



HAL
open science

Entre marge et interface, recompositions territoriales à la frontière franco-brésilienne (Guyane / Amapá)

Madeleine Boudoux d'Hautefeuille

► **To cite this version:**

Madeleine Boudoux d'Hautefeuille. Entre marge et interface, recompositions territoriales à la frontière franco-brésilienne (Guyane / Amapá). Géographie. Université des Antilles-Guyane, 2012. Français. NNT : 2012AGUY0504 . tel-00694759

HAL Id: tel-00694759

<https://theses.hal.science/tel-00694759v1>

Submitted on 6 May 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université des Antilles et de la Guyane
Faculté des Lettres et Sciences humaines

École doctorale pluridisciplinaire :
Santé, Environnement et Sociétés dans les Amériques

Thèse pour le doctorat de géographie

Madeleine BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE

*Entre marge et interface, recompositions territoriales
à la frontière franco-brésilienne (Guyane / Amapá)*

Sous la direction d'Henri GODARD et Françoise GRENAND

Soutenue le 26 avril 2012 à Schoelcher

N : [2012AGUY0504]

Jury :

Henri GODARD, professeur à l'Université des Antilles-Guyane (directeur de thèse)

Françoise GRENAND, directrice de recherche émérite au CNRS (directrice de thèse)

Maurice BURAC, professeur émérite à l'Université des Antilles-Guyane (président du jury)

Aldomar RÜCKERT, professeur à l'Université fédérale du Rio Grande do Sul (rapporteur)

Philippe SUBRA, professeur à l'Institut français de géopolitique, Université Paris-8 (rapporteur)

Frédéric PIANTONI, maître de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, en
détachement à l'IRD de Cayenne (examineur)

A mes grands-pères

« Face aux tenants de l'empirisme monographique, il faut réaffirmer avec force que la connaissance rigoureuse passe par la médiation d'une théorie. Mais si la théorie se révèle indispensable pour comprendre le réel et avoir éventuellement prise sur lui, elle ne présente d'intérêt que si le chercheur respecte deux conditions. La première est de n'avoir point de prétention totalitaire, c'est-à-dire de se croire capable de tout expliquer grâce à une théorie qui n'est jamais, dans le meilleur des cas, qu'une approximation. La seconde condition est d'accepter la confrontation permanente avec les faits, afin d'approfondir, de compléter, d'infléchir ou de critiquer la théorie au contact de la réalité. De la théorie à sa mise en œuvre, c'est-à-dire à l'étude de cas, le va-et-vient est incessant et réciproque ».

A. REYNAUD, *Société, espace et justice.*

Inégalités régionales et justice socio-spatiale, 1981, p. 229.

Remerciements

Je remercie tous ceux qui m'ont aidée, de près ou de loin, à réaliser cette thèse.

Pour leur soutien scientifique, Françoise Grenand et Henri Godard, mes directeurs de thèse, ainsi que Frédéric Piantoni.

Pour le soutien financier, le Centre national de la recherche scientifique et l'Université des Antilles-Guyane. Ces deux institutions m'ont financé une allocation de recherche de trois ans ; le CNRS a par ailleurs pris en charge l'ensemble de mes missions de terrain.

Pour son accueil, l'ensemble de l'équipe de l'Observatoire Hommes / Milieux « Oyapock » du CNRS à Cayenne.

Pour leur disponibilité, l'ensemble des acteurs de terrain qui m'ont écoutée et répondu.

Pour leur soutien dans la galère de la thèse et le partage d'expérience en la matière, Emile et Sandra.

Enfin, pour leurs encouragements indéfectibles, aux heures les plus claires et les plus sombres, je remercie l'ensemble de mes proches et ma famille. Une pensée particulière pour Germain.

SOMMAIRE

NOTE POUR LA LECTURE.....	11
INTRODUCTION GENERALE	13
PARTIE I. DEMARCHE DE RECHERCHE, ENTRE DEBAT ET TERRAIN	17
Chapitre 1. Les géographes et les frontières.....	19
Chapitre 2. Interroger les effets des frontières.. De la théorie au terrain	37
Chapitre 3. Dans les coulisses de la recherche	53
Chapitre 4. Qu'est-ce qu'une frontière en France et au Brésil ? Éléments de conceptualisation historique et culturelle	74
PARTIE II. ELEMENTS DE MUTATION DE MARGES FRONTALIERES EMBOITEES ET EN MIROIR.....	99
Chapitre 5. Une mutation promue. Le cadre des politiques publiques nationales et supranationales d'intégration des marges frontalières	101
Chapitre 6. Une frontière extrême-nord pour le Brésil. L'Amapá dans l'évolution de la place de l'Amazonie au Brésil.....	128
Chapitre 7. Une frontière ultramarine pour la France. La Guyane, une marge enclavée à facettes socio-économique et géopolitique différenciées	152
Chapitre 8. Les caractéristiques actuelles de l'intégration nationale. La Guyane et l'Amapá, deux espaces en « associat ».....	170
Chapitre 9. Une logique insulaire à l'échelle de la Guyane et de l'Amapá pour le bassin de l'Oyapock ?	188
PARTIE III. UNE FRONTIERE EN INTERFACE ? ENTRE REALITE SOCIO-ECONOMIQUE ET SUPPORT GEOPOLITIQUE.....	229
Chapitre 10. La réalité du différentiel socio-économique. Des effets limités et sectorisés sur les flux traversant la frontière	231
Chapitre 11. Une approche singulière de la problématique de l'interface. Mobilités et représentations spatiales d'adolescents entre Guyane et Amapá	275
Chapitre 12. La frontière dans la relance des relations bilatérales franco-brésiliennes	293

Chapitre 13. L'insertion régionale comme voie de développement pour des marges nationales : enjeux et limites	324
---	-----

CONCLUSION GENERALE	351
----------------------------------	------------

BIBLIOGRAPHIE.....	363
---------------------------	------------

Bibliographie thématique	363
---------------------------------------	------------

Bibliographie alphabétique	390
---	------------

Références Internet citées (cartographie et statistiques)	417
--	------------

TABLE DES CARTES	419
-------------------------------	------------

TABLE DES FIGURES	420
--------------------------------	------------

TABLE DES GRAPHERS	421
---------------------------------	------------

TABLE DES TABLEAUX.....	422
--------------------------------	------------

TABLE DES ENCADRES.....	424
--------------------------------	------------

TABLE DES PHOTOGRAPHIES	424
--------------------------------------	------------

LISTE DES SIGLES	425
-------------------------------	------------

TABLE DES MATIERES	429
---------------------------------	------------

ANNEXES.....	439
---------------------	------------

NOTE POUR LA LECTURE

Le lecteur rencontrera au fil du texte différentes « discontinuités » destinées à l'enrichir :

- Des encadrés. Ils apportent des éléments de définition de certains termes ou notions utilisés dans le corps du texte.
- Des documents complémentaires au texte. Ils sont classés en cartes, tableaux, graphes, photographies. Une cinquième catégorie est intitulée « figures » ; il s'agit de représentations généralement schématisées et inclassables dans les autres catégories. Les sources de ces documents sont toujours mentionnées, sauf quand il s'agit de synthèses faisant référence au corps du texte.
- Des commentaires de documents. Certains documents relativement complexes font l'objet d'une explication spécifique dans cette police. Ces commentaires sont développés à la suite du document concerné.
- Des citations. Elles se distinguent du reste du texte par l'emploi de caractères en italiques. La source de ces citations est toujours mentionnée par une référence bibliographique entre crochets [auteur, année, numéro de page] qui renvoie à la bibliographie. Les citations en langue étrangère (portugais, anglais et espagnol) ont été traduites en français pour une meilleure fluidité de la lecture. Dans un souci de fidélité à la pensée des auteurs cités, la version originale de ces citations est néanmoins toujours appelée en note de bas de page.
- Des références bibliographiques détachées de citations. Elles permettent de renvoyer discrètement le lecteur à des ouvrages ou des articles explicitant le postulat qui a pu être exprimé. Elles prennent la même forme que les références de citations. Le numéro de page n'est pas toujours mentionné, notamment pour les articles ou les chapitres d'ouvrages, dans la mesure où l'ensemble a pu permettre de construire le postulat en question.
- Des notes de bas de page. De manière classique, ces notes sont destinées à préciser des éléments qui alourdiraient le texte, ou en casseraient le rythme.
- Des termes en italiques qui ne sont pas entre guillemets. Il ne s'agit plus de citations mais de termes étrangers le plus souvent traduits par la suite entre parenthèses.

INTRODUCTION GENERALE

Les recompositions territoriales constituent une thématique de recherche relativement nouvelle, fonction de mutations contemporaines généralisées à l'ensemble du globe, comme la mondialisation et la décentralisation [Antheaume et Giraut dir., 2005 ; Bussi dir., 2009]. Les recompositions formelles et promues par différents acteurs du territoire ont été particulièrement explicitées par les géographes par le biais d'une approche fonctionnelle : ces recompositions sont alors supposées répondre « à une logique de recherche des territoires multiformes du développement, au sens d'espaces de mobilisation des différents acteurs potentiels du développement autour d'un projet » [Antheaume et Giraut, 2005, p. 10]. D'un autre côté, ces recompositions peuvent également avoir un caractère informel et spontané, pour autant qu'elles soient pensées en termes d'actions et de pratiques individuelles et collectives et non simplement en termes de gestion effective ou intentionnelle d'ordre politique [Di Méo et Buléon dir., 2005, p. 92-97].

Parmi les dynamiques modernes de recompositions territoriales, celles qui s'opèrent aux frontières des États constituent un cas d'étude spécifique. Structures spatiales élémentaires à fonction de marquage d'une discontinuité politique [Foucher, (1988) 1991, p. 38], elles peuvent donner lieu à de nouvelles logiques territoriales, quand changent leurs fonctions ou la manière dont elles sont pratiquées. Au-delà de la linéarité qui leur est traditionnellement associée du fait de leur tracé, elles agissent ainsi en profondeur sur l'espace et les sociétés, en fonction de leur degré d'ouverture et de fermeture. Une dynamique de recomposition semble aujourd'hui particulièrement retenir l'attention tant de la communauté scientifique que de la communauté politique : « de limite séparante et filtrante (coupure spatiale), la frontière s'affirme de plus en plus comme une zone de contacts, d'échanges, de coopération institutionnalisée, de mobilité diversifiée. Tout se passe comme si les différentiels spatiaux étaient désormais valorisés, non plus représentés en termes de contraintes et de concurrences, mais plutôt en tant que complémentarités et ressources » [Picouet et Renard, 2007, p. 141]. Les auteurs de ce constat, géographes spécialistes des questions de frontières, le présentent comme une tendance nouvelle. Est-elle néanmoins généralisable à l'échelle mondiale ? Le cas européen a effectivement occupé les chercheurs qui ont pu identifier les frontières intérieures de l'Union comme des « espaces-laboratoires » de la coopération transfrontalière destinée à réduire les

effets de coupure entre les États [Renard, 2002, p. 64]. Les autres continents n'ont pas connu une dynamique d'intégration régionale aussi poussée, jusqu'à l'union monétaire, la citoyenneté commune, une représentation politique commune.

Qu'en est-il pour une frontière extérieure de l'Union située sur le continent sud-américain ? Entre la France et le Brésil, une frontière apparaît aujourd'hui traversée par de nouvelles dynamiques territoriales pouvant être interrogées au prisme de cette tendance : il s'agit de la dyade qui met en contact la Guyane française, département-région d'outre-mer français, et l'Amapá, État fédéré brésilien. Longue de 730 kilomètres, elle suit sur 427 kilomètres le lit du fleuve Oyapock et sur 303 kilomètres la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Amazone et celles du Plateau des Guyanes, orientées sud/nord et se déversant dans l'Atlantique. Longtemps cul-de-sac des territoires tant nationaux (France et Brésil) que régionaux (Guyane et Amapá), cette frontière connaît depuis les années 1990 sur l'un de ses tronçons un changement d'échelle et de rayonnement. Plusieurs dynamiques sont en cause, parmi lesquelles le développement des infrastructures routières peut être identifié comme un marqueur. Sur sa partie fluviale, Saint-Georges de l'Oyapock et Oiapoque, les deux plus gros bourgs riverains guyanais et amapéen¹, connaissent depuis un peu plus d'une dizaine d'années un processus de désenclavement routier qui les rattache à leur centre administratif (Cayenne et Macapá) et finalement les ancre à leur territoire national respectif, mais aussi au continent sud-américain de manière plus générale. Le prolongement de la RN2 jusqu'à Saint-Georges du côté guyanais, l'accélération du bitumage de la BR156 de Macapá à Oiapoque du côté amapéen depuis le début des années 2000 matérialisent les modalités de ce désenclavement. Dans le prolongement des deux routes, la construction d'un pont transfrontalier entre les deux bourgs est annoncée en 1997 ; les travaux débutent en 2009 et pourraient aboutir en 2012. Le « raccrochement » routier de ce tronçon de la frontière l'insère enfin dans une continuité routière à l'échelle continentale, depuis Caracas au Venezuela jusqu'à Macapá au Brésil. Assiste-t-on dans le cas de la frontière franco-brésilienne à un processus de recomposition territoriale « classique », sur la base de la tendance identifiée par P. Picouet et J.-P. Renard ?

¹ Il n'existe pas de traduction officielle de l'adjectif portugais *amapaense* : « de l'Amapá ». J'emploierai le néologisme « amapéen » tout au long de ce travail.

Cette thèse vise ainsi à évaluer la transition dans laquelle semble engagée la frontière franco-brésilienne, en participant à un processus de recomposition territoriale spécifique. On se trouve renvoyé là à l'analyse des effets territoriaux de la frontière, dépendants de son degré d'ouverture ou de fermeture. Je vais pour cela mobiliser les catégories de « marge » et d'« interface », qui s'appuient respectivement sur la lecture de la frontière comme limite d'un côté et comme discontinuité de l'autre. Ainsi je chercherai à répondre à la question suivante : en quoi la frontière développe-t-elle de nouveaux effets de mise en contact ? Peut-on décrire les recompositions territoriales auxquelles elle participe comme le passage de logiques de marge à des logiques d'interface ? Qu'est-ce qui encourage et qu'est-ce qui entrave cette mutation ? Répondre à ces questions suppose de mettre en évidence secteur(s), acteur(s) et échelle(s) d'analyse, et d'accorder une attention soutenue aux contradictions qui peuvent émerger entre eux. Ces problématiques sont accolées au développement des infrastructures routières connectant la frontière ; en conséquence, celui-ci constituera une trame de fond particulièrement importante à mon travail. Ainsi, en filigrane des questions que j'ai évoquées, cette thèse cherchera à évaluer les enjeux et les limites du rôle de l'infrastructure routière transfrontalière pour développer échanges et relations de manière générale, qu'ils soient économiques, sociaux, politiques...

Je développerai trois temps dans mon travail. Le premier sera classiquement consacré à l'exposé de ma démarche de recherche. Je situerai mon approche dans le contexte scientifique de la géographie des frontières en expliquant comment ont pu émerger des réflexions sur les effets territoriaux des frontières (chapitre 1). Je développerai ensuite les notions qui m'ont permis de construire ma problématique, en arrivant progressivement à son application au terrain de la frontière franco-brésilienne (chapitre 2). Ensuite, je renseignerai le lecteur sur les coulisses de ma recherche : je poserai le cadre méthodologique, les indicateurs et les outils retenus pour le travail. J'évoquerai également brièvement le cheminement suivi depuis le début de ma thèse en 2008 (chapitre 3). Enfin, j'explicitai le rôle que jouent les frontières dans la définition et l'appropriation du territoire national en France et au Brésil. Cette mise en contexte conceptualisée, historique et culturelle, permettra de poser les premiers jalons pour comprendre par la suite la manière dont les deux États se projettent sur leur frontière commune. À la lumière de ces deux référentiels, j'introduirai mon terrain en rappelant l'histoire mouvementée de la fixation de la frontière franco-brésilienne, entre le XVI^e siècle et le début du XX^e siècle (chapitre 4).

La deuxième partie constitue un temps de diagnostic des mutations récentes des effets territoriaux de la frontière. La vocation des marges emboîtées et en miroir qu'elle définit semble ne

plus être celle de faire tampon. Le cadre des politiques publiques nationales et supranationales en construction promeut effectivement l'abandon de cette vocation ancienne, au profit de la valorisation du contact que ces marges permettent (chapitre 5). À l'échelle nationale du Brésil et de la France, l'Amapá (chapitre 6) et la Guyane (chapitre 7) deviennent progressivement des espaces ouvrant les deux pays sur le continent sud-américain, même si leurs caractéristiques socio-économiques, géographiques et politiques les rattachent toujours essentiellement à leur métropole respective (chapitre 8). À l'échelle régionale de la Guyane et de l'Amapá, le bassin de l'Oyapock est également confronté à ce changement de perspective, puisqu'aux logiques fluviales anciennes, favorisant un développement en insularité, viennent se surimposer des logiques routières qui font de Saint-Georges et d'Oiapoque un nœud de connexion entre les deux territoires (chapitre 9).

Sur la base du diagnostic établi dans la deuxième partie, la troisième évaluera les effets d'interface de la frontière : par rapport aux mutations décrites, quelles sont la nature et l'intensité des relations transfrontalières ? La circulation des personnes et des marchandises sera la première examinée (chapitre 10). J'essaierai de cerner dans un deuxième temps les contours d'une territorialité frontalière spécifique, définie en fonction des mobilités et des représentations d'adolescents de Saint-Georges et d'Oiapoque par rapport à des adolescents de Cayenne et Macapá (chapitre 11). Du registre socio-économique je passerai au registre politique en évaluant la place de la frontière dans les relations bilatérales franco-brésiliennes (chapitre 12). Enfin, un dernier temps fera le point sur les perspectives que l'insertion et la coopération régionale peuvent offrir au développement de la Guyane et de l'Amapá (chapitre 13).

PARTIE I. DEMARCHE DE RECHERCHE, ENTRE DEBAT ET TERRAIN

Cette première partie a pour objectif de présenter au lecteur la démarche de recherche qui a fondé mon travail de thèse. J'y présenterai à la fois les héritages théoriques dans lesquels je le place, et la manière dont j'ai abordé et pratiqué mon terrain. L'exposé du cheminement de ma recherche permettra de comprendre combien dans les faits, la tension entre théorie et terrain a été forte, sans doute parce que j'ignore encore en grande partie « ce que c'est que de faire de la géographie » en débutant ma thèse.

Je commencerai par proposer au lecteur un point de vue synthétique sur la manière dont la géographie s'est emparée des frontières d'État depuis la fin du XIX^e siècle. Cette perspective historiographique permettra de comprendre comment les frontières peuvent aujourd'hui être unanimement reconnues par la communauté scientifique comme des phénomènes multidimensionnels, à forte dynamique sociale. Ce tournant s'est accompagné d'une pluridisciplinarisation des recherches sur les frontières, qui a ouvert la voie à une conceptualisation de leurs effets : *objet concret* de recherche, la frontière constitue également un *terme abstrait* pour la recherche en sciences humaines et sociales, permettant de questionner le réel. Je postulerai que ce tournant ne peut être compris qu'en relation avec les mutations contemporaines des États, faits fondateurs des frontières. Ces mutations, que je rattacherai au processus de mondialisation, donnent naissance à de nouveaux acteurs intervenant sur les frontières ou amplifient la marge de manœuvre d'acteurs plus anciens.

Après avoir posé la « tradition » scientifique dans lequel je place ma recherche, je définirai dans un second temps les notions autour desquelles j'entends l'articuler. J'interrogerai ainsi l'évidence empirique des effets des frontières. Pour comprendre comment ils se construisent, la littérature met au jour une dialectique complexe qui fait balancer ses fonctions entre limite et discontinuité. L'association de ces deux notions aux frontières permet de penser les compositions et recompositions territoriales frontalières et transfrontalières : le spectre des effets socio-spatiaux des frontières s'étend de la formation de marges à celle d'interfaces. Ces deux réalités territoriales constituent le socle du questionnement adressé à la frontière franco-brésilienne. Je ferai référence

tout d'abord à l'actualité de ce questionnement dans la recherche sur les frontières latino-américaines, avant de présenter les éléments qui permettent également de l'adresser à la frontière franco-brésilienne.

Ces deux étapes me permettront dans un troisième temps d'explicitier ma démarche de terrain. Je développerai les questions que je me suis posées en les replaçant dans un contexte méthodologique non dogmatique, typique en géographie et en géographie des frontières. Je détaillerai les outils que j'ai mis en œuvre pour répondre à ces questions avant de revenir sur mon cheminement scientifique, de décembre 2008 à décembre 2011.

Enfin, je compléterai cette partie en essayant de conceptualiser ce qu'une frontière nationale représente en France et au Brésil. Je mettrai ainsi la frontière franco-brésilienne en situation, par rapport aux autres frontières nationales et en rappelant les étapes de sa fixation. Les éléments d'analyse historique et culturelle que j'avancerai constitueront une base explicative importante par la suite pour comprendre comment les acteurs de la frontière, et notamment les États, se positionnent par rapport à elle.

Chapitre 1. Les géographes et les frontières

En 1997, un collectif de géographes publie en français un ouvrage intitulé « Le géographe et les frontières » [Renard dir., 1997]. Dans ce titre, le singulier du mot « géographe » est employé par les auteurs comme une synecdoque particularisante : on prend le particulier, le géographe, pour signifier le général, à savoir la communauté des géographes à travers le temps. L'objectif est clair : apporter un regard distancié et rétrospectif sur plus d'un siècle de recherches sur les frontières, les auteurs remontant jusqu'à la fin du XIX^e siècle. À la lecture de ce titre, la question qui vient naturellement est la suivante : les frontières ont-elles vraiment réussi à occuper les géographes pendant plus d'un siècle ? Comment ? Comment peuvent-elles ainsi fédérer la discipline ?

Cet intérêt sur le long terme s'appuie de mon point de vue à la fois sur des considérations endogènes et exogènes à la discipline. En premier lieu, les frontières renvoient à ses fondements : « *Comment s'étonnerait-on que la géographie soit l'une de ces sciences qui ont affaire à la différence et à l'organisation à la fois ?* » [Brunet, 1990, p. 163]. En une question, R. Brunet a posé le balancier avec lequel les géographes jouent les équilibristes quand ils se consacrent à l'étude des frontières. Les tenants et les aboutissants de ce balancier seront plus particulièrement développés dans le chapitre suivant. En second lieu, pour que les géographes s'intéressent aux frontières pendant plus d'un siècle, c'est que l'objet constitue une réalité toujours concrète à travers le temps, et en mouvement.

Sur ces bases, je souhaite consacrer ce chapitre à la manière dont la discipline a pu travailler sur l'objet frontière depuis le XIX^e siècle. La mise en évidence des changements dans les approches me semble être une étape essentielle pour fonder et situer mon propre travail de recherche. Je consacrerai une première section à cette préoccupation. Une seconde section me permettra de justifier ces changements d'approche par la mutation même de l'objet de recherche, la frontière, en lien avec son fait fondateur, l'État.

1. La géographie des frontières, du « où ? » au « comment ? »

Les changements d'approche et de méthode que les frontières ont connus au cours du XX^e siècle vont de pair avec l'évolution générale de la discipline géographique. Cette section présentera la manière dont elle a opéré ces changements, en remplaçant un questionnement consacré à son tracé par un autre interrogeant ses effets.

1.1. Comprendre le changement de perspective

La lecture que les géographes travaillant aujourd'hui sur les frontières font de l'évolution de leur spécialité est unanime, même si les bornes chronologiques identifiées ne sont pas toujours exactement les mêmes². Ils renvoient à la fin du XIX^e siècle les premières études d'importance en la matière. L'approche est alors intimement liée à la naissance de la géopolitique en Europe, suite à la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Les travaux du géographe allemand Friedrich Ratzel sont fondateurs : dans ce contexte historique, cherchant à interroger « *son pays, sa place, son identité et le rôle qu'il doit occuper dans le monde* » [Lorot, 1995, p. 8], F. Ratzel tient un discours scientifique faisant des frontières politiques « *le reflet – à un moment donné – d'un certain rapport de forces* » [Lorot, 1995, p. 14]. La géopolitique en formation s'« empare » alors de la thématique, au détriment des historiens qui expliquent la mise en place des frontières ou des juristes qui négocient des accords internationaux. La collusion des premiers chercheurs en géopolitique avec les pouvoirs politiques en place est très forte : ils participent directement à l'élaboration des politiques internationales des États et à la fixation des frontières, en Europe après la Première guerre mondiale et dans les possessions coloniales en Afrique et en Asie. M. Foucher [(1988) 1991, p. 15-38], ou encore F. Lasserre et E. Gonon [2002, p. 15-105], ont précisément montré comment la géopolitique a émergé de manière très pratique comme un « guide pour l'action » des décideurs politiques. La ligne-frontière fixe devient un standard qui s'exporte, rendant la question de sa localisation et de sa cartographie fondamentale. H. Van Houtum considère que la question du « où ? » guide alors les approches : « *Où la frontière est-elle située, comment a-t-elle vu le jour, évolué, changé au fil du temps, comment est-elle devenue*

² Plusieurs travaux clés récents de la géographie des frontières reviennent précisément sur cette évolution pour mieux fonder leur propre approche. Voir par exemple Renard dir., 1997 ; Renard, 2002 ; Brunet-Jailly, 2005 ; Kolossov, 2005 ; Van Houtum, 2005.

l'objet de litiges (militaires) et quelles sont les conséquences politiques (des changements) de sa localisation. Voilà les questions centrales du débat à la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle »³ [Van Houtum, 2005, p. 674].

Dans ce contexte, des typologies devenues classiques aujourd'hui sont élaborées par les chercheurs. P. Guichonnet et C. Raffestin, qui publient une *Géographie des frontières* en 1974, à un moment charnière en France pour le changement de perspective de la discipline, explorent par exemple deux typologies courantes dans la première moitié du XX^e siècle. La première est une classification morphologique distinguant des frontières physiographiques, anthropo-géographiques, géométriques, ou composites, en fonction du support qui a été donné à leur tracé. S.-W. Boggs en est l'un des concepteurs en 1940⁴. La seconde est d'ordre génétique : elle fait la relation entre le tracé de la frontière et l'occupation humaine, en intégrant le facteur temps. La frontière a-t-elle été établie avant, pendant ou après que les populations aient mis en place les principaux éléments du paysage humanisé ?, questionne R. Hartshorne en 1936⁵ [Guichonnet et Raffestin, 1974, p. 53-63]. Dans les deux cas, la perspective reste géo-historique, et d'ordre descriptif. P. Guichonnet et C. Raffestin adressent à ces typologies et de manière générale à la question du « où ? » le reproche suivant : « *Il s'agit (...) d'une identification que l'on pourrait qualifier d'externe, puisque rien en elle ne renseigne sur le rôle et les effets de la frontière, ce que seule une identification interne pourrait faire* » [Guichonnet et Raffestin, 1974, p. 60].

Sur la base de ce reproche, un nouveau point de vue se développe progressivement dans la discipline entre les années 1950 et 1970. Il s'appuie sur une approche fonctionnelle, qui étudie les flux transfrontaliers (personnes, biens, informations...) et les effets de la frontière sur ces flux. La frontière est perçue comme un phénomène multidimensionnel, à forte dynamique sociale. Des auteurs comme J. V. Minghi aux États-Unis, J. R. V. Prescott en Australie, J.-P. Lacasse au Canada ou P. Guichonnet et C. Raffestin en France amorcent la transition, chacun à leur manière⁶ [Minghi,

³ « *Where is the border located, how did it come about, evolve, change over time, became the topic of (military) disputes and what are the political consequences of its (changes in) location. These were the central questions of the debate in the late nineteenth century and the first half of the twentieth century* » [Van Houtum, 2005, p. 674].

⁴ P. Guichonnet et C. Raffestin font référence à Boggs S.-W. (1940), *International Boundaries, Study of Boundary Functions and Problems*, New York : Columbia University Press.

⁵ P. Guichonnet et C. Raffestin font référence à un article de Richard Hartshorne exposant cette classification : Hartshorne R. (1936), « Suggestions on the terminology of political boundaries », *Annals of the Association of American Geographers*, n°26, p. 56-57.

⁶ H. Van Houtum considère que J. V. Minghi et J. R. V. Prescott restent des héritiers de l'approche ancienne du « où ? » [Van Houtum, 2005]. À mon sens, ils sont plutôt à placer en transition au vu de l'attention qu'ils portent aux évolutions des fonctions des frontières et à leurs impacts sur les « *communautés socio-politiques* » (« *sociopolitical communities* ») [Minghi, 1963, p. 407] qu'elles divisent ou différencient.

1963 ; Prescott, 1987 ; Lacasse, 1974 ; Guichonnet et Raffestin, 1974]. Cette nouvelle approche des frontières s'accompagne et s'appuie sur les travaux de la géographie sociale (encadré 1) qui fait du territoire la pierre de voûte de l'analyse géographique. La frontière nationale, traditionnellement identifiée comme la marque de l'État, contribue ainsi à la définition de « territoires » autres, multiples et multiscalaires, en fonction de l'ensemble des pratiques et des représentations humaines qui l'entourent. Dans le même temps, la géopolitique a renforcé sa distance par rapport à son objet d'étude en devenant une méthode d'analyse et de recherche⁷ : elle adopte une certaine flexibilité et se nourrit de ces nouvelles approches [Claval, 1974]. La ligne-frontière retrouve une certaine épaisseur ; les travaux des chercheurs s'emparent de la « zone » ou de la « région » frontalière ou transfrontalière selon le point de vue adopté, pour expliquer les dynamiques à l'œuvre. En France, la thèse de S. Daveau, sur les régions frontalières de la montagne jurassienne, en date de 1959, est considérée comme fondatrice : « Avec la thèse de S. Daveau, il semble bien que le pas ait été franchi. (...) Il s'agit surtout d'analyser les effets directs et indirects d'une frontière internationale sur la société et le territoire proches. Le peuplement, les migrations, les transports, les échanges agricoles et industriels sont placés au centre du débat. On devrait ajouter que l'étude de la frontière est projetée au cœur de la géographie régionale, puisqu'il s'agit d'identifier un territoire, de montrer en quoi il peut différer de ceux de l'intérieur et de l'extérieur » [Renard dir. 1997, p. 67]. Progressivement, la question du « où ? » est remplacée par celle du « comment ? ». H. Van Houtum avance que « la frontière est maintenant comprise comme un verbe »⁸ [Van Houtum, 2005, p. 672]. En ce sens, comme on va le voir plus en détail par la suite, la géographie des frontières s'ouvre à d'autres frontières qu'aux frontières d'États.

Cette transition du « où ? » au « comment ? » n'est ni brusque ni exclusive. La seconde se nourrit de la première et chaque chercheur a sa manière de l'appréhender, comme le rappelle V. Kolossov [2005, p. 607]. Elle constitue néanmoins un héritage clair pour tous les géographes travaillant sur les frontières aujourd'hui.

Depuis les années 1980-1990, plusieurs types d'approches ont été développés par les chercheurs en géographie des frontières dont le point commun est désormais de travailler sur leurs

⁷ On renvoie à la définition que donne M. Foucher de cette méthode : « la géopolitique est une méthode globale d'analyse géographique de situations socio-politiques concrètes envisagées en tant qu'elles sont localisées, et des représentations habituelles qui les décrivent. Elle procède à la détermination des coordonnées géographiques d'une situation et d'un processus socio-politique et au décryptage des discours et des images cartographiques qui les "accompagnent" » [Foucher, (1988) 1991, p. 35].

⁸ « The border is now understood as a verb in the sense of bordering » [Van Houtum, 2005, p. 672]. Je ne me suis pas risquée à une traduction en français de la forme verbale « bordering ».

effets. V. Kolossov tente une typologie de ces approches contemporaines, qu'il qualifie de postmodernes, et de leurs pilotes respectifs en Europe, en Russie et aux États-Unis (tableau 1).

Tableau 1. Une typologie des études contemporaines sur les frontières d'après V. Kolossov

Approches	Systèmes mondiaux et identités territoriales	Approches géopolitiques		Frontières comme représentations sociales	Approche « pratique-politiques-perception »	Ecopolitique
		Impacts de la mondialisation et de l'intégration sur les frontières politiques	Frontières du point de vue militaire et sécuritaire			
Contenus	Relations entre frontières et identités territoriales	Changement/redistribution des fonctions entre frontières de différents niveaux et types	Rôle des frontières dans la sécurisation des pays / géopolitique de la sécurité nationale	Frontières comme constructions sociales / Importance sociale des frontières dans le discours politique	Relations entre les politiques frontalières, les perceptions et la pratique des frontières	Relations entre frontières politiques et naturelles
Quelques auteurs cités	A.Paasi D.Newman P.Taylor J. O'Loughlin etc.	Ne mentionne pas d'auteurs spécifiques	Ne mentionne pas d'auteurs spécifiques	Ne mentionne pas d'auteurs spécifiques	H.Van Houtum O.Kramtsch J.Scott etc.	O.Young G.White S.Dalby S.Gorshkov etc.

(source : Kolossov, 2005, p. 608-610)

La typologie de V. Kolossov différencie cinq angles d'attaque : global, géopolitique, social, transversal (relations entre politiques, perceptions et pratiques) et enfin écopolitique. Comme toute typologie, elle est relativement complexe à manier dans la mesure où ces différentes approches sont le plus souvent mêlées chez nombre d'auteurs. Si ceux qu'il cite se rattachent effectivement plus spécifiquement à telle ou telle approche, d'autres qui ne sont pas cités peuvent travailler sur différents plans à la fois. Ainsi, il faut noter que V. Kolossov n'identifie pas d'auteurs spécifiques pour les approches géopolitiques et sociales. C'est pourquoi il apparaît pertinent de qualifier ces approches contemporaines de perspectives de recherche et non d'écoles de pensée. Ce n'est pas autrement que V. Kolossov les envisage. On verra par la suite que cette thèse mobilise plusieurs de ces perspectives contemporaines.

Encadré 1

Eléments de définition. Qu'entend-on par géographie sociale ?

La géographie sociale est un courant de la géographie humaine qui identifie les rapports entre sociétés et espaces. Elle s'attache à définir des « territoires » en fonction de sujets socialisés, « *comme l'expression globale, unifiée en quelque sorte, du spatial, du social et de multiples vécus plus personnels* » [Di Méo et Buléon, 2005, p. 84]. Cette approche contrebalance donc une vision exogène de l'espace. Elle tient beaucoup aux apports théoriques de la sociologie et en particulier à ceux de la sociologie des organisations. La théorie de l'acteur stratégique de M. Crozier et E. Friedberg [(1977) 1992] propose de comprendre comment se construisent les actions collectives à partir de comportements et d'intérêts individuels parfois contradictoires entre eux. En géographie sociale, les acteurs sont ainsi identifiés comme les déterminants du territoire.

Les analyses multiscalaires caractéristiques de la géographie se font dès lors par l'identification d'échelles territoriales construites par les pratiques de ces acteurs, et non par l'identification d'échelles cartographiques. On retrouve là une perspective explicitée par J.-B. Racine, C. Raffestin et V. Ruffy dans un article précurseur en 1980 [Racine *et al.*, 1980], et reformulée par des auteurs comme B. Debarbieux et M. Vanier en 2002 sous l'expression de « *complexité territoriale* » : « *L'idée d'une complexité territoriale nouvelle désignera ici l'ensemble des processus qui, dans les domaines politiques, économiques et sociaux, conduisent, d'une part, à une démultiplication et une imbrication des espaces de référence, d'autre part, à une différenciation des temporalités en fonction desquelles les pratiques sociales et spatiales sont vécues et structurées. En d'autres termes, l'hypothèse de la complexité territoriale suggère que le territoire et la territorialité, loin d'être des conceptions anachroniques du rapport à l'espace des sociétés contemporaines, loin d'être des modalités périmées de ce rapport, restent des outils opératoires d'analyse de ce rapport, à condition de renoncer au caractère uniscale et totalisant que la signification de chacun de ces termes avait pu prendre* » [Debarbieux et Vanier, 2002, p. 14].

On verra que ces approches fondent mon propre travail.

1.2. Les apports de l'interdisciplinarité

pour penser la frontière en fonction de ses effets

La transition épistémologique décrite se fait concomitamment à l'ouverture du champ de recherche « frontières » à de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales, autres que la géographie, les sciences politiques, l'histoire ou le droit. Ces autres disciplines apportent leurs méthodes et leurs analyses à l'étude des frontières d'États, mais s'approprient dans le même temps le terme pour enrichir d'autres terrains de recherche. Sociologie, anthropologie, économie, psychologie, urbanisme, sciences de gestion... font de la frontière non plus seulement un objet concret de recherche mais aussi un terme abstrait, une notion opératoire permettant de questionner les logiques d'autres objets de recherche. Elle rejoint ainsi une vaste terminologie conceptuelle (« rupture », « seuil », « limite »...). En ce sens, la frontière politique d'État n'est plus qu'une frontière parmi d'autres : « *...d'une façon générale, les frontières se nichent dans toutes choses, en leurs marges, pour les faire exister par opposition et/ou par distinction à leurs contraires* » [Velasco-Graciet et Bouquet dir., 2006, p. 10]. Pour exemple, la sociologie urbaine et l'urbanisme se sont considérablement appuyés sur ce terme : la notion de frontière réinterroge la ville car ces deux

notions sont toutes deux « *pétries des relations dialectiques qui traversent les relations sociales : chacune contient à la fois l'obstacle et le passage, le contrôle et l'échange, les relations sociales et la mise à l'écart, la reconnaissance et l'exclusion. Or repérer ces ambivalences conduit à questionner les formes et les dynamiques spatiales que génèrent la ville et la frontière* » [Reitel et al., 2002, p. 3]. Les fractures urbaines, qui peuvent être définies physiquement par des axes routiers, ferroviaires, par des zones inondables... mais aussi par des murs et des clôtures sont souvent qualifiées de « frontières » entre des zones de vie urbaines. L'anthropologie et l'ethnologie ont défini des « *frontières culturelles* », des « *limites souvent plus floues [que les frontières définies par les pouvoirs politiques], discrètes et buissonnantes, des usages culturels, des manières de faire, de dire et de sentir...* » [Bromberger et Morel, 2001, p. 3]. L'anthropologue repère des « régions » rendues cohérentes par certaines pratiques (comme la langue, le port de certains types de vêtements, des modes de cultures, des modes de construction...), mais aussi par les limites que les populations elles-mêmes leur en donnent par leur propre perception de ces pratiques.

Certains chercheurs de ces autres disciplines vont plus loin, en considérant que les études portant sur les frontières d'État n'ont pas d'intérêt pour elles-mêmes. Elles n'ont du sens que tant qu'elles rejoignent un débat sur les « *capacités de mise en frontière* »⁹ [Sassen, 2011], autrement dit quand elles mettent en évidence des effets de limite, de discontinuité, que l'on retrouve tout autant dans d'autres réalités socio-spatiales que les États et leurs frontières. Dans le cas des frontières d'État, ce débat permet d'éviter de s'enfermer dans le point de vue de la souveraineté qu'elle délimite.

Au regard de ces autres approches qui enrichissent considérablement la conceptualisation des frontières politiques classiques, on note dans la littérature anglophone l'apparition de l'expression « *border studies* » (« études sur les frontières »), qui invite à l'identification d'un champ disciplinaire transversal spécifique aux frontières. Ce champ s'intéresse bien aux frontières politiques, mais intègre les apports de l'interdisciplinarité dans la conceptualisation de ses problématiques. L'*Association for Borderlands Studies* (ABS), fondée en 1976, et sa revue scientifique associée, le *Journal of Borderlands Studies*, y ont probablement beaucoup contribué en promouvant la recherche interdisciplinaire sur les espaces frontaliers et transfrontaliers. Tous les chercheurs travaillant sur les frontières politiques ne se revendiquent pas des « *border studies* » ; néanmoins, dans leurs analyses

⁹ « *Bordering capabilities* » [Sassen, 2011].

du « comment ? », ils sont amenés à considérer ces frontières à la fois comme objets et notions de recherche.

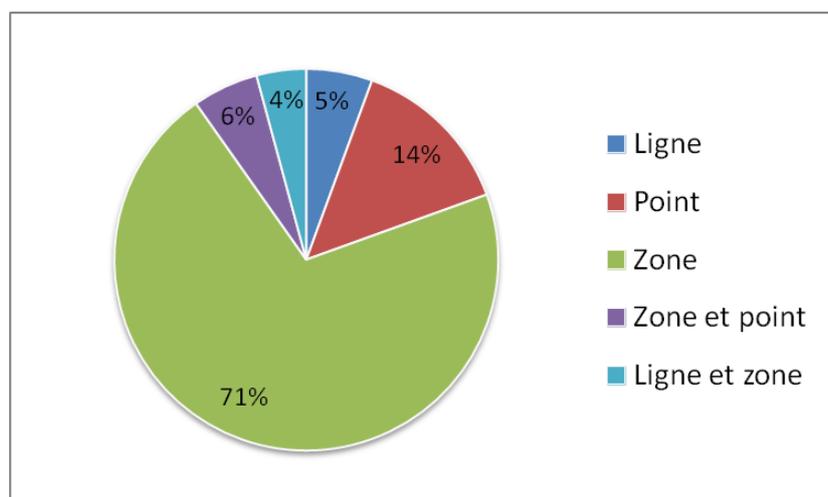
*1.3. Les caractéristiques de cette nouvelle approche
dans la recherche sur les frontières. Une approche bibliométrique
à travers la production doctorale française en géographie humaine*

Sur la base du changement de perspective épistémologique décrit, j'ai mené un travail d'analyse bibliométrique sur la production doctorale française consacrée aux frontières politiques entre 1970 et 2010. L'idée de cette approche était d'illustrer et d'enrichir ce changement de perspective. Au-delà de ses usages bien connus pour l'évaluation des chercheurs, la bibliométrie est un outil couramment pratiqué en sociologie des sciences pour étudier l'activité des scientifiques, l'importance de certains champs, la manière dont ils sont étudiés ou encore les liens que différentes disciplines tissent entre elles. Un article de L. Médina-Nicolas, intitulé « L'étude des frontières : un état des lieux à travers la production doctorale française » et paru en 2004 dans les *Annales de géographie*, a posé les bases de mon analyse. Je postule, comme elle le fait, que « *si l'examen des seules thèses ne suffit pas à rendre compte de l'ensemble des directions de recherche explorées depuis une trentaine d'années, il permet d'en saisir les axes de développement récents, tant du point de vue des questionnements que de la méthodologie employée* » [Médina-Nicolas, 2004b, p. 84]. Cet article, basé sur un panel de disciplines des sciences sociales et humaines, note qu'entre 1945 et 1969, 25 thèses ont été soutenues sur le thème des frontières, dont 23 en Droit. Les questions de conflits et de tracés sont alors au cœur des recherches. Il se focalise par la suite plus précisément sur les thèses soutenues en géographie depuis 1970. Entre 1970 et 2001, L. Médina-Nicolas répertorie 35 thèses de géographie abordant la problématique des frontières politiques ; elle propose alors d'en déduire un certain nombre de pistes pour caractériser la recherche française sur les frontières depuis les années 1970. À l'origine, j'avais simplement l'ambition d'actualiser son travail pour les thèses de géographie, en le complétant de 2001 à 2010. Or, après vérification, il s'est révélé tout à fait impossible, avec les bases de données dont nous disposons actuellement, de recouper précisément les données auxquelles elle aboutissait entre 1970 et 2001. Le choix a donc été fait, tout en bénéficiant de son analyse, de travailler sur les données que j'avais obtenues de mon côté¹⁰.

¹⁰ L'annexe 1 présente le détail de la méthodologie employée, ainsi que les principaux biais et limites de l'étude.

J'ai pu identifier 72 thèses de géographie humaine, consacrées à l'étude d'une ou de plusieurs frontières et soutenues en France entre 1970 et 2010. Sur la base de ces 72 thèses, on constate que la très grande majorité s'attache à penser la frontière dans sa zonalité (graphe 1). 58 thèses travaillent principalement à l'échelle d'un espace frontalier ou transfrontalier¹¹. Les dynamiques induites par les frontières sont au cœur de ces travaux. On peut ainsi mettre en évidence ceux s'intéressant aux échanges transfrontaliers, qu'ils soient généraux comme par exemple dans la thèse d'Alix Servais Afouda, intitulée *Echanges transfrontaliers et organisation de l'espace dans le bassin du lac Tchad (Nigéria, Cameroun, Niger, Tchad)* (2010), ou spécifiques aux mouvements de personnes, comme dans la thèse d'Audrey Bochaton, « *Aller en Thaïlande, aller de l'autre côté* ». *Construction d'un espace sanitaire transfrontalier : le recours aux soins des Laotiens en Thaïlande* (2009), ou encore aux relations économiques, comme dans le cas de la thèse de Dabié D.A. Nassa, *Commerce transfrontalier et structuration de l'espace au nord de la Côte d'Ivoire* (2005). Les analyses géopolitiques ne sont pas en reste dans cette approche zonale : on peut citer *Dynamiques et représentations transfrontalières de la Lorraine : analyse géopolitique régionale appliquée* (2002), d'Eric Auburtin, ou *Géopolitique d'une périphérie gabonaise : le Woleu-Ntem et les échanges transfrontaliers* (1997), de Bruno Ella Ondo.

**Graphe 1. La frontière, ligne, zone ou point ?
Approche à travers la production doctorale française depuis 1970**

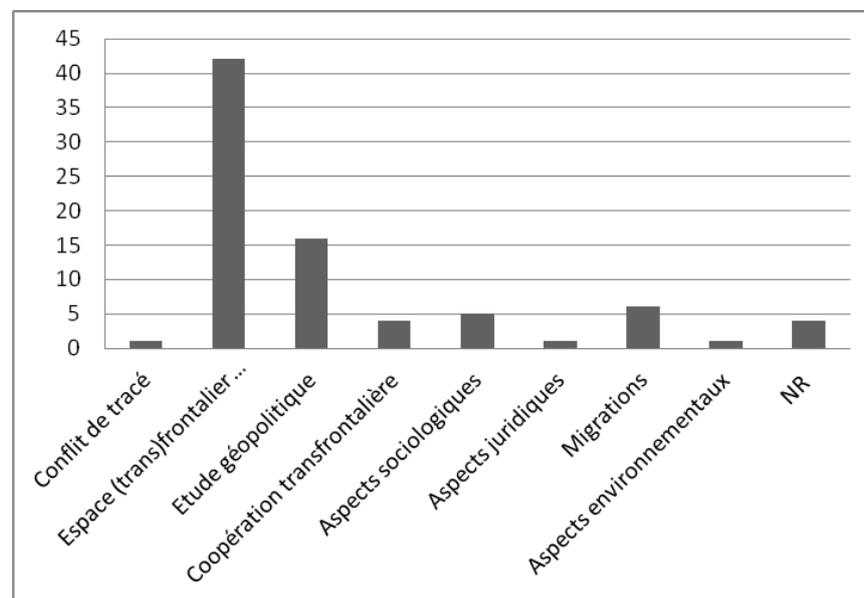


(Source : SUDOC)

¹¹ 51 thèses se consacrent essentiellement à une approche zonale, 3 à une approche mixte ligne/zone, 4 à une approche mixte point/zone. L'approche « point » correspond aux thèses qui s'intéressent à des villes frontalières.

Mais de manière générale, l'approche zonale se caractérise par la vastitude des champs thématiques abordés dans les thèses correspondantes : l'espace frontalier ou transfrontalier devient lui-même l'objet de la thèse, et le doctorant s'intéresse dès lors de manière très ouverte à la fois aux questions migratoires, aux échanges économiques, aux jeux géopolitiques, à l'organisation spatiale, aux politiques publiques... permettant de caractériser cet espace. L'analyse des principaux « angles d'attaque » des thèses recensées (graphe 2) m'a conduite à identifier une catégorie spécifique correspondante à cette approche transversale. 41 thèses, dont 8 ont une approche « point » et 33 une approche « zone » ou mixte, constituent cette catégorie transversale. On peut citer *Désintégration d'un espace naturel homogène : frontières, structures politiques et stratégies économiques dans le bassin du Moyen Parana* (1978), de Philippe Bardy, *La frontière et ses effets dans l'espace Lorraine-Sarre* (1991), d'Isabelle Lavina-Munerez, *Du transfrontalier au transnational : approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge* (2004), de Grégory Hamez... La prédominance de l'approche zonale et de l'entrée transversale et multithématique me semble donc tout à fait exemplaire des études postmodernes sur les frontières.

Graphe 2. Angles d'attaque des thèses françaises de géographie portant sur les frontières depuis 1970 (valeur absolue)¹²



(Source : SUDOC)

¹² Les catégories de ce graphique ont été inspirées par le travail de L. Médina-Nicolas. La catégorie tronquée est intitulée « Espaces (trans)frontaliers (organisation, dynamiques, intégration par les échanges ». La catégorie « NR » correspond à « non renseigné » : il s'agit de quatre thèses dont l'intitulé et le résumé (parfois l'absence de résumé) ne permettaient pas de cerner leur thématique principale. Par ailleurs, 8 thèses sur les 72 recensées recoupent deux des catégories identifiées.

Pour finir, il me semble important de noter que parmi ces 41 thèses ayant une approche zonale et transversale, on observe un relatif équilibre entre les approches frontalière et transfrontalière. 18 thèses définissent leur espace de recherche principal d'un seul côté de la frontière (effets de la frontière sur cet espace, intégration au territoire national...), alors que 23 adoptent une focale ouverte aux deux côtés de la frontière. Les travaux s'intéressant aux flux, aux échanges, aux relations transfrontalières de manière large sont particulièrement représentatifs de cette deuxième sous-catégorie. On verra plus précisément par la suite quels sont les enjeux respectifs de ces approches. Des thèses comme *Alexandroupolis, évolution de l'espace urbain d'une ville frontalière* (1986), de Nicolas Spitalas, ou *Les conséquences du décloisonnement frontalier pour la métropole lilloise* (1995), de Pierre Ginet, peuvent illustrer la première sous-catégorie ; tandis que des travaux intitulés *Analyse spatiale des régions frontalières et des effets de frontière : application aux espaces frontaliers franco-espagnols du Pays Basque et de la Catalogne, et à l'espace franco-italien des Alpes-du-Sud* (1999) de Sandra Perez, ou *Les recompositions territoriales dans la région de la Baltique orientale (Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie)* (2009) de Pascal Orcier, correspondent à la deuxième.

Compte tenu de ces éléments, le lecteur ne sera pas étonné de constater que mon propre travail se rattache aux principales approches choisies par les doctorants en géographie des frontières depuis les années 1970.

2. Le rôle des mutations de l'objet de recherche dans le changement de perspective disciplinaire.

Une approche par les acteurs

Comment expliquer les changements d'approche et de méthode dans les études consacrées aux frontières ? L'objet même de la recherche, la frontière, a connu des mutations liées aux acteurs qu'elle concerne. Je vais en distinguer trois types principaux, dont les interactions verticales et horizontales impactent les espaces frontaliers et transfrontaliers : les États, les acteurs privés, qu'ils soient des individus, des entreprises ou des collectifs civils, et enfin les autorités supranationales et locales. Depuis les années 1970-1980 le processus de mondialisation (encadré 2) a joué sur leur repositionnement face aux frontières.

Encadré 2

Éléments de définition. Un point de vue géohistorique sur la mondialisation

« La mondialisation est le processus géographique de création du niveau géographique mondial (...). La prise de conscience de l'importance du niveau mondial autour de 1980 est redevable de modifications profondes du système-Monde qui se produisent alors (obsolescence de la bipolarité mondiale, émergence d'une centralité en Asie-Pacifique et bouclage du Monde, accélération de mutations techniques fortement réductrices des distances communicationnelles...). Conjointement à cet élargissement (qu'on peut simultanément interpréter comme un rétrécissement) et ce décentrement de l'horizon géographique correspond une modification tout aussi profonde de la perspective historique : l'effacement de l'idée de Progrès, de visions orientées de l'Histoire, largement héritées des Lumières du XVIII^e siècle européen. Or, jusqu'aux années 1970, le développement du niveau mondial, en marche depuis le XVI^e siècle, était largement synonyme d'occidentalisation. On peut donc considérer la prise de conscience que marque l'omniprésence du mot « mondialisation » comme l'aboutissement et le point final d'un processus multiséculaire qui aboutit à une forme bien spécifique de niveau mondial, qui n'était pas inévitable et dont les traits hérités, fortement sculptés par l'Europe, sont malgré tout durablement organisateur du Monde du XXI^e siècle » [Gataloup, 2008].

2.1. L'État, fait fondateur de la frontière

« L'affirmation de la puissance d'un État s'exprime de manière décisive à travers celle des frontières. Dans ce domaine également, les États et leurs frontières entretiennent d'étroits rapports réciproques, dans la mesure où les uns se définissent en fonction des autres » [Wackermann, 2003, p. 36]. La mise en place des États modernes, que l'on fait traditionnellement découler des traités de Westphalie (1648), repose sur l'étroite corrélation entre une souveraineté et un territoire. Les frontières constituent alors les marqueurs territoriaux de la limite de la souveraineté ; elles conditionnent dès lors l'ordre international. Ce modèle westphalien se propage sur l'ensemble du globe dès les XVII^e et XVIII^e siècles. À partir de là, les relations internationales sont définies comme des relations entre deux entités souveraines qui se reconnaissent mutuellement comme telles. La souveraineté est définie de manière interne (autorité exclusive sur son territoire rendant impossible l'ingérence) et externe (aucune autorité supérieure n'est reconnue, les autres entités souveraines sont reconnues comme des égales). Ces deux principes sont essentiels pour caractériser l'État moderne, les relations internationales et leur contexte, qui est celui de l'état d'anarchie, définie comme l'absence d'autorité [Battistella, 2009, p. 17-25]. Quatre prérogatives régaliennes fondent traditionnellement cette souveraineté : la sécurité extérieure, la sécurité intérieure, la justice et la monnaie qui garantit la souveraineté économique et financière. Les frontières se voient alors attribuer par les États des fonctions de contrôle dans ces quatre domaines. Elles régulent les entrées et les sorties, matérielles (circulation de personnes, de biens...) ou immatérielles (circulation de capitaux, d'information...) sur le territoire national. On peut alors considérer que les relations transfrontalières

ne consistent qu'en des relations internationales classiques, entre deux entités souveraines, simplement enrichies d'une proximité géographique matérialisée par une frontière commune.

Travailler sur une frontière, c'est donc en premier lieu s'inscrire dans l'étude d'une dialectique contenants-contenus, dont les États et leurs relations sont les faits fondateurs. Aujourd'hui, les frontières apparaissent aussi comme des lieux d'observation privilégiés pour comprendre les mécanismes, les enjeux et les limites des mutations contemporaines des États liées à la mondialisation.

2.2. Des logiques privées qui jouent avec les frontières

Si les États peuvent être considérés comme des faits fondateurs pour les frontières, les acteurs privés de manière générale en sont les premiers praticiens. En géographie, ce sont souvent les flux qui permettent de cerner ces acteurs et la nature et l'extension des relations qu'ils tissent entre eux : flux d'hommes, de marchandises, de capitaux, d'informations, etc. Ces flux peuvent permettre d'identifier des réseaux. Tant les individus que les organisations (associations, entreprises...) sont directement confrontés aux fonctions conférées par les États à leurs frontières. Tout un pan de la littérature scientifique s'intéresse ainsi à la manière dont ces acteurs privés, organisés ou non, s'adaptent à ces fonctions, les impactent ou s'en jouent. « *De nombreux travaux ont déjà mis en évidence les divers usages de la frontière et évoqué la vie sociale, économique, culturelle, qui continue bien au-delà des limites territoriales et politiques de la souveraineté, avec son lot d'hybridations et d'enchevêtrement créatif* », rappellent K. Bennafla et M. Peraldi [2008, p. 7-8]. De l'échelle mondiale (simultanément de part et d'autre de nombreuses frontières dans le monde) à l'échelle locale (de part et d'autre d'une seule frontière localisée), la mondialisation se traduit par un développement de ces flux qui traversent les frontières et par une mise en réseaux de leurs acteurs, qui peuvent définir des « *territoires de proximité fonctionnelle* » [Carroué, 2002]. Je donnerai deux exemples de ces proximités fonctionnelles qui transcendent et se jouent des frontières d'État.

Les firmes transnationales constituent un cas d'école de ce type de nouveaux réseaux, probablement parce qu'elles illustrent concrètement la mondialisation économique ayant rendu les économies nationales interdépendantes. Présentes simultanément dans plusieurs pays par le biais d'établissements interconnectés, elles jouent sur les discontinuités géoéconomiques des espaces nationaux sur lesquelles elles fondent leur organisation. Leur objectif est de concilier une intégration internationale maximale avec une adaptation aux marchés nationaux [Carroué, 2002, p. 76-78].

Les études caractérisant les flux de personnes ont également souligné la responsabilité de ces acteurs privés dans les mutations des frontières d'État. Les travaux d'Alain Tarrius sur les

« *territoires circulatoires* » des migrants qui dessinent une « *mondialisation par le bas* » [Tarrus, 2002] semblent particulièrement bien expliciter cette responsabilité. À partir de ses travaux de terrain en Méditerranée occidentale, A. Tarrus décrit l'apparition de territoires qui recoupent ceux des États-nations de manière transversale. Ces territoires sont définis par la mise en réseaux de migrants « nomades » qui ne se soucient pas fondamentalement des valeurs ou des usages des lieux institutionnalisés qu'ils traversent : « *Le nomadisme se caractérise (...) par la fidélité à un lieu d'origine, par l'absence de spécialisation professionnelle héritée, et par une mise à distance des perspectives d'intégration ; et, parfois, par l'instrumentalisation passagère de la citoyenneté* » [Tarrus, 2002, p. 32]. Les territoires circulatoires de ces migrants se superposent ainsi aux territoires nationaux, sur les frontières desquels ils jouent, notamment pour faire circuler des marchandises. A. Tarrus a l'occasion de décrire les stratégies de franchissement de la frontière franco-espagnole, pratiquées par ces migrants nomades : « *... un astucieux "bricolage" de l'espace frontalier va en quelque sorte abolir la "frontière-barrière" : il faudra sortir de l'autoroute à vide, avant Perpignan, charger auprès d'un des 21 commerçants de la ville, repartir par la route nationale –bien moins contrôlée-, franchir la frontière au Perthus et reprendre l'autoroute quelques kilomètres plus loin. L'accent mis sur les contrôles autoroutiers est fort significatif : il correspond en effet à une vision obnubilée par la dimension internationale du danger, tandis que le passage de la frontière par la route nationale renvoie à la notion de simples échanges de proximité* » [Tarrus, 2002, p. 121]. Pour A. Tarrus, cette mondialisation « par le bas », par des solidarités impulsant de nouveaux rapports sociaux, se fait en complément de la mondialisation « par le haut » qui serait celle des capitaux et des technologies, dont on a exposé l'exemple des firmes transnationales [Tarrus, 2002, p. 157].

À l'échelle des individus et des organisations privées, la mondialisation a donc contribué au développement de réseaux transnationaux, et ainsi au développement de stratégies autour des frontières politiques devenues dès lors des freins ou des opportunités aux relations.

2.3. De nouveaux acteurs institutionnels.

Perspectives nées de l'intégration supranationale et de la décentralisation

Dans le processus de mondialisation, les États se trouvent également confrontés à l'intégration supranationale et à la décentralisation qui questionnent le rôle de leurs frontières. À l'échelle supranationale, les États ont pu confier à des organisations les regroupant certaines des fonctions régaliennes qu'ils exerçaient traditionnellement. À ce titre, l'Union européenne constitue un espace-laboratoire, dans lequel les fonctions de contrôle et de régulation des frontières internes sont reportées aux frontières externes, avec les pays tiers. L'intégration européenne a procédé de ce fait à

un effacement progressif et relatif des frontières internes, en réduisant un certain nombre de différentiels politiques, économiques, sociaux, culturels, entre les territoires nationaux européens.

Le processus de décentralisation, bien que n'étant pas universel, a conféré des pouvoirs à des autorités territoriales locales qui peuvent également élaborer des stratégies par rapport aux frontières nationales. Que les relations transfrontalières se fassent « par le haut » (impulsées par les dispositifs de coopération mis en place par l'Union européenne, par exemple) ou « par le bas » (à l'initiative des acteurs politiques locaux), elles sont désormais investies par d'autres échelles que les États, correspondant à des entités institutionnalisées mais qui ne sont pas souveraines. Ces relations ont ouvert la voie à des recompositions territoriales multiformes, permettant la formation d'ensembles territoriaux transfrontaliers à partir de territoires institutionnels contigus, ou la mise en réseau de territoires institutionnels non contigus [Lima, 2009].

L'État n'est donc plus le seul acteur institutionnel ayant compétence à intervenir sur ses frontières. L'affirmation de ces nouveaux acteurs nés de l'intégration supranationale et de la décentralisation complexifie les « régimes politiques de la frontière » [Leresche et Saez, 1997] en ouvrant la voie à des modes de gestion et de gouvernance multiniveaux des frontières : « *Les dynamiques que l'on observe, en ce point névralgique qu'est la frontière, avec l'essor de la coopération transfrontalière, donnent naissance à un autre niveau de l'inter-territorialité où se combinent diverses gestions politiques de la frontière : gestion inter-étatique, inter-collectivités, coalitions des États et des collectivités territoriales* » [Leresche et Saez, 1997, p. 31].

2.4. Mondialisation-État-frontière. Des paradigmes pour expliquer des tensions multiscalaires

La disparition des États a pu être envisagée comme la finalité du processus de mondialisation. À rebours de ces prévisions, les États restent des acteurs incontournables dans le processus, dans la mesure où ils définissent un certain nombre de ses conditions, comme le rappelle L. Carroué : « *La mise en place de ces nouvelles proximités fonctionnelles n'invalide absolument pas dans bien des cas le pavage étatique (...). Ce sont en effet les États, qui, pour l'essentiel, ont défini les règles et conditions politiques et juridiques et réalisé l'essentiel des investissements nécessaires à cette mise en réseau du monde* » [Carroué, 2002, p. 73]. On peut en déduire des mutations dans le rôle des États, confrontés à des dynamiques publiques ou privées, formelles ou informelles, qui caractérisent la mondialisation, mais non à leur disparition. Dès lors, en quoi ces mutations peuvent-elles remettre aujourd'hui en question la limite de souveraineté que marque la frontière ?

Pour répondre à cette question, V. Kolossov identifie trois positions principales tenues par les chercheurs aujourd'hui [Kolossov, 2005, p. 607-613], qui se présentent comme autant de *scenarii* d'interprétation possibles pour les frontières dans le cadre de la mondialisation :

- Un paradigme que V. Kolossov qualifie de « réaliste », selon lequel les États restent les acteurs les plus importants sur la scène internationale. Les frontières demeurent donc des lignes fixes protégeant la souveraineté et la sécurité nationale. Leurs fonctions de contrôle peuvent même être renforcées en raison de l'intensification des échanges.
- Un paradigme « libéral », qui affirme que les États ne sont pas nécessairement les acteurs politiques les plus importants sur la scène internationale. Les frontières d'États doivent jouer un rôle d'intermédiaire pour permettre les interactions. Il est important alors de garantir de bonnes conditions aux échanges potentiels : régler les litiges frontaliers, développer les moyens de communication transfrontaliers (infrastructures, réseaux d'information...).
- Pour finir, le paradigme « global » s'intéresse en priorité aux réseaux internationaux qui connectent tous types d'acteurs politiques et économiques, dont les États ne sont qu'une composante. De ce point de vue, les frontières d'États peuvent apparaître comme des lignes de plus en plus effacées voire virtuelles.

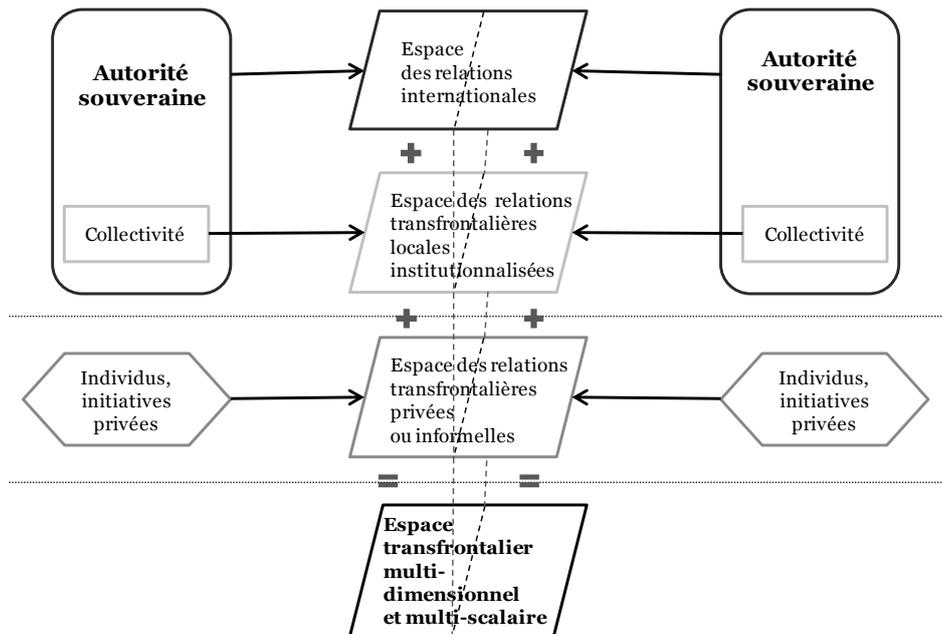
Ces positions représentent trois manières différentes, mais également valables, d'analyser les impacts du choc mondialisation/État sur les frontières. La mondialisation et l'implication de nouveaux acteurs sur les frontières ne les « suppriment » pas, mais incitent les États à remodeler leur identité politique et leurs fonctions et donc celles de leurs frontières.

Le point commun entre ces trois paradigmes qui cherchent à conceptualiser les impacts de la mondialisation sur les frontières d'État est de reconnaître des tensions d'ordre multiscale, liées à la multiplication des acteurs impliqués dans le fonctionnement de ces frontières : « *Les nouvelles approches postmodernes complètent avec succès les méthodes traditionnelles d'études des frontières, en considérant les interactions frontalières et transfrontalières à différents niveaux (du global au local) et comme un système unique. (...) L'échelle d'analyse n'est pas naturellement déterminée, mais représente une construction sociale* »¹³ [Kolossov, 2005, p. 628]. V. Kolossov nous invite donc à penser la frontière en fonction des interactions qui la traversent et qui constituent autant de niveaux d'analyse interdépendants, synthétisés dans la figure 1. Il renvoie là à l'idée d'échelles territoriales,

¹³ « *New postmodern approaches successfully complement traditional methods of border study, considering boundaries and cross-boundary interactions at different levels (from the global to the local) and as a single system. (...) The scale of analysis is not naturally determined, but represents a social construct* » [Kolossov, 2005, p. 628].

définies en fonction d'acteurs agissant sur l'espace, et non à celle d'échelles cartographiques, définies de manière exogène par le géographe. Le fait que la frontière soit avant tout définie comme limite de souveraineté entre deux États a pu occulter l'ensemble des dynamiques qui, à d'autres échelles, en fonction d'autres acteurs, s'étaient amorcées ou renforcées dans le processus de mondialisation.

Figure 1. L'espace transfrontalier, une réalité d'emboîtement de logiques d'échelles définies par les acteurs



Pour l'analyse, les implications de cette approche multiscale sont doubles : elle suppose de prendre en compte les « *croisements entre tensions horizontales et verticales, entre rapports de force externes et internes* », qui font se positionner les acteurs par rapport à leurs homologues de l'autre côté de la frontière mais aussi par rapport aux entités territoriales auxquelles ils sont liés : « *Ainsi les tensions qui animent les espaces frontaliers ne sont pas uniquement issues de la juxtaposition d'États concurrents et exprimant des convoitises sur leurs bordures mitoyennes, mais résultent aussi de l'organisation pyramidale des pouvoirs au sein de la même construction ou entité territoriale* » [Renard, 2002, p. 59]. Une lecture dialectique des relations verticales (frontalières) et horizontales (transfrontalières) est rendue nécessaire par la démultiplication des acteurs intervenant dans le fonctionnement des frontières.

Conclusion du chapitre 1

Consacré à l'exposé de la tradition scientifique dans laquelle je place mon propre travail, ce chapitre m'a permis de poser les premiers jalons d'une démarche de recherche fondée sur la question du « comment ». Du fait des mutations de l'objet de recherche, la frontière, en lien avec son fait fondateur, l'État, cette question constitue aujourd'hui le cœur des recherches de la géographie des frontières. Comment les frontières d'État peuvent-elles ainsi structurer des territoires ? La multiplication des acteurs intervenant autour de ces frontières dans le processus de mondialisation est susceptible de dessiner des territoires variés, superposés, et éventuellement interdépendants. Ainsi, *« la complexité [de la frontière] peut donc être conçue comme la résultante d'interactions entre la pluralité des acteurs de la frontière, des échelles emboîtées et articulées entre elles, des temporalités de l'objet et de ses acteurs, enfin des recoupements de gestion territoriale »* [Picouet et Renard, 2007, p. 43]. Pour avancer des éléments de réponse à cette question du « comment », je me propose à présent de conceptualiser les effets potentiels des frontières.

Chapitre 2. Interroger les effets des frontières.

De la théorie au terrain

Comment peut-on considérer que les frontières ont un impact sur les territoires et leur organisation ? Pour travailler sur cette question, je m'appuierai sur les conclusions auxquelles parviennent en 1995 des chercheurs du Laboratoire d'économie des transports de Lyon en proposant des pistes d'évaluation de la mobilité transfrontalière : les effets des frontières sont des « *impasses théoriques* », mais des « *évidences empiriques* » [Diaz Olvera *et al.*, 1995]. Effectivement, si les études de cas foisonnent, d'où des modèles sont parfois tirés, la littérature reste extrêmement prudente sur la mise au jour de mécanismes spécifiques. En tant qu'évidences empiriques, les effets des frontières ont surtout fait l'objet de catalogues, plutôt que de typologies englobantes. On peut citer les « *six exemples d'effet-frontière* » que proposent J.-P. Renard et P. Picouet : l'intégration de marges, l'effet de dissymétrie, l'effet de dysfonctionnement, l'effet d'abri et de transit, l'effet créateur et accumulateur, et enfin le métamorphisme de contact qui opère la création d'un système spatial transfrontalier [Renard et Picouet, 1993, p. 7]. De son côté, A. Cuisinier-Raynal élabore des modèles pour les frontières du Pérou : marges, marches, fronts, synapses, capillaires, néo-espaces transfrontaliers, qu'il met en relation avec les jeux d'acteurs en présence [Cuisinier-Raynal, 2001].

M'appuyant en particulier sur des travaux de la géographie sociale, je postulerais dans cette section que l'hypothèse d'un effet fonctionnel structurant des frontières reste valable, à condition d'en adopter une définition résolument ouverte : celle d'une corrélation entre des stratégies spatiales d'acteurs et la présence d'une frontière et de ses fonctions. Comme l'affirme C. Raffestin, l'idée d'un déterminisme aux frontières est à proscrire : ces effets ne sont négatifs (la frontière comme contrainte) ou positifs (la frontière comme opportunité) qu'en fonction d'un contexte d'interactions [Raffestin, 1974, 1986 et 1992].

Pour présenter les théories et notions mobilisées pour élaborer une problématique, deux approches sont possibles : la première met en exergue les auteurs qui les ont développées et leurs oppositions éventuelles ; la seconde part directement des termes de la problématique et des auteurs sont alors cités pour qualifier ces termes. La première a comme priorité d'identifier des « écoles de pensée », la seconde de définir des notions opérationnelles pour le travail. Ce chapitre privilégiera cette seconde approche. De manière générale, la géographie apparaît en effet être une discipline relativement rétive à la formation ou du moins à l'identification d'écoles à proprement parler [Bailly et Ferras, 2010, p. 99-100].

Ainsi, je ferai d'abord appel dans ce chapitre aux notions de limite et de discontinuité pour expliciter comment ces effets de frontières se construisent, avant d'évoquer par ses deux extrémités le large spectre de compositions ou de recompositions territoriales auxquelles ils donnent lieu : d'un côté la marge, considérée comme un système spatial de limite, de l'autre l'interface, système de mise en relation. Ces considérations générales me permettront d'introduire mon terrain d'étude, la frontière franco-brésilienne, comme un lieu *a priori* particulièrement propice pour observer et évaluer une mutation territoriale rapide, de marge à interface.

1. La frontière dans une dialectique de limite et de discontinuité

Pour comprendre comment les effets des frontières se construisent, la littérature met au jour une dialectique complexe qui fait balancer ses fonctions entre limite et discontinuité. La limite met en jeu des forces centripètes : les effets de la frontière se comprennent en fonction de ce qu'elle enveloppe, à savoir en premier lieu l'État. La discontinuité au contraire relève plutôt de forces centrifuges : la frontière marque une différenciation socio-spatiale ; ses effets dépendent donc du contact qu'elle induit. On parlera de réalité nationale et frontalière dans le premier cas, et de réalité transnationale et transfrontalière dans le second.

1.1. La frontière comme limite

La limite constitue le point de rupture du système spatial, compris comme « *un ensemble de configurations et d'agencements, composé d'entités reliées et donc interdépendantes, entités à la fois instituées par le système et instituant le système, au sein duquel on peut repérer des logiques communes de fonctionnement et des dynamiques qui ne se réduisent pas à l'addition des logiques de chaque élément – ce qui constitue la complexité cumulative du système* » [Lévy et Lussault, 2003, p. 889-891]. Au sens de limite, la frontière marque bien la fin du système de souveraineté territoriale de l'État.

Ce faisant, elle garantit deux fonctions essentielles, que C. Raffestin a qualifiées de « traduction » et de « régulation » dans plusieurs de ses textes [Raffestin, 1986 et 1992]. La limite est ainsi « *traduction d'une intention, d'une volonté, d'un pouvoir exercé, d'une mobilisation, etc.* » [Raffestin, 1986, p. 18]. Par analogie avec la peau qui marque les limites du sujet humain et garantit l'unité et le fonctionnement de son être, la frontière constitue une enveloppe continue pour les États et est donc un moyen essentiel d'affirmation ou d'identification de leur « je » territorial. Cette analogie a été plus d'une fois développée : C. Raffestin parle de « *membrane* » [Raffestin, 1992, p. 159], C. Pradeau affirme qu'« *elle [la frontière] réagit d'abord et avant tout comme un épiderme à une cellule fondamentale d'organisation des sociétés humaines : l'État* » [Pradeau, 1994, p. 149], « *sans frontière(s), il n'y a pas de sujet* » peut-on lire dans un ouvrage dirigé par H. Velasco-Graciet et C. Bouquet [2006, p. 16]...

L'identification de ce « je » territorial est corrélée à l'organisation du système. La limite régule ainsi ce qu'elle traduit : « *La limite est régulation en ce sens qu'elle délimite une aire à l'intérieur de*

laquelle règne une autonomie relative pour ceux-là mêmes qui l'ont instituée. Elle est garante d'une homéostasie¹⁴ sociale » [Raffestin, 1992, p. 160]. En ce sens, la frontière constitue aussi une limite de gestion pour l'État, qui définit sa propre organisation politique, juridique et administrative. Les personnes physiques et les personnes morales, qu'elles soient publiques ou privées, sont soumises à cet ordre. Le caractère plus ou moins démocratique de son gouvernement n'enlève rien à cette relation de subordination. Par leur nationalité, les individus se voient ainsi apposer la marque de l'État, qui peut leur accorder certains droits ou leur imposer des devoirs. Les personnes morales de droit public, comme les autorités territoriales décentralisées ou fédérées, et privé, comme les entreprises ou les associations, ont également une existence conditionnée par l'État. Il attribue ou offre un rôle à chacun afin de faire système, ce qui peut, évidemment, faire l'objet de contestations.

On ne peut donc travailler sur la limite qu'en relation avec l'ensemble du système [Brunet, 1990, p. 158-160], et donc sur la frontière qu'en relation avec l'État et son organisation interne.

1.2. La frontière comme discontinuité

Les frontières politiques constituent un type de discontinuité spatiale. C'est en ces termes que de R. Brunet [1990, p. 114-117] à J.-C. Gay par exemple, elles sont conceptualisées. Dans un ouvrage de synthèse intitulé *Les discontinuités spatiales*, ce dernier postule qu'« un enchevêtrement de discontinuités compose l'espace géographique. Aux appropriations tacites ou interdites, l'État surimpose une trame officielle. Ce maillage administratif constitue la base de l'espace d'encadrement » [Gay, (1995) 2004, p. 41]. Ce faisant, il met donc la frontière politique, de nature anthropique, sur le plan des discontinuités géophysiques (montagnes, rivières...) ou des discontinuités réticulaires (rupture de charge entre deux moyens de transport par exemple), pour n'en citer que deux types. Il est vrai que ces rapprochements sont d'autant plus fondés que le tracé des frontières politiques recoupe souvent de nombreuses autres discontinuités auxquelles il est lié. En s'appuyant sur ces rapprochements, la discontinuité renvoie à deux réalités corrélées : celle de la différenciation et celle de la relation. Il s'agit des deux autres fonctions fondamentales que C. Raffestin fait porter aux frontières [Raffestin, 1986, p. 19-20 ; 1992, p. 160].

La discontinuité constitue ainsi le lieu « point de départ » de la différenciation spatiale. En ce sens, elle marque un différentiel entre deux situations données en contact l'une avec l'autre : la

¹⁴ Définie à l'origine par Claude Bernard en médecine, l'homéostasie est la capacité que peut avoir un système à conserver son équilibre de fonctionnement en dépit des contraintes qui lui sont extérieures.

frontière opère la distinction entre deux souverainetés dont l'organisation interne produit des normes et des politiques différenciées. Cette distinction politique peut se traduire également en termes sociaux, économiques ou culturels, selon les cas.

La seconde facette de la discontinuité est relationnelle et complète la première comme le ferait une analyse des flux par rapport à une analyse des stocks. La relation se tisse sur la différenciation : « *Enfin la frontière est relation dans la mesure où elle juxtapose des territoires qui se confrontent, se comparent et se découvrent. Dans ces conditions les relations peuvent être d'opposition, d'échange ou de collaboration* » [Raffestin, 1992, p. 160].

Cette double dimension de la discontinuité fait de la frontière une opportunité ou une contrainte aux relations. Se plaçant par exemple du côté de la contrainte, C. Arbaret-Schulz définit les frontières comme des constructions territoriales qui mettent de la distance dans la proximité [Groupe frontière, 2004]. Dans cette définition, tandis que la proximité est définie de manière exogène, la mise à distance évoquée est une réalité vécue, conditionnée par les dispositifs d'appropriation matérielle et idéale qui s'instaurent aux frontières d'État. Autrement dit, la frontière en tant que discontinuité est un lieu de différenciation de situations ou d'états donnés, qui s'inscrit dans un champ de relations défini par des projets ou des stratégies d'acteurs. La notion de discontinuité permet donc de changer de focus en ouvrant la réflexion à un point de vue transfrontalier. Elle pourra inviter à dépasser les systèmes spatiaux nationaux en pensant à d'autres échelles et selon d'autres acteurs territoriaux.

2. Compositions et recompositions territoriales aux frontières

Dans la dialectique de limite et de discontinuité dans laquelle elle s'inscrit, la frontière peut donner naissance à des mécanismes territoriaux variés. Les catalogues d'effets-frontières évoqués [Renard et Picouet, 1993, p. 7 ; Cuisinier-Raynal, 2001] permettent effectivement de différencier des *scenarii* territoriaux différents qui jouent sur cette dialectique dans un sens ou dans l'autre. Il apparaît dans la littérature que les effets frontières ont un spectre qui va de la définition de marges à celle d'interfaces.

2.1. La relativité de l'échelle territoriale et de la temporalité

Avant d'en examiner les extrémités, je rappelle que le spectre des effets territoriaux des frontières n'est conceptualisable que dans un contexte territorial et temporel donné.

En premier lieu, on ne peut parler d'effet frontière qu'en fonction d'une échelle d'analyse, et notamment en fonction d'une échelle territoriale, déterminée par les relations qu'entretiennent les acteurs de la frontière. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer cet impératif multiscale, mis en évidence par les mutations contemporaines des États. Autrement dit, selon l'échelle territoriale considérée, la frontière peut susciter des compositions ou des recompositions différentes, qui peuvent apparaître contradictoires si l'on n'a pas fait le point sur les échelles considérées.

En second lieu, les frontières constituent des objets mouvants dans le temps, dont les effets ne sont pas figés mais en évolution. « *Les frontières sont du temps inscrit dans l'espace ; elles restent des buttes-témoins du passé ou des fronts vifs, selon les conjectures locales* » [Foucher, 2007, p. 28]. J.-P. Renard les qualifie d'organismes vivants, pouvant passer par des étapes de genèse, de déroulement, de maturité, de déclin (tableau 2).

Tableau 2. La frontière, organisme vivant. Les phases de son évolution selon J.-P. Renard

La genèse	Le déroulement	La maturité	Le déclin ou le transfert
- émergence de rapports de force - confrontation - implosion	- expansion - transformations morphologiques - intégration	- stabilisation des rapports de force - affirmation de nouveaux maillages	- recomposition territoriale - transfert vers d'autres champs - crise identitaire ?

(Source : Renard, 2002, p. 60)

Je resterai néanmoins prudente dans l'emploi du champ lexical de l'organisme vivant, car la tentation est grande d'adopter un point de vue téléologique sur la question, qui ferait de la disparition des frontières une finalité à atteindre. C. Raffestin dénonce ainsi avec virulence une « mythologie » de l'abolition des frontières, développée notamment dans le cadre de la construction de l'Union européenne : « *Autant dire tout de suite que le slogan "il faut gommer les frontières" n'a aucun sens à long terme car la notion de frontière est non seulement constitutive du vivant mais encore constitutive du vivant en société. Tout au plus, par ce slogan, les sociétés européennes sont en train de se fabriquer une crise supplémentaire par la confusion des limites* » [Raffestin, 1992, p. 158]. Le champ lexical de l'organisme vivant ne permet pas non plus de penser que les effets des frontières

peuvent avoir un aspect itératif, en passant par une phase, puis une autre, puis revenant à la première phase, etc. Or c'est bien le cas.

2.2. *La marge, un système territorial de limite*

Les espaces qui organisent le système portent des noms différents selon les géographes. Le modèle « centre-périphérie » propose une lecture du fonctionnement de l'espace basée sur l'identification de hiérarchies spatiales. Théorisé également en économie (Samir Amin) et en histoire (Fernand Braudel), il a été principalement décrit en géographie par Alain Reynaud. Dans son approche, la périphérie « *se définit négativement par rapport au centre dont elle constitue le décalque, le contraire, le corollaire ou le complément* » [Reynaud, 1981, p. 36-37]. Le centre, de son côté, se définit en fonction de nombreux critères : masse de population importante, niveau de vie élevé, ancienneté du développement, capacité d'auto-développement, nœud de réseaux (transports, informations, finances), centre de pouvoir et de décision (financier, économique, politique), créativité, capacité d'organisation, accumulation des capitaux... La périphérie se présente donc comme directement subordonnée au centre et son éventuel dynamisme en est de fait redevable. À ce diptyque centre-périphérie on peut préférer le diptyque cœur-marge [Brunet, 1990, p. 159], qui s'affranchit de cette hiérarchie et de cette définition négative des espaces de limites : il permet plutôt de travailler sur le degré de différenciation et de cohérence dans un système spatial donné.

Ni tout à fait la même chose, ni tout à fait autre chose, plus proche de la même chose que d'autre chose, la marge semble se situer dans un entre-deux d'une certaine épaisseur qui prépare à la rupture. Je la considère comme un espace participant de la dynamique territoriale du système : « *La marge serait l'écart (...) entre un « plus », c'est-à-dire un territoire organisé, fonctionnant suivant des règles mises en place progressivement, et un « moins » qui (...) ne répond plus aux normes du système, du territoire auquel il se rattache* » [Prost, 2004, p. 177]. Différents travaux de recherche se sont essayés à des typologies des espaces de marges [Cuisinier-Raynal, 2001 ; Rolland-May, 2001]. Sans reprendre à mon compte l'ensemble de leurs définitions, je m'y appuie pour dégager deux approches principales. De par la rupture de système territorial qu'elle prépare, la marge peut être perçue comme un élément vulnérable et ce faisant susceptible d'affaiblir voire de mettre en péril le système dans son ensemble. En conséquence, elle peut constituer un espace à sécuriser afin de mieux mettre à distance le système voisin. Les termes de marge-tampon ou de glacis correspondent notamment à cette approche. D'un autre côté, d'autres perspectives confèrent aux marges de fortes capacités d'« *innovation territoriale* » [Antheaume et Giraut, 2002], justement parce qu'elles ouvrent la voie vers un autre système territorial. Elles apparaissent alors comme « *des lieux privilégiés*

d'invention et d'articulation où dérogations, compromis et agencements souples sont expérimentés tant sur le plan des pratiques individuelles et collectives que sur celui des montages institutionnels » [Antheaume et Giraut, 2002, p. 42]. La situation de marge peut devenir un élément fort d'identification territoriale positive. Se positionnant comme tête de pont et n'étant pas soumise aux mêmes contraintes de stabilité que le cœur du système dont elle dépend, la marge peut développer des dynamiques propres connues ou inconnues, encouragées, tolérées ou combattues par le cœur du système. Les termes de front ou de marche, par exemple, peuvent qualifier cette marge innovante.

2.3. L'interface, un système territorial qui se joue de la discontinuité

A l'autre bout du spectre, l'interface constitue un système territorial qui repose sur la discontinuité et la mise en contact qu'elle opère. L'interface oblige à penser l'espace différemment que dans une logique cœur/marge dans la mesure où elle s'intéresse aux liens entre les systèmes. Pour décrypter les systèmes d'interface, différents termes ont pu être employés. R. Brunet privilégie celui de « synapse » : « *ces lignes de contact sont autant de synapses, ou de lieux de synapses ponctuelles. Par les portes au moins, et parfois tout au long des façades, communiquent des systèmes différents, dont le contact même crée de nouveaux espaces, avec leurs sous-systèmes* » [Brunet, 1990, p. 222]. On conservera néanmoins le terme d'interface tel que se l'est réapproprié le groupe de recherche « Interfaces », en lien avec les définitions dynamiques qui lui sont données en physique, en biologie ou en informatique. Selon ce groupe de recherche, l'interface aurait un fonctionnement basé sur ses capacités à attirer les flux, à les sélectionner, à les adapter, et enfin à les redistribuer : « *l'interface peut être envisagée comme un capteur qui attire et canalise les flux, les transmet à un convertisseur qui les filtre et les adapte, avant de réactiver le mouvement afin d'assurer le passage du système de départ au système d'arrivée* » [Groupe de recherche « Interfaces », 2008, p. 201]. L'interface constitue donc un sous-système clé pour le fonctionnement des dynamiques réticulaires de manière générale, par exemple pour les coopérations territoriales qui ont pu se multiplier en s'appuyant sur le processus de décentralisation.

L'interface est dotée d'une réelle épaisseur. Les formes socio-spatiales qu'elle peut prendre sont variées. R. Brunet en distingue trois types : les couloirs, qui opèrent des circulations en long, joignant les centres au plus court et qui concernent des circulations autres que locales ; les façades, qui opèrent le contact de zone à zone ; et enfin les portes, « *des points, éventuellement élargis en seuils, qui trouent les façades, jalonnent et terminent les couloirs* » [Brunet, 1990, p. 219]. Les interfaces peuvent alors jouer de nombreux rôles dans l'articulation des systèmes qu'elle met en contact. Elles peuvent en particulier, selon les cas, développer des logiques de complémentarité

(dépendance réciproque) ou de concurrence (dépendance unilatérale). Tout comme la marge, l'interface peut être pilotée depuis les centres des systèmes qu'elle met en relation, ou posséder ses propres pouvoirs de régulation [Groupe de recherche « Interfaces », 2008, p. 197].

2.4. De la frontière en marge à la frontière en interface, le rôle de l'État

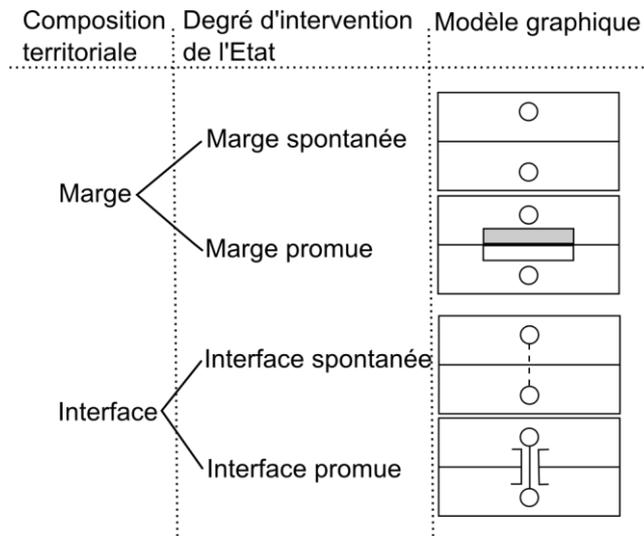
Dans ce cadre, le rôle de l'État apparaît prépondérant dans la mise en place de ces sous-systèmes territoriaux aux frontières, puisqu'il constitue leur fait fondateur. La manière dont il se projette à ses frontières, qui constituent à la fois des limites et des discontinuités, dépend d'éléments qui lui sont endogènes et exogènes : son organisation socio-spatiale interne d'un côté, et la nature des relations qu'il entretient avec ses voisins, de l'autre.

Pour comprendre comment la frontière peut balancer entre la formation de marges et d'interfaces, il faut ainsi revenir en premier lieu sur les modalités de création et d'organisation interne des territoires nationaux. Le modèle de l'État national centralisé semble particulièrement aboutir à l'émergence de périphéries frontalières auxquelles des fonctions spécialisées ont été confiées. Que le découpage des frontières soit postérieur ou antérieur à l'appropriation et au peuplement du territoire, ce modèle se construit à partir d'une centralité initiale autour de laquelle s'organise le reste du territoire national. Dans un modèle où l'État s'est formé par amalgame d'entités politiques anciennes, la situation périphérique des espaces frontaliers est une donnée qui peut être moins décelable. De manière générale, les mutations contemporaines des États ont engagé un processus de revalorisation des espaces frontaliers aux échelles nationale et internationale. Déconcentration et décentralisation, dans les États à tradition centralisatrice, ont contribué à la revalorisation de ces espaces.

La manière dont l'État se projette à ses limites en fonction de ses relations bilatérales avec ses voisins détermine également la place des espaces frontaliers dans son système spatial. Ainsi, la formation de la marge frontalière ou de l'interface transfrontalière dépend du degré de fermeture ou d'ouverture de la frontière à l'échelle nationale. Ce degré repose sur la nature des relations bilatérales, qu'elles soient inexistantes, indifférentes, tendues ou détendues.

Ce rôle prépondérant que joue l'État dans la formation de ces sous-systèmes territoriaux à ses frontières doit être relativisé pour autant qu'il laisse de la place à des dynamiques spontanées également capables de participer à la définition de marges et d'interfaces. Dans le cas des frontières du Pérou, A. Cuisinier-Raynal oppose ainsi la marge spontanée à la marche promue, et la synapse spontanée, en capillaire, à la synapse promue, sur la base d'axes de communication d'importance [Cuisinier-Raynal, 2001, p. 220-224] (figure 2).

**Figure 2. Marge et interface, des structures élémentaires de l'espace.
Un essai d'adaptation des modèles d'A. Cuisinier-Raynal**



(Source : d'après Cuisinier-Raynal, 2001, p. 224)

A. Cuisinier-Raynal développe une modélisation spécifique des différentes compositions territoriales existant aux frontières du Pérou. Ses propositions sont néanmoins applicables à tout type de frontières. Il élabore six modèles élémentaires pour le Pérou : en plus des marges et des interfaces (qu'il nomme « synapses », selon la terminologie de R. Brunet) spontanées et promues, il identifie les fronts (coutumiers, pionniers et militaires) et les néo-espaces transfrontaliers, qui opèrent l'effacement de la frontière grâce à des dynamiques d'intégration, notamment infrastructurelles. Les quatre modèles retenus ici seront mobilisés par la suite dans l'étude des mutations des effets territoriaux de la frontière franco-brésilienne.

On retient donc de l'ensemble de cette analyse l'absence de déterminisme géographique aux frontières, qui sont ce que les acteurs territoriaux, parmi lesquels l'État est prédominant mais n'est pas seul, en font : « *Parce que les sociétés et les pouvoirs politiques instrumentalisent les frontières, celles-ci exercent des effets spatiaux très contrastés, voire contradictoires* » [Renard, 2002, p. 63]. Le spectre des effets frontières en apparaît d'autant plus vaste, de la marge à l'interface.

3. Entre France et Brésil, un terrain pour étudier des mutations territoriales frontalières en cours

Comment le cadre théorique qui a été dressé est-il et peut-il être appliqué au terrain ? Je propose de commencer par donner un aperçu des réponses de quelques jeunes chercheurs à cette question en Amérique latine. Les mutations des espaces frontaliers de marges à interfaces semblent effectivement être d'actualité dans cet ensemble continental. Cela me permettra d'introduire mon propre terrain de recherche, la frontière franco-brésilienne.

3.1. Frontières en marge, frontières en interface, une recherche d'actualité en Amérique latine

Depuis 2000, plusieurs thèses de géographie ont été soutenues en France sur les frontières latino-américaines. Je présenterai les travaux de quatre jeunes chercheurs qui ont, directement ou indirectement, abordé la question du changement de statut des espaces frontaliers latino-américains, de marges à interfaces. Ces travaux ne donnent évidemment pas un point de vue exhaustif sur l'état de la recherche en géographie des frontières sur le continent latino-américain, mais offrent du moins un aperçu de l'importance et de l'actualité de la problématique des mutations territoriales frontalières sur ce continent.

S. Souchaud a travaillé sur les migrants brésiliens au Paraguay et sur le territoire qu'ils définissent à l'est du pays. Sa thèse soutenue en 2000 est intitulée « La formation d'un espace "brésiguayen" dans l'est du Paraguay. Migrations pionnières brésiliennes et organisations socio-spatiales dans l'Orient du Paraguay »¹⁵. En décrivant les ressorts de cette migration, S. Souchaud identifie ainsi nombre de changements significatifs dans l'espace frontalier paraguayen. Les Brésiliens, premier groupe étranger du Paraguay, y sont entrés à partir des années 1960, incités par la mise à disposition par l'État paraguayen de terres à leur intention, afin de promouvoir une agriculture moderne. Les Brésiliens pratiquent ainsi au Paraguay un type de colonisation agricole basée sur la monoculture intensive du soja dont ils maîtrisent la filière. Cette migration et cette colonisation ont modifié en quarante ans l'organisation spatiale du Paraguay désormais ouvert sur son voisin par les

¹⁵ Sa thèse paraît en 2002 aux Editions Karthala sous le titre « Pionniers brésiliens au Paraguay ». C'est cette version qui est référencée en bibliographie.

infrastructures routières. L'occupation du territoire national se rééquilibre vers l'est, notamment autour de la ville frontalière de Ciudad del Este [Souchaud, 2001 et 2002].

A. Cuisinier-Raynal soutient en 2003 une thèse intitulée « Les frontières du Pérou entre fronts et synapses (1492-2002) : essai sur la ligne, le lien et le liant ». Synthétisée dans un article paru en 2001, son approche passe par une modélisation des effets territoriaux des frontières du Pérou. Il élabore ainsi une typologie des interactions frontalières en proposant des *scenarii* de lecture que j'ai déjà été amenée à évoquer : marges, marches, fronts, synapses, capillaires, néo-espaces transfrontaliers. En elle-même, sa grille de lecture qui intègre pleinement le rôle de l'État ouvre la voie à l'identification de différents types de mutations territoriales aux frontières du Pérou.

La thèse de L. Médina-Nicolas soutenue en 2004 s'intitule « Le dilemme des frontières en Amérique centrale, marges symboliques ou espaces en construction. Le cas des frontières Nicaragua-Costa Rica et Costa Rica-Panamá ». L. Médina-Nicolas décrit un processus de mutation de ces espaces frontaliers, traditionnellement identifiés comme des « icônes » dans le processus de construction étatique et national, et objets de conflits avec les États voisins. Ces espaces tendent à devenir, du fait de l'intégration régionale, du décloisonnement routier de l'Interaméricaine et des coopérations transfrontalières, des espaces de transition. L. Médina-Nicolas conclut à une forte tension entre leur position de marge à l'échelle nationale et leur capacité de mise en relation qui peine à se concrétiser malgré l'impulsion des instances d'intégration [Médina-Nicolas, 2004a, 2007 et 2009].

Pour finir, L. Perrier-Bruslé s'est intéressée à l'Orient bolivien, région frontalière du Brésil. Elle soutient en 2005 une thèse intitulée « La dernière frontière. Loin des Andes, trop près du Brésil. La frontière orientale et la construction du territoire en Bolivie ». Elle accorde une place importante au lien existant entre pratiques et représentations de cette frontière en Bolivie, notamment dans le cadre des mutations qu'elle traverse, de plus en plus arrimée au territoire national par les infrastructures, mais aussi ouverte vers le Brésil et vers le continent par des dynamiques « souterraines » (contrebande, narcotrafic) et des dynamiques officielles d'intégration régionale sud-américaine. Elle analyse ces changements et les résistances à ces changements avec une perspective multiscale, de celle du frontalier bolivien à celle de l'État.

Entre 2000 et 2005, ces quatre jeunes chercheurs ont donc, chacun à leur manière, mis le doigt sur des mutations territoriales frontalières latino-américaines présentant de nombreux points communs, parmi lesquels on peut en particulier retenir le processus d'intégration régionale institutionnelle, le développement des infrastructures (en particulier routières, mais pas seulement) transfrontalières, le développement des échanges et en particulier des migrations de personnes. Ils

insistent également sur la conjonction de dynamiques formelles « par le haut » (États et instances d'intégration régionale) et « par le bas » (autorités locales), et de dynamiques informelles (acteurs privés et en particulier populations frontalières), en ce sens.

3.2. Le cas de la frontière franco-brésilienne

Ce temps de définition et de brève mise en contexte latino-américaine me permet à présent d'aborder le terrain sur lequel j'ai travaillé (carte 1). La frontière franco-brésilienne, entre le département-région d'outre-mer de la Guyane et l'État fédéré de l'Amapá, semblerait *a priori* un lieu d'étude privilégié pour observer et comprendre des mutations territoriales frontalières rapides et tranchées. Longue de 730 kilomètres, elle suit sur 427 kilomètres le lit du fleuve Oyapock et sur 303 kilomètres la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Amazone et les cours d'eau du Plateau des Guyanes.

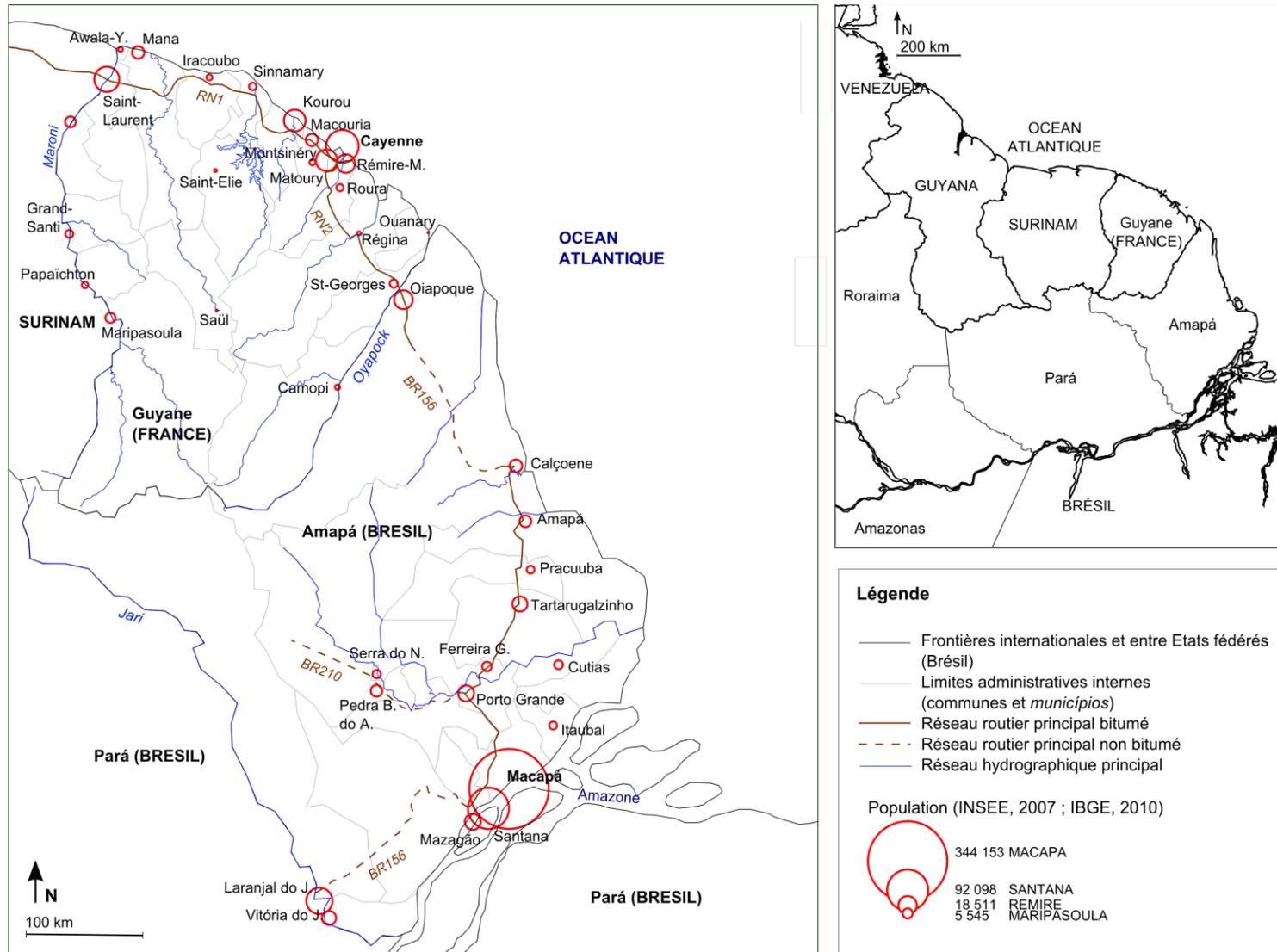
Depuis les années 1980-1990, des indicateurs variés paraissent converger pour indiquer, au niveau de la section fluviale des bourgs de Saint-Georges et d'Oiapoque, l'émergence d'une interface en remplacement d'un sous-système de marges en miroir aux échelles nationales de la France et du Brésil. Leur examen sera évidemment au cœur de mon travail ; je vais les présenter ici succinctement :

- En premier lieu, des indicateurs d'intention, qui renvoient aux positionnements des acteurs organisés, principalement institutionnels, en jeu autour de la frontière franco-brésilienne. On constate une convergence de l'ensemble de ces acteurs en faveur de l'intensification des relations transfrontalières, de l'échelle supranationale (Union européenne et Mercosul) à l'échelle locale (autorités territoriales de Guyane et d'Amapá), en passant évidemment par l'échelle nationale (France et Brésil).
- En second lieu, des indicateurs d'exécution, qui vérifient sur le terrain la mise en pratique des intentions de ces acteurs. Ces indicateurs concernent ainsi principalement : le désenclavement routier de la frontière, tant en Guyane qu'en Amapá au niveau des bourgs de Saint-Georges et d'Oiapoque, permettant de connecter leur capitale respective, Cayenne et Macapá (avec la construction d'un pont) ; la mise en place d'outils, en particulier financiers, de coopération ; le déploiement d'outils de régulation des échanges.
- En troisième lieu, des indicateurs de contexte, qui permettent d'évaluer comment interagissent les autres acteurs concernés par la frontière avec les intentions et l'exécution des intentions des acteurs institutionnels : en amont, sont-ils les moteurs de ces intentions ? En aval, s'approprient les outils mis en place ? Dans le cas étudié, la relative importance des flux

migratoires du nord du Brésil vers la Guyane peut être identifiée comme un indicateur supplémentaire pour interroger la formation d'une interface à la frontière franco-brésilienne.

L'objet de ce travail sera de vérifier l'hypothèse que pose ce faisceau d'indicateurs, à savoir celle d'une mutation d'ampleur des effets territoriaux de la frontière franco-brésilienne, semblant les rattacher à un système d'interface.

Carte 1. La frontière franco-brésilienne. Eléments de situation entre Guyane et Amapá



Sources : IGN, 1995 ; IBGE, 2007 et 2010 ; INSEE, 2007 ; DNIT, 2009 ; MEDD, 2009
 Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011
 Réalisé avec Philcarto

Conclusion du chapitre 2

Ce chapitre m'a permis de présenter les apports théoriques de la géographie des frontières que je reprends à mon compte pour interroger mon terrain. En synthèse, je rappelle que je pose mon travail dans un cadre qui postule que les effets territoriaux des frontières dépendent des stratégies spatiales que les acteurs qu'elle concerne déploient en fonction d'elle. Je considère que la littérature nous permet de dégager un certain spectre de ces effets territoriaux. La marge constitue un système territorial de limite, elle repose dans le cas des marges frontalières sur la fermeture de la frontière, spontanée ou promue par l'État. D'un autre côté, l'interface est un système territorial qui s'adosse à une discontinuité et en joue pour opérer des mises en relation ; l'interface transfrontalière repose sur l'ouverture de la frontière, spontanée ou promue par l'État. La manière dont l'État se projette à ses frontières est donc aussi déterminante pour caractériser la marge ou l'interface. C'est dans ce cadre que j'interrogerai les effets territoriaux de la frontière franco-brésilienne, pour déterminer si les mutations que l'on y observe depuis les années 1980-1990 peuvent permettre d'identifier un système d'interface : il s'agira d'évaluer les intentions et les actions de différents acteurs en faveur de l'ouverture de la frontière, conjointement au contexte dans lequel ils évoluent.

Chapitre 3. Dans les coulisses de la recherche

« Malgré les difficultés que comporte le fait que les sciences sociales appliquent à un objet humain des outils humains, une attitude scientifique est possible. Elle implique une démarche intellectuelle, une méthode au sens élevé du terme, mais également des méthodes, c'est-à-dire des étapes dans le travail et surtout des manières de faire, qui pour n'être pas manuelles n'en représentent pas moins des techniques, par la rigueur et les attitudes qu'elles impliquent » [Grawitz, (1962) 1993, p. 423]. M. Grawitz invite là le chercheur en sciences sociales à dévoiler les coulisses de sa recherche, étant entendu qu'elles sont seules garantes de son caractère « scientifique ». L'auteur rappelle également que *« si les renseignements méthodologiques sont utiles sur le plan scientifique, comme garantie de validité de l'enquête et pour situer le niveau de résultats obtenus, ils sont encore plus intéressants et même indispensables, en tant qu'expérience méthodologique »* [Grawitz, (1962) 1993, p. 496]. Les chercheurs sont donc invités à faire partager leur démarche de recherche, non seulement pour la valider, mais aussi pour enrichir les débats d'ordre méthodologique, voire pour inspirer d'autres chercheurs.

Je me suis jusqu'ici efforcée de présenter comment la discipline géographique s'est positionnée et se positionne aujourd'hui face aux frontières. Il me reste à expliquer comment je me suis personnellement appropriée ces apports théoriques pour aborder mon terrain dans la pratique. Pour vérifier mon hypothèse de travail sur la frontière franco-brésilienne, j'ai effectivement privilégié certaines « méthodes ». Que peut être une méthodologie en géographie des frontières ? Quelques auteurs se sont penchés sur cette question, et je commencerai par décliner leurs propositions pour justifier ma propre démarche. Celle-ci a pris la forme d'un véritable cheminement, lié à mes expériences, mes acquis et mes défauts personnels. Un temps de présentation des outils concrets que j'ai pratiqués précèdera la remise en perspective de cette démarche.

1. Quelle méthodologie pour la recherche ?

Merveilleuse discipline que la géographie ? Que ce soit du point de vue des autres sciences humaines ou du point de vue des géographes eux-mêmes, la géographie moderne se caractérise par sa souplesse et son ouverture à l'interdisciplinarité. Les méthodologies que l'on peut suivre en géographie et singulièrement en géographie des frontières sont très peu normées et laissent une large part à l'expérimentation.

1.1. Méthodologie en géographie

Le terme de géographie apparaît en français au XVI^e siècle ; son étymologie grecque lui donne pour signification « description de la terre ». Si l'on se tient à cette signification, la mission que se propose de mener à bien le géographe est relativement peu modeste : tout savoir et tout expliquer de la planète. « *L'image la plus courante est celle d'un homme-orchestre assez original pour discourir de la tectonique des plaques, et de la pyramide des âges, du cours des matières premières et des flux migratoires, de dire également quelles sont les villes de l'Ouzbékistan et l'altitude du mont Kenya* » [Allix, 1996, p. 14]. Comment le géographe peut-il tenir cette position devant le conduire à l'omniscience ? En poursuivant la réflexion de J.-P. Allix, on peut avancer que cette position est tenable pour autant que l'on place la géographie au carrefour d'autres points de vue disciplinaires qui s'autorisent, eux, à la fragmentation : « *Puisque la connaissance de la planète échappe moins que jamais à la pulvérisation du savoir et que des légions de spécialistes s'attaquent simultanément à tous les aspects du problème, quelqu'un doit se dévouer pour relier entre elles les niches innombrables où rougeoient les connaissances, abandonner le rêve de tout savoir et se borner à occuper une sorte de position centrale. (...) Le géographe, qui ne peut, sous peine de reniement, être lui-même un spécialiste, puisque sa spécialité est celle de tous les autres à la fois, est bien obligé d'occuper la croisée des chemins car, s'il n'y était pas, il ne serait rien* » [Allix, 1996, p. 15-16]. Le géographe n'est donc un spécialiste de rien, puisqu'il est un spécialiste de tout. En raison de ce positionnement de la géographie en science-carrefour, et non en science omnisciente, elle se caractérise par son nombre très limité de théoriciens et de théories, et par son absence de méthodologies consacrées. Reprenant les postulats de J.-P. Allix, J. Gardin donne des géographes la définition suivante : « *des scientifiques sans méthode, des philosophes sans concepts* » [Gardin et al., 2004, p. 4]. La comparaison avec la sociologie est particulièrement éclairante : discipline en grande partie née de débats politiques autour de « pères fondateurs » comme E. Durkheim, K. Marx ou M. Weber, la sociologie affiche tant des courants théoriques que des méthodes multiples (méthodes

d'enquêtes, d'analyses, d'entretiens...). La géographie a longtemps eu un caractère essentiellement descriptif et a ainsi laissé assez peu de place à la conceptualisation [Gardin *et al.*, 2004, p. 9]. Cela explique que le géographe puisse avoir une grande liberté dans l'élaboration et le choix de ses référentiels et de ses outils d'analyse, et qu'il emprunte d'ailleurs souvent aux autres disciplines des sciences humaines et sociales.

1.2. *Méthodologie en géographie des frontières*

La géographie des frontières est tout autant dépourvue de dogmes méthodologiques que l'est la géographie de manière générale. J'ai déjà cité une étude du Laboratoire d'économie des transports de Lyon consacrée à la mobilité transfrontalière et qui concluait à l'« *impasse théorique* » que représentent les effets des frontières [Diaz Olvera *et al.*, 1995]. Pour parvenir à cette conclusion, les auteurs s'appuient sur un constat d'échec de mise en œuvre d'une méthodologie très rigoureuse, inspirée des sciences formelles (mathématiques, logiques), pour évaluer les effets des frontières : ils proposent de comparer les dynamiques de deux objets similaires, le premier traversé par une frontière politique, l'autre non. Au final, leur travail a plus pour objet de souligner les difficultés de mise en œuvre de cette méthodologie (trouver un objet comparable « toutes choses égales par ailleurs », démêler les effets de la frontière de ceux des autres différenciations qu'elle peut également marquer...), qui conduisent à y renoncer.

En considérant dès lors les effets des frontières comme des « *évidences empiriques* », on postule que c'est un regard avant tout qualitatif qui doit permettre de les évaluer. Ce regard qualitatif, généralement thématiqué dans les autres sciences humaines et sociales, est rendu plurithématique par la géographie des frontières. P. Picouet et J.-P. Renard soulignent la nécessité « *d'étudier les frontières d'une manière globale, c'est-à-dire comme un système spatial, dont la cohérence est assurée par les liens étroits qui relient les lieux, les acteurs et les caractéristiques qui composent l'objet* » [Picouet et Renard, 2007, p. 42]. Pour exemple, E. Brunet-Jailly, l'un des rares « *théoriciens* » de la sous-discipline, considère que si 1. les forces du marché et les flux commerciaux, 2. les politiques publiques multiniveaux pratiquées sur les frontières, 3. l'investissement politique des communautés frontalières, 4. la culture des communautés frontalières, transcendent la frontière, alors les conditions sont réunies pour parler d'intégration transfrontalière. Basé sur ces quatre focales, le modèle qu'il propose ouvre la voie à une constellation de variables possibles [Brunet-Jailly, 2005]. Que l'on se subordonne ou non à ce modèle pour oser parler d'intégration transfrontalière, il faut souligner son ouverture... et son ambition, puisqu'il se propose d'aborder dans le même temps des aspects institutionnels, socio-culturels, politiques,

économiques... Dans ce cadre, les effets des frontières peuvent être abordés par des techniques et des outils nombreux et variés, en fonction des thématiques concernées. C. Raffestin propose une multiplication des outils d'étude des effets des frontières : « *Comment saisir ces effets ? Les uns sont immédiatement visibles car ils se transcrivent dans le paysage et relèvent par conséquent de l'observation directe bien conduite ; les autres ne sont pas immédiatement visibles, car ils intéressent surtout les structures économiques et démographiques. Dans ce cas, ils relèvent de l'observation documentaire et supposent très fréquemment le recours à des enquêtes et à des méthodes statistiques parfois complexes* » [Raffestin, 1974, p. 13].

Malgré ce caractère plurithématique et de ce fait pluriméthodologique de la géographie des frontières, dans la pratique les chercheurs doivent faire des choix d'indicateurs pour mesurer les effets des frontières. Ce renoncement à l'exhaustivité est synthétisé dans une belle formule de G. Hamez que je souhaite reprendre à mon compte dans le cadre de cette thèse. Dans son étude de cas portant sur la frontière franco-belge, il a choisi trois indicateurs principaux pour évaluer ses effets : les mariages mixtes, l'action des douaniers et enfin l'évaluation de la coopération transfrontalière. Il reconnaît les limites d'un travail circonscrit à ces indicateurs, mais avance : « *La méthode générale suivie s'apparente donc davantage à l'impressionnisme qu'à un réalisme pictural. Il s'agit davantage de pointer quelques tendances saillantes, révélatrices de la forme d'ensemble, plutôt que de prétendre à l'exhaustivité, illusoire dans le cas présent* » [Hamez, 2004, p. 24]. L'« *impressionnisme* » géographique, plurithématique et pluriméthodologique, est un procédé que je compte également assumer dans mon travail.

1.3. Questions retenues pour la frontière franco-brésilienne

Dans la mesure où j'ai cherché à vérifier une hypothèse de mutation territoriale dans les effets de la frontière franco-brésilienne (de marge à interface), je lui ai adressé deux questions principales :

- Que définit-elle en tant que limite ? Quels sont les systèmes qu'elle met en contact et comment ceux-ci s'y projettent-ils ?
- Que définit-elle en tant que discontinuité ? Quelles sont les relations qu'entretiennent les systèmes ?

Pour répondre à la première question, j'ai travaillé sur la base de plusieurs territoires institutionnels emboîtés : Unasul et Mercosul/Brésil/Amapá/Oiapoque et Union européenne/France/Guyane/Saint-Georges. L'objectif était de comprendre ce que cette frontière délimite et représente pour chacun de ces territoires, et comment leurs interrelations pyramidales se

définissent en fonction d'elle. Les indicateurs retenus pour évaluer ces interrelations sont essentiellement d'ordre infrastructurel, économique et juridique.

Pour répondre à la seconde question, j'ai retenu trois principaux indicateurs destinés à mesurer la nature et l'intensité de ces relations : l'examen de la mobilité transfrontalière, dont je distinguerai une composante de mobilité quotidienne et une autre migratoire ; les échanges commerciaux ; et enfin, les dynamiques de relations transfrontalières institutionnalisées qui peuvent prendre la forme de coopérations transfrontalières. Il peut apparaître relativement ambitieux de vouloir traiter des échelles territoriales et des thématiques aussi variées. Néanmoins, les outils privilégiés pour l'étude l'ont relativement bien permis, comme nous le verrons.

Ces questions définissent une zone d'étude à la fois étroite et vaste. Étroite en termes cartographiques, dans la mesure où elles ne concernent qu'une portion de la frontière franco-brésilienne, autour du bipôle de Saint-Georges/Oiapoque, qui connecte par la route la Guyane à l'Amapá, la France au Brésil. Mais aussi vaste en termes territoriaux, puisqu'elles impliquent des acteurs (privés ou publics, institutionnels ou non) qui se déploient bien au-delà de cette échelle micro-locale.

2. Les outils mobilisés

Le cadre de recherche ouvert que je viens de poser m'a permis de mobiliser des outils très variés. Je propose de les décliner pas à pas pour expliquer les points sur lesquels ils m'ont permis d'avancer.

2.1. La littérature scientifique « de terrain »

Pour aborder mon terrain, il m'a été nécessaire dans un premier temps de faire le point sur ce que la recherche internationale, et en particulier française et brésilienne, avait déjà pu dire de cette frontière et de ce qui la traverse. En premier lieu, je me suis essayée à un recensement des travaux existant en géographie depuis les années 1980. Il s'avère qu'il a été assez rapide à mener : le terrain apparaît concrètement comme très peu défriché dans cette discipline. La thèse d'A. Masteau, soutenue en 1997, et intitulée « La frontière franco-brésilienne de l'Oyapock – Guyane/Amapá. Essai de géographie culturelle et politique » est le principal travail de géographie explicitement consacré à cette frontière que j'ai pu relever avant les années 2000. Il s'agit d'un travail approfondi, mais déjà

très daté tant en termes de référentiels disciplinaires que de mutations socio-spatiales intervenues sur la frontière. Cette apparente pénurie de travaux de recherche en géographie dans les années 1990 doit être contrebalancée par l'éclosion de nombreuses vocations de géographes sur cette frontière depuis les années 2000, en particulier du côté brésilien. On notera, entre autres, les *mestrados*¹⁶ de G. Carvalho (2006 / changement de rôle du bourg d'Oiapoque dans la sous-région), de M.-I. De Conte (2007 / description multiscalaire des ensembles que la frontière met en contact), de C. C. Martins (2008 / insertion régionale Guyane/Amapá dans le cadre de la mondialisation), le *mestrado* (2008 / « nouveaux usages » de la frontière en lien avec le processus de mondialisation) et la thèse en cours de G. de V. Silva ; pour finir du côté français, mon propre mémoire de master 2 (2008 / géopolitique interne côté français autour du pont sur l'Oyapock) et la thèse de S. Granger (2012 / coopération Guyane/Amapá dans une perspective géohistorique). De manière générale, ce nombre relativement limité de travaux, essentiellement circonscrits à la sphère étudiante, est à l'image de l'état de la recherche en géographie en Guyane et en Amapá. Les géographes « confirmés », investis sur le long terme sur ces deux terrains, sont relativement peu nombreux. On sera amenés en particulier à citer les travaux de F. Piantoni pour la Guyane et de J. Porto pour l'Amapá.

Au-delà de la géographie, dans la perspective plurithématique et pluriméthodologique qui a été annoncée, des travaux en histoire (Henry, 1986 ; Meira, 1989 ; Mam Lam Fouck, (1997) 2002, Romani, 2003...), en anthropologie (Grenand et Grenand, 1979 ; Grenand et Grenand, 1985 ; Tilkin-Gallois et Grupioni, 2003...), en sociologie (Soares, 1995 ; Arouck, 2000 et 2002 ; Pinto, 2008...), en analyse de discours (Police, 2010)... consacrés pour partie ou dans leur totalité à la frontière, ont également permis d'alimenter la recherche.

On peut prévoir une forte augmentation de ces travaux d'ici quelques années dans la mesure où les instituts de recherche en France et au Brésil renforcent leur présence à la frontière depuis la fin de la décennie 2000. L'Observatoire Hommes / Milieux « Oyapock » du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), fondé en juillet 2008, a été ma propre structure d'accueil. Du côté brésilien, une structure analogue pourrait voir le jour en 2012 sous l'égide de l'Université fédérale de l'Amapá (UNIFAP).

Le lecteur s'apercevra néanmoins que les références bibliographiques « de terrain » les plus nombreuses renvoient aux ensembles que délimite cette frontière franco-brésilienne, plutôt qu'à la

¹⁶ Diplôme sanctionnant six années d'études supérieures au Brésil.

frontière en elle-même : la Guyane et l’Amapá, la France et le Brésil, l’Union européenne, le Mercosul et l’Unasul, mais aussi l’outre-mer français ou l’Amazonie brésilienne. C’est en relation avec ces ensembles que l’on pourra comprendre son fonctionnement et ses effets, et que l’on pourra également effectuer des comparaisons pertinentes avec d’autres frontières.

2.2. La littérature grise, source de première et de seconde main

La littérature grise a constitué dans ma recherche une source très importante, dans la mesure où les acteurs organisés et en particulier institutionnels ont constitué mes principaux interlocuteurs de terrain.

Certains travaux produits par ces acteurs constituent des sources de seconde main : il s’agit de rapports d’étude, que l’on peut rapprocher de la littérature scientifique en raison de leurs objectifs et de leurs principes méthodologiques : rapports de l’Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), de l’*Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística* (IBGE), de l’Agence française de développement, de la *Confederação Nacional de Municípios*¹⁷, de l’Institut d’émission des départements d’outre-mer (IEDOM), de l’*Association of European Border Regions* (AEBR), de certains bureaux d’études...

Mais la majorité des documents produits par ces acteurs organisés ont surtout constitué des sources de première main, autrement dit des documents sur lesquels le travail de recherche s’est directement effectué. Je citerai en particulier :

- des documents de stratégie territoriale (Plans pluriannuels nationaux et *estaduais*¹⁸ brésiliens, *Programa de Promoção do Desenvolvimento da Faixa de Fronteira*, documents de planification de l’IIRSA, Schémas d’aménagement régional de la Guyane (SAR), Plan local d’urbanisme (PLU) de Saint-Georges, rapports au Parlement (français ou brésilien), États généraux de l’outre-mer, mesures du Conseil interministériel de l’outre-mer (CIOM), communications de la Commission européenne, communications des Régions ultrapériphériques...),
- des documents opérationnels (études d’impacts de la Direction départementale de l’équipement (DDE) ou du *Ministério dos Transportes*, Programme opérationnel Amazonie, Programme

¹⁷ Les *municípios* constituent au Brésil l’unité administrative et politique fédérée la plus petite, après l’État fédéral, les États fédérés et le District fédéral de Brasília. Les termes français de « municipalité » ou « commune » ne renvoyant pas à la réalité de la fédération, celui de *município* sera conservé tout au long du travail.

¹⁸ L’adjectif *estadual* (au pluriel *estaduais* en portugais) renvoie au niveau des États fédérés du Brésil. En l’absence de traduction en français, le terme brésilien sera conservé tout au long du travail.

opérationnel Interreg IV Caraïbes, Projet *Calha norte*, rapports d'activités variés comme ceux des *Docas de Santana*, du port de Dégrad-des-Cannes...),

- des accords et des conventions (accords bilatéraux France/Brésil, traités internationaux (traité de coopération amazonienne, traité fondant l'Union des nations sud-américaines, traités d'Amsterdam et de Lisbonne/Union européenne...), conventions partenariales locales transfrontalières...),
- des relevés de notes de réunions¹⁹ (commission techniques relatives au pont sur l'Oyapock, États généraux de l'outre-mer, commissions mixtes transfrontalières, formation des acteurs de la coopération régionale, comités de suivi du Programme opérationnel Amazonie, rendez-vous Brésil-Guyane-Surinam de la Chambre de commerce et d'industrie de Guyane (CCIG), rencontres transfrontalières des peuples amérindiens...),
- des discours (présidences des Républiques française et brésilienne, acteurs politiques locaux).

Je renvoie le lecteur à la bibliographie qui recense l'ensemble de cette littérature grise de première et de seconde main, fondamentale à l'élaboration de ce travail.

2.3. Entretiens

Pour compléter cette littérature grise de première main, j'ai consacré un temps important à des entretiens semi-directifs avec des représentants de ces acteurs organisés. En fonction des thématiques que je souhaitais aborder et des précisions que je souhaitais obtenir, plusieurs représentants de la même structure ont pu être rencontrés. Je suis entrée en relation avec une cinquantaine de structures, soit plus d'une centaine de représentants (tableau 3). Je ne prétends évidemment pas avoir rencontré de manière exhaustive tous les acteurs organisés de la frontière franco-brésilienne. En particulier, on peut noter l'absence d'entretien dédié avec des représentants du Ministère de l'Intégration ou du Ministère des Relations extérieures brésiliens, qui ont pu néanmoins être abordés lors de réunions (comité de suivi du Programme Amazonie, commission mixte transfrontalière...). Le panel d'interlocuteurs rencontrés recoupe cependant les indicateurs retenus pour évaluer les effets de la frontière franco-brésilienne.

¹⁹ Ces relevés ont été effectués par moi-même ou d'autres, en fonction de ma participation aux différentes manifestations. On retrouvera certaines de ces manifestations dans les observations participantes.

Tableau 3. Liste indicative des principales structures sondées au cours de la thèse

Structure	Représentation	Lieu d'entretien principal
Agence de développement de l'Amapá (ADAP)	Plusieurs représentants (techniciens)	Macapá
Agence française de développement (AFD)	Plusieurs représentants	Cayenne
Agence régionale d'urbanisme et d'aménagement de la Guyane (ARUAG)	Plusieurs représentants (techniciens)	Cayenne
Ambassade de France au Brésil	Plusieurs représentants	Macapá et Paris
Association commerciale d'Oiapoque	Plusieurs représentants	Oiapoque
Association des migrants d'Oiapoque	Un représentant	Oiapoque
Associations de piroguiers de l'Oyapock	Plusieurs représentants	Saint-Georges et Oiapoque
Association des socio-professionnels de Saint-Georges	Un représentant	Saint-Georges
Bureau d'études ORC	Un représentant	Cayenne
Centre de coopération policière	Un représentant	Saint-Georges
Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane (CCIG)	Plusieurs représentants (techniciens)	Cayenne
Commissaire au développement endogène de Guyane	Un représentant	Cayenne
Communauté de communes de l'Est guyanais	Plusieurs représentants (techniciens et élu)	Saint-Georges et Régina
Compagnie des commissaires-enquêteurs de Guyane	Un représentant	Macouria
Compagnie Docas de Santana	Un représentant	Santana
Conseillers du commerce extérieur de la France en Guyane	Un représentant	Cayenne
Conseil général de Guyane	Plusieurs représentants (techniciens et élus)	Cayenne et Saint-Georges
Conseil régional de Guyane	Plusieurs représentants (techniciens et élus)	Cayenne et Saint-Georges
Consulat honoraire de France à Macapá	Un représentant	Macapá
Consulat du Brésil à Cayenne	Plusieurs représentants	Cayenne
Direction départementale de l'équipement (DDE) de Guyane	Plusieurs représentants	Cayenne et Saint-Georges
Direction des services vétérinaires de Guyane	Un représentant	Cayenne
Direction régionale de l'environnement (DIREN) de Guyane	Plusieurs représentants	Cayenne
Douanes françaises	Plusieurs représentants	Cayenne et Saint-Georges
État d'Amapá	Plusieurs représentants (élus et techniciens)	Macapá
Gendarmerie nationale	Plusieurs représentants	Saint-Georges et Régina
Institut brésilien de géographie et de statistiques (IBGE)	Un représentant	Macapá
Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE)	Un représentant	Cayenne
Mairie de Régina	Un représentant (élu)	Régina
Mairie de Saint-Georges	Plusieurs représentants (techniciens et élus)	Saint-Georges
Ministère de l'outre-mer	Plusieurs représentants	Paris
Ministère des Affaires étrangères et européennes	Un représentant	Paris, Cayenne et Macapá
Mission opérationnelle transfrontalière	Plusieurs représentants (techniciens)	Paris
<i>Município</i> d'Oiapoque	Plusieurs représentants (techniciens et élus)	Oiapoque

Museu Kuahí	Plusieurs représentants	Oiapoque
Parc national du Cabo Orange (PNCO)	Plusieurs représentants (techniciens)	Oiapoque
Parc naturel régional de Guyane (PNRG)	Plusieurs représentants (techniciens)	Saint-Georges et Cayenne
Police aux frontières	Plusieurs représentants	Saint-Georges
Police fédérale	Plusieurs représentants	Cayenne et Oiapoque
Préfecture de Guyane	Plusieurs représentants	Cayenne
Recette fédérale	Un représentant	Oiapoque
Secrétariat technique conjoint du Programme Amazonie	Plusieurs représentants	Cayenne
Service de protection des végétaux (SPV) de la Direction de l'agriculture et de la forêt (DAF) de Guyane	Un représentant	Cayenne

Les entretiens semi-directifs que j'ai menés me semblent relativement difficiles à évaluer. On se laisse souvent bercer par l'illusion que la « réussite » d'un entretien dépend de sa fluidité. Je ne prétendrai donc pas apporter de jugement dessus ; j'expliquerai simplement leur déroulement. La plupart de mes interlocuteurs se sont prêtés au jeu du double voire du triple entretien. Le premier était à caractère exploratoire, « en profondeur », sur la base du sujet que je souhaitais aborder (les liens de la structure avec la frontière), sans questions formulées d'avance. Le suivant ou les deux suivants étaient cadrés par les axes dégagés du premier et de la littérature grise éventuellement fournie ; des questions plus précises ont alors pu être formulées.

Il faut ajouter à cela de nombreux entretiens informels, en marge de réunions ou tout simplement dans le cadre de relations sociales diverses et variées facilitées par la faible démographie des lieux de sociabilité à Cayenne, Macapá, Saint-Georges et Oiapoque, qui ont constitué avec Paris les cinq lieux d'entretien principaux. À partir d'entretiens relativement formels (prise de rendez-vous téléphonique, souvent précédée d'un courrier ou d'un courriel présentant mon travail et l'objet de l'entretien), des liens assez réguliers se sont poursuivis tout au long de la thèse avec certains de ces représentants, souvent par des échanges ou des transferts d'informations spontanés.

Le lecteur constatera au fil du texte que je ne citerai explicitement que les entretiens apportant une donnée brute et précise inédite. Pour les autres, ils forment le corps même du travail, et cela aurait eu peu de sens de les citer et de les re-citer page après page.

2.4. Observations participantes

Ayant eu pour résidence principale la ville de Cayenne durant toute la durée de ma thèse, j'ai été touchée à titre personnel par ce terrain de la frontière franco-brésilienne. Cette proximité

permanente en a fait un objet et lieu de travail mais aussi un lieu de vie. Le plus souvent, mes « observations » ont donc été des « observations participantes » : je passe du temps supposé être « de loisir » en Guyane et en Amapá, de Cayenne à Macapá en passant par l'Oyapock ; mes voisins de palier à Cayenne sont des Brésiliens originaires de Macapá et Belém ; en tant que bénévole dans une association je reçois en permanence juridique des personnes en situation irrégulière ; je participe aux États généraux de l'outre-mer comme résidente de Guyane, etc. Mes déplacements sur mes lieux d'entretien en dehors de Cayenne sont aussi des occasions de nombreuses interactions sociales, sans qu'elles intègrent une méthode prédéfinie dès l'origine pour ma recherche. Le terme de « mission », pour qualifier ces déplacements, ne me convient pas : je n'ai pas connu, comme beaucoup de doctorants en géographie rattachés à une université métropolitaine mais travaillant sur un terrain lointain, de temps de « retour aux pénates », pour « digérer un terrain ». Mais il ne faut évidemment pas non plus considérer ces observations participantes au même titre que si j'étais ethnologue : je ne suis pas volontairement « en immersion » pour ma recherche, j'y suis finalement spontanément, parce que l'Observatoire qui m'accueille a ses locaux en Guyane française. Ces observations viennent donc en appui à tous les autres outils que j'ai privilégiés. Elles intègrent ce que j'appelle le côté « informel » ou « souterrain » de mon travail.

Cette proximité spontanée que j'ai avec mon terrain est, à mon sens, autant un avantage qu'un inconvénient. Un avantage, car je me sens faire partie du terrain, et donc capable de le comprendre de l'intérieur. Un inconvénient, car de l'intérieur, je peux également manquer de distance et de discernement dans mes analyses. Du fait de cette proximité, une réflexion sur l'impact indirect que ma recherche avait sur mon terrain et mes interlocuteurs s'est aussi imposée en filigrane.

2.5. Analyses statistiques

J'ai complété ces travaux par un volet d'analyse statistique, essentiellement consacré à des aspects démographiques (évolution de la population, migrations) et économiques (revenus des territoires, échanges). Quatre sources principales ont été exploitées. En premier lieu, les instituts nationaux français et brésilien de statistiques, l'INSEE et l'IBGE. Les données accessibles en ligne ont été complétées par des données plus spécifiques qui m'ont été fournies directement par des membres de ces deux organismes. Dans la mesure où j'ai cherché à détailler autant que possible le volume et la nature des échanges commerciaux entre Guyane et Brésil, j'ai également fait appel à des données des Douanes françaises et du Secrétariat du commerce extérieur du Ministère du développement, de l'industrie et du commerce extérieur (MDIC) du Brésil. Les premières m'ont été fournies « de main à main », suite à un entretien, après une extraction manuelle de leur base de

données des fichiers de détail auxquels je souhaitais avoir accès. Les secondes ont été extraites par moi-même d'une base de données en ligne.

Ponctuellement, des données de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), entre autres, ont également été mobilisées. Ces données annexes, compilées par des organismes internationaux, permettent parfois d'échapper à l'un des pièges importants des études consacrées aux frontières. La comparaison de statistiques élaborées nationalement est relativement périlleuse, dans la mesure où les référentiels territoriaux, les dates de collecte et les critères d'élaboration des indicateurs en eux-mêmes, ne sont souvent pas les mêmes : « *Les difficultés d'analyse ressortissent à la disparité de l'information disponible de part et d'autre de la frontière : absence de simultanéité dans les recensements, hétérogénéité des critères employés, etc.* », comme le rappelle C. Raffestin [1974, p. 13]. Le lecteur verra que de nombreuses notes de bas de pages détaillant en particulier les critères d'élaboration des indicateurs maillent l'ensemble de mon travail.

Le cas d'étude a posé une deuxième difficulté à l'analyse statistique : le degré de fiabilité des données. La France et le Brésil sont des pays où les appareils statistiques sont bien développés. Néanmoins, ces appareils se heurtent en Guyane et en Amapá au fort degré d'informalité des activités et des échanges, ainsi que d'illégalité de la résidence (relative au foncier en Amapá, au foncier et au droit au séjour en Guyane). Les données synthétisées par les appareils statistiques sont donc souvent considérées comme une estimation basse de la réalité par les interlocuteurs. Les faibles volumes auxquels on a affaire de manière générale, que l'on considère les aspects démographiques ou économiques, rendent cette part non prise en compte par les appareils statistiques d'autant plus cruciale.

2.6. Une enquête

Pour compléter ce panel d'outils, j'ai élaboré une enquête spécifique destinée à connaître les mobilités des adolescents de Cayenne, Macapá, Saint-Georges et Oiapoque, ainsi que leurs représentations spatiales. Les résultats de cette enquête font l'objet d'un chapitre spécifique de cette thèse, dans lequel sont également présentés les objectifs identifiés et la méthodologie adoptée.

3. Le cheminement de la recherche

Pour compléter cette présentation des coulisses de ma recherche, il m'apparaît essentiel de présenter au lecteur le cheminement qui a été le mien au cours de mes trois années de thèse. Je qualifierai ma démarche d'« hypothético-inductive », dans la mesure où mon objet et mes questions de recherche se sont construits au fur et à mesure. Je propose d'exposer les principes de cette démarche avant de présenter concrètement la manière dont je l'ai pratiquée.

3.1. Un cheminement hypothético-inductif

Le cheminement hypothético-inductif permet au chercheur de poser quelques hypothèses générales par rapport à son terrain, en fonction de l'expérience qu'il a acquise, et ainsi de diriger en premier lieu son attention vers des problèmes qu'il connaît déjà. Ces hypothèses constituent un moyen d'« entrer » sur le terrain en « présélectionnant » les thématiques qui orienteront dans un premier temps le recueil d'informations. Il s'agit d'un cheminement en perpétuelle construction, les hypothèses et de ce fait les thématiques de recherche évoluant au fur et à mesure de ce recueil. M. Crozier et E. Friedberg annexent à leur essai *L'acteur et le système* un guide de « théorie et pratique de la démarche de recherche », qui, même sans pratiquer l'analyse stratégique, se révèle très précieux pour comprendre les implications de ce cheminement : il s'agit de « *constitue[r] et cerne[r] son objet d'études par étapes successives à travers l'observation, la comparaison et l'interprétation des multiples processus d'interaction et d'échange qui composent la toile de fond de la vie à l'intérieur du système d'action* » [Crozier et Friedberg, (1977) 1992, p. 454]. Ce cheminement fait du recueil d'information sur le terrain un moment essentiel du travail, parce qu'il participe à la construction successive d'hypothèses et donc du raisonnement.

M. Crozier et E. Friedberg proposent dans cette lignée une démarche itérative en trois temps, qui se révèle adaptée à tous types de cheminements hypothético-inductifs, qu'ils concernent l'analyse stratégique ou non : un temps d'extériorité dû à la position de chercheur, puis un temps d'intériorité du terrain et de ses acteurs afin de comprendre leurs logiques propres, et pour finir, un nouveau temps d'extériorité permettant de reconstruire le fonctionnement du système considéré. Comme ils le rappellent, la difficulté peut alors être la suivante : « *Mais encore faut-il que le chercheur puisse discerner dans la masse des données d'observations à sa disposition celles qui lui permettront d'articuler son raisonnement et de découvrir cette réalité sous-jacente qui l'intéresse* » [Crozier et Friedberg, (1977) 1992, p. 457].

Le cheminement hypothético-inductif permet donc au chercheur de construire progressivement son objet de recherche et d'affiner les questions qu'il lui pose.

3.2. Antécédents

Avant d'exposer concrètement mon cheminement de décembre 2008 à décembre 2011, quelques rappels s'imposent. Les questions de frontières constituent un sujet spécifique sur lequel je me penche pour la première fois au cours de l'année universitaire 2004-2005. Je suis alors en khâgne moderne au lycée Fénelon à Paris, et je prépare le concours de l'École normale supérieure de Lyon. Le sujet d'admission retenu cette année-là pour le tronc commun de géographie est le suivant : « Les frontières, étude géographique ». Même si je ne l'ai pas choisi comme spécialité (au profit de la philosophie), je m'investis particulièrement sur ce sujet et de manière générale dans cette discipline. Tant et si bien qu'après avoir échoué à l'admissibilité de l'ENS et à l'admission des Ecoles de commerce, je choisis de poursuivre une double licence de géographie et de philosophie à l'Université Paris-X (Nanterre).

J'enchaîne sur deux années de master « Urbanisme et territoires » à l'Institut d'urbanisme de Paris de l'Université Paris-XII (Créteil). Les enseignements de géographie n'y sont donnés qu'à la marge. Néanmoins, je conserve toujours dans un coin de ma tête cette interrogation sur le rôle des frontières dans l'organisation des territoires. Mon mémoire de Master 1 est consacré aux enjeux de l'archéologie préventive, avec une forte composante juridique. À l'été 2007, en stage au Ministère de l'urbanisme et de l'habitat au Burkina Faso, je découvre en travaillant sur la mise en place des Plans d'occupation des sols (POS) décidée par le vote d'un Code de l'urbanisme et de la construction en 2006, des problématiques de développement dont je n'avais jamais jusqu'ici pris concrètement la mesure. À l'issue de ce stage, je décide de m'inscrire en voie « recherche » en Master 2. Et je me cherche un sujet... Cette interrogation en suspens sur les frontières revient. Même si je suis une formation d'urbaniste, je me tourne au deuxième semestre de mon année de Master 2 vers la géographie des frontières. Le terrain se dessine progressivement, après diverses recherches exploratoires ; la construction annoncée d'un pont sur le fleuve Oyapock me décide à concentrer mon attention sur la frontière franco-brésilienne. Sans structure d'accueil sur place, mais avec l'accord de mon université et le soutien de ma directrice de recherche, je pars sur l'idée de questionner la nature de cette infrastructure transfrontalière et ses impacts à l'échelle locale sur d'éventuelles recompositions territoriales. Dénuée de financements spécifiques, je passe un mois et demi entre Cayenne, Saint-Georges et Oiapoque. L'expérience du terrain est décisive : les travaux du pont n'ont pas commencé, et je m'aperçois très vite, par la littérature grise et les entretiens que je mène, que

personne ne s'est jamais vraiment interrogé sur ses impacts potentiels, comme si ce pont... n'avait à l'origine pas de raison d'être pratique. Je suis rapidement renvoyée à l'échelle des relations internationales France/Brésil et des relations transfrontalières Guyane/Amapá. Je recentre en conséquence ma problématique, en invoquant dès lors la géopolitique comme méthode de recherche : je me propose de travailler sur la manière dont les frontières constituent des enjeux de pouvoir multiscalaires, en prenant comme étude de cas cette frontière et son aménagement dont les travaux de construction ne devraient pas tarder à débiter. Je soutiens en juin 2008 mon mémoire intitulé « La frontière, enjeu de pouvoir multiscalaire. Les échelles nationale, régionale et locale française face au franchissement de la frontière franco-brésilienne de l'Oyapock ». Mon jury de soutenance réagit d'une manière qui sur le moment me paraît relativement contradictoire : il sanctionne par une note moyenne le fait que mon travail ne trouve pas vraiment sa place dans un parcours d'urbanisme, mais m'incite fortement à poursuivre dans la voie de la recherche, considérant que j'ai pu faire preuve de certaines qualités en la matière.

Je n'ai jusqu'alors jamais pensé à poursuivre mes études en thèse. J'ai raté l'appel à candidature pour les bourses ANR du mois de mai : j'étais alors en Guyane et ne me voyais pas continuer dans cette voie. J'avais aussi déjà le projet de repartir directement après ma soutenance au Burkina Faso, où mon compagnon était en poste depuis avril. Cette réaction de mon jury me fait douter de ce que je souhaite alors entreprendre. Quelques jours avant mon départ pour Ouagadougou, je rencontre Luc Cambrézy, géographe à l'IRD, qui me parle d'un projet ANR qu'il dirige, intitulé « Dynamiques des circulations migratoires et mobilités transfrontalières entre Guyane, Surinam, Brésil, Guyana et Haïti ». Il me parle aussi de l'installation prochaine de l'Observatoire Hommes/Milieus « Oyapock » du CNRS en juillet, dont j'avais vaguement entendu parler en Guyane. Pour ma part, je lui parle surtout d'Afrique de l'Ouest, de planification territoriale et de décentralisation, dans la mesure où je pars pour le Burkina. Je me vois alors bien reprendre mes recherches là où je les avais laissées à la fin de mon stage de 2007.

3.3. Accumuler de la donnée (décembre 2008-juin 2010)

En arrivant à Ouagadougou, je commence à tâter le terrain d'une thèse dans deux directions : sur place, et vers la Guyane française. Je commence également à travailler dans un bureau d'études généralistes. J'y dirige notamment une expertise sur la filière coton au Burkina Faso. Curieusement, la réponse la plus rapide arrive de Guyane, de cet Observatoire du CNRS à qui j'ai envoyé un C.V., mon mémoire de Master 2 et un projet de thèse. Une bourse de thèse m'est proposée, cofinancée par l'Université des Antilles-Guyane (UAG) et le CNRS. Depuis Ouagadougou, je me rapproche de

l'UAG pour trouver au sein du département de géographie un co-directeur de thèse, Françoise Grenand, anthropologue et directrice de l'Observatoire Hommes/Milieus, ayant déjà accepté de m'encadrer. Henri Godard répond à cet appel. J'arrive à Cayenne en décembre 2008 pour commencer cette thèse.

Je suis très rapidement amenée à retravailler le premier projet de thèse que j'avais élaboré depuis le Burkina, sur le rôle de la frontière dans les mobilités (et notamment la migration) entre Brésil et Guyane. Je pose une nouvelle problématique, questionnant cette fois la mutation de ses effets sur l'organisation de l'espace. Ma problématique actuelle y est apparentée, mais à l'époque, la terminologie que j'emploie est celle du couple centre/périphérie. Je cite le projet que je rédige en février 2009 pour la régularisation de ma bourse de thèse par le Pôle universitaire guyanais : « *De périphérie isolée dans la vaste forêt amazonienne, la frontière de l'Oyapock via les bourgs de Saint-Georges et d'Oiapoque connaît donc un repositionnement territorial interrogeant son statut de nouvelle centralité et d'interface vers un autre pays, vers un autre État. D'une inscription locale et presque insulaire, la frontière s'ouvre à d'autres échelles de fonctionnement et de réflexion. Ce sont les modalités de ce changement de perspective que ce travail de thèse souhaite explorer, en cherchant à dégager les subtilités d'une centralité frontalière ou transfrontalière : en quelle mesure peut-on effectivement parler d'une nouvelle centralité pour l'Oyapock ?* ». Les termes d'interface et de centralité sont alors presque indifféremment employés. Je manque en fait cruellement de référentiels théoriques en géographie quand je commence cette thèse. J'ai beau avoir fait acheminer en Guyane les principaux ouvrages de synthèse francophones de géographie des frontières [Foucher, 1986, (1988) 1991 et 2007 ; Pradeau, 1994 ; Renard, 1997 et 2002 ; Reitel *et al.*, 2002 ; Wackermann, 2003 ; Gay, (1995) 2004 ; Picouet et Renard, 2007], depuis la bibliothèque universitaire du pôle martiniquais de l'UAG, je ne suis pas du tout au clair avec la manière de conceptualiser ma recherche. Me parlant de tout, ces ouvrages de synthèse ne me disent rien, dans un premier temps.

Je laisse de côté les référentiels théoriques pour me plonger alors dans ce que j'appelle mon « terrain », dont j'ai déjà présenté les principaux outils d'analyse : littérature scientifique, littérature grise, entretiens, analyses statistiques, observations et observations participantes. Sans ces référentiels qui m'auraient aidée à trier les données, j'ouvre les vannes à toutes les informations que je peux engranger et qui me paraissent plus ou moins liées à mon questionnement sur la frontière franco-brésilienne. Je deviens en particulier une banque de données, actualisée presque en temps réel, sur le pont sur l'Oyapock, dont les travaux commencent dans le courant de l'année 2009. J'accumule les lectures de terrain, en français, en portugais et parfois en anglais ou en espagnol. Je lis le

portugais depuis longtemps grâce à ma pratique de l'espagnol, j'apprends à le parler en quelques mois au début de l'année 2009, imparfaitement mais suffisamment pour le besoin que j'en ai. Je me concentre dans un premier temps sur mes entretiens à Cayenne et Saint-Georges, et bientôt, une fois l'obstacle de la langue surmonté, à Oiapoque et Macapá. Sur les conseils d'Henri Godard, je mène une enquête sur les mobilités et les représentations spatiales auprès de plus de 200 adolescents de Cayenne, Macapá, Saint-Georges et Oiapoque, en m'interrogeant sur un éventuel effet frontière dans leurs territorialités.

Je commence à acquérir une certaine maturité sur ces données que je récolte en entretien ou dans la littérature grise et même parfois dans la littérature blanche qui peut malheureusement occasionnellement mettre de côté toute distance critique et se faire le reflet de visions politiques. L'écart considérable existant parfois entre discours/projet et réalité est marquant. J'ai retrouvé ce sentiment bien exprimé chez L. Perrier-Bruslé, quand elle présente sa démarche de recherche au début de sa thèse portant sur la région frontalière de la Bolivie avec le Brésil : « *Ma première année en Bolivie, j'étais fascinée par les miroirs aux alouettes orientaux. On me parlait de la construction d'un pont international sur le Mamoré, d'un corridor bimodal d'exportation, de la plaque tournante du soja du Mato Grosso. J'y ai cru et ai ouvert des crédits de confiance un peu partout. Je suis revenue l'année d'après observer les grands changements que l'on m'avait promis. Le Brésil n'avait toujours pas envahi la Bolivie, la fantastique zone de développement économique n'avait pas progressé d'un iota et l'autoroute de São Paulo - Santa Cruz n'existait pas. (...) Seule l'avancée des herbes sauvages prouvait que le temps n'était pas suspendu et qu'une année avait passé. Depuis ce jour, j'ai pratiqué le doute systématique, le doute comme méthode* » [Perrier-Bruslé, 2005, p. 26]. Tropisme sud-américain ou non, cet écart est partie intégrante des données que j'accumule.

Cette période est une période de doute sur la validité de mon travail, car je « reçois » beaucoup, mais, dépassée par l'ampleur des données, je n'arrive rien à « rendre », ou si peu. Je n'arrive pas à faire le point, et donc à tirer concrètement des pistes. Lors d'un premier colloque à Macapá en octobre 2009 auquel je dois représenter l'Observatoire avec Damien Davy, son ingénieur de recherche, je me contente d'exposer mon travail de Master 2, achevé depuis plus d'un an. J'enrichis et j'actualise la communication que je fais à ce colloque pour rédiger un premier article que je soumetts à la fin de l'année 2009 à *Cybergéo*. Lorsque le CNRS diligente un réalisateur pour monter un film sur l'Observatoire et ses travaux, je suis encore très gauche avec mes données, et je vois mal ce que je peux apporter. Heureusement, on me demande simplement de préciser des données factuelles, et non de fournir des résultats de ma recherche, ce que je serais alors bien incapable de faire.

Je prends aussi un peu de distance avec ce terrain en acceptant début 2010 une mission d'expertise du WWF-France sur les impacts socio-économiques de l'ouverture de routes en Amazonie, avec trois études de cas consacrées à la Guyane : la RN2 de Régina à Saint-Georges, sur laquelle j'ai déjà beaucoup d'éléments, la route d'accès au barrage de Petit-Saut, au cœur de l'espace littoral guyanais, et la route Saint-Jean/Apatou, qui longe le Maroni, fleuve-frontière avec le Surinam.

Dans le premier semestre 2010, Françoise Grenand insiste pour que nous organisions un comité de thèse afin de faire le point sur mon avancée et surtout m'aider à résoudre mes éventuelles difficultés. L'idée me paralyse un temps (mais que vais-je pouvoir dire ??) mais me soulage aussi car je comprends que je vais pouvoir bénéficier d'un moment privilégié pour « reprendre le dessus » sur la donnée. La date du 17 juin est retenue. Henri Godard vient spécialement de Martinique ; c'est l'occasion de passer deux jours ensemble entre Saint-Georges et Oiapoque, et de défricher un certain nombre de questions. Pierre Grenand (anthropologue, directeur de recherches émérite à l'IRD), Frédéric Piantoni (maître de conférences en géographie à l'Université de Reims, en délégation à l'IRD), Gérard Police (maître de conférences en langue et civilisation brésiliennes à l'UAG) et Stéphane Granger (enseignant en histoire/géographie dans le secondaire et doctorant en géographie à l'Université Paris-III) y participent.

3.4. Analyser et organiser (juin 2010-décembre 2010)

Pour ce comité de thèse, je prépare une présentation proposant une ébauche de plan, une entreprise périlleuse puisqu'elle suppose que je réussisse à organiser de manière cohérente ce que je tire de mes données. Je décide de l'organiser en fonction de mon point d'ancrage déjà ancien, le pont sur l'Oyapock. Les réactions du comité sont remarquablement claires : ce point d'ancrage doit être abandonné au profit d'une ouverture bien plus grande aux effets de frontière. F. Piantoni et H. Godard insistent fortement sur la nécessité de revenir à des « fondamentaux » de la géographie pour prendre de la distance par rapport à mes données et ainsi conceptualiser mieux mon approche. G. Police, qui, pour son travail portant sur les représentations de la Guyane au Brésil, a aussi procédé en « ouvrant toutes les vannes », me dit qu'il est impérativement temps de les fermer. Nous décidons d'un nouveau comité de thèse pour le mois de décembre, six mois plus tard. Entre temps, je dois « freiner » le terrain et l'accumulation de données, me plonger dans des approches d'ordre plus théorique ou généraliste et dans des travaux consacrés à d'autres études de cas afin de pouvoir éclairer le mien.

Je peux enfin dépasser la dialectique centre-périphérie, dont je ne me dépêtrais plus, alors que j'avais depuis longtemps compris qu'elle n'était pas du tout adaptée à cette frontière et au bipôle

Saint-Georges/Oiapoque. Je me force à définir, en me donnant des moyens théoriques, cette fois [Brunet, 1990 ; Cuisinier-Raynal, 2001 ; Prost, 2004 ; Groupe de recherche « Interfaces », 2008...], ces autres termes que j'avais commencé à tester, « angle-mort », « marge », « interface »... Je mets à plat la double dynamique des frontières : en tant que limites et discontinuités, elles définissent quelque chose qu'elles mettent en relation avec quelque chose d'autre. La géographie sociale de C. Raffestin me permet de faire le lien entre les frontières et leurs acteurs, dont seule la rencontre peut permettre de définir des effets de frontière. La simplicité de cet éclairage me permet enfin de tirer des pistes des synthèses francophones de la géographie des frontières que j'ai déjà citées, et de leurs homologues anglo-saxonnes.

Je prends enfin le temps de mieux découvrir d'autres études de cas issues de travaux de thèse [Hamez, 2004 ; Guillot, 2009], et notamment celles qui concernent d'autres frontières du Brésil [Souchaud, 2002 ; Cuisinier-Raynal, 2003 ; Perrier-Bruslé, 2005]. J'attache une importance particulière à leur démarche, leur problématique et leurs référentiels, par rapport auxquels je peux me positionner.

Un colloque à Mulhouse en septembre 2010 sur les frontières me fait découvrir de nouveaux référentiels théoriques et d'autres terrains, surtout européens. J'y présente alors une synthèse de mes résultats concernant justement « ce que la frontière franco-brésilienne met en relation », et les contradictions existant entre trois types de relations que je définis au préalable : les relations transfrontalières privées, les relations transfrontalières bilatérales France/Brésil, et enfin les ébauches de relations transfrontalières locales institutionnelles.

Le 14 décembre 2010, mon second comité de thèse, qui réunit les mêmes membres que la fois précédente moins Stéphane Granger qui n'a pu se libérer, me permet de présenter une nouvelle proposition d'organisation de mon travail. Avec Henri Godard, nous avons passé les deux jours précédents à retravailler une première proposition que je lui avais adressée, et qui consacrait encore... une partie entière au pont sur l'Oyapock. La dialectique marge/interface est retenue pour interroger et analyser les effets de la frontière franco-brésilienne.

3.5. Rédiger (janvier 2011-décembre 2011)

Une thèse se prépare en trois ans. Dans les faits, souvent en deux ans, si l'on veut avoir le temps de l'écrire. Commencer à rédiger fut un moment difficile : il faut oser commencer à taper les premiers mots d'une synthèse de deux ans de recherche. Cette mise à distance suppose aussi d'oublier en partie l'actualité de son terrain, qui viendrait la perturber. Je devais accepter d'être « en retard » sur mon objet de travail. Je commence à présenter des résultats de travaux que je juge

relativement « sérieux » à un séminaire à Belém en juin et au colloque du BRIT (*Border regions in transition*) XI de septembre à Genève et Grenoble. Finalement, les mois passent, la rédaction avance, et je vois ma recherche prendre corps.

Conclusion du chapitre 3

L'ouverture de la géographie des frontières à des thématiques et des outils de recherche très variés m'a permis d'en retenir un certain nombre. Cette approche non exhaustive s'apparente en quelque sorte à un « impressionnisme » géographique, selon lequel on considère que mettre l'accent sur certains éléments peut aider à comprendre le fonctionnement du tout. Le terme d'impressionnisme semble d'autant plus approprié que ce travail ne peut se comprendre que par rapport à mon propre investissement sur le terrain. Le cheminement hypothético-inductif que j'ai suivi m'a fait passer par une longue phase de collecte de données en fonction des différentes hypothèses que j'ai construites et testées au fil du temps. De ces coulisses de la recherche, le lecteur pourra ainsi retenir une approche relativement classique en géographie du terrain et de ses acteurs.

Chapitre 4. Qu'est-ce qu'une frontière en France et au Brésil ?

Éléments de conceptualisation historique et culturelle

La typologie génétique des frontières développée par R. Hartshorne que j'ai précédemment évoquée²⁰ est devenue classique en géographie des frontières. Malgré les reproches qui lui ont été adressés par les approches postmodernes, elle reste particulièrement pertinente pour comprendre quels enjeux se sont posés lors de la fixation des frontières et comment celles-ci ont participé à la construction des États et parfois des nations. En faisant le lien entre le tracé de la frontière et l'occupation humaine, cette typologie donne un éclairage temporel important aux frontières permettant de contextualiser les modes de gestion et d'appropriation actuels des frontières par l'ensemble des acteurs qu'elles concernent, et notamment par les États.

C'est donc par une mise en perspective historique que je souhaite ici introduire le terrain de la frontière franco-brésilienne. Dans un premier temps, cette mise en perspective aura un caractère national. En reprenant la typologie génétique de R. Hartshorne, on constate que la France et le Brésil se sont construits territorialement de manière très différente. Les contours de la France dite « métropolitaine » ont mis plus d'un millénaire à se dessiner ; ses frontières actuelles constituent donc un construit historique très complexe dont les populations ont toujours été parties prenantes. Néanmoins, l'inscription ultramarine à partir du XVI^e siècle contribue à fragmenter le territoire national et à dessiner d'autres frontières françaises en dehors d'Europe, sur la nature desquelles on pourra s'interroger. Qu'est-ce qu'une frontière française, par-delà l'océan Atlantique ? Les idéaux de nation nés de la Révolution française apporteront des éléments de réponse. Les limites territoriales du Brésil ont été définies pour la majorité d'entre elles à la fin du XIX^e siècle, alors que l'espace n'était que très peu occupé. L'appropriation du territoire national et de ses limites est devenue un élément clé de la construction nationale brésilienne, réactivant les stratégies portugaises de colonisation. C'est dans ce contexte double que la fixation de la frontière franco-brésilienne intervient entre le XVI^e et le XX^e siècle. Cette perspective historique nous donnera un aperçu de ce qu'elle représente alors pour les États brésilien et français.

²⁰ Pour rappel, Hartshorne R. (1936), « Suggestions on the terminology of political boundaries », *Annals of the Association of American Geographers*, n°26, p. 56-57.

1. Frontières et construction nationale en France : des rapports complexes

Les frontières terrestres actuelles de la France, longues de 4 144 kilomètres, portent des héritages variés. Le territoire national actuel s'est construit sur un idéal d'État-nation remontant à la Révolution française et qui perdure aujourd'hui : la fixation des frontières de la France métropolitaine s'est opérée sur des espaces déjà anthropisés, dans une vision politique de rassembler un même peuple, défini comme une communauté d'idées et de destin. Dans la logique de l'assimilation qui a été la leur pour nombre de colonies, les pouvoirs centraux métropolitains ont propagé cette conception de l'État-nation dans les colonies, même si les territoires qu'ils ont délimités l'ont été de manière exogène aux populations autochtones. Cette section propose d'ouvrir quelques pistes pour comprendre ce qu'une frontière nationale représente en France.

1.1. Les frontières de la France aujourd'hui : quelques chiffres

Le territoire national français couvre 663 131 km². Pour ce vaste territoire, qui comprend de nombreux espaces insulaires, notamment outre-mer (tableau 4), on ne compte que 4 144 kilomètres de frontières terrestres qui concernent la France métropolitaine et la Guyane française (tableau 5). La présence de la France sur tous les continents (carte 2) et l'étendue de son territoire national sont donc à relativiser lorsque l'on s'intéresse à ses frontières terrestres.

Tableau 4. Le territoire national français

		Superficie
France métropolitaine	« Continentale »	535 285 km ²
	Corse	8 680 km ²
	Sous-total	543 965 km²
Départements d'outre-mer (DOM)	Guadeloupe	1 628 km ²
	Martinique	1 128 km ²
	Guyane	83 534 km ²
	Réunion	2 504 km ²
	Sous-total	88 794 km²
Outre-mer français hors DOM	Mayotte ²¹	374 km ²
	Nouvelle-Calédonie	18 576 km ²
	Polynésie française	3 521 km ²
	Saint-Pierre et Miquelon	242 km ²
	Wallis-et-Futuna	142 km ²
	Saint-Barthélemy	24 km ²
	Saint-Martin	56 km ²
	Terres australes et antarctiques (TAAF) (population non permanente)	7 391 km ²
	Iles éparses (IE, population non permanente)	44 km ²
	Clipperton (inhabité)	2 km ²
Sous-total	30 372 km²	
Total		663 131 km²

(sources : INSEE, Annuaire statistique de la France, 2007 ; Gay, 2008, p. 10-11²²)

Tableau 5. Les frontières terrestres de la France

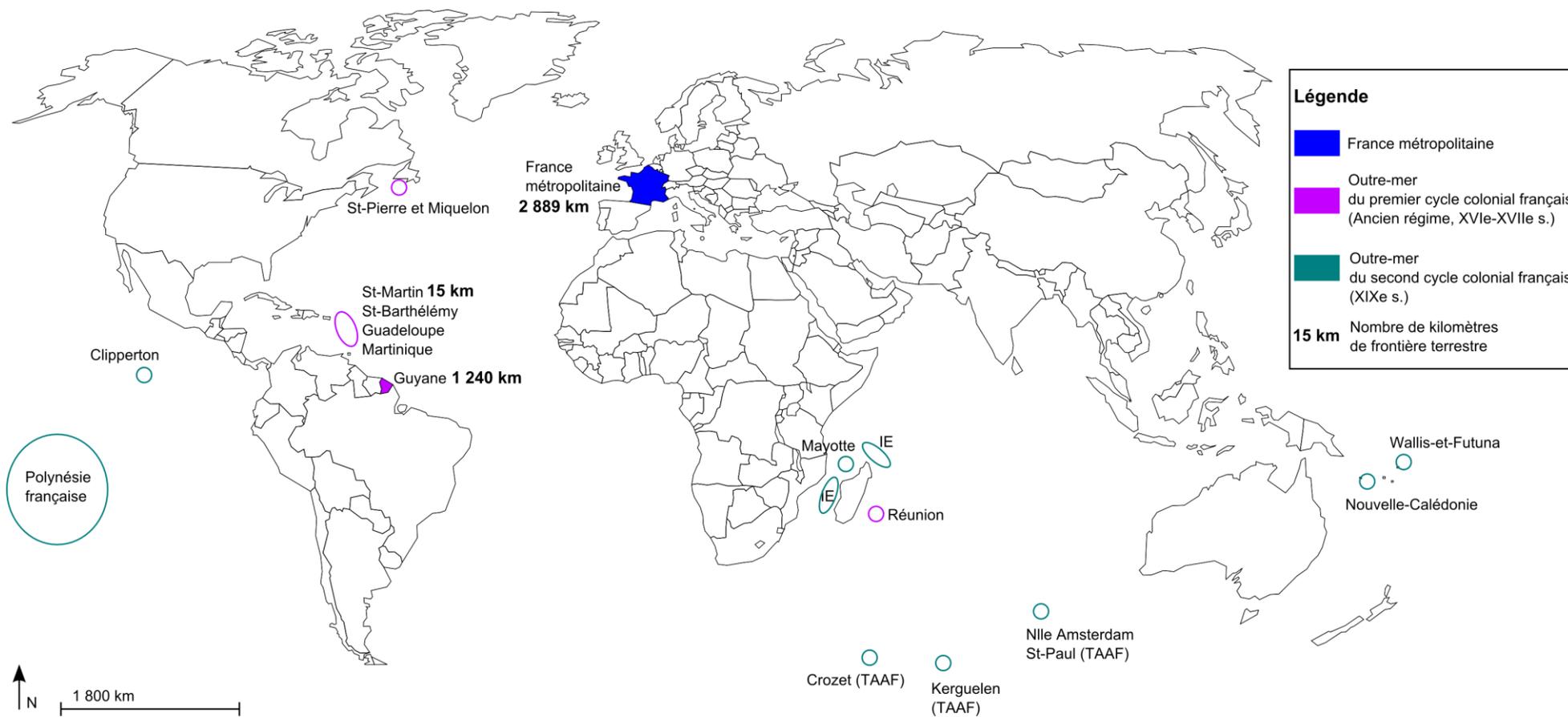
	Pays frontalier	Longueur de la dyade	Réalité partenariale avec l'Union européenne
France métropolitaine	Allemagne	451 km	Membres de l'Union européenne
	Belgique	620 km	
	Espagne	623 km	
	Italie	488 km	
	Luxembourg	73 km	
	Andorre	56,6 km	Etats associés par des partenariats privilégiés (coopération, douane, assurances...)
	Monaco	4,4 km	
	Suisse	573 km	
	Sous-total	2 889 km	
Guyane française	Brésil	730 km	Pays tiers
	Surinam	510 km	Pays tiers
	Sous-total	1 240 km	
Saint-Martin	Pays-Bas (Sint Maarten)	15 km	Membre de l'Union européenne
Total		4 144 km	

(source : CIA, The World Factbook, 2011)

²¹ Par référendum en date du 29 mars 2009, la population mahoraise a voté le passage de Mayotte au statut de Département d'outre-mer. Le changement de statut est effectif depuis la fin 2011.

²² J.-C. Gay, dont les données de superficie ont été utilisées concernant les TAAF, les îles éparses et Clipperton, rappelle combien ces données peuvent varier sensiblement suivant les sources. Des erreurs de calcul, mais aussi des incertitudes liées au mode de calcul de ces superficies rendent les chiffres indicatifs [Gay, 2008, p. 11].

Carte 2. Le territoire national français (IE : Îles éparses)



Sources : Gay, 2008, p.16-22 ; Benjamin et Godard, 1999, p. 17-23 ; Doumenge, 2000, p. 56-61 ; CIA, 2011
 Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011

1.2. La fixation des frontières de la France : une histoire longue et complexe récemment stabilisée

Les frontières de la France, en tant qu'entité politique et géographique, ont mis plus d'un millénaire à se fixer dans la forme que l'on connaît aujourd'hui. Sans proposer une lecture historique détaillée de la formation territoriale de la France, je souhaite néanmoins revenir sur quelques éléments clés de cette genèse, en m'appuyant en particulier sur les travaux de D. Nordman [1998], de J. Revel et D. Nordman [Burguière et Revel dir., 2000, p. 43-89] et de G. Pervillé [1993]²³.

Même si l'historiographie classique, du XVII^e au XX^e siècle, a fait de la Gaule, bornée selon César par l'océan Atlantique, les Pyrénées et le Rhin, une « *figure originelle et fondatrice* » [Burguière et Revel dir., 2000, p. 49], la France n'apparaît sur les cartes qu'à la suite du traité de Verdun, en 843, conclu entre les héritiers de Charlemagne. La Francie occidentale, qui échoit à Charles le Chauve, est identifiée comme l'origine politique et dynastique du Royaume de France. La période médiévale voit les contours de ce royaume évoluer fortement, bien que sur des superficies limitées, au rythme de conquêtes et de pertes territoriales, par des guerres et des alliances, aux détriments ou au profit de ses voisins, notamment des Anglais comme en Normandie et en Aquitaine. Le Bassin parisien reste le centre géographique, politique et dynastique de ce territoire aux contours évolutifs.

De 1492 à 1789, les derniers grands domaines féodaux sont intégrés au territoire français. Les guerres contre les Habsbourg, présents sur presque toutes les frontières de la France de l'époque (Espagne, Pays-Bas, Italie, Franche-Comté...), se soldent au XVII^e siècle à l'avantage de la France par plusieurs traités fondamentaux (traités de Westphalie en 1648, traité des Pyrénées en 1659, traité d'Aix-la-Chapelle en 1668, traité de Nimègue en 1678). À la fin du règne de Louis XIV, un certain équilibre est atteint : la construction des forteresses de Vauban aux frontières nord marque la volonté de s'assurer du contrôle durable de ces franges du royaume. À la veille de la Révolution française, l'annexion de la Lorraine (1766) par héritage et de la Corse (1768) en règlement d'une dette contractée par la République de Gênes dessine la majorité des contours de la France métropolitaine actuelle. La période moderne marque aussi les premières appropriations ultramarines françaises pour beaucoup perdues à la fin du Premier Empire (Amérique du Nord, îles antillaises, comptoirs en Inde

²³ Il est tout à fait remarquable de noter qu'il ne semble pas exister de travaux géohistoriques d'envergure portant sur la formation du territoire national français dans son extension la plus vaste (outre-mer compris) : pour avoir une vision d'ensemble, il faut croiser des travaux consacrés à la France métropolitaine et des travaux consacrés à la France d'outre-mer.

et en Afrique) mais dont est issu presque l'ensemble de l'outre-mer français actuel, et notamment les Départements d'outre-mer.

La Révolution française fait émerger une conception moderne du territoire national et de ses frontières, qui perdure aujourd'hui. De 1791 à 1815, les conquêtes qui se succèdent sous les régimes révolutionnaires puis sous le Consulat et le Premier Empire sont considérables : Savoie (1792), Nice (1793), Pays-Bas autrichiens (1795), rive gauche du Rhin (1797), Genève (1798), Piémont (1802), Ligurie (1805), Etrurie et Parme (1808), États pontificaux (1809), Hollande et Valais (1810), côte allemande atlantique (Brême, Hambourg, Lübeck, 1811). Ces territoires sont néanmoins presque tous restitués lors du Congrès de Vienne (1815) qui consacre la défaite de l'ambition territoriale napoléonienne. Après le Congrès de Vienne et l'annexion de la Savoie et de Nice (1860), le contentieux franco-allemand de l'Alsace-Lorraine concentre, de 1871 à 1945, les derniers enjeux de la définition du territoire national métropolitain. Le traité de Paris signé avec l'Italie en 1947 et qui octroie 700 km² à la France, constitue la dernière étape de cette définition.

En contrepoint de la stabilité des frontières de la France métropolitaine après 1947, la décolonisation a entraîné de profonds bouleversements dans la définition du territoire national. Celui-ci a perdu de multiples extensions ultramarines appropriées à partir du Second Empire, qui marque le début d'un second cycle colonial français. De 1921 à 1939, l'Empire colonial français, à son apogée, couvre un territoire de 12 132 000 km² en Afrique, en Asie, dans les Antilles, dans le Pacifique [Pervillé, 1993, p. 49], soit 18 fois plus vaste que l'emprise de la France actuelle. À la suite de la Seconde Guerre mondiale, les pertes successives dans le Proche-Orient (Syrie et Liban, 1945), en Chine (1945-1946), en Extrême-Orient (Indochine, 1954 ; Inde, 1947-1956), en Afrique du Nord (Tunisie et Maroc, 1956 ; Algérie, 1962) et en Afrique subsaharienne (Togo, Cameroun, Sénégal, Mali, Dahomey (Bénin), Niger, Haute-Volta (Burkina Faso), Côte d'Ivoire, Tchad, République centrafricaine, Congo, Gabon, Mauritanie, Madagascar, 1960 ; Comores, 1975 ; Djibouti, 1977) et dans le Pacifique (Vanuatu, 1980) contribuent à redessiner en profondeur les limites ultramarines du territoire national français.

La fixation des frontières nationales françaises relève d'une histoire longue qui est celle du continent européen dans son ensemble, et qui est essentiellement passée par des conflits armés pour régler les rivalités de pouvoir sur des espaces peuplés et mis en valeur. La spécificité du territoire national français tient aussi aujourd'hui à son éclatement géographique, héritage de son passé de puissance colonisatrice.

1.3. Les héritages idéologiques de la Révolution française dans la construction nationale française

Aussi lointaine qu'elle puisse être de la métropole, toute frontière française intègre bien une construction complexe et spécifique de l'État. Depuis la Révolution française, les frontières en France sont considérées comme des « *ligne[s] de coïncidence entre les contours d'ensembles spatiaux fondamentaux mais différents, l'État et la Nation* » [Foucher, (1988) 1991, p. 75]. Le modèle de l'État-nation consacre un idéal de frontière basé sur la limite d'extension spatiale de populations ou de « peuples » disposé(e)s à envisager un avenir commun (« droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ») et se pensant comme l'origine de la souveraineté politique. La définition que Fustel de Coulanges donne en 1870 de la nation illustre cet héritage de la Révolution française : « *Ce qui distingue les nations, ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances* » [Fustel de Coulanges, 1870, cité par Nordman, 1997, p. 1143].

Discutable et discutée, dans la mesure où elle est éminemment politique, la conception de l'État-nation « à la française » participe néanmoins d'une redéfinition en profondeur des frontières. M. Foucher, s'appuyant sur les travaux de J. Brunhes et C. Vallaux²⁴, lie à cette conception l'émergence d'un modèle de frontières linéaires entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle. Tandis que sous l'Ancien régime, les délimitations de la souveraineté nationale étaient plus discontinues et marquées par des enclaves, l'identification d'une réalité territoriale continue et homogène devient alors le préalable à la coïncidence de l'État et de la Nation [Foucher, (1988) 1991, p. 87-88].

Dans ce cadre, la différenciation politique et spatiale que représente la frontière devrait s'opérer comme une différenciation « sociale » entre ces « peuples » qui occupent déjà l'espace. Les travaux de D. Nordman [1997, 1998] sont revenus avec précision sur les grandes représentations du territoire national français et de ses limites depuis la Révolution française. Car si les versions françaises de la « nation » et du « peuple » sont ouvertes en France, l'espace sur lequel ils se définissent est paradoxalement de plus en plus clairement circonscrit à la suite de la Révolution française. L'identification de « frontières naturelles » au territoire national français, idéalisant à partir du XVI^e siècle les limites anciennes de la Gaule de César, apparaît comme l'aboutissement d'une

²⁴ Brunhes J. et Vallaux C. (1921), *La géographie de l'histoire. Géographie de la paix et de la guerre sur terre et sur mer*, Paris : Alcan.

politique, et non comme son origine [Nordman, 1997, p. 1138-1144 ; Nordman, 1998, p. 63-66]. Cette politique guide jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale une représentation sécuritaire des frontières françaises, défensive quand celles-ci sont « naturelles », agressive quand celles-ci sont « contre nature ». L'identité nationale adopte une identité spatiale définie, elle-même censée être le reflet de cette « communauté » ou de ce « peuple » français. Ce glissement progressif vers une identité nationale spatialisée, qui s'accroît fortement au cours du XIX^e siècle, perdure au-delà de la relative désuétude dans laquelle tombent les « frontières naturelles » dans la seconde partie du XX^e siècle. Le droit français qui intègre jusqu'à aujourd'hui le droit du sol en est l'illustration. C'est en ce double sens que l'on oppose classiquement un modèle français d'identité nationale « civique-territoriale » à son antithèse « ethnique-généalogique » [Hermet, 1996, p. 139].

En outre-mer, à la suite de la Révolution française, deux principes fondamentaux, l'assimilation et l'association, émergent pour guider l'administration des colonies françaises [Binoche-Guedra, 1992, p. 51-52]. Au contraire du principe d'association, qui laisse une assez large autonomie aux structures politiques locales préexistantes, le principe de l'assimilation considère que « *les colonies françaises sont partie intégrante de la République et sont soumises à la même loi constitutionnelle* » [Constitution de l'an III, citée par Binoche-Guedra, 1992, p. 52]. Autrement dit, ce principe promeut la continuité institutionnelle et politique entre la métropole et les colonies françaises, suivant la conception révolutionnaire de l'État-nation. Le paradoxe veut donc que ce modèle se soit étendu à la France d'outre-mer, alors que ses délimitations puis celles de nombreux États issus de la décolonisation se sont faites de manière exogène, par conquête ou par négociation avec d'autres puissances coloniales, donc en opposition à l'idée de « communauté d'idées » ou de « communauté d'intérêts ». Que les terres colonisées aient été occupées depuis longtemps où qu'elles aient été vides d'hommes, la délimitation de l'espace devient ainsi un préalable à l'appartenance à la France. L'émergence d'une identité nationale spatialisée, en complément mais aussi au détriment d'une identité nationale idéale, trouve ainsi son aboutissement dans cette France d'outre-mer avec le principe de l'assimilation. La départementalisation qui se transmet à la France d'outre-mer dès 1848 en Algérie consacre ce principe. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, durant laquelle l'investissement des colonies a été conséquent, et en tout cas décisif pour asseoir la crédibilité du général de Gaulle auprès des Alliés, le statut de l'outre-mer se modifie en profondeur, consacrant la politique d'assimilation pour les « quatre vieilles » (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane) qui sont également départementalisées : « *Après-guerre, dans un monde marqué par l'affaiblissement des puissances coloniales et la recrudescence des mouvements nationalistes, la France se reconstruit*

avec l'ambition de modifier ses rapports avec l'outre-mer, écartant toute idée d'autonomie. La période coloniale s'achève, celle des collectivités territoriales commence » [Brial, 1997, p. 32].

Les enjeux portés par les frontières françaises métropolitaines se sont donc en grande partie transférés sur les frontières françaises outre-mer et notamment sur celles qui perdurent aujourd'hui. Plus largement, on considère même que le modèle géopolitique français de l'État-nation s'est transmis mondialement, dans la mesure où la France est responsable du tracé d'au moins 17 % de la longueur des actuelles frontières dans le monde [Foucher, (1988) 1991, p. 76 et p. 111].

2. Frontières du Brésil : quand la définition du territoire national précède son appropriation

Les frontières brésiliennes ont été définies dans un temps beaucoup plus court que les frontières françaises, à partir de la colonisation. Lors de leur fixation, ces frontières n'étaient que très faiblement anthropisées, sinon par des populations amérindiennes considérées, par les pouvoirs centraux européens dans un premier temps puis sud-américains ensuite, comme des populations à intégrer. Bien plus clairement qu'en France, et dès l'origine, la définition de l'espace national, et donc de ses frontières, est fondatrice de l'identité brésilienne. Évaluer cette réalité et la manière dont elle a pu être instrumentalisée est un passage obligé pour comprendre par la suite les enjeux des politiques publiques brésiliennes actuelles dédiées, pour partie ou en totalité, aux frontières.

2.1. Les frontières du Brésil aujourd'hui : quelques chiffres

Au contraire de la France avec son chapelet d'îles ultramarines, le territoire national brésilien est marqué par une continuité terrestre. D'une superficie de 8 514 877 km², il est continental, à l'exception de quelques îles, et compte de ce fait 16 885 kilomètres de frontières, avec 10 des 12 pays que compte l'Amérique du Sud (hors Chili et Équateur) (tableau 6).

Tableau 6. Les frontières terrestres du Brésil

Pays/ territoire frontalier	Longueur de la dyade	Réalité partenariale avec le Mercosul
Argentine	1 261 km	Membres du Mercosul
Paraguay	1 365 km	
Uruguay	1 068 km	
Bolivie	3 423 km	Etats associés
Colombie	1 644 km	
Pérou	2 995 km	
Venezuela ²⁵	2 200 km	
Guyana	1 606 km	Etats tiers
Guyane française	730 km	
Surinam	593 km	
Total	16 885 km	

(source : CIA, The World Factbook, 2011)

2.2. La fixation des frontières du Brésil :

une stratégie essentiellement diplomatique

Les frontières actuelles du Brésil ont été délimitées en très grande partie pendant la colonisation portugaise. Le traité des Limites, signé à Madrid en 1750 entre le Portugal et l'Espagne, donne au Brésil presque l'intégralité de ses frontières actuelles. Ce traité fait reculer la limite de l'empire portugais au détriment des Espagnols, au-delà du 46^e méridien défini par le Traité de Tordesillas (1494). Par la suite, des négociations et des arbitrages territoriaux, au XIX^e et au début du XX^e siècle, qui se soldent tous à l'avantage du Brésil, lui font gagner des portions de territoire supplémentaires, en particulier en Amazonie. M. Droulers en effectue une synthèse très claire dont on peut reprendre ici les grandes lignes [Droulers, 2006, p. 124-145] (carte 3).

Le Brésil indépendant est marqué dans un premier temps par deux guerres qui contribuent à fixer ses frontières avec l'Uruguay et le Paraguay actuels. La première de ces frontières est définie dans les années 1820 bien que définitivement délimitée en 1851, suite à une guerre contre l'Argentine déclenchée afin d'annexer l'actuel territoire uruguayen. La seconde est fixée en 1876 suite à l'annexion par le Brésil de 60 000 km² du territoire paraguayen, à l'issue d'une guerre menée conjointement avec l'Argentine et l'Uruguay contre le Paraguay.

²⁵ Le Venezuela devrait à terme intégrer le Mercosul. Depuis la signature le 4 juillet 2006 du Protocole d'adhésion de la République bolivarienne du Venezuela au Mercosul, l'intégration pleine et entière du Venezuela au Mercosul est bloquée par les autorités paraguayennes qui ajournent depuis lors sa ratification par leur Parlement.

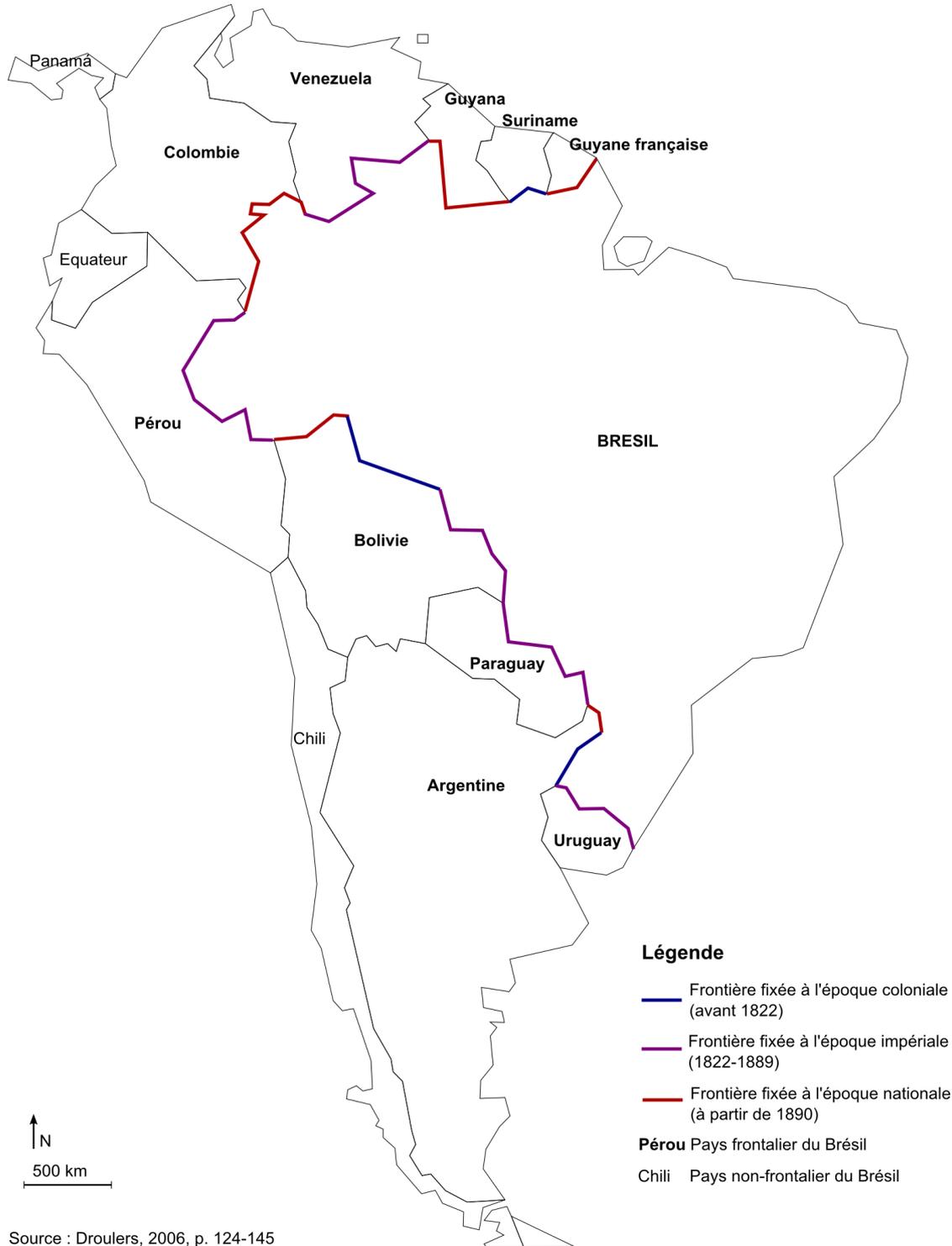
Les autres frontières du Brésil sont fixées par le biais diplomatique, principalement sous l'égide du Baron de Rio Branco, ministre des Affaires étrangères brésilien de 1902 à 1912, qui pratiqua presque systématiquement le recours à l'arbitrage international en cas de litige. En 1895, les États-Unis d'Amérique donnent raison au Brésil dans la zone de Palmas, à la frontière entre l'Argentine et le Brésil. En 1900, c'est la Suisse qui arbitre le conflit franco-brésilien sur lequel on va insister par la suite. En 1904, le roi d'Italie rend le seul arbitrage défavorable au Brésil, dans le conflit qui l'oppose au Royaume-Uni sur les frontières de l'actuel Guyana : la ligne-frontière est fixée sur les fleuves Takutu et Cotingo, selon les vœux britanniques, dans une région en litige depuis le début du XIX^e siècle. Pour finir, sans qu'il y ait de conflit, le Brésil et les Pays-Bas réaffirment en 1908 leur frontière commune sur la limite du bassin hydrographique de l'Amazone, au niveau des Tumuc-Humac.

La dernière frontière brésilienne fixée est celle avec la Bolivie et le Pérou, définitivement délimitée en 1909, suite à l'annexion de l'Acre par le Brésil en 1903. Ce « *chef-d'œuvre* » [Droulers, 2006, p. 142] de Rio Branco se fait sans même avoir recours à l'arbitrage international, alors qu'une pression migratoire brésilienne depuis le Nordeste s'accroît à la fin du siècle en lien avec l'exploitation du caoutchouc. Le Brésil profite des cafouillages politiques qui se déroulent sur ce territoire, et notamment de sa brève indépendance au tout début du siècle, pour obtenir la cession par la Bolivie de 191 000 km² en échange d'une faible compensation territoriale et financière.

L'histoire de la fixation des frontières brésilienne est relativement courte. Elle dessine au début du XX^e siècle les contours du « *Brésil de l'Oiapoque au Chuí* »²⁶, selon l'expression populaire, qui, bien qu'erronée puisque le point le plus septentrional du Brésil est en fait le mont Caburaí, à la frontière avec le Venezuela et le Guyana, est connue de tous les Brésiliens et illustre de ce fait l'importance prise par l'espace national dans l'identité brésilienne.

²⁶ « *O Brasil do Oiapoque ao Chuí* ».

Carte 3. Les étapes de la fixation des frontières terrestres du Brésil



2.3. De l'enveloppe à l'appropriation du territoire, les fondements de la construction nationale brésilienne

La construction nationale du Brésil diffère sensiblement de celle de la France, dans la mesure où les délimitations de son territoire ont été définies dans une logique de maîtrise d'espaces très peu peuplés voire non peuplés. La forme spatiale y est antérieure à la formation sociale du « peuple » brésilien. L'identité nationale au Brésil est donc avant tout spatialisée, comme on a vu que cela l'est devenu progressivement pour la France.

Pour faire valoir leurs droits, d'abord face aux Espagnols, puis face aux États indépendants issus de la colonisation espagnole, aux Français, aux Britanniques et aux Néerlandais, les Luso-Brésiliens avancent le principe de *l'uti possidetis* selon lequel « *l'appropriation d'une terre est reconnue dès lors même qu'elle fait l'objet d'une simple occupation* » [Droulers, 2006, p. 71]. Quand la terre est très peu peuplée, c'est la connaissance fine du terrain qui prévaut à son attribution. Les cartographies très complètes que les Portugais établissent et que les Brésiliens enrichissent par la suite contribuent donc à l'extension du territoire du Brésil, comme colonie puis comme État indépendant [Droulers, 2006, p. 72-78]. Alors que le principe de *l'uti possidetis* a permis la reconnaissance des frontières actuelles du Brésil, le paradoxe veut qu'elles aient finalement été fixées très précocement par rapport au peuplement du territoire. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'organisation du territoire brésilien est dite « en archipel » [Théry, 1990, p. 20-25 ; Théry, 1996 ; Théry, (1985) 2005a, p. 27-49 ; Droulers, 2006, p. 103-106], alors que les contours externes du pays sont acquis. L'archipel brésilien est une forme d'organisation spatiale tout à fait spécifique, qui tire son origine du système agro-exportateur colonial et des grandes régions économiques qu'il a fait émerger. Il se caractérise par « *un peuplement constitué pour l'essentiel de noyaux denses, séparés par des zones d'occupation plus lâche, formant un chapelet allongé entre l'océan et le vide de l'intérieur* » [Théry, (1985) 2005a, p. 27]. Même si ce système est encore très perceptible aujourd'hui, le Brésil retrouve une dimension continentale en termes de peuplement au cours du XX^e siècle, en lien avec le renforcement de l'État et la centralisation de l'exécutif fédéral à la suite de la prise de pouvoir de Getúlio Vargas en 1930.

L'émergence de l'identité nationale spatialisée trouve son aboutissement dans la « conquête » intérieure du territoire brésilien encore en cours aujourd'hui. Elle se traduit concrètement dans la poursuite du phénomène des fronts pionniers déjà caractérisé par Pierre Monbeig dans le cas de l'État de São Paulo en 1952 [Monbeig, 1952], entraînant l'étoffement du réseau urbain brésilien et des infrastructures de transport. On reviendra par la suite plus précisément sur la place que l'Amazonie a

occupé et occupe aujourd'hui dans cette appropriation interne de l'espace. Au cours du XX^e siècle, cette appropriation est encouragée par l'ensemble des politiques publiques nationales, même si les objectifs des gouvernements ont pu différer selon les périodes (unité nationale institutionnelle et politique, désenclavement, sécurisation des frontières...). M. Droulers et C. Broggio attribuent ainsi trois rôles à l'espace dans l'histoire du Brésil : « *un rôle idéologique permettant de conforter les visées nationalistes du pouvoir ; un rôle économique d'appropriation des ressources ; un rôle social de gestion des antagonismes sociaux et régionaux* » [Droulers et Broggio, 2001, p. 677].

Du fait de ces rôles, l'espace permet au Brésil de fédérer une population qui par certains aspects apparaît tout autant archipélagique que son organisation spatiale héritée. Deux catégorisations sont souvent évoquées pour illustrer cette réalité : les origines ethniques très variées de la population brésilienne, qui se traduisent en chiffres dans une question du recensement portant sur la couleur de peau, et les fortes disparités de revenus qu'elle connaît [Théry, (1985) 2005a, p. 61-79]. En 2000²⁷, 53,74 % de la population brésilienne se déclare Blanche, 6,21 % Noire, 38,45 % Métisse, 0,45 % Jaune, et 0,43 % Indienne²⁸ (0,71 % ne répondent pas à la question). La répartition des revenus est tout autant disparate dans la mesure où le 1 % qui rassemble les plus riches présente un revenu moyen égal à près de 160 fois celui du 10 % qui rassemble les moins riches [Théry, (1985) 2005a, p. 69]. Au-delà du rôle que l'espace a pu jouer dans la résolution de certaines crises sociales sur lesquelles on reviendra par la suite dans le cas de l'Amazonie, celui-ci constitue au Brésil « *plus que le simple support, le fédérateur des acteurs et des pratiques sociales* » [Droulers et Broggio, 2001, p. 675]. Les frontières brésiennes dessinent les contours d'un espace qui devient le fondement de l'identité nationale brésilienne, que M. Droulers caractérise « *d'aquarelle de la brésilianité* » [Droulers, 2006, p. 160]. À l'image des pigments qui se mélangent avec de l'eau, les « nuances » de la population brésilienne se retrouvent autour de leur condition spatiale commune.

²⁷ A la date de rédaction de la thèse, les résultats du recensement 2010 concernant les couleurs de peau de la population brésilienne ne sont pas encore accessibles. Les résultats présentés sont donc issus du recensement IBGE de 2000.

²⁸ C'est à dire Amérindienne.

3. La fixation de la frontière franco-brésilienne : la rencontre de deux « modèles » de construction nationale

C'est donc dans deux contextes de construction nationale très différents que se positionne la frontière partagée par la France et le Brésil. L'histoire de sa fixation mérite d'être rappelée dans un certain détail, car elle paraît résulter de conflits liés à la rencontre de ces deux contextes de construction nationale ayant conféré aux frontières des rôles et des effets différents. C'est sous cet angle que je souhaite aborder l'histoire de cette fixation, dont le cadre, à l'origine, est celui de la rencontre de deux puissances coloniales européennes sur des terres sud-américaines, déjà partiellement occupées par des populations amérindiennes.

Pour ce faire, je mobiliserai l'historiographie classique qui se révèle, tant du côté brésilien que du côté français, relativement peu fournie si l'on excepte quelques événements majeurs et notamment l'arbitrage de 1900. Le mémoire de sentence du Conseil fédéral suisse, qui récapitule plusieurs siècles de litiges, constitue une base essentielle de travail, sur laquelle je fonde une grande partie de la synthèse que je vais présenter [Conseil fédéral suisse, 1900, p. 5-461]. Il sera fait également référence à quelques travaux d'histoire de la fin du XX^e siècle.

3.1. La rive nord de l'Amazone dans la colonisation portugaise et française de l'Amérique du Sud (XVI^e siècle-1713)

Les enjeux territoriaux en Amérique du Sud n'ont pas été les mêmes pour les puissances colonisatrices portugaise et française. En 1494, le Traité de Tordesillas, qui marque une première étape dans l'institutionnalisation de lignes de démarcation en Amérique du Sud, opère un partage du continent au profit des seuls États de l'Espagne et du Portugal, ne conférant à ce dernier que la corne nord-est. Concrètement, l'appropriation de ce vaste territoire par ces deux puissances se fait en périphérie : périphérie caraïbe et ando-pacifique pour l'Espagne, périphérie atlantique de l'Amazone à la Plata pour le Portugal. Le littoral du bouclier des Guyanes, officiellement situé en territoire espagnol, est laissé en marge de ces implantations : sa côte est répulsive car difficilement accessible. Anglais, Hollandais et Français, exclus du partage et ayant pris pied sur l'arc antillais, cherchent ainsi à se l'approprier dès le XVII^e siècle. La « France équinoxiale », d'après le nom qu'Henri IV donna à la colonie qu'il souhaitait fonder sur la côte nord du futur Brésil mais qui n'eut qu'une brève existence à l'actuel emplacement de São Luís do Maranhão, donna lieu à la fondation de Sinnamary puis de Cayenne en 1643.

Le fleuve Amazone et ses deux rives constituent alors un espace de tension majeure entre les différentes puissances en lice. Dès le début du XVII^e siècle, le Portugal en amorce une prise de possession par la construction systématique de fortins sur tout son long, et en particulier à leur confluence et à son embouchure. À l'embouchure, la fondation de la future ville de Belém en 1616 sécurise durablement leur maîtrise de la rive sud. Au contraire, sur la rive nord, Anglais, Hollandais jusqu'au milieu du XVII^e siècle et Français par la suite convoitent et occupent temporairement certains de ces fortins, ou initient eux-mêmes leur construction dans l'espoir éphémère de maintenir leur position [Meira, 1989, p. 33]. « *Ainsi peut se résumer la situation à la fin du XVII^e siècle : le fleuve Amazone n'est plus posé par les Portugais comme la limite septentrionale de leur territoire ni même comme un rebord territorial ; il a acquis l'épaisseur d'un espace conquis, du moins en ce qui concerne son cours supérieur. En revanche, la propriété de son embouchure et de l'espace littoral de sa rive nord n'est pas encore aussi clairement établie* » [Masteau, 1997, p. 301].

Progressivement, Anglais et Hollandais se repliant plus au nord-ouest, la France reste seule en lice face au Portugal pour revendiquer l'espace côtier et estuarien situé entre l'île de Cayenne et l'Amazone. Dès la fin du XVII^e siècle, des tensions se font sentir autour de l'Araguari [Henry, 1986, p. 47-48]. En 1700, suite à l'occupation du fort de Macapá par les Français en 1698, un « Traité provisionnel », signé à Lisbonne entre la France et le Portugal, neutralise ce territoire contesté du nord de l'embouchure de l'Amazone jusqu'au fleuve Oyapock, érigé en *Capitania do Cabo Norte* (« capitainerie du Cap Nord ») par les Portugais depuis 1637 [Conseil fédéral suisse, 1900, p. 184-233]. À la relecture de l'histoire, certains auteurs interprètent cette solution temporaire du glacis territorial comme une stratégie anticipatrice des Portugais pour faire reconnaître les délimitations d'une « provision » spatiale [Masteau, 1997, p. 354-357]. De fait, le traité d'Utrecht, qui met fin à la guerre de succession d'Espagne treize ans plus tard, en 1713, fait renoncer la France à la prétention de ces terres du Cap Nord, « *situées entre la rivière des Amazones et celle du Japoc ou Vincent Pinzon* »... mais sans que ce dernier cours d'eau soit précisément géo-référencé. Il confère également au Portugal l'exclusivité de la navigation sur l'Amazone [Conseil fédéral suisse, 1900, p. 234-322].

Le bilan politico-spatial de ce premier cycle d'appropriation de la rive nord de l'Amazone résulte dans une revendication se réduisant à deux protagonistes, le Portugal et la France. Celle-ci vient clore une longue période de « *prises, déprises et reprises territoriales entre Anglais, Hollandais, Français et Portugais, mais qui restent des stratégies légères, des épisodes qui ne s'attaquent pas en profondeur à la structure physique de ce territoire trop éloigné, trop forestier, trop vide, et surtout sans richesses immédiatement offertes* » [Masteau, 1997, p. 361].

3.2. De la marge « escarmouchée » au contesté franco-brésilien (1713-1900)

Malgré la signature du traité d'Utrecht en 1713, et en l'absence de géo-référencement précis de la rivière « Japoc ou Vincent Pinzon », ce territoire du Cap Nord demeure *de facto* jusqu'à fin du XIX^e siècle un espace faisant l'objet d'implantations variées de la part des deux États : « *Autour de l'Oyapock, la France tente deux processus d'occupation du territoire : l'économie de la plantation d'une part [sur la rive gauche], la logique de guerre, d'autre part [sur la rive droite], celle-ci faisant du terrain disputé une sorte de zone tampon où les protagonistes placent leurs pions* » [Masteau, 1997, p. 390]. On peut considérer que l'éphémère fort Saint-Louis, établi par les Français sur la rive gauche de l'Oyapock (1726-1744) et la forteresse de Macapá, achevée par les Portugais en 1782 et verrouillant le nord de l'estuaire de l'Amazone, marquent les bornes de cet espace tampon sur lequel les deux États protagonistes ont effectué quelques prises sans réussir à l'investir pleinement. Divers traités rectificatifs sont élaborés entre les deux parties au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, mais sans réussir à s'imposer, soit qu'ils ne soient finalement pas ratifiés, soit qu'ils soient annulés par la suite : la situation floue découlant du traité d'Utrecht continue de perdurer (tableau 7) [Conseil fédéral suisse, 1900, p. 323-461]. Durant cette période, les missionnaires (franciscains pour le Portugal, anciens jésuites devenus prêtres séculiers pour la France) maillent le territoire contesté de missions destinées à la conversion des populations amérindiennes locales. À la veille de la Révolution française, l'enclos des missions demeure le principal modèle spatial colonisateur sur ce territoire : on peut citer Counani, sur le littoral à mi-chemin entre Oyapock et Amazone, Macari, au sud de l'île de Maraca, ou enfin Saint-Paul sur l'Oyapock, qui disparaissent dans les années 1790.

L'occupation de la Guyane et de Cayenne par les Portugais entre 1809 et 1818, dans le contexte des guerres napoléoniennes qui ont fait se réfugier au Brésil la Cour portugaise suite à la prise de Lisbonne renforce les enjeux portés par ce territoire contesté pour la partie portugaise. Le traité multilatéral de Vienne en 1815, puis la convention de Paris en 1817 entre la France et le Portugal, rendent la Guyane à la France, sans que sa frontière est soit géo-référencée : les deux actes renvoient au traité d'Utrecht. La convention de Paris prévoit l'établissement d'une commission destinée à fixer définitivement cette limite ; dans les faits elle ne sera jamais mise en place [Conseil fédéral suisse, 1900, p. 437-446]. Indépendamment en 1822, le Brésil reprend à son compte cette revendication ainsi que la stratégie développée jusqu'ici par les Portugais sur la rive nord de l'estuaire de l'Amazone.

Tableau 7. Les principaux traités de fixation de la frontière franco-brésilienne avant l'arbitrage de 1900

Date	Nom du traité et principaux protagonistes	Lieu de fixation de la frontière
1700	Traité de Lisbonne (France/Portugal)	Le territoire est neutralisé de l'Amazone à l'Oyapock.
1713	Traité d'Utrecht (France/Portugal)	La frontière est fixée sur la rivière « Japoc ou Vincent Pinzon » (qui n'est pas géo-référencée).
1797	Traité de Paris (France/Portugal)	La frontière est fixée sur le Calçoene.
1801	Traité de Badajós (France/Portugal)	La frontière est fixée sur l'Araguari.
1801	Traité de Madrid (France/Portugal)	La frontière est fixée sur le Carapanatuba.
1802	Traité d'Amiens (multilatéral sans le Portugal)	La frontière est fixée sur l'Araguari.
1810	Traité de Rio (R.-U./Portugal)	La frontière est fixée sur l'Oyapock.
1815	Traité de Vienne (multilatéral Europe)	Suite à l'occupation de la Guyane française par le Portugal, celle-ci est rendue à la France, selon les limites fixées au traité d'Utrecht, jusqu'à la « rivière Japoc ».
1817	Convention de Paris (France/Portugal)	
1900	Traité de Berne (France/Brésil)	La frontière est définitivement fixée sur l'Oyapock.

(source : Conseil fédéral suisse, 1900, p. 62-461)

Le territoire est à nouveau neutralisé en 1841 et un *modus vivendi* est établi entre la France et le Portugal pour l'exercice de la police : « *De 1841 à 1893, les divergences politiques s'aplanissent par des accords entre les gouvernements des deux pays, ou par l'intermédiaire des dirigeants de Cayenne et Belém* »²⁹ [Meira, 1989, p. 38]. Au milieu du XIX^e siècle, l'investissement français en Guyane et sur ce territoire contesté reste pourtant hésitant : pour ce dernier, les idées de tentative de peuplement se multiplient (militaire, pastoral) sans aboutir. La population amérindienne, en grande partie décimée, ne peut plus constituer une base de peuplement comme du temps de l'implantation des missions jésuites. Le peuplement pénitentiaire qui s'initie en Guyane à cette période ne dépasse pas les rives de l'Oyapock ; le pénitencier fondé en 1853 à l'emplacement de l'actuel bourg de Saint-Georges n'a d'ailleurs qu'une existence éphémère (1853-1863). À l'inverse, la présence luso-brésilienne dans les savanes du sud, par une colonisation agro-pastorale, se renforce. Sur la rive gauche du fleuve Araguari, qui s'affirme alors progressivement comme la principale « *ligne de*

²⁹ « *Desde 1841 a 1893, as divergências políticas se aplainavam mediante entendimentos entre os governos do dois países, ou, no local, por interferência dos governantes de Caiena e Belém* ».

front » [Masteau, 1997, p. 397] du contesté pour la partie française, la colonie militaire brésilienne Pedro II installée en 1840 constitue une borne durable. Au milieu du XIX^e siècle, A. Henry avance le chiffre de 17 000 personnes vivant sur ce territoire contesté [Henry, 1986, p. 178].

En 1855 et 1856, les conférences qui se tiennent à Paris pour régler le litige n'aboutissent pas [Conseil fédéral suisse, 1900, p. 455-460]. Les revendications officielles de ce territoire s'accroissent considérablement à la fin du XIX^e siècle, en deux temps. Le premier peut paraître anecdotique au vu de sa rapidité et de son caractère éphémère, mais illustre la montée en puissance des fantasmes associés à ce territoire : en 1886, un citoyen français, Jules Gros, fonde, depuis Paris et avec quelques aventuriers installés à Counani, la République de Counani, dont l'extension territoriale est celle du contesté, et pour laquelle une monnaie est frappée, un drapeau élaboré, une compagnie de chemin de fer ouverte... Le projet donna lieu à des réactions dès 1887 de la part des États français et brésiliens, frôlant l'incident diplomatique. À la suite de cet événement, la découverte d'or dans la région de Calçoene et de Counani au début des années 1890 met un terme définitif au *modus vivendi* établi entre les deux parties. La ruée vers l'or qui s'ensuivit dans la région, mobilisant plus de 20 000 hommes venus de Guyane et du Brésil mais aussi de tous les pays alentours [Henry, 1986, p. 179], cristallisa le litige territorial en donnant lieu à des affrontements armés entre Français et Brésiliens autour de la petite ville de Mapá (aujourd'hui Amapá)³⁰. L'ampleur de ces affrontements conduisit les deux États à réclamer en 1897 un arbitrage international au président de la Confédération helvétique.

3.3. La résolution du contesté, étape de confrontation des modèles

(1900- ...)

L'arbitrage suisse constitue un révélateur de la place que cette frontière franco-brésilienne occupe alors dans la construction des territoires nationaux brésiliens et français.

Le 1^{er} décembre 1900, cet arbitrage identifie formellement la rivière Japoc ou Vincent Pinzon comme étant l'actuel Oyapock, et non l'Araguari comme le revendiquait la partie française, donnant ainsi une interprétation définitive au traité d'Utrecht. Il reconnaît également la ligne de crête de la

³⁰ Ces affrontements constituent aujourd'hui l'un des socles de l'identité brésilienne de l'État de l'Amapá : l'histoire a fait des hommes y ayant défendu les intérêts brésiliens des héros de la nation. Voir à ce propos la version très orientée que S. Meira donne des événements [Meira, 1989].

chaîne des Tumuc-Humac, depuis la source de l'Oyapock jusqu'à la frontière hollandaise de l'époque, comme la limite sud du territoire français [Conseil fédéral suisse, 1900, p. 845-846]. Concrètement, l'amputation territoriale pour la France est difficile à chiffrer, dans la mesure où la superficie des revendications territoriales tant brésiliennes que françaises a varié dans le temps [Meira, 1989, p. 177 ; Masteau, 1997, p. 411]. Néanmoins, si l'on se base sur la revendication française présentée au Conseil fédéral suisse (carte 4), cette perte territoriale représente 260 000 km² ayant pour limite ouest le Rio Branco, pour limite nord les Tumuc-Humac, pour limite est l'océan Atlantique et enfin pour limite sud l'Araguari et une ligne le prolongeant. Le Brésil dédommage la France de cette perte territoriale à hauteur de 2 millions de francs-or [Henry, 1986, p. 186].

Pour expliquer l'échec de la partie française à obtenir gain de cause, nombreux sont les éléments qui ont pu être avancés par la suite. L'investissement français mis dans son argumentaire semble avoir été loin d'égaliser celui du Brésil : concrètement, la partie française oppose un mémoire en trois volumes et un atlas de 35 cartes à la partie brésilienne, qui a pour sa part préparé un mémoire en onze volumes assorti d'un atlas de 150 cartes [Henry, 1986, p. 184]. Si en eux-mêmes, ces chiffres ne signifient pas forcément grand-chose, ils illustrent néanmoins une situation de déséquilibre patent. Du côté français, Vidal de la Blache, géographe plus que diplomate, développe un argumentaire scientifique conséquent situant la rivière Japoc sur l'Araguari³¹. Du côté brésilien, le Baron de Rio Branco, diplomate plus que géographe, fait preuve d'une souplesse certaine, en « *abandonnant la querelle historique lorsqu'elle lui devenait défavorable* » et se rabattant ainsi « *avec opportunité sur l'antériorité du peuplement brésilien en Amapá* » [Lézy, 1998, p. 78].

Ce sont deux approches très différentes des limites du territoire national qui sont alors en concurrence dans ces deux argumentaires : tandis que le Baron de Rio Branco fait état d'une fine connaissance du terrain par la présentation d'une cartographie précise, et qu'il réactive le principe de l'*uti possidetis*, la partie française reste dans un débat portant sur l'hydronymie à une époque où, rappelons-le, les « frontières naturelles » font l'objet de vastes débats en Europe où elles sont invoquées comme des limites pour les États-nations. C'est aussi la question de l'importance de la continuité territoriale dans la construction du territoire national qui est posée par ces investissements différenciés des parties française et brésilienne : pour la France et ses représentants lors de l'arbitrage, l'enjeu territorial guyanais reste lointain, la colonie mal connue, si ce n'est inconnue

³¹ A ce propos, M. Foucher suppose que l'argumentaire essentiellement scientifique de Vidal de la Blache, tablant sur l'instabilité géomorphologique du littoral et sur l'envasement de cette rivière Japoc qui aurait été un bras de l'Araguari, aurait pu être lié à son ambition d'occuper la chaire de géographie de la Sorbonne qui n'avait jamais été tenue que par des historiens [Foucher, (1988) 1991, p. 551-552].

[Henry, 1986, p. 184]. Au contraire, la partie brésilienne cherche à poursuivre sa « provision » d'espace déterminante dans la construction de son espace national : « *La France, tout compte fait, n'avait à défendre que les marches d'une lointaine colonie que des intérêts majeurs situés aux Antilles et en Afrique faisaient passer au second rang ; tandis que le Brésil (...) situait son action dans la stratégie d'expansion de son territoire et de défense de ses frontières* » [Mam Lam Fouck, (1997) 2002, p. 26]³².

A la suite de cet arbitrage, le territoire contesté est incorporé à l'État fédéré brésilien du Pará par le décret n°938 du 21 janvier 1901.

³² Vidal de la Blache lui-même, dans un compte rendu qu'il fait en 1901 de cet arbitrage, rappelle cet argument de la continuité territoriale spécifique au Brésil ainsi que les intérêts coloniaux français prioritaires : « *On n'a pas manqué d'alléguer, avant comme après la sentence, que l'axe de notre puissance coloniale étant aujourd'hui transporté en Afrique, et dans le sud-est de l'Asie, la question ne pouvait avoir pour nous la même importance que pour le Brésil* » [Vidal de la Blache, 1901, p. 68].

Carte 4. Revendications territoriales françaises et brésiliennes lors de l'arbitrage suisse de 1900



(source : Conseil fédéral suisse, 1900, annexes, planche n°1)

Conclusion du chapitre 4

La fixation de la frontière franco-brésilienne a pris plus de quatre siècles. Dans les étapes de cette fixation, quelques points clés doivent être gardés à l'esprit pour comprendre par la suite comment s'envisagent et se gèrent les questions concernant cette frontière en France et au Brésil. Le tableau 8 les récapitule. Du côté français, malgré un modèle d'État-nation assimilationniste, cette frontière constitue une marge lointaine ne faisant pas continuité avec le territoire national. Le Brésil, État de fondation récente en comparaison à la France, a construit son identité sur son extension spatiale, en reprenant à son compte les grands principes qui ont guidé la colonisation portugaise face à la Couronne espagnole depuis le traité de Tordesillas. L'importance de la continuité spatiale pour garantir cette identité confère de ce fait aux frontières brésiennes un rôle de marges stratégiques. Dans quelle mesure peut-on considérer que la frontière franco-brésilienne fixe des marges en miroir ? Les étapes suivantes de ce travail vont s'y consacrer en proposant une lecture à plusieurs échelles. Le découpage politique définitif (ou du moins stabilisé jusqu'à aujourd'hui) a effectivement introduit pour les espaces délimités par la frontière les conditions d'un rapport nouveau à leur métropole respective.

Tableau 8. Synthèse. Les frontières et la frontière franco-brésilienne dans les constructions nationales française et brésilienne

	France		Brésil	
	De manière générale	Frontière franco-brésilienne	De manière générale	Frontière franco-brésilienne
Période de fixation des frontières actuelles	IX ^e -XX ^e s.	XVII ^e -XX ^e s.	XV ^e -XIX ^e s. (Portugal) XIX ^e -XX ^e s. (Brésil)	XV ^e -XIX ^e s. (Portugal) XIX ^e -XX ^e s. (Brésil)
Mode principal de fixation des frontières actuelles	Histoire longue Conflits armés	Règlement diplomatique	Histoire relativement courte Règlement diplomatique	Règlement diplomatique
Place des frontières et du territoire dans l'imaginaire national	Relation ambiguë : co-existence construction nationale spatialisée (« frontières naturelles ») et idéelle	Héritage régime de l'assimilation Mais discontinuité du territoire national, éloignement, marge	Construction nationale spatialisée, passant par l'appropriation du territoire Héritage vision sécuritaire de l'espace	Rôle stratégique relativement similaire à l'ensemble des frontières nationales Intègre l'imaginaire national lié à l'Amazonie Point considéré comme le plus septentrional

Conclusion de la partie I

« *Philosophe sans concepts* » et « *scientifique sans méthode* » [Gardin et al., 2004, p. 4] en raison de la perspective disciplinaire que j'ai adoptée sur la frontière franco-brésilienne, j'ai néanmoins élaboré un cadre pour penser ses effets territoriaux. Ce cadre s'appuie sur l'émergence dans la seconde moitié du XX^e siècle d'une géographie humaine et sociale qui permet de penser les effets des frontières en fonction d'échelles d'action multiscalaires et interdépendantes, souvent directement liées au processus de mondialisation. Les États, fondateurs des frontières politiques, sans lesquelles ils n'existeraient pas, voient effectivement se multiplier les acteurs à leurs frontières, qu'ils soient institutionnels ou non.

Pour conceptualiser ces effets, j'ai retenu deux termes, ceux de limite et de discontinuité. La limite renvoie à ce que les frontières définissent et régulent en creux. La discontinuité renvoie à ce que les frontières séparent et mettent en contact, dans le même temps. Le pavage étatique et ses implications, comme l'application des fonctions régaliennes, restent primordiaux pour comprendre l'application de ces concepts aux frontières. En ce sens, la manière dont les autres acteurs concernés par les frontières se positionnent par rapport à elles renvoie souvent aux relations qu'ils entretiennent avec les États. Un vaste spectre d'effets territoriaux découle de la manière dont ces acteurs jouent sur les effets de limite ou sur les effets de discontinuité de la frontière. En Amérique latine, quelques recherches récentes induisent à penser des mutations territoriales d'ampleur aux frontières : de marges, systèmes territoriaux de limite, celles-ci tendent visiblement à développer des fonctions d'interfaces, système territoriaux qui se jouent de la discontinuité. C'est cette hypothèse que ce travail va chercher à vérifier pour la frontière franco-brésilienne. En termes de méthode, le cadre de ma recherche a également été délimité, sur la base d'un cheminement hypothético-inductif mobilisant des outils et des indicateurs thématiques variés.

Il est temps à présent d'entrer dans le corps des résultats.

PARTIE II. ELEMENTS DE MUTATION DE MARGES FRONTALIERES EMBOITEES ET EN MIROIR

Entre l'Union européenne et l'Union des nations sud-américaines en construction, entre la France et le Brésil, entre la Guyane et l'Amapá, la frontière franco-brésilienne définit des marges à plusieurs échelles. La nature et le rôle de ces marges, ainsi que les liens qu'elles entretiennent avec leur « cœur » respectif, s'est progressivement modifié depuis le milieu du XX^e siècle. Cette partie sera consacrée au diagnostic des mutations de ces marges frontalières, emboîtées et en miroir (figure 3).

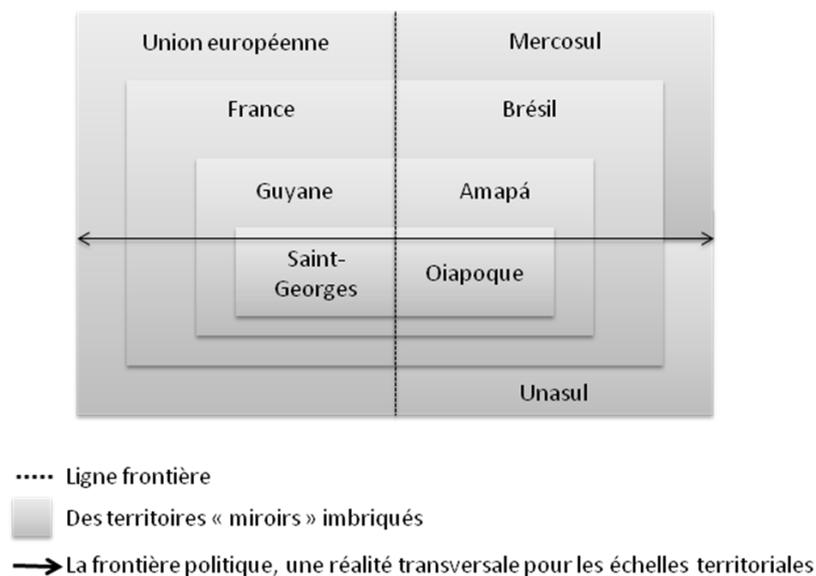
Une première section sera consacrée à l'exploration des cadres nationaux et supranationaux de gestion des frontières, qui programment ces mutations selon différentes modalités. On constatera dans un premier temps que la France et le Brésil n'appliquent pas le même type de politiques publiques à leurs frontières. La France en est désengagée au profit de l'Union européenne, tandis que le Brésil y construit historiquement une politique de développement spécifique. En « déléguant » la thématique à l'Union européenne, la France permet la promotion d'initiatives transfrontalières, alors que la situation est moins évidente au Brésil, partagé entre un fort volontarisme national sur la thématique dans une perspective frontalière, et une intégration supranationale sud-américaine en construction. J'expliquerai comment ce double cadre peut s'appliquer concrètement à la frontière franco-brésilienne.

Les deuxième et troisième sections de cette partie permettront d'explicitier la manière dont la frontière franco-brésilienne a défini l'Amapá et la Guyane comme des marges à l'échelle nationale du Brésil et de la France, entre le milieu du XX^e siècle et aujourd'hui. En lien avec le repositionnement territorial de l'Amazonie au Brésil, l'Amapá est passé d'un statut de marche à celui d'une marge stratégique susceptible de contribuer à ancrer l'Amazonie au continent. La Guyane, définie comme un fragment de l'espace français en Amérique du Sud, constitue un espace dont la marginalité et l'enclavement sont historiquement constitutifs de ses tentatives de développement. Sa place est néanmoins spécifique au sein de l'outre-mer français en raison de sa continentalité désormais promue par la France.

Dans un quatrième temps, une section présentera les caractéristiques actuelles de l'intégration nationale de la Guyane et de l'Amapá. En raison de leur fort degré d'intégration en termes économiques et institutionnels, mais de leur éloignement et de leur enclavement, je définirai les deux espaces comme des marges en « associat » à la France et au Brésil.

Pour finir, je changerai à nouveau de focale pour m'intéresser aux mutations territoriales du bassin de l'Oyapock à l'échelle de la Guyane et de l'Amapá. Cette dernière section constituera l'ultime échelle de marge(s) emboîtée(s) et en miroir de mon travail. Je décrirai la manière dont le bassin, structuré sur une logique fluviale dominante avant les années 1980-1990, définissant un espace de vie spécifique en marge pour la Guyane et l'Amapá, a vu s'accroître une organisation spatiale duale. Celle-ci permet d'identifier le bipôle de Saint-Georges et d'Oiapoque, désenclavés par voie routière, comme le tronçon frontalier où se concentrent ces mutations.

Figure 3. Une frontière définissant des marges emboîtées et en miroir



Chapitre 5. Une mutation promue.

Le cadre des politiques publiques nationales et supranationales d'intégration des marges frontalières

Les États centraux, faits fondateurs des frontières, sont les premiers instigateurs des rôles que peuvent jouer leurs frontières. En déléguant certaines de leurs compétences à des organisations supranationales, ils peuvent également les faire intervenir dans l'élaboration de leurs stratégies pour leurs frontières. Ces stratégies peuvent se traduire dans la mise en place de politiques publiques, définies comme des programmes d'action sectorisés.

Tant les frontières françaises que les frontières brésiliennes possèdent des politiques publiques qui s'y appliquent spécifiquement. Pour les unes comme pour les autres, la principale stratégie promue est celle de l'intégration. Dans la pratique, ce terme consensuel renvoie à des réalités différentes en France et au Brésil. Le désengagement de la France au profit de l'Union européenne, depuis les premières étapes de sa fondation, dans l'élaboration des politiques publiques qui s'appliquent aux frontières françaises, a assis une tradition d'intégration transfrontalière. Au Brésil, l'intégration des espaces frontaliers est historiquement nationale ; la fondation récente d'organisations supranationales contribue néanmoins à développer la perspective transfrontalière.

Dans les deux cas, les frontières sont donc incitées par ces politiques publiques à développer des dynamiques atténuant ou contrecarrant leurs éventuels effets de marginalisation territoriale. Les impacts de ce double cadre national et supranational apparaissent néanmoins complexes à saisir dans le cas de la frontière franco-brésilienne, dans la mesure où, en les confrontant, elle en annule certains : d'un côté, les évolutions transnationales sud-américaines sont confrontées à l'appartenance européenne de la Guyane, de l'autre, les politiques publiques européennes sont face à une frontière tierce de l'Union, qui plus est dans une région au statut européen spécifique, celui de l'« ultrapériphéricité ».

1. Les politiques publiques françaises et brésiliennes face aux frontières. Des stratégies différentielles révélées par le rôle de l'État central

Quels rôles confèrent aujourd'hui la France et le Brésil à leurs frontières ? Un exposé et une brève analyse des politiques publiques touchant aux frontières dans les deux États permettra par la suite de contextualiser, à une échelle nationale, la dimension de marge(s) de la frontière franco-brésilienne.

1.1. Une exclusivité de l'Union européenne sur les frontières françaises ?

En France, les rapports des pouvoirs centraux aux frontières ont reposé et reposent toujours sur les représentations qui leur sont associées depuis la Révolution française. Néanmoins, la Seconde Guerre mondiale puis les débuts de la construction européenne ont constitué un tournant dans les rapports des politiques publiques françaises nationales aux frontières : « *A l'heure du Marché commun, a fortiori, la notion de frontière a définitivement changé de sens. Les tensions historiques se sont apaisées, la construction des États est terminée. Ce sont les relations, économiques, culturelles, qui, plus que jamais, comptent* » [Burguière et Revel dir., 2000, p. 54].

La construction européenne a eu pour conséquence d'inciter au déploiement d'initiatives de coopération transfrontalière, dont la première condition a été la reconnaissance pleine et entière de l'emprise territoriale de ses voisins et donc de leurs frontières. En s'appuyant sur les travaux de G. Hamez [2004, p. 42-47], et en les complétant, on peut identifier quatre étapes dans l'investissement progressif de l'Union européenne et de ses avatars historiques dans la mise en valeur et la gestion de ces régions frontalières :

- Du Traité de Rome (1957) au milieu des années 1970, cet investissement est limité, la priorité étant à la construction économique d'une Communauté européenne.
- Il s'intensifie à partir de la fin des années 1970 puis dans les années 1980, comme l'illustre la signature de la convention-cadre de Madrid sur la coopération transfrontalière en 1980. Cette période est identifiée comme une période de gestation de l'Acte unique signé en 1986 : « *La nécessaire continuité de l'espace européen comme espace d'échange bouleverse les données géopolitiques, économiques et culturelles anciennes ; il faut pour la réaliser passer du concept d'économie des zone frontières à celui d'économie transfrontalière* » [Hamez, 2004, p. 43].

- Depuis les années 1990, dans la lignée de l'Acte unique, la politique régionale européenne se met en œuvre. L'initiative communautaire Interreg joue le rôle d'un agent de revalorisation des régions frontalières en Europe. Les incitations financières de ce programme contribuent à la mise en place de réseaux de coopération transfrontalière permettant de réduire le cloisonnement induit par les frontières nationales.
- A la suite de ce programme, dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels européens 2007-2013, la coopération territoriale européenne devient un objectif à part entière de la politique de cohésion (Objectif 3). Les niveaux transfrontalier, transnational et interrégional sont concernés. L'enveloppe financière, par rapport au programme Interreg III 2000-2006 a presque doublé, pour passer de 4,875 milliards d'euros pour Interreg III à 8,723 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Objectif 3³³. Je présenterai les implications de cet Objectif pour la Guyane plus longuement par la suite.

D'une manière générale, les effets de la mise en place du Marché commun puis de l'Union européenne ont été tels que l'on s'interroge sur un processus d'effacement des frontières intra-européennes : les harmonisations législatives nationales, la continuité monétaire, le développement des infrastructures de transport, l'atténuation des disparités de richesse... jouent dans le sens de cette banalisation. Malgré ces effets spectaculaires, la plupart des auteurs s'accordent néanmoins pour affirmer que les frontières intra-européennes, bien que défonctionnalisées, n'en ont pas été dévitalisées pour autant. C'est ce qui permet à G. Hamez [2004] de consacrer sa thèse à l'évaluation comparative du degré d'atténuation et de renforcement de l'effet de barrière de la frontière franco-belge en postulant une dialectique entre échelle nationale et échelle locale.

La construction européenne a donc impulsé en France les principales politiques publiques actuelles dédiées aux régions frontalières. La quasi-exclusivité de l'action de l'Union européenne sur ces régions est aujourd'hui peu à peu remise en question, non pas parce qu'elle apparaît inefficace mais plutôt parce qu'un accompagnement de ses politiques à l'échelle nationale semble essentiel pour assurer sa meilleure coordination. Après avoir été pendant plus de trente ans portée par l'Union européenne, la politique frontalière en France commence à s'enrichir également d'une vision nationale. La mission parlementaire sur la politique transfrontalière confiée en 2009 à Etienne Blanc, député de l'Ain, Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée

³³ Source : Inforegio. URL : http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm.

européenne, par le Premier ministre François Fillon témoigne de cette volonté de réinvestir nationalement la gestion des régions frontalières. Leur rapport, en date du 17 juin 2010, liste ainsi 19 propositions destinées à « *doter la France d'une boîte à outils pour plus de compétitivité sur ses frontières* », « *répondre aux besoins de services des populations frontalières* », « *faciliter l'organisation spatiale des territoires transfrontaliers* », et enfin « *organiser une réelle gouvernance des questions transfrontalières* » [Mission parlementaire sur la politique transfrontalière, 2010, p. 31-57].

1.2. Des zones frontalières clés dans les politiques publiques brésiliennes

Au contraire de la France, dans la lignée de la construction de son territoire national, des politiques publiques particulières ont été appliquées aux frontières du Brésil depuis la fin du XIX^e siècle et perdurent aujourd'hui. Ces politiques sont territorialisées dès le XIX^e siècle, puisqu'elles sont passées en premier lieu par la définition d'une « bande » (*faixa*), le long des frontières brésiliennes, sur laquelle elles s'appliquent. R. Steiman [2000] identifie la loi n°601 du 18 septembre 1890 portant sur des modes de concession de terres et délimitant une bande de ce type de 66 kilomètres de large, comme un précurseur de la « bande frontalière » (*faixa de fronteira*) moderne. Par la suite, le principe de la spécificité juridique et réglementaire de la bande frontalière a été acté par les Constitutions de 1891, 1934, 1937 et 1946 [Steiman, 2000, p. 4-5].

Aujourd'hui, la loi n°6.634 du 2 mai 1979 définit une « bande frontalière » de 150 kilomètres de large le long des frontières terrestres du Brésil, considérée comme « *indispensable à la sécurité nationale* »³⁴ (article 1) et sur laquelle des dispositions spécifiques ont cours. À la suite de cette loi et de son décret d'application n°85.064 en date du 26 août 1980, la Constitution de 1988 actuellement en vigueur reprend à son compte cette orientation au paragraphe 2 de l'article 20. La bande frontalière est alors dite « *fondamentale pour la défense du territoire national* »³⁵. La définition juridique et spatiale de cette bande frontalière se fait donc en premier lieu le reflet d'une politique à caractère sécuritaire pratiquée par l'État brésilien depuis la fin du XIX^e siècle autour de ses frontières, en écho au rôle joué par le territoire et ses limites dans la construction nationale. On reviendra par la suite sur la place des frontières amazoniennes dans ce dispositif.

³⁴ « *indispensável à Segurança Nacional* ».

³⁵ « *fundamental para defesa do território nacional* ».

Concrètement, la loi n°6.634 de 1979 fixe certaines restrictions dans cette bande frontalière, qui couvre aujourd'hui 588 *municípios* pour 11 États de la fédération (sur les 27 unités fédérales que compte le pays), soit 27 % du territoire brésilien pour 5 % de sa population [*Ministério da Integração Nacional*, 2009, p. 11] (carte 5). À moins d'obtenir l'accord préalable du Conseil de Sécurité nationale, les actions suivantes sont interdites dans la bande frontalière (article 2) :

- L'aliénation et la concession de terres publiques³⁶, l'ouverture de routes et l'installation de moyens de communication (son et image),
- La construction de ponts, de routes internationales ou d'aérodromes,
- L'installation d'industries touchant à la Sécurité nationale,
- L'installation d'entreprises minières (sauf celles travaillant pour la construction civile) et d'entreprises de colonisation et de lotissement rural,
- Les transactions qui impliqueraient qu'un ressortissant étranger puisse acquérir des droits sur des propriétés rurales et la participation d'une personne morale ou juridique étrangère à l'entité juridique en possession d'un droit de propriété.

Pour finir, la spécificité de cette disposition réside dans le fait que l'État fédéral s'engage à financer tout ou partie des travaux publics touchant au domaine de la Sécurité nationale, en appui ou en substitution aux *municípios* (article 9).

L'inscription de ce dispositif dans la Constitution de 1988 laisse mesurer l'importance de la bande frontalière au Brésil. Six des douze États sud-américains ont fait figurer dans leur Constitution la spécificité des bandes frontalières, dont la largeur peut varier selon les cas [Steiman, 2000, p. 3]. Néanmoins, il faut rester prudent quant aux écarts pouvant exister entre l'attention que le législateur a porté à cette bande frontalière et les effets réels des politiques qui lui sont spécifiques [Steiman, 2000, p. 11]. Par la suite, je mesurerai cet écart dans le cas des frontières amazoniennes et de l'Amapá.

Concomitamment aux restrictions qui régissent la bande frontalière au Brésil, des politiques spécifiques lui sont dédiées, certaines sous-régionalisées comme on le verra pour l'Amazonie, d'autres générales à l'ensemble de la bande frontalière [Martins Faure, 2010, p. 21-29]. La bande frontalière constitue l'une des « régions » identifiées comme prioritaires par la Politique nationale de développement régional destinée à réduire les inégalités régionales et devenue à partir du décret

³⁶ L'article 8 définit que même avec l'accord du Conseil de Sécurité nationale, l'aliénation ou la concession de terres publiques ne peuvent pas excéder 3 000 hectares.

n°6047 du 22 février 2007 un axe essentiel de la politique gouvernementale. Le Programme de promotion du développement de la bande frontalière (PDFF), sous la responsabilité du Ministère de l'intégration nationale, naît de cette politique. Il vise au développement spécifique de cette région à partir des ressources humaines et naturelles locales, en promouvant des actions de renforcement institutionnel, d'appui aux chaînes de production locales, à la citoyenneté, et enfin en poursuivant la réflexion sur le(s) statut(s) juridique(s) des territoires frontaliers au Brésil [*Ministério da Integração Nacional*, 2009, p. 13-19]. En septembre 2009, la dotation du PDFF par le Plan pluriannuel (PPA) 2008-2011³⁷ s'élève à près de 539 millions de *reais*³⁸, en fonds propres, auxquels peuvent s'ajouter d'autres financements issus de fonds transversaux.

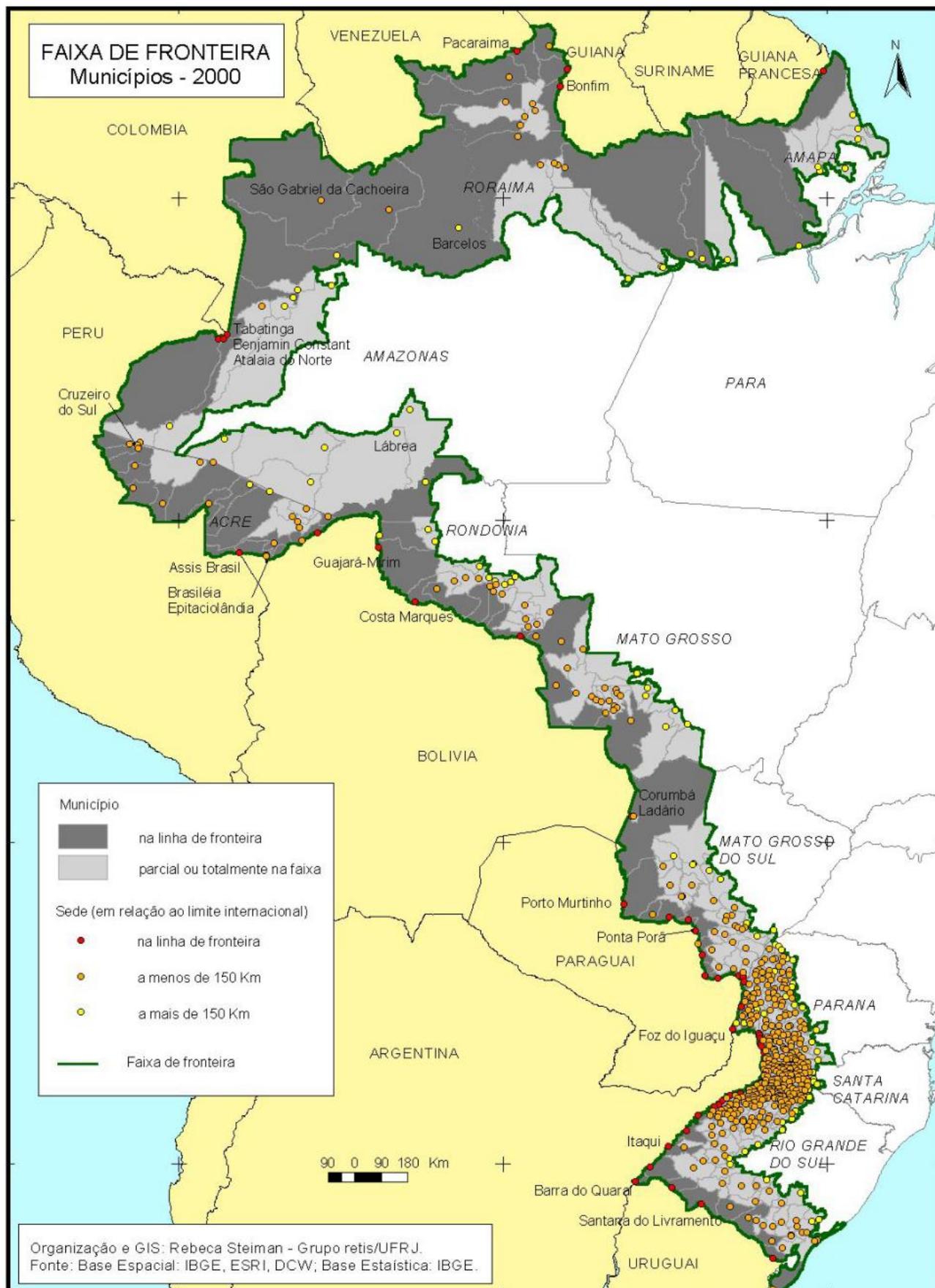
Le PDFF a pour principal objectif de promouvoir le rééquilibrage du territoire brésilien par le développement des espaces frontaliers. Il s'inscrit en ce sens dans le cadre de la construction d'une politique nationale d'aménagement du territoire (*Política nacional de ordenamento territorial – PNOT*) au Brésil [Rückert, 2007]. Il s'affirme aussi comme un soutien national potentiel à l'intégration sud-américaine du Brésil, dans la mesure où il met l'accent sur des espaces de contact [*Ministério da Integração Nacional*, 2009, p. 20-23]. En participant au renforcement de ces espaces, dans un *scenario* d'ouverture des frontières, le PDFF a vocation à leur garantir un certain dynamisme pouvant leur éviter de devenir de simples espaces de passage, traversés sans être valorisés [Rückert, 2007].

Il est important de souligner que le PDFF ne constitue en aucun cas un programme à vocation transfrontalière, ni dans sa gouvernance, ni dans son fonctionnement, ni dans son application. Il peut être sollicité pour la mise en place de projets transfrontaliers, notamment dans le cadre d'actions soutenues par le Ministère des relations extérieures brésilien, pour autant qu'il appuie le développement de la bande frontalière brésilienne.

³⁷ Au Brésil les Plans pluriannuels (PPA), prévus à l'article 165 de la Constitution fédérale de 1988, établissent les objectifs, les mesures et les dépenses à suivre par le Gouvernement fédéral sur des périodes de quatre ans (qui ne correspondent pas aux échéances électorales).

³⁸ Le *real* (au pluriel *reais* en portugais) est l'unité de la monnaie brésilienne.

Carte 5. La Faixa de fronteira brésilienne et ses municípios



(source : *Grupo Retis*, Université fédérale de Rio de Janeiro)

Dans le cadre de l'élaboration du PDFF, le Ministère de l'intégration nationale a commandité une étude au *Grupo Retis* de l'Université fédérale de Rio de Janeiro, dans laquelle l'outil cartographique est largement mobilisé [*Ministério da Integração Nacional*, 2005]. Cette carte permet de visualiser l'importance territoriale et administrative de la bande frontalière au Brésil. Elle permet de différencier nettement un maillage administratif beaucoup plus fin au sud (Mato Grosso do Sul, Parana, Santa Catarina, Rio Grande do Sul) que dans le reste de la bande. Dans la zone nord, de la Guyane française au Pérou, l'importante superficie du maillage administratif local correspond à une relative faiblesse démographique. On constate plus spécifiquement que la zone de la bande frontalière située dans l'Amapá et le Pará ne possède que des sièges de *municípios* localisés à plus de 150 kilomètres de la ligne-frontière, à l'exception très notable d'Oiapoque. De manière générale, le faible nombre de sièges localisés sur la ligne-frontière souligne la spécificité du bourg d'Oiapoque.

1.3. Bilan : un investissement différencié de la France et du Brésil dans la gestion de leurs espaces frontaliers

Le rôle que l'État central joue dans la gestion des frontières et des espaces frontaliers au Brésil et en France est tout à fait différent. Au Brésil, les espaces frontaliers font l'objet de politiques nationales spécifiques et territorialisées, à l'origine essentiellement sécuritaires, aujourd'hui dotées d'un volet socio-économique dans un objectif de rééquilibrage du territoire national. En France, la gestion spécifique des espaces frontaliers a été impulsée supranationalement, afin de favoriser la coopération transfrontalière. La frontière franco-brésilienne se trouve donc à un point de rencontre entre ces deux manières de penser la frontière et les espaces frontaliers. Mais comme la vision française a pu nous le faire comprendre, la problématique frontalière se pose aussi dans un cadre international, pouvant être d'ordre supranational. C'est ce cadre, qui n'est pas le même du côté du Brésil et du côté de la Guyane française, que les deux sous-parties suivantes vont s'attacher à brosser.

2. La mise en place de processus sud-américains de coopération et d'intégration régionale et leurs impacts indirects sur les frontières amazoniennes

L'espace amazonien, dans sa plus grande extension, atteint 7 850 000 km². On lui associe neuf pays, six qui se positionnent sur le bassin hydrographique du fleuve Amazone, et trois qui, bien que situés sur le Plateau des Guyanes, partagent le couvert forestier amazonien (tableau 9) (carte 6).

Tableau 9. Les pays amazoniens

Pays	Bassin amazonien (en milliers de km ²)	Forêt amazonienne (en milliers de km ²)	Surface totale du pays (en milliers de km ²)	% du pays situé dans le bassin amazonien	% du pays situé en forêt amazonienne
Brésil	4 657	5 003	8 512	54	59
Pérou	770	770	1 285	60	60
Bolivie	724	724	1 009	71	71
Colombie	399	399	1 139	35	35
Equateur	133	133	284	47	47
Venezuela	57	456	912	6	50
Guyana	-	160	215	-	74
Surinam	-	125	164	-	76
Guyane française	-	80	86	-	93
Total	6 740	7 850	13 606	-	-

(source : Droulers, 2004, p. 8)

Le pourcentage du territoire national situé en espace amazonien (au sens le plus large) de ces neuf pays varie donc de 35 à 93 %. Comme le rappelle B. K. Becker, « *les écosystèmes forestiers n'obéissent pas aux limites politiques des pays* »³⁹ [Becker, 2009, p. 53]. En termes d'occupation de l'espace et d'aménagement du territoire à l'échelle nationale, les enjeux ont donc été - et continuent à être - très significatifs. De fait, l'Amazonie a longtemps constitué pour ces pays un angle mort dans l'aménagement de leur territoire en raison du frein que le milieu amazonien représentait à une appropriation et à une mise en valeur socio-économiques (densité du couvert forestier, conditions sanitaires liées au milieu tropical humide...). Si des dynamiques d'intégration nationale s'amorcent à partir des années 1960 pour cet espace amazonien, sur lesquelles on reviendra précisément par la suite dans le cas brésilien, ce sont des politiques publiques transnationales qui lui confèrent depuis la fin des années 1990 un rôle d'interface, impactant de ce fait les frontières qui le traversent.

³⁹ « *Os ecossistemas florestais não obedecem a os limites políticos dos países* ».

2.1. L'émergence d'un espace de coopération amazonien transnational.

Les nouvelles perspectives engendrées

par le Traité de coopération amazonienne

L'identité amazonienne commune et le partage des problématiques pouvant en découler sont reconnus à partir des années 1970 par les huit pays amazoniens indépendants, et formalisés par la signature du Traité de coopération amazonienne (TCA) en 1978. Dans ce traité, les huit États amazoniens indépendants, Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyana, Pérou, Surinam et Venezuela, s'engagent dans la voie de la coopération régionale sur de nombreuses thématiques visant au développement harmonieux et durable de l'espace amazonien (carte 6) : préservation de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources naturelles, liberté de navigation sur les fleuves internationaux (dont l'Amazone), utilisation rationnelle des ressources hydriques, connaissances des ressources floristiques et faunistiques, systèmes de santé, recherche scientifique et technologique, infrastructures de transport et de communication, échanges commerciaux transfrontaliers, préservation du patrimoine culturel (articles 1 à 14). Ce traité acte bien concrètement la reconnaissance d'une identité amazonienne commune aux huit États tout en rappelant leur souveraineté sur leur territoire (article 4), à une époque où se font entendre des suggestions d'internationalisation de l'Amazonie. Pourtant, au-delà de ce rappel d'ordre géopolitique, le Traité de coopération amazonienne reste presque sans effet jusqu'au début des années 1990, comme le rappelle A. F. Piedra-Calderón [2007, p. 67-68]. Afin de favoriser la mise en place effective des objectifs du Traité, la décision de créer une organisation internationale dédiée est prise en 1995. Un protocole d'amendement signé entre les huit pays concernés en 1998 donne lieu à la fondation de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA), dotée d'un Secrétariat permanent basé à Brasília.

Sur le continent sud-américain, l'OTCA ne constitue pas une institution à but d'intégration, que ce soit dans le sens économique ou dans le sens politique du terme. Son nom l'annonce en lui-même : il n'est pas question d'intégration mais de coopération. A. F. Piedra-Calderón situe ainsi l'OTCA en comparaison des autres associations régionales sud-américaines, en appliquant les critères développés par V. Rittberger et B. Zangl [2006, cité par Piedra-Calderón, 2007, p. 17-20] : l'OTCA apparaît être une organisation aux compétences spécifiques (« développement durable ») et à l'accès restreint (pays amazoniens), de nature intergouvernementale et non supranationale (pas de normes supérieures qui s'imposent), de type opérationnel mais avec de faibles capacités de mise en œuvre (tableau 10). L'OTCA se présente comme un espace de dialogue pour définir des actions communes dans le champ qui a été brossé au sein des espaces amazoniens des huit pays concernés. Ces actions se

déclinent en projets et programmes précis autour desquels les signataires échangent et se mobilisent, ayant par exemple pour objectif l'appui à la lutte contre la déforestation, la gestion commune des ressources hydriques de la région ou encore la construction d'indicateurs et de stratégies communs de veille sanitaire.

Tableau 10. L'OTCA par rapport au Mercosul et à l'Union européenne

	Champ de compétences	Accès	Fonction	Contraintes	Prise de décision
OTCA	Restreint	Restrictif	Opérationnelle	Faibles	Intergouvernementale
Mercosul	Assez restreint	Assez restrictif	Programmatique	Faibles	Intergouvernementale
Union européenne	Vaste	Restrictif	Programmatique	Fortes	Supranationale

(Source : Piedra-Calderón, 2007, p. 17-20)

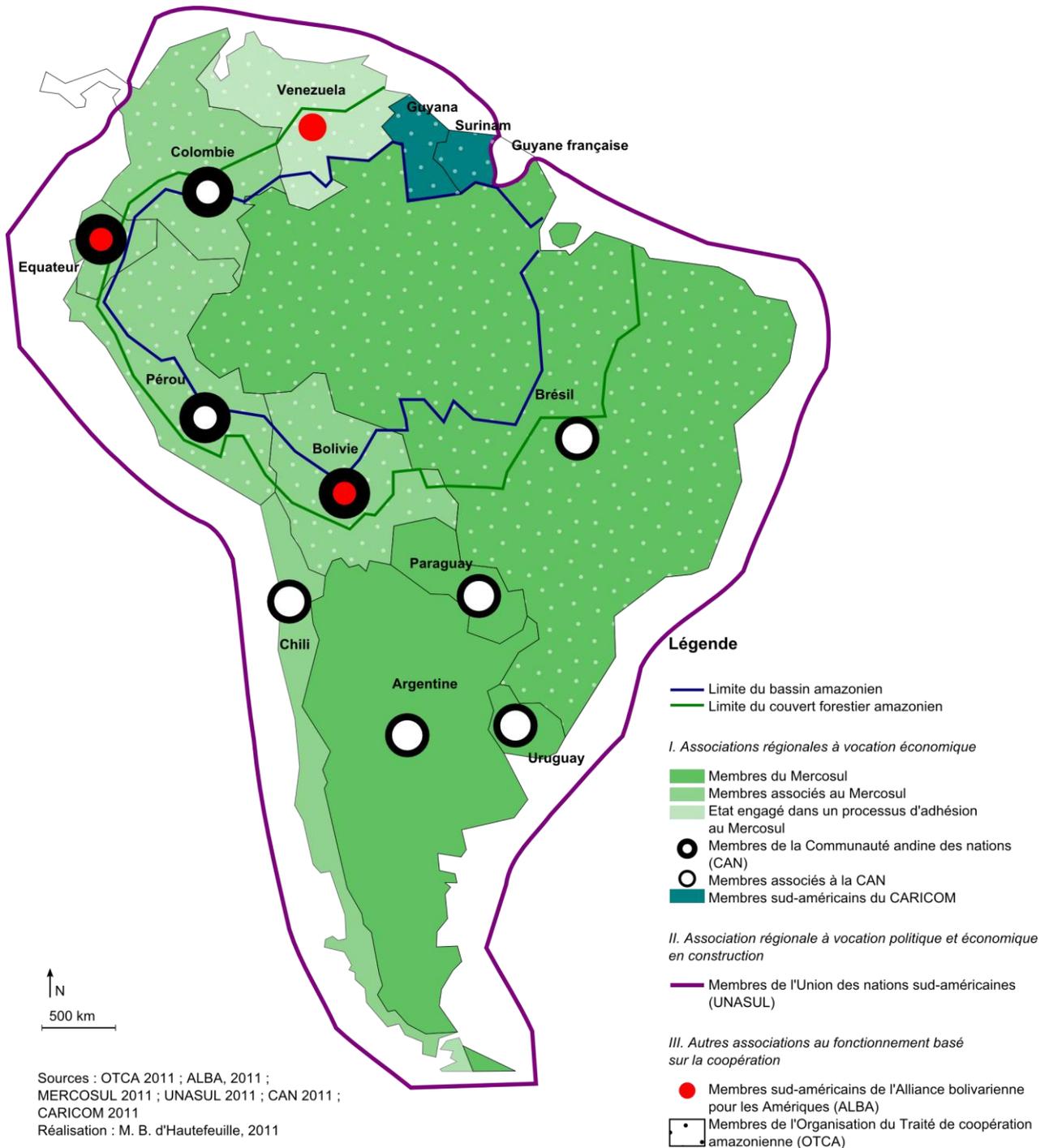
Même si ses limites sont donc grandes, le TCA reste le point de départ principal à l'émergence d'une volonté d'action transnationale des États du bassin de l'Amazonie et/ou partageant un couvert forestier amazonien. Cette volonté d'action transnationale, sur un espace périphérique et frontalier à l'échelle nationale, ouvre la voie à un point de vue nouveau sur l'espace amazonien qui devient potentiellement un espace d'interface à l'échelle sud-américaine, qu'H. Théry va jusqu'à proposer de qualifier de « *nouveau centre* » pour le continent [Théry, 2003, p. 116 ; 2005b, p. 45].

2.2. Les enjeux des dynamiques récentes du processus d'intégration régionale sud-américaine

Même si elles n'ont pas développé de politiques spécifiques aux frontières, les dynamiques récentes d'intégration régionale à l'échelle du continent promeuvent depuis le début de la décennie 2000 des politiques, notamment infrastructurelles, impactant indirectement les frontières amazoniennes. Dans ces dynamiques, le Brésil joue depuis le début des années 2000 un rôle moteur, parfois qualifié d'hégémonique.

Le point de départ de ces nouvelles politiques publiques est le premier sommet des présidents sud-américains tenu à Brasília les 31 août et 1^{er} septembre 2000 à l'initiative du président brésilien Fernando Henrique Cardoso. À l'origine, ce sommet répond à une volonté, notamment brésilienne, de rapprocher commercialement les deux grands marchés communs sud-américains, le Mercosul et la Communauté andine des nations (CAN), dans le but, à long terme, de mettre en place une aire de libre-échange étendue à l'ensemble du continent sud-américain.

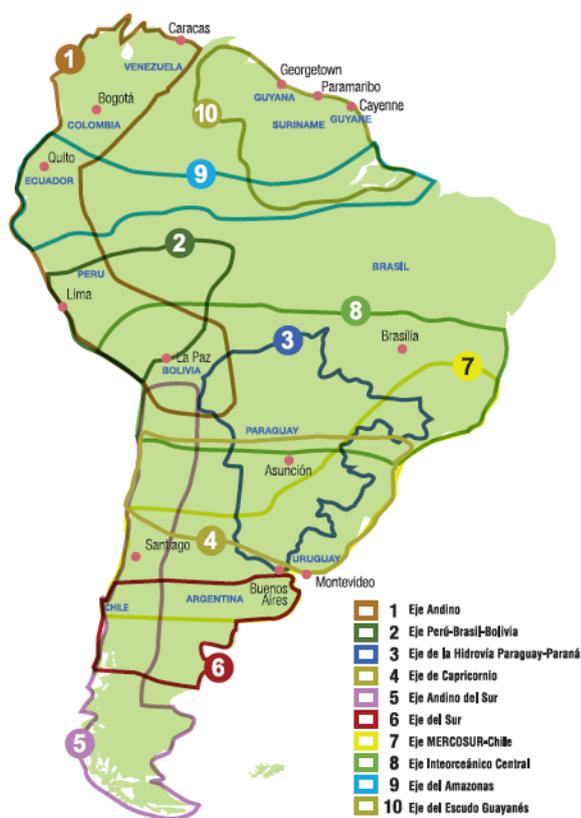
Carte 6. Les dynamiques d'intégration et de coopération régionales sud-américaines



Cette carte permet d'opposer nettement la place de la Guyane française et du Brésil sur le continent sud-américain. La Guyane française n'appartient à aucune organisation régionale du continent. Au contraire, le Brésil a une place clé : il est non seulement membre mais aussi moteur principal des organisations régionales dont il fait partie : le Mercosul, l'Unasul, l'OTCA. Il est également membre associé à la Communauté andine des Nations. Le rôle quasi hégémonique du Brésil au sein de ces organisations s'est affirmé suite à la crise argentine.

Il faut mentionner par ailleurs que cette carte ne fait pas figurer l'Accord du Pacifique, signé le 28 avril 2011 entre le Mexique, la Colombie, le Pérou et le Chili. En effet, il s'agit pour le moment d'une feuille de route, destinée à fonder une intégration économique poussée entre ces quatre États et avec l'objectif de développer des liens spécifiques avec l'Asie.

Il faut resituer ce sommet dans un contexte plus large, les États-Unis cherchant à cette même période à mettre en place à l'échelle américaine une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), initiative qui échoue en 2005-2006 devant l'opposition de plusieurs États sud-américains, et en particulier du Brésil⁴⁰. À la suite des déclarations d'intention développées durant ce sommet, la déclaration de Cuzco en 2004 fonde la Communauté sud-américaine des nations, devenue en 2008 par un traité constitutif l'Union des nations sud-américaines (UNASUL) qui se présente comme une nouvelle organisation régionale sud-américaine, à forte vocation d'intégration économique et politique, sur le modèle de l'Union européenne (carte 6). À terme, ce sont une union monétaire et douanière, une union en matière de défense, une citoyenneté sud-américaine, un parlement commun qui sont envisagés.



Carte 7. Les dix régions d'intervention de l'IIRSA
(source : IIRSA, 2009)

L'UNASUL constitue donc un projet qui transcende aujourd'hui une simple fusion des marchés communs du Mercosul et de la CAN. Depuis 2000, les effets de ce projet d'union ont été très sectoriels, et certains dossiers ont plus avancés que d'autres. Le premier sommet des présidents sud-américains en 2000 avait en particulier lancé l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale sud-américaine (IIRSA), dont les objectifs affichés étaient ceux de « *l'expansion et la modernisation de l'infrastructure physique de l'Amérique du Sud, spécialement dans les domaines de l'énergie, des transports et des communications, avec pour finalité la configuration d'axes d'intégration et de développement économique et social pour le futur espace économique régional élargi* »⁴¹. L'initiative s'appuie sur le constat de la

⁴⁰ Tandis que le Brésil incite la fondation d'une Union sud-américaine des nations (UNASUL), le Venezuela sous l'égide d'H. Chávez propose la création de l'ALBA, l'Alliance bolivarienne pour les Amériques. Lancée en 2005, cette organisation politique, sociale et économique promeut la coopération entre les pays socialistes de l'Amérique latine et de la Caraïbe.

⁴¹ « ... *la ampliación y la modernización de la infraestructura física de América del Sur, en especial en las áreas de energía, transportes y comunicaciones, con la finalidad de configurar ejes de integración y de desarrollo económico y*

forte fragmentation spatiale de l'Amérique du Sud, liée à des héritages historiques mais aussi à des obstacles naturels, et identifiée comme l'un des freins à la compétitivité internationale du continent [Carvalho, 2006, p. 40-41]. Dans ce cadre, l'IIRSA est bien supposée être au service du développement des échanges commerciaux internes et externes au continent, comme le décrypte E. Castro : « *Les gouvernements sud-américains attendent [de l'IIRSA] qu'elle développe les stratégies entrepreneuriales afin d'accroître la capacité concurrentielle (...). Dans cette perspective, l'intégration sud-américaine est envisagée avant tout par le biais des ouvrages d'infrastructure qui peuvent augmenter la production de biens et leur vente sur les principaux marchés à l'échelle mondiale, des marchés accessibles via les océans Atlantique et Pacifique* »⁴² [Castro, 2009, p. 117]. Avec l'appui financier de la CAF (Corporation andine de développement), de la BID (Banque interaméricaine de développement) et du FONPLATA (Fonds pour le développement du bassin du Plata) l'IIRSA a identifié 514 projets sur le continent, chiffrés à 69 000 millions de dollars, pour la période 2000-2010 [IIRSA, 2009] (carte 8). L'IIRSA paraît unanimement perçue comme l'un des piliers de la construction de l'UNASUL, dans la mesure où elle a permis de lever des freins concrets aux relations entre les pays sud-américains et à leur affirmation commune sur la scène internationale.

Dans ce cadre, les projets soutenus par l'IIRSA sont soit transfrontaliers, soit d'importance stratégique à l'échelle continentale. Dans la mesure où elle encourage explicitement les premiers, l'IIRSA constitue bien un pas décisif dans la redéfinition de la place des frontières en Amérique du Sud : elles deviennent explicitement des nœuds de connexion potentiels entre les pays. À l'échelle de l'Amazonie, cette dynamique vient concrétiser l'article 10 du TCA qui prévoit le développement des infrastructures de transport et de communication entre les pays membres. L'Amazonie ne constitue pas à elle seule l'une des dix régions d'intervention privilégiées par l'IIRSA (carte 7), mais se trouve, dans son extension la plus large, à cheval sur cinq d'entre elles : l'ensemble des frontières amazoniennes est concerné par le dispositif.

social para el futuro espacio económico ampliado de la región ». Article 39, communiqué de Brasília, sommet des présidents sud-américains, 1^{er} septembre 2000.

⁴² « *A expectativa de governos sul-americanos é que se desenvolvam estratégias empresariais de ampliação da capacidade competitiva (...). Nessa perspectiva, essa integração sul-americana é vista sobre-tudo a partir de obras de infra-estrutura que potencializem a produção de mercadorias e seu escoamento para os principais mercados mundiais, acessados via oceanos Atlântico e Pacífico* ».

Carte 8. Principales actions prévues par l'IIRSA pour la période 2005-2010

IIRSA - AGENDA DE IMPLEMENTACION CONSENSUADA 2005-2010



(source : IIRSA, 2009)

Même si l'on peut questionner l'efficacité d'une politique purement infrastructurelle sur le développement d'échanges équilibrés de toutes natures, et en particulier économiques [Carvalho, 2006, p. 33-34], l'IIRSA crée néanmoins des conditions préalables favorables à ces échanges, et concrétise ainsi les capacités de mise en interface des frontières sud-américaines et en particulier amazoniennes. Aux échelles nationales, l'espace amazonien apparaît désormais comme une périphérie au caractère stratégique.

2.3. Vers une diffusion du « modèle » européen

de politiques publiques transfrontalières en Amérique du Sud ?

Dans le cadre que j'ai décrit, la question des frontières et du rôle qu'elles peuvent jouer dans la réorganisation du continent semble n'être abordée qu'en creux. Les différentes organisations régionales (OTCA, Mercosul, UNASUL) ne prévoient pas de politiques publiques transfrontalières

spécifiques, comme c'est le cas en Union européenne depuis le milieu du XX^e siècle. Les enjeux de l'IIRSA sont par exemple essentiellement infrastructurels. Néanmoins, dans le cadre de l'intégration sud-américaine, les réflexions en ce sens se développent, en s'appuyant sur le « modèle » européen. En 2010, un rapport de l'*Association of European Border Regions* (AEBR) propose des pistes afin de développer une gestion sud-américaine de la coopération transfrontalière⁴³. Ce rapport part du constat que « *jusqu'à maintenant il n'y a pas eu d'approche latino-américaine pour la coopération transfrontalière avec des structures de fonctionnement comme celles développées en U. E. durant les vingt dernières années. Aujourd'hui cette coopération a lieu essentiellement à un niveau informel* »⁴⁴ [AEBR, 2010, p. 20]. Dans la pratique, cela se traduit par une grande hétérogénéité des situations selon les dyades considérées. Ainsi, certaines dyades affichent ce que l'on peut qualifier de « prédispositions » à la mise en place de dispositifs de coopération transfrontalière, si l'on se place dans la perspective d'un « modèle » européen. Parmi les exemples cités, on retrouve la frontière Brésil/Argentine/Paraguay, ou encore la frontière Brésil/Uruguay [AEBR, 2010, p. 33-40 ; Rückert, 2007]. L'objectif de ce rapport est de proposer une stratégie afin d'accroître les capacités des échelles de décision locales, régionales et nationales latino-américaines en matière de coopération transfrontalière. À long terme, il pourrait offrir des bases à une approche structurelle du processus d'intégration régionale... par exemple en adaptant l'initiative Interreg au continent.

La démarche proposée est en trois temps [AEBR, 2010, p. 69-70] :

- 2010-2011. Faire de la coopération transfrontalière un sujet dans les agendas du Mercosul et de ses pays membres ; poursuivre la réalisation de certains projets transfrontaliers préexistants ; tester un dispositif de coopération et de gouvernance transfrontalière à la frontière Brésil/Paraguay/Argentine et à la frontière Brésil/Uruguay ; développer les échanges d'expérience avec l'Union européenne ; élaborer des statuts juridiques pour la coopération transfrontalière aux échelles nationales.
- 2012-2014. Former des techniciens et des élus dans des espaces frontaliers définis ; soutenir de premières initiatives transfrontalières dans d'autres espaces ; faire valider par les assemblées

⁴³ L'étude a été menée pour le Parlement européen, dans le cadre de la coopération Union européenne/pays tiers, et dans l'objectif d'intégrer la politique régionale européenne à l'international et de renforcer de manière plus générale le partenariat stratégique Union européenne/pays latino-américains. Elle tire notamment son origine du *Memorandum of Understanding* sur la coopération en matière de politique régionale signé par l'Union européenne avec le Ministère de l'Intégration nationale brésilien le 29 novembre 2007 à Brasília [AEBR, 2010, p. 20-21].

⁴⁴ « *Until now there has not been a Latin American place-based approach for CBC with functioning structures like those developed in the EU during the last twenty years. At present this cooperation takes mainly place on an informal level* » [AEBR, 2010, p. 20].

nationales des statuts pour la coopération définis dans la première phase ; signer des traités bilatéraux (ou trilatéraux) en faveur de la coopération ; créer une association transfrontalière latino-américaine comme plateforme et moyen de *lobby* pour les régions de frontière.

- 2014-2016. Créer un cadre financier supranational pour la coopération territoriale et transfrontalière (comme Interreg), assurant la mise en place pluriannuelle de programmes ; renforcer les capacités des autorités locales à gérer les programmes et projets transfrontaliers.

Le chronogramme est ambitieux, et il est trop tôt pour en évaluer les effets. Néanmoins, il permet d'identifier une volonté de traduire l'intégration sud-américaine en cours par le développement d'une politique de coopération transfrontalière supranationale, au-delà des projets d'infrastructure de l'IIRSA.

2.4. Les évolutions transnationales sud-américaines confrontées à la spécificité guyanaise

La France, présente sur le continent sud-américain au travers de la Guyane française, n'est partie intégrante d'aucune des organisations qui ont été présentées, que ce soit en son nom propre ou au travers d'une représentation déléguée à la Guyane. La carte 6 l'illustre clairement. Avec le soutien du Brésil, elle peut uniquement être conviée comme observatrice aux réunions de l'OTCA, au titre de la Guyane. La France ne participe donc en aucun cas aux dynamiques transnationales sud-américaines qui montent en puissance depuis la fin des années 1990, qu'il s'agisse de l'OTCA ou de l'IIRSA, et bien évidemment de l'UNASUL. Cet état de fait dépend de l'appartenance pleine et entière de la France, et donc de la Guyane française, comme nous le reverrons plus longuement, à l'Union européenne. Cette appartenance est exclusive de toute autre, même si des auteurs ont pu s'interroger sur le fait que la France, ou la Guyane au nom de la France, n'aie pas un statut de membre associé à ces différentes organisations. L'appartenance européenne représenterait un frein à la fois idéologique et géopolitique. Selon le premier point de vue, la Guyane serait considérée comme une « *anomalie coloniale* » [Granger, 2008, p. 6] sur le continent sud-américain, inacceptable dans les mentalités [Police, 2010, p. 111-137] ; selon le second, plus pragmatique, elle pourrait ouvrir la porte à une ingérence européenne alors que se construit justement une organisation politique et économique sud-américaine spécifique.

Dans ce contexte, comment les processus en cours à l'échelle sud-américaine et amazonienne peuvent-ils impacter les frontières de la Guyane française, qui sont des frontières françaises et européennes ? L'étude des projets soutenus par l'IIRSA pour son axe 10, celui du bouclier des Guyanes, peut permettre d'ébaucher une réponse à cette question. Cet axe se situe à cheval sur le

Venezuela, le Guyana, le Surinam et le Brésil (États de l’Amapá et du Roraima essentiellement), et exclut de fait la Guyane française, comme l’illustre la carte 9 issue du Portfolio des projets de l’IIRSA 2009, dans la mesure où la France n’en a pas été signataire. Malgré cette exclusion, les projets d’infrastructure transfrontaliers développés entre le Surinam et la France d’un côté, et le Brésil et la France de l’autre, sont intégrés à ce Plan d’action. L’amélioration du franchissement du Maroni (assuré par bac), fleuve-frontière entre la Guyane française et le Surinam, et la construction du pont sur l’Oyapock, fleuve-frontière entre la Guyane française et le Brésil, sont listés par le Plan, et chiffrés financièrement, au même titre par exemple que l’amélioration des routes Albina-Paramaribo (Surinam) et Oiapoque-Macapá (Amapá, Brésil).

Carte 9. Aire d’influence de l’axe 10 de l’IIRSA, telle que présentée par l’IIRSA



(source : IIRSA, <http://www.iirsa.org>)

Les nouvelles politiques publiques infrastructurelles développées à l’échelle sud-américaine s’appliquent bien aussi indirectement à la Guyane française, même si dans son cas elles reposent à l’origine sur des relations et des accords bilatéraux et non sur une planification intergouvernementale. En apparence, la spécificité institutionnelle guyanaise ne constitue donc pas, sur le plan

infrastructurel qui reste le principal responsable du changement de perspective pour les frontières amazoniennes, un obstacle à son intégration au reste du continent.

3. Des politiques européennes pour une meilleure insertion des Régions ultrapériphériques dans leur environnement régional

Tout comme pour l'Amérique du Sud, la dynamique d'intégration européenne a modifié en profondeur les effets des frontières de l'Union. Les frontières dites « extérieures », avec un pays tiers, ont une place spécifique, dans la mesure où les responsabilités que portaient autrefois les frontières intérieures de l'Union se reportent sur elles. Dans le cas des frontières extérieures des régions européennes ultrapériphériques, dont fait partie la Guyane, on observe depuis les années 2000 un timide renouveau dans leur gestion, qui se fait avec une plus grande ouverture à l'environnement régional.

3.1. Une prise en compte renouvelée de l'environnement régional des régions ultrapériphériques

Les régions ultrapériphériques de l'Union européenne constituent un ensemble de territoires faisant partie intégrante d'États-membres mais dotés de handicaps structurels très spécifiques. En 1994, la 26^e déclaration annexée au traité de Maastricht, qui a reconnu pour la première fois cette notion d'ultrapériphéricité, combine cinq critères pour la définir : l'éloignement par rapport au territoire européen, l'insularité, la faible superficie des territoires, les aléas climatiques et le relief accidenté, et enfin la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits spécifiques. Sept territoires sont dotés de ce statut de RUP : les Açores et Madère (Portugal), les Canaries (Espagne), la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion (France). La Guyane est le seul territoire continental concerné : son caractère insulaire découle de son enclavement dans la forêt amazonienne et bien que sa superficie soit vaste, ses espaces habités sont peu nombreux mais très denses. Elle est donc pleinement associée aux autres territoires insulaires cités. Ces régions faisaient déjà par le passé l'objet de programmes de soutien spécifiques : POSEIDOM pour les Départements d'outre-mer français (1989), POSEICAN pour les îles Canaries (1991) et POSEIMA pour Madère et

les Açores (1991), devenus en 2006 des POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité) généraux.

Le traité d'Amsterdam de 1997, en vigueur depuis 1999, a confirmé juridiquement le statut particulier des régions ultrapériphériques au sein de l'Union à l'article 299-2 : « *le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, arrête des mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application du présent traité à ces régions, y compris les politiques communes* ». Cet article constitue donc une base dérogatoire aux règles de l'U. E. pour les territoires concernés. Il est repris par l'article 349 du traité de Lisbonne signé en 2007, qui renouvelle le statut des RUP. Longtemps, les principales politiques menées dans ces RUP par l'Union européenne ont été axées sur des aspects douaniers, commerciaux, fiscaux, agricoles..., dans le but de compenser les handicaps précédemment cités et ainsi de garantir une meilleure intégration et convergence de ces territoires à l'U. E.

Depuis le début des années 2000, les régions concernées, tout comme la Commission européenne, se sont prononcées en faveur d'une meilleure prise en compte de leur environnement régional dans la mise en place de ces politiques. L'expression correspondante, dédiée aux RUP dans la terminologie européenne, est celle de l'« insertion régionale », que l'on peut définir en contrepoint de l'intégration régionale. La seconde renvoie à un processus donnant lieu à la mise en place de règles communes, qui peuvent être à caractère supranational, et qui sont destinées à garantir des partenariats économiques et politiques privilégiés entre des États. Elle se traduit par la mise en place d'une organisation ou d'une association régionale dédiée, dont les États concernés sont membres, comme par exemple l'Union européenne ou le Mercosul. L'insertion régionale fait référence à un modèle relationnel bien moins formalisé, qui peut n'avoir aucune composante institutionnelle. C'est un modèle de relations « par le bas », même s'il peut être encouragé par les États centraux, où les acteurs locaux, économiques, politiques ou autres, tissent des liens spécifiques et durables avec des partenaires équivalents dans des pays voisins. Les premières préoccupations de la Commission européenne concernant cette problématique sont exprimées dans une communication en date du 26 mai 2004 intitulée « Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques ». Dans ce document, la Commission envisage un « plan d'action pour le grand voisinage », basé sur deux axes, celui de la coopération transnationale et transfrontalière et celui des échanges commerciaux et des mesures douanières [Commission des Communautés européennes, 2004, p. 8]. Dans le premier cas, l'objectif est de donner plus de moyens (notamment réglementaires et financiers) aux RUP pour leur permettre de développer les relations avec les États voisins. Dans le second cas, la Commission s'engage à prendre en compte les intérêts des RUP dans les négociations des accords de partenariat

économique (APE) avec les pays ACP⁴⁵ et des accords de libre-échange (ALE) avec les autres pays tiers. Dans une seconde communication, en date du 17 octobre 2008 et intitulée « Les régions ultrapériphériques, un atout pour l'Europe », la Commission européenne promeut officiellement l'insertion régionale des RUP, en reprenant les deux axes qui avaient été prédéfinis en 2004⁴⁶. Cette seconde communication s'appuie sur la nouvelle programmation 2007-2013, dont l'Objectif 3 est intitulé « coopération territoriale européenne ». Les exécutifs des RUP s'engagent également dans cette voie de l'insertion régionale. Aux côtés des représentants de la France, du Portugal et de l'Espagne, ils signent le 7 mai 2010 aux Canaries un mémorandum qui souligne le faible effet des engagements de la Commission en la matière, pris six ans auparavant. À la suite de cela, les exécutifs des RUP signent ensemble le 5 octobre 2010 aux Canaries une « Contribution conjointe pour une insertion régionale des RUP réussie », qui souligne certains éléments de blocage et propose des solutions. Le principal problème soulevé est celui de la coordination avec les pays tiers, des pays en voie de développement plus habitués à recevoir directement des fonds d'aide au développement alors qu'ils doivent désormais participer (et notamment financièrement) à des programmes de coopération transfrontalière. Dans ce cadre, la programmation concertée du Fonds européen pour le développement (FED), principal instrument de l'Union européenne pour l'aide aux pays ACP, et du Fonds européen de développement régional (FEDER) qui finance la coopération régionale, rencontre de nombreux problèmes. Le document signé le 5 octobre 2010 liste des difficultés structurelles (différences entre acteurs, éloignement, langue...), opératives (les deux fonds sont des instruments financiers au fonctionnement très différent), juridiques et administratives (au niveau de la tenue des comités de concertation). Les solutions avancées visent à une meilleure intégration de ces deux fonds et à l'adaptation de différentes structures de gouvernance d'espaces transfrontaliers, propres à l'espace européen, aux RUP et à leurs voisins (groupements européens de coopération territoriale – GETC, macro-régions). La nécessité de mettre en place des structures de gouvernance en complément des outils financiers est perçue comme cruciale.

⁴⁵ Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), parties de l'Accord de Partenariat ACP-Communauté européenne signé à Cotonou le 23 juin 2000.

⁴⁶ La communication fait suite à une consultation publique lancée par la Commission auprès des institutions européennes, des États membres, des régions ultrapériphériques, des groupes socioprofessionnels, des centres de recherche et des universités, destinée à alimenter l'évolution de la stratégie européenne pour les RUP.

3.2. Interreg, un outil réactivé pour les RUP et la Guyane

A l'occasion des différentes périodes de programmation, la Commission européenne a fait évoluer pour les RUP son outil privilégié de coopération, l'initiative communautaire Interreg, débutée en 1990 et que nous avons déjà évoquée par ailleurs. Le tableau 11 récapitule ces différentes étapes de programmation.

Tableau 11. Les outils des RUP pour leur insertion régionale 1989-2013

Périodes de programmation	Outils à disposition des RUP pour leur insertion régionale
1989-1993	- RUP non éligibles à l'Interreg I - Initiative REGIS (Régions isolées) spécifique aux RUP permettant notamment de développer la coopération régionale
1994-1999	- RUP éligibles au volet C d'Interreg II (coopération transnationale) - Poursuite de l'initiative REGIS
2000-2006	- RUP éligibles aux volets B et C d'Interreg III (coopération transnationale et interrégionale) - Suppression de l'initiative REGIS
2007-2013	- Toutes les RUP éligibles aux volets coopération transnationale et interrégionale de l'objectif 3 « Coopération territoriale européenne » (reprenant l'Interreg) de la période de programmation. Toutes les RUP sauf Madère et les Açores éligibles au volet coopération transfrontalière.

(Source : Contribution conjointe des RUP, 2010, p. 3-10)

Le tableau met en évidence que les RUP ont connu une évolution différenciée des autres régions européennes en matière de coopération. Les programmes fondés sur leur statut particulier au sein de l'U.E. (REGIS) ont empêché dans un premier temps leur adhésion au droit commun européen incarné par l'initiative Interreg. Les différentes périodes de programmation ouvrent progressivement les RUP à ce droit commun, sans toutefois aboutir pour toutes les régions lors de la dernière période 2007-2013.

Les RUP n'ont été intégrées que tardivement à l'Interreg, qui fait figure de « droit commun » européen en matière de coopération. Cette initiative, financée par le Fonds européen de développement régional (FEDER), se conçoit aux échelles transfrontalière, transnationale et interrégionale :

- L'échelle transfrontalière touche des régions situées le long des frontières terrestres et maritimes de l'Union européenne et vise à répondre aux handicaps impliqués par ces frontières. En conséquence, la coopération transfrontalière peut toucher à des domaines extrêmement variés, définis pour chaque programme (tourisme, commerce, soutien aux entreprises, environnement, communication, transport, emploi et travail, culture...).
- L'échelle transnationale concerne des zones définies et soutient des priorités stratégiques : innovation et compétitivité, environnement et gestion des risques, accessibilité et transports.

- L'échelle interrégionale concerne l'ensemble des pays de l'Union européenne et certains de leurs voisins, et vise à mettre en réseau les régions afin de capitaliser des échanges d'expériences et des bonnes pratiques.

L'Interreg fonctionne selon des programmes qui s'appliquent à des zones dédiées, calquées sur des découpages administratifs préexistants, qui définissent des thématiques prioritaires de coopération, et qui constituent ainsi des appels à projets. L'initiative suppose une forte participation des autorités locales des RUP qui peuvent être amenées à piloter les programmes en tant qu'autorités de gestion et qui dans tous les cas exercent un réel pouvoir de décision dans la sélection des projets. Les RUP disposent depuis la période de programmation 2007-2013 de dispositions presque similaires à l'ensemble des régions européennes (carte 10). Seuls les Açores et Madère restent exclus du volet transfrontalier. L'outil Interreg, conçu à l'origine pour les pays membres de l'Union européenne, se trouve donc appliqué dans toutes ses composantes à des frontières externes de l'Union. Dans les faits, on dénombre en 2011 cinq programmes de coopération impulsés par l'Union européenne concernant les RUP (tableau 12).

Tableau 12. Les programmes de coopération européens impliquant les RUP

Programme	Type de coopération	Financement FEDER (millions d'euros)	RUP et pays concernés
Amazonie	Transfrontalière	12,8	Guyane, Brésil, Surinam
Caraïbe	Transfrontalière et transnationale	47,8	Martinique, Guyane, Guadeloupe, pays ACP de la Caraïbe
Océan Indien	Transfrontalière et transnationale	35,4	Réunion, pays de l'océan Indien
Açores/Canaries/Madère	Transnationale	55,4	Açores, Canaries, Madère, pays ACP de la zone
Coopération transfrontalière atlantique	Instrument européen de voisinage et de partenariat (route maritime) ⁴⁷	14,2	Canaries, Maroc

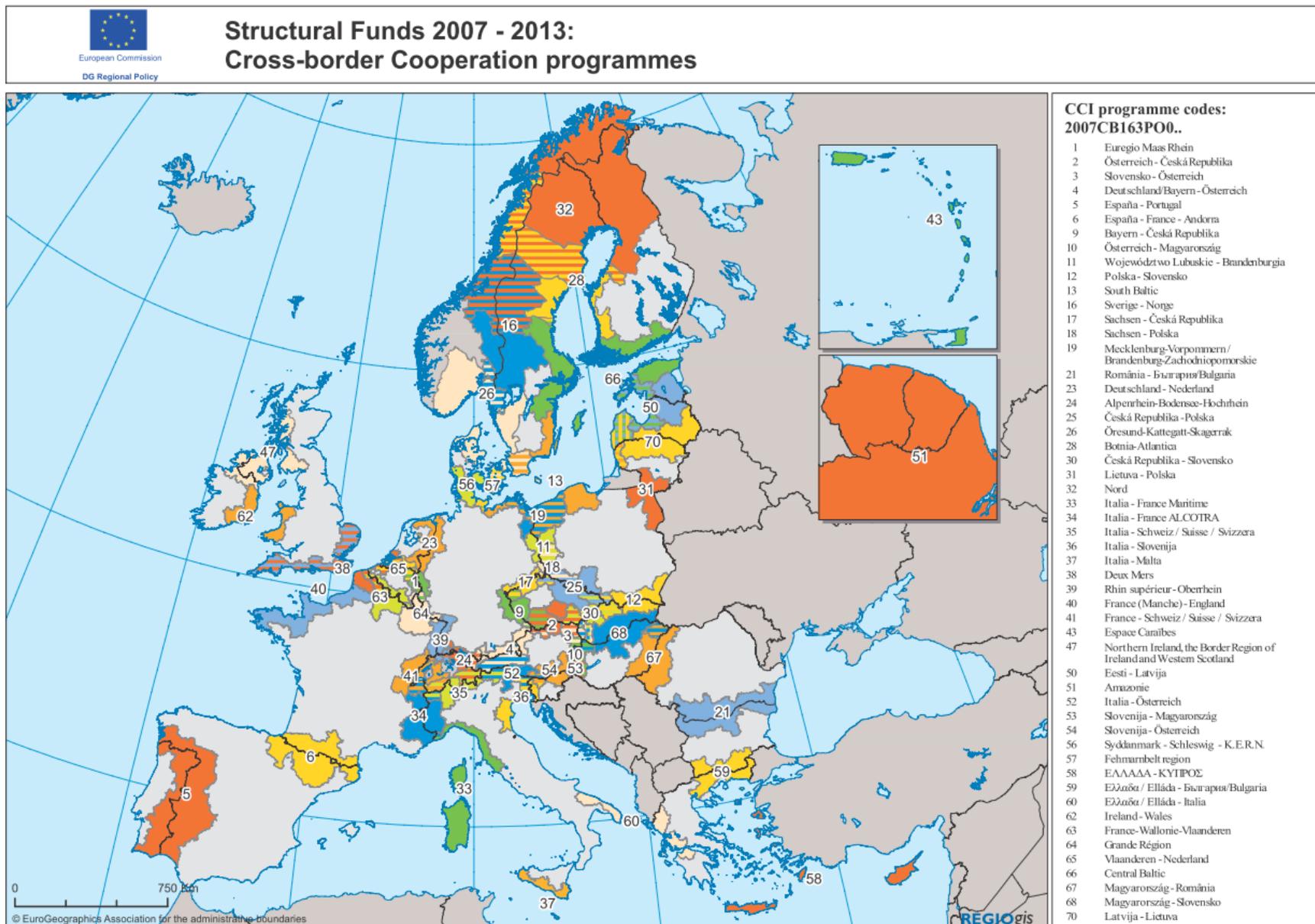
(Source : Contribution conjointe des RUP, 2010, p. 8)

⁴⁷ La perspective de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) est différente de celle de l'Interreg. La politique européenne de voisinage s'adresse à des pays voisins de l'Europe de l'Est, du Caucase et de la Méditerranée, et vise au développement économique et social de ces partenaires. Elle possède un volet transfrontalier qui compte différents programmes, dont celui qui est cité.

Sur les cinq programmes, trois d'entre eux concernent les départements-régions d'outre-mer français, et deux conjointement la Guyane et le Brésil : il s'agit du programme de coopération transfrontalière « Amazonie » né de la programmation 2007-2013, et du programme Interreg IV Caraïbes, qui a pris la suite d'un Interreg III-B. Ils seront examinés plus en détail par la suite. Même si l'on sort du droit commun, la Guyane constitue bien aujourd'hui l'une des régions ultrapériphériques les plus appuyées par la Commission européenne pour favoriser son insertion régionale.

Commentaire de la carte 10. La carte référence l'ensemble des programmes de coopération transfrontalière de la période 2007-2013. Elle exclut donc les programmes transnationaux et interrégionaux de l'Objectif 3. Elle montre que la totalité des frontières internes (terrestres ou maritimes) de l'Union et des pays associés comme la Norvège ou la Suisse sont couverts par ces programmes de coopération transfrontalière. Les programmes Amazonie et Caraïbe font figure d'exception dans la mesure où ils agissent en dehors du continent européen et sont ouverts à des pays tiers de l'Union.

Carte 10. Les programmes européens de coopération transfrontalière – Objectif 3 de la programmation 2007-2013



(source : DG Regio, http://ec.europa.eu/regional_policy/archive/cooperation/index_en.htm)

Conclusion du chapitre 5

Les cadres nationaux et supranationaux français et brésiliens sont les premiers promoteurs d'un repositionnement des espaces frontaliers. Dans la dynamique d'intégration européenne, et sud-américaine en construction, les frontières nationales constituent des limites à dépasser afin de faire émerger des espaces de contact aux logiques de fonctionnement, voire de gouvernance, transfrontalières. Cette tendance générale cache néanmoins de réelles différences entre les politiques à l'œuvre du côté de la Guyane et du côté du Brésil (tableau 13).

Tableau 13. Synthèse. Le cadre contemporain des politiques publiques aux frontières en France et au Brésil

	France		Brésil	
	De manière générale	Frontière franco-brésilienne	De manière générale	Frontière franco-brésilienne
Pilote principal (incitateur)	Union européenne	Union européenne au titre du statut de RUP de la Guyane	État fédéral brésilien	État fédéral brésilien
Echelle concernée	Transfrontalière	Programme Amazonie (années 2000) à vocation transfrontalière, mais au fonctionnement spécifique car frontière tierce	Frontalière	Arc nord du PDFF (années 2000) à vocation frontalière
Forme(s) prise(s) par les politiques	Forme programmatique (convention-cadre, 1980 ; puis Interreg, années 1990)		Forme législative (<i>Faixa de fronteira</i> , 1890) et programmatique (PDFF, années 2000)	
Principaux interlocuteurs	État français et collectivités territoriales	État français Région Guyane (dans une moindre mesure, Conseil général de Guyane et CNES)	Entités fédérées	État de l'Amapá Municípios de la faixa de fronteira
Nouvelles tendances	France : projet de faire émerger une politique frontalière nationale (mission parlementaire 2010) U.E. : développer les outils des RUP pour s'insérer dans leur environnement régional	-	Echelles supranationales : investissement sur des thématiques spécifiques (IIRSA, infrastructures ; Mercosul, droits de douane) Projet d'application du modèle européen de coopération transfrontalière au continent sud-américain	-

En termes d'intégration supranationale, l'appartenance de la première à l'Union européenne et du second à l'Amérique du Sud complexifie l'étude de la frontière franco-brésilienne et de ses effets

territoriaux. En synthèse, il faut donc garder à l'esprit que les États français et brésilien ne sont pas impliqués dans la même mesure dans cette démarche de promotion de mutation des espaces frontaliers. L'Union européenne et ses interlocuteurs locaux, les collectivités territoriales, sont aujourd'hui les principaux acteurs de cette promotion du côté français. Ainsi la région ultrapériphérique de Guyane française est-elle incitée à s'insérer dans son environnement régional. Au Brésil, la démarche relève avant tout de l'initiative de l'État fédéral qui est aussi aujourd'hui le principal pilote des organisations régionales sud-américaines (Mercosul et Unasul). La territorialisation de la bande frontalière, ainsi que les politiques spécifiques de développement qui lui sont adossées, définissent une priorité d'intégration nationale. L'intégration continentale reste un objectif réel, mais subordonné à cette intégration nationale des espaces frontaliers. Pour le moment, l'intégration continentale se traduit avant tout par le déploiement des réseaux d'infrastructure, plutôt que par une approche sud-américaine structurelle de la coopération transfrontalière⁴⁸.

Frontière tierce pour l'Union européenne et pour les organisations d'intégration régionale sud-américaine, la frontière franco-brésilienne se situe à la croisée de deux cadres affichant une même tendance d'intégration des marges frontalières, mais de réelles disparités dans la pratique.

⁴⁸ Rappelons qu'à ses origines, l'intégration européenne s'est amorcée sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier, fondée en 1951 par la République fédérale d'Allemagne, la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Italie.

Chapitre 6. Une frontière extrême-nord pour le Brésil. L'Amapá dans l'évolution de la place de l'Amazonie au Brésil

La frontière franco-brésilienne ne constitue que l'une des nombreuses dyades frontalières du Brésil. Dans le processus d'intégration nationale et continentale des marges frontalières qui a été décrit pour l'Amérique du Sud, quel est son profil du côté brésilien ? Cette frontière permet avant tout d'identifier un espace frontalier pour le Brésil qui est celui de l'État fédéré de l'Amapá, dont on peut identifier des éléments de mutation depuis le milieu du XX^e siècle : d'espace à sécuriser, celui-ci semble devenir progressivement un espace à connecter.

Ce chapitre se divise en deux sections. La première vise à mettre en perspective l'Amazonie brésilienne de manière générale comme une marge stratégique au Brésil depuis les années 1930. En écho au raisonnement qui a été développé sur les ambivalences du cadre de gestion brésilien des espaces frontaliers, partagé entre intégration nationale et continentale, l'Amazonie constitue une marge nationale qui paraît avoir changé de vocation au tournant du XXI^e siècle, en permettant de relier le pays à ses voisins.

L'évolution de la place de l'Amapá au Brésil ne peut être détachée de celle de l'Amazonie. L'État fédéré est un espace amazonien spécifique dont la fondation institutionnelle est dès l'origine corrélée aux objectifs géopolitiques, et notamment sécuritaires, propres à l'Amazonie brésilienne. Les caractéristiques d'une marge-tampon, ou encore d'une marche, lui sont dévolues jusqu'à la fin des années 1990, avant que l'État fédéral ne mette l'accent dans ses Plans pluriannuels nationaux sur l'ouverture qu'il peut offrir au pays vers le Plateau des Guyanes et le bassin Caraïbe.

1. Mise en contexte : la marge amazonienne au Brésil, 1930-2010

Entre le début et la fin du XX^e siècle, les enjeux dévolus par l'État brésilien à l'Amazonie se modifient sensiblement. La vision sécuritaire et colonisatrice des débuts, dans la tradition de construction nationale par l'occupation du territoire, laisse progressivement place dans les années 1990 à une perspective d'ouverture au continent.

1.1. Les enjeux de l'intégration nationale

La place de l'Amapá au sein du territoire national brésilien doit être considérée dans une perspective amazonienne. Sa place a été directement impactée par les politiques publiques qui s'amorcent dès les années 1930 en direction de l'espace amazonien afin de l'intégrer au reste du pays. Sans entrer dans les détails de ces politiques et de leurs effets qui nous conduiraient trop loin du sujet, je m'appuierai sur la lecture qu'en font différents auteurs, et tout particulièrement B. K. Becker [2001 ; 2005 ; 2006 ; 2009, p. 23-31], H. Théry et N. A. de Mello [2003], H. Théry [(1985) 2005a, p. 144-165 ; 2005b], M. Droulers [1995, p. 39-116 ; 2004, p. 47-69 et 113-135], M. Droulers et F. M. Le Tourneau [2000]⁴⁹, pour identifier trois grandes étapes dans la planification régionale amazonienne à partir des années 1930.

Après la retombée du boom du caoutchouc (1912), les années 1930-1940 marquent les premières préoccupations d'un « raccrochage » de l'espace amazonien au reste du pays. Cette période est en particulier marquée par la « marche vers l'Ouest » incitée par le gouvernement de G. Vargas afin de favoriser l'occupation du centre-ouest du pays. Par la suite, l'Amazonie en elle-même fait l'objet de premiers programmes de développement, notamment grâce à la création de la Superintendance du Plan de valorisation économique de l'Amazonie (*Superintendência do Plano de Valorização Econômica da Amazônia - SPVEA*) en 1953, qui permet la première délimitation officielle et « programmatique » de l'espace amazonien brésilien. Les projets d'infrastructures routières qui démarrent dans ce cadre à partir de la nouvelle capitale Brasília marquent concrètement la volonté d'ancrer cet espace en marge à l'espace national (route Brasília-Belém ; route Brasília-Acre).

⁴⁹ Il s'agit des principaux travaux de synthèse de ces auteurs sur cette question.

Les années 1960, pendant lesquelles s’amorce la dictature militaire, marquent le début d’une accentuation très forte du volume de programmes et de projets touchant à la planification régionale amazonienne. Avec l’application de doctrines militaires selon lesquelles il faut « intégrer pour ne pas brader » (« *integrar para não entregar* »), l’occupation de l’Amazonie devient une priorité nationale encouragée par des programmes de colonisation publique initiant des dynamiques de fronts pionniers (PIN, PROTERRA, POLOAMAZÔNIA, POLONOROESTE...). L’Amazonie assume alors un rôle économique et géopolitique interne clé en offrant des terres à l’exploitation agricole et des ressources naturelles, et en apportant de ce fait une réponse aux tensions sociales que connaît le Nordeste ; et d’un point de vue de géopolitique externe, l’occupation spatiale est aussi envisagée comme un moyen de sécuriser la frange amazonienne par rapport aux pays voisins⁵⁰. Ces programmes s’appuient sur le déploiement d’un réseau de pénétrantes routières, s’amplifiant notamment avec la mise en place de la Transamazonienne et de la route Cuiabá-Santarém, et sur lequel vient se greffer une voirie informelle, moteur de l’avancée souterraine des fronts pionniers [Le Tourneau, 2002 ; Brandão Júnior *et al.*, 2007]. Les programmes d’occupation spatiale sont accompagnés de mesures destinées à attirer également les grandes entreprises : la Superintendance du développement de l’Amazonie (*Superintendência do Desenvolvimento da Amazônia – SUDAM*) qui vient remplacer la SPVEA en 1966, et la Banque de crédit de l’Amazonie développent cette mission en pratiquant une politique d’incitation fiscale. Le territoire de l’« Amazonie légale » brésilienne est défini afin d’y appliquer ces objectifs de planification. Il couvre 5 millions de km² et comprend les actuels États de l’Acre, de l’Amapá, de l’Amazonas, du Pará, du Rondônia, du Roraima et une partie des États du Mato Grosso, du Tocantins et du Maranhão. La création de la Superintendance de la Zone franche de Manaus (*Superintendência da Zona Franca de Manaus – SUFRAMA*) en 1967 renforce dans ce cadre les investissements, notamment étrangers, vers l’Amazonie. La fin du régime militaire en 1985 coïncide avec la fin de la politique des grands programmes d’occupation pour l’Amazonie, même si le dernier d’entre eux, celui de la « gouttière nord » (« *Calha norte* » - PCN), de nature essentiellement sécuritaire, perdure par la suite sous une autre forme.

A partir de la fin des années 1980, les problématiques environnementales modifient sensiblement les modes d’intervention de l’État brésilien en Amazonie. Au diapason des préoccupations internationales pour les forêts tropicales, un maillage socio-environnemental se

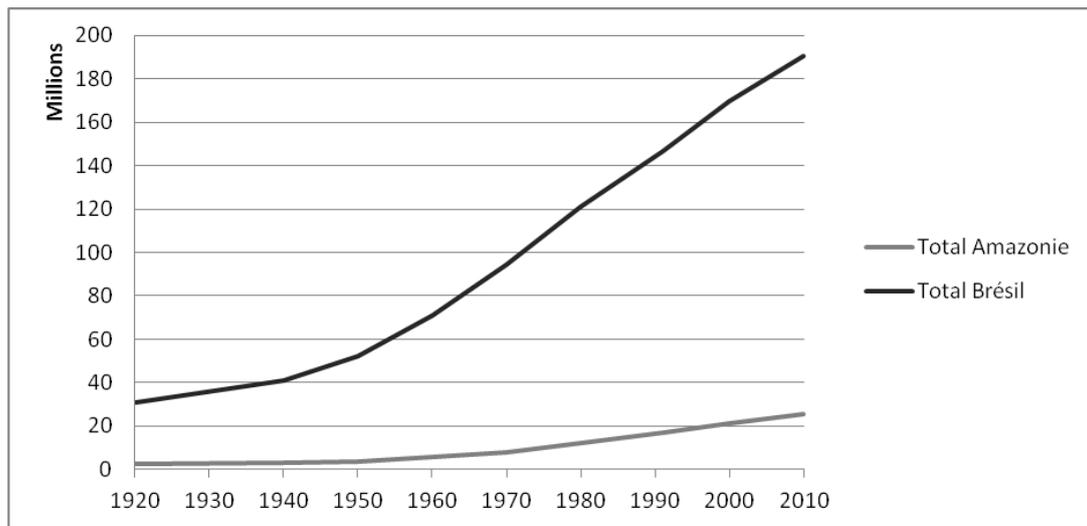
⁵⁰ On retrouve là les trois rôles assignés à l’espace dans la construction nationale brésilienne, que l’on a déjà évoqués. Pour rappel : « un rôle idéologique permettant de conforter les visées nationalistes du pouvoir ; un rôle économique d’appropriation des ressources ; un rôle social de gestion des antagonismes sociaux et régionaux » [Droulers et Broggio, 2001, p. 677].

déploie, englobant d'un côté des aires indigènes dédiées aux populations amérindiennes, et de l'autre des aires de conservation, dites selon les cas de protection intégrale ou d'usage durable. Ce maillage, qui couvre 28 % de la superficie de l'Amazonie légale en 2009 [Becker, 2009, p. 105], entre en confrontation, jusqu'à aujourd'hui, avec les perspectives libérales de développement de l'Amazonie qui restent également promues, notamment par les Plans pluriannuels qui encadrent depuis 1990 la planification au Brésil. En termes sécuritaires, le projet *Calha norte*, destiné à l'origine à installer des « bataillons de frontière » de Tabatinga (Amazonas) à Oiapoque (Amapá) et accompagné d'un programme de surveillance satellitaire (Système de surveillance de l'Amazonie, *Sistema de Vigilância da Amazônia – SIVAM*) se dote également d'un programme civil, participant à la construction d'écoles, d'hôpitaux, de centres de santé, de puits, d'aérodromes, de routes...

En près de 80 ans, l'Amazonie a acquis au Brésil une place de marge stratégique tant en termes socio-économiques qu'en termes géopolitiques. Elle est aujourd'hui identifiée non plus comme un espace à occuper, mais comme une région à part entière du Brésil, comme un espace dont l'organisation dépend avant tout de dynamiques internes et non plus externes. Les dynamiques pionnières en particulier ne sont plus externes : les migrations sont devenues essentiellement intra-régionales, les fronts se sont en grande partie stabilisés, ce qui a conduit B. K. Becker à proposer de renommer l'« arc de déforestation » en « *arc de peuplement consolidé* »⁵¹ [Becker, 2005, p. 81-82 ; 2009, p. 86-94]. Dans cette même perspective, M. Droulers et F.-M. Le Tourneau [2000] identifient une transition bien entamée vers la « fin de la frontière » d'occupation en Amazonie brésilienne. B. K. Becker identifie différents éléments pour avancer cette transformation : le nombre d'habitants de l'espace amazonien, qui a été multiplié par 10 entre 1920 et 2010, dépassant aujourd'hui les 25 millions (graphe 3), l'existence d'une structure productive spécifique, l'émergence de demandes et de résistances organisées qui lui sont propres, et enfin le développement de logiques endogènes définissant son unité et son organisation interne sur laquelle je reviendrai par la suite [Becker, 2005, p. 83 ; 2009, p. 29-31].

⁵¹ « *arco de povoamento consolidado* ».

Graphe 3. La croissance de la population de l'Amazonie brésilienne 1920-2010



(Source : IBGE, 1920, 1940, 1950, 1960, 1970, 1980, 1991, 2000, 2010)

Entre 1920 et 2010, alors que la population du Brésil a été multipliée par 6,2, celle de l'Amazonie (des 9 États de l'Amazonie « légale » brésilienne) l'a été par près de 10. Le taux de croissance de la population brésilienne a été de 522 % entre les deux périodes, pour près de 900 % pour l'Amazonie. Ainsi, cette dernière a connu comme le Brésil une importante croissance démographique au cours du XX^e siècle. Il faut noter que l'accélération de cette croissance s'opère de manière décalée au Brésil et en Amazonie : au Brésil, ce sont les recensements de 1940 et 1950 qui révèlent cette accélération, tandis qu'en Amazonie ce sont ceux de 1960 et 1980. La part de la population amazonienne dans la population brésilienne a également augmenté entre les deux dates, passant de 8,4 % à 13,3 %.

1.2. Un changement de perspective : l'Amazonie comme interface pour l'intégration continentale du Brésil

Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, une quatrième phase semble se découper, qui confère à l'Amazonie brésilienne un rôle de marge en interface pour le Brésil. Les dispositifs transnationaux de l'OTCA et de l'IIRSA ont été évoqués pour comprendre les dynamiques amorcées à l'échelle internationale. Ces dispositifs ont été anticipés à l'échelle du Brésil : la planification nationale s'est emparée de cet enjeu depuis les années 1990. Depuis lors, tout comme le projet IIRSA, l'intégration continentale est envisagée par le biais infrastructurel, un mode d'intervention récurrent dans l'histoire de la planification brésilienne, synthétisé par H. Théry à propos du PPA 2000-2003 « *Avança Brasil* » : les infrastructures sont « *toujours considérées comme le plus efficace des leviers pour restructurer le territoire et notamment pour "conquérir" et "mettre en valeur" les régions "attardées" et "enclavées"* » [Théry, 2003, p. 112].

On peut considérer le Plan pluriannuel 1996-1999 « *Brasil em ação* » comme une étape clé dans la prise en compte de cet enjeu d'intégration continentale conférant un nouveau rôle à l'espace

amazonien. Le PPA 1996-1999 met en place une première mouture d'Axes nationaux d'intégration et de développement (*Eixos nacionais de integração e desenvolvimento* – ENID), qui définissent une politique nationale d'investissements en travaux d'infrastructure (transport et approvisionnement énergétique) [Becker, 1999]. Le PPA 1996-1999 prévoit ainsi de manière spécifique le bitumage de la BR174 reliant Manaus (Amazonas, Brésil) à Caracas (Venezuela) et ouvrant ainsi une sortie vers le bassin Caraïbe, la rénovation de la BR364/163 reliant Cuiabá (Mato Grosso, Brésil) à Rio Branco (Acre, Brésil) et anticipant une ouverture vers le réseau routier andin et le Pacifique. L'intégration énergétique et par voie d'eau est également prévue, avec notamment la construction d'une ligne de transmission électrique depuis le Venezuela pour alimenter le Roraima (en accompagnement de la BR174), la viabilisation de la navigation sur le Rio Madeira (sortie Atlantique des productions agricoles du Rondônia et du Mato Grosso), l'ouverture de la voie d'eau Tocantins-Araguaia (sortie Atlantique des productions agricoles du Centre-Ouest). À la suite du PPA 1996-1999, les Plans suivants ont repris à leur compte cet enjeu d'intégration continentale du Brésil de manière générale, et de l'Amazonie en particulier, par les infrastructures. Le PPA 2000-2003 « *Avança Brasil* » consacre l'Amérique du Sud comme l'espace de référence du Brésil, au-delà du Mercosul alors en crise en raison d'une brusque dévalorisation du *real* [Ministério do Planejamento, 2000, p. 23 ; Lessa *et al.*, 2009, p. 96]. Les Axes nationaux d'intégration et de développement sont enrichis et redéfinis dans ce PPA [Théry, 2003, p. 114-116] ; l'intégration amazonienne au continent s'envisage alors de manière plus marquée vers le nord *via* les États du Roraima et de l'Amapá, comme nous le verrons plus en détail par la suite. Le PPA 2004-2007 « *Brasil de todos* » poursuit également sur la lancée de la fin des années 1990 dans son « méga-objectif » 30 et ses sept directives en qualifiant de timide la politique extérieure sud-américaine qui avait été menée jusqu'ici et en proposant de donner des moyens à son renforcement [Ministério do Planejamento, 2003, p. 65-67 ; Lessa *et al.*, 2009, p. 97-102].

Récemment, le Plan pluriannuel (PPA) 2008-2011 initié par le gouvernement de Luiz Inácio Lula da Silva semble se positionner encore plus clairement que ses prédécesseurs sur la question de l'intégration sud-américaine du Brésil [Lessa *et al.*, 2009, p. 102-104]. Parmi les 10 objectifs de gouvernement qu'il liste, le septième concerne littéralement le « *renforcement de l'insertion souveraine internationale et l'intégration sud-américaine* »⁵² [Ministério do Planejamento, 2007, p. 102-105]. Après avoir évoqué les cadres économiques et politiques de l'intégration continentale du Brésil (UNASUL, Mercosul), le PPA affirme : « *L'un des principaux aspects de ce rapprochement*

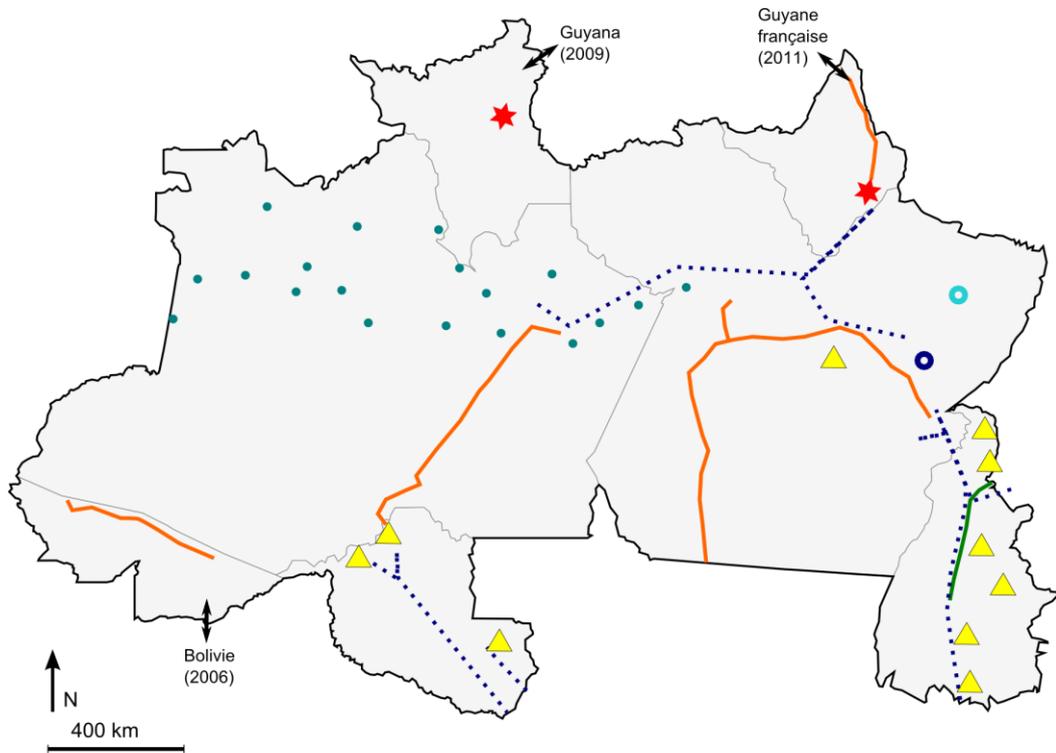
⁵² « *Fortalecer a inserção soberana internacional e a integração sul-americana* ».

est l'intégration physique entre les pays de la région. Le Brésil a accordé une grande importance à l'exécution des projets d'infrastructure routière qui l'intègrent au continent sud-américain »⁵³ [ibid., p. 102-103]. À l'image des autres PPA, cette ambition se base sur les conditions d'échanges infrastructurelles. Dans cet objectif, le PPA 2008-2011 a intégré le Programme d'accélération de la croissance (PAC), lancé en 2007 pour quatre ans, renouvelé en 2010, et entièrement dédié à la planification des investissements en infrastructures. L'examen des principaux projets soutenus par le PAC pour la région Nord et de ceux, transnationaux, qui sont listés dans le PPA 2008-2011, nous renseigne sur la continuité des projets favorisant l'intégration continentale du Brésil *via* l'Amazonie (carte 11) : poursuite de l'intégration nord par le Roraima et l'Amapá, est et sud par l'Acre, renforcement des infrastructures internes à dimension continentale et indirectement internationale (BR319, BR163, BR230, port de Vila do Conde...). En termes infrastructurels, la Colombie est le seul pays amazonien duquel le Brésil reste aujourd'hui à l'écart en ne favorisant pas le développement de voies routières en sa direction du fait de sa situation politique et militaire [Théry, 2005 b, p. 45].

Depuis les années 1990, l'Amazonie est donc perçue comme un espace clé, en interface, pour l'intégration sud-américaine du Brésil. Les grandes initiatives transnationales que nous avons étudiées par ailleurs (IIRSA, OTCA) répondent aux directions prises par la planification nationale brésilienne depuis cette période. La priorité donnée aux infrastructures, en particulier routières, constitue une spécificité forte, dont les effets peuvent néanmoins être considérés comme potentiellement limités, dans la mesure où elles n'engagent pas directement les champs politique et économique. Aujourd'hui prise entre les feux de l'intégration nationale et sud-américaine, l'Amazonie brésilienne s'organise dans une nouvelle géographie, qui se dessine ainsi depuis la fin des années 1990 : « *L'Amazonie se rétrécit dans un sens, si la proposition d'en exclure l'arc de déforestation ou tout au moins le Mato Grosso s'avère correcte. Mais elle s'agrandit dans un autre sens, en incorporant le bloc Amazonie sud-américaine* » [Becker, 2006, p. 206]. La carte 12 synthétise ces deux temps de l'intégration nationale et de l'intégration continentale de l'Amazonie brésilienne.

⁵³ « *Uma das principais vertentes dessa aproximação é a integração física entre os países da região. O Brasil tem dado forte importância à execução dos projetos de infra-estrutura viária, os quais o integram ao continente sul-americano* ».

Carte 11. Principaux investissements programmés du Programme d'accélération de la croissance et du Plan pluriannuel 2008-2011 en termes d'infrastructures dans la région Nord du Brésil



Légende

I. Investissements énergétiques (PAC)

- ▲ Centrales hydro-électriques prévues/en cours d'implantation
- ⋯ Lignes de transmission électrique prévues/en cours d'implantation

II. Investissements dans les infrastructures de transport (PAC)

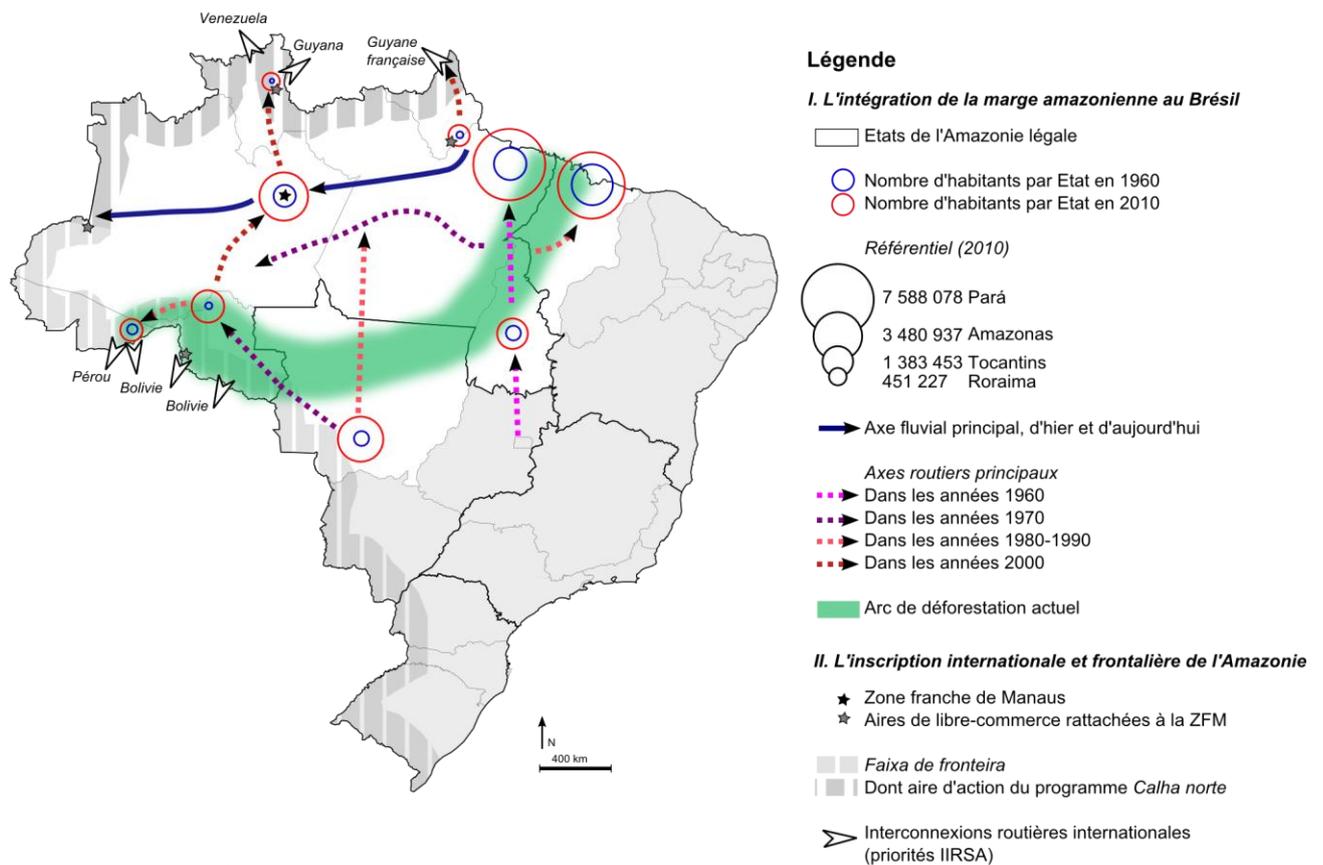
- Voie ferrée Nord-Sud du Tocantins
- Routes : BR364 en Acre, BR319 en Amazonas, BR163 et BR230 dans le Pará, BR156 en Amapá
- Terminaux hydroviaires de l'Amazone
- Ecluse de Tucuruí
- Port de Vila do Conde
- ★ Aéroports de Boa Vista et Macapá

III. Infrastructures routières transnationales (PPA)

- ↔ Ponts binationaux

Source : PAC 2010, <http://www.sigplan.gov.br/v4/appHome/>
 PPA 2008-2011, volume 1, p. 102-105
 Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011

Carte 12. Synthèse. L'Amazonie brésilienne, de l'intégration nationale à l'intégration continentale



Sources institutionnelles : IBGE, 1960 et 2010 ; IIRSA, 2010 ; DNIT, 2009 ; PDFF, 2009
 Sources bibliographiques : Théry, 2003 ; Droulers, 2004 et 2006 ; Becker, 2009
 Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011
 Fait avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

Cette carte synthétise les temps d'intégration nationale puis continentale de l'Amazonie. Les infrastructures routières des années 1960 et 1970 avaient pour objectif de relier l'Amazonie au reste du pays. Dans les années 2000, les infrastructures réalisées ou en projet dans le cadre de l'IIRSA connectent le Brésil aux pays voisins. Le rôle des espaces frontaliers amazoniens et des programmes qui s'y appliquent (PDFF et *Calha Norte*) se modifie substantiellement : ils ne portent plus des enjeux sécuritaires mais de développement et de rééquilibrage territorial. La croissance démographique de l'Amazonie entre 1960 et 2010 (tous les États sont bien concernés) et le ralentissement de la progression de l'arc de déforestation (« arc de peuplement consolidé » selon B. K. Becker) en font une région à part entière du Brésil.

2. L’Amapá, du Territoire fédéral à l’État fédéré : une inscription spatiale stratégique évolutive, 1943-2010

Dans le cadre général amazonien qui a été brossé, l’Amapá occupe et a occupé une place spécifique, notamment parce qu’à l’échelle du Brésil et de l’Amazonie il se situe avant tout en espace frontalier. De sa fondation institutionnelle en 1943 comme Territoire fédéral à la fin des années 2000, son inscription spatiale a suivi les mutations de la marge amazonienne.

2.1. Une naissance institutionnelle dépendante d’enjeux de géopolitique externe pour l’Amazonie

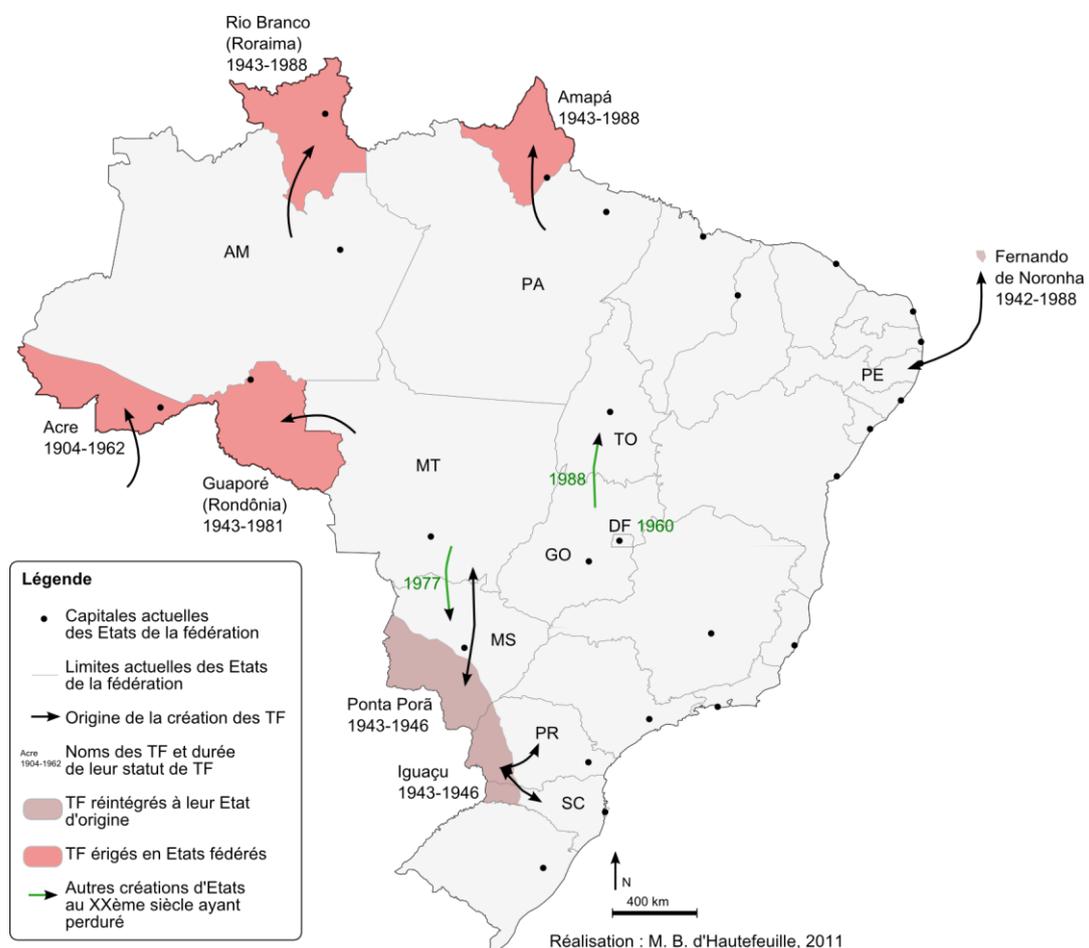
En tant que telle, la naissance institutionnelle de l’Amapá est révélatrice de la politique de mise en marge « stratégique » qui s’est développée pour l’Amazonie au cours du XX^e siècle. Espace intégré à l’État du Pará à la suite de l’arbitrage du contesté franco-brésilien, l’Amapá connaît sa naissance institutionnelle en 1943, date à laquelle il est érigé en Territoire fédéral dans ses limites actuelles. Les Territoires fédéraux ont constitué au Brésil une réalité territoriale, politique et administrative très spécifique, qui s’est tout particulièrement appliquée à l’Amazonie, et qui doit être comprise dans le cadre plus général de la politique de « défense nationale » déjà évoquée dans le cas de l’instauration de la « bande frontalière ».

Les Territoires fédéraux, dont la durée de vie s’est étendue de 1904 à 1988, ont été créés par détachement d’États fédérés préexistants, à l’exception de l’Acre qui est annexé au Brésil en 1903. Leur caractéristique principale est d’être administrés directement par l’État fédéral, qui nomme leur gouverneur. J. Porto, qui détaille l’histoire de leur mise en place successive, les qualifie d’« *extension[s] de l’organisation fédérale* »⁵⁴ [Porto, (2003) 2006, p. 37]. Il s’agit d’un statut très particulier au sein d’un État brésilien qui se définit dès sa Constitution de 1891 comme une fédération. À la suite de l’annexion de l’Acre et de son accession au statut de Territoire fédéral en 1904 qui constitue un précédent, la Constitution de 1937 définit les motivations et les conditions de création de Territoires fédéraux. Son article 6 décrète ainsi : « *L’Union pourra créer, dans l’intérêt de la défense nationale, avec des parties démembrées des États [fédérés], des Territoires fédéraux,*

⁵⁴ « *extensão da organização federal* » [Porto, (2003) 2006, p. 37].

dont l'administration sera régulée par une loi spéciale »⁵⁵. Comme dans le cas de la « bande frontalière », on retrouve l'argument de la défense nationale dans la création de ces nouvelles unités administratives. Six Territoires fédéraux, en plus de l'Acre, sont créés entre 1942 et 1943, dont il est fondamental de noter la position frontalière (carte 13). Quatre d'entre eux sont situés en Amazonie. L'État fédéral s'assure ainsi du contrôle direct des marges du territoire national. Le contexte géopolitique de la Seconde Guerre mondiale semble notamment à mettre en balance pour comprendre cette chronologie : l'investissement direct et exclusif de l'Union sur ces portions d'espaces frontaliers est supposé pouvoir pallier les menaces d'invasions éventuelles [Porto, (2003) 2006, p. 48].

Carte 13. Les Territoires fédéraux du Brésil au XX^e siècle



⁵⁵ « A União poderá criar, no interesse da defesa nacional, com partes desmembradas dos Estados, territórios federais, cuja administração será regulada em lei especial ».

Les sept Territoires fédéraux connaissent des destins différents. Alors que la durée de vie des deux Territoires fédéraux du sud, Ponta Porã et Iguaçú, n'est que de trois ans, les quatre amazoniens, ainsi que Fernando de Noronha, perdurent jusqu'en 1962 pour l'Acre et jusqu'aux années 1980 pour les quatre autres. Par ailleurs, les quatre Territoires fédéraux amazoniens sont les seuls à accéder au statut d'États fédérés, alors que les trois autres sont réintégrés à des États préexistants. L'État de l'Amapá accède au statut d'État de la fédération brésilienne en 1988 par décision de l'Assemblée nationale constituante. À partir de cette date, une période de transition de 10 ans est définie pour le transfert plein et entier des compétences de l'État fédéral au nouvel État fédéré. Par son histoire institutionnelle, l'Amapá semble identifié dès les années 1940 par l'État fédéral comme un espace sensible et stratégique pour la géopolitique externe nationale brésilienne.

2.2. Les paradoxes du développement socio-économique relatif de l'Amapá (1943-2010) et leurs impacts sur l'organisation actuelle du territoire

Les prémices du développement socio-économique de l'Amapá apparaissent directement liés à son histoire institutionnelle qui s'initie dans la décennie 1940 : le statut de Territoire fédéral permet à l'État fédéral d'intervenir directement sur cet espace périphérique, une politique d'occupation et de développement d'activités économiques étant considérée comme le meilleur moyen de le consolider et donc de garantir la « sécurité nationale ». Avant les années 1940, les quelques rares activités recensées sur cette zone sont résumées ainsi par J. Porto : « Jusqu'à la décennie 1940, l'économie de la zone qui correspond à l'actuel État de l'Amapá se caractérisait par l'extractivisme végétal et minéral, l'élevage et l'action de l'armée brésilienne »⁵⁶ [Porto, (2003) 2006, p. 115]. En 1950, le premier recensement de population qui concerne directement l'Amapá, suite à sa création institutionnelle, n'y dénombre que 37 477 habitants⁵⁷.

A partir de 1943, en suivant en particulier les travaux de J. Porto [2005 ; (2003) 2006, p. 104-173...], J. A. Drummond et M. A. P. Pereira [2007, p. 65-379], C. A. Chelala [2008, p. 119-149] et R. A. P. de Lima [Lima, 2003 et Lima et Porto, 2008], on peut distinguer trois phases dans le développement socio-économique de l'Amapá, à mettre en parallèle avec les différentes phases identifiées dans la place occupée par l'Amazonie au Brésil. Jusqu'au début des années 1970, les bases du développement socio-économique de l'Amapá se mettent en place, essentiellement autour

⁵⁶ « Até a década de 1940, a economia da área que corresponde ao atual Estado do Amapá caracterizava-se pelo extrativismo vegetal e mineral, a pecuária e a atuação do exército brasileiro ».

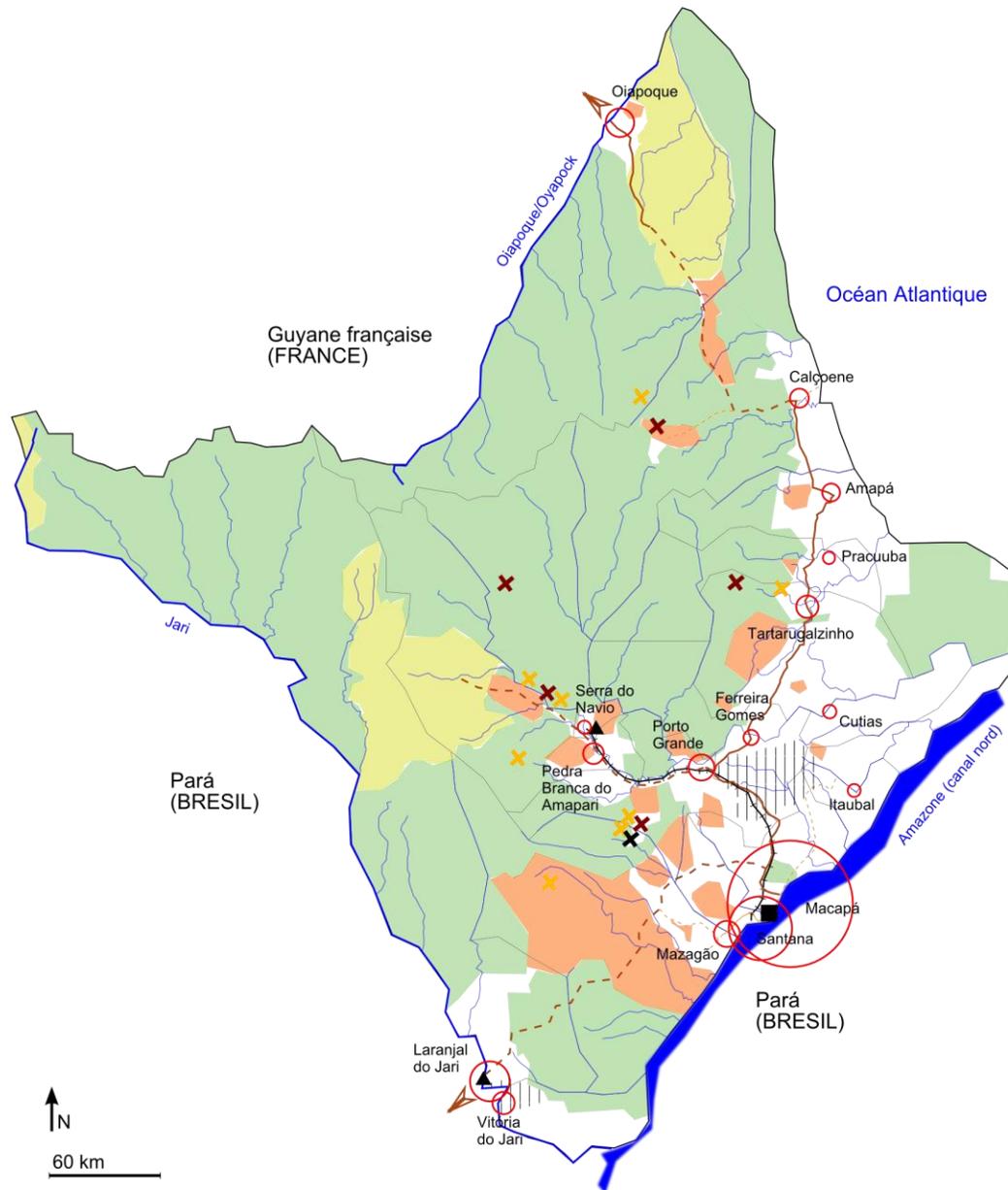
⁵⁷ IBGE, 1950.

de l'implantation d'industries d'extraction minérale et végétale. L'exploitation du manganèse à Serra do Navio par l'ICOMI (Industrie et commerce de minéraux) à partir des années 1950 et de la cellulose et du kaolin à Laranjal do Jari et Vitória do Jari dans le cadre du « Projet Jari » à partir des années 1960 sont exemplaires de ces implantations.

De 1975 jusqu'à l'accession de l'Amapá au statut d'État fédéré, le développement de la planification, guidée par l'État fédéral, permet de poser les bases d'une diversification de la production, même si celle-ci relève toujours essentiellement du secteur primaire (extraction minérale et végétale essentiellement). Les principales grandes entreprises actuelles de l'Amapá s'implantent à cette époque (AMCEL/cellulose ; CODEPA vendue par la suite à la COPALMA/huile de palme ; CFA/alliages de fer ; MNA/or...). La mise en place de l'usine hydro-électrique Coaracy Nunes à quelques kilomètres du bourg de Ferreira Gomes en 1975 donne des moyens énergétiques à ce développement économique du Territoire fédéré. Les principales infrastructures routières se déploient également à cette période (BR156 et BR210).

Après l'accession de l'Amapá au statut d'État fédéré en 1988, le nouvel exécutif politique cherche à repenser et réorienter le développement territorial local. Les activités qui se mettent en place développent d'autres filières que celles des industries d'exploitation minérale et végétale, comme la pêche, l'élevage, le commerce avec l'implantation en 1991 de l'Aire de libre-commerce de Macapá-Santana (ALCMS) rattachée à la Zone franche de Manaus. Une approche sociale et environnementale marquée se met également en place, notamment dans le cadre du Programme de développement durable de l'Amapá (*Programa de Desenvolvimento Sustentável do Amapá - PDSA*) appliqué de 1995 à 2002. Cette approche perdure en partie après le changement d'équipe au gouvernement de l'Amapá en 2002 qui opère un retour relatif à une approche libérale du développement socio-économique. L'ensemble de ces dynamiques alternatives se développe parallèlement au déploiement d'un vaste maillage d'aires protégées à partir des années 1980, qui se densifie dans les années 1990 et réduit d'autant plus les marges de manœuvre des pouvoirs locaux en matière foncière.

Carte 14. L'organisation spatiale actuelle de l'Amapá



Légende

I. Structuration géographique et administrative de l'Amapá

- L'Amazone, axe de circulation et de séparation
- Les deux autres "fleuves-frontières" de l'Amapá
- Autres limites extérieures
- Réseau hydrographique général
- Limites administratives des *municípios*

II. L'espace de production et de négoce : une vocation essentiellement extérieure

- Les deux "grands projets" historiques de l'Amapá
- Principaux espaces de production de cellulose à vocation d'export
- X Exploitation minière d'or
- X Exploitation minière de tantalite
- X Exploitation minière de chrome
- + Voie ferrée Serra do Navio-Santana
- Aire de libre-commerce de Macapá-Santana et port de Santana
- Assentamentos* (unités de production agricole définies par l'Institut national en charge de la Réforme agraire)

III. L'espace de préservation : le "corridor de la biodiversité"

- Aires indigènes
- Unités de conservation aux statuts variés

IV. L'espace habité : un système macrocéphale et axial

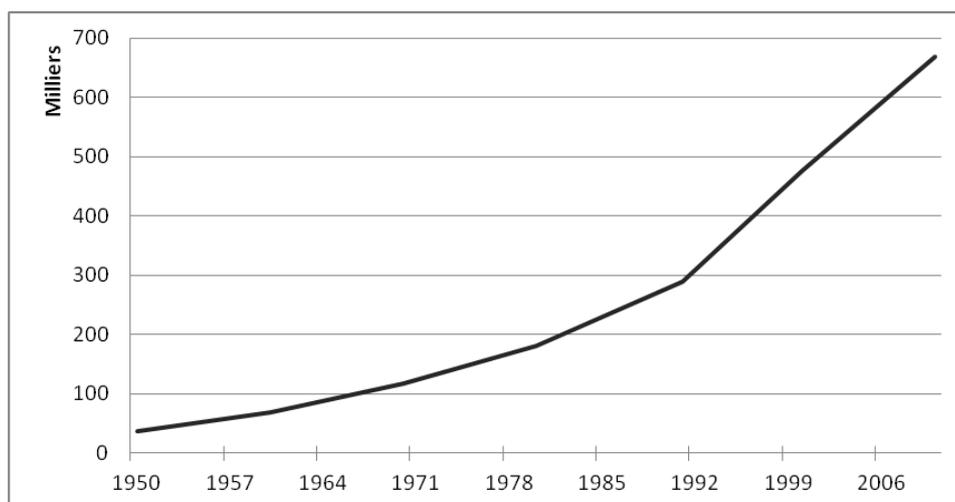
- Axes routiers fédéraux bitumés
- Axes routiers fédéraux non-bitumés
- Principaux axes routiers *estaduais* bitumés
- Principaux axes routiers *estaduais* non-bitumés
- Ponts binational et inter-Etats en construction (2010)

Population des *municípios* d'Amapá en 2010

- 397 913 Macapá
- 101 203 Santana
- 16 825 Porto Grande
- 3 783 Pracuuba

Sources : IBGE, 2004 (occupation du sol) et 2010 (limites administratives et recensement de population) ; DNIT 2009 (réseau routier) ; IMAZONGEO 2011 (aires protégées et *assentamentos*)
 Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011
 Fait avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

Graphe 4. La croissance de la population de l'Amapá, 1950-2010



(Source : IBGE, 1950, 1960, 1970, 1980, 1991, 2000, 2010)

Entre 1950 et 2010, la population de l'Amapá a été multipliée par plus de 17, pour un taux de croissance de 1 684 %. L'accélération de cette croissance se note particulièrement aux recensements de 1980 et 1991. Aux recensements de 2000 et 2010, elle se poursuit de manière régulière et soutenue.

En 2010, près de 70 ans après sa création institutionnelle, l'Amapá constitue un État nord du Brésil aux spécificités propres, même si le développement de ses activités économiques reste relatif à l'échelle amazonienne et assez limité en termes de diversité des filières. L'État compte 668 689 habitants en 2010, un nombre qui a été multiplié par plus de 17 depuis le recensement de 1950 (graphe 4). On reviendra par la suite sur le rôle important du solde migratoire sur l'évolution de ce chiffre. L'implantation d'industries d'exploitation minérale et végétale dès le début des années 1940 le fait basculer dans une économie-monde et renforce le bipôle de Macapá-Santana identifié comme le point d'entrée et surtout de sortie du marché amapéen. Les infrastructures routières qui accompagnent cette implantation structurent le territoire et l'ouvrent également à l'exploitation agricole et à l'élevage. Le déploiement du maillage d'aires protégées contribue enfin à faire perdurer, d'une autre manière, sa vocation ancienne d'espace-tampon (carte 14). Sur la base de ces évolutions, on pourra par la suite discuter des éléments évoquant dans une certaine mesure des survivances de son statut de Territoire fédéré.

2.3. De l'espace à sécuriser à l'espace à connecter, mutation des enjeux de géopolitique externe pour l'Amapá. Une illustration par les infrastructures routières

En termes de géopolitique externe, l'importance stratégique de l'Amapá pour la « défense » ou la « sécurité nationale » ne semble plus reposer sur les mêmes fondements que ceux avancés lors de sa création institutionnelle comme Territoire fédéral, ainsi que le rappellent régulièrement dans leurs travaux J. Porto et G.V. Silva [Porto, 2009 ; Porto et Silva, 2009 ; Porto, 2010 ; Porto et Silva, 2010]. Dans le cadre amazonien général que nous avons présenté par ailleurs, l'Amapá n'apparaît plus comme une marge à sécuriser mais comme une marge à connecter. Dans leurs travaux, les deux auteurs cités décrivent ce processus comme le passage d'un espace « périphérique » à un espace « stratégique », à rapprocher des termes déjà employés pour l'Amazonie.

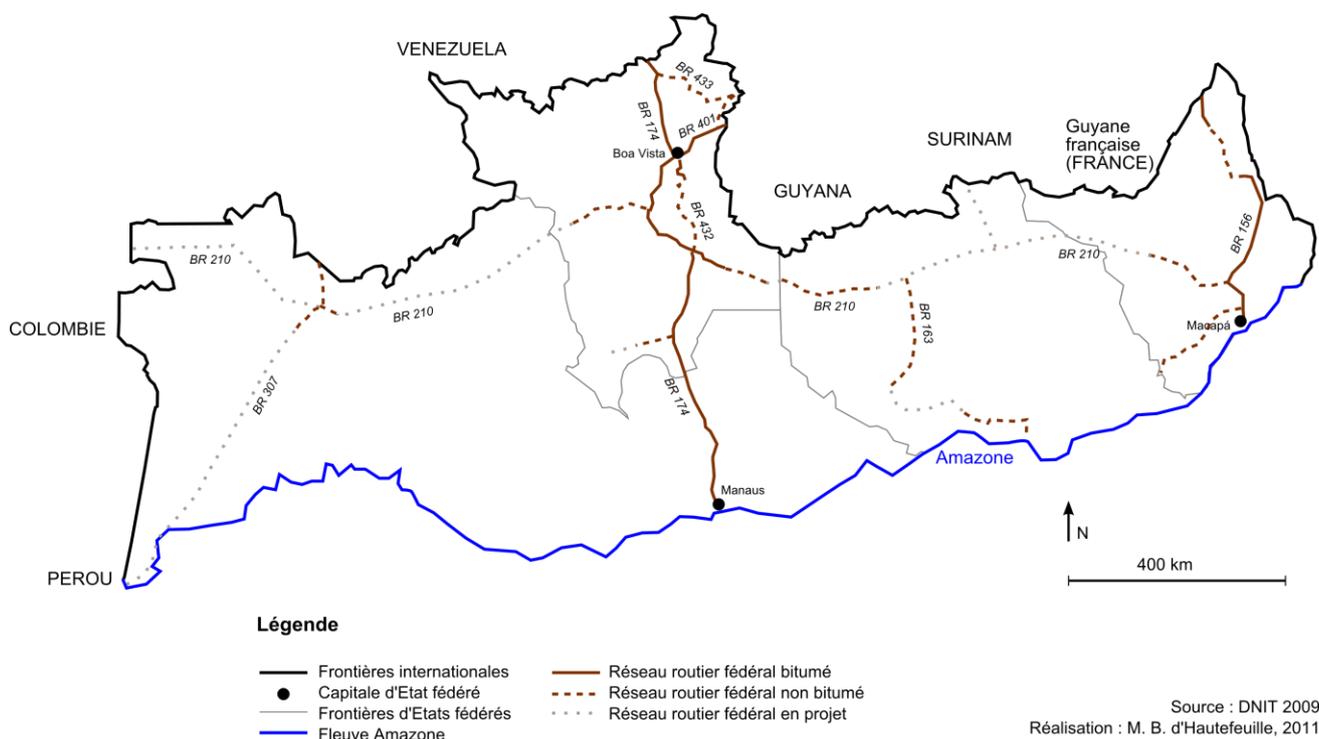
J'ai évoqué l'évolution générale des programmes s'appliquant à la bande frontalière depuis les années 1960, ainsi que celle du programme spécifique *Calha norte*. En Amapá, la mutation des enjeux de géopolitique externe est illustrée concrètement par l'évolution des priorités conférées à ses deux grandes infrastructures routières entre les années 1960 et 2000. En soi, le maillage routier de l'Amapá est tardif, et apparaît chronologiquement lié à l'accession de l'Amapá au statut de Territoire fédéré, comme le rappelle R. A. P. de Lima : « *Jusqu'à la décennie 1940, les terres de l'Amapá présentaient une occupation périphérique ; c'est-à-dire que la population se concentrait le long des fleuves et dans leurs embouchures et, particulièrement, dans les várzeas⁵⁸ et les espaces adjacents, pratiquant le commerce des produits de la forêt et l'orpaillage. À cette époque, les fleuves constituaient les seules voies de pénétration dans la forêt* »⁵⁹ [Lima, 2003, p. 85]. L'espace amapéen compte aujourd'hui deux routes fédérales, la BR210 et la BR156 (cartes 14 et 15). La première, axée est-ouest, constitue la « *Perimetral norte* » (Périmétrale nord), dont le projet est élaboré dans les années 1970. Le tracé prévisionnel de cette route suit celui de la frontière nord du Brésil, et est supposé relier l'Amapá à l'Acre en deux tronçons (de Macapá à Mitu à la frontière de l'Amazonas avec la Colombie ; et de Cucuí à la frontière de l'Amazonas avec le Venezuela et la Colombie à Cruzeiro do Sul dans l'Acre). Ce tracé correspond presque à la limite intérieure de l'actuelle « bande frontalière ». Le projet routier de la Périmétrale nord intègre typiquement les projets d'intégration

⁵⁸ Nom donné en Amazonie aux zones de forêt inondées lors des crues.

⁵⁹ « *Hasta la década de 1940, las tierras de Amapá presentaban una ocupación periférica ; es decir, la población se concentraba a lo largo de los ríos y en las desembocaduras de estos últimos y, particularmente, en las varzeas y espacios adyacentes, impulsada por el comercio de productos florestales y por la garimpa. En aquellos momentos, los ríos constituían las únicas vías de penetración en la selva* ».

nationale et d'occupation de l'Amazonie développés à l'époque de la dictature militaire [Uztarroz, 1990 ; Droulers, 2004, p. 53-56], dans la mesure où il aurait pu ouvrir l'espace à une éventuelle colonisation et à l'implantation de postes militaires. Initiée en 1973, la Périmétrale nord se révèle en quelques années un projet démesuré voué à l'échec, pour diverses raisons : R. A. P. de Lima cite son coût très élevé, les conflits d'intérêt avec les populations indigènes, le très fort taux de mortalité des ouvriers du chantier dû à la propagation de maladies (paludisme, fièvre jaune, hépatite, leishmaniose...) et tout simplement les ambitions exagérées du projet, pour expliquer l'arrêt du chantier en 1977 [Lima, 2003, p. 89-93]. En Amapá, la BR210 est aujourd'hui constituée d'un tronçon non bitumé débutant à Porto Grande et aboutissant à près de 100 kilomètres de Serra do Navio à la bordure de la Terre indigène wayampi. Elle suit jusqu'à Serra do Navio le tracé de la voie ferrée mise en place à la fin des années 1950 pour l'exportation du manganèse à partir du port de Santana.

Carte 15. Le réseau routier brésilien au nord de l'Amazonie : projets et réalités



Au nord de l'Amazonie, le réseau routier affiche un écart conséquent entre réalité et projets. Malgré les projets de routes latitudinale BR210 et longitudinales BR163 et BR307, seules les routes Manaus-Boa Vista reliant le Brésil au Venezuela et au Guyana (BR174-BR401), et Macapá-Oiapoque reliant le Brésil à la Guyane française (BR156), sont bitumées et peuvent être en conséquence considérées comme des axes structurants.

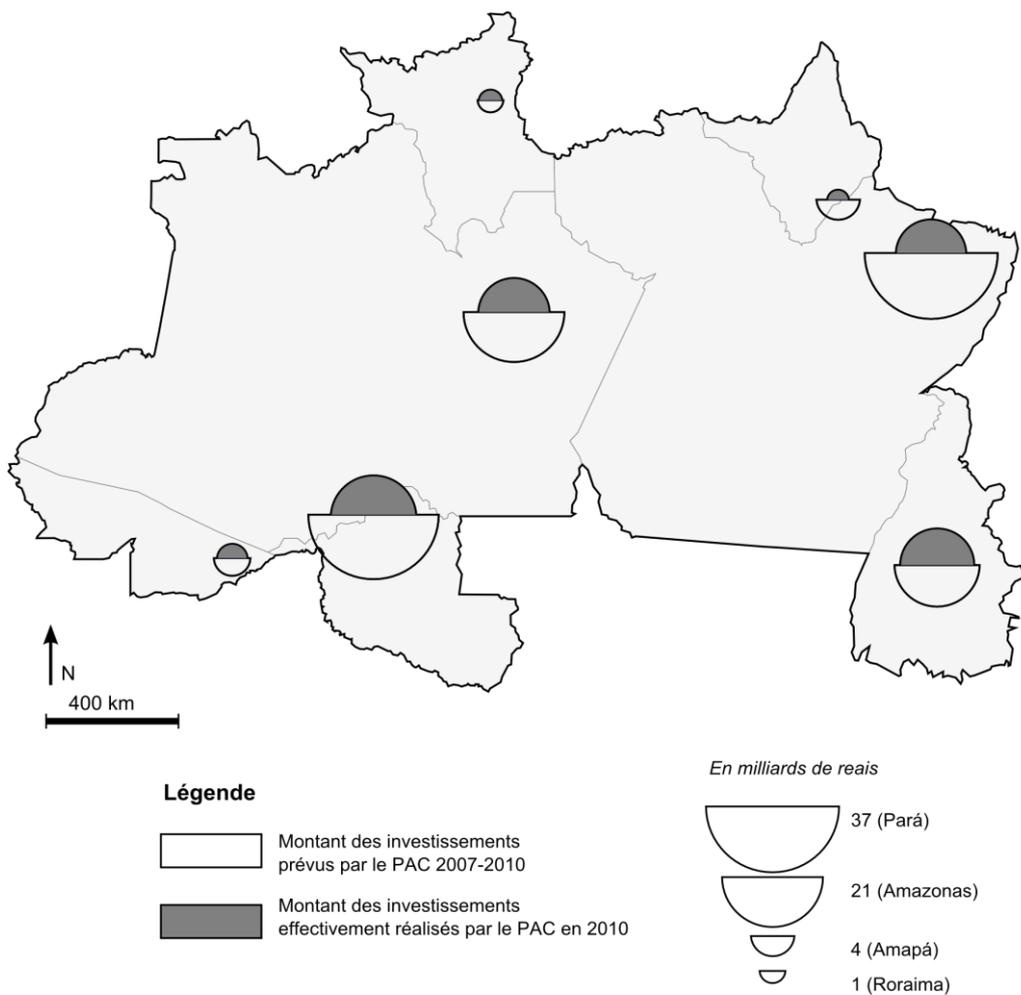
La BR210, qui aurait donc pu constituer un axe important de la structuration spatiale de l'Amapá (et de l'Amazonie), s'efface aujourd'hui devant la BR156, axe sud-nord de 851 kilomètres reliant Laranjal do Jari (frontière de l'Amapá avec le Pará) à Oiapoque (frontière de l'Amapá avec la Guyane française). L'ouverture de la BR156 est décidée en 1963 par le gouvernement du Territoire fédéré : alors que la BR210 se pensait à l'échelle amazonienne, la BR156 ne traverse que le territoire amapéen. Pour autant, sa mise en place répond aux mêmes types d'objectifs géopolitiques, qui « tendent à une intégration sud-nord (...). Le but était d'essayer de freiner l'influence des pays limitrophes, en dynamisant le réseau de transport affaibli par l'absence de communication terrestre entre Macapá et le município d'Oiapoque »⁶⁰ [Lima, 2003, p. 86]. La BR156, même si elle n'est pas bitumée sur l'ensemble de son tracé, constitue aujourd'hui l'épine dorsale de l'occupation et de l'appropriation de l'espace amapéen (carte 14). Elle dessert directement 8 des 16 chefs-lieux des *municípios* de l'Amapá, soit plus de 75 % de la population de l'État en 2010 (17 % sans Macapá). Mais la BR156 a également changé d'échelle de rayonnement depuis les années 1990 : au-delà de l'espace amapéen, le tronçon nord, de Macapá à Oiapoque, bitumé sur près d'un tiers de sa longueur, intègre depuis le Plan Pluriannuel 2000-2003 « *Avança Brasil* » un projet dit d'« arc nord » (*arco norte*) visant à la mise en place d'une route Transguyanaise du Roraima à l'Amapá en passant par le Guyana, le Surinam et la Guyane française, et permettant ainsi l'accès aux marchés de la Caraïbe [Théry, 2003 ; Théry, 2005b ; Van Dijck, 2003]. C'est donc parce qu'elle permet d'accéder à la Guyane française et au-delà au Plateau des Guyanes que la BR156 a pu se convertir en axe d'interconnexion, remodelant son objectif originel, partagé avec la BR210, qui était celui de la sécurisation.

L'enjeu de l'ouverture de l'Amapá vers le nord perdure et s'accroît dans la fin de la décennie 2000, d'après les investissements prévus dans l'État par le Programme d'accélération de la croissance (PAC). La carte 16, qui recense les investissements prévus dans les sept États Nord du Brésil témoigne d'un écart conséquent entre l'Amapá, le Roraima et l'Acre, et les quatre autres États. Si les montants prévisionnels d'investissement en Amapá apparaissent relativement réduits, n'atteignant que 4 milliards de *reais*, l'analyse des actions financées sur le territoire amapéen (carte 11) nous renseigne sur la forte continuité existant avec les Plans pluriannuels précédents, dans la mesure où

⁶⁰ « apuntaban a la integración sur-norte (...). Con ello se intentaba frenar la influencia de los países limítrofes, mientras se dinamizaba la red de transporte lastrada por la ausencia de comunicación terrestre entre Macapá y el município de Oiapoque ».

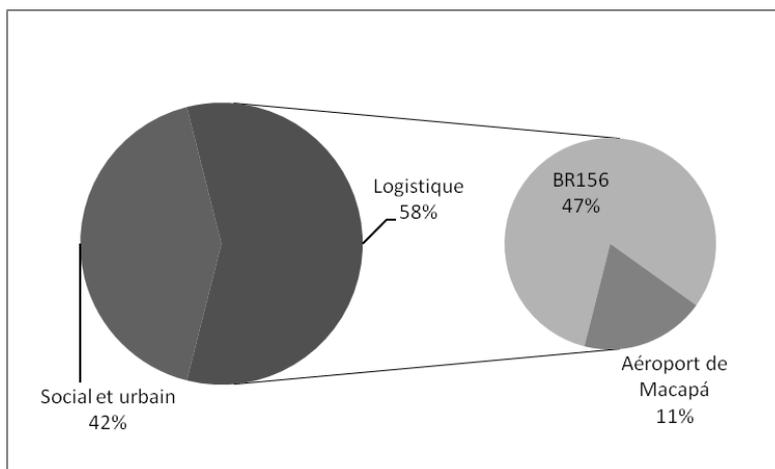
deux des actions-phares du PAC spécifiques à l’Amapá concernent l’axe routier de la BR156 et l’aéroport de Macapá (nouveau terminal de passagers) (graphe 5). La planification nationale en Amapá depuis 2007 se fait directement en lien avec les principes posés par les Plans pluriannuels depuis les années 1990 misant sur une ouverture de l’Amapá vers le nord.

Carte 16. Les investissements du PAC dans la région Nord



Source : PAC 2010; <http://www.sigplan.gov.br/v4/appHome/>
 Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011
 Fait avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

**Grphe 5. Les investissements du PAC spécifiques à l’Amapá
(1 044,9 millions de reais, hors investissements énergétiques à dimension régionale)**



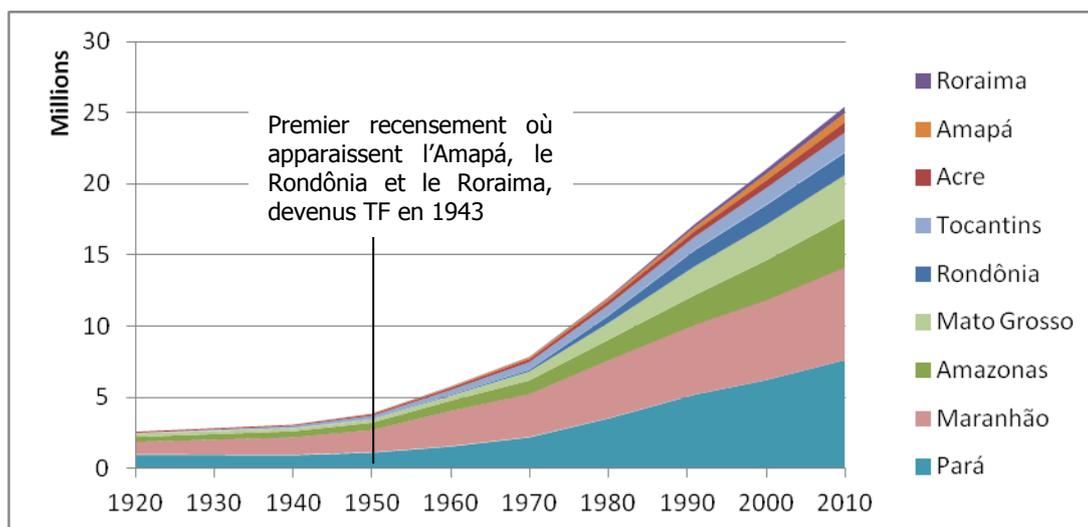
(Source : PAC 2010 ; <http://www.sigplan.gov.br/v4/appHome/>)

Il est trop tôt pour évaluer les impacts de l’accentuation des enjeux de l’ouverture de l’Amapá vers le nord, dans le cadre de la nouvelle période de planification nationale brésilienne. Néanmoins, certains auteurs posent des hypothèses, tels H. Théry : « *Un autre mouvement se dessine de l’Amapá vers la Guyane française et du Roraima vers le Guyana, deux nouveaux passages transfrontaliers qui rejoindraient la route côtière des Guyanes, formant ce que certains projets appellent un « Arc nord » (...). Si ces mouvements, déjà bien amorcés mais qui ne déplacent pour le moment que de faibles effectifs, se confirmeraient, ce serait un nouvel épisode de poussée vers le Nord comparable à celui des années 1960 et 1970, entamant sérieusement la conquête de la rive gauche de l’Amazone, jusque-là restée à peu près intacte* » [Théry, (1985) 2005a, p. 156]. On reviendra par la suite sur les profils migratoires actuels de l’Amapá et de la Guyane qui peuvent étayer cette hypothèse. Cependant les évolutions des enjeux conférés à la BR156, ainsi que l’échec de la Périmétrale nord semblent bien refléter la manière dont l’Amapá se positionne aujourd’hui au sein de la marge amazonienne dans la géopolitique externe du Brésil, et dans un cadre sud-américain plus vaste qui a déjà été présenté. La mise en place du pont sur le fleuve-frontière Oyapock entre la Guyane française et le Brésil, sur lequel je reviendrai plus en détail, devrait participer au renforcement de ces tendances.

2.4. Synthèse. Situer l'Amapá au sein de la marge amazonienne, aujourd'hui : frontière de préservation, polarité de l'embouchure du fleuve Amazone, interface en gestation

A l'issue de cette analyse, la place de l'État de l'Amapá apparaît double au sein de la marge amazonienne : directement frontalier, son importance stratégique en est d'autant plus grande, comme en a témoigné sa création institutionnelle en tant que Territoire fédéral. Mais d'un autre côté, en raison notamment de son éloignement du reste du territoire national et de son enclavement, la pression démographique et économique qu'il a pu connaître reste jusqu'à aujourd'hui faible rapportée à l'ensemble de l'Amazonie. À cette échelle, les différentes phases du développement socio-économique de l'Amapá n'apparaissent donc que faiblement significatives, même s'il demeure un vrai pôle d'exploitation minérale et végétale. Le poids démographique relatif de l'Amapá, en soi, en témoigne (graphe 6), puisque sa population ne constitue en 2010 que 2,6 % de la population de l'ensemble des États de l'Amazonie légale. La « ruée pionnière » évoquée dans le cas de l'Amazonie de manière générale, n'a été que résiduelle en Amapá, même si comme on le verra par la suite, la pression migratoire est néanmoins continue.

Grappe 6. Croissance relative de la population des États de l'Amazonie brésilienne 1920-2010



(Source : IBGE, 1920, 1940, 1950, 1960, 1970, 1980, 1991, 2000, 2010)

Entre 1950 et 2010, le poids démographique de l'Amapá en Amazonie a peu évolué, passant de 1 % à 2,6 %. L'évolution la plus notable concerne l'État du Pará, qui devient l'État le plus peuplé de l'Amazonie brésilienne au recensement de 1991, devant le Maranhão. Au vu de la croissance démographique des autres États, le poids relatif du Pará en Amazonie ne change pas entre 1950 et 2010, stagnant entre 29 % et 30 %, alors que celui du Maranhão passe de 41 % à près de

26 %. Les autres États connaissent un croît démographique très soutenu mais relativement régulier à partir du recensement de 1970.

Il semble que l'on puisse proposer une analyse spécifique de la place de cet État en Amazonie : en raison de sa position enclavée et frontalière, les enjeux de géopolitique externe paraissent avoir prédominés sur les enjeux de géopolitique interne, tels qu'ils ont été présentés dans le cas de l'Amazonie, dans son aménagement et sa mise en valeur. C'est la lecture que je retiens des paradoxes de son histoire institutionnelle et socio-économique, rapportée à l'ensemble de l'Amazonie brésilienne. Elle pourrait expliquer le rôle joué par l'Amapá dans l'organisation spatiale interne actuelle de l'Amazonie.

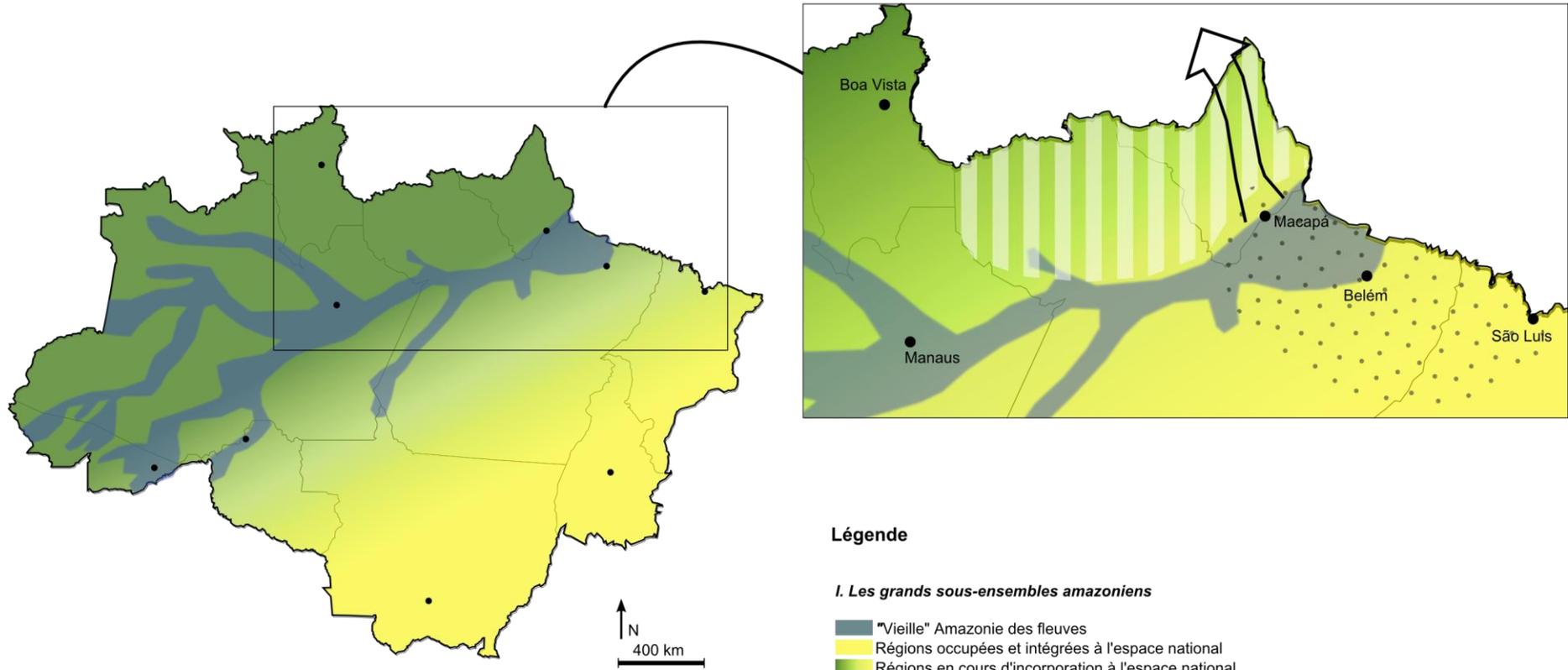
Diverses analyses de cette organisation interne de l'espace amazonien ont été menées depuis le début de la décennie 2000. En s'appuyant sur trois des principaux auteurs déjà cités, on peut essayer de faire émerger la place que l'Amapá occupe dans l'espace régional (carte 17). Si l'on s'en tient aux analyses de B. K. Becker, H. Théry et M. Droulers, trois éléments principaux, découlant des éléments déjà posés, sont à retenir pour cerner cette place :

- En premier lieu, la très faible occupation de l'espace amapéen à mettre en balance avec la très forte densité d'aires protégées qu'il recense, qui pourrait le rattacher à une « *Amazonie des bordures* » [Droulers, 1995, p. 129], à une « *frontière de préservation* »⁶¹ [Becker, 2009, p. 152], ou à un « *espace de réserve* » [Théry, 2005b, p. 43],
- En second lieu, sa position sur l'embouchure de l'Amazone, qui l'intègre dans un « *arc de l'embouchure* »⁶² [Becker, 2009, p. 148] dynamisé par Belém, caractérisé par de forts indices de développement (PIB par habitant, IDH) et polarisant avec Manaus et Santarém la « *vieille Amazonie des fleuves (...) ignorée des politiques publiques* » [Théry, 2005b, p. 43]. Le bipôle Macapá-Santana, qui regroupe la majorité de la population de l'État, incarne cet Amapá « de l'embouchure »,
- En troisième et dernier lieu, sa position frontalière avec la Guyane française, qui, dans le cadre de l'intégration continentale de l'Amazonie brésilienne, met l'Amapá en position d'interface en devenir à l'échelle amazonienne mais pourrait aussi lui offrir des compensations à son enclavement du reste du Brésil par l'Amazone. On évoque là le projet d'« Arc nord » (« *Arco norte* ») visant à renforcer les liens (dans un premier temps infrastructurels) du Roraima et de l'Amapá avec le Plateau des Guyanes, et au-delà avec l'ensemble caribéen [Théry, 2003 ; Théry, 2005b ; Van Dijck, 2003].

⁶¹ « *Fronteira de Preservação* ».

⁶² « *Arco da embocadura* ».

Carte 17. La place de l'Amapá en Amazonie brésilienne



Légende

I. Les grands sous-ensembles amazoniens

- "Vieille" Amazonie des fleuves
- Régions occupées et intégrées à l'espace national
- Régions en cours d'incorporation à l'espace national
- Amazonie des bordures, espace de réserve

II. Dynamiques d'intégration de l'Amapá à l'espace amazonien

- "Frontière de préservation" (fort degré de protection environnementale)
- "Arc de l'embouchure" organisé autour des trois pôles urbains (Macapá, Belém, São Luis)
- Interface en gestation en direction de l'ensemble du Plateau des Guyanes ("Arco norte")

Sources bibliographiques : Droulers, 1995, p. 118-135, et 2004, p. 137-157 ; Théry et de Mello, 2003 ; Théry, 2005b ; Becker, 2009, p. 145-159
 Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011

Conclusion du chapitre 6

L'Amapá constitue une marge historique pour le Brésil, mais dont la vocation a évolué au cours du XX^e siècle. Sa naissance institutionnelle en tant que Territoire fédéral permet de le définir comme une marche nationale dans la deuxième moitié du siècle. En tant qu'espace frontalier, il constitue avant tout un espace à sécuriser. Les dynamiques de colonisation agricole ne s'y pratiquent que très peu par rapport au reste de l'espace amazonien ; ce sont ses ressources minérales qui font en premier lieu l'objet de sa valorisation économique par le pouvoir fédéral. La fin du régime militaire en 1985 ouvre la voie à une redéfinition de son caractère de marge : l'Amapá devient un État de la fédération à part entière en 1988, et voit progressivement l'État fédéral redéfinir sa stratégie pour ses espaces frontaliers, notamment dans le cadre de l'intégration sud-américaine. En conséquence, la marche amapéenne adopte des caractéristiques de marge dynamique, en développant des mécanismes d'interface, principalement sur la base des investissements infrastructurels qui y sont réalisés.

Chapitre 7. Une frontière ultramarine pour la France.

La Guyane, une marge enclavée à facettes socio-économique et géopolitique différenciées

Après avoir compris comment la frontière franco-brésilienne a défini une marge amapéenne en évolution pour le territoire brésilien, il convient de s'intéresser à présent aux caractères de l'espace qu'elle délimite du côté français, la Guyane. Cette frontière permet d'identifier un espace qui a pour spécificité de constituer une enclave sud-américaine pour la France. Cette spécificité impacte l'ensemble de l'analyse que l'on peut porter sur les effets territoriaux de la frontière du côté français. Ce chapitre se propose d'évaluer comment elle a contribué à construire une mise en marge de la Guyane par rapport à la France depuis la décolonisation.

Une première section s'attachera à décrypter la place de l'ensemble ultramarin, auquel la Guyane est rattachée, au sein de la République française, depuis la décolonisation. Celle-ci a opéré de profondes mutations statutaires mais aussi économiques pour les outre-mer. Ces mutations conduisent aujourd'hui à une crise de leur mode de développement, qui se traduit de manières variées selon les territoires, et ayant amené en 2009 à définir pour eux une nouvelle feuille de route, concertée entre l'État, les collectivités locales et la société civile. Dans le même temps, les fonctions géopolitiques anciennes des outre-mer qui dotent la France d'une ubiquité géographique sont pérennisées. Dans un deuxième temps, les écueils de développement et d'aménagement de la Guyane depuis la départementalisation seront abordés. En termes économiques, la marge guyanaise est mise « sous serre » dans sa relation avec la France métropolitaine, ce qui se traduit dans son organisation spatiale orientée vers les deux polarités qui lui sont articulées, Cayenne et Kourou. La dimension continentale de la Guyane n'est intégrée que tardivement par le développement des axes routiers jusqu'aux frontières. Malgré ces caractéristiques de marge peu dynamique, la Guyane intègre dans le discours politique français une place de marge stratégique, en tant qu'elle offre à la France une vitrine technologique (le centre spatial), une vitrine environnementale (la gestion de la forêt tropicale), et enfin tout récemment, une vitrine diplomatique avec la frontière commune avec le Brésil. Une troisième section viendra ainsi démontrer que la marge guyanaise a également une facette géopolitique importante pour la France.

1. L'outre-mer dans la politique extérieure et intérieure de la France : changements de paradigmes depuis la décolonisation

Avec la décolonisation, une nouvelle page s'amorce pour l'outre-mer français : il s'agit de redéfinir des liens avec la République française, notamment en termes juridiques et économiques. Cette redéfinition est en évolution depuis lors, et encore loin d'être stabilisée dans la décennie 2000.

1.1. Une place dans la République française pour des confettis d'empire

A la suite de la Seconde Guerre mondiale, l'outre-mer français se modifie en profondeur, selon deux modalités. La décolonisation ouvre en effet la voie à l'indépendance d'un côté, et à un changement de statut au sein de la République française de l'autre. C'est dans ce deuxième cadre que la Guyane devient un département français par la loi du 19 mars 1946, au même titre que la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, colonies d'Ancien régime. Je reviendrai par la suite sur ce statut, qui a perduré, et sur ses spécificités actuelles. Mais les années 1945-1970 sont surtout marquées par l'indépendance de nombreuses colonies françaises⁶³. À la fin de cette période, l'outre-mer français n'a donc plus le même poids démographique ou économique, et donc stratégique, même si son statut par rapport à la métropole a évolué. Dans cette perspective, il est important de resituer les « vestiges » actuels dans l'ancien empire colonial pour comprendre l'ampleur de ces changements de paradigmes. On s'aperçoit que « *les actuels outre-mers ont joué un rôle relativement mineur au sein des deux empires coloniaux français* » [Benjamin et Godard, 1999, p. 30]. Les mêmes auteurs rappellent qu'en 1938, les outre-mer actuels ne représentaient qu'un peu plus de 1 % de la population totale de l'empire colonial. Par ailleurs, ils constituaient des lieux d'investissement de capitaux très secondaires par rapport aux colonies devenues indépendantes en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne ou en Indochine. Dès lors, comment expliquer la nouvelle place de ces « confettis d'empire » au sein de la République française ?

A défaut du poids économique et démographique, l'outre-mer français actuel a conservé, dans une large mesure, certaines des fonctions géostratégiques qui lui étaient adossées auparavant.

⁶³ Voir chapitre 4.

L'espace ultramarin français, dispersé dans trois océans et sur le continent américain avec la Guyane, offre à la France des « *stations d'écoute* » dans toutes les grandes régions du monde » [Doumenge, 2000, p. 205]. Dans le même ordre d'idées, l'outre-mer fait de la France la deuxième puissance maritime mondiale, après les États-Unis, avec 11 millions de km² de zone économique exclusive. X. Lemaire récapitule l'ensemble des fonctions de prestige conférées à l'outre-mer français : « *la possession de ces territoires donne à la France des points d'ancrage à des projets d'envergure internationale, une réserve de richesses, une population et une superficie plus importante, une zone d'influence économique étendue (du Pacifique aux Caraïbes), ainsi qu'un outil militaire* » [Lemaire, 2000, p. 254]. Mais le maintien de ces fonctions, qui repose sur une configuration géographique (localisation), et non socio-économique, ne peut attribuer à l'outre-mer français actuel un rôle autre que celui d'une marge en France. On n'y retrouve aucun lieu central du pouvoir national. La population d'outre-mer représente moins de 3 % de la population française en 2008, et son PIB moins de 2 % du PIB national, alors même que l'espace ultramarin représente près de 18 % de la superficie totale du territoire français. La fragmentation de l'outre-mer et son éloignement de la métropole constituent donc aussi des points faibles à son intégration. Dans cette perspective, des auteurs se sont posé la question rhétorique du maintien de l'outre-mer au sein de la République française [Miévilley, 2002], en s'appuyant notamment sur le discours d'une décolonisation inachevée [Pervillé, 1993, p. 232-237] : est-ce à dire que ce maintien ne dépend que de questions de politique extérieure, du prestige international qu'il lui apporte ?

Le point de vue « utilitaire » sur l'outre-mer dans la politique extérieure de la France vient en contrepoint d'une conception qui permet de resituer l'outre-mer dans sa politique intérieure. Il existe aujourd'hui une très grande variété de statuts ultramarins au sein de la République française. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, l'outre-mer français se partage entre les départements-régions d'outre-mer (DROM) et les collectivités d'outre-mer : on oppose ainsi le principe de l'assimilation législative effectif dans les DROM, selon lequel les lois et règlements édictés en France métropolitaine y sont applicables de plein droit, à celui de spécialité législative, qui prévaut dans le reste de l'outre-mer français [Benjamin et Godard, 1999, p. 31-37 ; Doumenge, 2000, p. 171-195 ; Gay, 2008, p. 80-89]. Je reviendrai plus précisément sur les DROM, dont la Guyane fait partie, par la suite. Les collectivités d'outre-mer, au contraire des DROM, sont caractérisées par leurs statuts très variés, qui pour certaines se caractérisent par un très fort degré d'autonomie. Les fonctions régaliennes y restent assurées par la France (monnaie, sécurité extérieure et sécurité intérieure, justice). Dans la politique intérieure de la France, l'outre-mer demeure donc une mosaïque complexe,

en mouvement puisque les changements de statut sont possibles, selon les articles 73 et 74 de la Constitution. Témoignage de cette complexité et de cette spécificité, un ministère ou un secrétariat d'État a toujours été dédié aux questions ultramarines au cours de la V^e République. Ces différents statuts donnent lieu à une variabilité du soutien national aux économies locales, qui restent néanmoins fortement assistées. Leur marché de petite taille et leur localisation au sein d'un environnement régional en développement très concurrentiel freine effectivement le dynamisme de ces économies locales : cela a des conséquences sur l'atrophie de l'appareil productif, sur le marché de l'emploi et le niveau de vie ultramarin. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre les mesures spécifiques à l'outre-mer, comme la politique fiscale, ainsi que l'importance des transferts de l'État central, différenciés néanmoins en fonction des statuts [Benjamin et Godard, 1999, p. 127-173 ; Gay, 2008, p. 97-105]. Sur les plans institutionnel et économique, l'outre-mer fait donc l'objet d'une prise en compte territorialisée dans la politique intérieure de la France.

Il semble important de rappeler, sans s'y appesantir, que la question ultramarine reste sensible en France, selon deux points de vue. En premier lieu, le rapport à l'État en outre-mer est tendu : que l'histoire de la colonisation soit invoquée ou non, l'État peut être rendu responsable du « mal-développement » qui a été évoqué. C'est dans cette veine que vont s'exprimer de nombreuses revendications balayant des positionnements politiques complètement opposés, du souhait d'une intégration plus forte à la République française aux aspirations indépendantistes. En second lieu, le rapport de l'opinion publique métropolitaine à l'outre-mer est également complexe : le point de vue fortement « utilitaire » sur cet espace reprend souvent le dessus pour souligner sa faible participation à la solidarité nationale.

1.2. Une nouvelle feuille de route pour l'outre-mer : les implications des États généraux et du premier Conseil interministériel de l'outre-mer (2009)

Suite à l'expression de revendications généralisées à l'outre-mer dans le courant de l'année 2008, qui ont pris la forme de manifestations et de grèves plus ou moins importantes⁶⁴, Nicolas Sarkozy, président de la République française, propose en 2009 l'organisation d'États généraux de

⁶⁴ La crise a essentiellement frappé les quatre départements d'outre-mer, autour de revendications centrées sur « la vie chère » ultramarine. Le discours de Nicolas Sarkozy du 6 novembre 2009 pour présenter les mesures du premier conseil interministériel de l'outre-mer rappelle ainsi : « trois mois de paralysie et de troubles violents. 44 jours de grève en Guadeloupe. 38 en Martinique. 15 en Guyane. 8 à La Réunion ».

l'outre-mer. L'objectif est ambitieux, puisqu'il ne s'agit pas moins d'élaborer de manière participative, avec l'ensemble de la société civile ultramarine (élus locaux, acteurs économiques, milieux associatifs, représentants institutionnels, citoyens...), une feuille de route pour leurs territoires. Pour ceux qui sont concernés (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Saint-Martin, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Polynésie Française), les questions guidant les ateliers de réflexion sont les mêmes. Toutes renvoient à un projet de modèle de développement alternatif, et au souhait d'une refonte des rapports avec la métropole, qu'ils soient institutionnels ou économiques. Les huit thématiques abordées sont les suivantes : formation des prix et concurrence, développement endogène, grands projets structurants, dialogue social, gouvernance, insertion de l'outre-mer dans l'environnement régional et l'espace communautaire (Union européenne), insertion et égalité des chances des jeunes, identité culturelle. Les ateliers se tiennent en outre-mer et en métropole entre avril et juillet 2009, et débouchent le 6 novembre 2009 sur le premier Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) qui définit une liste de 137 mesures transversales et territorialisées, sur la base de ces huit thématiques. Ces mesures présentent un caractère plus ou moins concret, mais offrent une approche renouvelée du développement ultramarin. Elles s'articulent autour de cinq orientations, récapitulées dans le tableau 14.

Tableau 14. Les cinq grandes orientations pour l'outre-mer des mesures du premier CIOM

Orientations	Observations
« Etre soi-même au sein de la République »	Privilégier des politiques publiques sur-mesure pour chaque outre-mer
« Prendre une plus grande part dans la gestion publique des affaires locales »	Accroître le rôle des acteurs locaux dans la conception, la décision, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques
« Etre acteur d'un développement endogène et durable »	Rechercher un mode de développement susceptible de réduire la dépendance économique et compatible avec les environnements ultramarins spécifiques
« Construire ensemble une République plus fraternelle »	Faire évoluer les représentations de la France sur les outre-mer, des outre-mer sur la France et des outre-mer sur eux-mêmes
« S'appuyer sur un État qui joue pleinement son rôle »	Renforcer le rôle régulateur de l'État outre-mer selon des formulations différentes (appui, conseil ou même substitution aux collectivités ; étoffement des services déconcentrés)

(Source : CIOM, 2009a et 2009b)

Les orientations du CIOM ne sont pas réellement inédites. Elles constituent un aboutissement ou plutôt une synthèse de revendications anciennes, qui ont pu s'exprimer par différents canaux de la société civile, et notamment par les élus locaux. Néanmoins, ces orientations sont pour la première fois reprises dans leur ensemble au niveau de l'État et présentées comme les grandes lignes d'une

feuille de route pour les années à venir. Elles font indirectement l'impasse sur la question de l'indépendance des outre-mer, mais permettent d'envisager pour eux un nouveau rôle au sein de la République française, et donc un nouveau rapport à l'État.

Les mesures du CIOM ne constituent pas un programme adossé à des lignes budgétaires spécifiques, mais un projet stratégique allant puiser dans des initiatives et des fonds préexistants. Pour exemple : davantage de concurrence, encouragement des productions locales afin de réduire la dépendance aux importations, accompagnement par l'État de projets de transport et de logement social, soutien à la production d'énergies renouvelables, à la filière tourisme, création de filières universitaires capables de rayonner sur l'environnement régional, lutte contre le déficit de démographie médicale, encouragement du dialogue social dans le travail, refonte des rapports entre État et collectivités locales (par le renforcement de leurs ressources propres et de leurs capacités de maîtrise d'ouvrage, par la mise en place d'un pouvoir de substitution du préfet en cas de défaillance budgétaire, par l'accroissement de leur capacité d'action en matière de coopération régionale), lutte contre l'illettrisme, mise en place de filières d'excellence dans l'enseignement supérieur, promotion des cultures locales (télévision, livre, langues, enseignements artistiques, mémoire) [CIOM, 2009a et 2009b]. Ces mesures n'ont pas d'échéancier d'application prévu, mais font l'objet d'un suivi supposé être régulier. Le premier bilan de suivi, qui s'est tenu à l'Assemblée nationale le 18 mai 2011, a estimé que plus de 85 % de ces mesures étaient réalisées ou en cours de mise en œuvre à cette date [Ministère de l'outre-mer, 2011, p. 2]. Quel que soit ce bilan, le CIOM a dans tous les cas acté de nouvelles pistes alternatives pour répondre aux handicaps structurels de l'outre-mer français.

2. Economie et aménagement de la marge ultramarine guyanaise depuis la départementalisation

La Guyane française s'inscrit dans ces mêmes dynamiques socio-économiques propres à l'outre-mer français depuis qu'elle est devenue un département français en 1946. Les échecs des politiques de développement dirigées depuis la France y ont initié une économie de consommation « sous cloche » ou « sous serre ». En tant qu'enclave continentale, son aménagement s'est également fait « sous cloche », dans une logique insulaire, avant de connecter tardivement par la route le territoire aux pays voisins.

2.1. Peuplement et développement en Guyane depuis la départementalisation (1946-2010) : le renoncement de l'économie de production au profit de l'économie de consommation

La Guyane est une colonie dont la mise en valeur économique a été très limitée. Elle a fait l'objet de plusieurs tentatives de peuplement planifié, depuis la métropole, qui ne se sont pas pérennisées [Mam Lam Fouck, (1997) 2002, p. 49-86 ; Piantoni, 2009a, p. 43-92]. En 1763, c'est l'expédition de Kourou, qui vise à étendre en Guyane la production vivrière, en complément de l'économie de plantations développée dans les Antilles. L'échec est consommé deux ans plus tard, après le décès de la grande majorité des colons, des suites de nombreuses maladies. Le peuplement de la Guyane par la traite négrière ne s'est fait que de manière très résiduelle jusqu'en 1831, par rapport aux Antilles. Les habitations sont peu nombreuses durant toute la période coloniale : le nombre de colons ne dépasse pas quelques centaines au XVIII^e siècle et se chiffre à un peu plus de 2 000 à la fin du système esclavagiste [Mam Lam Fouck, (1997) 2002, p. 60]. Par la suite, la colonisation pénitentiaire et le premier cycle de l'or, qui ciblent le littoral pour le premier, l'intérieur pour le second, marquent le profil de la colonie, entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e siècle. La Guyane reste donc en marge des grandes places économiques coloniales françaises, en raison d'échecs de peuplement puis d'une spécialisation pénitentiaire.

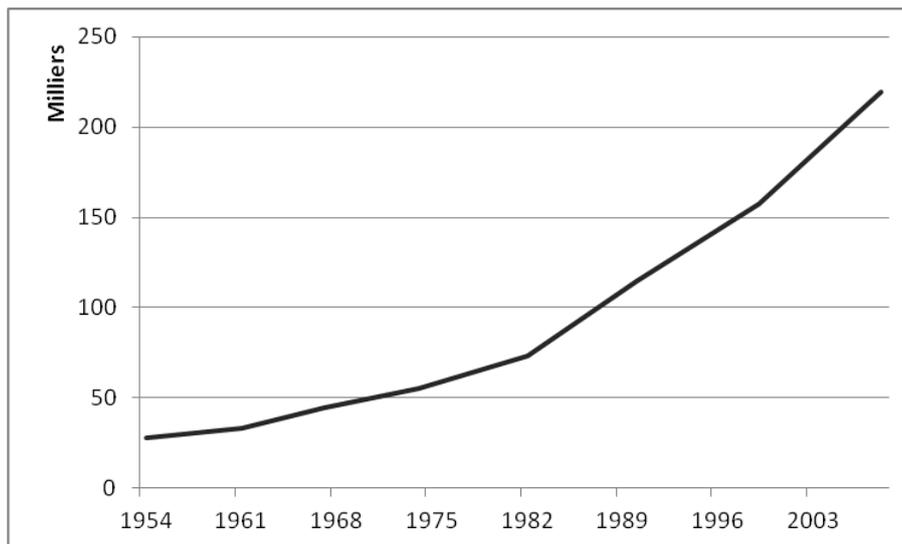
La départementalisation marque les prémices d'une rupture historique dans la mesure où elle suppose une dynamique d'assimilation forte à la métropole sur le plan institutionnel mais avec des conséquences importantes sur le plan économique. L'État pratique à sa suite en Guyane deux types de politique publique successifs, diamétralement opposés, mais dont F. Piantoni a illustré le chevauchement dans les années 1960 à 1980 [Piantoni, 2009a, p. 93-125 ; 2009b]. La première est celle de l'incitation au développement du secteur productif dès le début des années 1950, sur la base de l'exploitation des ressources locales, agricoles, mais aussi minières, forestières ou piscicoles, et d'apport de main d'œuvre exogène. Cette politique profite à quelques sites (Saint-Jean du Maroni, Matoury, Rémire, Sinnamary...) mais se révèle rapidement incapable de se pérenniser, si bien que dès la fin des années 1970, l'ensemble des projets est en situation d'échec. L'exemple considéré comme le plus emblématique est celui du « Plan vert », initié en 1975 avec l'ambition d'installer une industrie papetière, de développer l'élevage bovin, l'agriculture et l'arboriculture, notamment sur la plaine alluviale. En 1986, le Plan n'a pas atteint 10 % de ses objectifs en termes de création d'emplois directs dans les secteurs agricole et forestier [Piantoni, 2009a, p. 102]. Les années 1980 marquent la fin de cette politique nationale visant au développement du secteur productif en Guyane. Une politique interventionniste sur le plan social, supposée garantir les standards métropolitains au

niveau et au cadre de vie guyanais, s'est amorcée depuis les années 1960 et prend définitivement le relais dans les années 1980. Elle s'appuie sur des transferts calqués sur le modèle métropolitain (allocations familiales, logement, RMI...), sur des incitations fiscales, ou encore sur des surrémunérations pour les fonctionnaires, enfin sur une baisse généralisée de l'imposition, qui ont pour effet de développer une économie de consommation. Le paradoxe fait que l'installation du Centre spatial guyanais (CSG) entre Kourou et Sinnamary, à partir de 1965, a essentiellement des effets sur la consommation et les services plutôt que sur le secteur productif : la base spatiale ne constitue que le lieu de l'assemblage et du lancement des fusées, le reste de la chaîne de production étant localisé en Europe. Aux dires de F. Piantoni, « *l'enclave techno-spatiale concrétise non pas le développement de la Guyane mais celui de la métropole, transposé dans le département* » [Piantoni, 2009a, p. 100]. Les emplois induits par la construction du centre laissent rapidement place à des emplois qualifiés pourvus en majorité par des Européens, et dont la rémunération participe au soutien de l'économie de consommation. Les effets de la mise en place du CSG sur l'économie guyanaise restent donc mitigés, même si l'on ne peut nier leur importance [Mam Lam Fouck, (1997) 2002, p. 113-115]. Le paradoxe veut aussi que la construction du CSG initie une dynamique migratoire régionale durable en direction de la Guyane, liée dans un premier temps à une forte demande de main d'œuvre, réactivée dans les années 1980 par la politique infrastructurelle menée par la nouvelle collectivité régionale. Je reviendrai précisément sur ces implications pour la migration brésilienne. Cette dynamique contribue à faire exploser la démographie guyanaise, dont la population est multipliée par plus de sept entre 1954 et 2007, passant de 27 863 à 213 029 habitants recensés (graphe 7).

En 2010, près de 70 ans après la départementalisation, la Guyane reste un département-région d'outre-mer au profil de consommateur plutôt que de producteur, tout comme c'est également le cas, dans une moindre mesure, dans les autres DROM. La tertiarisation de l'économie se fait principalement autour de la fonction publique et des activités commerciales. En dehors de ces filières et de celle du spatial dont les spécificités ont été décrites, il est difficile de faire émerger une filière économique structurante en Guyane (carte 18), même si selon les indicateurs, la création de richesse locale s'est bien accrue depuis les années 1990, renforçant le marché intérieur [CEROM, 2008, p. 8-30] autour de l'exploitation aurifère, l'exploitation du bois, l'agriculture, la pêche, le tourisme, les énergies renouvelables... L'économie guyanaise est dite « sous serre », dans la mesure où elle consomme « *de l'énergie* », sous forme d'un transfert public net indispensable au processus de développement. Elle crée ainsi les conditions de son maintien et celles d'un développement

économique isolé » [CEROM, 2008, p. 30]. Néanmoins, la Guyane se distingue des autres DROM sur le plan de la croissance démographique, qui pousse ce modèle à ses limites : son rendement et son potentiel de création d'emplois ne peuvent aujourd'hui absorber cette croissance, sans ouverture vers l'extérieur.

Graphe 7. La croissance démographique de la Guyane, 1954-2007



(Source : INSEE, 1954, 1961, 1967, 1974, 1982, 1990, 1999, 2007)

Entre 1954 et 2007, la population de la Guyane a été multipliée par 7,6, pour un taux de croissance de 665 %. L'accélération de cette croissance se note particulièrement aux recensements de 1961, 1982 et 1999. On peut comparer ces données avec celles du graphe 4 qui présente la croissance démographique de l'Amapá entre 1950 et 2010. Ainsi, en 1950 pour l'Amapá et en 1954 pour la Guyane, leur population était en nombre relativement similaire, atteignant respectivement 37 477 et 27 863 habitants. La croissance de l'Amapá a été néanmoins plus rapide et plus soutenue : le graphe 4 a montré que sa population a été multipliée par plus de 17 entre 1950 et 2010, pour un taux de croissance de 1 684 %. À la fin des années 2000, la population de l'Amapá est trois fois plus nombreuse que celle de la Guyane. Cet écart ne doit pas minimiser la croissance démographique guyanaise dont le taux est effectivement très notable à l'échelle mondiale.

Les États généraux de l'outre-mer et le premier conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) pourraient ouvrir un nouveau chapitre modifiant cette perspective. L'emploi du conditionnel est de rigueur puisque les mesures qui en découlent sont très récentes. Elles permettent néanmoins d'acter une volonté locale et nationale de soutenir un développement dit « endogène » en Guyane. L'axe 2 du *Rapport général des États généraux en Guyane* souligne les enjeux de la structuration de nombreuses filières (agricole, pêche, bois, artisanat, carrières, exploitation minière, tourisme, énergies renouvelables, recherche, tourisme) [États généraux de l'outre-mer, 2009, p. 12-23] ; des enjeux que le CIOM reprend à son compte en installant en Guyane à la fin de l'année 2010 un commissaire au développement endogène, rattaché au Ministère de l'outre-mer, dont la mission

principale est d'accompagner cette structuration [CIOM, 2009a, p. 28]. Cette mesure sera débattue par la suite ; il est important de garder à l'esprit ce changement de perspective potentiel de soutien accru aux filières productives.

2.2. L'articulation continentale de la Guyane, un enjeu secondaire mais émergent dans l'aménagement du territoire guyanais.

Un point de vue routier

L'intégration nationale de la Guyane par le biais de l'assimilation découlant de la départementalisation s'est faite « à distance ». La Guyane n'appartient pas à un ensemble territorial continu aux logiques duquel elle participe, comme j'ai pu le décrire pour l'Amapá et l'Amazonie. Elle a néanmoins un caractère continental, qui permet de la définir comme une enclave et qui en fait sa particularité au sein de l'outre-mer français. Son aménagement, depuis la départementalisation, s'est essentiellement poursuivi sur un modèle insulaire à deux facettes : il doit être pensé par rapport à la France métropolitaine d'un côté, et par rapport à l'environnement régional sud-américain de l'autre.

Héritage des différentes époques de son appropriation spatiale, la Guyane peut être qualifiée d'« *île-corridor* » [Godard dir., 1998, p. 114]. En reprenant le modèle général d'organisation spatiale des outre-mer français développé dans l'*Atlas des outre-mers* [Godard dir., 1998, p. 110-114], on retrouve historiquement en Guyane une dissymétrie économique qui conforte « *la primauté du centre économique dominant comme lieu principal de l'articulation entre l'espace insulaire et la métropole, et comme canal de diffusion de la modernité* » [Godard dir., 1998, p. 110], et qui vient asseoir une opposition littoral-intérieur faisant du premier l'espace central et du second une périphérie relativement délaissée. Cette dissymétrie est illustrée par l'organisation des réseaux routiers et la fragmentation spatiale des activités.

L'absence de continuité territoriale et l'éloignement entre France et Guyane, séparées par l'océan Atlantique, définissent l'incompressibilité de la première facette de l'insularité de la Guyane. La seconde n'est pas irréductible ; néanmoins, l'aménagement du territoire guyanais reste, jusque tardivement, presque complètement étranger à cet environnement régional, en affichant avant tout des priorités d'organisation interne. L'enclavement renforce la nécessité de cette organisation, en asseyant le rôle de certaines polarités littorales qui assurent le lien direct avec la France métropolitaine. On en relève aujourd'hui deux principales : Kourou, le pôle du spatial depuis les années 1960, et Cayenne et son agglomération, point historique d'entrée et de sortie du marché guyanais (port et aéroport), et qui regroupe les autres principales activités économiques, les fonctions

administratives et plus de la moitié de la population guyanaise (carte 18). Avec Saint-Laurent, à la frontière avec le Surinam, qui constitue une porte d'entrée vers l'amont du fleuve Maroni, F. Piantoni parle d'un « *archipel de trois îles autocentrées et cloisonnées, dont les fonctionnements socioéconomiques s'articulent avec des espaces externes intégrés à des échelles de gestion nationales et internationales* » [Piantoni, 2004, p. 343]. L'enclavement et l'éloignement de la métropole ont conforté une organisation archipélagique littorale expliquant que la priorité donnée à l'aménagement du territoire guyanais ait été et soit toujours son organisation interne menacée d'implosion. Le souhait de relier par la route la capitale, Cayenne, à l'ensemble des communes de Guyane constitue une volonté politique locale récurrente depuis la départementalisation, et qui s'est accentuée dans les années 1980 avec la création de la collectivité régionale en charge de la compétence « aménagement du territoire ».

Cette situation confère un rôle historique aux axes routiers guyanais, différent de celui de la BR156 et de la BR210 en Amapá qui était sécuritaire à l'origine : en reliant les pôles préexistants, ces axes doivent pouvoir structurer, de manière interne, le territoire. L'extension progressive du réseau routier à partir des années 1960 se fait en lien avec les incitations au développement du secteur productif (annonce notamment du « Plan vert ») et avec l'installation de la base spatiale. La RN1, commencée dès 1907 avec la main d'œuvre pénitentiaire, atteint Saint-Laurent dans les années 1960. Elle n'est entièrement bitumée qu'en 1977. Le pont sur le Larivot permettant de lier Cayenne à Kourou est inauguré en 1976 [Chardon, 1978]. La RN2 de Cayenne à Saint-Georges aboutit à l'Approuague en 1978 [Roger, 1999, p. 31-34], et à Saint-Georges en 2003. D'autres projets routiers destinés à favoriser la cohésion territoriale en Guyane sont également envisagés depuis la régionalisation⁶⁵.

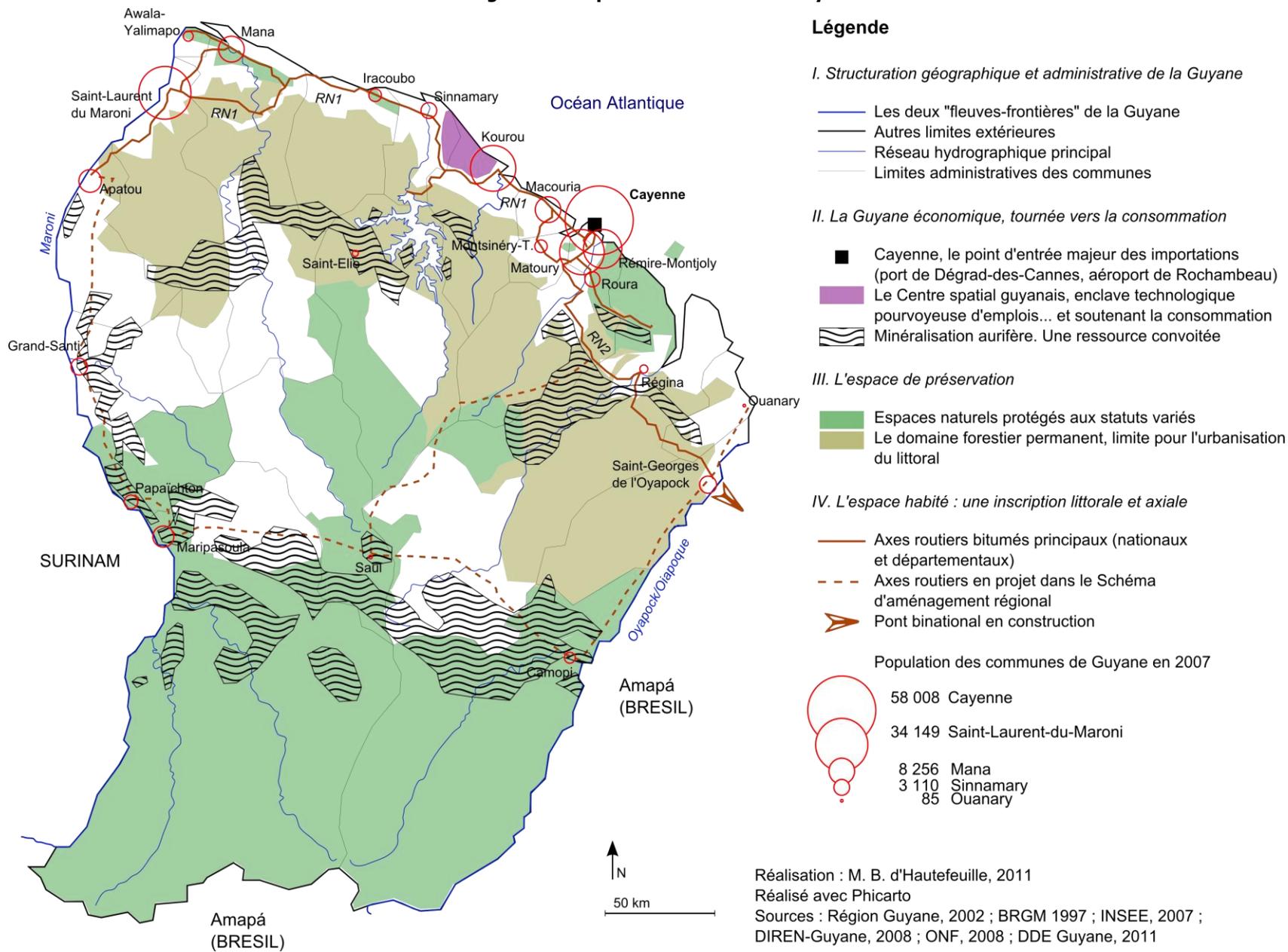
Néanmoins, l'axe RN1-RN2 ne constitue pas qu'une infrastructure aux objectifs de développement endogène à la Guyane ; il est progressivement reconnu comme un moyen d'insérer physiquement la Guyane dans son environnement régional. Il est qualifié par les pouvoirs publics de tronçon d'une « panaméricaine atlantique » ou « P2A », comme dans le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la liaison Régina-Saint-Georges en 1993 [Boudoux d'Hautefeuille, 2010b, p. 40]. Également appelée « Tranguyanais », cette route qui n'a jamais été planifiée de manière concertée entre les États qu'elle traverse, est supposée relier Caracas

⁶⁵ Ainsi le Schéma d'aménagement régional (SAR) en date de novembre 2000 et approuvé par décret n°2002-745 du 2 mai 2002, prévoit dans un objectif de rééquilibrage territorial la création de différentes liaisons routières : entre Saint-Laurent et Maripasoula, entre Bélizon, à quelques kilomètres de Régina, et Saül, entre Saül et Maripasoula.

(Venezuela) à Macapá (Brésil). Tout comme l’Amapá avec le projet d’Arc nord, la Guyane devient pour la France un espace à connecter au continent à partir des années 1990, comme en témoigne cette nouvelle vocation reconnue de l’axe littoral. En juillet 2009, le *Rapport général des États généraux de l’outre-mer en Guyane* va dans ce sens, s’engageant en faveur du désenclavement du territoire guyanais à l’échelle sud-américaine (objectif 19), condition pour éviter de dépendre des importations venant de métropole et pour élargir le marché auquel la Guyane a accès. Le CIOM reprend cet enjeu routier en priorisant le renforcement de la RN1 et de la RN2 [CIOM, 2009a, p. 35-36].

Commentaire de la carte 18. Il est possible de se livrer à un essai de comparaison entre l’organisation spatiale de la Guyane et de l’Amapá (cartes 14 et 18). À bien des égards, les deux territoires présentent en effet de fortes similitudes liées à leur appropriation historique, au milieu amazonien, mais aussi à des politiques publiques convergentes. Dans ces similitudes, on relève en premier lieu la forte dualité de l’appropriation, entre les aires de conservation qui occupent la majorité de la superficie des territoires, et les espaces anthropisés, structurés autour des axes routiers de la RN1-RN2 et de la BR156-BR210. La macrocéphalie urbaine de l’Amapá, autour des pôles de Macapá et Santana, est moins évidente à déceler en Guyane au vu du poids démographique de Saint-Laurent du Maroni et de Kourou par rapport à Cayenne et son agglomération. Néanmoins, les deux capitales constituent les deux pôles moteurs en tant que points d’entrée et de sortie principaux des marchés guyanais et amapéen. L’organisation des deux territoires se différencie essentiellement par leur valorisation économique. Elle est plurielle en Amapá : agriculture, extraction minérale et végétale, commerce avec l’ALC de Macapá-Santana. Ces deux dernières activités tournent l’Amapá vers l’extérieur. Au contraire, l’économie de la Guyane, centrée sur la consommation et non sur la production, empêche d’identifier des activités structurantes pour le territoire, si ce n’est l’enclave technologique du Centre spatial guyanais qui joue finalement comme un soutien à la consommation.

Carte 18. L'organisation spatiale actuelle de la Guyane



3. Une marge stratégique ? Une géopolitique discursive appuyée sur un recours aux symboles

L'Amapá a fait l'objet de projets géopolitiques nationaux directement adossés à sa localisation frontalière, que l'on fasse référence à la « sécurisation » de l'Amazonie brésilienne ou à la continentalisation programmée de cet espace depuis les années 2000. Dans la géopolitique française, au contraire, la Guyane intègre jusqu'à la fin des années 1990 une projection complètement déconnectée de son caractère frontalier, et donc de sa continentalité. Elle s'appuie sur des éléments d'aménagement du territoire, tout comme en Amapá, mais se décline surtout dans des discours portés nationalement et internationalement, et faisant de la Guyane une « réserve de symboles » [Lemaire, 2000, p. 257]⁶⁶. Le discours que N. Sarkozy tient à Camopi le 11 février 2008 fait le point sur ces symboles, comme on va pouvoir le constater.

3.1. Le CSG : la vitrine technologique

La mise en place du CSG en Guyane dans les années 1960 se fait par défaut. Son implantation se décide suite à l'indépendance de l'Algérie sur le territoire de laquelle le premier site de lancement français avait été développé, à Hammaguir dans le Sahara. Dans un premier temps, quatorze sites avaient été retenus en fonction de critères de localisation (proximité de l'équateur, géodésie, sismologie, climatologie), de sécurité et de conditions d'implantation (liaisons maritimes et aériennes, disponibilité de la main d'œuvre...). La Guyane est finalement choisie en 1964 et l'installation du centre se fait à cheval sur les communes de Macouria, Kourou et Sinnamary. Les premiers lancements ont lieu en 1968. La construction du CSG s'effectue sous l'égide de la France alors même que l'émergence d'une structure spatiale à dimension européenne prend forme dès le début des années 1960. L'Agence spatiale européenne (ESA) est fondée en 1975 sur les vestiges de plusieurs organisations aux fonctions cloisonnées. La base de lancement de Kourou devient à partir de cette date le port spatial de l'Europe. En 2011, trois lanceurs sont installés sur la base. Le premier, historique, est celui d'Ariane, dont les premiers lancements remontent à 1979, et qui est leader mondial sur le marché des satellites commerciaux, avec en moyenne six lancements par an. Les deux autres lanceurs permettent de varier la gamme de satellites pris en charge par Ariane, qui sont les plus

⁶⁶ Je ne vais pas discuter des écarts pouvant exister entre ces projections et la réalité, mais bien de la manière dont elles alimentent et construisent un profil géopolitique spécifique à la Guyane.

gros du marché. Le lanceur russe Soyouz, historiquement implanté à Baïkonour au Kazakhstan, permet depuis octobre 2011 la mise en orbite de charges de taille moyenne, tandis que Vega pourrait à l'horizon 2012 s'affirmer sur le marché des petits satellites.

Au titre du CSG, la Guyane constitue bien pour la France et l'Europe une vitrine technologique [Miévilley, 2002, p. 185-201]. Il leur assure une relative maîtrise d'un marché extrêmement convoité, celui des satellites d'observation et de télécommunication. Ceux-ci sont devenus essentiels en matière de défense, mais aussi de météorologie, d'environnement, de transmission audiovisuelle... Le CSG a également l'avantage d'offrir à la France et l'Europe une réelle indépendance d'action dans le domaine. Il ouvre la Guyane à une économie-monde, en en faisant une place stratégique à l'échelle internationale, puisqu'on dénombre dans le monde moins d'une trentaine de bases de lancement. Son dispositif de protection permet d'évaluer le caractère sensible du site : présence de régiments de la Légion étrangère, d'escadrons de gendarmerie, surveillance aérienne par radar, hélicoptères, avions, présence de patrouilleurs maritimes de l'armée et de la gendarmerie.

Avec l'implantation du CSG, la Guyane est durablement associée à la technologie du spatial. Dans son discours de Camopi le 11 février 2008, Nicolas Sarkozy effectue une synthèse éclairante de ce que « *la France doit (...) à la Guyane* ». Il continue à véhiculer cette symbolique conférée à la Guyane depuis les années 1960 : « *chacun sait que la Guyane ouvre à l'Europe tout entière des horizons bien plus vastes encore : ceux de l'Espace. Que serait la politique spatiale française et européenne sans la formidable opportunité offerte par la Guyane située tout près de l'équateur ?* ».

3.2. Un pied en Amazonie : la vitrine environnementale

Le sommet de la Terre de Rio en 1992 modifie considérablement la projection de la Guyane par la France à l'international [Miévilley, 2002, p. 209-215 ; Mangal, 2010, p. 81-92]. La forêt amazonienne est caractérisée, depuis lors, par le rôle qu'elle joue à l'échelle globale dans l'absorption du dioxyde de carbone et par la réserve de biodiversité qu'elle constitue. En conséquence, la dimension amazonienne de la Guyane devient une seconde vitrine de la France, et indirectement de l'Union européenne dont elle constitue également l'unique forêt tropicale. Cette situation est à double tranchant, dans la mesure où les contraintes de gestion de cette forêt qui s'imposent à la France suite au sommet de Rio sont grandes. Néanmoins, étant l'un des seuls pays dits « développés » ou « industrialisés » présent en milieu tropical, la France a pu (ou tout au moins avoir l'intention de) déployer en Guyane des « modèles » de développement et d'aménagement dans ce type d'environnement géographique : « *La forêt guyanaise place donc la France et l'Union européenne, signataires du protocole de la conférence de Rio de Janeiro, dans une position*

emblématique : la possibilité de devenir la référence en matière de gestion durable des ressources dans l'ensemble amazonien et même des forêts tropicales du monde » [Barret dir., 2008, p. 212]. Le sommet de Rio impacte directement la mise en place de périmètres de protection environnementale dédiés en Guyane [Davy *et al.*, 2011]⁶⁷. C'est sous cette impulsion que le gouvernement français, à la veille du sommet, décide de la mise en place d'un parc national en Guyane, destiné à devenir « *un modèle de référence en matière d'espace naturel protégé de forêt tropicale, en y alliant conservation du milieu naturel et développement durable des communautés forestières vivant dans les limites du Parc* » [Orru, 2007, p. 156]. Cette zone devient par décret le 27 février 2007 le Parc amazonien de Guyane, huitième parc national français couvrant 3,4 millions d'hectares, soit près d'un tiers du territoire guyanais. La construction du tronçon de la RN2 allant de Régina à Saint-Georges a également pu être considérée comme une référence de tracé et de création d'une route en milieu tropical : la préoccupation écologique s'est traduite par la mise en place de corridors écologiques et de buses ainsi que par la réduction de la largeur de la route à son minimum.

La prise en compte de la dimension amazonienne de la Guyane constitue un premier temps dans la valorisation de sa position continentale. Comme on le verra plus longuement par la suite⁶⁸, cette prise en compte s'est directement traduite dans les rapports bilatéraux franco-brésiliens, en particulier durant le temps de présidence commun de Nicolas Sarkozy et de Luiz Inácio Lula da Silva. La participation du premier aux côtés du second au sommet des présidents des pays signataires du Traité de coopération amazonienne en novembre 2009, destiné notamment à préparer la conférence de Copenhague sur le climat de la même année, constitue un exemple-type de la projection amazonienne de la Guyane par la France à l'échelle internationale⁶⁹. Dans son discours de Camopi du 11 février 2008, Nicolas Sarkozy revient sur ce deuxième élément illustrant ce que « *la France doit (...) à la Guyane* » : « *comment ne pas évoquer ce formidable trésor de biodiversité et ce poumon écologique que représente aujourd'hui la Guyane? Pas seulement pour la France mais pour toute la planète ! Cette richesse est la nôtre et la France en est la dépositaire* ».

⁶⁷ Sur cette thématique, on se référera à la thèse en cours de Sandra Nicolle, dirigée par Françoise Grenand et Maya Leroy à l'Université des Antilles-Guyane en sciences de gestion de l'environnement. S. Nicolle mène une analyse comparée des dispositifs de gestion environnementale en Guyane et en Amapá.

⁶⁸ Voir chapitre 12.

⁶⁹ Même si ce sommet a été considéré comme un relatif échec diplomatique, puisque seuls les présidents brésilien et guyanien étaient présents aux côtés de Nicolas Sarkozy, les autres pays ayant délégué des représentants de divers ordres.

3.3. Une frontière avec le Brésil : à suivre...

Dès la fin des années 1990, la Guyane commence à jouer un rôle spécifique dans la relance des relations bilatérales franco-brésiliennes⁷⁰. La frontière avec le Brésil devient alors le dernier en date de ces éléments que l'État central adosse à la Guyane dans la projection qu'il en fait à l'international : « *[La Guyane] a aussi ouvert les portes de nouveaux horizons. Je pense, bien entendu, au continent sud-américain. Je considère qu'avoir 700 km de frontière avec ce grand ami de la France qu'est le Brésil, l'une des plus grandes nations du monde, est une chance pour la France et pour l'Europe* » (discours de Nicolas Sarkozy à Camopi, 11 février 2008). Au contraire de l'Amapá, dont la position frontalière a été prise en compte dès sa création institutionnelle en 1943, même si c'est d'abord pour l'ériger comme une marche du Brésil, celle de la Guyane n'est concrètement valorisée qu'à partir des années 1990, dans une perspective de mise en interface.

⁷⁰ Voir chapitre 12.

Conclusion du chapitre 7

En lien avec son appartenance à l'ensemble ultramarin, la Guyane constitue pour la France une marge enclavée à double facette depuis la départementalisation. La première facette est celle de sa « mise sous serre » qui s'est opérée suite aux échecs de déploiement d'un appareil productif. Cette mise sous serre est aujourd'hui progressivement remise en question par la priorité donnée au développement endogène du territoire. Les grands programmes ambitieux comme l'a été le Plan vert ont été abandonnés au profit d'une approche visant à structurer et renforcer les filières existantes. Dans le même temps, l'île Guyane, structurée de manière interne et en lien direct avec la France métropolitaine, a été connectée par la route aux pays voisins, engageant une prise en compte positive et dynamique de sa continentalité. Ces mutations progressives qui témoignent de tâtonnements dans la recherche d'un mode de développement approprié à sa réalité d'enclave, font face à la place stratégique qu'elle occupe depuis les années 1960 dans la géopolitique française. Cette deuxième facette est celle d'une marge « vitrine » de la France dans certains domaines spécifiques, en particulier la technologie du spatial, l'environnement et les relations diplomatiques avec le Brésil. Ces deux facettes sont synchroniques pour la Guyane depuis la départementalisation, et elles s'attachent désormais toutes deux à intégrer son environnement régional.

Chapitre 8. Les caractéristiques actuelles de l'intégration nationale. La Guyane et l'Amapá, deux espaces en « associat »

La frontière franco-brésilienne délimite aujourd'hui deux constructions politiques et administratives territorialisées, la Guyane, département-région d'outre-mer français d'un côté, et l'Amapá, État fédéré brésilien, de l'autre. Ces deux constructions, définies jusqu'alors comme des marges en mutation à l'échelle de la France et du Brésil, se révèlent très fortement intégrées, tant institutionnellement qu'économiquement, à leur territoire national respectif. Pour comprendre les ressorts de cette intégration à distance, je propose de faire référence à une catégorie élaborée par Alain Reynaud [1981]. Dans une conception extensive et évolutive de la périphéricité spatiale, il définit l'associat comme une périphérie intégrée qui présente la particularité d'être très éloignée du centre dont elle dépend. En relation avec ce centre géographiquement lointain ou d'accès malaisé, l'associat entretient par contrecoup des liens distendus avec les territoires qui le jouxtent [Reynaud, 1981, p. 74-77]. C'est au prisme de cette lecture socio-spatiale de l'espace qu'il semble pertinent d'interroger et de qualifier les marges guyanaise et amapéenne⁷¹. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce chapitre propose d'avancer quelques éléments en cette direction. Cette étape est essentielle à la compréhension du fonctionnement des relations transfrontalières.

Une première section sera consacrée à l'évaluation comparée des poids socio-économiques de la Guyane en France et de l'Amapá au Brésil. Une deuxième section examinera les ressorts de l'enclavement de la Guyane, mais aussi de l'Amapá, et les systèmes de transport qui les rattachent à leur métropole respective. Dans un troisième temps, je développerai les conditions d'intégration institutionnelle de l'Amapá au Brésil et de la Guyane à la France. Enfin, plusieurs caractéristiques du rattachement, voire de la dépendance économique, de la Guyane à la France et de l'Amapá au Brésil seront soulignées.

⁷¹ La thèse de S. Granger devrait également enrichir ce point de vue. Par ailleurs, il faut noter la parution en octobre 2011, alors que la rédaction de ma thèse est à sa conclusion, d'une synthèse du partenariat des Comptes économiques rapides de l'outre-mer (CEROM) regroupant l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD intitulée *Guyane-Amapá. Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges*, qui exploite le même type de données que je présente dans ce chapitre, et parvient à des conclusions sensiblement semblables aux miennes. Néanmoins, il est important que le lecteur sache qu'il ne m'a pas été possible de m'appuyer sur cette synthèse au cours de ma thèse.

1. Des poids socio-économiques nationaux mineurs

Un premier moyen d'appréhender la réalité de marges en miroir de la Guyane et de l'Amapá consiste à mesurer leur poids socio-économique à l'échelle nationale. À bien des égards, les grandes tendances que nous indiquent les tableaux 15 et 16 apparaissent similaires pour les deux espaces. La population de la Guyane d'un côté et de l'Amapá de l'autre représente respectivement 0,34 et 0,35 % de la population nationale de la France et du Brésil. L'important taux de variation annuel de la population que l'on observe depuis le début de la décennie 2000 devrait progressivement renforcer ce très faible poids démographique. En termes économiques, on observe un poids tout aussi faible de ces deux espaces à l'échelle nationale : en 2008, le PIB de la Guyane représente 0,16 % du PIB national, pour 0,22 % pour l'Amapá.

Tableaux 15 et 16. Les poids démo-économiques de la Guyane en France et de l'Amapá au Brésil

	Population	Taux de variation de la population 1999-2008	Superficie en km ²	Densité (hab./km ²)	PIB (en millions d'euros)	PIB/habitant en euros
Guyane	219 266	4 %	83 534	2,6	3 095	14 115
France	64 322 785	0,7 %	663 131	97	1 907 145	29 650
Guyane/ France	0,34 %		13 %		0,16 %	

	Population (2010)	Taux de croissance de la population 2000-2010	Superficie en km ²	Densité (hab./km ²)	PIB (en millions de <i>reais</i>) (2008)	PIB/habitant en <i>reais</i>	PIB/habitant en euros ⁷²
Amapá	668 689	3,44 %	142 828	4,7	6 765	10 117	4 322
Brésil	190 732 693	1,17 %	8 514 877	22,4	3 031 864	15 896	6 790
Amapá/ Brésil	0,35 %		1,68 %		0,22 %		

(Sources : INSEE, 2008 et IBGE, 2008 et 2010)

⁷² Calculé d'après le taux de change moyen *real*/euro de l'année 2008 : 1 *real* = 0,375981 euros.

La principale différence existant entre Guyane et Amapá tient à leur poids géographique en France et au Brésil. La Guyane représente en effet 13 % du territoire national français, pour moins de 2 % pour l'Amapá au Brésil.

2. La question de l'enclavement géographique et de la continuité territoriale nationale

Si l'on reprend la définition de l'associat qu'en donne Alain Reynaud dans sa vision évolutive de la périphéricité socio-spatiale, l'enclavement géographique de la Guyane par rapport à la France métropolitaine et de l'Amapá par rapport aux centralités politiques et économiques brésiliennes constitue un point majeur permettant de qualifier leur situation de marge. Cayenne se situe à près de 7 000 kilomètres de la France métropolitaine. La réalité continentale sud-américaine de la Guyane met l'océan Atlantique entre elle et l'hexagone. De l'autre côté de la frontière, la capitale de l'État de l'Amapá, Macapá, se situe à près de 1 800 kilomètres de la capitale fédérale, Brasília. Elle est la seule capitale d'État fédéré qui ne soit pas accessible par voie routière depuis Brasília, dans la mesure où l'État est enclavé du reste du Brésil par le fleuve Amazone. L'éloignement des pôles économiques du Brésil est encore plus grand : Rio de Janeiro et São Paulo se situent à près de 2 700 kilomètres à vol d'oiseau de Macapá.

Or l'enclavement n'est pas une simple question de distance, comptent aussi les obstacles à un projet de mobilité : « *Faire référence à l'enclavement, c'est (...) s'engager à mettre au jour et à identifier les discontinuités spatiales qui perturbent un projet ou une stratégie d'acteurs* » [Debrie et Steck, 2001, p. 31]. Les systèmes de transport auxquels sont reliés la Guyane et l'Amapá sont donc censés répondre à ces obstacles géographiques préexistants.

La Guyane s'intègre ainsi à deux systèmes de transport complémentaires, aérien et maritime, susceptibles de compenser son éloignement de la France métropolitaine. Par liaison aérienne, Paris, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) et Fort-de-France (Martinique) sont en 2011 les seules destinations quotidiennes assurées depuis Cayenne en dehors du territoire guyanais, et ce par deux compagnies aériennes (carte 19). Ces liaisons sont assurées grâce un soutien financier public important, qui s'effectue depuis 2003 dans le cadre de la Loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ayant institué la dotation de continuité territoriale [Elfort, 2005 ; Auby, 2008]. Cette dotation se traduit par des compensations financières destinées à faciliter les déplacements vers la métropole, et

dont les bénéficiaires peuvent être directement les personnes, ou les compagnies de transport, les obligeant dans ce cas à la régularité du service ainsi qu'à la régulation de la tarification pour le voyageur. Au système de transport aérien, qui concerne essentiellement les voyageurs, vient s'ajouter le système maritime, destiné presque exclusivement aux marchandises et à l'approvisionnement en carburant. Pour les premières, deux lignes régulières de transport maritime porte-conteneur desservent hebdomadairement la Guyane française : une ligne transatlantique Nord Europe/Guyane assurant la liaison avec la France métropolitaine, et une ligne régionale caraïbe assurant celle avec la Martinique et la Guadeloupe (figure 4).

Figure 4. Les deux lignes régulières conteneurisées desservant hebdomadairement la Guyane par voie maritime



(Source : CMA-GGM, d'après DDE-Guyane, 2010)

L'accessibilité de l'Amapá depuis le reste du Brésil se fait par transport aérien et fluvial ou fluvio-maritime *via* l'axe de pénétration que constitue l'Amazone. Les liaisons aériennes sont

développées avec São Paulo et Brasília, et surtout avec Belém, capitale de l'État fédéré voisin du Pará située sur l'embouchure sud de l'Amazone. En 2011, trois compagnies desservent Macapá vers et depuis d'autres aéroports du pays. Pour ces trois compagnies, on dénombre huit vols aller-retour quotidiens, qui pour cinq d'entre eux se poursuivent vers Brasília et São Paulo *via* Belém, comme l'illustre la carte 20. À la différence de la Guyane, l'Amapá ne possède pas de liaisons aériennes internationales. Le trafic fluvial depuis Belém et le haut cours de l'Amazone, entre autres Manaus, qui concerne marchandises et passagers, vient compléter le dispositif de désenclavement de l'Amapá par rapport au reste du Brésil. En 2011, le détail des lignes régulières de transport fluvial intérieur et de transport fluvio-maritime (cabotage et long cours) desservant Santana, le port de Macapá, n'est pas disponible sur la base de données de l'ANTAQ, l'Agence nationale brésilienne des transports par voie d'eau.

L'intégration de la Guyane et de l'Amapá à leur territoire national respectif est donc en premier lieu assurée par des systèmes de transport répondant à une problématique forte d'enclavement géographique et d'éloignement des centres politiques et économiques français et brésiliens.

Commentaire des cartes 19 et 20. La desserte aérienne extérieure de la Guyane et de l'Amapá est déséquilibrée. En effet, si Cayenne, au contraire de Macapá, est un aéroport international ayant des liaisons hebdomadaires avec la Caraïbe, le nombre de vols totaux desservant l'aéroport de Macapá est bien plus important (56 contre 26). Ainsi, Macapá, *via* Belém, est mieux desservi, d'autant plus que Belém est un aéroport international, ce que ne laisse pas apparaître la carte 20 qui n'affiche que les liaisons aériennes desservant Macapá (avec escales pour certaines d'entre elles). Sans surprise, les aéroports de Cayenne et Macapá sont essentiellement tournés vers les pôles économiques nationaux de proximité (Antilles françaises pour Cayenne et Belém pour Macapá) et les capitales économiques et administratives nationales (Paris pour Cayenne, Brasília et São Paulo pour Macapá). Les deux cartes mettent finalement en évidence l'absence de liaison directe entre Cayenne et Macapá : il est nécessaire de faire un détour par Belém (liaison bihebdomadaire depuis Cayenne) et d'y changer d'avion.

Cartes 19 et 20. La desserte aérienne de la Guyane et de l’Amapá (nombre de vols hebdomadaires)



Légende

-  10 vols hebdomadaires ou plus
-  Moins de 4 vols hebdomadaires

Réalisation : M. B. d'Hautefeuille
Sources : CCI-Guyane, 2011 ; Air France, 2011 ; Air Caraïbes, 2011



Légende

- Capitales des unités de la fédération
-  Trafic aérien hebdomadaire depuis Macapá

Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011
Sources : Infraero, 2011 ; GOL, 2011 ; TAM, 2011 ; Puma Air, 2011

3. Une réalité institutionnelle de forte intégration au Brésil et à la France

Dans leurs liens à la France métropolitaine et au Brésil, les associés guyanais et amapéen se caractérisent également par leur réalité institutionnelle. Même si la France est un État unitaire et le Brésil un État fédéral, tous deux semblent connaître un processus de décentralisation des pouvoirs assez relatif qui a pour effet d'intégrer fortement la Guyane et l'Amapá, en termes institutionnels. Si le statut de l'Amapá est un statut générique d'État fédéré, celui de la Guyane se caractérise néanmoins par une certaine spécificité.

3.1. L'Amapá, un statut générique d'État de la fédération brésilienne

Le fédéralisme brésilien diffère d'autres modèles, notamment nord-américain, dans la mesure où il apparaît postérieur à la formation de l'enveloppe territoriale du pays. J. Porto emploie ainsi les termes d'« *agrégation* » et de « *ségrégation* »⁷³ d'États pour mettre en parallèle les cas états-unien et brésilien [Porto, (2003) 2006, p. 29]. Dans ce second cas, le fédéralisme naît d'une volonté décentralisatrice d'un État unitaire, et non pas d'une agrégation d'États-membres.

Depuis la Constitution de 1988, le Brésil est une fédération à trois niveaux, qui se décomposent comme suit : l'Union (État fédéral), les États fédérés auquel on ajoute le district fédéral (Brasília) et les *municípios*. Depuis la mise en place de cette nouvelle Constitution, le degré de décentralisation au Brésil en direction des États fédérés et des *municípios* semble difficile à évaluer. Si les pouvoirs des entités fédérées apparaissent très limités, leur autonomie administrative est assez grande [Souza, 2005, p. 8]. Les spécialistes divergent donc dans leurs interprétations de ce degré de décentralisation [Souza, 2005, p. 9-12].

Dans ce cadre, l'Amapá est un État fédéré sur le territoire duquel on dénombre 16 *municípios*. Même s'il est doté d'une Constitution qui lui est propre, d'une assemblée élue et d'un gouverneur élu, il voit son champ de compétences très réduit, tout comme les autres États de la fédération. Les compétences de l'Union dépassent effectivement largement les quatre compétences régaliennes traditionnelles : à la sécurité extérieure, la sécurité intérieure, le pouvoir législatif et judiciaire, et la souveraineté économique et financière par l'émission d'une monnaie, viennent s'ajouter en

⁷³ « *agregação* » et « *segregação* » [Porto, (2003) 2006, p. 29].

particulier de vastes compétences en matière d'aménagement du territoire, d'organisation des services publics (poste, télécommunications, radiodiffusion, transports), de sécurité sociale et d'éducation (articles 21 et 22 de la Constitution). Les compétences des États fédérés sont donc considérées comme résiduelles quand elles ne sont pas partagées avec l'Union. En ce qui concerne l'Amapá, il faut garder en tête le caractère très récent de son accession au statut d'État de la fédération, ainsi que le fait qu'une partie non négligeable de son territoire constitue une section de la « bande frontalière ». Nous verrons par la suite ce que la limitation de ses compétences implique pour l'Amapá, notamment en matière de développement endogène et de relations de voisinage avec la Guyane française.

3.2. La Guyane, entre assimilation et spécificité institutionnelles

Au contraire du Brésil, la France est un État à forte tradition centralisatrice. On distingue néanmoins trois, voire quatre niveaux scalaires de collectivités locales : la région, le département, les communes, et enfin les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui peuvent être créés par la volonté de plusieurs communes de regrouper certaines de leurs compétences. Sur la base de ce modèle générique, la fragmentation du territoire national français a contribué à faire émerger des statuts différenciés pour certaines de ces collectivités, en particulier en outre-mer.

La Guyane est depuis la Loi de départementalisation de 1946 puis depuis les Lois de décentralisation de 1982-1983 un département-région d'outre-mer (DROM, souvent abrégé historiquement en DOM). En comparaison avec le reste de l'outre-mer français, le statut des DROM est le plus proche des réalités institutionnelles métropolitaines. Comme on l'a vu, alors que les statuts « à la carte » se sont multipliés pour le reste de l'outre-mer français depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les DROM forment apparemment un « *bloc homogène* » [Gay, 2008, p. 87]. En 1958, la Constitution de la V^e République permet néanmoins d'adoucir le régime de la départementalisation pour l'outre-mer français : dans son article 73, elle reconnaît aux DOM la possibilité de faire l'objet de mesures d'adaptation « *tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* ». La régionalisation qui s'effectue par les lois de décentralisation de 1982-1983 permet d'enrichir ce maigre régime d'adaptation. Par rapport aux régions métropolitaines, les régions ultramarines obtiennent des compétences supplémentaires en matière d'intervention financière, d'investissement et d'aménagement du territoire. Ces régions sont aussi monodépartementales, et doivent de ce fait faire face à des luttes d'influence et de compétence avec la collectivité départementale à laquelle elles se superposent.

Cette réalité d'intégration institutionnelle forte à la métropole a été confirmée en 2010. Une révision constitutionnelle, en date du 28 mars 2003, vient rendre possible pour les DROM en premier lieu une plus grande autonomie éventuelle dans certaines compétences non régaliennes, et en second lieu un changement de statut par consultation populaire (article 73 modifié par la Loi constitutionnelle de 2003). L'article 74 définit cet autre statut auquel peuvent prétendre les DROM, celui, très souple, de collectivité d'outre-mer, qui regroupe alors presque l'ensemble de l'outre-mer français excepté les DROM : « *Les collectivités d'outre-mer régies par le présent article ont un statut qui tient compte des intérêts propres de chacune d'elles au sein de la République* ». Alors que Mayotte suit le mouvement inverse, sa population ayant voté par référendum, en 2009, le passage à la départementalisation, cette Loi constitutionnelle permet à l'exécutif local en Guyane et en Martinique, en 2009, de proposer à l'État central une révision statutaire. Le régime envisagé par les élus locaux dans le cadre de l'article 74 est alors celui de la collectivité territoriale à assemblée unique, autonome au sein de la République française, régie par une loi organique permettant une spécialité législative par rapport à la métropole. Les résultats de la consultation populaire qui se tient en janvier 2010 (tableau 17) sont similaires pour les deux territoires : le statut existant est maintenu à une grande majorité. Néanmoins, les votants actent à cette occasion tant en Guyane qu'en Martinique la fusion entre les collectivités départementales et régionales, répondant ainsi aux problèmes de gestion nés de leur superposition.

Tableau 17. Les résultats de la consultation populaire de janvier 2010 en Guyane

	Oui	Non	Taux de participation
10 janvier 2010	29,78 %	70,22 %	48,16 %
24 janvier 2010	57,49 %	42,51 %	27,42 %

- 10 janvier 2010 : « *Approuvez-vous la transformation de la Guyane en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République ?* ».
- 24 janvier 2010 : « *Approuvez-vous la création en Guyane d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues au département et à la région tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution ?* ».

(Source : Ministère de l'outre-mer)

Au-delà des justifications propres au contexte politique local, la tension existant entre ces résultats de janvier 2010 et les engagements pris par les principaux élus en Guyane (présidents des Conseils général et régional, députés et sénateurs) en faveur de la réforme statutaire reste révélatrice d'une certaine crise institutionnelle dans laquelle le département se trouve engrené, balançant entre ses spécificités locales et son rattachement institutionnel fort et ancien à la France. Le statut actuel de

la Guyane n'offre aux élus locaux qu'une très petite marge de manœuvre supplémentaire par rapport aux régions ou aux départements métropolitains. Je reviendrai par la suite sur les enjeux d'intégration régionale qui ont joué et peuvent toujours jouer sur l'évolution statutaire de la Guyane.

4. Des caractéristiques communes de forte dépendance économique

Ce rattachement institutionnel de l'Amapá au Brésil et de la Guyane à la France est accompagné d'une relation économique également forte dans les deux cas, même si le profil économique de l'Amapá diffère de celui de la Guyane puisqu'il est un État exportateur de matières premières.

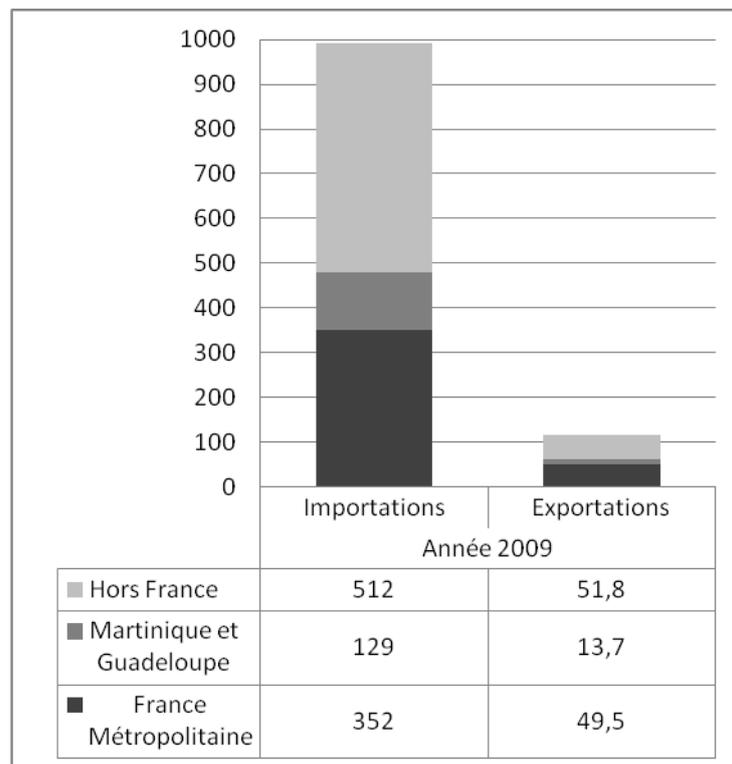
4.1. Une logique d'échanges essentiellement nationale

Tant la Guyane que l'Amapá se révèlent entretenir des liens économiques privilégiés avec leur espace national plutôt qu'avec l'extérieur. Pour mesurer ces réalités, les données disponibles ne sont pas les mêmes en Guyane et en Amapá. Néanmoins, en privilégiant les comparaisons nationales, il est possible d'évaluer cette place.

La dépendance économique de la Guyane à la France métropolitaine reflète des survivances du régime de l'Exclusif colbertiste mis en place à partir du XVII^e siècle. À l'époque coloniale, l'économie des colonies françaises avait été volontairement spécialisée. Les échanges des colonies avec la métropole s'effectuaient dans un cadre exclusif, selon un schéma aujourd'hui classique dans les échanges Nord-Sud : matières premières (agricoles et minérales) contre produits manufacturés. On constate que ces logiques ont perduré dans les départements d'outre-mer en général [Benjamin et Godard, 1999, p. 157-168 ; Gay, 2008, p. 22-23 et 106-110], et en Guyane en particulier, autant en ce qui concerne l'origine et la destination principales de ces échanges commerciaux (graphe 8) qu'en ce qui concerne les postes d'importation et d'exportation (graphe 9). Les échanges privilégiés avec les deux autres DROM caribéens, la Guadeloupe et la Martinique, viennent compléter cette forte intégration économique nationale de la Guyane. En 2009, 48 % des exportations de la Guyane sont ainsi à destination de la France, qu'il s'agisse de la France métropolitaine ou des deux autres Départements français d'Amérique (DFA), la Guadeloupe et la Martinique. 55 % des importations de

la Guyane proviennent la même année de France. En termes de répartition des échanges par produit, les activités aurifères expliquent le poids important des exportations de biens intermédiaires de la Guyane.

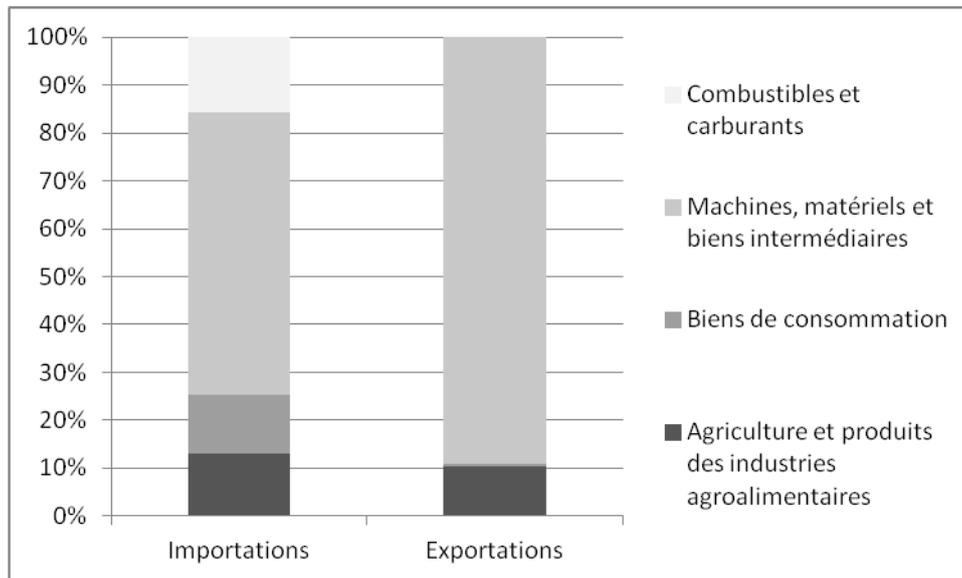
Graphe 8. Les échanges relatifs de la Guyane avec la France métropolitaine, la Martinique et la Guadeloupe, et avec l'extérieur, 2009 (en millions d'euros)



(Source : INSEE, 2009)

Les graphes 8 et 9 nous renseignent sur la nature et le déséquilibre des échanges qui existent entre la Guyane et la France. Cette situation globale a des conséquences directes sur le coût de la vie dans les DROM, mais aussi sur le tissu productif local, qui *de facto*, se révèle très peu développé. Je reviendrai par la suite sur les enjeux du développement endogène guyanais.

Graphe 9. Répartition par produit des exportations et des importations de la Guyane



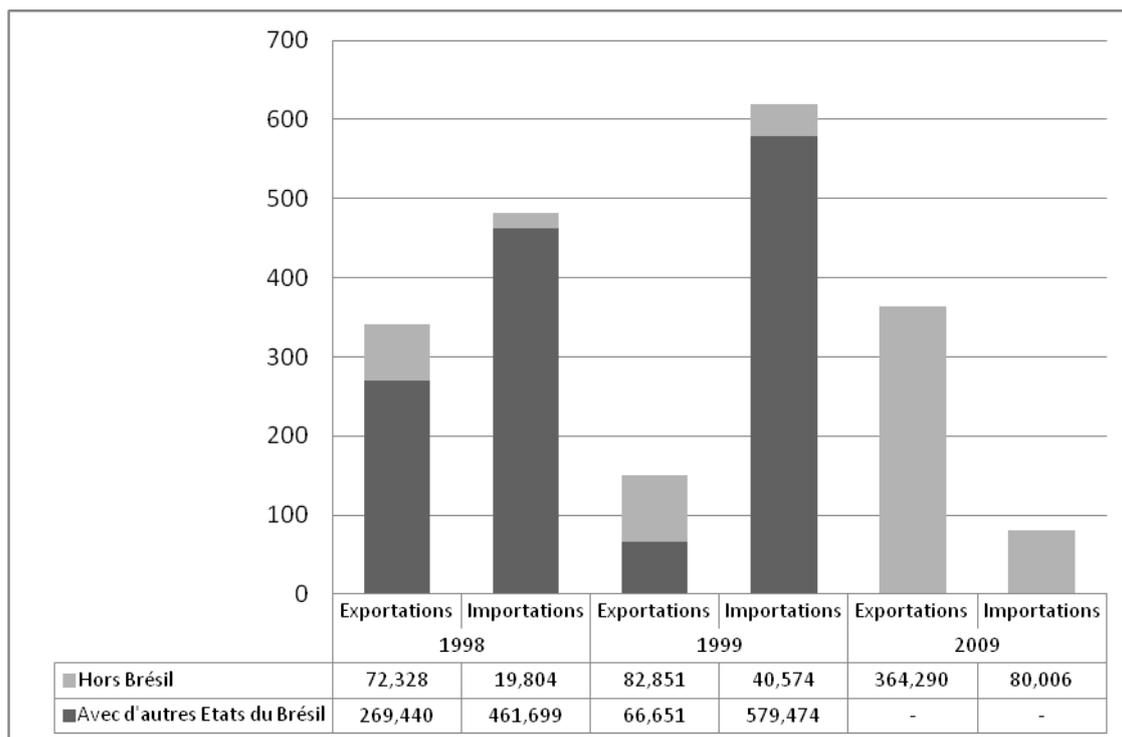
(Source : INSEE, 2009)

Au contraire de la Guyane pour qui il est possible de faire apparaître les relations économiques entretenues avec la France métropolitaine, il est très difficile pour l’Amapá d’évaluer la part de ses échanges avec d’autres États brésiliens. Ce type de données, qui permettraient d’évaluer les échanges inter-États, n’est pas systématiquement traité au Brésil. De l’avis général, cela constitue un grand manque dans l’analyse régionale au Brésil [Vasconcelos, 2001a, p. 5-6 ; 2001b, p. 5-6 ; Vasconcelos et Oliveira, 2006, p. 1-2]. Des recherches menées par l’IPEA, l’*Instituto de pesquisa econômica aplicada* (Institut de recherche économique appliquée) à la fin des années 1990 ont néanmoins permis de combler ce vide pour un certain nombre d’États fédérés sur les années 1998 et 1999 [ibid.]⁷⁴. Sur les 27 unités de la fédération brésilienne, seules 20 en 1998 et 22 en 1999 ont pu fournir des données désagrégées et fiables. L’Acre, l’Amapá, le Roraima, le Maranhão et le Rio Grande do Norte en 1999, auxquels il faut ajouter l’Amazonas et le Rondônia en 1998, n’ont pas été directement concernés par la recherche : il n’est donc pas possible de connaître le montant ou la nature des échanges entre ces 7 États, et il a fallu se fier aux données fournies par les 20 autres unités pour ce

⁷⁴ Les chercheurs ont travaillé à partir de l’ICMS, un impôt sur les opérations relatives à la circulation des marchandises et sur les prestations de services de transport inter-États et intermunicipaux. Grâce à cet impôt qui est couvert dans l’État d’origine des biens ou des services, et à la production de données en découlant, les chercheurs ont pensé pouvoir évaluer la part des échanges internes au Brésil.

qui concernent leurs échanges avec ces 7 États. Les résultats présentés par la suite (graphe 10), en plus d'être datés, sont donc à prendre avec précaution puisqu'ils excluent les échanges de l'Amapá avec 6 autres États de la fédération.

Grphe 10. Les échanges relatifs de l'Amapá avec les autres États du Brésil et avec l'extérieur, 1998, 1999 et 2009 (en millions de reais)



(Source : Vasconcelos, 2001a et b ; Secretaria de comércio exterior, 2009)

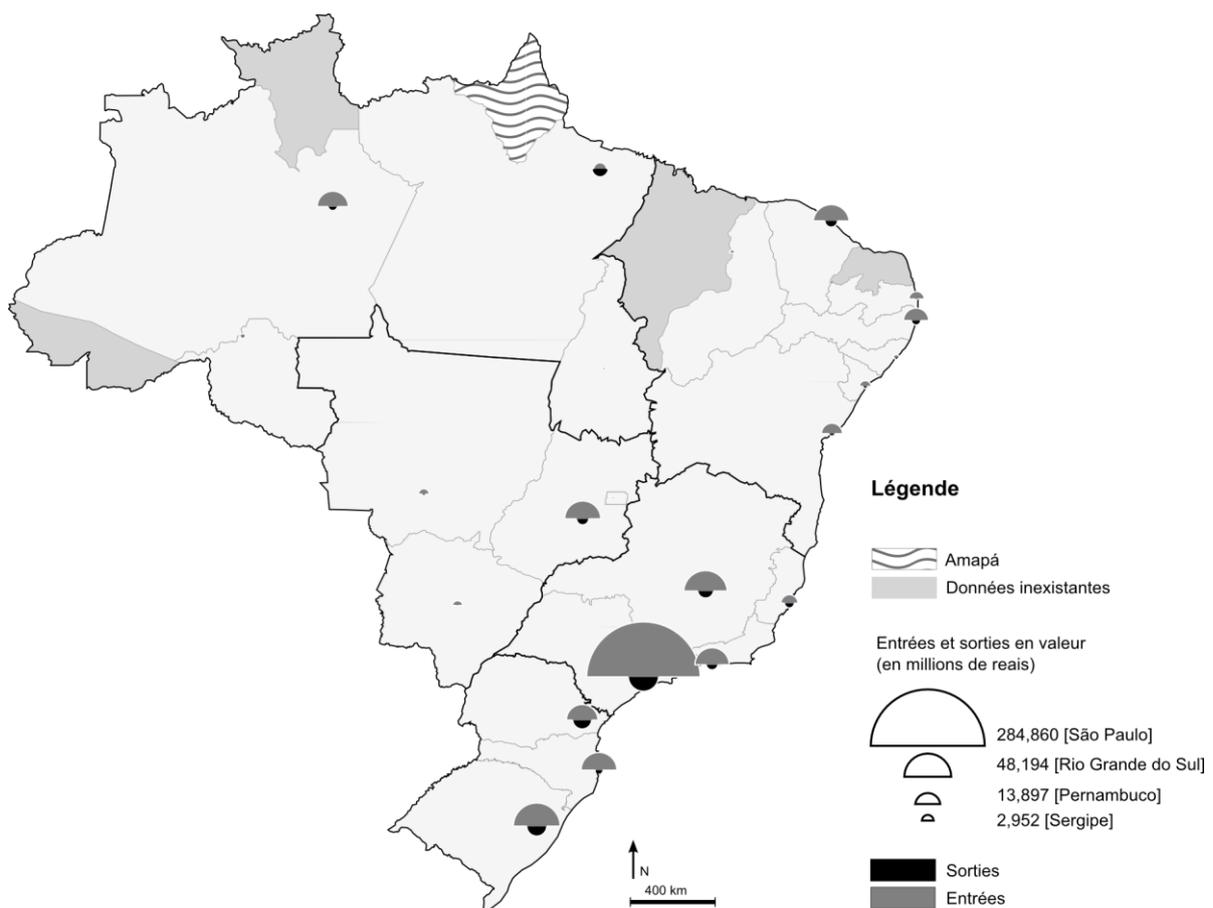
Si l'on cherche à comparer le commerce extérieur de la Guyane et de l'Amapá en 2009 (graphes 8 et 10), hors ensembles nationaux (France métropolitaine, Antilles françaises et autres États du Brésil), on s'aperçoit que la balance commerciale de la Guyane est déficitaire au contraire de celle de l'Amapá. En appliquant le taux de change *real/euro* en 2009, qui s'élevait à 0,362426, les exportations de l'Amapá sont deux fois plus élevées en montant que celles de la Guyane. Les importations de la Guyane sont par contre près de 18 fois plus élevées en montant que celles de l'Amapá à la même date.

Les données du commerce extérieur international de l'Amapá pour 2009 ont été ajoutées afin d'avoir un référentiel de comparaison. Le volume de ses exportations avec l'extérieur (international) a quadruplé entre 1999 et 2009 ; et celui de ses importations a doublé. En l'absence de données, je ne m'avancerai pas sur le volume possible des échanges inter-États en 2009, bien qu'il soit possible de privilégier l'hypothèse d'une augmentation conséquente de ce volume liée à la croissance démographique et à la faiblesse de l'appareil productif local. Les chiffres fournis pour 1998 et 1999 permettent de comprendre l'importance des relations économiques intérieures pour l'Amapá,

fortement intégré à sa métropole. En 1999, les importations de l’Amapá s’effectuaient à plus de 90 % avec les autres États du Brésil, et en particulier avec l’État de São Paulo (carte 21). S’il semble important de noter qu’en termes d’échanges extérieurs, l’Amapá adopte un comportement inverse à celui de la Guyane (balance commerciale positive), on retrouve les mêmes dynamiques dans les échanges intérieurs (balance commerciale négative).

En ce qui concerne la nature des échanges de l’Amapá, si des données fiables et récentes peuvent être avancées pour les échanges extérieurs (internationaux), celles concernant les échanges intérieurs n’ont volontairement pas fait l’objet d’un traitement de la part de l’équipe de chercheurs du IPEA en raison de l’absence de données fournies directement par l’État [Vasconcelos et Oliveira, 2006]. Pour cette raison, il semble hasardeux d’étendre l’analyse effectuée pour la Guyane à l’Amapá.

Carte 21. Les échanges de l’Amapá avec les autres États du Brésil en 1999



Source : Vasconcelos, 1999
Réalisé avec Philcarto
Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011

4.2. Une économie locale fortement soutenue par l'État central

Le profil de la Guyane et de l'Amapá apparaît également comparable en ce qui concerne l'importance des dépenses effectuées par l'État central sur les deux territoires. Tout comme ce qui concerne les échanges économiques, il serait hasardeux de comparer les deux espaces entre eux dans la mesure où les données disponibles ne sont pas basées sur les mêmes types de contributions ou de transferts. Les comparaisons nationales s'avèrent en revanche pertinentes.

L'importance des dépenses de l'État central en Guyane et dans les DROM de manière générale est significative de la dépendance économique à la France (tableau 18). Les dépenses de l'État en Guyane, comptant son budget général sur le territoire et les dotations versées aux collectivités, correspondent à plus de 37 % du PIB régional, pour 17 % en Poitou-Charentes et 11 % en Alsace. Rapportés au nombre d'habitants, ces dépenses sont aussi significatives, même si elles ne le sont pas autant en Guyane que dans les autres DROM : l'État a ainsi dépensé 5 439 euros par habitant en Guyane en 2008, pour 4 063 en Poitou-Charentes et 3 125 en Alsace. Les transferts des organismes sociaux, qui ne sont pas pris en compte dans les dépenses de l'État en régions, témoignent également de cette relation forte à l'État central, même s'ils renvoient aussi aux dysfonctionnements socio-économiques internes aux DROM qui ont pu faire parler de situations d'« *assistanat* » [Benjamin et Godard, 1999, p. 146-150]. La part des bénéficiaires du RMI dans la population en âge de le toucher s'élève à 11,3 % en Guyane pour moins de 3 % en Poitou-Charentes et en Alsace. Il ne faut pas oublier la place croissante que l'Union européenne occupe dans le financement de projets en Guyane à travers ses différents fonds de soutien : de 389,6 millions d'euros pour la période de programmation 2000-2006, on est passé à un montant de 485 millions d'euros pour 2007-2013⁷⁵ [IEDOM, 2010, p. 50].

⁷⁵ Hors programmes transfrontaliers.

Tableau 18. Comparaison des dépenses de l'État en Guyane avec quelques autres régions françaises⁷⁶

	Guyane	Moyenne 4 DOM	Poitou- Charentes	Alsace
Dépenses de l'État dans la région (a)	1 159	2 949	7 122	5 741
PIB régional (b)	3 095	8 574	42 379	52 146
Dépenses de l'État dans la collectivité/PIB	37,4 %	34,4 %	16,8 %	11,0 %
Nombre d'habitants (c)	219 266	456 748	1 752 708	1 837 087
Dépenses de l'État/ nombre d'habitants (d)	5 286	6 457	4 063	3 125
Nombre de bénéficiaires du RMI (e)	11 343	34 180	26 620	24 914
Population entre 25 et 64 ans (f)	100 553	232 137	907 682	990 163
Nombre de bénéficiaires du RMI/population en âge de le toucher	11,3 %	14,7 %	2,9 %	2,5 %

- (a) Budget général et dotations de l'État aux collectivités locales. En millions d'euros. Sources : IEDOM pour les DROM et INSEE pour Alsace et Poitou-Charentes, 2008.
- (b) En millions d'euros. Source : INSEE, 2008.
- (c) Source : INSEE, RP2008.
- (d) En euros.
- (e) Source : INSEE, 2008.
- (f) Au 1^{er} janvier 2009. Source : INSEE, 2009.

(Source : INSEE, 2008 et 2009 ; IEDOM, 2008)

Au Brésil, il semble que le détail des dépenses directes de l'État central (l'Union) dans chaque unité de la fédération ne soit pas disponible, au contraire de ce dont on dispose en France. L'équivalent du budget général de l'État central dans chacune de ces unités n'est pas détaillé sur le portail « *Transparência* » du gouvernement fédéral élaboré dans une volonté de plus grande transparence des finances publiques vis-à-vis des citoyens⁷⁷. Seul le montant des transferts de l'État

⁷⁶ Le choix de la comparaison avec les régions Poitou-Charentes et Alsace a été dicté par la disponibilité des chiffres, les comptes de l'État en régions n'étant disponibles que pour un nombre limité de régions françaises.

⁷⁷ <http://www.portaltransparencia.gov.br/>

central vers chaque unité de la fédération est précisé. Les transferts effectués vers l’Amapá (État fédéré et *municípios*) par habitant se révèlent près de trois fois plus élevés que la moyenne nationale en 2009. Ils représentent plus de 30 % du PIB de l’Amapá (tableau 19).

Tableau 19. Les transferts de l’État central brésilien vers l’Amapá (État fédéré et *municípios*)

	Amapá (État fédéré et municípios)	Ensemble des unités de la fédération (UF)	Amapá/ Ensemble des UF
Total des transferts de l’État central (2009)	2 079 228 465	209 364 793 985	0,99 %
Nombre d’habitants (2010)	668 689	190 732 693	0,35 %
Transferts/Nombre d’habitants	3 109	1 098	283 %
PIB (en millions de <i>reais</i> , 2008)	6 765	3 031 864	0,22 %
Transferts/PIB	30,7 %	6,9 %	445 %

(Source : Portal da Transparência do Governo federal, 2009 ; IBGE, 2008 et 2010)

Conclusion du chapitre 8

Dans leurs rapports à leur État central respectif, la Guyane et l’Amapá partagent un nombre important de points communs : leur poids socio-économique national marginal, leur éloignement et leur enclavement des centres de décision nationaux, leur forte intégration institutionnelle et économique. Ces points communs permettent de les qualifier d’associats. Bien qu’ils soient des espaces frontaliers l’un de l’autre, leur très fort degré d’intégration nationale conditionne l’ensemble des rapports qu’ils pourront développer entre eux. En tant qu’associats, est-ce à dire que la Guyane et l’Amapá se tournent le dos ? Ces rapports étroits aux États centraux devront être gardés à l’esprit lorsque l’on examinera les relations transfrontalières, leur intensité et leur nature dans la quatrième partie de ce travail.

Chapitre 9. Une logique insulaire à l'échelle de la Guyane et de l'Amapá pour le bassin de l'Oyapock ?

La frontière franco-brésilienne marque des réalités socio-économiques très variées selon le focus adopté. Je me suis consacrée jusqu'ici à une échelle nationale, pour comprendre la place de la Guyane et de l'Amapá dans l'organisation des territoires nationaux de la France et du Brésil. À l'échelle de la Guyane et de l'Amapá, cette frontière paraît également s'inscrire en marge. L'éloignement et l'enclavement historiques par rapport aux centralités régionales de Cayenne et Macapá ont contribué à développer des logiques socio-spatiales spécifiques au bassin de l'Oyapock.

Après avoir brièvement cerné le bassin « administratif » de l'Oyapock, j'examinerai la nature et l'intensité des logiques fluviales et transfrontalières qui le traversent et qui découlent d'héritages de peuplement. Une troisième section me permettra d'identifier des tendances à la restructuration de ce bassin, qui apparaissent fortement depuis les années 1980-1990. Elles sont concomitantes à un rattachement routier progressif mais effectif de la frontière aux centralités régionales, ainsi qu'à la mise en place de politiques environnementales territorialisées. Ces deux éléments permettent désormais d'appliquer au bassin de l'Oyapock une lecture de l'espace propre au Plateau des Guyanes : le littoral, structuré par un axe routier qui met en réseau les principaux pôles de peuplement et de décision vient en contrepoint de l'intérieur, défini par son enclavement en milieu forestier. Cette dichotomie qui s'accroît permet de relativiser la mise en marge de la frontière à l'échelle de la Guyane et de l'Amapá car elle contribue à faire émerger une polarité autour des deux bourgs frontaliers de Saint-Georges et d'Oiapoque. Un quatrième temps sera ainsi consacré à l'analyse du changement de place des deux bourgs dans leur espace régional respectif.

1. Le bassin de l'Oyapock. Quelques données d'ensemble d'ordre administratif et démographique

Le fleuve Oyapock a la particularité de délimiter une frontière internationale entre la France et le Brésil. Cette frontière suit sur 427 kilomètres le thalweg de l'Oyapock et sur 303 kilomètres la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Amazonie et les eaux se jetant dans l'océan Atlantique. Je serai amenée à revenir par la suite sur les paradoxes qu'impliquent cette superposition d'une frontière (marque de séparation) sur un fleuve (axe de circulation).

Les réalités politiques et administratives locales sont différentes sur la rive brésilienne et la rive française. Le fleuve-frontière Oyapock et ses affluents contribuent à délimiter aujourd'hui un *município*, celui d'Oiapoque, sur la première rive, et trois communes, celles de Ouanary, Saint-Georges de l'Oyapock et Camopi, sur la seconde (carte 22). Le *município* d'Oiapoque s'étend de la source à l'embouchure du fleuve, tandis qu'on situe Camopi du haut au moyen Oyapock, Saint-Georges dans le bas cours et Ouanary à l'embouchure. Ces quatre entités administratives vont constituer des référentiels pour l'étude, dans la mesure où de très nombreuses données sont produites à ces échelles, et notamment des données démographiques.

Ces quatre entités regroupent 25 585 habitants à la fin des années 2000, ce qui correspond à près de 3 % de la population combinée de Guyane et d'Amapá. Ce total est très faible quand d'un autre côté leur superficie représente 16 % de l'ensemble Guyane-Amapá (tableau 20). Le défaut du référentiel administratif est qu'il ne permet pas de détailler les implantations humaines réelles. Dans le cas de l'Oyapock, et tout particulièrement dans le cas du *município* d'Oiapoque, mais aussi de la commune de Camopi, d'autres implantations d'importance relative peuvent effectivement être identifiées : celles de Clevelândia à quelques kilomètres en amont d'Oiapoque, de Vila Brasil face au bourg de Camopi, et de Trois Sauts plus proche des sources du fleuve. Il faut également garder à l'esprit que les implantations ponctuelles sont également nombreuses, en particulier directement le long du fleuve.

Tableau 20. Superficie et population des unités administratives de l'Oyapock

	Brésil	France			Total	
	Oiapoque	Ouanary	Saint-Georges	Camopi		Total rive française
Superficie (km²)	22 625	1 080	2 320	10 030	13 430	36 055
Superficie rapportée à l'unité de référence⁷⁸	16 %	1,3 %	2,8 %	12 %	16 %	16 %
Nombre d'habitants	20 426	85	3 605	1 469	5 159	25 585
Nombre d'habitants rapporté à l'unité de référence	3 %	0,04 %	1,7 %	0,7 %	2,4 %	2,9 %

(Source : INSEE, 2007 ; IBGE, 2010)

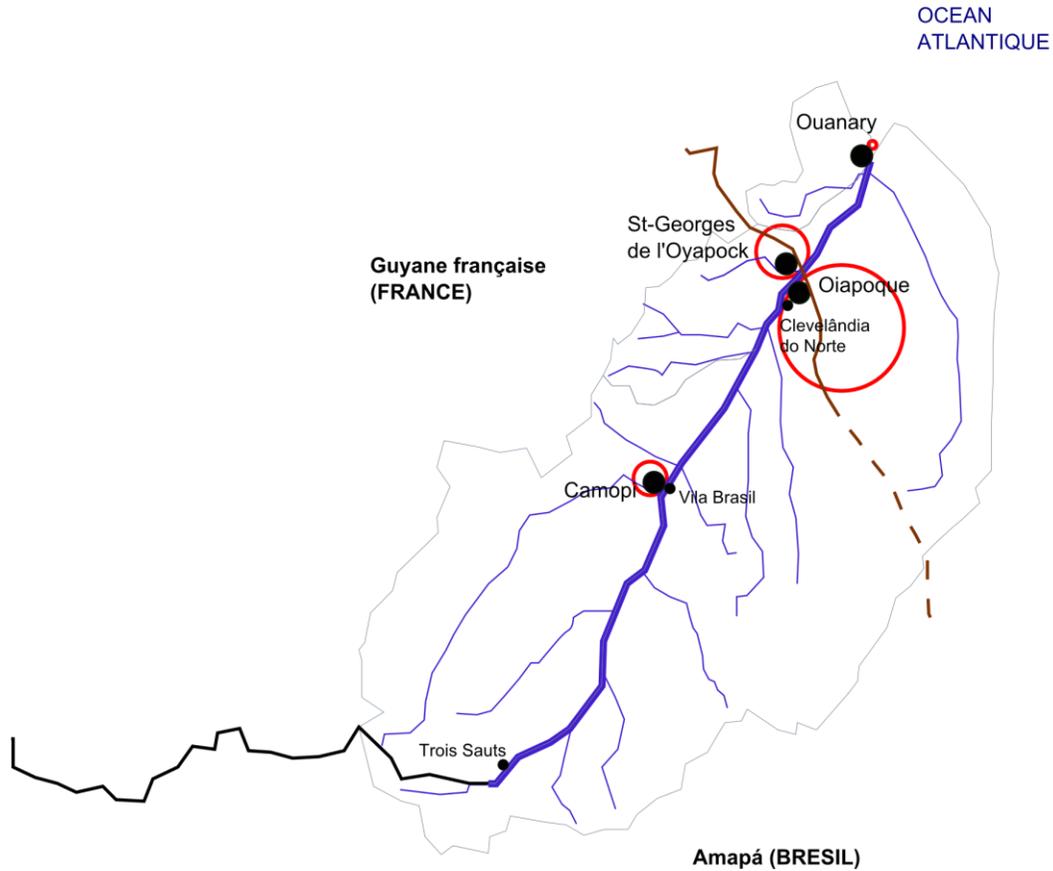
Les quatre unités administratives d'Oiapoque, Ouanary, Saint-Georges et Camopi, succinctement présentées et situées, constituent ce qui sera dorénavant appelé le bassin de l'Oyapock.

2. Un « bassin de vie » oyapockois. Peuplement et logique fluviale dominante avant les années 1980-1990

Le fleuve Oyapock est souvent présenté comme un « bassin de vie ». A. Masteau emploie l'expression de « *géosystème* » pour le qualifier [Masteau, 1997, p. 49]. Plusieurs éléments justifient cette appellation, dont le premier est son peuplement, qui se caractérise non pas par sa continuité mais plutôt par sa ponctualité régulière sur tout son long. La nature de ce peuplement est aussi en question : qu'il ait été spontané ou dirigé, il semble avoir eu pour conséquence l'émergence de logiques transfrontalières fortes. Je souhaite examiner ici en quelle mesure l'Oyapock peut être considéré historiquement comme un axe de circulation et d'échanges en lui-même, relativement en marge des centralités régionales.

⁷⁸ L'unité de référence est l'Amapá pour Oiapoque et la Guyane pour les trois communes françaises. Soit 213 029 habitants pour la Guyane sur une superficie de 83 534 km² [INSEE, 2007], et 668 689 habitants sur 142 828 km² en Amapá [IBGE, 2010]. Pour la colonne du total général, l'unité de référence est l'ensemble Guyane/Amapá.

Carte 22. Le peuplement du bassin de l'Oyapock



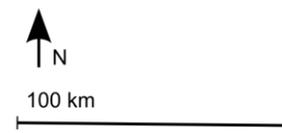
Légende

I. Aspects généraux

- Frontière terrestre France/Brésil
- Limites administratives internes (communes et *municípios*)
- Réseau routier bitumé
- - - Réseau routier non bitumé
- Fleuve-frontière Oyapock
- Principaux affluents du fleuve Oyapock et fleuve Uaçá
- Chefs-lieux des communes et du *município* du fleuve Oyapock
- Autres localités

II. Le peuplement du bassin

- Nombre d'habitants
- 20 426 (Oiapoque)
 - 3 605 (Saint-Georges)
 - 1 469 (Camopi)
 - 85 (Ouanary)



Sources : IBGE, 2010 ; INSEE, 2007
 Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011
 Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

2.1. Des logiques découlant du peuplement amérindien de l'Oyapock

Le bassin de l'Oyapock, pris au sens large si on lui ajoute le bassin du fleuve Uaçá, constitue historiquement un espace d'implantation de populations amérindiennes. La place qu'elles prennent aujourd'hui dans la population totale de ces bassins (plus de 32 % pour les rives françaises et brésiliennes confondus, tableau 21) justifie que l'on s'y penche. Même si le peuplement amérindien du Plateau des Guyanes a considérablement évolué depuis l'époque du contact [Grenand, 1978 ; Grenand et Grenand, 1985], une forte décroissance démographique entraînant une diminution de l'extension de leurs aires d'implantation, les groupes présents à l'époque sur l'Oyapock et son bassin ne se sont pas tous éteints. Ils se sont recomposés, diversifiés, voire individualisés, par des migrations et des mélanges. On retrouve aujourd'hui autour de l'Oyapock les groupes suivants : les Wayampi et les Teko, de langue Tupi, les Palikur, de langue Arawak, les Galibi do Oiapoque, de langue Caribe, enfin les Galibi Marworno, qui se reconnaissent descendants d'ethnies karib et arawak éteintes, et les Caripoun (Karipuna), de famille originelle indéterminée et très largement métissés de non-Amérindiens, deux groupes qui s'expriment aujourd'hui en *patuá*, forme ancienne du créole guyanais (carte 23 et tableau 21) [Grenand et Grenand, 1977 ; Tilkin Gallois et Grupioni, 2003]. Si l'implantation de l'ensemble de ces groupes peut sembler tardive pour la plupart, à l'exception notable des Palikur (carte 23) [Hurault, 1972 ; Calmont, 1978 ; Grenand, 1978 ; Grenand et Grenand, 1985 ; Tilkin Gallois et Grupioni, 2003], leur mode d'appropriation des bassins fluviaux est très ancienne, et a bien pour caractéristique principale d'aller à rebours de la logique de discontinuité induite par la fixation d'une frontière internationale.

Tableau 21. Les populations amérindiennes du bassin de l'Oyapock et de l'Uaçá

	Rive brésilienne	Rive française
Wayampi et Teko	- ⁷⁹	1 500
Palikur	1 166	950
Galibi do Oiapoque (Kali'na)	50	-
Galibi-Marworno et Caripoun	4 378	300
TOTAL	5 594	2 750
% de la pop. amérindienne dans la pop. totale de la rive ⁸⁰	27,4 %	53,3 %

(Source : Iepé, 2008, p.7 ; INSEE, 2007 ; IBGE, 2010)

⁷⁹ Les Wayampi du Brésil n'ont pas été pris en compte dans la mesure où bien que leur Terre indigène soit proche du bassin de l'Oyapock, elle n'en est pas limitrophe. Pour information, le Iepé [2008] dénombre 905 Wayampi du côté brésilien.

⁸⁰ Le calcul est effectué sur la base des données INSEE (2007) et IBGE (2010), qui décomptent 20 426 habitants pour Oiapoque et 5 159 habitants au total pour Ouanary, Saint-Georges et Camopi.

Le peuplement amérindien sur le Plateau des Guyanes apparaît comme essentiellement transfrontalier, autant à l'échelle des familles linguistiques qu'à celle des groupes en eux-mêmes. Ce peuplement transfrontalier est à lier à sa préexistence à la colonisation et à l'instauration de frontières politiques nationales. Ces dernières se sont souvent surimposées aux cours de fleuves ayant justement fixé le peuplement, conçus comme des voies de circulation et des espaces-ressources, comme l'illustre C. Paul-Guers dans le cas de l'Oyapock [Paul-Guers, 2008, p. 173]. D'un autre côté, certaines migrations sont postérieures à la fixation des frontières, et le peuplement frontalier et transfrontalier peut inversement apparaître comme un mode de repli et donc de protection pour les populations amérindiennes, du fait de l'atténuation du pouvoir politique aux marges nationales [Lézy, 2000, p. 47-52]. L'instauration, les oscillations et la fixation de ces frontières nationales a donc pu jouer sur les relocalisations et délocalisations de groupes amérindiens dans le cas de l'Oyapock.

Sur l'Oyapock, on observe une situation contrastée, dans la mesure où certains groupes sont aujourd'hui présents de part et d'autre de la frontière et d'autres non. À l'échelle du bassin de l'Oyapock, seuls les Palikur apparaissent vraiment implantés en nombre sur les deux rives du fleuve⁸¹. À une échelle plus petite, au-delà du bassin de l'Oyapock en lui-même, on retrouve des implantations wayampi⁸² et kali'na (Galibi do Oiapoque)⁸³ tant du côté amapéen que du côté guyanais. La question transfrontalière ne se pose pas seulement en termes d'implantation effective (habitations, villages), mais aussi en termes de pratiques et de représentations spatiales, dans la mesure où le fleuve et ses berges constituent en eux-mêmes des espaces-ressources pour les pratiques de subsistance, que ce soit pour la pêche, la chasse, la cueillette et la collecte, l'agriculture itinérante sur brûlis... Que la rive soit française ou brésilienne, elle offre *a priori* le même potentiel de ressources. Seule la rive brésilienne du bas cours, dès la berge jusque très loin dans l'intérieur, offre un milieu particulièrement riche de savanes inondées et inondables dont les moyen et haut cours sont dépourvus. Cette réalité justifie des pratiques transfrontalières anciennes, qui peuvent par ailleurs entrer en conflit avec des modes de gestion spatiale nationaux, comme dans le cas de la berge brésilienne de l'Oyapock située dans le Parc national brésilien Montanhas do Tumucumaque, qui

⁸¹ L'implantation stable des Palikur sur la rive française remonte au tout début du XX^e siècle, à l'époque de l'arbitrage du contesté franco-brésilien. Une partie importante du groupe retourne au Brésil suite à une épidémie de paludisme à partir de 1910 [Grenand, 1978].

⁸² Les Wayampi s'installent sur les rives de l'Oyapock au début du XIX^e siècle en cherchant à fuir les Portugais qui souhaitent les enrôler pour enlever Cayenne aux Français (1815), tandis qu'une partie du groupe demeure sur les rives de l'Araguari et du Jari [Grenand, 1978].

⁸³ Les Galibi do Oiapoque sont des Kali'na originaires de la région de Mana en Guyane française, d'où ils ont migré dans les années 1950 [Tilkin Gallois et Grupioni, 2003, p. 16].

constitue potentiellement un espace de réserve pour les pratiques de subsistance des populations amérindiennes de la rive française⁸⁴. Avec la mise en place de ce parc, les populations se retrouvent amputées d'une partie du territoire dont elles se considéraient maîtresses et responsables, dans leurs représentations et leurs pratiques. Les relations entre les groupes sont également anciennes : les échanges commerciaux mais aussi de manière plus exemplaire les unions « mixtes » (qui ont d'ailleurs permis à certains groupes d'assurer leur survie⁸⁵) sont couramment pratiquées.

Dans cette analyse, il faut aussi prendre en compte qu'une identité linguistique ou historique commune de part et d'autre de la frontière ne conditionne pas nécessairement une identité transfrontalière, au sens où des groupes de même langue et de même histoire peuvent n'entretenir que des relations distancées. Entre la Guyane française et l'Amapá, la frontière a eu pour effet la mise en place de modes de gestion différenciés des populations amérindiennes, instaurant une distance accentuée dans les années 1970 dans le cadre de politiques nationales qui ont freiné la mobilité de ces populations, leur circulation, leurs pratiques matrimoniales et leurs pratiques de troc [Iepé, 2008, p. 6-8 ; Paul-Guers, 2008, p. 172-173]. Au Brésil, les années 1970 marquent la mise en place du statut de l'Indien par la loi n°6.001 (1973), qui fait des Amérindiens des citoyens brésiliens spécifiques, et qui incite à la délimitation de « terres indigènes » dédiées et contribuant à les sédentariser, dans un modèle d'occupation territoriale de concentration [Tilkin Gallois et Grupioni, 2003, p. 28-29]. En Amapá, ce sont cinq Terres indigènes qui sont délimitées entre 1982 et 1997 [Tilkin Gallois et Grupioni, 2003, p. 30-31]. En France, la situation est très différente : les Amérindiens sont des citoyens français « comme les autres » [Paul-Guers, 2008, p. 174]. Néanmoins, des politiques publiques nationales générales (accès à la santé, scolarité en français obligatoire pour les enfants, aides sociales...), mais aussi spécifiques à la Guyane ont également contribué à les fixer, tout en suscitant de fortes et surtout rapides modifications culturelles [Grenand et Grenand, 1979, p. 369-380]. Pour ces politiques spécifiques à la Guyane, on peut citer la mise en place d'une zone à accès soumis à autorisation préfectorale pour les non-résidents au sud d'une ligne Maripasoula/Camopi en 1970⁸⁶, ainsi que la mise en place de zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) à partir de la réforme du Code du domaine de l'État en 1987⁸⁷. Le Parc amazonien de

⁸⁴ La thèse de géographie en cours d'Isabelle Tritsch (UAG), portant sur la commune de Camopi, devrait soulever cette question.

⁸⁵ Comme le montre l'exemple des Teko dans la seconde moitié du XX^e siècle. Voir Grenand et Grenand, 1977.

⁸⁶ Arrêté préfectoral du 14 septembre 1970, toujours en vigueur.

⁸⁷ Décret n°87-267 du 14 avril 1987 modifiant le Code du Domaine de l'État et relatif aux concessions domaniales et autres actes passés par l'État en Guyane en vue de l'exploitation ou de la concession de ses immeubles domaniaux.

Guyane, créé en 2007 par décret en date du 27 février, peut être identifié comme l'un des avatars les plus récents de politiques publiques françaises territorialisées visant les populations autochtones de Guyane car il institue, au-delà de la zone protégée proprement dite (« zone de cœur »), une « zone de libre adhésion » qui comprend des zones habitées, en particulier par les populations autochtones. La logique du « bassin de vie » sur les fleuves Oyapock et Uaçá est donc à remettre en perspective dans ce double cadre national, français d'un côté, et brésilien de l'autre, qui a pu contribuer à déconstruire ou reconfigurer des relations anciennes entre les groupes.

Malgré ces reconfigurations modernes, le peuplement amérindien historique reste essentiel pour comprendre aujourd'hui les logiques « verticales » ou plus simplement fluviales, qui conditionnent l'identification d'un bassin de vie oyapockois au sens large. Les politiques publiques nationales tardives ont eu des effets, mais des effets relatifs, sur les groupes autochtones et leurs interrelations. On assiste également à l'émergence de relations transfrontalières formalisées, ayant notamment pour objectif de porter conjointement auprès des autorités nationales et internationales des problématiques communes. À l'échelle du Plateau des Guyanes, une dynamique amorcée par l'Institut de recherche et de formation en éducation indigène (*Instituto de Pesquisa e Formação em Educação Indígena – Iepé*) en partenariat avec de nombreuses organisations amérindiennes ainsi que des organismes nationaux du Brésil, du Surinam et de Guyane française vise depuis 2008 à la formation d'un réseau transnational des acteurs amérindiens du Plateau des Guyanes [Iepé, 2008 ; Iepé et OHM Oyapock, 2009 ; VIDS et Iepé, 2010]⁸⁸.

2.2. Les autres héritages de peuplement du bassin de l'Oyapock : peuplements dirigés décalés depuis la France et le Brésil, peuplement spontané de la ruée vers l'or. Effets de l'enclavement sur l'émergence de logiques fluviales

Au peuplement autochtone, impacté par la fixation de la frontière mais dont le mode d'appropriation spatiale historique dans l'intérieur des terres se fait sur les bassins fluviaux, s'ajoute

⁸⁸ La première rencontre transfrontalière des peuples amérindiens du Nord-Pará, de l'Amapá, du Surinam et de Guyane française s'est tenue à Macapá au Brésil du 10 au 13 novembre 2008 et a abordé la question de l'orpaillage, celle des grands travaux et celle de la gestion environnementale. La deuxième rencontre, tenue à Saint-Georges de l'Oyapock en Guyane française et à Oiapoque au Brésil du 1^{er} au 4 décembre 2009, a ré-abordé la question de l'orpaillage et initié une réflexion sur l'agriculture traditionnelle, la chasse, la pêche et la cueillette, et enfin l'artisanat. La troisième rencontre a eu lieu à Galibi, au Surinam, du 7 au 10 décembre 2010 ; elle a poursuivi le travail d'échange sur l'orpaillage et les questions de gestion socio-environnementale, des problèmes sociaux rencontrés par les communautés (drogue, alcool, violences faites aux femmes), de la jeunesse et de la transmission des langues.

de manière spécifique sur l'Oyapock un peuplement à l'origine « dirigé » par les autorités nationales, françaises puis brésiliennes afin de marquer leur présence et donc d'assurer la maîtrise du territoire, dont les implantations actuelles constituent des héritages. Du côté français, ce type de peuplement est essentiellement antérieur à l'arbitrage suisse ; tandis que du côté brésilien, il s'est poursuivi avec force par la suite, notamment sur la base de l'enjeu sécuritaire historiquement associé aux frontières nationales brésiliennes, que j'ai déjà présenté. De manière paradoxale, ce peuplement dirigé a tout autant contribué à faire émerger une synergie transfrontalière au cours du XX^e siècle, dans la mesure où le rattachement institutionnel et politique au territoire national n'a pas été tout de suite accompagné d'un rattachement routier, éloignant de ce fait la réalité fluviale des centralités de Cayenne et Macapá/Belém. Les différentes étapes du peuplement dirigé, décalée du côté français et du côté brésilien, sont également confrontées à un peuplement spontané du bassin, lié tout particulièrement à la ruée vers l'or de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle.

L'histoire de la fixation de la frontière franco-brésilienne que j'ai déjà retracée nous a permis de poser les bases des jeux politiques entre Français et Portugais puis Brésiliens entre le XVI^e et le XIX^e siècle dans le peuplement dirigé du territoire contesté. L'Oyapock constitue alors la limite nord et nord-est de ce territoire pour les Portugais puis les Brésiliens, alors qu'il n'est que le point de départ des revendications françaises. Dans ce cadre, les Français d'un côté et les Portugais puis les Brésiliens de l'autre, entre le traité d'Utrecht (1713) et l'arbitrage suisse du contesté franco-brésilien, se sont essentiellement contentés de borner ce territoire contesté, laissant l'intérieur aux missionnaires. Avant 1900, l'Oyapock et sa rive gauche ont donc essentiellement connu des implantations françaises : établissement du fort Saint-Louis dans les années 1720, développement de plantations sur le bas Oyapock (poldérisation dans la région de Ouanary) dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, puis courte installation du bagne entre 1853 et 1860, sur le site duquel se développera par la suite le bourg de Saint-Georges⁸⁹. À la suite du contesté, l'Oyapock connaît, sur la rive française, des évolutions essentiellement dues à des implantations spontanées. En termes d'impacts exogènes, seuls les changements administratifs que connaît successivement la Guyane viennent jouer sur l'organisation de la rive française : la création du territoire de l'Inini en 1930, qui met en place une administration séparée pour l'intérieur et le littoral et qui de fait scinde les rives de l'Oyapock,

⁸⁹ Voir chapitre 4.

puis la départementalisation et la communalisation du littoral, et enfin la dissolution du territoire de l'Inini en 1969 qui opère également la communalisation de l'intérieur.

La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, marqués par une ruée vers l'or sur de très nombreux bassins fluviaux du Plateau des Guyanes, amorcent les grandes lignes d'un peuplement spontané des rives de l'Oyapock autre que celui des populations amérindiennes. J'ai déjà abordé l'un des pans de cette ruée vers l'or dans le cas du Calçoene, qui a précipité le règlement du contesté franco-brésilien par arbitrage suisse. Sur l'Oyapock, des concessions sont accordées aux alentours du bourg de Saint-Georges, et le Camopi et la Sikini plus en amont sont particulièrement orpaillés. La rive française de l'Oyapock accueille alors de nombreux orpailleurs français auparavant installés dans la région du Calçoene et « invités » à quitter la région à la suite de la résolution du contesté [Romani, 2003, p. 134-135]. De manière générale en Guyane, l'apport de population est dans un premier temps endogène, les anciens ouvriers des plantations se reconvertissant en orpailleurs, puis dans un second temps exogène, avec d'importantes migrations créoles depuis les Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe) et anglaises (Dominique et Sainte-Lucie) [Jolivet, 1975]. À la fin de la ruée vers l'or, l'Oyapock retient une petite partie de cette population. Les villages d'orpailleurs disparaissent progressivement mais une partie de ces derniers se reporte sur les chefs-lieux des communes de l'intérieur créées en 1969, lors de la disparition pleine et entière du territoire de l'Inini qui depuis 1930 faisait de l'intérieur de la Guyane un espace administré séparément du littoral [Orru, 2001b, p. 422]. La fondation du bourg de Tampak à quelques kilomètres en aval de Saint-Georges dans les années 1920 s'effectue également dans le cadre des activités aurifères sur l'Oyapock : il est constitué d'une communauté saramaka⁹⁰ implantée à l'origine pour assurer le transport et le ravitaillement des orpailleurs. La qualité des pirogues saramaka, ainsi que le savoir-faire de leurs conducteurs ont fait de ces derniers des acteurs importants durant cette période aurifère en Guyane [Jolivet, 1975].

⁹⁰ Les Saramaka constituent l'un des quatre groupes de population Noir-Marron présents en Guyane. Les Noirs-Marrons désignent en Guyane et au Surinam des esclaves originaires d'Afrique qui se sont révoltés et enfuis des plantations avant l'abolition de l'esclavage. Les autres groupes sont les Ndjuka, les Aluku et les Paramaka. En raison de leur implantation très ancienne, ils sont également considérés comme des populations autochtones de Guyane.

La reprise du peuplement dirigé se fait au XX^e siècle du côté devenu brésilien, dans une volonté d'occuper un territoire autrefois contesté, et donc d'affirmer sa souveraineté nationale. À la suite de l'incorporation du territoire contesté à l'État fédéré du Pará en 1901, le district d'Oiapoque, rattaché au *município* d'Amapá, est créé en 1903, par la Loi municipale n°15 en date du 16 avril. La présence militaire brésilienne sur l'Oyapock intervient en 1907 avec le détachement de l'ancienne colonie militaire Dom Pedro II, installée en 1840 sur les rives de l'Araguari, dans le bas Oyapock [Soares, 1995, p. 37]. Ce détachement acte de la prise de possession effective du territoire contesté par le Brésil. Néanmoins, les effectifs et les moyens mis dans cette implantation militaire au début du siècle sont réduits [Romani, 2003, p. 142], et ce sont d'autres modes de peuplement dirigé qui sont alors encouragés à partir des années 1920, comme le relate avec détail la thèse de C. Romani.

Exemplaire des tentatives de peuplement qui vont suivre, la commission colonisatrice de l'Oyapock est fondée en 1919. Celle-ci donne lieu de 1922 à 1927 à la colonie agricole de Clevelândia, située à quelques kilomètres en amont du bourg de Saint-Georges. La population de la colonie est essentiellement constituée de migrants venus du Ceará fuyant les sécheresses des alentours de Fortaleza [Soares, 1995, p. 37 ; Romani, 2003, p. 108-109]. Clevelândia devient également en 1924 une colonie pénitentiaire, constituée de prisonniers déportés (essentiellement des prisonniers politiques), qui a pour effet collatéral la croissance du bourg voisin de Martinique, comptoir commercial pour les orpailleurs du moyen Oyapock, et comptoir d'extraction du bois de rose, et qui préfigure l'actuel bourg d'Oiapoque. Son nom, « Martinique », devenant « Martinica » en portugais, vient de l'un de ses habitants, un créole antillais connu sous le nom d'Emile Martinique ou Emile de Martinique. La fin de la colonie pénitentiaire en 1930 renforce considérablement le poids de ce comptoir par rapport au bourg de Clevelândia. Dans cette phase de peuplement dirigé, destiné à marquer la présence brésilienne à ses frontières, cette francisation de la rive brésilienne est remise en question en 1927 par le futur maréchal Rondon⁹¹, qui lors d'une visite sur les lieux renomme le bourg « Vila do Espírito Santo ». Même si les expériences des colonies agricole et pénitentiaire sont écourtées, elles ne sont pas considérées comme des échecs, dans la mesure où bien qu'ils se soient tournés vers d'autres activités (extraction du bois, orpillage), les hommes sont restés : « *La création de colonies nationales peut être considérée comme une stratégie de colonisation dans laquelle le plus*

⁹¹ Le général Rondon est particulièrement connu pour avoir supervisé la mise en place de lignes télégraphiques en Amazonie. De ce fait, il a contribué à la cartographie de la région et à de nombreuses prises de contact avec des groupes amérindiens. Il est le fondateur du Service de protection de l'Indien, ancêtre de la FUNAI (*Fundação nacional do Índio* – Fondation nationale de l'Indien) actuelle, organisme fédéral en charge des questions amérindiennes au Brésil. Il est nommé maréchal en 1955, trois ans avant son décès.

*important était l'occupation et le peuplement du territoire. L'activité économique résultant de ce processus, la dégradation de l'environnement en découlant, et les conditions dans lesquelles s'est faite cette occupation, étaient secondaires »*⁹² [Romani, 2003, p. 120].

La présence militaire sur la rive brésilienne de l'Oyapock est consolidée dans les années 1940, avec le déplacement de la colonie militaire à Clevelândia et le renforcement de ses effectifs. Avec l'implantation de ce peloton de bataillon d'infanterie de la forêt (*infantaria da selva*), qui a perduré jusqu'ici, la frontière de l'Oyapock intègre le dispositif militaire déployé aux frontières amazoniennes du Brésil dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Cette nouvelle implantation précède de peu la création du Territoire fédéré de l'Amapá (1943), qui donne lieu en 1945 à la création du *município* d'Oiapoque, nom qui est également associé, à partir de là, au bourg connu anciennement dénommé Martinique puis Vila do Espírito Santo. Le rôle de ce peloton de frontière est revalorisé avec la mise en place du Programme *Calha Norte* en 1985, qui selon les analyses qu'en fait F.-M. Le Tourneau [2007], a déployé en Amazonie un réseau militaire inédit, alors que paradoxalement le régime militaire avait pris fin. Historiquement, Clevelândia représentait l'une des rares colonies militaires amazoniennes de frontière d'importance.

Du XVIII^e siècle aux années 1980-1990, deux temps caractérisent donc le peuplement dirigé de l'Oyapock, et un temps, celui de la première ruée vers l'or, vient les chevaucher à la fin du XIX^e siècle. Le paradoxe veut que le peuplement dirigé, dont l'objectif était d'assurer la souveraineté nationale sur un espace frontalier, ne soit pas allé à l'encontre de logiques fluviales et transfrontalières, bien au contraire. Tant du côté français que du côté brésilien, la distance des principales centralités à la frontière est conséquente, impliquant que de nombreux échanges économiques se fassent localement, mais aussi conjointement avec l'extérieur du bassin. La Seconde Guerre mondiale rapproche également les deux bourgs puisque Saint-Georges, tout comme la Guyane, s'approvisionne alors au Brésil, la liaison avec la métropole étant coupée en raison du blocus allemand.

Le transport maritimo-fluvial reste ainsi, jusque dans les années 1980-1990, le mode d'échange privilégié de chaque rive de l'Oyapock avec sa centralité régionale, et principalement avec Cayenne dans la première moitié du XX^e siècle : « *La route commerciale suivait presque partout le même sort.*

⁹² « *A criação de colônias nacionais pode ser considerada como uma estratégia de colonização em que o mais importante era a ocupação e o povoamento do território. A atividade econômica que resultasse desse processo, a degradação ao ambiente decorrente dele, e as condições em que se deu essa ocupação, não tinham relevância* ».

*L'importation de produits, dans la logique de l'ancien système colonial, était contrôlée par le port principal de Cayenne, point d'entrée. De là, le transport était fait par voie maritime jusqu'au bourg de Saint-Georges ou jusqu'à Martinique (...). De ces ports locaux, les piroguiers saramaka se chargeaient de transporter les marchandises allant en amont du fleuve »*⁹³ [Romani, 2003, p. 139-140]. La mise en place de liaisons aériennes, le développement des liaisons fluvio-maritimes d'approvisionnement depuis le Brésil et les travaux de la BR156, de la mi-XX^e siècle aux années 1980-1990, s'ils diversifient les moyens d'approvisionnement, ne changent pas fondamentalement la donne dans les relations qu'entretiennent les deux rives du fleuve. Dans les années 1990, A. Masteau décrit l'importance des synergies qui perdurent et, en particulier, les immobilisations des bateaux d'approvisionnement d'un côté ou de l'autre qui donnent lieu à l'intensification des échanges entre les deux bourgs [Masteau, 1997, p. 163].

3. Une organisation spatiale duale du bassin qui s'accroît fortement depuis les années 1980-1990 : du littoral à l'intérieur, des logiques différenciées

L'« unité » du bassin de l'Oyapock, telle que je l'ai décrite en m'appuyant sur l'identification d'une logique fluviale forte qui s'affirme même dans un contexte de peuplement dirigé par l'État central pour asseoir sa souveraineté, est en forte restructuration depuis les années 1980-1990. Un espace dit « littoral », c'est-à-dire directement rattaché aux centres de décision régionaux, se distingue alors d'un espace dit « de l'intérieur », dont la caractéristique première est celle de l'enclavement. Dans ce cadre, la mise en place de nouvelles routes paraît jouer considérablement sur cette déstructuration, et notamment participer à la redéfinition d'un bipôle Oiapoque/Saint-Georges, assurant l'interface entre l'intérieur et le littoral.

⁹³ « A rota do comércio seguiu em quase todos os locais, a mesma sorte. A importação de produtos, na lógica do antigo sistema colonial, entrava controlada pelo porto principal de Caiena. De lá o transporte era feito por mar até a vila de St. Georges ou até Martinica (...). Desses portos locais, os canoieiros Saramaka se encarregavam de transportar as mercadorias subindo o rio ».

3.1. *Éléments de compréhension*

de la lecture spatiale « littoral »/« intérieur » :

une hiérarchie fluviale ancienne,

confirmée par l'implantation d'axes routiers

En termes d'organisation spatiale, le peuplement et la disposition actuelle de la population paraissent contribuer à conférer une unité au Plateau des Guyanes [Lézy, 2000, p. 14], défini par des Guyanes « côtières », ayant une façade atlantique (Guyane vénézuélienne, Guyana, Surinam, Guyane française et nord de l'État brésilien de l'Amapá) et des Guyanes « intérieures » bordées par l'Amazone (État brésiliens du Roraima, nord du Pará, nord de l'Amazonas, sud de l'Amapá). La lecture duale de l'espace entre intérieur et littoral pour les Guyanes côtières et entre intérieur et rives de l'Amazone pour les Guyanes intérieures est historique. Elle répond à une dynamique d'occupation de l'espace adossée à une configuration géophysique spécifique. Ce sont en effet les terres basses littorales, au-delà du trait de côte, qui ont concentré les vagues de colonisation dans les Guyanes côtières⁹⁴. Au contraire, les terres hautes, marquées par le couvert forestier amazonien, difficilement pénétrables si ce n'est par voie fluviale, ont conditionné un peuplement soit historiquement marginalisé (essentiellement amérindien, mais aussi Marron en Guyane française et au Surinam) soit ponctuel et non durable (*rushes* aurifères notamment). Dans les Guyanes intérieures, l'Amazone a joué ce rôle du littoral.

En Guyane française, les différents cycles de « colonisation », puis de peuplement programmé à partir de la départementalisation en 1946, malgré les échecs qu'ils ont pu connaître, ont fait perdurer le pôle côtier de Cayenne, principal point de liaison de la Guyane avec l'extérieur et notamment avec la métropole. Ces cycles ont également marqué l'élargissement du peuplement côtier au littoral dans son extension plus large : l'ensemble des embouchures de fleuves deviennent alors des points stratégiques de liaison entre le littoral et l'intérieur et assoient une hiérarchie spatiale entre les deux. Saint-Laurent sur le Maroni, Mana sur la Mana, Sinnamary sur le Sinnamary, Régina sur l'Approuague, Saint-Georges sur l'Oyapock...

En Amapá, les dynamiques de peuplement sont à première vue plus contrastées, dans la mesure où le territoire est bordé par l'Amazone d'un côté et par l'océan Atlantique de l'autre. Néanmoins, on constate que le *Rio mar* (fleuve-mer) a tout autant joué le rôle d'un littoral en interface avec un

⁹⁴ E. Lézy rappelle combien cette dynamique est littorale et non côtière *stricto sensu* : la côte guyanaise (au sens large) était et est toujours pour partie bordée de mangroves, de forêts et de savanes inondées peu propices au peuplement [Lézy, 2000, p. 41].

intérieur : à la suite des implantations originelles des populations amérindiennes le long de l'Amazone, l'époque de la colonisation luso-hispanique renforce le rôle de l'embouchure de ses affluents. Les principales fondations urbaines au XVIII^e siècle se succèdent à ces points stratégiques : à cette époque existent déjà les actuelles villes de Macapá (Amazone), Belém (Amazone), Santarem (Amazone et Tapajos), Manaus (Amazone et rio Negro)... L'établissement de fortifications à ces points était le moyen d'assurer le contrôle du cours du fleuve et garantir la sécurité des transits sur les bassins hydrographiques [Droulers, 2004, p. 32-37 ; Dumont, 2005]. Sur la façade atlantique de l'Amapá, la dynamique est littorale, bien que dissociée du rivage du fait des terres inondées qui le marquent.

La mise en place des premiers axes routiers dans les Guyanes, dès le XVII^e siècle, vient confirmer et renforcer cette organisation spatiale « intérieur »/« littoral » [Le Roux, 2004, cité par DIREN, 2009, p. 49]. Les chemins qui sont alors tracés se présentent comme une alternative au cabotage côtier [Lézy, 2000, p. 45], et viennent progressivement relier entre elles les localités des embouchures de fleuves. La route devient alors l'élément clé de structuration du littoral. Au contraire, l'intérieur reste essentiellement accessible par voie fluviale, puis aérienne. La percée d'axes vers l'intérieur n'intervient qu'au cours du XX^e siècle, sur la base de deux moteurs principaux : une volonté de rendre plus accessibles des implantations anciennes de bord de fleuve d'un côté, et un objectif de pénétration et d'appropriation de l'espace à des fins de valorisation économique, sociale et politique, de l'autre, dont les « fronts pionniers » constituent l'une des modalités [Boudoux d'Hautefeuille, 2010b, p. 18-23]. L'occupation et l'aménagement actuels de la région des Guyanes répondent donc à deux logiques qui font se chevaucher et se rencontrer deux systèmes d'implantation humaine : la logique contemporaine *via* les axes routiers traversant les interfluves se surimpose aux reliques du système urbain historique, composé essentiellement de chaînes d'établissements littoraux ou de bord de fleuves. En Amazonie, on oppose ainsi l'« Amazonie des fleuves » à l'« Amazonie des routes » [Godfrey et Browder, 1996].

F. Piantoni, qui a précisément étudié l'ensemble de ces dynamiques pour la Guyane française, propose ainsi de qualifier le peuplement littoral de « *longitudinal auréolaire* » et le peuplement de l'intérieur de « *cyclique* » et de « *linéaire* » pour les bords de fleuves [Piantoni, 2002, p. 60 ; 2009, p. 51]. En élargissant son analyse aux Guyanes intérieures, on peut proposer une lecture où le peuplement linéaire des rives de l'Amazone, de par l'importance des implantations humaines auxquels il a donné lieu, se surimpose à un intérieur structuré par ses affluents et leurs interfluves.

3.2. La définition d'un espace raccroché au « littoral » dans le bassin de l'Oyapock : une approche par le désenclavement routier

Depuis les années 1980-1990, le bassin de l'Oyapock est directement traversé par des échanges qui le dépassent, comme je serai amenée à l'examiner en détail par la suite, notamment en m'intéressant aux questions migratoires⁹⁵. Ce changement d'échelle semble particulièrement lié au désenclavement routier de la section Oiapoque/Saint-Georges de la frontière qui définit ce qu'on peut désormais qualifier de « section littorale » du bassin.

D'après le modèle « littoral »/« intérieur » qui a été présenté, on peut aujourd'hui lire l'organisation de l'espace de la Guyane et de l'Amapá de manière duale, comme l'illustre la figure 5. En Guyane, ce sont 7 chefs-lieux de communes sur les 22 que la région compte qui sont inaccessibles par voie routière depuis le pôle de Cayenne. La terminologie officielle les qualifie de « communes de l'intérieur »⁹⁶. En Amapá, sur les 16 chefs-lieux de *municípios* que compte l'État, si un seul n'est pas accessible par voie routière depuis Macapá, 6 ne le sont que par des pistes non goudronnées difficilement praticables en saison des pluies [Santos, 2008, p. 8]. L'axe routier littoral RN1/RN2/BR156 vient confirmer l'organisation spatiale duale des espaces considérés et confère une linéarité nouvelle à un peuplement à l'origine ponctuel, côtier et/ou d'embouchure de fleuve.

Cet axe routier littoral a tardivement été mis en lien avec la frontière, comme j'ai pu déjà brièvement l'évoquer. Du côté brésilien, la BR156, dont les travaux débutent dans les années 1960, est asphaltée tronçon par tronçon dans les décennies qui suivent. Sur les 595 kilomètres séparant Oiapoque de Macapá, 190 sont toujours latéritiques en 2011, entre Calçoene et Oiapoque. Le trajet s'effectue en 7 à 20 heures en saison des pluies, généralement en bus ou en véhicule à quatre roues motrices en raison du tronçon de latérite. Du côté français, la RN2 reliant Cayenne à Saint-Georges est implantée dans les années 1970 pour un premier tronçon allant jusqu'à Régina, et au début de la décennie 2000 pour le second tronçon de Régina à Saint-Georges, avec une ouverture officielle à la circulation en 2003. La route est bitumée, mais est régulièrement en travaux depuis, car elle avait été calibrée à l'origine pour être une piste latéritique ; son revêtement, non prévu dans l'enveloppe financière de départ, s'est révélé de mauvaise qualité [Boudoux d'Hautefeuille, 2010b, p. 41]. Elle est aujourd'hui longue de 192 kilomètres, et trois heures sont nécessaires pour relier Cayenne à Saint-Georges. La connexion des bourgs d'Oiapoque dans un premier temps, et de Saint-Georges dans un

⁹⁵ Voir chapitre 10.

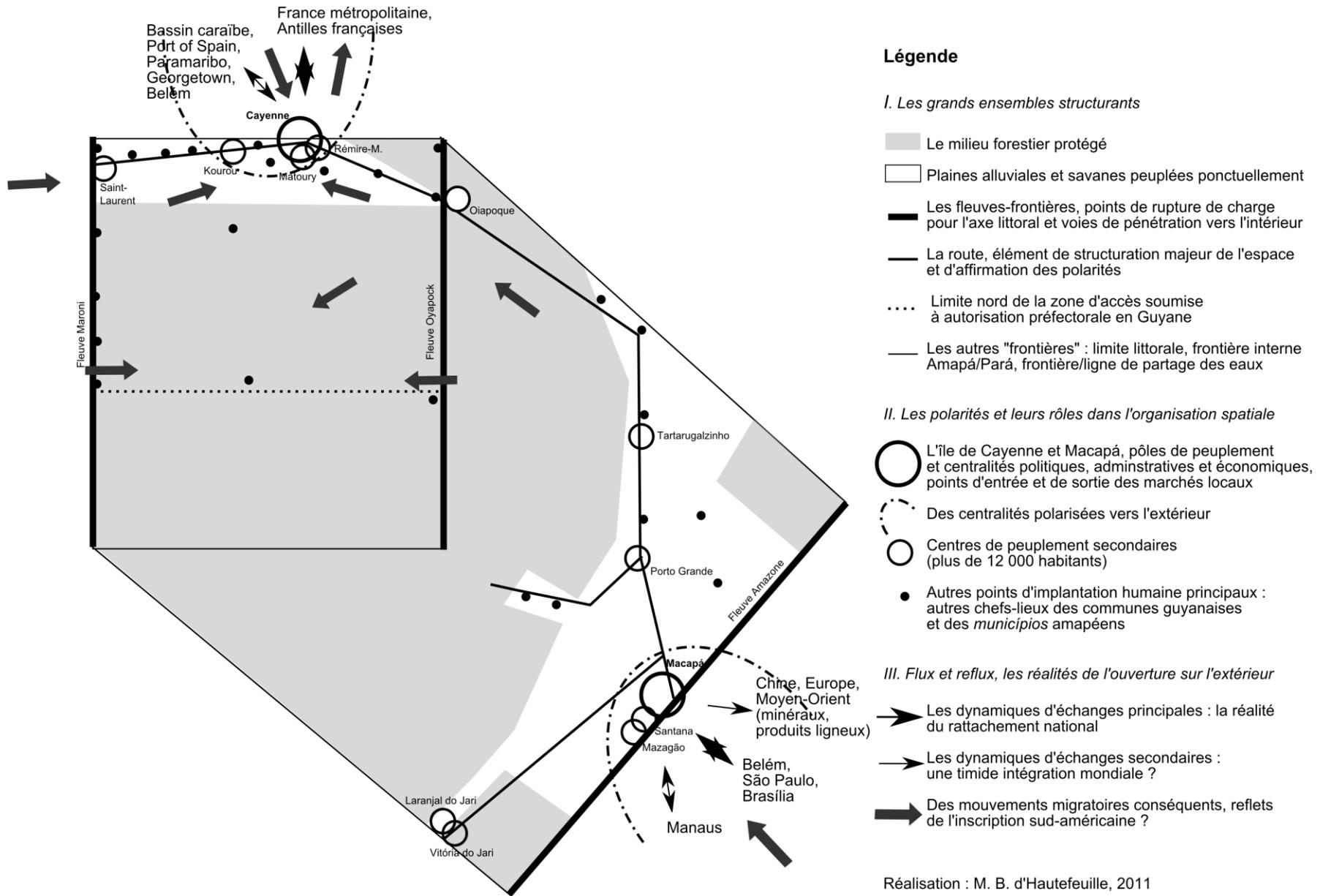
⁹⁶ Depuis 2009, il existe ainsi à la Préfecture de Guyane un « sous-préfet chargé des communes de l'intérieur ».

second, à l'axe routier littoral, et ainsi aux polarités régionales de Macapá et Cayenne, intervient donc comme un premier point pour révéler une dichotomie au sein du bassin de l'Oyapock (planches de photos 4 et 6).

Cette nouvelle interconnexion routière, même si elle ne s'achève qu'avec la construction du pont sur l'Oyapock (planche de photos 7), crée de nouvelles conditions pour le report d'échanges préexistants, notamment de flux migratoires, et la mise en place de nouveaux échanges, sur lesquels je reviendrai plus précisément par la suite.

Commentaire de la figure 5. Cette figure permet de synthétiser un certain nombre d'éléments d'organisation spatiale qui avaient déjà été soulignés par les cartes 14 et 18. Elle met en évidence la manière dont l'opposition classique littoral/intérieur s'applique en Guyane et en Amapá, en prenant la forme d'une opposition axes routiers structurants/espaces protégés. Les dynamiques d'échange des centralités principales (Ile de Cayenne et bipôle Macapá-Santana) tournent les deux territoires vers l'extérieur et jouent ainsi sur leur cloisonnement.

Figure 5. Un schéma de l'organisation spatiale de la Guyane et de l'Amapá : des logiques similaires entre littoral et intérieur



3.3. L'estuaire, le haut Oyapock et la ligne de partage des eaux : la définition d'un « intérieur »... préservé ?

L'autre moteur de l'accentuation de la dichotomie entre littoral et intérieur sur le bassin de l'Oyapock découle des politiques environnementales qui s'appliquent en Guyane et en Amapá dès les années 1980 et s'intensifient à la suite du sommet de Rio en 1992. Ces politiques, territorialisées dans la mesure où elles donnent lieu à la création de parcs (tableau 22), contribuent à délimiter les contours d'un « intérieur » qui se caractérise par son fort degré de protection du milieu et des populations autochtones. Sur la rive brésilienne, en plus des Terres indigènes déjà évoquées, le Parc national du Cabo Orange est créé en 1980 à l'embouchure de l'Oyapock et sur la côte Atlantique, et le Parc national *Montanhas do Tumucumaque* en 2002 dans la partie nord-ouest de l'Amapá. En Guyane, après un long processus de gestation débuté à la suite du sommet de Rio [Tsayem Demaze, 2008], le Parc amazonien de Guyane voit le jour en 2007, dans une configuration spécifique déjà évoquée, avec une « zone de cœur » intégralement protégée, une « zone de libre adhésion » comprenant des espaces anthropisés et les zones de droits d'usage collectifs. En négatif de la territorialisation de ces politiques environnementales, on retrouve à nouveau les deux bourgs frontaliers de Saint-Georges et d'Oiapoque, comme en témoigne la carte 24.

La politique de création de parcs frontaliers est généralement renvoyée à deux problématiques : la première est évidemment environnementale, mais la seconde est bien d'ordre géopolitique. S. Guyot, qui a travaillé sur les parcs d'Afrique australe, a montré que les parcs naturels frontaliers pouvaient être un moyen d'établir un espace tampon mettant à distance l'État voisin, ou au contraire constituer d'importants outils de coopération entre des États voisins [Guyot, 2006]. Dans le cas des parcs frontaliers du bassin de l'Oyapock, il semble que les enjeux géopolitiques n'aient pas été tranchés au point de supplanter les enjeux environnementaux. En ce qui concerne le Parc national *Montanhas do Tumucumaque* et le Parc amazonien de Guyane, on est néanmoins renvoyé à une certaine volonté d'affichage international d'un engagement environnemental que la France et le Brésil veulent exemplaire : le sommet de Rio apparaît comme le déclencheur, pour les deux parcs, de leur mise en place effective. La précipitation dans laquelle le Parc *Montanhas do Tumucumaque* a été implanté, sans concertation avec les acteurs locaux [Carvalho, 2006, p. 137-144 ; Steiman, 2008, p. 158], est même souvent présentée comme une volonté brésilienne de « prendre de vitesse » le Parc amazonien de Guyane. Désormais, l'ensemble des deux parcs constitue l'aire protégée la plus vaste au monde, dépassant les sept millions d'hectares. Ils font partie intégrante d'une « mosaïque » d'aires protégées étendue aux États voisins du Plateau des Guyanes et au Pará.

Tableau 22. Les parcs nationaux frontaliers du bassin de l'Oyapock

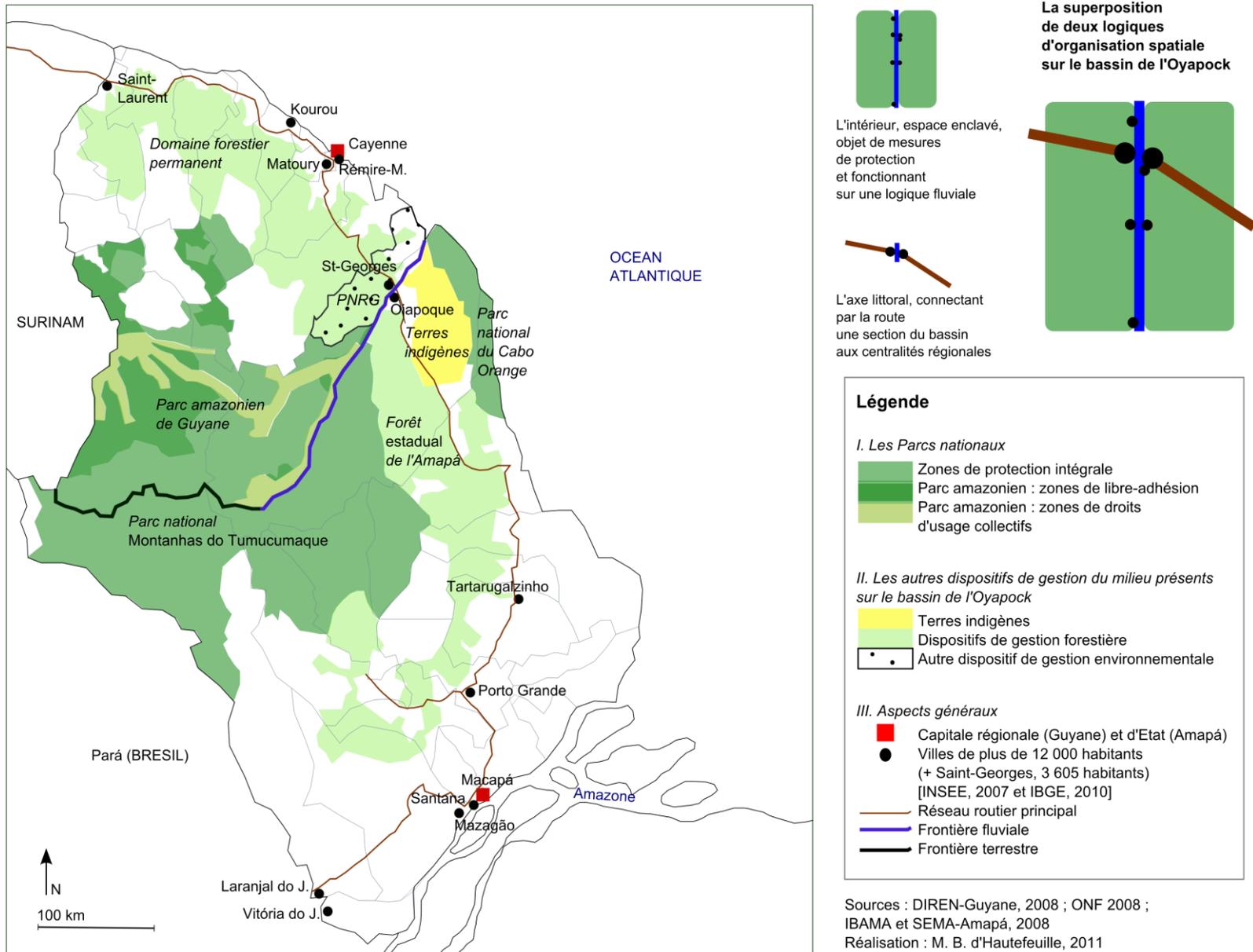
	Nom du Parc	Date de création	Superficie (hectares)	Communes/ <i>municípios</i> concernés
Brésil	Parc national Montanhas do Tumucumaque	2002	3 867 000	Pedra Branca do Amapari Oiapoque Calçoene Laranjal do Jari Serra do Navio
	Parc national du <i>Cabo Orange</i>	1980	619 000	Oiapoque Calçoene
France	Parc amazonien de Guyane	2007	3 300 000	Camopi Maripasoula Papaïchton Saint-Elie Saül

(Source : Steiman, 2008, p. 156)

Les deux rives de l'Oyapock sont donc, sur la majorité de leur longueur, partie intégrante de parcs nationaux dont l'objectif principal est d'assurer la protection du milieu, même si les législations française et brésilienne en la matière diffèrent. Le Parc amazonien de Guyane a effectivement pour particularité de comprendre en son sein des « zones de libre adhésion » anthropisées, ainsi que des zones de droits d'usage collectifs (ZDUC) au contraire de ses équivalents brésiliens. Néanmoins, ceux-ci acceptent aussi à leurs marges des implantations humaines, comme en témoignent le bourg de Vila Brasil (Parc national *Montanhas do Tumucumaque*) et les implantations de Cunani et Vila Velha (Parc national du *Cabo Orange*). La vocation de protection du milieu conférée à une partie importante du bassin de l'Oyapock la rattache aux logiques propres à l'intérieur en faisant de son enclavement l'un de ses points forts.

Aux trois parcs nationaux, il faut ajouter quelques autres dispositifs qui, tant du côté français que du côté brésilien contribuent au maillage environnemental du bassin de l'Oyapock. Du côté brésilien, on relève, avec les Terres indigènes Galibi, Uaçá et Juminã, la forêt *estadual* de l'Amapá instaurée en 2006 afin de favoriser l'exploitation durable des ressources forestières de l'État. Du côté guyanais, le dispositif complémentaire est plus léger, mais existe bien : les communes de Ouanary et Saint-Georges souhaitent intégrer le Parc naturel régional dont la vocation est de participer au développement durable des territoires. Dans ce cadre, Ouanary se distingue clairement de Saint-Georges, dans la mesure où sa faible population et son accessibilité fluviale la rattachent à un espace de l'intérieur. Enfin, la mise en place du Domaine forestier permanent, zone à vocation forestière stricte découlant de l'application du Code forestier en Guyane (décret n° 2008-667 du 2 juillet 2008), impacte également le bassin de l'Oyapock.

Carte 24. Dispositifs de gestion du milieu autour du bassin de l'Oyapock et impacts sur son organisation spatiale



4. La place du bipôle Saint-Georges/Oiapoque dans l'organisation de la sous-région (années 1980 à 2011)

Les bourgs de Saint-Georges et d'Oiapoque se positionnent à l'interface entre le littoral et l'intérieur, comme une plateforme de rupture de charge entre le transport fluvial et le transport routier. Ils sont distants de 6 kilomètres, qui se parcourent en quinze minutes en pirogue à moteur, avant l'ouverture du pont transfrontalier⁹⁷. Désenclavés par l'arrivée de la route, ils ont connu des mutations récentes et importantes. Leur place dans l'aménagement des territoires de la Guyane et de l'Amapá en est rénovée ; l'interconnexion routière leur a conféré un rôle potentiel de synapse à l'échelle de ces deux territoires. La mise en place du pont sur l'Oyapock doit concrétiser, au moins en termes infrastructurels, ce rôle.

4.1. Oiapoque, une polarité en devenir pour l'Amapá

Les projets d'infrastructure développés pour l'Amapá depuis le début de la décennie 2000 par les Plans pluriannuels nationaux (BR156, pont sur l'Oyapock, dans une vision plus vaste d'un « Arc nord ») pourraient projeter le bourg d'Oiapoque comme une future polarité d'importance à l'échelle de l'État fédéré (photo 1 et planche de photos 3). À l'image de l'État fédéral, les États fédérés au Brésil établissent également des Plans pluriannuels (PPA) qui tracent les grandes lignes d'une stratégie de planification pour quatre années. Les PPA 2004-2007 et 2008-2011, en lien direct avec le Plan de développement intégré « *Amapá produtivo* » (« Amapá productif ») élaboré en 2004 pour cibler les chaînes de production locales prioritaires⁹⁸, confèrent à Oiapoque une place spécifique⁹⁹. Les trois documents ont pour ambition de participer au développement de l'intérieur de l'État, dans un objectif de rééquilibrage territorial face au pôle urbain de Macapá-Santana en croissance forte. La mise en place de pôles de développement régionaux est donc promue. Deux approches se croisent dans ce cadre : celle du Plan « *Amapá produtivo* » qui cible les activités spécifiques à soutenir sur le *município* par le biais des APL, et celle des PPA, d'ordre plus stratégique. Si les APL principaux

⁹⁷ Voir photo aérienne de situation en annexe 2.

⁹⁸ *Arranjos produtivos locais*, souvent déclinés en APL. Il s'agit d'une politique de *clusters* encouragée au Brésil par les Plans pluriannuels nationaux depuis 2000.

⁹⁹ La continuité entre les PPA 2004-2007 et 2008-2011 et le lien avec le Plan « *Amapá produtivo* » sont très forts dans la mesure où le gouverneur élu en 2002, Waldez Góes, a enchaîné un second mandat (2006-2010). Dans le texte, les trois documents renvoient les uns aux autres.

recensés sont peu nombreux (manioc, pêche artisanale, roches ornementales), Oiapoque est identifié comme partie intégrante du pôle de développement de l'axe de la BR156, corridor au fort potentiel touristique [*Governo do Estado do Amapá*, 2003, p. 43-44] et permettant l'interconnexion avec la Guyane française, partenaire à privilégier [*ibid.*, p. 49]¹⁰⁰.

La croissance démographique d'Oiapoque (tableau 23) n'est pas directement corollaire de l'implantation de la BR156 à partir des années 1960, dans la mesure où son asphaltage ne s'est fait que progressivement depuis Macapá, 190 kilomètres étant encore latéritiques en 2010. Sa croissance est en forte hausse depuis les années 1980, avec une accentuation notable entre 1991 et 2000. Il semble que l'on puisse baser cette croissance sur le nombre de nouveaux arrivants en augmentation : en 2000, 10,5 % des habitants (de plus de cinq ans) du *município* ne vivaient pas en Amapá cinq ans auparavant et 28 % n'y étaient pas nés. En raison de cette forte pression migratoire, l'Agence de développement de l'Amapá (ADAP)¹⁰¹ prévoit qu'Oiapoque pourrait devenir à l'horizon 2030 le deuxième pôle urbain de l'État, après Macapá et avant Santana qui compte 101 203 habitants en 2010, soit le quintuple de la population d'Oiapoque à la même date¹⁰².

¹⁰⁰ Alors qu'Oiapoque est un pôle en lui-même dans le Plan « *Amapá produtivo* » (logique d'APL qui lui est spécifique), en revanche il intègre un pôle dans les PPA, qui ne lui confèrent donc pas de statut particulier en tant que *município* frontalier. Il semble important de noter cette différence, au vu notamment des nouveaux enjeux qu'il pourrait pourtant porter avec la mise en place du pont sur l'Oyapock. On verra par la suite que la commune de Saint-Georges est au contraire pressentie en elle-même comme un pôle de développement pour la Guyane par les documents de planification régionale.

¹⁰¹ L'ADAP est rattachée au gouvernement de l'État de l'Amapá. Elle organise son action depuis 2007 autour de quatre axes transversaux : la collecte de fonds pour l'État, le soutien au développement de l'intérieur, l'amélioration des offres de formation et enfin la promotion de l'État à l'extérieur afin d'attirer les investissements. Elle est également en charge au nom de l'État de la coordination de projets co-financés par des partenaires internationaux (Banque interaméricaine de développement, Banque mondiale).

¹⁰² Entretien avec Claudia Machado, coordinatrice de projets à l'ADAP, Macapá, 03/10. Au vu des réalités actuelles, l'horizon 2030 peut sembler vraiment très (voire trop) proche. Néanmoins, ces prévisions nous donnent bien un aperçu de la problématique migratoire à Oiapoque.

Tableau 23. Indicateurs démographiques – Oiapoque¹⁰³

	1960	1970	1980	1991	2000	2010
Population	3 934	4 554	5 028	7 555	12 886	20 426
Taux de croissance annuelle moyen en %		+1,5	+1,0	+3,8	+6,1	+4,7
Nombre d'habitants n'étant pas nés en Amapá				972 (13 %)	3 606 (28 %)	
Nombre d'habitants de 5 ans ou plus ne vivant pas en Amapá cinq ans auparavant				400 (5 %)	1 355 (10,5 %)	

(Source : IBGE, 1960, 1970, 1980, 1991, 2000, 2010)

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce boom migratoire¹⁰⁴ ; elles ont toutes trait, à l'origine, à la position frontalière du bourg, et ont fortement modulé ses activités. La croissance démographique du *município* est en premier lieu imputée à la seconde ruée vers l'or, qui se déclenche dans les Guyanes dans les années 1980. Cette ruée n'impacte pas le bassin de l'Oyapock uniquement en raison de ses ressources aurifères propres, vers le moyen Oyapock (Camopi, Sikini), comme c'était le cas à la fin du XIX^e siècle. Elle l'impacte également en raison de sa position frontalière, qui confère à la rive brésilienne et surtout au bourg d'Oiapoque un rôle de base arrière pour les orpailleurs, essentiellement de nationalité brésilienne, disséminés sur l'ensemble du territoire guyanais, ainsi qu'au Surinam. A. P. A. Soares a décrit cette situation dès 1995 en montrant notamment qu'Oiapoque constitue un point de ralliement pour trouver un « patron » et ainsi intégrer un réseau d'orpaillage clandestin en Guyane [Soares, 1995, p. 53]. En contrepartie, le bourg constitue un point de ravitaillement pour ces réseaux, entraînant le développement de magasins de matériel, de comptoirs d'achat d'or, ou encore de la prostitution. C'est ce rôle de base arrière que joue dès lors Oiapoque, tout comme Vila Brasil à partir de 1984, face à Camopi [Pinto *et al.*, 2010, p. 165-172]. La

¹⁰³ Au Brésil, la variation annuelle moyenne de population entre chaque recensement n'est pas présentée par l'IBGE. Les taux de croissance moyens annuels présentés ici sont donc des calculs propres. En France, l'INSEE a l'habitude de présenter dans de tels tableaux la variation annuelle moyenne de la population qui est constituée de la somme de la variation annuelle moyenne due au solde migratoire et de la variation annuelle moyenne due au solde naturel (voir tableau équivalent pour Saint-Georges). Or l'IBGE ne calcule pas le solde migratoire et solde naturel entre chaque recensement de population (entretien personnel avec M. Joel Lima da Silva, superviseur de la diffusion de l'information à l'unité de l'IBGE de Macapá, 23/03/10). Le recours aux données d'état civil pourrait être un moyen d'évaluer le solde naturel, tandis que le solde migratoire peut être approché à partir des statistiques comptabilisant le nombre des personnes qui ne résidaient pas dans l'État du *município* cinq ans auparavant, ou du nombre de personnes nées dans un autre *município* que celui de résidence. Recourir à la première option est compliqué puisqu'il faut travailler sur les données de l'état civil sur 50 ans, c'est pourquoi c'est la seconde option qui est exploitée ici dans le cas du *município* d'Oiapoque. En mai 2011, les résultats du recensement de 2010 ne sont pas encore assez détaillés pour pouvoir donner les chiffres pour la période 2000-2010.

¹⁰⁴ Qui reflète, comme on va le voir par la suite, une situation que connaît l'Amapá dans son ensemble.

vocation d'Oiapoque évolue sensiblement dans les années 2000 : les opérations de lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane opèrent une pression forte sur ces activités commerciales. L'ouverture du tronçon de la RN2 Régina/Saint-Georges en 2003 joue également sur le redéploiement progressif de ses activités. Oiapoque devient alors un point de passage et de recours pour l'ensemble des migrants brésiliens présents sur le territoire guyanais, en situation régulière ou irrégulière, dont une partie seulement se dirige vers les chantiers d'orpaillage, puisque la RN2 constitue alors une voie d'entrée privilégiée sur le territoire guyanais. Oiapoque draine également des résidents guyanais venus en touristes et/ou attirés par des prix attractifs bien que fluctuant en fonction du cours du change euro/*real*. En raison de ces deux phénomènes consécutifs à la mise en place de la RN2, les activités commerciales se diversifient en se recentrant sur l'équipement de la personne (produits de beauté, habillement, chaussure, bijouterie).

Les problématiques socio-économiques soulevées par ces mutations récentes sont vastes. Elles impliquent le développement des infrastructures, notamment des réseaux d'assainissement, et la construction de logements, ainsi que la question de l'emploi informel, particulièrement développé. Ces problématiques se posent avec d'autant plus d'acuité que le Plan directeur participatif (*Plano diretor participativo* - PDP) d'Oiapoque, dont l'élaboration a débuté en 2005 par convention avec l'Université fédérale de l'Amapá (UNIFAP), est au point mort. Ce Plan directeur pourrait pourtant broser les grandes lignes envisagées pour le développement urbain du bourg [Tostes, 2006, p. 138-146], à l'image des Plans locaux d'urbanisme (PLU) en France. Il ferait suite à un Plan d'urbanisme élaboré en 1988 par l'Institut brésilien d'administration municipale (*Instituto Brasileiro de Administração Municipal*) qui n'a jamais été mis en pratique [Tostes, 2006, p. 143]. L'absence de planification urbaine, combinée aux mutations évoquées précédemment et notamment à la croissance démographique, est responsable de l'occupation anarchique du sol que l'on constate à Oiapoque. Il est d'autant plus difficile, dans ce contexte, de cerner les directions dans lesquelles peut s'engager son développement socio-économique, notamment en lien avec le pont transfrontalier.

Pourtant, diverses pistes sont évoquées depuis longtemps, qui n'ont pour le moment jamais été concrétisées. G. Carvalho récapitule les plus significatives : l'implantation d'une Zone franche de l'Oyapock (ZFO), le soutien au secteur du tourisme, le développement du port fluvial [Carvalho, 2006, p. 171-172]. Les deux premières, comme on le verra par la suite, sont les mêmes qui sont envisagées du côté guyanais pour Saint-Georges. Le projet de Zone franche a été élaboré dès le début des années 1990, et l'échec de sa mise en place jusqu'à aujourd'hui doit être imputé, selon G. Carvalho, à des conflits d'intérêts politiques plus qu'à la faiblesse de son potentiel. Il évoque

notamment les risques d'affaiblissement de l'Aire de libre-commerce de Macapá-Santana qui pourraient en découler [Carvalho, 2006, p. 142-144]. Un nouveau projet de loi (n°7372/2010), visant à la création d'une Aire de libre-commerce d'Oiapoque, est en cours d'examen au Parlement brésilien depuis mai 2010. Depuis les constats dressés en 2006 par G. Carvalho soulignant l'écart existant entre projets et réalité, on ne repère pas d'évolution notable. Oiapoque demeure une polarité en devenir pour l'Amapá. Il semble difficile d'envisager sa mutation tant que les conditions de transport depuis Macapá ne se seront pas améliorées, près d'un tiers de la route étant toujours soumis aux aléas climatiques en saison des pluies¹⁰⁵. Pour décrire cette condition de périphérie intégrée propre à Oiapoque par rapport à l'Amapá et au reste du Brésil, G. Carvalho emploie l'image d'une « parabole dans la forêt »¹⁰⁶ : « cette antenne parabolique paraît représenter parfaitement ce qu'est Oiapoque : un município que la rigueur de l'hiver amazonien peut laisser isolé du reste du Brésil, mais, d'un autre côté, complètement intégré à la dynamique des événements globaux qui impactent concrètement le quotidien de ses habitants »¹⁰⁷, que l'on fasse référence à ce qui se passe en Guyane française, au Pará, aux relations bilatérales franco-brésiliennes ou encore à la dynamique d'intégration sud-américaine [Carvalho, 2006, p. 18].

4.2. Saint-Georges, un pôle de l'est pour la Guyane

A l'échelle de la Guyane et en termes de planification régionale, la place de Saint-Georges (photo 2 et planche de photos 5) a sensiblement évolué depuis l'ouverture de la route. Le scénario de mise en valeur des entités régionales choisi par la Région Guyane dans son Schéma d'aménagement (SAR) validé en 2002¹⁰⁸ cherchait à privilégier un rééquilibrage du territoire, jusqu'ici essentiellement organisé autour de la bande littorale ouest allant de Cayenne à Saint-Laurent du Maroni (carte 25) [Conseil régional de Guyane, 2002, p. 90-94]. Le désenclavement routier des communes de l'intérieur était privilégié dans ce cadre. En contrepoint des trois pôles de développement principaux, Cayenne, Kourou et Saint-Laurent, le choix de mettre en valeur les pôles secondaires guyanais profite à l'est qui n'a pas connu le dynamisme de l'ouest. L'ouverture de la

¹⁰⁵ A ce niveau et en ce sens, les données disponibles de trafic sur la BR156 semblent malheureusement difficilement exploitables car très datées : en 1998, une moyenne annuelle de 189 véhicules/jour est calculée sur le tronçon Calçoene/Oiapoque par le *Departamento de transporte do Amapá* [DNIT, 2008, volume 1, p. 8].

¹⁰⁶ « *Oiapoque : uma parabólica na floresta* » est le titre du mémoire de *mestrado* soutenu par G. Carvalho en 2006.

¹⁰⁷ « *Aquela antena parabólica parece representar perfeitamente o que é o Oiapoque : um município cujo rigor do inverno amazônico é capaz de deixá-lo isolado do restante do Brasil, mas, de outro lado, completamente integrado à dinâmica dos acontecimentos globais que incidem concretamente no cotidiano de seus moradores* ».

¹⁰⁸ Le Schéma d'aménagement régional de la Guyane est en cours de révision sans avoir été approuvé jusqu'à présent.

RN2 bitumée, sans rupture de charge depuis la construction du pont sur l'Approuague à la hauteur de Régina en 2004 a participé à cette revalorisation du « pôle de l'Oyapock », désormais perçu comme un point de contact avec le Brésil à un moment où le repositionnement de la Guyane au sein de son environnement régional est devenu un enjeu local fort. Je souhaite poser la question dans ce cadre de l'écart existant aujourd'hui entre les ambitions du SAR affichées au début de la décennie et la continuité du profil de Saint-Georges depuis lors, même si la mise en place effective du pont sur l'Oyapock pourrait changer la donne.

L'arrivée de la route depuis Régina au début de la décennie 2000 a fait de Saint-Georges la « ville-centre de l'est guyanais » [Commune de Saint-Georges, 2008, p. 6]. Le désenclavement semble avoir répondu à une demande locale forte [Boudoux d'Hautefeuille, 2010b, p. 39-40]. La période 1999-2007, marquée par l'ouverture de la route, voit la croissance démographique s'intensifier en raison d'un solde migratoire conséquent (tableau 24). En 2007, la population de la commune est chiffrée à 3 605 habitants¹⁰⁹.

Tableau 24. Indicateurs démographiques – Saint-Georges

	1967	1974	1982	1990	1999	2007
Population	817	1 044	1 199	1 523	2 096	3 605
Variation annuelle moyenne de la population en %		+3,5	+1,9	+3,0	+3,6	+7,0
- Due au solde naturel en %		+2,8	+2,4	+2,9	+3,6	+3,2
- Due au solde migratoire en %		+0,7	-0,5	+0,1	+0,0	+3,8

(Source : INSEE, 1967, 1974, 1982, 1990, 1999, 2007)

Les tableaux 23 et 24 offrent la possibilité de comparer la croissance démographique d'Oiapoque et de Saint-Georges entre les années 1960 et 2010. Dès les années 1960, les deux sous-ensembles administratifs présentent déjà un déséquilibre démographique important. La population d'Oiapoque est quatre à cinq fois plus nombreuse dans cette décennie. Dans les années 2000, ce rapport se maintient (5 à 6 fois plus nombreuse) alors même que la population d'Oiapoque a quintuplé (entre 1960 et 2010), et celle de Saint-Georges plus que quadruplé (entre 1967 et 2007). Si l'on s'appuie sur les taux de croissance annuelle moyens, on constate que cette croissance s'est opérée en décalé : ce taux connaît un pic entre les recensements de 1991 et 2000 à Oiapoque, mais entre les recensements de 1999 et 2007 à Saint-Georges. La part du solde migratoire dans la croissance démographique présente dans les deux cas une tendance à l'accentuation, en lien avec les deux pics de croissance mentionnés. Ainsi, à Oiapoque, le nombre d'habitants n'étant pas nés en Amapá a été multiplié par près de 4 entre les recensements de 1991 et 2000, passant de 13 % à 28 % de la population totale. À Saint-Georges, on constate que le taux de croissance annuelle moyen entre 1999 et 2007 est majoritairement lié au solde migratoire, une situation inédite jusqu'ici.

¹⁰⁹ La pratique du terrain tout comme les entretiens institutionnels menés supposent de revoir ce chiffre à la hausse. On estime ainsi que la population de Saint-Georges serait plutôt de l'ordre de 4 000 habitants.

La croissance migratoire doit être déconnectée d'une croissance économique. Cette croissance migratoire semble être liée entre autres à l'arrivée de nouveaux fonctionnaires, notamment de l'antenne de la Police aux frontières (PAF) installée à l'ouverture de la route en prévision de l'intensification de flux migratoires en provenance du Brésil. Malgré cette croissance migratoire, les impacts économiques sur Saint-Georges ont été faibles. L'économie résidentielle, moteur du dynamisme de Saint-Georges, n'a pas connu d'évolution significative, comme en témoigne la quasi-stagnation des activités commerciales. Entre 2001 et 2003, le nombre d'activités commerciales à Saint-Georges est ainsi passé de 22 à 26 [Commune de Saint-Georges, 2008, p. 39]. Les seules activités significatives à s'être développées sont directement redevables aux nouvelles opportunités de déplacement : taxis collectifs, parkings privés. Les chiffres du chômage, qui se sont accentués entre 1999 et 2007 sont liés à la croissance démographique : de 45,4 % en 1999, le taux de chômage des 15/64 ans est passé en 2007 à 56,1 %. Les quelques créations d'activités n'ont donc pas réussi à absorber les nouveaux actifs. Les prestations sociales demeurent une manne importante pour les ménages et contribuent à soutenir l'économie résidentielle. Les différents chiffres que l'on a cités justifient les priorités de la municipalité : emploi, formation et logement, des priorités qui revêtent un caractère d'urgence en raison du rythme pris par la croissance démographique.

Deux axes semblent émerger aujourd'hui pour l'avenir socio-économique du bourg, en particulier des documents d'urbanisme en cours de réalisation¹¹⁰ : le premier est tourné vers le futur pont sur l'Oyapock et les activités qu'il pourrait générer, et le second vers le potentiel touristique des abords du bourg, sur la base en particulier du paysage fluvial. Ces deux axes sont loin d'être inédits : avant même la réalisation du tronçon Régina/Saint-Georges, c'étaient les deux axes principaux évoqués.

¹¹⁰ L'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Georges, succédant à son Plan d'occupation des sols (POS) en date de 2001, est en cours depuis 2008. En mai 2011, le rapport de présentation et le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont validés.

Carte 25. Scénario de développement privilégié dans le SAR par le Conseil régional de Guyane



(Source : Conseil régional de Guyane, 2002, planche 29)

Dans le SAR, cette carte n'est pas accompagnée de légende. Il faut donc déduire de la lecture du document la signification des figurés. Il est relativement difficile de considérer que la taille des cercles corresponde en proportion relative au nombre d'habitants des différentes communes mentionnées sur la carte (il est d'ailleurs important de noter que de nombreuses communes, notamment sur le littoral, ne sont pas référencées). Les figurés de couleur verte sont également difficiles à interpréter (projet du parc national ?). Seules les lignes rouges peuvent être clairement identifiées comme le réseau routier principal existant et en projet. Les cercles semblent essentiellement représenter les différents pôles identifiés sur le territoire. La mention d'un pôle de l'Oyapock, aux côtés des trois pôles classiquement identifiés en Guyane (île de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent) et d'un pôle « fourre-tout » et multipolaire de l'intérieur, est très significative. En effet, au début des années 2000, le poids démographique et économique de Saint-Georges en Guyane est extrêmement limité, sans compter que le tronçon de la RN2 depuis Régina n'est pas encore construit. À cette période, son poids est donc supposé radicalement évoluer, en lien avec le prolongement de la RN2 qui est figuré sur la carte, mais aussi en lien avec le Brésil (flèche rouge).

Un projet de Zone franche industrielle d'exportation a ainsi été porté par la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane (CCIG) à partir de la toute fin des années 1990. Il est abandonné à la fin des années 2000 car jugé secondaire par rapport à un projet similaire mené sur le port de Dégrad-des-Cannes¹¹¹. Dans la même perspective, la version du PADD en date du 25 février 2011 propose la mise en place d'une plateforme logistique de cent hectares à proximité du pont, ainsi que la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC) multisites à vocation « activités ». On peut s'interroger sur le réalisme de ces propositions dans la mesure où elles ont déjà été énoncées sans être jamais concrétisées. À cet égard, la situation de la Zone d'activités économiques (ZAE) en cours de finalisation à l'entrée immédiate du bourg apparaît exemplaire, au vu des difficultés d'implantation qu'elle a connues. Sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de l'Est guyanais (CCEG), la ZAE avait été conçue en 2003 pour satisfaire non seulement les besoins des artisans implantés dans le bourg (PME), mais aussi une demande exogène qui pourrait s'exprimer, notamment en lien avec la mise en place du pont sur l'Oyapock. Le projet est relancé en 2008. Malgré ces objectifs, à la mi-2011, l'attribution des lots n'a toujours pas été réalisée, en raison de multiples délais liés aux difficultés des travaux en saison des pluies ainsi qu'à l'acquisition du foncier par la CCEG auprès de l'État et la mairie¹¹². Cet exemple, dont il faudra évidemment suivre l'attribution des lots, illustre les difficultés que l'on peut pressentir à l'annonce de grands projets structurants pour Saint-Georges.

La filière touristique, malgré les perspectives envisagées dans une étude pilotée par le Comité du tourisme de la Guyane en 2000, n'a pas non plus connu de développement important. La filière hôtelière sur le bourg est en stagnation, avec deux hôtels existants. Les projets phares autour du saut Maripa, situé à quelques kilomètres en amont du bourg de Saint-Georges sur le fleuve Oyapock n'ont, au début de la décennie 2010, toujours pas vu le jour. La municipalité s'est approprié le dossier afin de mettre en valeur le site, mais sans qu'il aboutisse jusqu'à présent. Les choix d'aménagement en eux-mêmes n'ont pas encore été validés par tous les acteurs (projet de base de loisir initié par la municipalité, projet de lodge porté par la Chambre de commerce...). Le site de l'ancien dispensaire, en aval du centre-bourg, fait également l'objet d'un projet d'hébergement hôtelier inabouti.

¹¹¹ Entretien avec V. Lama, chef de service aménagement du territoire et urbanisme à la Chambre de commerce et d'industrie de Guyane, Cayenne, 29/01/09 et 23/07/10.

¹¹² Entretien avec A.-C. Marne, directrice des services de la CCEG, Saint-Georges, 27/01/09 ; entretien avec B. Pépin, directeur des services de la CCEG, Saint-Georges, 28/10/11.

Si les projets et les opportunités semblent ne pas manquer autour de Saint-Georges, l'expérience du terrain nous apprend combien le chemin qui les sépare d'une réalisation effective est long et ardu, à l'image de la situation décrite à Oiapoque.

Même si l'on ne peut préjuger des impacts de la mise en place du pont sur l'Oyapock sur lequel je reviendrai plus précisément par la suite [Boudoux d'Hautefeuille, 2010b, p. 49], force est de constater que Saint-Georges, même rattaché par la route au littoral, n'a pas contribué au rééquilibrage du territoire guyanais depuis la fin des années 1990. Le trafic routier enregistré sur la RN2 illustre la condition de périphérie intégrée du bourg à l'échelle de la Guyane. En 2007, une moyenne journalière annuelle de 336 véhicules (poids lourds compris) était dénombrée entre Régina et Saint-Georges, à comparer aux près de 3 000 véhicules comptabilisés sur le dernier tronçon de la RN1 reliant Cayenne à Saint-Laurent du Maroni, commune frontalière du Surinam¹¹³. Ces données de circulation sont donc à évaluer au regard de l'ensemble des informations qui ont été données : la RN2, route de désenclavement, permet avant tout aux habitants de Saint-Georges d'avoir accès au centre administratif et économique de l'île de Cayenne ; elle est également pratiquée par des personnes en provenance de Cayenne, mais dont la destination finale est le plus souvent Oiapoque, voire Macapá.

¹¹³ Source : DDE-Guyane, 2007.

Conclusion du chapitre 9

Ce chapitre a permis de comprendre que la frontière franco-brésilienne définit également à l'échelle locale du bipôle de Saint-Georges et d'Oiapoque des marges en mutation. Les deux bourgs sont partagés entre un rattachement routier relativement récent par la route à leur capitale régionale respective et des logiques anciennes de bassin fluvial. En termes d'aménagement, ils constituent désormais des interfaces entre intérieur et littoral, en opérant la rupture de charge entre transport fluvial et routier. Dans ce contexte, la situation des deux bourgs est néanmoins différente. Oiapoque assume effectivement ce rôle d'interface depuis la ruée vers l'or des années 1990 qui l'a érigé comme base arrière pour les orpailleurs clandestins en Guyane. Son rattachement routier à Macapá est plus ancien que celui de Saint-Georges à Cayenne opéré en 2003.

Par ailleurs, le point de contact routier que les deux bourgs permettent d'opérer entre Guyane et Amapá et qui devrait être effectif avec l'ouverture du pont sur l'Oyapock en ferait des lieux stratégiques à l'échelle des deux territoires régionaux. La gestion intentionnelle de ces espaces prévoit effectivement leur valorisation économique spécifique (zones franches, tourisme...), tant du côté français que du côté brésilien. Il reste donc à vérifier la mise en place de ces projets et leur appropriation dans les années à venir afin d'estimer l'éventuel rééquilibrage des territoires guyanais et amapéen en direction de la frontière franco-brésilienne.

Conclusion de la partie II

Aux échelles de l'Union européenne et de l'Union des nations sud-américaines en construction, de la France et du Brésil, ainsi que de la Guyane et l'Amapá, la frontière franco-brésilienne définit des marges emboîtées et en miroir traversées par des mutations récentes : leur vocation de tampon, de mise à distance de l'État voisin (promue dans le cas brésilien et spontanée dans le cas français), est abandonnée au profit de la valorisation du contact qu'elles opèrent.

Les initiatives récentes de l'Union européenne en direction de ses frontières ultrapériphériques, tout comme celles prises dans le cadre de l'intégration sud-américaine en construction soutiennent ce changement de perspective en promouvant la mise en place de projets transnationaux et transfrontaliers. Aux échelles nationales, la Guyane et l'Amapá sont des espaces dont le développement est désormais envisagé en lien avec l'environnement régional, le second intégrant une Amazonie brésilienne en cours de repositionnement au cœur du continent sud-américain. À l'échelle régionale, le bipôle formé par les bourgs de Saint-Georges et d'Oiapoque, désenclavés par voie routière, constitue le tronçon frontalier où se concentrent ces mutations.

Figure 6. Une représentation des effets de la frontière selon les échelles territoriales étudiées (années 1940 à 2010)

	Union européenne	France	Guyane	Saint-Georges	Oiapoque	Amapá	Brésil	Unasul
Années 1940-1990								
<i>Nouveau modèle dominant</i>								
Années 1990-2010								
<i>Maintien d'effets anciens</i>								
<i>Nouveaux effets</i>								

La figure 6 renvoie directement aux modèles élémentaires développés par A. Cuisinier-Raynal [2001] synthétisés dans la figure 2. Avec une entrée historique et une entrée scalaire, ce tableau permet de mesurer l'ampleur des mutations des effets de la frontière qui se sont opérées à partir des années 1990, et ont bien concerné l'ensemble des échelles de

l'étude. En lien avec les institutions supranationales, de création relativement ancienne (Union européenne) ou récente (Unasul), les États nationaux ont promu la mise en place d'effets d'interface à la frontière, en s'appuyant tout particulièrement sur les infrastructures routières. Ainsi, ce modèle semble s'imposer à l'ensemble des échelles, alors qu'avant les années 1990, celui de la marge spontanée peut s'appliquer à l'échelle de la France et de la Guyane, celui de l'interface spontanée à l'échelle de Saint-Georges et Oiapoque, et celui de la marge promue à l'échelle du Brésil et de l'Amapá. À partir des années 1990, ce nouveau modèle d'interface promue concurrence des effets anciens qui ne sont pas pour autant complètement abolis. Par ailleurs, il apparaît également que la France promeut dans le même temps à cette frontière de nouveaux effets de marge sur la base d'enjeux environnementaux et sécuritaires.

Il apparaît que l'interconnexion routière BR156/RN2, qui traverse l'ensemble de ces échelles, est l'un des éléments principaux participant au changement de rôle de ces marges. La figure 6 synthétise ainsi les mutations des effets territoriaux de la frontière pour toutes les échelles étudiées, entre les années 1940 et 2010. Dans ce cadre, quelles sont la nature et l'intensité des relations transfrontalières ? De la mutation de marges tampons à des marges contacts que j'ai décrite, peut-on déduire la construction d'une interface à la frontière franco-brésilienne ? La dernière partie de mon travail va s'attacher à répondre à ces questions.

Photos 1 et 2. Vues aériennes des bourgs d'Oiapoque (photo M. B. d'Hautefeuille, août 2010) et Saint-Georges (photo G. Labonne, août 2010)



Les photos 1 et 2 et les planches de photos 3, 4 et 5 (ainsi que l'annexe 2) illustrent en partie l'organisation des bourgs d'Oiapoque et de Saint-Georges, que j'ai pu qualifier de bipôle jusqu'ici du fait de leur proximité et de leur situation fluviale commune, induisant des liens conséquents. Oiapoque est marqué par une continuité du bâti, selon un plan classique en damier qui s'étend avec les axes routiers. Seuls les écarts de Vila Vitória (tout récent, en aval, face à Saint-Georges, au-delà de la piste d'aviation) et de Clevelândia do Norte (déjà ancien, en amont) caractérisent une rupture du bâti (je n'évoque pas les écarts de Saint-Georges, Tampak et Trois Palétuviers, du fait de leur éloignement et de l'absence de connexion routière avec le bourg - accès fluvial uniquement, respectivement en 25 minutes et un peu plus d'une heure de pirogue). Plus qu'Oiapoque, Saint-Georges présente une organisation en « quartiers » relativement identifiables que ce soit en raison de l'ancienneté du bâti ou de l'accessibilité par une ou des voies spécifiques. La planche de photos 5 dédiée à Saint-Georges évoque certains de ces « quartiers » (Onozo, Espérance, centre-bourg), alors que la planche 3 dédiée à Oiapoque n'affiche pas ce type de différences notables. Dans les deux cas, le centre-bourg se caractérise par une densité du bâti (quelques immeubles à étages) plus importante. Du fait de leur poids démographique respectif, la taille et le dynamisme économique des deux bourgs est déséquilibré. Ils ont néanmoins pour point commun d'assurer l'interface entre route et fleuve. Leur façade ancienne est essentiellement fluviale : les centralités administratives sont situées le long des berges du fleuve. Les ports piroguiers constituent des points névralgiques à proximité desquels se structurent les activités commerciales. Les principaux axes routiers, la RN2, la BR156 et les routes d'accès au pont pourraient à terme agglomérer d'autres activités, comme le laisse envisager le projet de zone d'activité économique à l'entrée de Saint-Georges.

**Planche de photos 3.
Vues du bourg d'Oiapoque**



Rue perpendiculaire au fleuve
Photo M. B. d'Hautefeuille, mai 2008



Rue principale, perpendiculaire au fleuve
Photo M. B. d'Hautefeuille, mai 2008



Berge du fleuve
Photo M. B. d'Hautefeuille, juillet 2009



Rue perpendiculaire au fleuve
Photo M. B. d'Hautefeuille, décembre 2009



Berge du fleuve
Photo M. Monier, décembre 2008



Marché d'Oiapoque
Photo M. B. d'Hautefeuille, mai 2008

**Planche de photos 4.
Entre Oiapoque et Saint-Georges, le fleuve Oyapock**

	
<p>Berge du fleuve et pirogues à Oiapoque Photo M. B. d'Hautefeuille, octobre 2011</p>	<p>Oiapoque et l'Oyapock depuis le pont Photo M. B. d'Hautefeuille, octobre 2011</p>
	
<p>Tapouille d'Oiapoque Photo M. Monier, décembre 2008</p>	<p>Vue aérienne du fleuve Photo M. B. d'Hautefeuille, août 2010</p>
	
<p>Arrivée sur Saint-Georges en canot Photo M. B. d'Hautefeuille, juillet 2009</p>	<p>Débarcadère de Saint-Georges Photo M. B. d'Hautefeuille, décembre 2008</p>

**Planche de photos 5.
Vues du bourg de Saint-Georges**



« Quartier » Onozo
Photo G. Labonne, juillet 2009



Place de la mairie
Photo M. B. d'Hautefeuille, juillet 2009



« Quartier » Espérance, village Palikur
Photo M. B. d'Hautefeuille, juillet 2009



Centre bourg
Photo M. B. d'Hautefeuille, mai 2008



Marché
Photo M. B. d'Hautefeuille, octobre 2009



Zone d'activités économiques (ZAE) en travaux
Photo M. B. d'Hautefeuille, décembre 2008

Planche de photos 6. Les accès routiers à la frontière – BR156 et RN2

	
<p>Bitumage sur la BR156 à la hauteur de Calçoene Photo M. B. d'Hautefeuille, octobre 2009</p>	<p>BR156, traversée de la Terre indigène Uaçá Photo M. B. d'Hautefeuille, octobre 2009</p>
	
<p>RN2, entrée de Saint-Georges Photo M. B. d'Hautefeuille, mai 2008</p>	<p>RN2 entre Régina et Saint-Georges Photo M. B. d'Hautefeuille, août 2009</p>
	
<p>L'accès au pont depuis la rive française : la jonction RN2-pont sur l'Oyapock (PIF en arrière-plan) Photo M. B. d'Hautefeuille, octobre 2011</p>	<p>L'accès au pont depuis la rive brésilienne : la jonction BR156-pont sur l'Oyapock Photo M. B. d'Hautefeuille, octobre 2011</p>

Couvrant une période allant de mai 2008 à octobre 2011, cette planche permet de parcourir la distance Calçoene/Régina. En octobre 2009, les travaux d'asphaltage sont en cours à la hauteur de Calçoene. La route est en latérite jusqu'à cinquante kilomètres d'Oiapoque. Le tronçon Régina/Saint-Georges, de construction récente, est par contre bitumé. En ce qui concerne les routes d'accès au pont, le déséquilibre est également important entre France et Brésil en octobre 2011 : sur la rive française, la route est bitumée et le poste d'inspection frontalier construit, au contraire de la rive brésilienne, où seul le panneau routier d'annonce de la frontière est installé.

Planche de photos 7. La construction du pont transfrontalier

	
<p>Chantier du pont sur la rive brésilienne depuis la rive française Photo M. B. d'Hautefeuille, octobre 2009</p>	<p>Terrassement du tronçon de liaison RN2/site du pont Photo M. B. d'Hautefeuille, janvier 2010</p>
	
<p>Pile du pont en construction (rive brésilienne) Photo M. B. d'Hautefeuille, août 2010</p>	<p>Site de construction du pont Photo M. B. d'Hautefeuille, août 2010</p>
	
<p>Un pont sur l'Oyapock Photo G. Labonne, juin 2011</p>	<p>Sur le pont construit mais encore fermé à la circulation Photo M. B. d'Hautefeuille, octobre 2011</p>

Cette planche de photos peut se lire comme une chronologie de la construction du pont sur l'Oyapock, d'octobre 2009 à octobre 2011. Les travaux de terrassement durent plusieurs mois, entre 2009 et 2010. La construction du pont en elle-même ne débute qu'à la mi-2010. En juin 2011, la jonction entre les deux parties du tablier est effective depuis quelques semaines. La construction du pont est achevée à la fin de l'année 2011, mais son ouverture à la circulation retardée par l'absence de poste frontalier du côté brésilien.

PARTIE III.

UNE FRONTIERE EN INTERFACE ?

ENTRE REALITE SOCIO-ECONOMIQUE

ET SUPPORT GEOPOLITIQUE

L'interface se définit en fonction du rôle qu'elle joue dans les échanges et leur régulation. Ceux-ci vont désormais occuper mon propos dans le cas de la frontière franco-brésilienne. Sans pouvoir évidemment explorer tous les types de relations qui la traversent, sans prétendre à cette exhaustivité, je me suis consacrée à l'évaluation de certaines d'entre elles. Cette évaluation dessine les contours d'une situation apparemment très contrastée, dans la mesure où les relations étudiées ne semblent pas inviter aux mêmes conclusions.

Un premier chapitre sera consacré à l'évaluation générale des flux de personnes et des flux économiques traversant la frontière. En se plaçant dans une perspective d'analyse « Nord-Sud », on relèvera un écart conséquent entre l'importance (relative) des flux migratoires depuis le nord du Brésil vers la Guyane et la faiblesse voire la quasi-absence des échanges économiques entre Guyane et Amapá. Les impacts de ces deux types de flux sur le déséquilibre du bipôle Saint-Georges/Oiapoque seront évoqués. Ces premiers éléments d'ordre socio-économique contribueront ainsi à déconstruire l'hypothèse de l'interface.

Dans un second temps, j'exposerai un point de vue égocentré sur cette hypothèse. En mobilisant les outils de la géographie des représentations, j'ai pu contribuer à définir les contours d'une territorialité au caractère fortement transfrontalier des adolescents de Saint-Georges et d'Oiapoque. Les effets de la frontière sur les mobilités et les représentations spatiales de ces adolescents seront évalués afin de nuancer cette territorialité transfrontalière. L'application de cette démarche aux adolescents de Cayenne et Macapá permettra également de supputer des limites territoriales marquées à cette dynamique d'interface.

Les troisième et quatrième chapitres de cette partie s'inscriront non plus dans une lecture des flux mais dans celle des relations transfrontalières politiques et institutionnelles. Le troisième chapitre se consacrera à la place que la frontière franco-brésilienne occupe dans les relations bilatérales franco-brésiennes, en particulier depuis les années 1990. On y trouvera là des éléments pour pouvoir qualifier la frontière d'interface géopolitique entre la France et le Brésil. Je consacrerai

notamment une analyse spécifique au pont sur l'Oyapock en proposant de s'interroger sur ses impacts socio-économiques potentiels au vu de ses motivations d'ordre géopolitique.

Si l'on peut douter des effets d'interface de cette frontière en termes socio-économiques, et si elle apparaît comme un support géopolitique aux relations bilatérales franco-brésiliennes, comment s'envisagent les relations transfrontalières locales et institutionnelles ? En revenant aux modèles développés par l'Union européenne et repris dans le cadre de l'intégration sud-américaine, je proposerai dans un quatrième et dernier temps de considérer cette échelle de relation comme une échelle clé pour construire une interface transfrontalière. C'est pourquoi j'évaluerai les mécanismes de coopération locale et leurs limites au regard de leurs enjeux.

Chapitre 10. La réalité du différentiel socio-économique. Des effets limités et sectorisés sur les flux traversant la frontière

L'analyse des flux qui traversent la frontière franco-brésilienne peut nous donner les premières pistes pour comprendre et évaluer sa condition d'interface. Dans la mesure où elle marque un fort différentiel socio-économique, cette frontière pourrait renvoyer à un modèle Nord/Sud rendu classique par les études sur la frontière Mexique/États-Unis. Je vais montrer combien ce modèle reste pourtant éloigné du cas d'étude, en m'appuyant pour cela sur les échanges de personnes et de marchandises.

Je consacrerai une première section à la définition du différentiel socio-économique existant entre Guyane et Amapá en mobilisant quelques données chiffrées et en les replaçant dans les contextes nationaux de la France et du Brésil.

Une deuxième section me permettra d'expliquer que les flux migratoires du Brésil vers la Guyane constituent le principal type de flux traversant la frontière dans ce contexte de différentiel socio-économique. On retrouve là une dynamique relativement classique dans un cas de discontinuité Nord/Sud, mais qui doit être définie en fonction de mouvements de population inscrits dans un espace migratoire plus vaste, intégrant notamment l'ensemble de l'Amazonie brésilienne. Confrontés aux fonctions de contrôle de la frontière, ces flux dessinent une géographie spécifique de la présence brésilienne en Guyane française.

Une troisième section consacrée aux échanges économiques Guyane/Brésil écartera définitivement l'idée d'une adéquation de la frontière franco-brésilienne à un modèle Nord/Sud classique. La très grande faiblesse de ces échanges renvoie effectivement à des relations de voisinage à la marge. On peut également noter en complément l'absence de filières d'échanges, informelles, structurées et d'importance, qui pourraient contrebalancer ce diagnostic.

Pour finir, je m'intéresserai dans une dernière section aux effets de ces deux catégories de flux transfrontaliers sur l'organisation de l'espace au niveau du tronçon Saint-Georges/Oiapoque. La situation de déséquilibre patent entre les deux bourgs apparaît en effet directement liée à ces flux.

1. Le différentiel socio-économique, élément de définition de la frontière franco-brésilienne

Pour caractériser un fort différentiel socio-économique à une frontière politique, il est devenu courant de parler dans certains cas de « frontière Nord/Sud ». En quoi ce différentiel caractérise-t-il la frontière franco-brésilienne ?

La lecture Nord/Sud du monde est apparue en 1980 dans le rapport *Nord/Sud : un programme de survie* élaboré par la Commission indépendante sur les problèmes de développement international présidée par Willy Brandt, ancien chancelier allemand. Elle est héritière d'une division du monde plus ancienne, étagant les pays du monde en fonction de leur degré de développement. C'est dans ces mêmes perspectives que l'économiste et démographe français Alfred Sauvy avait déjà élaboré en 1952 le terme de « Tiers-monde », repris et galvaudé par la suite, en référence au Tiers-État de la Révolution française [Capdepuy, 2007]. La lecture Nord/Sud est détachée de tout déterminisme géographique ; elle se base sur des critères susceptibles de définir des niveaux de développement. Cette dichotomie a connu de nombreuses critiques, liées notamment aux simplifications et à l'apparente homogénéité qu'elle induit au sein des deux groupes. La prise en compte des évolutions mondiales, avec le repositionnement de nombreux pays depuis les années 1980, est occultée. Les écarts de développement au sein de ces pays sont également bien camouflés. Néanmoins, à la suite de P. Gervais-Lambony et de F. Landy, qui ont opéré ce travail de déconstruction pour le Sud, il semble que l'on puisse continuer à travailler sur ces catégories, pour autant que l'on conserve « *un regard critique sur le terme lui-même* » et que l'on prenne bien en compte que « *les glissements des limites de ce Sud [et donc du Nord] se produisent à toutes les échelles et parfois sans continuité territoriale* » [Gervais-Lambony et Landy, 2007].

C'est dans ce cadre de lecture dual que l'on identifie des frontières dites « Nord/Sud ». Alors qu'il pourrait limiter l'analyse aux frontières entre des États rattachés à l'ensemble « Nord » et des États rattachés à l'ensemble « Sud », les subtilités développées par les deux auteurs précédemment cités permettent de généraliser l'approche aux frontières mettant en contact deux États dont les niveaux de développement sont identifiés comme particulièrement éloignés. On peut ainsi relier à l'emblématique frontière États-Unis/Mexique de nombreux autres cas où cet écart de développement existe, ainsi aux frontières Haïti/République dominicaine, Malaisie/Singapour ou encore Lesotho/Afrique du Sud. Au-delà des écarts de développement en eux-mêmes, l'ensemble de ces frontières est confronté à des problématiques communes, liées aux effets de ces écarts sur les échanges, et en particulier sur les flux migratoires. Les frontières « Nord/Sud », dans leur acception

large, constitueront donc une catégorie de référence pour comprendre par la suite ces effets dans le cas de la réalité franco-brésilienne.

Pour le moment, je propose d'utiliser deux indicateurs, déclinés à l'échelle de la Guyane et de l'Amapá et rapportés aux réalités nationales, pour évaluer cet écart à la frontière franco-brésilienne. En termes de PIB par habitant par parité de pouvoir d'achat (PPA), l'écart est ainsi de un à deux entre l'Amapá et la Guyane ; l'écart est même particulièrement conséquent entre Guyane et Brésil de manière générale (tableau 25). L'indice de développement humain (IDH), élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est un indice composite permettant de dépasser la question du niveau de vie en combinant à ce critère l'espérance de vie et le niveau d'éducation. Les écarts d'IDH entre Guyane et Amapá sont ainsi moins significatifs que ceux du PIB par habitant par PPA, mais placent toujours la Guyane nettement au-dessus de l'Amapá (tableau 26).

Les écarts relevés en termes de niveaux de développement à la frontière franco-brésilienne ne doivent pas pour autant faire oublier les fortes spécificités du développement de la Guyane mais aussi de l'Amapá, que j'ai déjà en grande partie abordées en soulignant l'importance des dépenses de l'État central et notamment des transferts vers les deux territoires. Cette frontière « Nord/Sud » trouve bien l'une de ses caractéristiques dans la difficulté que l'on peut avoir à classer de manière univoque la Guyane française dans un « Nord », malgré son statut au regard de la France et de l'Union européenne. Les écarts entre France et Guyane, observés dans les tableaux qui ont été présentés ci-dessus, sont effectivement significatifs puisqu'ils rapprochent sensiblement la Guyane de son voisin brésilien de manière générale, voire même de l'Amapá. L'IDH de la Guyane semble ainsi de situer à égale distance de l'IDH de la France et de celui du Brésil, tandis qu'en termes de PIB par habitant par PPA, la Guyane est bien plus proche du Brésil et de l'Amapá que de la France.

**Tableau 25. Les écarts de niveau de richesse entre Guyane et Amapá :
le PIB par habitant en dollars courants par parité de pouvoir d'achat en 2008¹¹⁴**

	Brésil	Amapá	France	Guyane
Montant du PIB	10 190	8 113	34 550	14 934
Indice 100 : France	29,5	23,5	100	43,2

(Sources : ICP/Banque mondiale, 2005 ; Banque mondiale, 2008 ; INSEE, 2008 ; IBGE, 2008)

**Tableau 26. Les écarts de développement humain entre Guyane et Amapá :
l'indice de développement humain en 2000 et 2005¹¹⁵**

	Brésil	Amapá	France	Guyane
IDH 2000	0,757	0,753	0,928	-
Rang mondial 2000	73	Entre 77 et 78	12	-
IDH 2005	0,8	-	0,952	0,862
Rang mondial 2005	70	-	10	43 bis

(Sources : IBGE/PNUD, 2000 ; PNUD, 2000 et 2005 ; INSEE, 2008)

2. Les réalités de la pénétration humaine depuis le nord du Brésil

La question migratoire (encadré 3) est révélatrice des effets qu'un différentiel socio-économique frontalier peut avoir sur les échanges entre deux pays. L'importance relative des flux depuis le Brésil vers la Guyane française mérite ainsi d'être explicitée pour comprendre quel rôle de mise en contact joue la frontière. On va rapidement s'apercevoir qu'elle intègre un espace migratoire dépassant les logiques de proximité Amapá/Guyane.

¹¹⁴ Pour le Brésil et la France, les données sont directement issues de la Banque mondiale. Pour la Guyane et l'Amapá, j'ai reporté sur leurs PIB en euros et en *reais* (INSEE et IBGE) les taux de parité de pouvoir d'achat établis en 2005 par l'*International Comparison Program* de la Banque mondiale pour la France et le Brésil, lesquels sont toujours utilisés par les organisations internationales.

¹¹⁵ Les indices sont présentés pour les années 2000 et 2005 car les données disponibles pour l'Amapá et la Guyane ne sont pas annuelles. Pour l'Amapá, les données sont issues de l'*Atlas du développement humain au Brésil*, élaboré par l'IBGE et le PNUD en 2000. Il n'a pas été mis à jour depuis. Pour la Guyane, les données sont issues d'un rapport des Comptes économiques rapides d'outre-mer (CEROM) piloté par l'INSEE et intitulé *Guyane, un développement sous contrainte*, paru en 2008 et exploitant des données en date de 2005. Pour la France et le Brésil, les données sont issues des *Rapports mondiaux sur le développement humain*, annuels.

Encadré 3

Éléments de définition : les mobilités

A la suite de D. Noin, il me semble important de définir la migration comme un type de mobilité spécifique, à distinguer des mobilités quotidiennes : « *Un bref inventaire des mouvements existant actuellement dans le monde conduit donc à opérer une distinction entre deux grands types de déplacements, entre ceux qui sont habituels, liés aux "genres de vie" et ceux qui sont motivés par la recherche d'une vie meilleure ; à bien des points de vue - psychologique, social, économique et géographique -, cette distinction est essentielle. Dans le premier cas, on a affaire à des mouvements habituels, répétitifs, souvent rythmés, presque toujours de faible durée ; ce sont des mouvements de va-et-vient, des oscillations ; ils n'expriment aucun déséquilibre essentiel ; ils n'impliquent aucun changement d'activité, aucune rupture, pour les individus. Dans le second cas, on a affaire véritablement à des mouvements migratoires : ce sont des déplacements de plus longue durée, qui, à la limite, peuvent être faits sans esprit de retour ; ils s'accompagnent assez souvent d'un changement d'activité et sont le plus souvent l'expression d'un déséquilibre entre les conditions de vie offertes au lieu de départ et celles qui existent ou sont espérées au lieu d'arrivée ; ils annoncent donc une mutation plus ou moins forte dans la vie des personnes concernées* » [Noin, (1979) 2005, p. 205].

Dans ce cadre, D. Noin opère un rapprochement entre migrations intérieures et migrations internationales qui ont pour principale différence le franchissement d'une frontière, mais dont les déterminants et les modalités se rejoignent : considérations économiques, raisons familiales, professionnelles, cadre de vie... Elles ne sont pas nécessairement définitives mais peuvent être saisonnières ou temporaires. Mobilités quotidiennes, migrations intérieures et migrations internationales constituent trois types de mobilités auxquels nous ferons référence dans le cas de la frontière franco-brésilienne.

Certaines mobilités quotidiennes ou régulières peuvent être liées au fait migratoire dans son ensemble : on parlera alors de « *circulations migratoires* », définies comme « *l'ensemble des mobilités induites par le fait migratoire, incluant flux d'émigration et de retour, mouvements touristiques vers le pays d'origine, personnes accompagnantes, flux invisibles et immatériels...* » [De Tapia coord., cité par Ma Mung et al., 1998, p. 72].

L'expression d'« *espace migratoire* » sera employée selon la définition qu'en donne G. Simon, à la fois comme « *l'ensemble de l'espace pratiqué par les migrants (espace d'origine, d'implantation mais aussi de rebondissement)* » et comme « *l'intérieur d'un vaste « espace de vie » tendu entre l'espace d'origine et l'espace d'implantation* » [Simon, 2006, p. 6].

2.1. La définition d'une migration « économique »

Les migrations brésiliennes vers la Guyane française remontent essentiellement aux années 1960. Parmi les trois grandes nationalités étrangères représentées en Guyane, surinamienne, haïtienne et brésilienne, la migration brésilienne se singularise parce qu'elle n'a pas eu pour déterminant principal une crise politique et économique majeure. Depuis Haïti, les flux se sont développés à partir des années 1960 sur la base de l'instabilité politique du pays entretenant une situation socio-économique générale désastreuse le plaçant en 2010 au 145^e rang mondial pour l'IDH [PNUD, 2010]. Pour sa part, le Surinam, indépendant en 1975, connaît à partir des années 1980 de fortes dissensions politiques internes aboutissant à une guerre civile entre 1986 et 1992. Au contraire, tous les observateurs qualifient les migrations brésiliennes depuis les années 1960 d'économiques, reposant sur ce différentiel que j'ai souligné [Domenach et Picouet, 1988, p. 21-28 ; Arouck, 2000, p. 67-78 ; Zecchini, 2001, p. 43 ; Arouck, 2002 ; Pinto, 2008, p. 102-107 ; Piantoni, 2009a, p. 118-120 ; 2009b, p. 12-17]. La recherche de meilleures conditions de vie et de revenus plus importants

constitue visiblement pour les ressortissants brésiliens le déterminant principal de leur migration vers la Guyane française.

En suivant ce postulat, il apparaît effectivement que cette migration correspond à différentes périodes de l'histoire économique de la Guyane et aux appels d'air en découlant, créés sur le marché du travail, en découlant. Les mêmes observateurs la font remonter aux premiers grands travaux d'infrastructure en Guyane, et notamment à la construction du Centre spatial guyanais (CSG) à Kourou à partir de 1965. Grâce à cet appel d'air pour la main d'œuvre, la présence brésilienne devient alors significative (tableau 27). Si certains des ouvriers contractualisés repartent à la fin des travaux, d'autres restent et bénéficient de la politique de regroupement familial à partir de 1976 permettant à leurs femme et enfants de les rejoindre [Domenach et Picouet, 1988, p. 21 ; Piantoni, 2009a, p. 118]. Par la suite, les années 1980-1990 marquent une accentuation de l'immigration brésilienne en lien avec deux phénomènes : le premier est celui de la politique infrastructurelle qui se développe en Guyane sous l'égide de la nouvelle collectivité régionale, le second est celui d'une forte reprise de l'activité aurifère.

Le premier est redevable des compétences conférées à la collectivité régionale en matière d'aménagement du territoire et de sa capacité financière, mais aussi de la situation de la Guyane dont la croissance démographique s'accroît alors même que les infrastructures sont insuffisantes. La main d'œuvre brésilienne a le même profil que celle qui l'avait précédée dans les années 1960 : les professions concernées sont celles du bâtiment et des travaux publics et la migration est urbaine, temporaire pour certains, durable pour d'autres. Cette migration, essentiellement masculine mais aussi familiale, est accompagnée d'une migration féminine à part entière, dirigée vers les services à la personne (ménage, garde d'enfants). Ces migrations se poursuivent jusqu'à aujourd'hui, sans discontinuité notable alors même que la demande en main d'œuvre se raréfie dès la fin des années 1980. Pour expliquer cette continuité, qui déconnecte progressivement la migration brésilienne du secteur formel en l'absence de demande pour la faire basculer dans le secteur informel, l'« *image du progrès* » [Piantoni, 2009b, p. 15], que présente la Guyane dans son environnement régional non pas grâce à son appareil productif mais grâce aux transferts de l'État français, est régulièrement invoquée. G. Police, qui a mené un travail de déconstruction du discours brésilien sur la Guyane française, évoque pour sa part la représentation d'un « *Eudorado* », néologisme qui illustre « *la persistance d'un eldorado moderne* » [Police, 2010, p. 57] combinant à l'attrait historique de l'or celui des conditions de vie (rémunérations, système de protection sociale), associées à la monnaie européenne.

La reprise de l'activité aurifère donne lieu à une immigration d'une tout autre nature, dont on ne peut pas discuter le caractère temporaire et instable. Les années 1980-1990 marquent le début d'une nouvelle ruée vers l'or dans les Guyanes. Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer cette reprise, et notamment la hausse du cours de l'or qui suit à nouveau, au cours des années 1970, le rythme de l'inflation mondiale, mais aussi le développement des techniques d'exploitation [Orru, 2001a, p. 344-347 ; 2001b, p. 422-423 ; 2001c, p. 430-434]. En 2004, A. Calmont avance le chiffre de 8 000 personnes qui travailleraient dans la filière aurifère en Guyane [Calmont, 2004, p. 293] et affirme qu'en très grande majorité (plus de 75 %) cela se ferait de manière illégale [*ibid.*, p. 297]. De manière très large, un rapport au Sénat en date de 2011 évoque un chiffre d'orpailleurs illégaux qui oscillerait entre 3 000 et 15 000 individus [Rohan, Dupont, Berthou et Antoinette, 2011, p. 23], un écart qui pourrait s'expliquer notamment par la forte variabilité d'une présence impactée par les opérations de répression mises en place depuis le début des années 2000 et intensifiées à partir de 2008 [*ibid.*, p. 26-30]. Le système migratoire qui se met alors en place n'a pas le même rayon d'attractivité que la première ruée vers l'or puisque les nouveaux orpailleurs sont désormais majoritairement brésiliens [Orru, 2001c, p. 438-439]. Les observateurs expliquent cette nouvelle configuration migratoire en remplaçant cette ruée vers l'or des Guyanes dans un contexte brésilo-amazonien plus précoce. En effet, dès le début des années 1980, les États amazoniens du Brésil, et en particulier le Roraima et le Pará, connaissent de nouvelles ruées aurifères. Dans le Roraima, la Serra de Surucucus, aux sources de l'Orénoque, puis de nombreux affluents en rive droite du Rio Branco, voient émerger les placers [Sévilla, 1990a, p. 86-96]. L'exploitation aurifère de la Serra Pelada, dans le Pará, entre 1980 et 1992 est également exemplaire de ce mouvement qui démarre en Amazonie brésilienne [Sévilla, 1990b, p. 104-108]. En 1986, le Département national de la production minérale (*Departamento Nacional de Produção mineral*) du Ministère des mines et de l'énergie (*Ministério de Minas e Energia*) chiffre le nombre d'orpailleurs au Brésil à 500 000 individus [Sévilla, 1990a, p. 93]. Cette précocité confère aux orpailleurs brésiliens la maîtrise de diverses techniques d'extraction qu'ils peuvent mettre à profit dans les États frontaliers (Guyane, Surinam essentiellement), notamment quand la ressource s'épuise au Brésil ou y devient moins accessible en raison des mesures de protection environnementale mises en place à partir des années 1980 et de la répression forte de l'activité qui s'ensuit.

Tableau 27. L'évolution de la population brésilienne comparée en Guyane, 1967-2007

	1967	1974	1982	1990	1999	2007
Population brésilienne	897	1 559	-	5 615	7 171	19 258
Population haïtienne	60 (avec Dominicains)	479	-	8 899	14 143	20 948
Population surinamienne	3 407 (avec Antillais néerlandais)	1 237	-	13 296	17 654	31 575
Population étrangère	7 958	5 939	16 848	34 002	46 576	81 524
Population brésilienne/ population étrangère	11,3 %	26,3 %	-	16,5 %	15,4 %	23,6 %
Population totale	44 392	57 348	73 012	114 808	156 790	213 029
Population brésilienne/ population totale	2 %	2,7 %	-	4,9 %	4,6 %	9 %

(Sources : INSEE, RGP 1967, 1974, 1982, 1990, 1999, 2007)

S'il faut être attentif à la manière dont la construction des indicateurs a évolué après 1999 (cf. ci-dessous), la croissance de la population brésilienne en Guyane est néanmoins tout à fait remarquable sur la période, tout comme celle des populations haïtienne et surinamienne et de la population étrangère de manière générale. La population brésilienne a été multipliée par 8 entre 1967 et 1999, soit plus de deux fois plus que la population de la Guyane dans son ensemble. Elle s'est également accrue plus vite que la population étrangère qui a été multipliée par 5,9 entre les deux dates. En 2007, les ressortissants brésiliens représentent le troisième groupe étranger derrière les Surinamiens et les Haïtiens ; néanmoins son importance dans la population étrangère totale s'est fortement accentuée depuis 1999 (23,6 % en 2007 contre 15,4 % en 1999).

Les données de l'INSEE relatives à la nationalité donnent un chiffre de 19 258 ressortissants brésiliens présents en Guyane française au recensement de 2007, ce qui correspond à près de 24 % de la population étrangère et à 9 % de la population totale de la Guyane. Ces chiffres sont à prendre avec un certain recul, dans la mesure où ils regroupent tant la population majeure que la population mineure. Or les enfants nés en France de parents étrangers, s'ils ont eu leur résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans depuis l'âge de onze ans (cas de la demande par l'intéressé entre 16 et 18 ans) ou de huit ans (cas de la demande par les parents de l'intéressé entre 13 et 16 ans), ont vocation à obtenir la nationalité française, selon les

articles 21-7 à 21-11 du Code civil¹¹⁶. Pour relativiser ces chiffres dans le sens contraire, il faut également rappeler la part probable de la population brésilienne en situation de clandestinité, c'est-à-dire n'étant recensée par aucun registre, que ce soit celui de l'INSEE ou celui du Consulat du Brésil à Cayenne. Cela concerne tout particulièrement la population d'orpailleurs clandestins, dont on a déjà avancé des estimations d'effectifs. En 2009, la Consule du Brésil¹¹⁷ avance ainsi un total de 25 000 ressortissants brésiliens maximum en Guyane, parmi lesquels 8 000 à 10 000 seraient clandestins et 10 000 à 12 000 seraient en situation légale ou illégale (avec ou sans titre de séjour, comme on va le voir par la suite) mais recensés par les registres du Consulat.

2.2. Une continuité de la migration depuis le nord du Brésil entre Amapá et Guyane

Au regard des chiffres qui ont été présentés, il est fondamental de replacer cette dynamique migratoire dans un contexte géographique plus vaste que celui de la Guyane, définissant un espace migratoire nord-amazonien spécifique. L'Amapá, comme j'ai déjà pu rapidement l'évoquer par ailleurs, présente un solde migratoire en croissance depuis les premières ébauches de sa mise en valeur économique que l'on peut faire remonter à sa création comme Territoire fédéral en 1943. L'Amapá est l'État brésilien qui a connu la plus forte croissance de population non native de l'État entre les recensements de 1991 et 2000, avec une croissance de près de 108 % du nombre de résidents non natifs de l'Amapá (tableau 28), loin devant l'Amazonas qui le suit avec une croissance de 77 %¹¹⁸. En 2000, les non natifs représentent 32,4 % des résidents de l'État.

¹¹⁶ Il s'agit d'un changement de pratiques de l'INSEE entre 1999 et 2007. En 2007, l'INSEE considère comme étranger le jeune de moins de 13 ans né en France de parents étrangers, alors qu'en 1999, il se fiait aux déclarations des parents qui pouvaient anticiper que leur enfant obtiendrait la nationalité française entre ses 13 et 18 ans. Les différences très significatives observées entre les deux recensements sont à prendre dans leur ensemble avec cette précaution d'usage. Par ailleurs, en 2007, le jeune étranger né en France et âgé de 13 à 18 ans est comptabilisé dans la catégorie des « Français par acquisition ». Voir <http://www.insee.fr/fr/publics/communication/recensement/particuliers/doc/fiche-nationalites-immigration.pdf>

¹¹⁷ Entretien avec Mme Ana Lélia Benincá Beltrame, Consule générale du Brésil en Guyane, Cayenne, 29/09/09.

¹¹⁸ Je rappelle que l'IBGE ne calcule pas à proprement parler le solde migratoire entre chaque recensement de population (entretien personnel avec M. Joel Lima da Silva, superviseur de la diffusion de l'information à l'unité de l'IBGE de Macapá, 23/03/10). Le solde migratoire peut être approché à partir des statistiques comptabilisant le nombre des personnes qui ne résidaient pas dans l'État du *município* dix ans auparavant, ou du nombre de personnes nées dans un autre *município* que le *município* de résidence. Par ailleurs, à l'époque de rédaction de cette thèse, les résultats du recensement de 2010 ne sont pas encore assez détaillés pour pouvoir donner les chiffres y référant pour la période 2000-2010.

Tableau 28. Entrées et sorties de l'Amapá selon le lieu de naissance en 1991 et 2000

	Résidents non natifs de l'Amapá		Natifs de l'Amapá n'y résidant plus		Solde entrées-sorties en 2000
	1991	2000	1991	2000	
Entrées et sorties	74 053	153 980	17 398	23 744	130 236
% population totale de l'Amapá	25,7 %	32,4 %			

(Sources : IBGE, 1991 et 2000)

Les données sont aussi significatives si l'on se base sur le lieu de résidence antérieur cinq ans avant les deux recensements (tableau 29). Le solde des entrées et des sorties est toujours largement positif ; la population de résidents installés depuis moins de cinq ans a presque doublé entre 1991 et 2000. Près de 10 % de la population de l'Amapá en 2000 y réside ainsi depuis moins de cinq ans. Selon ce critère, l'Amapá est également l'État brésilien qui a connu la plus forte croissance d'entrées comparativement entre les périodes 1986/1991 et 1995/2000, avec une croissance de 88,6 % entre les deux, toujours suivi par l'Amazonas avec une croissance de 51 %.

Tableau 29. Entrées et sorties de l'Amapá selon le lieu de résidence 5 ans avant le recensement, en 1991 et 2000

	Résidents installés depuis moins de 5 ans		Non-résidents depuis moins de 5 ans		Solde entrées-sorties en 2000
	1991	2000	1991	2000	
Entrées et sorties	23 641	44 582	7 147	15 113	29 469
% population totale de l'Amapá	8,2 %	9,4 %			

(Sources : IBGE, 1991 et 2000)

La migration vers l'Amapá se fait essentiellement depuis le nord du Brésil comme il apparaît de l'examen des données désagrégées relatives au lieu de naissance ou au lieu de résidence cinq ans auparavant de ses habitants (cartes 26 et 27). Les deux critères d'étude présentent des résultats sensiblement similaires, témoignant ainsi d'une continuité dans le temps de l'origine des migrants s'installant en Amapá. Le Pará se détache clairement des autres États d'origine des migrants : près de 75 % des migrants en sont natifs, soit plus de 24 % de la population de l'Amapá en 2000. De la même manière, 75 % des résidents de l'Amapá en 2000 qui n'y vivaient pas en 1995 habitaient le Pará, un chiffre correspondant à 7 % de la population totale de l'État en 2000. À la suite du Pará, on retrouve, bien qu'en proportion plus faible, le Maranhão, État plus oriental. Pour le reste, il faut

souligner que la totalité des États du Brésil sont représentés dans les origines des migrants présents en Amapá, même si ce n'est pas dans la même mesure : le Ceará est l'État de naissance de 4 382 résidents amapéens en 2000, pour 60 originaires du Santa Catarina.

La faiblesse du nombre résidents de l'Amapá en 2000 nés à l'étranger et vivant à l'étranger cinq ans auparavant est également à souligner : ils sont 807 pour les premiers et 501 pour les seconds, pour une population étrangère totale de 479 personnes.

On peut faire remonter l'analyse plus loin dans la mesure où le Pará se révèle également être un État où tant l'immigration que l'émigration est conséquente, même si celle-ci semble prendre le pas sur la première d'après le solde des entrées et des sorties selon le lieu de résidence en 1995, qui est négatif (tableau 31). En ce sens, le Pará peut être identifié comme une plaque tournante pour les migrations alors que l'Amapá apparaissait plus comme un État récepteur. L'étude des mêmes données que nous avons exploitées dans le cas de ce dernier nous invite à cette hypothèse (tableaux 30 et 31). Alors que pour l'Amapá le rapport entre les entrées et les sorties selon le lieu de naissance est de 6 à 1, il n'est que de 2 à 1 pour le Pará. Il est de 3 à 1 en Amapá selon le lieu de résidence en 1995, mais inversement de 1 à 1,3 dans le Pará.

Tableau 30. Entrées et sorties du Pará selon le lieu de naissance en 1991 et 2000

	Résidents non natifs du Pará		Natifs du Pará n'y résidant plus		Solde entrées-sorties en 2000
	1991	2000	1991	2000	
Entrées et sorties	900 639	1 046 154	322 956	560 783	485 371
% population totale du Pará	17,4 %	16,9 %			

(Sources : IBGE, 1991 et 2000)

Tableau 31. Entrées et sorties du Pará selon le lieu de résidence 5 ans avant le recensement, en 1991 et 2000

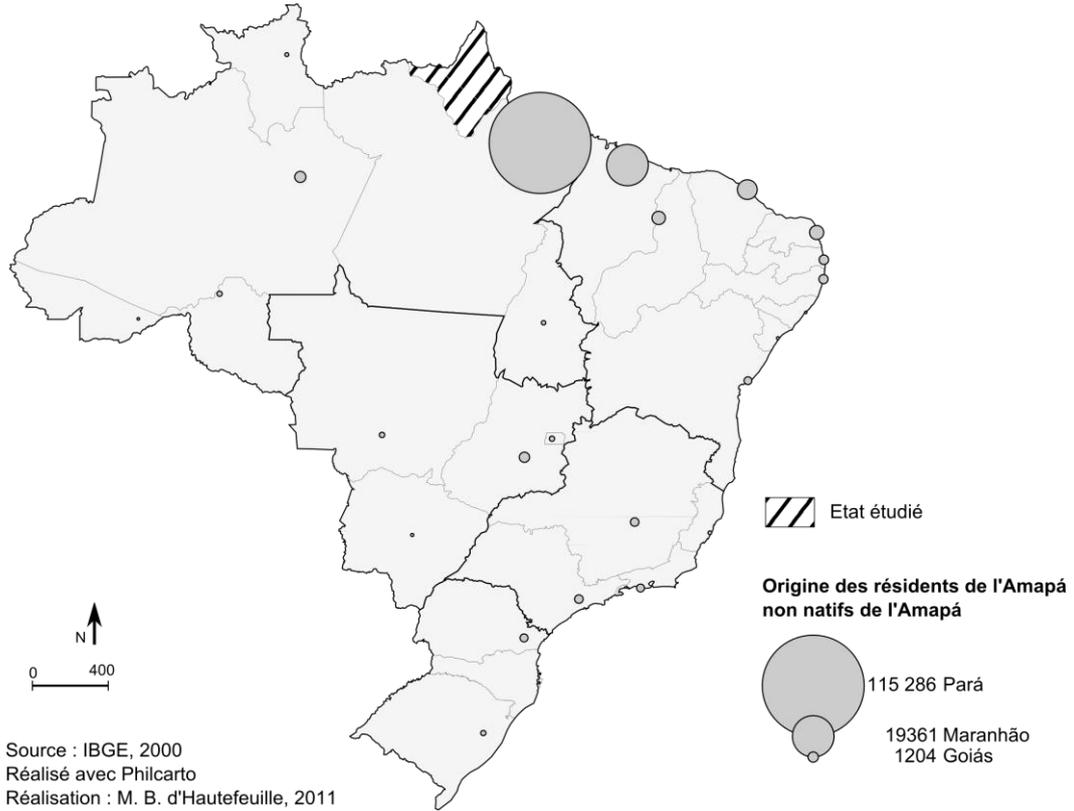
	Résidents installés depuis moins de 5 ans		Non-résidents depuis moins de 5 ans		Solde entrées-sorties en 2000
	1991	2000	1991	2000	
Entrées et sorties	212 436	182 043	183 195	234 239	- 52 196
% population totale du Pará	4 %	2,9 %			

(Sources : IBGE, 1991 et 2000)

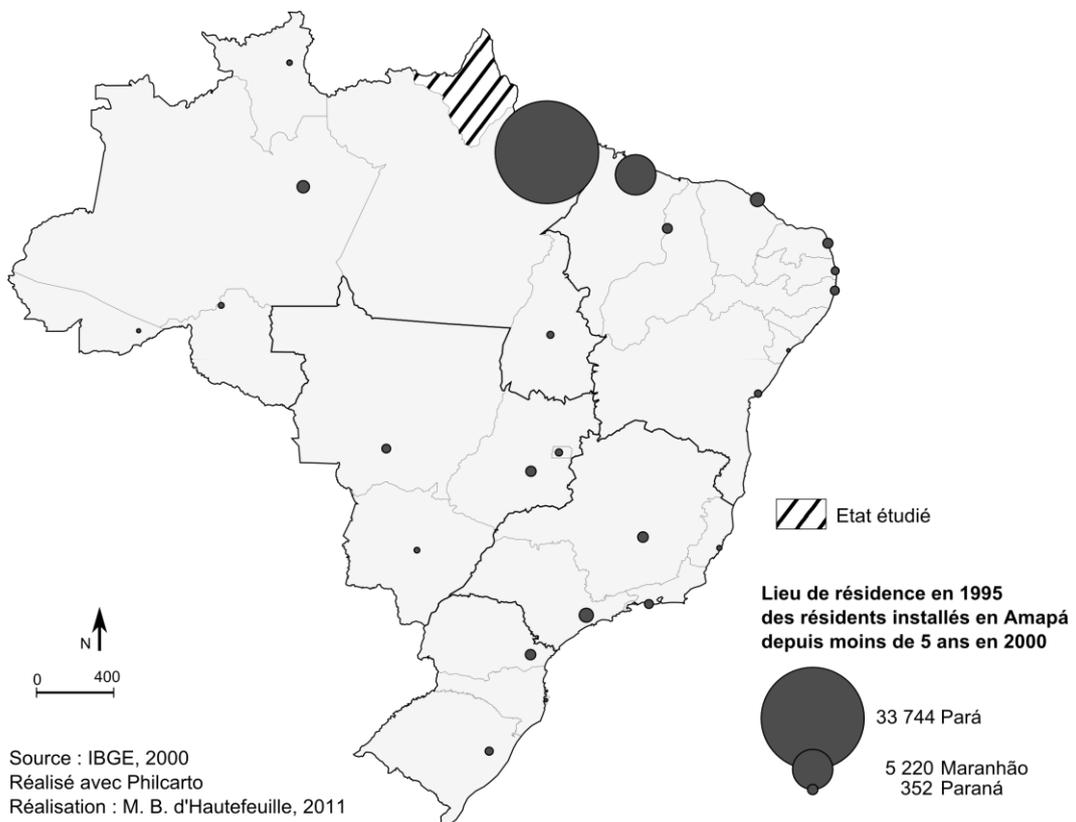
Dans ce contexte, l'analyse de l'origine des migrants résidant dans le Pará et de leur lieu de résidence antérieur pourrait élargir considérablement l'espace migratoire considéré jusqu'ici. Effectivement, les cartes 28 et 29 mettent en évidence une variété bien plus grande, en effectifs, des lieux de provenance des non natifs du Pará et des personnes qui n'y résidaient pas en 1995. À l'image de l'Amapá, on retrouve en premier lieu le Maranhão. Le premier de ces critères permet aussi d'identifier 6 autres États qui se démarquent en comptant plus de 50 000 de leurs natifs résidant dans le Pará : il s'agit du Ceará, du Goiás, du Piauí, du Tocantins, de l'État de Bahia et du Minas Gerais. Le second critère nous donne des pistes pour évaluer de nouvelles tendances migratoires, notamment en provenance de l'Amazonas, de l'État de São Paulo, de l'Amapá, voire du Mato Grosso et de l'État de Rio de Janeiro qui se distinguent particulièrement quand on compare les deux cartes. La part des personnes nées à l'étranger et résidant à l'étranger en 1995 ne vient pas fausser ces analyses : elles représentent dans les deux cas moins de 1 % de leur catégorie de référence respective (5 814 personnes nées à l'étranger et 1 716 ne vivant pas dans le Pará cinq ans auparavant). Même s'il faut rester prudent dans les conclusions que l'on peut tirer dans la mesure où l'on manipule des chiffres, les données statistiques étudiées nous invitent bien à poser le postulat d'une route migratoire, que l'on peut envisager sur deux générations, dans laquelle le Pará, l'Amapá, et donc peut-être la Guyane française, ne sont que des étapes.

On pourrait évidemment poursuivre l'analyse au-delà du Pará. L'objectif de la démarche était néanmoins de comprendre comment, au regard de l'espace migratoire dans lequel évoluent les migrants brésiliens arrivant en Guyane française, la frontière franco-brésilienne peut être identifiée comme une discontinuité politique et administrative parmi d'autres. En posant l'hypothèse d'une « route migratoire » depuis le nord du Brésil, aboutissant en Guyane française (une route parmi d'autres, définies par des flux résiduels, pouvant se diriger vers d'autres États frontaliers), on peut s'interroger sur la place de la Guyane dans le dispositif. Sans que l'on puisse apporter de chiffres à l'appui, puisque l'INSEE ne désagrège pas les lieux de naissance de la population immigrée par État de la République fédérative du Brésil, on peut supposer que si la route s'arrête là pour certains, elle se poursuit soit vers la France et l'Europe, soit vers le Brésil à nouveau, pour d'autres.

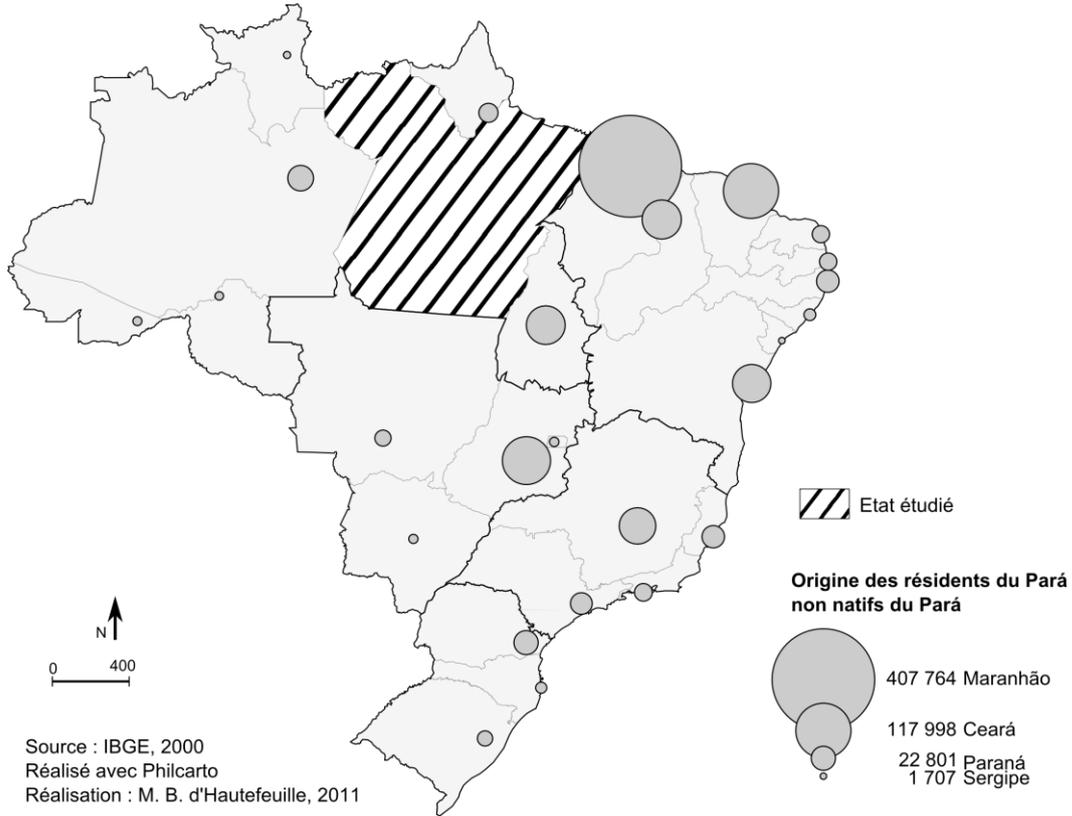
Carte 26. Lieux de naissance des résidents de l'Amapá non natifs de l'État (2000)



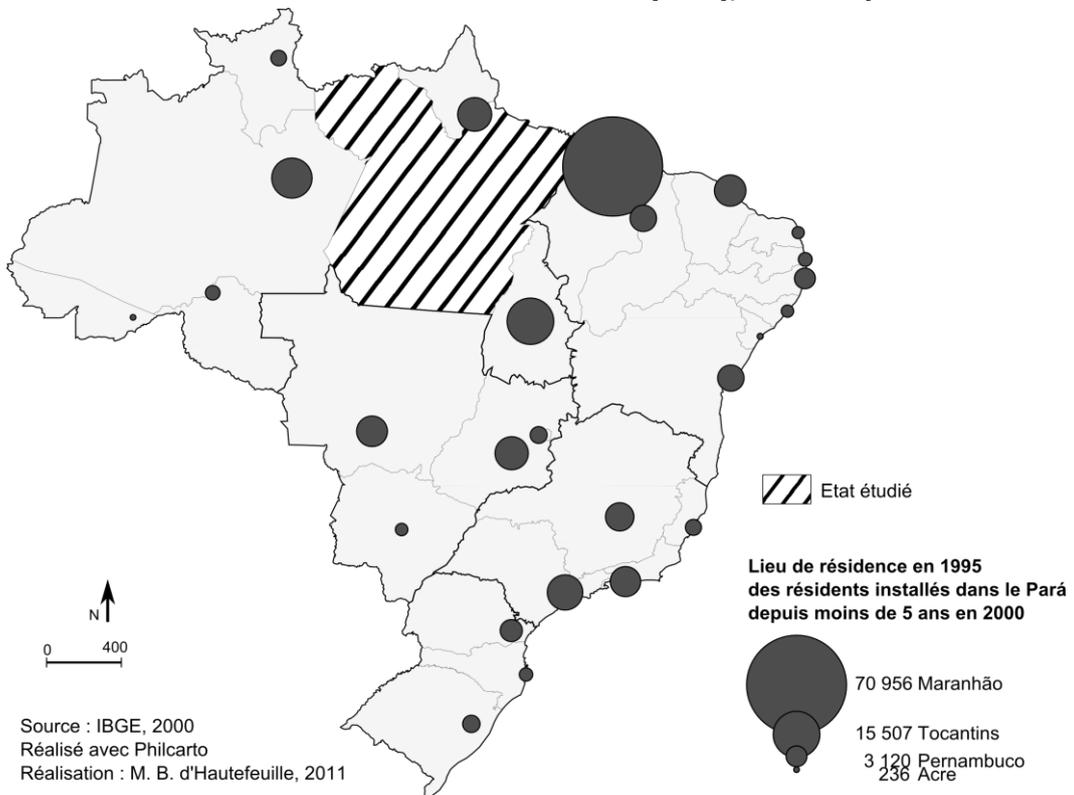
Carte 27. Lieu de résidence antérieur des résidents de l'Amapá (2000), ne vivant pas dans l'État en 1995



Carte 28. Lieux de naissance des résidents du Pará non natifs de l'État (2000)



Carte 29. Lieu de résidence antérieur des résidents du Pará (2000), ne vivant pas dans l'État en 1995



2.3. Un cadre mixte pour penser la migration brésilienne vers la Guyane française : de l'expansion du front pionnier à la migration Sud-Nord

Dans ce cadre migratoire, faut-il donner le même sens à la migration vers la Guyane française qu'à celle vers un autre État du Brésil ? S'agit-il d'une prolongation « naturelle » pour une migration qui doit se penser à l'échelle amazonienne ? Franchir la frontière politique modifie-t-il la portée de la migration ? Ces questions, qui sont clairement soulevées par R. Arouck [2000], méritent d'être débattues. En effet, les migrations internes au Brésil sont étudiées, quand elles ont trait à l'Amazonie, sous l'angle de la question pionnière, et donc de l'expansion du peuplement, de l'appropriation et de la valorisation du territoire. Même si la « frontière » amazonienne « s'épuise » depuis la fin des années 1990 selon le point de vue que l'on a déjà développé sur la base notamment des travaux de B. K. Becker [2009, p. 73-101] ou de M. Droulers et F.-M. Le Tourneau [2000], elle semble toujours justifier une analyse spécifique des migrations brésiliennes, qu'elles soient internes ou, bien souvent, frontalières. On observe effectivement, à certaines frontières du Brésil, des processus pionniers similaires à ceux observés en Amazonie brésilienne (carte 30). Les travaux de R. Pébayle et ceux de S. Souchaud sur la frontière Brésil/Paraguay en sont exemplaires [Pébayle, 1994 ; Souchaud, 2001, 2002 et 2004]. Conséquence de la mise à disposition de terres par l'État paraguayen pour des colons brésiliens considérés comme les promoteurs de l'agriculture moderne dans les années 1960-1970, la population née au Brésil représente en 2002 le premier groupe né à l'étranger présent au Paraguay, atteignant officiellement plus de 80 000 individus [Souchaud, 2004]. La colonisation est de type agricole et passe par la monoculture intensive du soja. R. Pébayle et S. Souchaud rattachent cette présence brésilienne à des dynamiques pionnières ayant opéré la formation d'un véritable espace dit « brésiguayen » : « *Dans le cas de la forêt mésophile de l'Orienté paraguayen, les Brésiliens ont vite reconnu un écosystème très semblable à celui du bassin oriental du Paraná. Ils y ont adapté sans difficulté leurs systèmes de culture et d'élevage traditionnels, sans faire grand cas de la frontière politique* » [Pébayle, 1994, p. 83].

A d'autres frontières, comme celles du Venezuela, de la Colombie, de la Bolivie, du Guyana ou du Surinam, les « *débordements transfrontaliers brésiliens* » [Pébayle, 1994, p. 83] (carte 30), qui peuvent par ailleurs être contrebalancés par des flux inverses, sont identifiés comme reposant sur l'exploitation des ressources du sous-sol plutôt que sur la colonisation agricole. M. C. Pereira [2006] identifie ainsi des flux constants d'orpailleurs et de commerçants du Brésil vers le Guyana, sans occulter néanmoins l'implantation de ressortissants guyaniens à Bomfim, et en moindre mesure à Boa Vista, capitale de l'État du Roraima. Cette deuxième configuration de la poussée pionnière

brésilienne hors de ses frontières, reposant sur l'exploitation des ressources du sous-sol des pays voisins, est plus difficile à évaluer car les migrations sont généralement temporaires et se font en espace forestier.

D'après ces analyses, la migration brésilienne en Guyane française ne semble s'intégrer que très partiellement dans le cadre pionnier. Si l'on y retrouve bien, effectivement, la présence d'orpailleurs de nationalité brésilienne, ceux-ci ne sauraient représenter la moitié voire le tiers de l'ensemble de la population brésilienne en Guyane. Pour le reste, comme on l'a vu, les migrants brésiliens se sont installés en ville et exercent des professions urbaines. Les dynamiques du front pionnier agricole sont complètement étrangères à l'Est guyanais [Koné, 2010], pourtant frontalier du Brésil. Il faut rappeler qu'en Amapá, ces dynamiques ont dans tous les cas été en grande partie délaissées au profit de l'extraction des ressources minérales et végétales. La migration brésilienne vers la Guyane française doit donc se penser dans un autre cadre que le cadre pionnier amazonien. Ce deuxième cadre est celui des « *nouvelles migrations internationales* » [Arouck, 2000], qui ne se comprennent qu'avec l'existence de frontières politiques, alors que les fronts pionniers en font fi car ils sont avant tout mangeurs d'espace et de ressources naturelles. Le rôle des frontières politiques, qui mettent en concurrence des systèmes politiques, économiques, sociaux différents, s'en trouve réactivé. Dans le cas de la frontière franco-brésilienne, la « *tectonique du déséquilibre* » [Simon, 1995, p. 161] socio-économique qu'elle induit est la base la plus importante de la relation migratoire entre les deux pays. On retrouve bien les caractéristiques de migrations frontalières Sud-Nord, telles qu'elles sont souvent illustrées par le cas de la frontière Mexique/États-Unis [*ibid.*, p. 168-173]. Ce deuxième cadre d'analyse permet de singulariser la frontière franco-brésilienne par rapport à toutes les autres frontières du Brésil : elle est la seule mettant en évidence un différentiel défavorable au Brésil, première puissance sud-américaine. Les migrations qui en découlent peuvent ainsi être rapprochées de celles qu'il entretient traditionnellement qu'avec l'Europe occidentale, les États-Unis ou le Japon [Arouck, 2000, p. 69].

Pour confronter ces deux cadres d'analyses de la migration brésilienne en Guyane française, je propose de faire répondre G. Simon au point de vue développé par R. Pébayle sur la faiblesse du rôle joué de manière générale par les frontières politiques dans les migrations en Amérique du Sud :

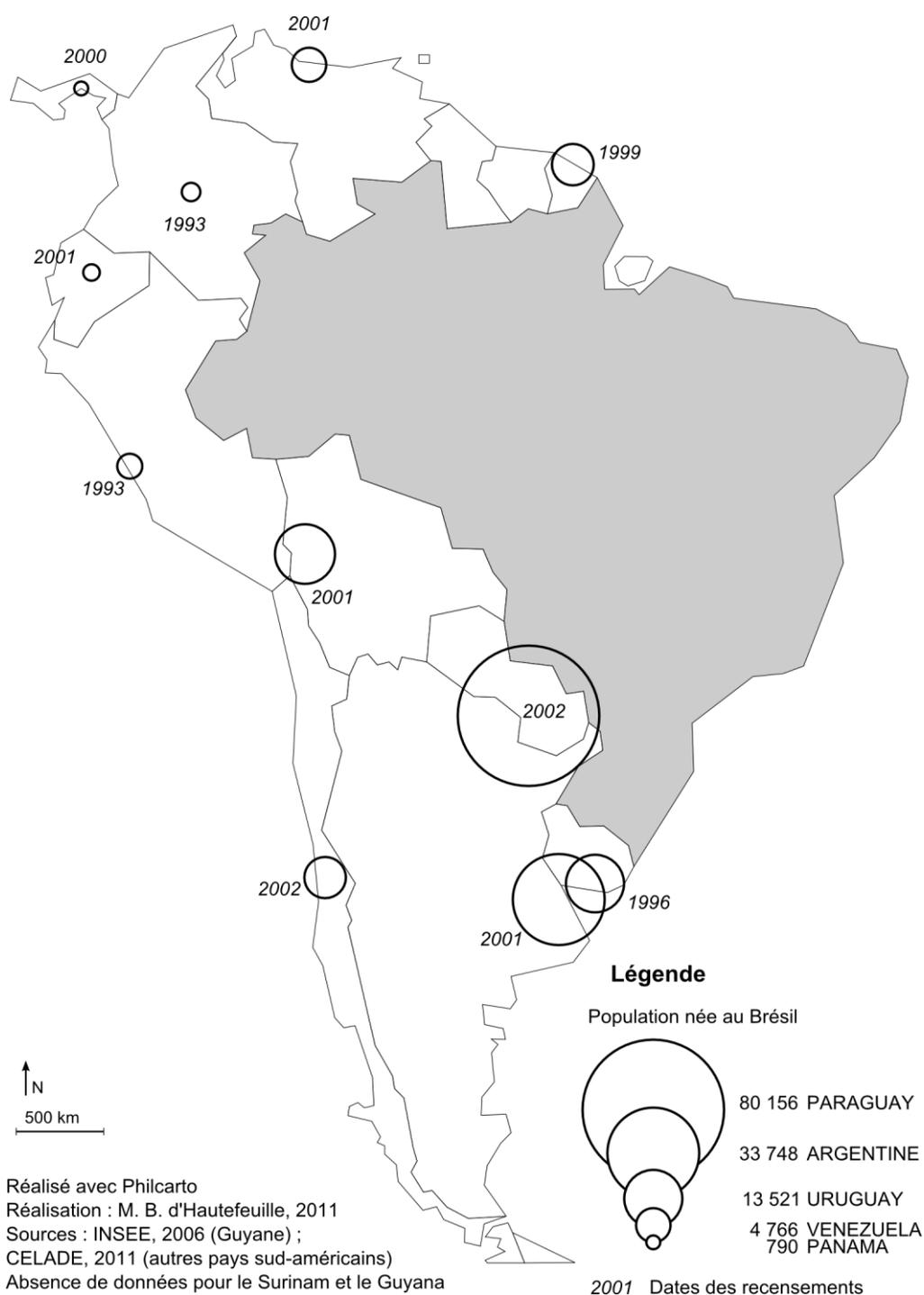
« (...) on réalise combien les frontières politiques sont fragiles en Amérique latine et combien doit être nuancée la notion de migration internationale. Les pionniers brésiliens, et américains en général, connaissent fondamentalement deux frontières : l'une est naturelle, écologique pourrait-on

dire, dans la mesure où elle sépare des écosystèmes différents identifiés par leurs végétations et leurs sols (prairie / forêt mésophile ou tempérée ; savane / steppe ; savane / forêt tropicale humide). L'autre frontière est le front pionnier lui-même, frange de peuplement, conquérante certes, mais toujours assez prudente pour éviter de franchir trop brutalement les écotones, véritables sas séparant les régions naturelles. Les frontières politiques, pour leur part, introduisent certainement des éléments d'instabilité temporaire qui sont autant de raisons de changements brutaux d'ordre financier, commercial ou administratif. Cependant, ces changements n'altèrent pas fondamentalement les perceptions spatiales des habitants des grandes nations américaines qui restent très marquées par le concept de région naturelle tant qu'existent des « frontières » de peuplement. On conçoit que, dans ces conditions, les migrations internationales brésiliennes et sud-américaines en général, soient en fait plus régionales que véritablement internationales » [Pébayle, 1994, p. 83-84]¹¹⁹.

« Il y a [cependant] à travers le monde [des] (...) fractures majeures où les écarts de rythmes démographiques, les disparités énormes de niveaux de revenus, les différences de protection sociale – si ce concept occidental a un sens dans bien des pays du Sud – engendrent des « mises en charges » migratoires, des potentiels de départ très importants » [Simon, 1995, p. 172].

¹¹⁹ Il est important de rappeler que l'analyse développée ici par R. Pébayle est bien générale aux dynamiques migratoires sud-américaines. De fait, elle est tirée d'un article qui évacue dès l'introduction les migrations vers la Guyane française, en les rattachant, comme on l'a fait, à celles vers les États-Unis ou l'Europe [Pébayle, 1994, p. 73]. La citation a bien été choisie pour mettre en balance deux cadres d'analyse et non pour mettre en défaut R. Pébayle.

Carte 30. La population née au Brésil des autres pays sud-américains



Cette carte permet de resituer la population de Guyane française née au Brésil par rapport aux autres pays sud-américains. Ainsi, dans les années 1990-2000, la Guyane française est le cinquième « pays » sud-américain récepteur de migrants brésiliens, après le Paraguay, l'Argentine, la Bolivie et l'Uruguay, et juste devant le Chili (absence de données pour le Surinam et le Guyana).

2.4. Frontière, droit de l'entrée et du séjour et géographie de la présence brésilienne en Guyane

Entre les années 1980 et la fin des années 2000, l'itinéraire suivi par les migrants a changé, tant pour ceux entrant tant légalement qu'illégalement sur le sol français. Avant le renforcement de la BR156 et la prolongation de la RN2 jusqu'à Saint-Georges (2003), les flux suivaient essentiellement la voie maritime par cabotage, comme l'évoque encore R. Arouck en 2000 : « *Le départ des Brésiliens, au début et encore jusqu'à aujourd'hui [en 2000], se faisait en majorité par bateaux en bois (de type amazonien) qui s'aventuraient à de dangereux voyages par la côte océanique depuis Belém et Macapá jusqu'à Cayenne. Ils pouvaient aussi partir de l'Oyapock (...), pour un voyage d'une durée plus courte* »¹²⁰ [Arouck, 2000, p. 74]. Ces flux correspondaient à des entrées illégales, tandis que la voie aérienne (Belém/Cayenne, Macapá/Cayenne, Saint-Georges/Cayenne) était privilégiée par les migrants en possession d'un visa [Arouck, 2002, p. 111]. L'ouverture du tronçon Régina-Saint-Georges de la RN2 en 2003 modifie la donne en faisant de la route littorale un axe de pénétration privilégié sur le territoire guyanais pour l'ensemble des migrants brésiliens.

Ce changement d'itinéraire modifie également les modes de contrôle de l'entrée sur le territoire de ces ressortissants. Les embarcations de migrants s'échouant de nuit sur les plages de Cayenne pour échapper aux contrôles ont disparu au profit de véhicules routiers. La frontière, dans son rôle de filtre pour les déplacements, se déplace des plages cayennaises à Saint-Georges de l'Oyapock, où s'installe une unité de la Police aux frontières (PAF) lors de l'ouverture de la RN2¹²¹. Le contrôle des entrées étant compliqué sur une frontière fluviale dans la mesure où les points d'accès peuvent être multiples, le dispositif est renforcé en 2006 par la pérennisation du barrage de gendarmerie de Bélizon, à quelques kilomètres après Régina dans le sens Saint-Georges/Cayenne, où l'identité de tous les voyageurs est systématiquement contrôlée. Ce point de contrôle routier, « PCR » dans le jargon gendarmique, est une réplique de celui d'Iracoubo dans l'Ouest guyanais, sur la RN1, censé verrouiller l'accès aux pôles de Cayenne et Kourou depuis le Surinam. Le barrage de Bélizon a aussi pour vocation de surveiller la circulation sur la piste forestière de Bélizon, à l'entrée de laquelle il est situé, et qui permet de pénétrer dans l'intérieur de la Guyane notamment pour rejoindre des placers

¹²⁰ « *A saída de brasileiros, no início, e ainda até hoje, era realizada na sua maioria em barcos de madeira (do tipo amazônico) que se arriscavam em perigosas jornadas pela costa oceânica desde Belém e Macapá até Caiena. Ou se partia desde o Oiapoque (...) em viagem de menor tempo de duração* » [Arouck, 2000, p. 74].

¹²¹ Entretien avec Pascal Robilliart, capitaine de police responsable du poste de la Police aux frontières de Saint-Georges, 26/01/09.

clandestins¹²². Les stratégies de contournement par la forêt sont couramment pratiquées par les ressortissants brésiliens en situation irrégulière tant à destination de ces placers que des pôles urbains¹²³. Cette fonction de régulation de la frontière se traduit aussi dans les contrôles d'identité qui sont opérés par la PAF sur le littoral et par les différentes opérations de lutte contre l'orpaillage clandestin qui se sont succédées depuis le début des années 2000 dans l'intérieur¹²⁴.

La question de l'itinéraire et du déplacement de la fonction de contrôle de la frontière est cruciale pour comprendre la migration brésilienne car cette dernière se révèle effectivement être en grande partie illégale. Il faut être attentif à différencier populations « clandestine » et « illégale », qui ne font pas référence aux mêmes cadres : la première s'apprécie au regard du recensement ou de l'inscription sur un registre officiel, tandis que la seconde renvoie à la situation juridique des personnes¹²⁵. Les effets de la frontière se font donc sentir jusqu'au sein de la population brésilienne en Guyane, en ouvrant le champ du droit de l'entrée et du séjour des étrangers.

D'après le septième *Rapport sur les orientations de la politique de l'immigration* destiné au Parlement par le Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration [2011], la population brésilienne majeure en situation régulière en Guyane ne représenterait en 2009 que 7 044 personnes, un chiffre visiblement en légère augmentation constante depuis 2005 (tableau 32).

Si l'on estime, de manière large, la population brésilienne majeure non clandestine à 11 387 individus en appliquant à la population brésilienne dénombrée par l'INSEE en 2007 (pour rappel, 19 258 individus) le taux de « majorité » de la population de la Guyane dans son ensemble (59,13 % à la même période), alors le taux d'irrégularité de la population brésilienne majeure

¹²² Entretien avec l'adjudant-chef Gaudaire, responsable du poste de gendarmerie de Saint-Georges, 27/01/09.

¹²³ Au point qu'un élu de la commune de Saint-Georges puisse parler en entretien de la « RN5 » pour évoquer ce « détour » auquel sont contraints les ressortissants brésiliens en situation irrégulière. Entretien avec Edmard Elfort, adjoint en charge de la coopération à la mairie de Saint-Georges, 27/01/10.

¹²⁴ Depuis 2002, quatre types d'opérations, menées conjointement notamment par les forces de gendarmerie et les forces armées en Guyane (FAG), se sont succédées en Guyane afin de réprimer l'orpaillage clandestin : « Anaconda » de 2002 à 2004, « Toucan » de 2004 à 2008, « Harpie » de 2008 à 2010, et depuis mars 2010, « Harpie permanent ». Le renforcement du dispositif a été croissant, pour aboutir à un type d'opérations « lourdes » qui s'appuient sur l'identification des sites, avec le concours de l'Office national des forêts et du Parc amazonien de Guyane et la mise en place de bases opérationnelles avancées sur les fleuves et dans l'intérieur. Ces opérations sont menées en raids, le matériel est saisi ou à défaut détruit sur place, les personnes sont appréhendées et peuvent être incriminées pour délit et/ou crime et reconduites au Brésil s'il s'agit de ressortissants brésiliens. L'objectif est l'asphyxie de la filière. Voir Rohan, Dupont, Berthou et Antoinette, 2011, p. 25-37. En 2011, on considère effectivement que ces opérations ont porté leurs fruits en Guyane... mais ont participé au report des activités des orpailleurs clandestins vers le Surinam [de Theije et Heemskerk, 2009].

¹²⁵ Autrement dit, on peut très bien être en situation illégale sans être clandestin puisque dénombré par le recensement.

atteindrait plus de 41 % en 2007. La proportion est similaire à celle que l'on obtient par un même calcul pour la population étrangère majeure dans son ensemble (39,8 %)¹²⁶. L'importance des reconduites à la frontière des ressortissants brésiliens, qui atteint plus de 48 % de l'ensemble des reconduites opérées en 2007, est à comprendre en lien avec le voisinage de la Guyane et du Brésil¹²⁷. Celui-ci simplifie les questions de logistique pour la Police aux frontières mais facilite aussi grandement le retour en Guyane des personnes reconduites, ce qui implique que les données affichées peuvent s'appliquer à des personnes reconduites plusieurs fois dans la même année¹²⁸.

Tableau 32. La population étrangère en Guyane au regard du droit du séjour

	Troisième rapport 2005	Quatrième rapport 2006	Cinquième rapport 2007	Sixième rapport 2008	Septième rapport 2009
Population étrangère majeure en situation régulière	26 993	27 120	29 024	28 819	29 517
- Dont population brésilienne	6 014	6 186	6 672	6 684	7 044
- Dont population haïtienne	8 233	8 217	8 773	8 473	8 966
- Dont population surinamienne	6 836	6 817	7 324	7 503	7 591
Estimation population majeure en situation irrégulière	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Total population étrangère majeure selon rapport	66 993	67 120	69 024	68 819	69 517
Nombre de reconduites à la frontière	5 942	8 145	9 031	8 085	9 066
- Dont reconduites de Brésiliens	2 778	4 035	4 339	NR	NR

(Source : Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011¹²⁹. NR : non renseigné)

Ce tableau donne un éclairage capital à la présence brésilienne en Guyane française, dans la mesure où il permet d'évaluer la régularité du séjour des ressortissants étrangers. Ainsi, la population étrangère de plus de 18 ans est majoritairement en situation irrégulière en 2009 : elle est plus de deux fois supérieure à la population en situation régulière. Cette tendance est continue pour l'ensemble des rapports au Parlement qui ont été examinés. On constate

¹²⁶ Ces estimations sont rendues nécessaires dans la mesure où la répartition par âge de la population de nationalité brésilienne au dernier recensement de 2007 n'a pas été rendue publique par l'INSEE. Néanmoins, les travaux en cours de F. Piantoni sur la base de ces données très fines (obtenues par convention spécifique avec l'INSEE) auxquelles personnellement je n'ai pas pu avoir accès, tendraient à qualifier mes propres estimations de tendance basse. Le taux d'irrégularité de la population brésilienne majeure dépasserait ainsi les 50 %.

¹²⁷ Pour comparaison, les reconduites de Surinamiens en 2007 s'élevaient à 4 222 personnes, soit plus de 46 % du total des reconduites, un chiffre approchant celui des reconduites de Brésiliens.

¹²⁸ Je ne discuterai pas de la hausse du nombre de reconduites à la frontière qui passent de 4 244 à 9 066 entre 2002 et 2007, que l'on attribue communément à des objectifs de « chiffre » affichés par les différents gouvernements qui se sont succédés.

¹²⁹ Le premier rapport n'apporte pas autant de détail que les cinq qui ont été exploités. Le second rapport, pour sa part, n'est curieusement pas disponible sur le site de la Documentation française qui les archive. Pour ces deux raisons, je me suis limitée aux cinq rapports référencés.

néanmoins entre 2005 et 2009 une augmentation du nombre de ressortissants étrangers en situation régulière, qui semble due à une augmentation des titres de séjour accordés aux Brésiliens et Surinamiens essentiellement. Ces deux groupes de ressortissants étrangers se rapprochent ainsi des Haïtiens, qui se détachent encore nettement avec 1500 à 2000 personnes supplémentaires en situation régulière en 2009. La proximité de ces chiffres entre les trois nationalités est à rapprocher du tableau 27 qui soulignait le relatif équilibre entre les trois nationalités de manière générale en Guyane (de 20 000 à 30 000 ressortissants pour chacune). On notera par ailleurs que les Brésiliens représentent de manière stable entre 2005 et 2007 à peu près la moitié des reconduites à la frontière.

Le taux estimé d'irrégularité de la population brésilienne sur le territoire de la Guyane est donc considérable. Si l'on se rapporte aux flux et non plus aux stocks, il faut également considérer que les entrées sur le territoire se font majoritairement dans l'illégalité, sans visa de court ou de long séjour, nécessaires pour prétendre à de nombreux titres de séjour une fois entré sur le territoire¹³⁰. Ce constat est évident quand on se rapporte aux types de cartes de séjour les plus délivrés aux ressortissants brésiliens, mais aussi aux ressortissants étrangers de manière générale en Guyane : il s'agit de cartes de séjour qui ne nécessitent pas de visa, autrement dit qui régularisent des personnes déjà présentes illégalement sur le sol français. On fait référence ici à la carte de séjour mention « vie privée et familiale » généralement délivrée en Guyane sur le fondement de « liens personnels et familiaux »¹³¹ (article L.313-11 7° du CESEDA), d'entrée en France avant l'âge de 13 ans (article L.313-11 2° du CESEDA) ou de paternité d'un enfant français (article L.313-11 6° du CESEDA)¹³².

En matière d'entrée des ressortissants brésiliens en France, ce ne sont pas les mêmes dispositions qui s'appliquent en Guyane que sur le reste du territoire. En 1985, un accord par échange de lettres est conclu entre la France et le Brésil qui opère la suppression de l'obligation des visas de court séjour « *dans les départements européens et d'outre-mer de la République française, à l'exception de la Guyane* » (article 1 de l'accord du 24/07/1984, entré en vigueur le 01/03/1985, paru par décret n°85-374 du 27/03/1985). Suite à la vague d'attentats qui touche la France en 1985-1986,

¹³⁰ Pour prendre quelques exemples, selon le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) en vigueur en 2010, un visa est nécessaire pour prétendre à des titres de séjour portant la mention « scientifique », « commerçant », « compétence et talents », « étudiant » ou « salarié », mais aussi à des titres de séjour délivrés à des conjoints de Français ou sur la base du regroupement familial.

¹³¹ Une demande pour liens personnels et familiaux peut être complexe à évaluer car il s'agit d'une demande qui a un caractère subsidiaire : elle ne peut être faite que si aucune autre disposition légale ne peut être envisagée. Cette demande est fondée sur un subtil équilibre entre ancienneté de la présence, ancienneté, intensité et stabilité des liens familiaux, absence de liens au pays d'origine, conditions d'existence de l'intéressé et insertion dans la société française.

¹³² Malheureusement aucune donnée chiffrée concernant cet aspect de la présence brésilienne en Guyane n'a pu être obtenue au cours des trois années de thèse. Les postulats que l'on pose ici sont donc issus d'un entretien mené avec M. Jean-François Bauvois, chef du bureau de la nationalité et de l'immigration à la Préfecture de Guyane en date du 31/08/2010 (Cayenne), mais aussi de trois années de bénévolat à la Cimade (groupe local Guyane), association spécialisée dans l'appui juridique des migrants et des demandeurs d'asile. Mentionnons en passant que selon J.-F. Bauvois, la carte de séjour mention « vie privée et familiale » est également dominante en France métropolitaine, bien qu'en proportion moindre qu'en Guyane française.

le gouvernement français prend la décision en 1986 de renforcer le contrôle des entrées en rétablissant une obligation de visa pour 41 pays, dont le Brésil (avis du Ministère des Affaires étrangères paru au Journal officiel en date du 18/10/1986, entré en vigueur le 16/09/1986). Celle-ci est à nouveau supprimée pour les ressortissants brésiliens se rendant sur le « *territoire européen de la République française* » (article 1) par un accord en 1996, dans le cadre d'un rapprochement franco-brésilien sur lequel on reviendra par la suite (accord relatif à la suppression de l'obligation de visa de court séjour signé à Paris le 28/05/1996, paru par décret n°96-664 du 22/07/1996, et entré en vigueur le 27/06/1996). Le « *territoire européen* » alors évoqué est celui qui est intégré à l'espace Schengen, né de l'accord de Schengen (1985) et de sa convention d'application (1990) qui promulguent l'ouverture des frontières entre les pays européens signataires. Or l'ensemble de l'outre-mer français n'est pas couvert par cet accord. Depuis lors, les mêmes dispositions sont restées en vigueur pour la Guyane, mais non pour les autres collectivités et territoires d'outre-mer, ni pour les autres départements-régions d'outre-mer : un ressortissant brésilien peut se rendre sans visa sur l'ensemble du territoire français, à l'exception de la Guyane.

Si trois consulats honoraires sont présents dans le nord du Brésil (Macapá, Belém, Manaus), ceux-ci ne font que réceptionner les demandes de visa qui sont traitées au consulat général de Brasília. Le délai de traitement d'une demande peut donc atteindre près d'un mois, d'après le consul honoraire de France à Macapá¹³³. Ce délai, combiné aux exigences de ressources, explique, selon le même interlocuteur, la chute des demandes qu'il reçoit depuis le début des années 2000, passant de près de 2 500 demandes à 332 en 2009¹³⁴. De manière générale, il estime que 20 à 25 % des demandes sont des demandes de visa de long séjour, élaborées par des conjoints de Français ou dans le cadre du regroupement familial. Le taux d'illégalité de la présence brésilienne en Guyane française est donc bien aussi à apprécier au regard de l'obligation de délivrance de visa et des délais de procédure.

L'ensemble des conditions d'accès juridiques au territoire guyanais qui ont été décrites, combinées aux points de contrôle effectifs, justifie une géographie de la présence brésilienne à trois facettes correspondant à trois sous-espaces facilement identifiables (carte 31) :

¹³³ Entretien avec M. Jean-François Le Cornec, consul honoraire de France à Macapá, 03/2010.

¹³⁴ Il ne faut pas oublier non plus qu'un certain nombre de demandes sont directement adressées à Brasília, en particulier par le biais des députés de l'Amapá. Selon le consul, en 2009, le nombre total de demandes adressées depuis l'Amapá n'aurait pas dépassé 700.

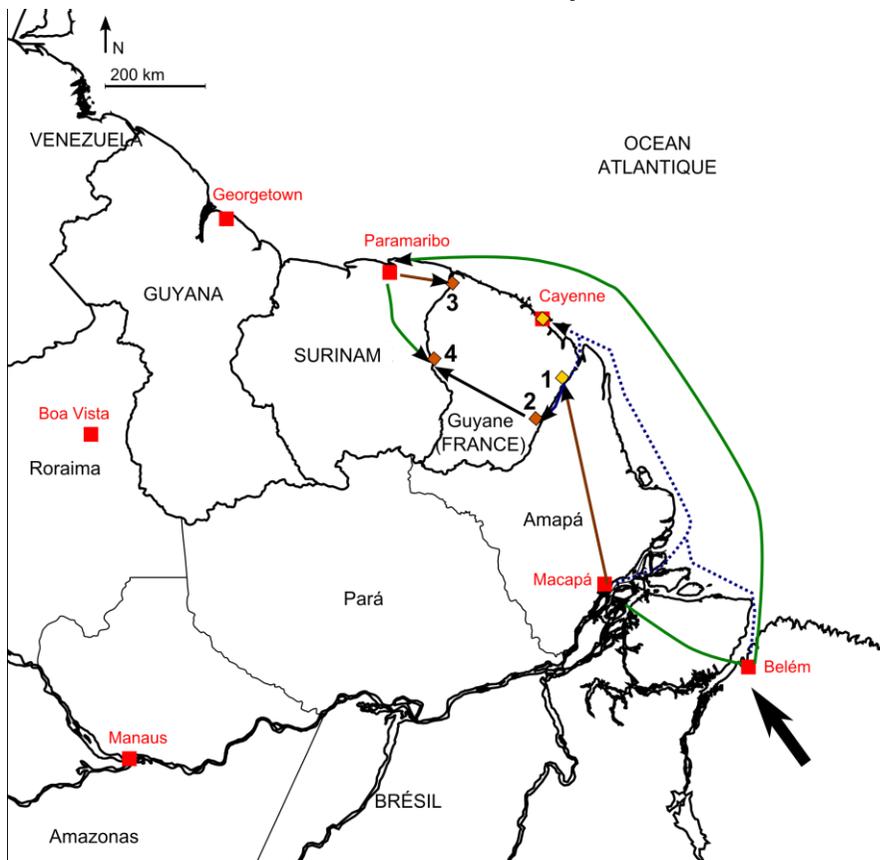
- Le premier est celui de l'intérieur de la Guyane, où l'on retrouve une population brésilienne en situation de clandestinité et vivant directement ou indirectement de l'orpaillage. Le contrôle de cette population s'effectue de manière spécifique par le programme Harpie réprimant la pratique de l'orpaillage clandestin.
- Le second est un sous-espace urbain, centré principalement autour de Cayenne et Kourou. Il s'agit de ce peuplement que F. Piantoni analyse comme « *dirigé (...) vers les lieux de pouvoir* » [Piantoni, 2009a, p. 112]. La population haïtienne y est également très présente ; la population surinamienne qui occupe surtout l'ouest guyanais, compte néanmoins une implantation forte à Kourou. Ce sous-espace urbain est un lieu de contrôle par excellence, auquel font face les populations étrangères dans leur ensemble, qu'elles soient en situation régulière ou irrégulière.

Les barrages de Bélizon et d'Iracoubo sont censés verrouiller l'accès à ces deux premiers sous-espaces.

- Le troisième et dernier sous-espace est celui de l'est et de l'ouest guyanais, jusqu'aux barrages de Bélizon et d'Iracoubo. En raison de la difficulté à opérer des contrôles aux frontières fluviales de l'Oyapock, mais aussi du Maroni, la présence brésilienne apparaît comme indirectement tolérée dans ce sous-espace. Si l'on ne se limite pas à des critères de nationalité, on peut estimer que la population brésilienne représente dans l'est guyanais la communauté la plus importante, devant les groupes créole, amérindien et métropolitain.

Le lien effectué entre frontière et droit au séjour pourrait me conduire à analyser la place et l'image de la communauté brésilienne en Guyane. Je pourrais également m'attarder sur les écarts existant au sein même de cette communauté entre les ressortissants en situation régulière et ceux en situation irrégulière, dont les conditions de vie ne peuvent pas être les mêmes, ne serait-ce qu'au regard du droit du travail ou des mécanismes de protection sociale. Relativement nombreux sont effectivement les auteurs qui traitent de la question migratoire en Guyane pour comprendre l'organisation de la société guyanaise et caractériser une « *crise (...) multiforme, économique, politique et identitaire (...) à partir du milieu des années 1990* » [Piantoni, 2009b, p. 16]. L'immigration et l'échec du processus d'assimilation qui s'effectuait auparavant autour du groupe créole sont appréhendés comme des composantes fortes, sinon comme des déterminants, de cette crise.

Carte 31. Entrée et présence des ressortissants brésiliens en Guyane



Légende

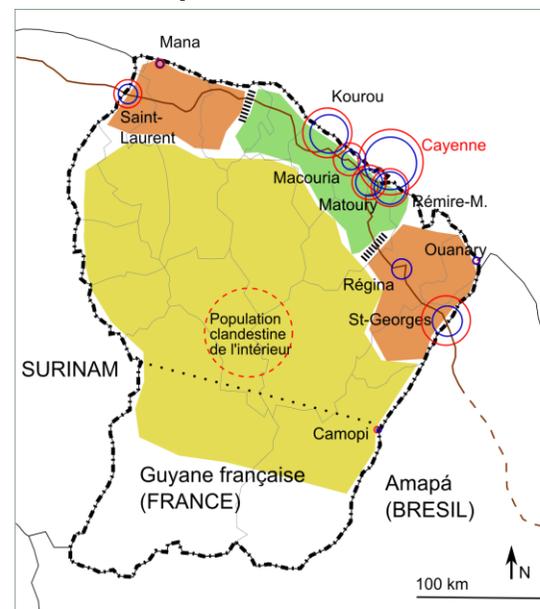
I. Les flux

- Fluvio-maritimes (cabotage), en désuétude
- Routiers, devenus les plus courants
- Aériens } pratiqués surtout pour rejoindre des sites
- Forestiers } d'orpaillage entre Surinam et Guyane

II. Les points d'entrée

- ◆ Principaux
- ◆ Secondaires
- 1 Olapoqe/Saint-Georges
- 2 Vila Brasil et Ilha Bela/Camopi
- 3 Albina/Saint-Laurent
- 4 Benzdorp/Maripasoula

(1) Population recensée dans les communes de plus de 5 000 habitants et estimée dans l'est guyanais (Saint-Georges, Régina, Camopi, Ouanary) d'après les chiffres de la population étrangère
 (2) Population estimée dans les communes de plus de 5 000 habitants en reportant la part de la population brésilienne dans la population étrangère en 1999 sur la population étrangère recensée en 2008 ; et estimée dans l'est guyanais d'après les chiffres de la population étrangère
 Sources : INSEE 1999 et 2008 ; entretiens personnels / réalisé avec Philcarto
 Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011



Légende

I. Les barrières à l'entrée en Guyane

- Délimitation de la frontière
- ||||| Points de contrôle d'identité permanent
- Limite nord de la zone d'accès réglementé

II. Géographie de la présence brésilienne, 1999-2008

- Population brésilienne estimée en 1999 (1)
- Population brésilienne estimée en 2008 (2)

2 163 CAYENNE	3 338 CAYENNE
719 SAINTGEORGES	1 117 REMIRE
296 SAINTLAURENT	618 SAINTLAURENT
18 CAMOPI	29 OUANARY

III. Trois espaces de peuplement au regard du droit du séjour

- - Le littoral, un espace attractif pour les professions urbaines, mais sous contrôle important
- - L'intérieur, peuplé clandestinement pour la pratique de l'orpaillage et d'activités connexes, soumis à un dispositif de contrôle semi-militarisé (Harpie)
- - Les espaces frontaliers du littoral, soumis à un contrôle moindre. Caractéristique du peuplement transfrontalier (famille de l'autre côté de la frontière) pour l'est guyanais

Dans le cadre de cette thèse, je pense plus pertinent de renvoyer le lecteur à ces auteurs plutôt que de m'aventurer sur un terrain qui me ferait m'éloigner de la frontière et de la mutation de ses effets, et pour l'exploration duquel les outils de la sociologie ou de l'anthropologie me semblent plus adéquats. Je renvoie en particulier le lecteur à l'ensemble des travaux de F. Piantoni cités en bibliographie et à quelques travaux dirigés par S. Mam Lam Fouck [1997, (1997) 2002] qui caractérisent cette crise. En ce qui concerne plus spécifiquement la communauté brésilienne, je renvoie au travail de R. Arouck [2000 ; 2002], de M. Pinto [2008], de G. Police [2010], et aux thèses de D. Serges¹³⁵ et d'E. Jamard¹³⁶.

2.5. De la Guyane vers le Brésil, mobilités régulières plutôt que migrations

Dans le sens de la Guyane vers le Brésil, on ne peut pas donner le même sens aux déplacements de personnes, non seulement parce que les flux sont bien plus limités, mais aussi parce que les installations effectives sont très rares. Le consul de France à Macapá estime le nombre de ressortissants français en Amapá à 500/1 000 personnes maximum¹³⁷. Je rappelle que le nombre d'étrangers recensés par l'IBGE en 2000 en Amapá s'élevait à 479 individus, dont 85 % étaient des hommes. Selon le consul, cette proportion repose essentiellement sur des mariages mixtes d'hommes français avec des femmes brésiliennes.

La frontière de l'Oyapock est néanmoins régulièrement franchie par des résidents guyanais. Deux catégories de voyageurs essentiellement la traversent. La première est constituée de résidents de nationalité ou d'origine brésilienne, qui se rendent au Brésil régulièrement, notamment pour retrouver leur famille. Je fais référence ici à des circulations migratoires, que j'ai définies par ailleurs. La seconde de ces catégories est constituée de touristes au sens large, motivés par d'autres raisons que le fait familial ou affinitaire : loisirs, achats... mais également prostitution, comme G. Police [2010] a pu l'exposer.

¹³⁵ Dorothée Serges mène une thèse de socio-démographie sur la migration des femmes brésiliennes en Guyane française, sous la direction de Marie-Eugénie Cosio à l'Université Paris III. Elle a notamment publié un article sur la construction ethno-culturelle de la brésilianité chez les migrantes brésiliennes [Serges, 2009].

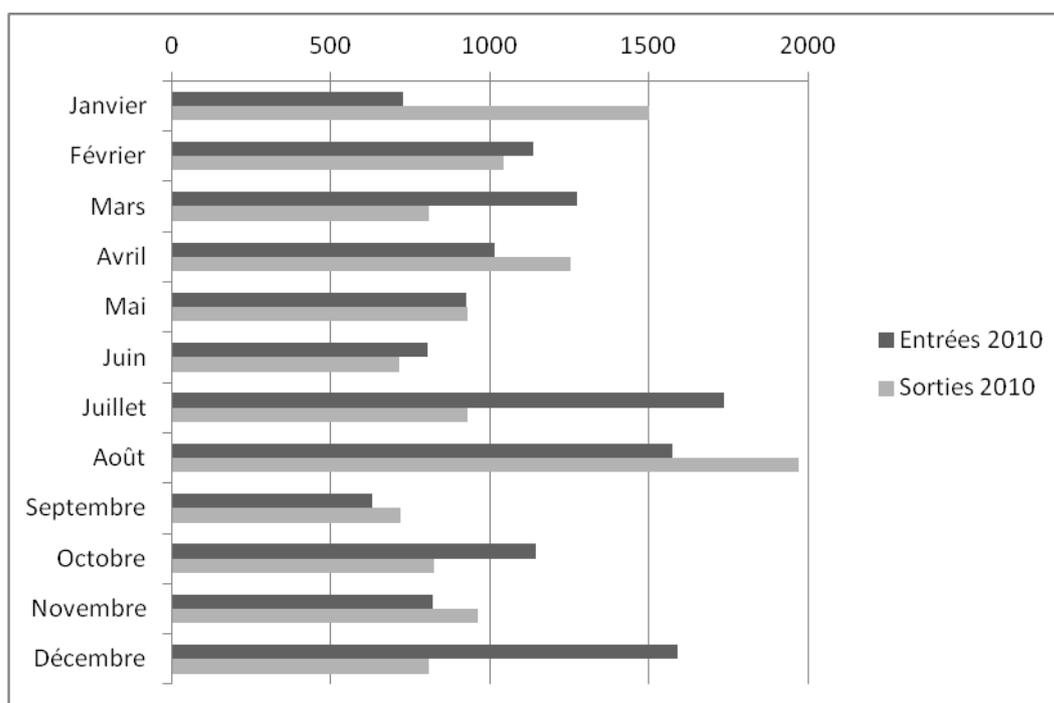
¹³⁶ Emmanuelle Jamard mène une thèse de socio-anthropologie du développement analysant la manière dont les migrants brésiliens en Guyane se confrontent à la politique française de l'immigration, sous la direction de Bruno Lautier à l'Université Paris I.

¹³⁷ Entretien avec M. Jean-François Le Cornec, consul honoraire de France à Macapá, 03/2010.

Au contraire de ce que l'on a vu dans le sens Brésil-Guyane, l'entrée sur le territoire brésilien des ressortissants français n'est assujettie à aucune obligation de visa. Le seul pré-requis est de faire tamponner son passeport par la Police fédérale à l'entrée et à la sortie, que l'arrivée se fasse par la voie aérienne ou par la voie fluviale *via* le bourg d'Oiapoque. L'effet de filtre aux déplacements ne se fait donc pas sentir dans la même mesure dans la sous-région selon que l'on soit un ressortissant français ou brésilien. L'absence de réciprocité au regard de l'obligation de visa entre Guyane française et Brésil constitue l'une des manifestations de la discontinuité et du déséquilibre politique et socio-économique que marque la frontière.

Les deux catégories que j'ai présentées peuvent être estimées d'après les données de la Police fédérale qui tient les registres des entrées et des sorties d'étrangers sur le sol brésilien. On peut considérer qu'à Oiapoque, il s'agit en très grande majorité d'entrées et de sorties de ressortissants français. Le graphe 11 tend à étayer les deux hypothèses qui ont été avancées : le volume des entrées et des sorties atteint son pic en période de vacances scolaires en France, aux mois de juillet et d'août (« grandes » vacances), et dans une moindre mesure aux mois de décembre et janvier (vacances de Noël), de février/mars (vacances de carnaval), d'avril (vacances de Pâques) et d'octobre et novembre (vacances de Toussaint).

Graphe 11. Les entrées et les sorties d'étrangers à Oiapoque en 2010 : données statistiques de la police fédérale



(Source : Oliveira, 2011, p. 59)

Les échanges humains, entre Guyane et Brésil, se révèlent déséquilibrés, tant en nature (migrations *versus* mobilités régulières) qu'en effectifs. Ils apparaissent conditionnés par des déterminants socio-économiques qui se confrontent aux législations nationales en matière d'entrée et de séjour des étrangers, non réciproques en Guyane et au Brésil.

3. Une absence remarquable d'échanges économiques

Un second gradient pour examiner les effets d'un fort différentiel socio-économique frontalier est celui des échanges économiques. Leur intensité, mais aussi leur équilibre ou leur déséquilibre, en montant et en nature, peuvent permettre d'évaluer ces effets. Dans le cas d'étude, la faiblesse des échanges, tant formels qu'informels, met au jour des effets très limités, renvoyant à des mécanismes d'associat, que j'ai déjà eus l'occasion de présenter.

3.1. Une évaluation des flux en valeur. Des relations de voisinage à la marge et déséquilibrées

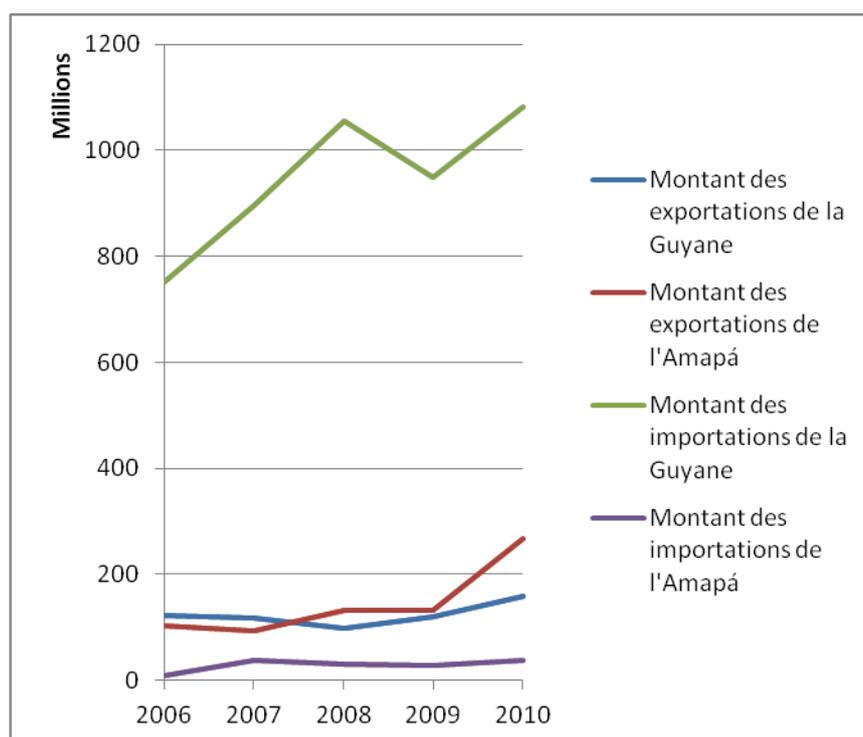
L'évaluation des échanges entre la Guyane et l'Amapá rencontre différents freins liés à la disponibilité des données qu'il semble important d'évoquer. De fait, du côté français, les données fournies par les Douanes ne détaillent pas, bien évidemment, les échanges réalisés avec les différents États de la République fédérative du Brésil. Il faut se contenter de données portant sur les échanges entre la Guyane et le Brésil de manière générale. Néanmoins, il est possible de travailler sur les statistiques propres au bureau des douanes de Saint-Georges, disponibles pour l'année 2010¹³⁸, qui donnent un aperçu des entrées et des sorties passant par la frontière fluviale et non par la voie maritime ou aérienne. Un autre moyen de recouper ces données pourrait être de se référer aux données du commerce extérieur de l'Amapá, fournies par le Ministère du développement, de l'industrie et du commerce extérieur (MDIC) brésilien et qui identifient la Guyane française comme un partenaire différent de la France. Mais les données du MDIC qui ont pu être récupérées dans le cadre de cette thèse ne sont pas désagrégées par produits et ne mentionnent que les 30 premiers

¹³⁸ Avant 2010, les données du bureau de Saint-Georges n'étaient pas désagrégées de l'ensemble des données Guyane/Brésil.

clients et fournisseurs. Dans ce cadre, selon les années, la Guyane ne se retrouve pas toujours dans cette liste.

Malgré ces freins, l'ensemble des données récupérées renseignent néanmoins sur un point essentiel : les échanges entre Guyane et Amapá se font à la marge et n'ont qu'un poids mineur dans leur balance commerciale respective.

Graphe 12. Comparaison du commerce extérieur de la Guyane et de l'Amapá (euros)¹³⁹



(Sources : Douanes, 2011 et MDIC, 2011)

Si l'on considère leur commerce extérieur de manière générale (graphe 12), que j'ai déjà été amenée à évoquer pour comprendre le rapport des deux espaces à la France d'un côté et au Brésil de l'autre, on est sur des montants similaires en termes d'exportations : entre 2006 et 2009, elles avoisinent les 90 à 130 millions d'euros en valeur tant pour la Guyane que pour l'Amapá ; un léger décrochage s'effectue en 2010, avec des montants atteignant les 158 millions d'euros pour la Guyane

¹³⁹ Les données du commerce extérieur de l'Amapá sont exprimées à l'origine en dollars américains. J'ai donc effectué une conversion en euros basée sur les taux de change moyens annuels pour chaque année mentionnée.

et les 266 millions d'euros pour l'Amapá. En termes d'importations, il semble que l'écart soit considérable, mais cela est dû au fait que la France métropolitaine et les Antilles françaises sont comptées comme des partenaires commerciaux par les Douanes françaises, alors que les autres États de la République fédérative du Brésil ne le sont pas par le MDIC brésilien. En se rapportant à ce qui a déjà été exploré dans le chapitre 8, les importations de la Guyane proviennent effectivement à plus de 50 % de France (métropolitaine et Antilles) sur la période examinée. Ce chapitre nous avait également permis de poser des hypothèses sur l'importance des échanges de l'Amapá avec les autres États fédérés brésiliens.

Sur ces montants, le Brésil pour la Guyane d'un côté, et la Guyane pour l'Amapá de l'autre, sont des partenaires tout à fait secondaires. Entre 2006 et 2010, les échanges entre Guyane et Brésil n'ont concerné en valeur que moins de 1 % des échanges globaux (importations et exportations) de la Guyane, avec une exception néanmoins en 2007 où les importations en provenance du Brésil atteignent 3 % des importations totales de la Guyane. Il faut pondérer ces chiffres si on les compare à ceux de l'Amapá dans la mesure où, on le rappelle, le fait que la France métropolitaine et les Antilles françaises soient également comptés comme des partenaires commerciaux joue sur la minimisation de ces chiffres.

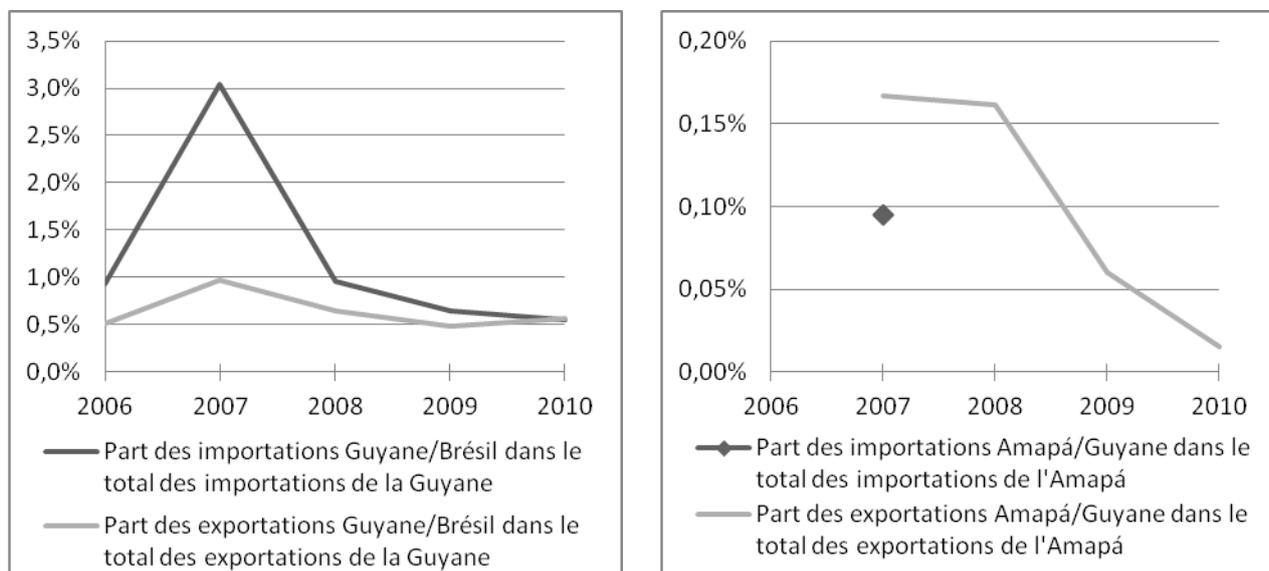
Le bureau des Douanes de Saint-Georges, dont les données sont disponibles pour l'année 2010, affiche des chiffres encore plus faibles, témoignant du fait que l'Amapá ne peut en aucun cas être considéré comme le partenaire brésilien unique de la Guyane. 12 % des importations de Guyane depuis le Brésil sont passées par le bureau de Saint-Georges en 2010, pour 56 % des exportations. D'après ces données, la frontière fluviale se retrouverait à la marge du trafic entre la Guyane et le Brésil, en lui-même mineur (tableau 33). L'itinéraire des échanges qui transitent par la frontière au niveau du bipôle de Saint-Georges/Oiapoque est double¹⁴⁰. Une partie des marchandises est acheminée depuis Santana ou Belém par des bateaux d'un tonnage de 80 tonnes, destinant la majorité de leurs marchandises à Oiapoque, mais alimentant de manière résiduelle la Guyane *via* Saint-Georges. Un à deux bateaux par mois effectuent cette rotation. La BR156 constitue une seconde voie d'approvisionnement qui s'affirme de plus en plus face au transport fluvio-maritime au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'asphaltage.

Il n'est pas possible de confronter les données fournies par le MDIC à celles fournies par les Douanes, les montants des échanges au niveau du bureau de Douanes de Saint-Georges dépassant de

¹⁴⁰ Entretien avec Dominique Osmont, responsable du bureau de douanes de Saint-Georges, 26/01/09 et entretien avec Elisabeth Awong-Mvele, inspectrice de la direction régionale des douanes de Guyane, Cayenne, 16/06/11.

loin ceux des échanges de l’Amapá avec la Guyane fournies par le MDIC (tableau 33). La principale raison de cet écart est simple : la *Receita federal* d’Oiapoque n’a pas de compétences commerciales : elle ne peut pas, dans l’état actuel des choses, procéder au dédouanement des produits. Ses compétences actuelles se limitent au contrôle des trafics et à la répression. En Amapá, les seuls points d’entrée où peuvent aujourd’hui s’effectuer des démarches de dédouanement à l’import et à l’export sont l’aéroport de Macapá et le port de Santana. Autrement dit, toutes les marchandises qui entrent ou sortent aujourd’hui par Oiapoque le font en toute illégalité et grâce à une tolérance relative ; et bien entendu elles n’apparaissent donc pas dans les données du MDIC, qui ne concernent de ce fait que les entrées et les sorties de l’aéroport de Macapá et du port de Santana¹⁴¹. Je reviendrai sur cette question lorsque je m’intéresserai aux impacts attendus du pont sur l’Oyapock. Si on ne peut confronter les données des Douanes et du MDIC, elles étayent néanmoins également le constat de la faiblesse des échanges avec la Guyane pour l’Amapá, dans la mesure où ils se révèlent concerner moins de 0,20 % des importations et des exportations de l’Amapá entre 2006 et 2010 (graphes 13 et 14).

Graphes 13 et 14. Part des échanges Guyane/Brésil et Amapá/Guyane dans les échanges globaux de la Guyane et de l’Amapá



(Sources : Douanes, 2011 et MDIC, 2011)

¹⁴¹ Entretien avec Raquel Nunes Castaneda, auditrice fiscale de la *Receita federal* d’Oiapoque, 25/10/11.

Tableau 33. Les échanges Guyane/Amapá par source

	2006	2007	2008	2009	2010
Amapá (MDIC, 2011)					
Montant des exportations vers la Guyane en dollars	Absence de données	213 227	310 260	110 448	52 424
Montant des importations depuis la Guyane en dollars	Absence de données	50 169	Absence de données	Absence de données	Absence de données
Taux de change annuel	0,79678	0,73061	0,68321	0,71895	0,75464
Montant des exportations vers la Guyane en euros	Absence de données	155 785,8	211 972,7	79 406,6	39 561,2
Montant des importations depuis la Guyane en euros	Absence de données	36 654	Absence de données	Absence de données	Absence de données
Guyane (Douanes, 2011)					
Montant des importations depuis le Brésil	6 922 453	27 216 785	10 039 518	6 101 320	5 993 488
Montant des exportations vers le Brésil	621 879	1 130 837	631 635	578 377	885 886
Bureau de Saint-Georges (Douanes, 2011)					
Montant des importations	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données	713 713
Montant des exportations	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données	495 886
Rapport bureau de Saint-Georges/Guyane dans les échanges avec le Brésil					
Part des importations de la Guyane passant par le bureau de Saint-Georges dans le total de ses importations depuis le Brésil	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données	12 %
Part des exportations de la Guyane passant par le bureau de Saint-Georges dans le total de ses exportations vers le Brésil	Absence de données	Absence de données	Absence de données	Absence de données	56 %

(Sources : Douanes, 2011 et MDIC, 2011)

Que l'on s'attarde sur les données des Douanes ou du MDIC, malgré les écarts que l'on a soulignés, le plus important est donc de noter la faiblesse des échanges entre Guyane et Amapá en proportion mais aussi en valeur, dans la mesure où ils ne se chiffrent qu'en centaines de milliers d'euros (tableau 33). L'absence de politiques publiques dédiées, tant du côté brésilien que du côté français a été évoquée par le biais des projets inaboutis de Zone franche de l'Oyapock (ZFO, Brésil) et de Zone franche industrielle et d'exportation de Saint-Georges (ZFIE, France). On ne retrouve pas de logiques de complémentarité ou de concurrence d'ampleur comparable à celles qui ont pu se mettre en place à d'autres frontières affichant un différentiel socio-économique similaire.

On fait référence notamment au cas d'école du « Programme d'industrialisation de la frontière », mis en place par le gouvernement mexicain dans les années 1960 afin d'attirer les investisseurs américains et de développer l'emploi local, et qui a donné lieu aux *maquiladoras*, usines bénéficiant de droits de douanes dont la production est essentiellement destinée à l'exportation vers les États-Unis [Vagnoux, 2003].

Les données des Douanes et du MDIC illustrent enfin le déséquilibre existant dans le peu de relations économiques existant entre Guyane et Amapá : la balance commerciale de ces échanges est nettement en faveur de l'Amapá, une situation que l'on retrouve de manière générale dans les échanges de la Guyane avec le Brésil (tableau 33).

3.2. La structure des échanges

L'analyse de la structure des échanges par produit constitue enfin également un moyen de comprendre la nature du déséquilibre existant dans les relations économiques entretenues par la Guyane et l'Amapá. À ce niveau, on ne peut se baser sur les données du MDIC désagrégées à l'échelle de l'Amapá et de la Guyane, qui ne détaillent pas les produits. On se retourne donc vers les données des Douanes du bureau de Saint-Georges, que l'on peut analyser en lien avec les données des échanges Guyane/Brésil. De fait, l'ensemble de ces données est désagrégée par sections de la nomenclature douanière déterminée au niveau communautaire (tableau 34).

Tableau 34. Nomenclatures douanières

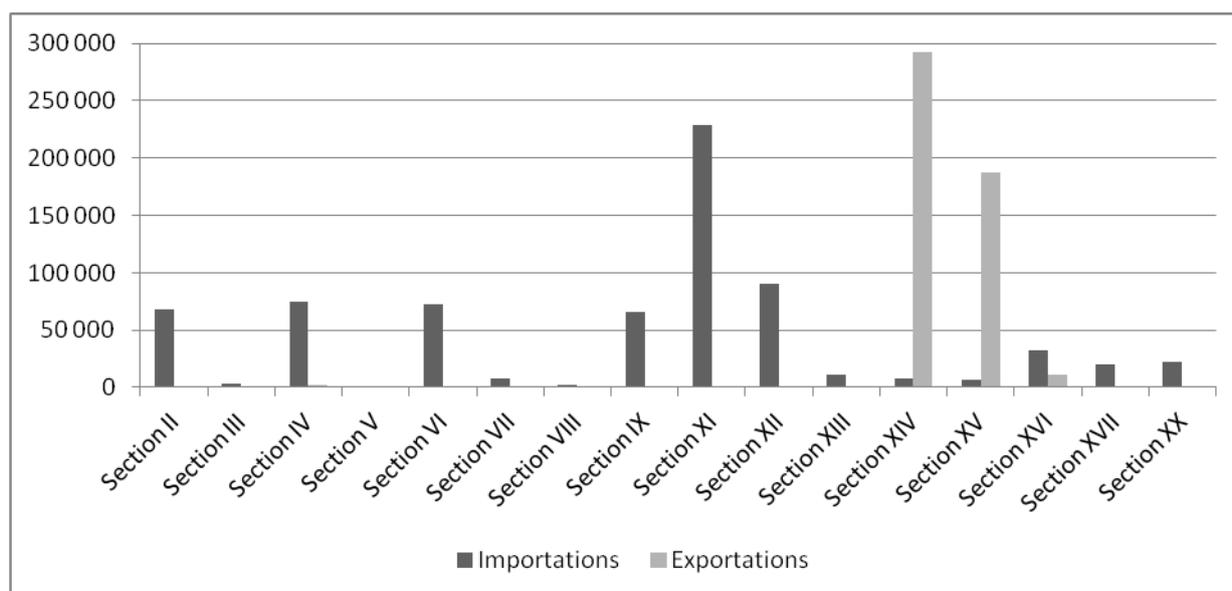
Section I	Animaux vivants et produits du règne animal
Section II	Produits du règne végétal
Section III	Graisses et huiles animales ou végétales ; produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées ; cires d'origine animale ou végétale
Section IV	Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres ; tabacs, et succédanés de tabac fabriqués
Section V	Produits minéraux
Section VI	Produits des industries chimiques et des industries connexes
Section VII	Matières plastiques et ouvrages en ces matières ; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc
Section VIII	Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières ; articles de bourrellerie ou de sellerie ; articles de voyage ; sacs à main et contenants similaires ; ouvrages en boyaux
Section IX	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois ; liège et ouvrages en liège ; ouvrage de sparterie ou de vannerie
Section X	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques ; déchets et rebuts de papier ou de carton ; papier et ses applications
Section XI	Matières textiles et ouvrages en ces matières
Section XII	Chaussures ; coiffures, parapluies, parasols ; cannes, fouets, cravaches et leurs parties ; plumes apprêtées et articles en plumes ; fleurs artificielles ; ouvrages en cheveux
Section XIII	Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues ; produits céramiques ; verre et ouvrages en verre
Section XIV	Perles fines ou de culture, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux et ouvrages en ces matières ; bijouterie de fantaisie ; monnaies

Section XV	Métaux communs et ouvrages en ces métaux
Section XVI	Machines et appareils, matériel électrique et leurs parties ; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision et parties et accessoires de ces appareils
Section XVII	Matériel de transport
Section XVIII	Instruments et appareils d'optiques, de photographie et de cinématographie, de mesure, de contrôle, de précision ; instruments et appareils médico-chirurgicaux ; horlogerie ; instruments de musique ; parties et accessoires de ces instruments ou appareils
Section XIX	Armes et munitions et leurs parties et accessoires
Section XX	Marchandises et produits divers
Section XXI	Objets d'art, de collection et d'antiquité

(Source : Douanes, 2011)

La structure des échanges telle qu'elle apparaît dans le graphe 15 illustre une forte disparité entre importations et exportations au niveau du trafic à la frontière. Les exportations sont essentiellement concentrées sur deux types de produits : l'or d'un côté (section XIV), et des déchets métalliques d'aluminium et d'alliage de cuivre de l'autre, qui ont vocation à être recyclés puis réutilisés sur la rive brésilienne (section XV). On retrouve à la marge des exportations dont on peut considérer qu'elles sont de nature très ponctuelle au vu des montants auxquelles elles correspondent : machines agricoles, grues à tour destinées à la construction du pont transfrontalier (section XVI), alcool (section IV), meubles (section XX).

Graphe 15. La structure des échanges par section de la nomenclature douanière et en valeur (euros) au niveau du bureau de douanes de Saint-Georges en 2010



(Source : Douanes, 2011)

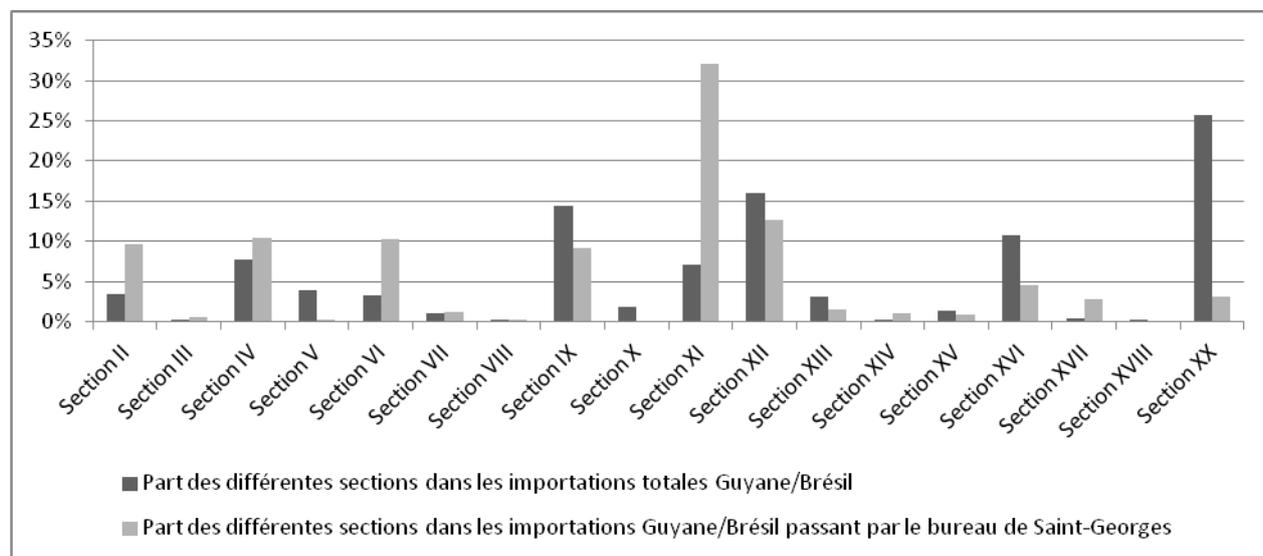
Les importations sont au contraire en apparence beaucoup plus variées si l'on base l'analyse sur les sections de la nomenclature douanière. En valeur, la section XI qui correspond aux matières textiles se détache nettement en atteignant un tiers de l'ensemble des importations. On retrouve là essentiellement des vêtements. En valeur, un second groupe de produits importés se détache : des produits agricoles (café, riz, farines – section II), des produits agroalimentaires (préparations alimentaires, biscuits, jus de fruits, chewing-gum – section IV), des produits de beauté et d'entretien du corps (soins du corps, préparations capillaires, savons – section VI), des produits issus de l'industrie du bois (parquets, bois contre-plaqués, portes, coffrets – section IX), et enfin des chaussures (section XII). L'équipement de la personne et l'alimentation constituent donc bien les deux domaines d'importation principaux. Pour finir, on retrouve à la marge des importations d'huile (huile d'arachide et huile de palme – section III), de caoutchouc (chambres à air – section VII), de matériaux de construction (granit, tuiles, briques, produits céramique, verre – section XIII), de bijouterie de fantaisie (section XIV), d'ouvrages en métal (notamment outils de bricolage – section XV), des machines diverses (ventilateurs et machines destinées à la préparation de matériaux de construction – section XVI), des bateaux (section XVII) et enfin des meubles et des éléments de cuisines (section XX).

Si l'on compare la nature des échanges transitant par le bureau de Saint-Georges aux échanges Guyane/Brésil de manière générale (graphes 16 et 17), on fait le constat de grandes similitudes tant au niveau des exportations qu'au niveau des importations, ce qui nous confirme dans l'idée que les échanges transitant à la frontière fluviale ne sont pas vraiment spécifiques. Au niveau des importations, on relève tout de même deux différences notables. En premier lieu, la part conséquente prise par l'importation de produits textiles au niveau du bureau de Saint-Georges (32 %, contre 7 % dans les importations générales Guyane/Brésil - section XI). En second lieu et inversement, la très forte proportion de produits d'ameublement dans les importations générales Guyane/Brésil (26 %), bien plus faible au niveau du bureau de Saint-Georges (3 % - section XX).

Au niveau des exportations, la principale différence se retrouve dans les exportations de bateaux, qui représentent 12 % du total des exportations Guyane/Brésil en 2010, pour moins de 0,1 % à l'échelle du bureau de Saint-Georges (section XVII).

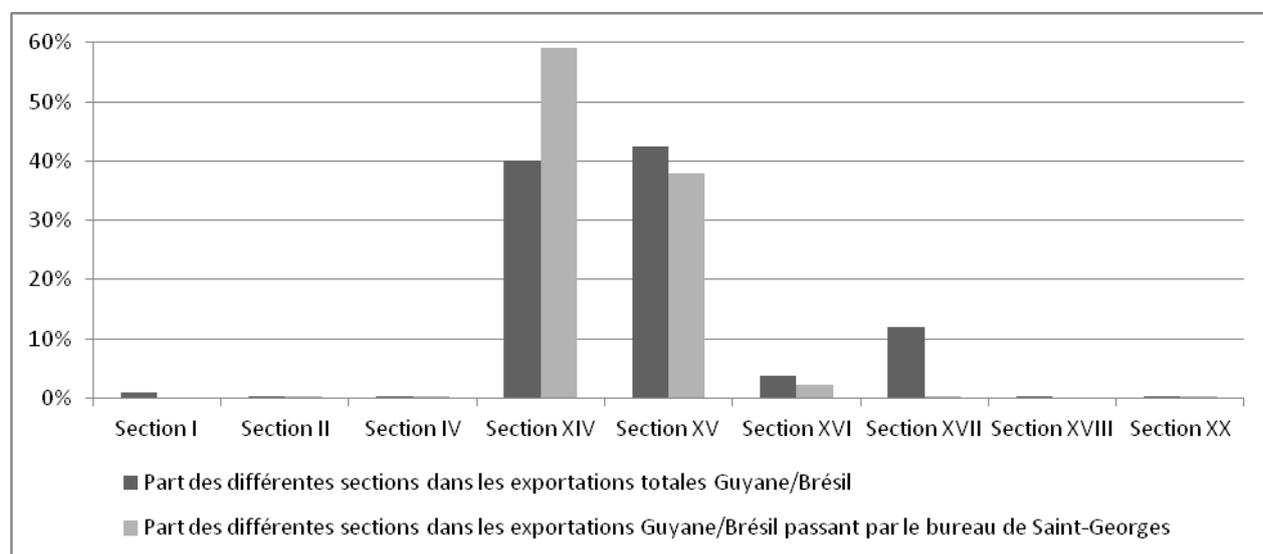
Le mode de transport des produits concernés explique en premier lieu ces différences : la voie maritime est privilégiée pour les produits volumineux et lourds ou pour les produits dont la destination ou la provenance est plus lointaine que l'État d'Amapá, d'autant plus que celui-ci est enclavé du reste du Brésil par le fleuve Amazone.

Graphe 16. La structure comparée des importations Guyane/Brésil et au niveau du bureau de douanes de Saint-Georges (par section de la nomenclature douanière et en proportion), 2010



(Source : Douanes, 2011)

Graphe 17. La structure comparée des exportations Guyane/Brésil et au niveau du bureau de douanes de Saint-Georges (par section de la nomenclature douanière et en proportion), 2010



(Source : Douanes, 2011)

Les échanges frontaliers apparaissent bien tout autant déséquilibrés en nature qu'en montant. Dans les deux cas, ils reflètent de manière générale les échanges Guyane/Brésil.

3.3. Quelques éléments de nuance : les échanges informels, un trou noir ?

Au vu des conclusions auxquelles je suis parvenue jusqu'ici, il semble qu'il n'y ait pas d'effet du différentiel socio-économique frontalier sur le développement d'échanges économiques formels, c'est-à-dire recensés par les Douanes françaises ou leur équivalent brésilien, la *Receita federal*. Les effets sont-ils à rechercher dans les échanges informels ? On est en droit de se poser la question, d'autant plus que l'on a déjà évoqué l'importance des flux migratoires illégaux de ressortissants brésiliens vers la Guyane.

Les échanges informels sont par définition difficilement quantifiables. Néanmoins, la pratique du terrain, confrontée aux saisies des Douanes et de la *Receita federal*, nous donne des pistes pour les évaluer. Les deux organismes ont effectivement une mission double : la première est liée à la procédure de dédouanement, qui a produit les données que nous avons exploitées jusqu'ici, et la seconde est une fonction de surveillance et de contrôle des trafics. Dans les faits, des données statistiques ont pu m'être fournies par les Douanes françaises, mais non par la *Receita federal* brésilienne.

Pour cette mission de contrôle des trafics, les Douanes françaises interviennent dans un rayon de 60 kilomètres depuis les frontières, terrestres, fluviales ou maritimes. Autrement dit, la quasi-totalité du territoire guyanais peuplé est sous le rayon d'action des Douanes. Elles agissent essentiellement sur les grands axes de circulation routiers, au port de Dégrad-des-Cannes et à l'aéroport de Rochambeau. Au niveau du bureau de Saint-Georges, les contrôles sont pratiqués sur les berges de l'Oyapock et sur la RN2¹⁴².

Comme l'illustre le tableau 35, les trafics informels à la frontière franco-brésilienne dans le sens du Brésil vers la Guyane semblent essentiellement reposer sur des produits alimentaires et d'équipement de la personne, à l'image des analyses que j'ai déjà menées sur les trafics formels.

¹⁴² Entretien avec Bruno Buttier, directeur des services douaniers à la direction régionale des douanes de Guyane, Cayenne, 21/09/10.

Tableau 35. Les saisies douanières opérées par la brigade de Saint-Georges en 2010

	Quantités saisies	Nombre d'affaires
Cannabis	0,514 kg	4
Résine	0,005 kg	1
Or	1,556 kg	3
Contrefaçons	840 unités	6
Faune et flore listées par la convention CITES de Washington	1 unité	1
Riz	65 kg	2
Sucre	99 kg	2
Fruits et légumes	457 kg	8
Autres produits alimentaires	2 104 kg	13
Viande	1 175 kg	46
Poisson	317 kg	4
Tabac	20,175 kg	6
Carburant	222 litres	6
Armes	2 unités	2
Alcool	227 litres	5
Cosmétiques	738 unités	NR
Textiles	1 230 unités	13
Boissons	16 litres	1
Total d'affaires 2010		123

(Source : Douanes, 2011)

Les viandes et les produits de l'agriculture interdits en Guyane car ne respectant pas un certain nombre de normes sanitaires¹⁴³ font notamment partie des produits saisis. Textiles et cosmétiques sont également concernés. Les contrefaçons, le tabac, l'alcool, qui sont souvent des produits types retrouvés dans les saisies douanières, sont relativement peu représentés en comparaison. Dans le sens de la Guyane vers le Brésil, les saisies d'or par les Douanes sont également peu nombreuses, même si on peut considérer qu'il s'agit de l'un des produits clés des trafics informels à la frontière. Du point de vue des saisies douanières, et selon les interlocuteurs rencontrés, ces trafics semblent bien moins développés par rapport à la frontière avec le Surinam où, en plus des denrées alimentaires, sont saisis du matériel destiné aux sites d'orpillage, des produits destinés à l'agriculture interdits en France

¹⁴³ Sur lesquelles je reviendrai par la suite, quand on s'intéressera plus spécifiquement au pont sur l'Oyapock et à l'évaluation de ses impacts (chapitre 12).

(pesticides, engrais) ou encore de la drogue¹⁴⁴. Dans ce sens de la Guyane vers le Brésil, la *Receita federal* relève également d'autres produits récurrents : des boissons, en particulier alcoolisées, du parfum, des moteurs d'embarcation¹⁴⁵.

Dans tous les cas, il est important de souligner l'inexistence de filières de contrebande d'importance à la frontière franco-brésilienne. Les trafics informels sont essentiellement ponctuels, reposant sur des individus plutôt que sur des réseaux organisés. Le trafic d'or et de matériel destiné aux sites d'orpaillage clandestin est le seul *a priori* à prendre les contours d'une filière spécifique. Le trafic de drogue a également une réalité, mais est d'ampleur limitée.

4. Les effets du différentiel socio-économique et des flux transfrontaliers sur le déséquilibre du bipôle Saint-Georges/Oiapoque. Quelques scénarii

J'ai déjà fait état des dispositifs de zones franches qui ont été envisagés tant du côté brésilien pour Oiapoque que du côté français pour Saint-Georges et qui sont toujours évoqués tout en restant au stade de projets. Sans même qu'ils se soient réalisés, les flux transfrontaliers existant dans le contexte de différentiel socio-économique qui a été décrit contribuent à déséquilibrer le bipôle de Saint-Georges/Oiapoque, qu'ils s'y limitent ou qu'ils se déploient à une plus petite échelle, entre Cayenne et Macapá par exemple.

Les nombreux liens informels existant aujourd'hui entre Saint-Georges et Oiapoque peuvent toujours donner lieu au constat d'une certaine synergie transfrontalière, que l'on avait soulignée avant les années 1980. De manière générale dans cette configuration, Saint-Georges se pose en cliente pour Oiapoque. Les fruits et légumes, les produits de la pêche vendus sur le marché de Saint-Georges sont majoritairement d'origine brésilienne, même si les volumes se sont réduits en raison du renforcement des contrôles (acquittement des droits de douanes, réglementation phytosanitaire). À défaut de pouvoir s'approvisionner au marché de Saint-Georges, le recours à celui d'Oiapoque, plus fourni et plus varié en produits, est couramment pratiqué. Les prix, avantageux pour certains

¹⁴⁴ Voir les trois entretiens menés avec des représentants de la direction régionale des douanes de Guyane.

¹⁴⁵ Entretien avec Raquel Nunes Castaneda, auditrice fiscale de la *Receita federal* d'Oiapoque, 25/10/11.

produits, pratiqués sur la rive brésilienne, ainsi que les difficultés de la filière agricole à Saint-Georges [Koné, 2010] expliquent cette relation. Oiapoque offre également un éventail de choix bien plus large que Saint-Georges en matière de biens de consommation (produits agroalimentaires, équipement de la personne, matériel en tout genre...) et de services à la personne (couture, coiffure...), et ce pour des prix concurrentiels. Cette relation commerciale crée inversement pour Oiapoque une situation de forte dépendance au cours du change euro/*real*. En 2005, suite à une opération menée à Macapá contre le change de devises non déclarées, le cours de l'euro a chuté à Oiapoque, créant un réel malaise dans l'économie de la ville, privée de ses clients guyanais à qui le passage du taux de change de 2,2 *reais* pour 1 euro (anciennement 3 *reais* pour 1 euro) ne convenait plus. Oiapoque s'est également spécialisé, le plus souvent de manière informelle, dans le change monétaire à des taux favorables pour les détenteurs d'euros. Pour quelques produits très ciblés, la relation commerciale existe aussi depuis Oiapoque en direction de Saint-Georges : les couches pour bébé, les parfums, les alcools français sont ainsi des produits prisés.

Mais l'intensité de ces relations ne repose pas que sur des échanges commerciaux. Des liens familiaux, si ce n'est évidemment d'amitié, se sont tissés de part et d'autre de la frontière : sans revenir sur le cas déjà évoqué des Amérindiens Palikur présents de part et d'autre de la frontière, on retrouve tout particulièrement une importante concentration de population mixte à Saint-Georges, avec une forte composante et/ou ascendance brésilienne que l'on note d'autant plus que le portugais est une langue très couramment pratiquée par la population. La synergie passe donc aussi par le fait linguistique. Le portugais est aussi la langue des relations commerciales et finalement de bon nombre de relations sociales ; pour la population créole, le trilinguisme est ainsi la norme (créole, portugais et français). La réciproque n'est pas vraie du côté brésilien en revanche.

Dans la situation que je viens de décrire, en partie illustrée par la figure 7, un déséquilibre est patent dans les relations entretenues par les deux bourgs. Ce déséquilibre se comprend aussi à une autre échelle de réflexion, dans la mesure où tant Oiapoque que Saint-Georges, en particulier depuis le début de la seconde ruée vers l'or et l'ouverture du tronçon Régina/Saint-Georges de la RN2, sont traversés par des flux qui les dépassent, qu'il s'agisse de flux migratoires en direction de la Guyane, de personnes venant passer le week-end depuis Cayenne ou poursuivant leur trajet jusqu'à Macapá. Une étude commanditée par la Direction départementale de l'Équipement (DDE) de la Guyane, en date de 2009, évalue à 567 en moyenne le nombre de personnes utilisant quotidiennement les services des piroguiers entre les deux bourgs. Sur ces 567 personnes, 414 (soit 73 %) ont pour point

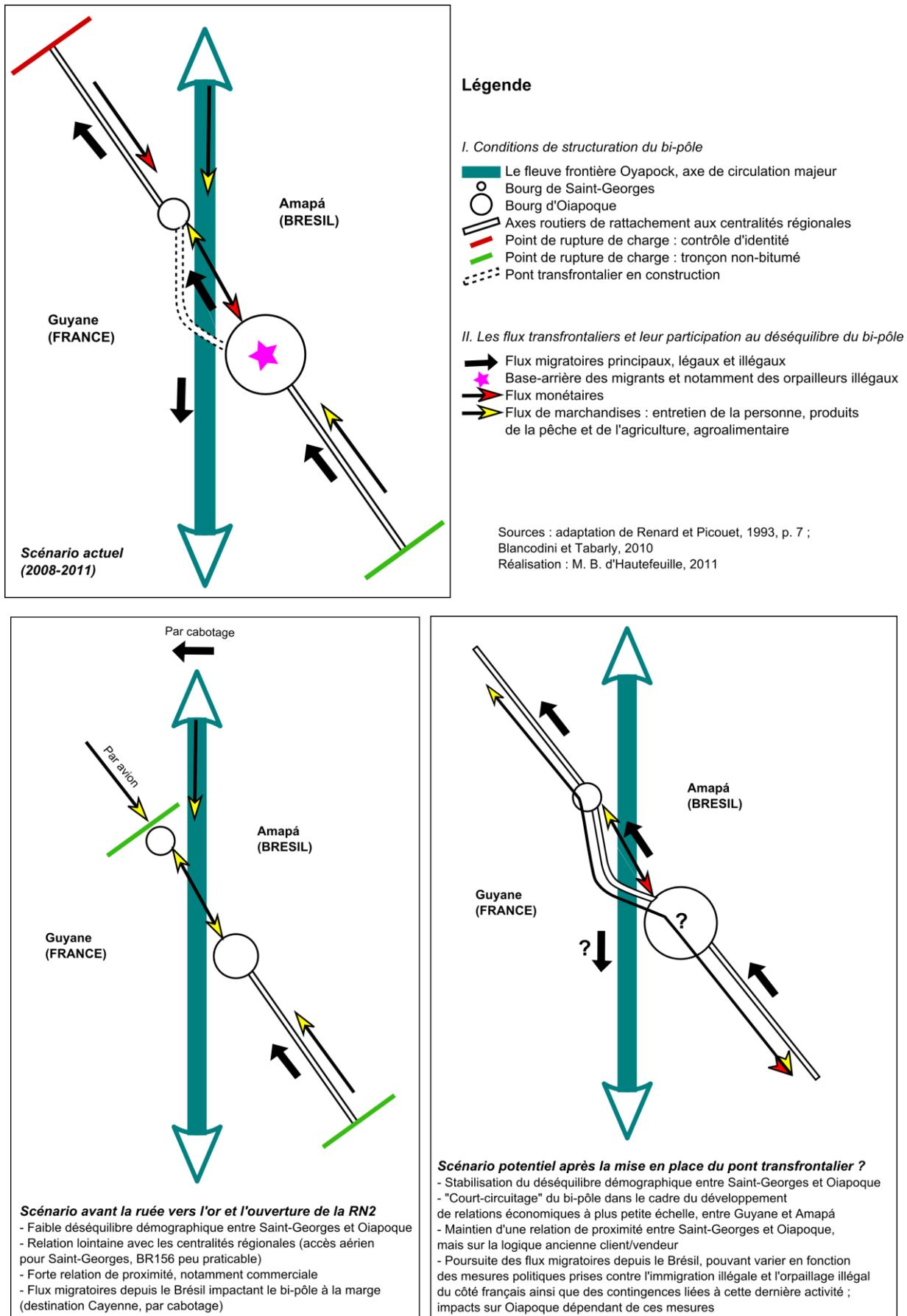
de départ et point d'arrivée Saint-Georges et Oiapoque [ORC, 2009, p. 17]¹⁴⁶. Les 27 % restants sont donc en provenance et/ou en direction d'un point extérieur au bas Oyapock. Ces autres flux participent donc aussi fortement à l'accentuation du déséquilibre existant aujourd'hui entre Saint-Georges et Oiapoque. En raison des prix avantageux pratiqués à Oiapoque en matière d'hôtellerie mais surtout de restauration, un peu inférieurs à ceux de Saint-Georges pour les premiers, deux à trois fois inférieurs pour les seconds, la clientèle touristique venant de Cayenne, d'origine guyanaise ou européenne, a tendance à se reporter sur Oiapoque. Son animation (bars, boîtes de nuit...) y est également pour beaucoup, faisant contraste avec le calme de Saint-Georges, et peut décider des Cayennais à venir y passer le week-end. Le tourisme sexuel est également responsable de cette attraction. Oiapoque reçoit donc aujourd'hui la majorité des flux empruntant la RN2 autres que ceux liés à l'approvisionnement ou aux mouvements des résidents de Saint-Georges. Cet état de fait va-t-il s'intensifier avec l'ouverture du pont sur l'Oyapock ?

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les inquiétudes se manifestent autant à Saint-Georges qu'à Oiapoque. En effet, si les travaux d'asphaltage de la BR156 se concluent, Oiapoque pourrait, tout autant que Saint-Georges actuellement, devenir une ville de passage et non d'arrêt. Le trajet Macapá/Cayenne serait alors long de 793 kilomètres ; le point d'arrêt pourrait devenir Calçoene, à mi-parcours (environ 421 kilomètres de Cayenne et 372 de Macapá). Les tracés des routes d'accès au pont du côté français et du côté brésilien ne passent ni dans le bourg de Saint-Georges, ni dans celui d'Oiapoque. Outre les désagréments qu'ils évitent en termes de pollution sonore et olfactive, le risque existe pourtant que ces déviations ne leur coûtent des opportunités.

Quelle que soit la période à laquelle on se place, il apparaît bien que l'organisation du bipôle Saint-Georges/Oiapoque repose sur les flux qui traversent le fleuve. À partir de la ruée vers l'or, puis par la suite de l'ouverture de la RN2, ces flux commencent à s'inscrire à une autre échelle, celle de la Guyane et de l'Amapá, voire du Brésil. Avec la mise en place du pont sur l'Oyapock, on peut supputer que ces flux « régionaux » vont s'intensifier et avoir plus de poids que les flux « locaux » dans la structuration du bipôle. Celui-ci peut potentiellement se retrouver court-circuité du fait de l'inaboutissement des projets susceptibles d'en faire un pôle attractif, capable de retenir des activités et des hommes (zones franches ou de libre-commerce, projets touristiques...).

¹⁴⁶ Il s'agit d'une moyenne journalière annuelle, qui ne reflète pas les saisons hautes (juillet, août et décembre, périodes de vacances scolaires) et basses. Ces chiffres sont déduits d'enquêtes effectuées auprès des entreprises et associations de piroguiers, et ne tiennent donc pas compte des personnes effectuant le trajet sur une pirogue privée.

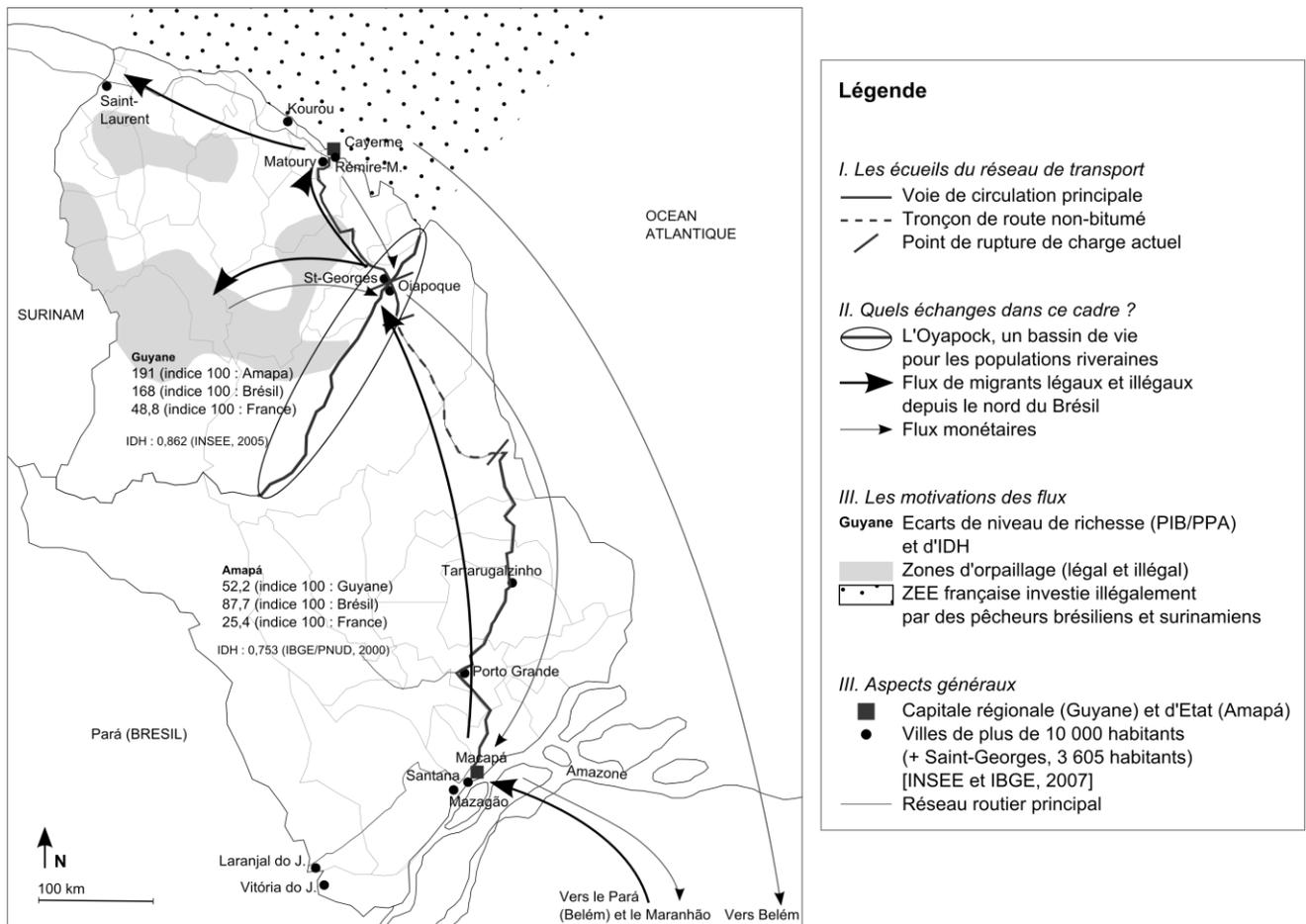
Figure 7. Scenarii d'organisation du bipôle Saint-Georges/Oiapoque : une relation déséquilibrée



Conclusion du chapitre 10

L'analyse des flux de personnes et de marchandises traversant la frontière permet de dessiner les contours d'une situation relativement originale par rapport au modèle Nord/Sud (carte 32).

Carte 32. Une synthèse cartographique des flux de personnes et de marchandises traversant la frontière



De fait, seuls les flux migratoires du Brésil vers la Guyane affichent un volume relativement important, au contraire des flux de marchandises, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. La discontinuité socio-économique a des effets de liant pour les migrations, mais des effets de coupure pour les relations économiques. Cet écart renvoie en creux aux situations d'associat de la Guyane et de l'Amapá à leur métropole respective, et aux particularités du développement « sous serre » de la Guyane. Au vu de la faiblesse de leurs appareils productifs (sauf pour les matières premières en

Amapá), les deux territoires n'auraient pas spécifiquement de produits à échanger. D'un autre côté, la « serre » guyanaise demeure un espace attractif en raison d'une économie de consommation et de services soutenue par les transferts depuis la France, qui assure un niveau de vie relativement haut par rapport à l'environnement régional. En termes socio-économiques, les effets de la frontière semblent donc pouvoir difficilement conduire à l'identification d'une interface, même à l'échelle du bipôle de Saint-Georges et d'Oiapoque que ces flux ont tendance à court-circuiter.

Chapitre 11. Une approche singulière de la problématique de l'interface.

Mobilités et représentations spatiales d'adolescents entre Guyane et Amapá

En situation frontalière, la géographie des représentations (encadré 4) et ses outils sont dotés d'un potentiel particulier, dans la mesure où les frontières n'ont été que récemment introduites comme des objets d'analyse spatiale, alors qu'elles n'étaient autrefois que des composantes des relations internationales et de leur histoire. La discontinuité politique a des effets conséquents sur des pratiques et des représentations de l'espace : « *La frontière ne se contente pas d'entraver le mouvement et les connaissances. Elle apparaît aussi comme un filtre déformant. (...) La frontière se présente donc comme un instrument d'optique qui éloigne les lieux observés à travers lui* » [Gay, (1995) 2004, p. 80]. Des études se sont penchées sur la manière dont les représentations des frontaliers pouvaient permettre de caractériser l'espace frontalier par rapport à leur territoire national d'une part, et par rapport au territoire national adjacent, d'autre part. Une estimation des distances « affectives » entre différentes villes à la frontière franco-italienne a mis en évidence que les villes italiennes ainsi que Monaco étaient situées par les résidents des Alpes-Maritimes à une distance bien plus lointaine que leur distance « structurale », dépendante de la configuration du réseau routier [Paulet, 2002, p. 68-70 ; Gay, (1995) 2004, p. 80]. Un questionnaire d'enquête, complétant cette estimation, a permis de cerner des facteurs explicatifs : routes sinueuses et donc vécues comme dangereuses, embouteillages, mauvaise image des villes de Monaco et de Menton... Les pratiques et les représentations de l'espace des frontaliers selon différents paramètres et différentes échelles dessinent les contours de « territorialités » variées et spécifiques qui « *reflètent la multidimensionnalité du vécu territorial* » [Raffestin, cité par Di Méo et Buléon, 2005, p. 82] à la frontière.

En postulant que l'application de ce cadre et de cette problématique à la frontière franco-brésilienne pourrait enrichir mon analyse sur ses effets d'interface, je me suis consacrée à une enquête spécifique auprès d'adolescents de Guyane et d'Amapá. Je commencerai ainsi ce chapitre en présentant cette enquête.

Dans une seconde section, j'analyserai les résultats de cette enquête à Saint-Georges et Oiapoque, qui dessinent les contours d'une territorialité frontalière extravertie et non enclavée.

Enfin, je finirai par mettre en perspective ces résultats avec ceux obtenus à Cayenne et Macapá, qui permettent d'identifier les limites de cette territorialité frontalière spécifique.

Encadré 4

Éléments de définition : la géographie des représentations

La géographie des représentations offre des ressources appréciables pour appréhender les modes de lecture des territoires. Ses méthodes et ses outils permettent d'analyser l'organisation de l'espace en fonction d'un vécu et/ou d'un imaginaire, déterminants essentiels de comportements individuels ou collectifs, de projets privés ou publics. « *Ce sont (...) le sens et les valeurs accordés aux lieux et à l'espace, plus que l'espace lui-même, qui sont sollicités comme phénomène explicatif* » [Bailly et Debarbieux, (1984) 1995, p. 159]. L'étude des représentations en géographie permet ainsi de confronter un espace dit « égo-centré », fonction d'un sujet socialisé, à un espace « exocentré », indépendant du sujet, parfois également appelé « géographique » si on l'inscrit dans une réalité déconnectée de conscience [Di Méo et Buléon, 2005, p. 80]. De manière générale, les espaces suscitant traditionnellement des productions d'images et de discours ont fait l'objet d'approches renouvelées du fait de la prise en compte des représentations. Les quartiers de grands ensembles ont donné lieu à des études poussées afin de comprendre les tenants d'une apparente « topophobie » pour les jeunes [Fournand, 2003], en tension entre un « ici » et un « là-bas », tous deux objets d'un vécu et d'un imaginaire [Gould et White, (1974) 1986].

1. Une enquête spécifique pour le cas d'étude

Ce chapitre s'appuie sur une enquête menée auprès de 209 adolescents de Guyane et d'Amapá entre septembre 2009 et juin 2010. Les lieux d'enquête ont été Saint-Georges de l'Oyapock, Oiapoque, Cayenne et Macapá. Le choix de cette classe d'âge a été déterminé par l'histoire récente de la frontière franco-brésilienne, désenclavée par voie routière depuis le milieu des années 2000 en Guyane : âgés de 14 à 18 ans, ces adolescents ont grandi en ayant la capacité de se déplacer sur l'ensemble des territoires guyanais et amapéen. L'échantillon ne correspond évidemment pas à la même proportion d'adolescents de Saint-Georges, d'Oiapoque, de Cayenne ou de Macapá¹⁴⁷, dans la mesure où le choix a été fait de préférer des effectifs similaires en quantité afin de permettre les comparaisons. Précisons enfin que l'enquête a été menée dans le cadre scolaire, ce qui a contribué à moduler les effectifs des adolescents enquêtés en fonction des effectifs des classes auxquelles ils appartenaient (tableau 36).

¹⁴⁷ Au recensement de 2007, l'INSEE chiffrait la proportion de moins de 20 ans à 53 % à Saint-Georges (1 896 habitants sur 3 605) et à 39 % à Cayenne (22 649 habitants sur 58 008). Au recensement de 2010, l'IBGE chiffrait la proportion de moins de 20 ans à 48 % à Oiapoque (9 754 habitants sur 20 509) et à 42 % à Macapá (167 025 habitants sur 398 204).

Tableau 36. Lieux, dates d'enquête et effectifs

Lieu d'enquête	Cayenne	Saint-Georges	Oiapoque	Macapá
Date d'enquête	Septembre 2009	Décembre 2009	Juin 2010	Mars 2010
Effectifs	52	49	43	65
Classes	2 classes de seconde	2 classes de troisième 1 classe de seconde	1 classe de 1 ^{ère} année de l' <i>ensino médio</i> ¹⁴⁸	2 classes de 1 ^{ère} année de l' <i>ensino médio</i>

Structuré en quatre parties, le questionnaire d'enquête¹⁴⁹ cherchait à cerner le profil personnel de l'adolescent enquêté et de ses parents, notamment au regard de leur éventuel parcours migratoire (âge, lieu de naissance, date d'installation dans le lieu de résidence actuel, nationalité, langue(s) parlées dans le cercle familial), puis son « expérience territoriale » (localités connues et/ou déjà visitées de part et d'autre de la frontière, ainsi qu'au sein de leur espace national, voire au-delà), ensuite une estimation des distances et du temps de trajet entre différentes localités données de part et d'autres de la frontière, enfin, une « carte mentale » était demandé, dessin libre, représentation géographique de l'espace Guyane/Amapá.

Par ce questionnaire d'enquête, les représentations que j'ai cherché à évaluer concernaient donc avant tout le mouvement, c'est-à-dire les représentations des flux, des distances et des distorsions qu'elles peuvent caractériser. Cela correspond à l'un des trois types de recherches caractéristiques de la géographie des représentations selon Jean-Pierre Paulet [2002, p. 56-58]. Les cartes mentales constituent à cet égard un support permettant d'interpréter et de compléter les distorsions ou les concordances avec un espace exocentré, observées par ailleurs¹⁵⁰. J'ai croisé ces pratiques et perceptions avec le profil personnel des populations enquêtées, en supposant qu'il permettrait de manière générale d'apporter des éléments d'analyse : « *Si les représentations spatiales sont façonnées par les appartenances sociales, elles sont aussi liées directement à la personnalité de chacun qui s'approprie et intériorise son propre espace selon son capital intellectuel et affectif. Elles résultent aussi des rapports interactifs avec les pratiques de l'individu, itinéraires exceptionnels ou cheminements répétitifs* » [David, 1986, p. 191].

¹⁴⁸ Equivalent brésilien du « lycée » en France.

¹⁴⁹ Voir questionnaire d'enquête en annexe 4.

¹⁵⁰ Rappelons que cette méthode consiste à demander à l'enquêté de dessiner sur une feuille blanche, sans indications, la carte de son quartier, de sa ville, de son pays, selon l'échelle étudiée. La méthode mérite des garde-fous : elle est propice à exagérer ces distorsions, repérées avec évidence par le géographe, qui pourrait avoir ici tendance à jouer au « *jeu des sept erreurs* » [Gumuchian, 1991, p. 90-93].

2. Les contours d'une territorialité frontalière extravertie et non enclavée

Les pratiques et les représentations spatiales des adolescents de Saint-Georges et Oiapoque présentent de nombreux points communs. L'analyse de ces points communs invite à enrichir, et peut-être à déconstruire, l'image de marge peu dynamique et enclavée de cette frontière véhiculée par une géographie classique de l'organisation spatiale.

2.1. Marge nationale et attractivité régionale : la confirmation d'une zone frontalière drainante, perméable et extravertie

Espace en marge dans l'organisation des territoires de la Guyane et de l'Amapá, la frontière de l'Oyapock n'en reste pas moins un espace attractif pour les flux migratoires, comme je l'ai déjà abordé par ailleurs. Les adolescents enquêtés à Saint-Georges et Oiapoque se révèlent ainsi être majoritairement des migrants, qui dessinent les contours d'un espace frontalier « extraverti » et doté d'une certaine homogénéité. Dans ce contexte, on se tient à une définition relativement large du « migrant ». Reprenant le critère spatial défini par l'INSEE, on considère la commune en France, ou le *município* au Brésil, comme l'unité à laquelle la migration est appréciée. Sans entrer dans les détails du parcours migratoire, la migration est par ailleurs évaluée ici au regard d'une différence entre commune/*município* de naissance et commune/*município* actuel/le de résidence.

A Saint-Georges et Oiapoque, les lieux de naissance des adolescents enquêtés et de leurs parents permettent de mettre au jour l'importance de la composante migratoire dans la structuration des populations. 87 adolescents sur les 92 enquêtés ont indiqué leur lieu de naissance. Sur ces 87 adolescents, 49 ne sont pas nés à Saint-Georges ou Oiapoque, soit 56 %. Pour les parents, la proportion est encore plus importante. J'ai à disposition le lieu de naissance de 146 pères et mères sur les 184 des 92 adolescents enquêtés ; sur ces 146 personnes, 112 ne sont pas nées à Saint-Georges ou Oiapoque, soit une proportion de 77 %. Si l'on désagrège les données obtenues pour les deux localités, on obtient par ailleurs des proportions qui ne varient pas significativement, même si des écarts existent, comme en témoigne le tableau 37.

Tableau 37. Part des personnes enquêtées et de leurs parents qui ne sont pas nés sur les lieux de l'enquête (Saint-Georges et Oiapoque)

	Personnes enquêtées			Parents des personnes enquêtées		
	Nombre	Nombre de réponses « lieu de naissance »	Nombre de personnes nées hors espace frontalier	Nombre	Nombre de réponses « lieu de naissance »	Nombre de personnes nées hors espace frontalier
Saint-Georges	49	44	21	98	70	48
Oiapoque	43	43	28	86	76	64
Total	92	87	49 (56 %)	184	146	112 (77 %)

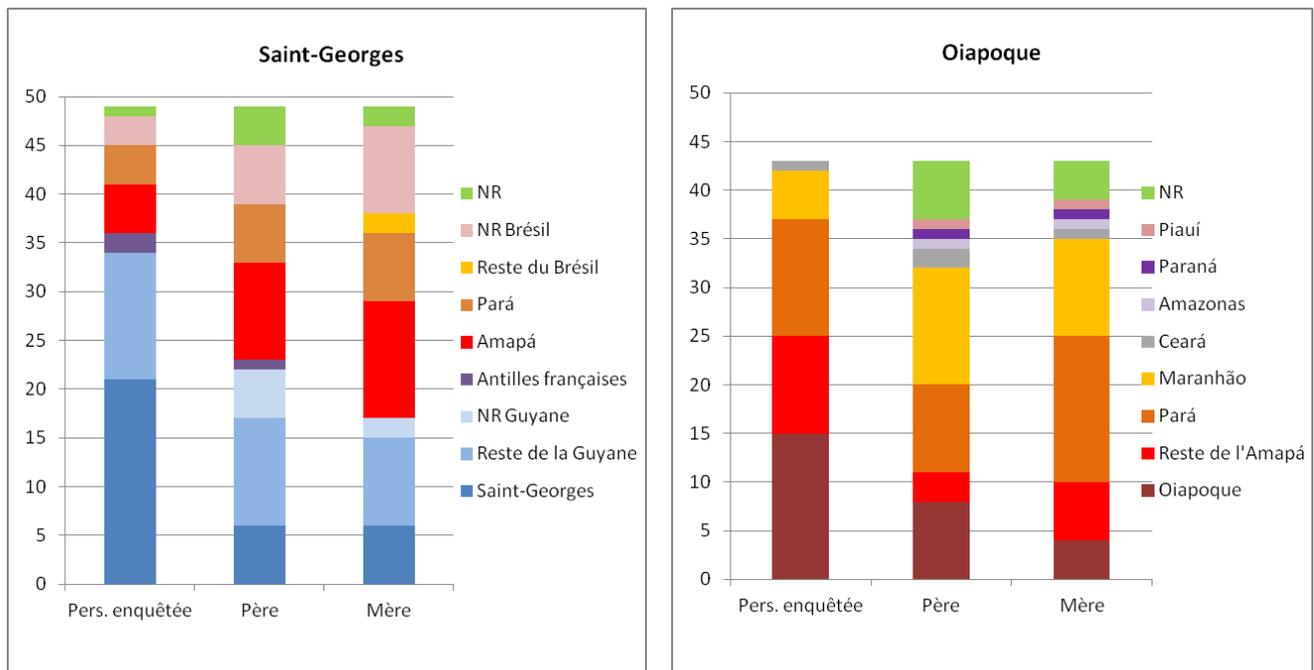
Autrement dit, les adolescents enquêtés sont en grande majorité des enfants de migrants. L'origine des migrations, qu'elles concernent les parents ou les enfants, apparaissent par ailleurs également similaires de part et d'autre de la frontière. On retrouve le nord du Brésil, avec en priorité les autres *municípios* de l'Amapá, ainsi que les États du Pará et du Maranhão (graphes 18 et 19). À Oiapoque, les trois États brésiliens évoqués (moins le *município* d'Oiapoque) ont vu naître 65 % des adolescents enquêtés. Concernant les parents, la tendance est la même, avec une plus faible part relative aux autres *municípios* de l'Amapá. Ceux-ci, le Pará et le Maranhão ont ainsi vu naître 72 % des mères des adolescents enquêtés, et 56 % des pères. Cette analyse recoupe bien les données de l'IBGE que j'ai exploitées auparavant.

Les résultats concernant Saint-Georges sont d'autant plus intéressants qu'en France, les données INSEE accessibles concernant la nationalité et l'immigration ne sont pas aussi détaillées. Autrement dit, il n'est pas possible de mener une analyse comparative aussi poussée de la population enquêtée avec la population de Saint-Georges dans son ensemble, dont on ne connaît que la part étrangère (49 %), immigrée (42 %)¹⁵¹, ou encore vivant ailleurs que dans la commune de Saint-Georges 5 ans auparavant (24 %), au recensement de 2007. On constate néanmoins les similitudes existant avec la population d'adolescents enquêtée à Oiapoque. L'Amapá et le Pará sont en effet les États de naissance de 18 % des adolescents de Saint-Georges, de 35 % des mères de ces adolescents,

¹⁵¹ Selon les définitions qu'en donne l'INSEE, les catégories d'étranger et d'immigré ne renvoient pas à la même réalité. Est étrangère toute personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française. Est immigrée une personne née à l'étranger de nationalité étrangère et résidant en France. Autrement dit, un immigré peut être de nationalité française, par acquisition, de la même manière qu'un étranger né en France n'est pas immigré.

et de 33 % de leurs pères. De manière générale sont nés au Brésil 24 % de ces adolescents, 55 % des mères de ces adolescents et 47 % des pères de ces adolescents.

Graphes 18 et 19. Lieux de naissance des personnes enquêtées à Saint-Georges et Oiapoque et de leurs parents (en valeur absolue)



Ces graphes permettent de comprendre combien à l'échelle de ces migrations, la frontière de l'Oyapock est perméable entre Saint-Georges et Oiapoque. La continuité du phénomène migratoire depuis le nord du Brésil entre les deux bourgs incite à identifier un espace frontalier relativement homogène et pris dans des logiques spatiales extraverties. Ceci permet de repenser l'image de marginalité territoriale qu'en donne l'organisation spatiale de l'Amapá et de la Guyane.

2.2. Du lieu-frontière à la ligne-frontière. L'identification de tendances à la continuité et à la discontinuité dans les pratiques spatiales

La continuité du phénomène migratoire depuis le nord du Brésil de part et d'autre de la frontière incite à s'interroger sur une éventuelle continuité des pratiques spatiales au sein de la zone transfrontalière : ces pratiques et les représentations qui les accompagnent sont-elles comparables de

part et d'autre de cette frontière, sachant que les adolescents partagent, dans leur majorité, des origines spatiales ? On touche là au potentiel introduit par la notion de circulation migratoire¹⁵². Cette notion permet d'essayer d'évaluer les mobilités des adolescents de Saint-Georges et d'Oiapoque au regard de leur profil migratoire.

Les cartes 33 et 34 relatives aux déplacements des adolescents enquêtés à Saint-Georges et à Oiapoque font apparaître deux points communs importants dans leurs mobilités. En premier lieu, les déplacements transfrontaliers mensuels ou hebdomadaires (de Saint-Georges vers Oiapoque et d'Oiapoque vers Saint-Georges) semblent réciproques de part et d'autre de l'Oyapock, même si les proportions ne sont pas tout à fait les mêmes. À Saint-Georges, seul un adolescent affirme ne jamais avoir été à Oiapoque. À Oiapoque, ils sont 12 à n'avoir jamais été à Saint-Georges. Ces chiffres témoignent néanmoins du fait que les circulations entre les deux bourgs sont courantes.

Le second point commun concerne la fonction essentielle de Macapá dans les déplacements de ces adolescents. À Oiapoque, ils sont 42 adolescents sur 43 à avoir déjà été à Macapá. À Saint-Georges, ils sont 28 sur 49. Au-delà de ces chiffres, on constate qu'autant à Oiapoque qu'à Saint-Georges, la fréquence des déplacements vers Macapá est annuelle, et surtout que le premier motif de ce déplacement est dans les deux cas familial. À Oiapoque, ils sont 24 (sur 42) à invoquer la famille pour expliquer le déplacement ; à Saint-Georges ils sont 14 (sur 28). Les différences qui s'observent entre les deux bourgs semblent tenir aux nuances qui existent entre eux quant à l'importance des migrations depuis le nord du Brésil. Il semble donc pertinent de comprendre ces déplacements vers Macapá dans le cadre de circulations migratoires. Cette logique se retrouve à une échelle plus petite : interrogés sur les autres États du Brésil que l'Amapá dans lesquels ils sont déjà allés, les adolescents d'Oiapoque sont 29 à répondre et à en citer. Le Pará et le Maranhão sont particulièrement représentés (respectivement 25 et 10 réponses). À Oiapoque, la famille et la résidence préalable dans ces autres États sont les facteurs les plus évoqués pour expliquer ces déplacements. À Saint-Georges, ils sont 20 à avoir déjà été dans un autre État du Brésil que l'Amapá, et en particulier 19 dans le Pará. La famille et les loisirs, dans une définition large, sont ici les principaux motifs mentionnés.

En lien avec la continuité du phénomène migratoire depuis le nord du Brésil de part et d'autre de la frontière, ces points communs aux mobilités des adolescents de Saint-Georges et d'Oiapoque

¹⁵² Pour rappel, les circulations migratoires constituent « l'ensemble des mobilités induites par le fait migratoire, incluant flux d'émigration et de retour, mouvements touristiques vers le pays d'origine, personnes accompagnantes, flux invisibles et immatériels... » [De Tapia coord., cité par Ma Mung et al., 1998, p. 72].

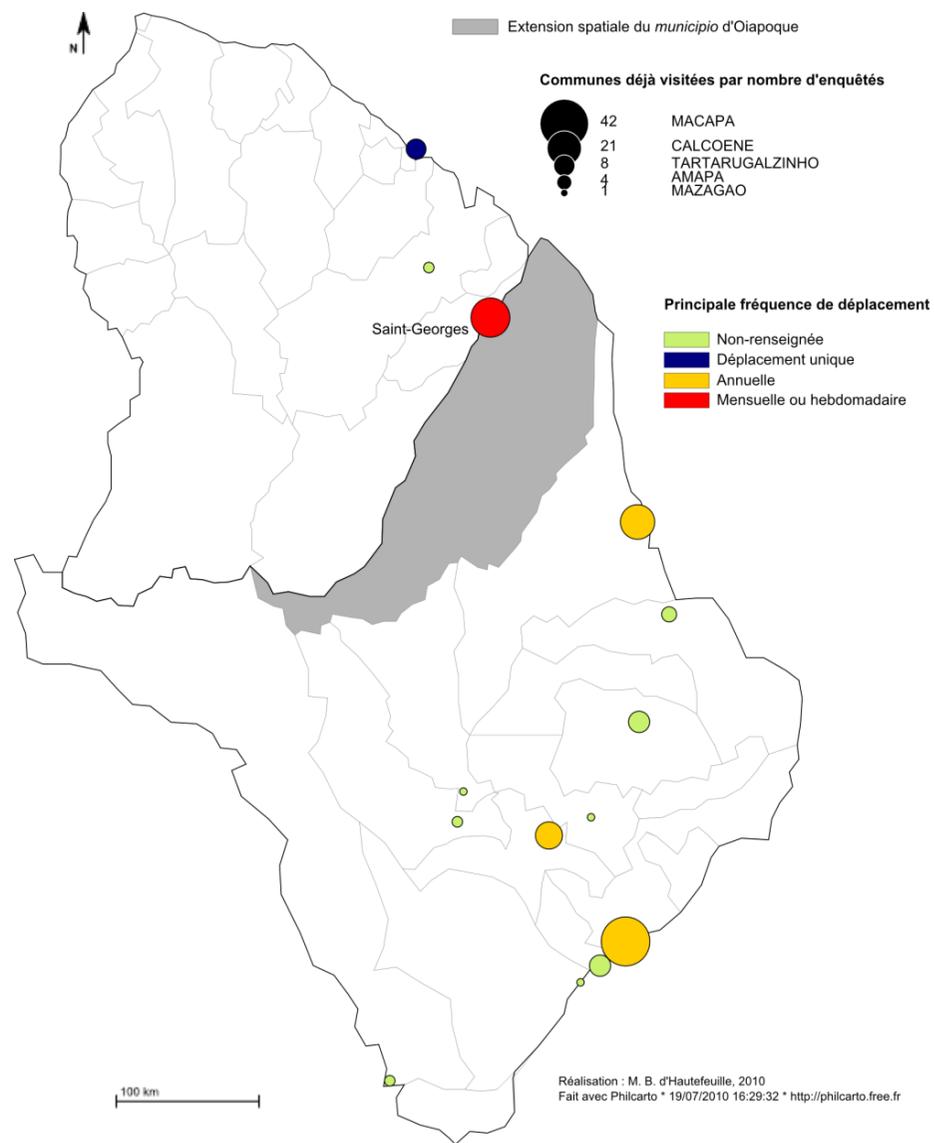
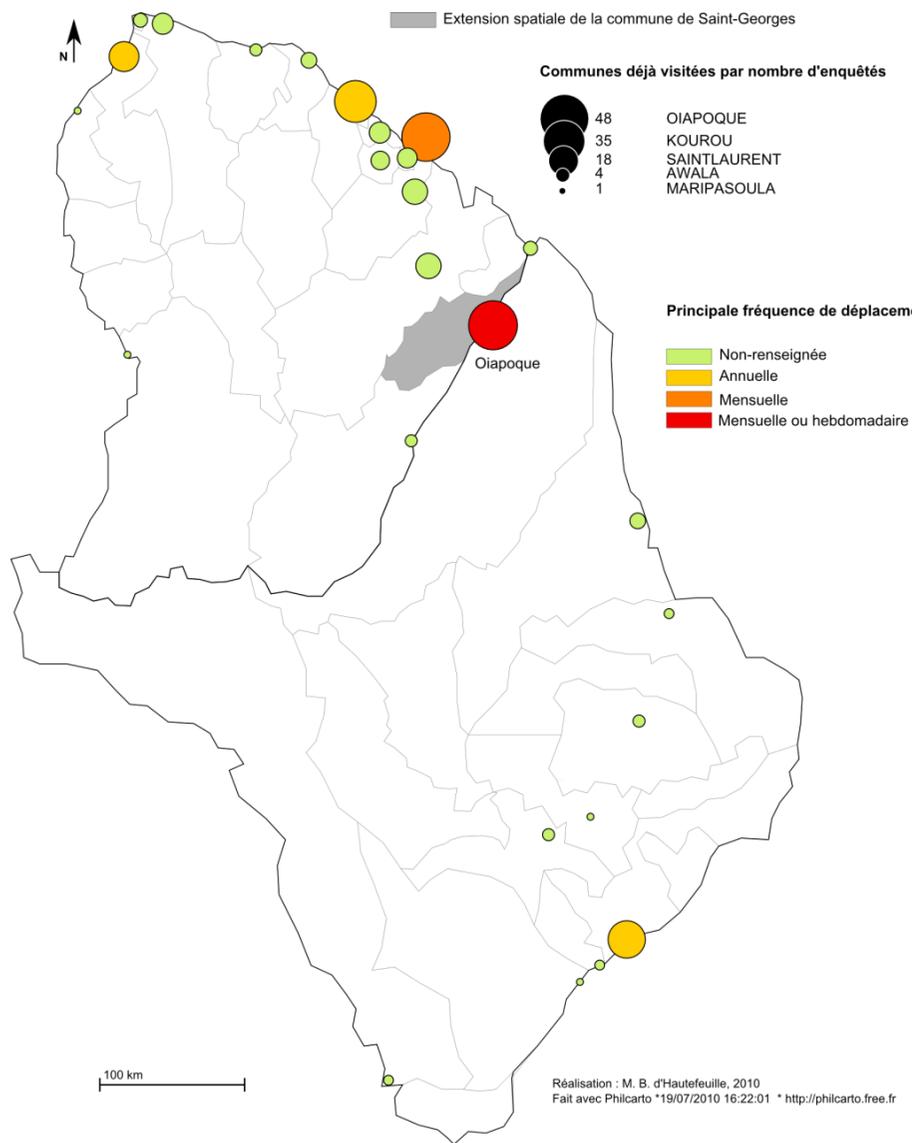
permettent d'identifier un « lieu-frontière », en opposition à la « ligne-frontière » qui délimite deux espaces souverains.

Au-delà du recours à Macapá et aux États brésiliens d'origine de leur famille, les pratiques spatiales des adolescents de part et d'autre de l'Oyapock semblent différer considérablement. On observe un « effet-frontière » conséquent, avec des logiques qui paraissent tourner le dos à la frontière dès lors considérée comme une ligne de rupture. Les seules communes guyanaises qui ont déjà été visitées par les adolescents d'Oiapoque sont Cayenne (7) et Régina (2). Pour les adolescents brésiliens d'Oiapoque, la pratique du territoire guyanais est effectivement fortement freinée par l'exigence du visa pour les ressortissants brésiliens se rendant en Guyane française, exigence qui n'est pas réciproque du côté brésilien pour les ressortissants français. À Saint-Georges, les adolescents paraissent avoir visité plus de *municípios* amapéens que cela, mais ceux-ci sont pour la grande majorité situés sur la BR156 et constituent en fait des étapes lors du long trajet à destination de Macapá.

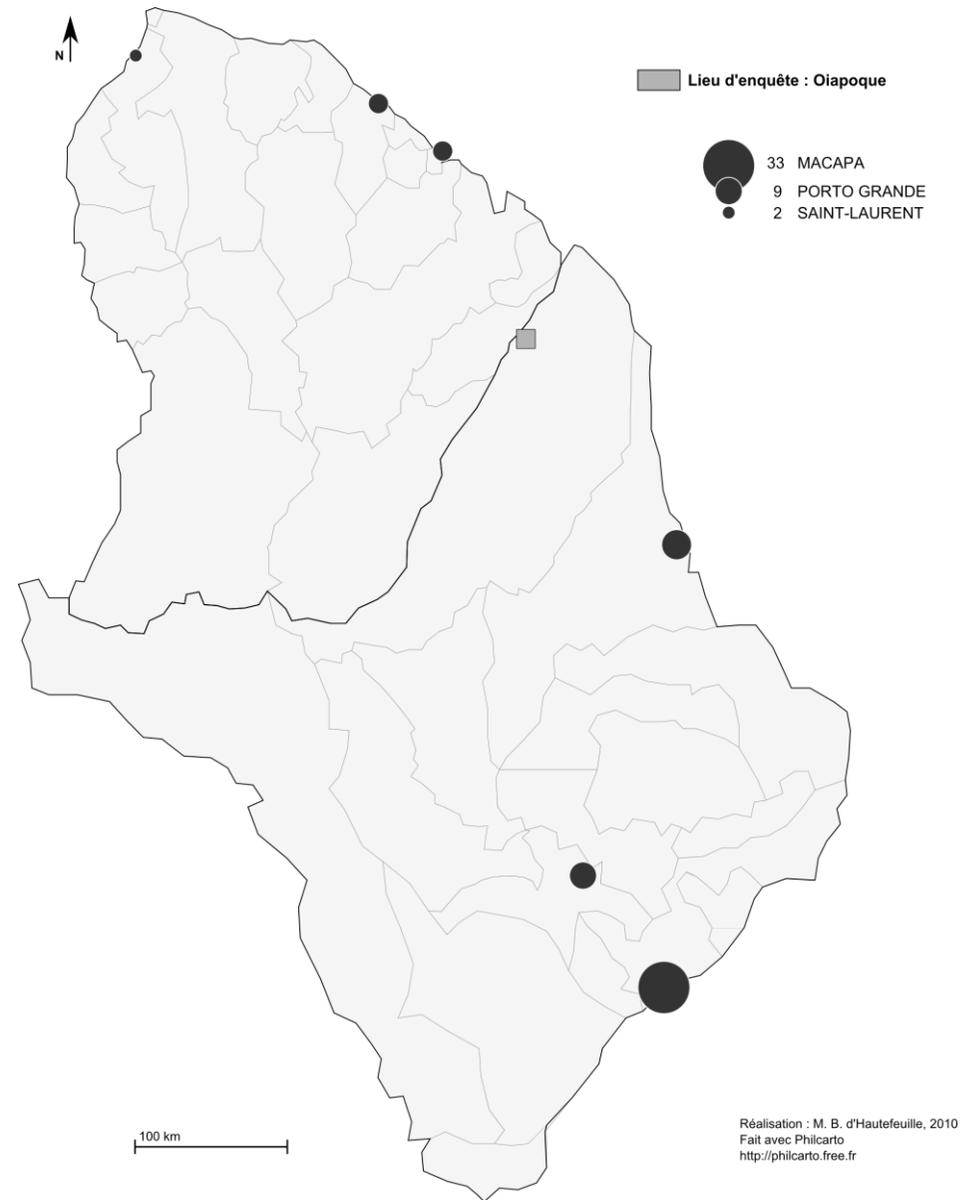
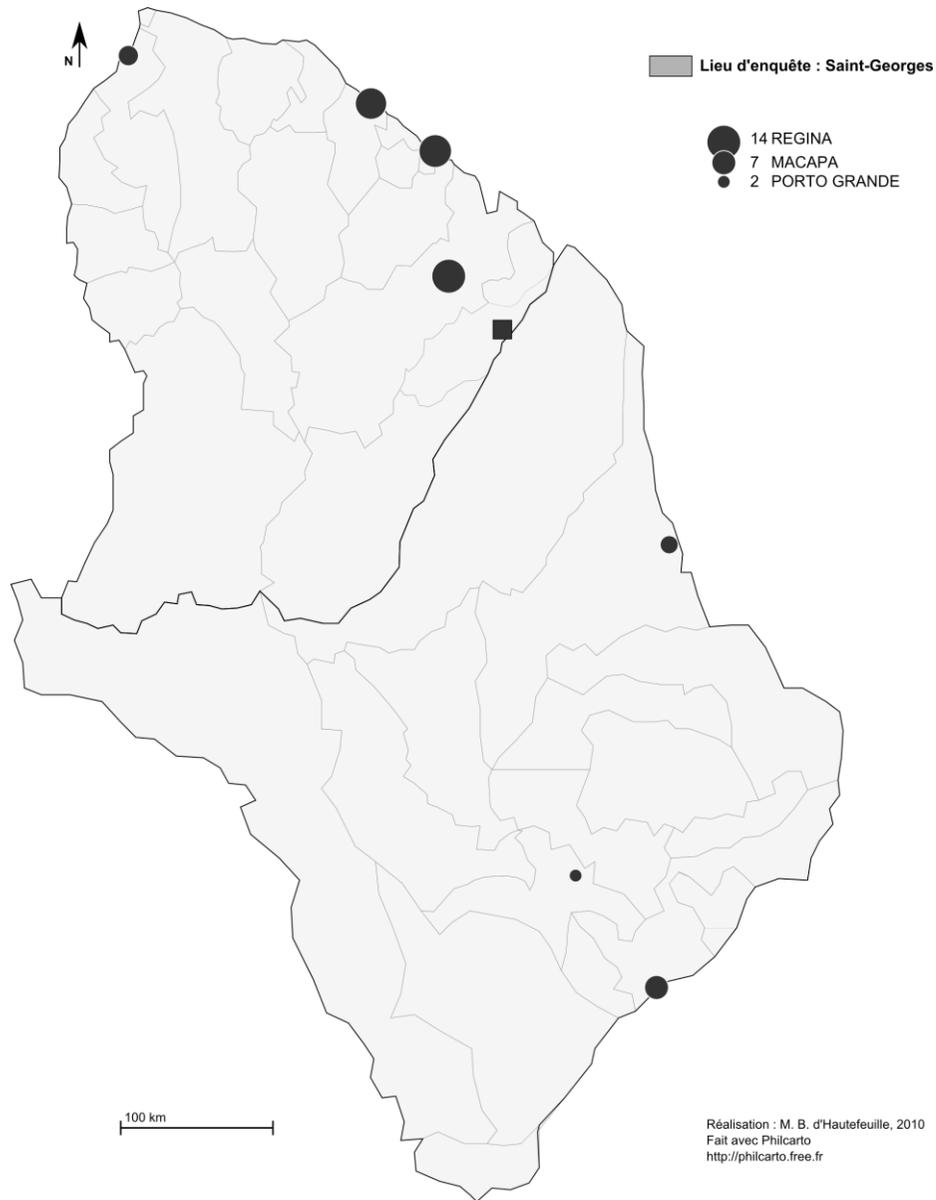
Pour les adolescents de Saint-Georges, l'espace de référence est en fait celui du littoral guyanais (RN1/RN2), et ce jusqu'à Saint-Laurent. Les communes de l'intérieur sont par contre méconnues, et Cayenne reste le point de référence majeur, avec une fréquence de déplacement majoritairement mensuelle.

A l'image de Saint-Georges, pour les adolescents d'Oiapoque, l'espace de référence est celui de la BR156 : Calçoene, Amapá, Tartarugalzinho, Ferreira Gomes, Porto Grande, et enfin bien sûr le pôle Macapá/Santana. Mais au contraire de ce que l'on constate pour les adolescents de Saint-Georges en Guyane, pour qui les communes visitées sont le plus souvent des buts en soi, avec des motifs précis de visite, pour les adolescents d'Oiapoque, en Amapá, les villes qui ponctuent la BR156 sont identifiées en premier lieu comme des points d'escales dans le trajet vers Macapá. Seule cette ville est présentée, comme nous l'avons déjà vu, comme un but en soi. Les mobilités des adolescents de part et d'autre de la frontière n'ont donc pas les mêmes logiques. Malgré les similitudes des profils personnels de ces adolescents, notamment au regard de la migration, leurs déplacements dessinent des territorialités différenciées et ancrées à l'espace administratif sur lequel ils s'expriment, à la Guyane d'un côté et à l'Amapá de l'autre.

Cartes 33 et 34. La mobilité des adolescents de Saint-Georges et d'Oiapoque dans la sous-région



Cartes 35 et 36. Estimation correcte à plus ou moins 25 % des distances entre le lieu d'enquête et diverses localités, par effectif d'enquêtés et lieu d'enquête



2.3. Représentations de la frontière : l'effet de la distance sur les distorsions spatiales

L'examen des estimations de distances entre Saint-Georges/Oiapoque et diverses localités de Guyane et d'Amapá par les adolescents de part et d'autre de la frontière renforce l'identification d'un « effet-frontière » marquant non seulement leurs pratiques mais aussi leurs représentations spatiales. D'une manière générale, le taux de non-réponse à cette partie de l'enquête est très élevé, la plupart des adolescents mentionnant expressément leur ignorance. J'ai donc mis en évidence dans les cartes 35 et 36 le nombre d'adolescents capables de situer correctement, à plus ou moins 25 %, la distance qui les sépare des ces localités, sans passer par le calcul d'une distance « moyenne ».

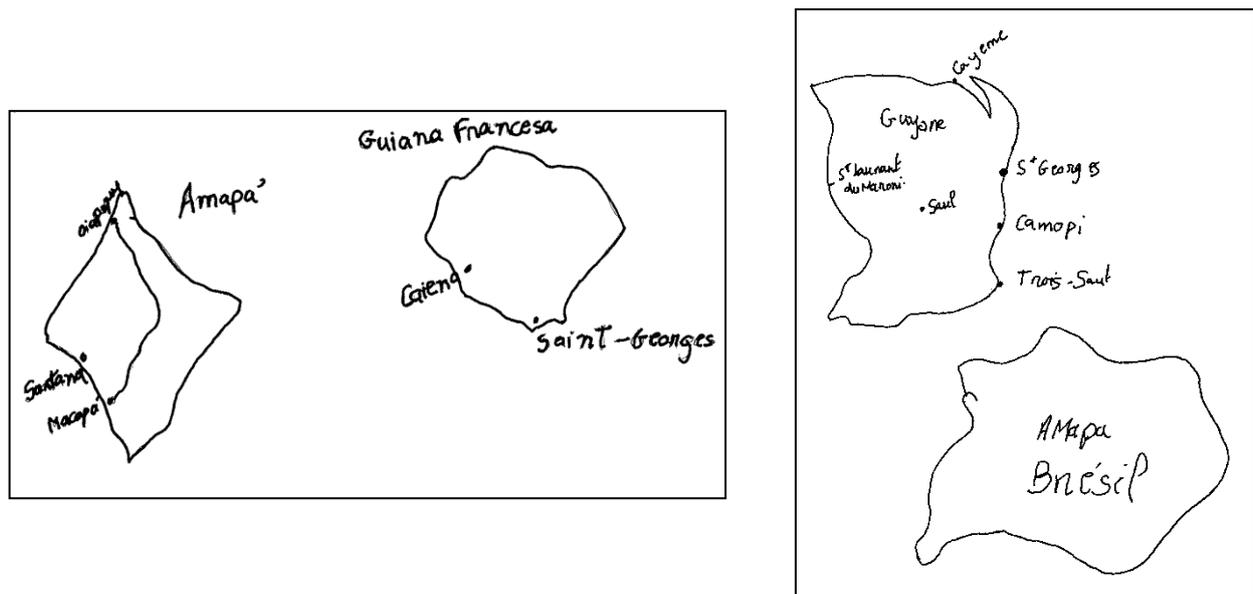
Si l'on excepte le cas particulier de Macapá, on retrouve bien des estimations plus ou moins éloignées de la distance structurale (dépendante de la configuration du réseau routier) selon que l'on se place d'un côté ou de l'autre de la frontière. Les adolescents de Saint-Georges sont presque tous incapables d'estimer à plus ou moins 25 % la distance qui les sépare de Calçoene ou de Porto Grande, alors qu'en Guyane, plus la localité est géographiquement proche d'eux, plus ils arrivent à bien estimer la distance qui les en sépare. Les estimations des adolescents d'Oiapoque sont presque inversées : la distance qui les sépare de Régina, Cayenne, Kourou ou Saint-Laurent est très mal estimée, tandis que Calçoene et Porto Grande sont mieux localisées. Macapá constitue enfin une exception importante, puisque 33 adolescents parmi les 43 enquêtés à Oiapoque situent la ville dans un écart de plus ou moins 25 % la distance réelle. À Saint-Georges, si les adolescents sont moins nombreux qu'à Oiapoque à bien situer Macapá (7), ils sont dans tous les cas plus nombreux qu'à bien situer Saint-Laurent (5).

Les cartes mentales effectuées par les adolescents de part et d'autre de l'Oyapock semblent enfin particulièrement représentatives de la distorsion que la frontière crée dans les représentations spatiales des adolescents. Après l'examen attentif et au cas par cas des résultats obtenus, j'ai élaboré une matrice afin d'interpréter ces résultats. Volontairement, parce que la carte mentale peut laisser beaucoup, voire trop d'espace à l'interprétation, j'ai retenu trois questionnements : l'adolescent a-t-il cherché à représenter la Guyane et l'Amapá, ou bien l'un de ces deux espaces seulement ? Si les deux espaces ont été représentés, le sont-ils indépendamment l'un de l'autre, ou bien observe-t-on une contiguïté ? Si les deux espaces ont été représentés, observe-t-on des différences importantes dans les caractéristiques et la précision des deux représentations graphiques (formes, axes structurants, repères ponctuels...)?

La mise en évidence d'une contiguïté territoriale entre la Guyane et l'Amapá, par un segment commun aux deux espaces ou bien par la représentation et l'identification d'un fleuve entre eux est le

fait de moins de la moitié des adolescents enquêtés (tableau 38). D'une manière générale deux patatoïdes se côtoient donc sur la feuille, sans lien graphique, ce que l'on peut interpréter comme le témoignage d'une déconnexion, dans l'esprit des adolescents, des deux territoires. La rémanence de l'effet-frontière se retrouve par ailleurs dans la distorsion que l'on observe dans la précision des espaces représentés (figures 8 et 9).

Figures 8 et 9. Cartes mentales. Enquête n°20/Oiapoque et enquête n°15/Saint-Georges



Les deux cartes mentales en encart semblent proposer une lecture inverse de l'espace. La première (enquête n°20/Oiapoque) représente l'Amapá dans un souci de cohérence avec la représentation géographique de l'Amapá. Des précisions sont apportées (BR156, villes principales), qui, même si elles ne sont pas tout à fait pertinentes (localisation des villes), témoignent néanmoins d'un souci de géoréférencement. La Guyane, d'un autre côté, prend la forme d'une patatoïde, sur laquelle sont localisées deux villes, « flottantes » en comparaison des villes amapéennes, car sans être reliées par un axe structurant. La seconde carte (enquête n°15/Saint-Georges) offre inversement nombre de précisions sur la géographie de la Guyane (forme de l'espace, villes), tandis qu'une forme à la dénomination (Amapá ou Brésil ?) et aux contours incertains, figure à ses côtés. Il semble bien que dans ces degrés de précision et d'imprécision accordés aux espaces politico-administratifs de la Guyane et de l'Amapá se traduise une inscription particulière des adolescents dans ces espaces. Il ne

faut pas oublier par ailleurs que ces représentations sont également modelées par les programmes scolaires, qui privilégient les espaces administratifs et politiques sur lesquels ils s'appliquent¹⁵³. Dans tous les cas, ce déséquilibre dans les précisions apportées à la Guyane et à l'Amapá selon le lieu d'enquête se retrouve dans la très grande majorité des enquêtes, comme en témoignent également les résultats récapitulés dans le tableau 38.

Tableau 38. Quelques caractéristiques des cartes mentales obtenues (Oiapoque et Saint-Georges)¹⁵⁴

	1. Nombre de cartes mentales	2. Représentation de la Guyane ET de l'Amapá	3. « Bon » degré de précision apporté à la représentation de la Guyane	4. « Bon » degré de précision apporté à la représentation de l'Amapá	5. Contiguïté territoriale entre les deux espaces	6. Contiguïté représentée par le fleuve
Oiapoque	32	30	3	18	16	8
Saint-Georges	44	36	29	8	18	7
Total	76	66	32	26	34	15

L'examen des quelques caractéristiques principales des cartes mentales obtenues ainsi que de l'estimation des distances entre diverses localités contribue à enrichir la définition de territorialités frontalières entre Saint-Georges et Oiapoque. La frontière politique entre la France et le Brésil ne fait pas figure de frein seulement pour les déplacements des frontaliers, mais aussi pour leurs représentations mentales, qui restent floues lorsqu'elles concernent l'espace politique et administratif adjacent, malgré les échanges très réguliers entre Saint-Georges et Oiapoque, et malgré la continuité de la migration depuis le nord du Brésil de part et d'autre de la frontière.

¹⁵³ Néanmoins, tant en Guyane qu'en Amapá, les programmes scolaires appliqués sont les mêmes qu'à l'échelle nationale. Autrement dit, les élèves n'ont pas de cours spécifique prévu sur la géographie de leur État ou de leur région.

¹⁵⁴ Les sections 3, 4, 5 et 6 du tableau se rapportent uniquement à la section 2, et non à la section 1. Les « degrés de précision » évoqués dans les sections 3 et 4 ont été identifiés par une comparaison entre la forme que prennent les espaces dans les représentations graphiques des adolescents et leur forme « exocentrée », définie par des cartes topographiques.

3. Un point de vue égocentré externe à l'espace frontalier. Le voisinage ignoré dans les mobilités des adolescents de Cayenne et Macapá

Les enquêtes réalisées à Cayenne et Macapá permettent de relativiser le point de vue développé par les adolescents de Saint-Georges et d'Oiapoque et ainsi de confirmer sa spécificité. Les mobilités des adolescents enquêtés remettent en perspective l'espace transfrontalier à une échelle plus petite, et donnent l'occasion de repenser son apparente extraversion et sa perméabilité paraissant de plus en plus évidentes jusqu'ici. À cette échelle et selon un point de vue pourtant égocentré, l'espace frontalier paraît retrouver des caractéristiques de marge et non d'interface, comme je vais l'expliquer¹⁵⁵.

En termes de mobilité au sein de la sous-région, on peut relever un certain écart entre les pratiques des adolescents de Cayenne face à ceux de Saint-Georges, et de Macapá face à ceux d'Oiapoque (tableau 39). On relève en particulier la faible mobilité dans cet espace des adolescents enquêtés à Macapá : ils sont seulement 3 à 15 % à s'être déjà arrêtés à Oiapoque, Saint-Georges, et Cayenne ; pour des pourcentages variant entre 16 (Cayenne), 63 (Saint-Georges) et 98 % (Macapá) pour les adolescents d'Oiapoque. La différence est aussi marquée entre Cayenne et Saint-Georges, comme le rappelle le tableau 39, même s'il faut néanmoins souligner que les adolescents de Cayenne apparaissent bien plus mobiles que ceux de Macapá dans la sous-région.

En elles-mêmes, ces différences dans les mobilités des adolescents dans la sous-région peuvent sembler couler de source. On pourrait en particulier arguer du fait que résider dans un centre administratif et économique (Cayenne ou Macapá) suppose une nécessité plus réduite de se déplacer. Pourtant, se limiter à cette explication serait occulter l'importance de la circulation migratoire dans la mobilité de ces adolescents, qu'ils soient cayennais ou *macapaenses*¹⁵⁶. En effet, en recoupant les mobilités dans la sous-région avec le lieu de naissance des adolescents enquêtés à Cayenne ou

¹⁵⁵ Les enquêtes menées à Cayenne et Macapá ont été exploitées ici pour autant qu'elles venaient enrichir et questionner le point de vue frontalier de Saint-Georges et d'Oiapoque. Les exploiter avec autant de détail que celles de Saint-Georges et Oiapoque m'aurait fait dévier vers des considérations trop éloignées de mon sujet. Par ailleurs, j'ai privilégié l'examen des mobilités plutôt que des représentations spatiales : ces dernières reflètent celles des adolescents de Saint-Georges pour Cayenne, et celles des adolescents d'Oiapoque pour Macapá, révélant de fortes distorsions spatiales que l'on se trouve d'un côté de la frontière ou de l'autre.

¹⁵⁶ En portugais, nom donné aux habitants de la ville de Macapá.

Macapá et celui de leurs parents (graphes 20 et 21), on peut postuler que ces adolescents sont en fait tournés vers d'autres lieux. On retrouve là des données attendues : à Cayenne, une part importante d'adolescents sont nés effectivement à Cayenne mais leurs parents ont d'autres origines, bien représentées en Guyane de manière générale (Martinique, Guadeloupe, France métropolitaine, Haïti, Guyana, Brésil, Laos, Chine) ; à Macapá, le constat est similaire avec une part importante prise par d'autres États du Brésil que l'Amapá dans les lieux de naissance des parents (Pará, Maranhão notamment). Pour les adolescents de Macapá, on peut également relever leur mobilité bien plus forte au sein du Brésil que vers le nord de l'Amapá ou vers la Guyane, dans la mesure où ils sont 36, soit plus de 55 % de l'effectif enquêté à avoir déjà visité un autre État que l'Amapá, à comparer avec les chiffres avancés dans le tableau 39.

Tableau 39. Mobilité des adolescents enquêtés vers Oiapoque, Saint-Georges, Cayenne et Macapá, par lieu de résidence et d'enquête, en effectifs et pourcentage

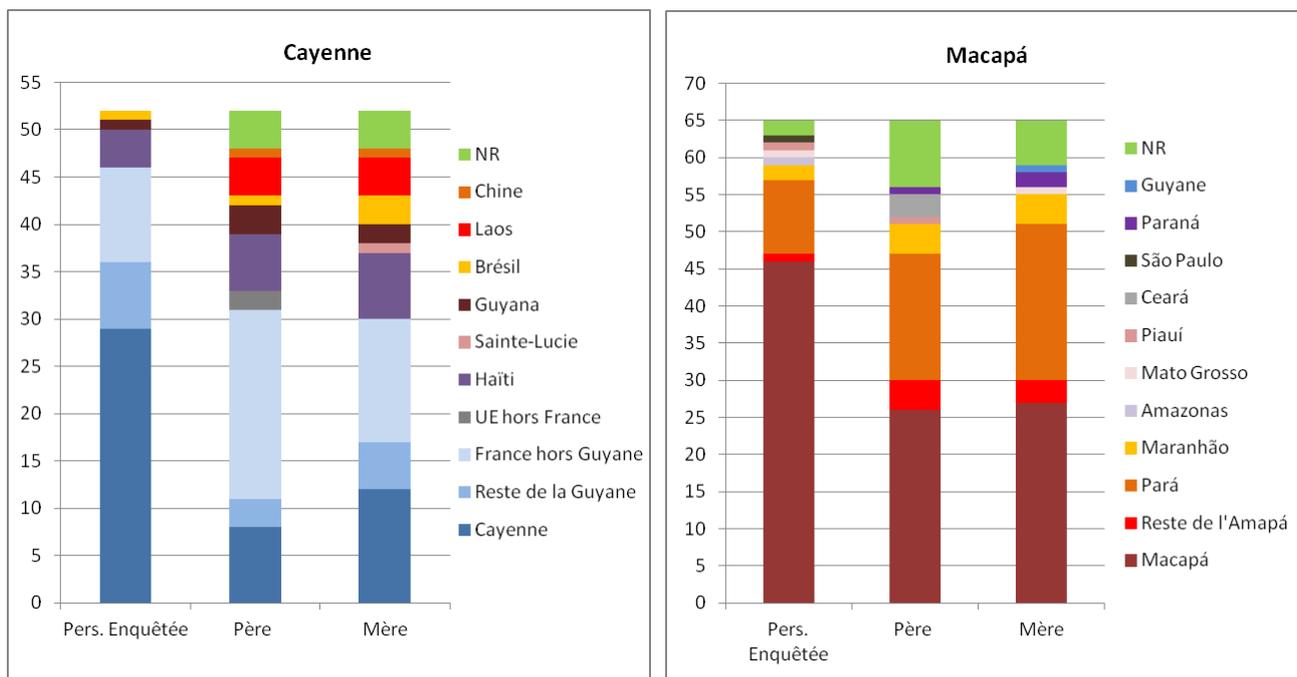
		Destination déjà visitée ¹⁵⁷			
		Oiapoque	Macapá	Saint-Georges	Cayenne
Lieu de résidence et d'enquête	Oiapoque	10 soit 15 %	42 soit 98 %	27 soit 63 %	7 soit 16 %
	Macapá	10 soit 15 %	42 soit 98 %	2 soit 3 %	9 soit 14 %
	St-Georges	48 soit 98 %	28 soit 57 %	27 soit 63 %	47 soit 96 %
	Cayenne	31 soit 60 %	7 soit 13 %	35 soit 67 %	7 soit 16 %

Pour finir, la distance joue également, puisqu'on peut supposer que les logiques de proximité constatées dans le cas de Saint-Georges et d'Oiapoque ne s'appliquent pas à Cayenne et Macapá, distantes respectivement de 192 et 595 kilomètres de la frontière.

Ce sont ces trois critères évoqués (présences des services au lieu de résidence, directions prises par les circulations migratoires, distance) qui me semblent permettre d'expliquer la faiblesse des relations de voisinage Guyane/Amapá constatée dans les enquêtes menées à Cayenne et Macapá.

¹⁵⁷ J'entends par « visite » le fait d'avoir effectué un arrêt dans la localité concernée, et non de l'avoir simplement traversée pour atteindre une destination plus lointaine. Cela explique qu'il y ait par exemple moins d'adolescents enquêtés à Macapá ayant « visité » Saint-Georges que d'adolescents ayant « visité » Cayenne.

Graphes 20 et 21. Lieux de naissance des personnes enquêtées à Cayenne et Macapá et de leurs parents (en valeur absolue)

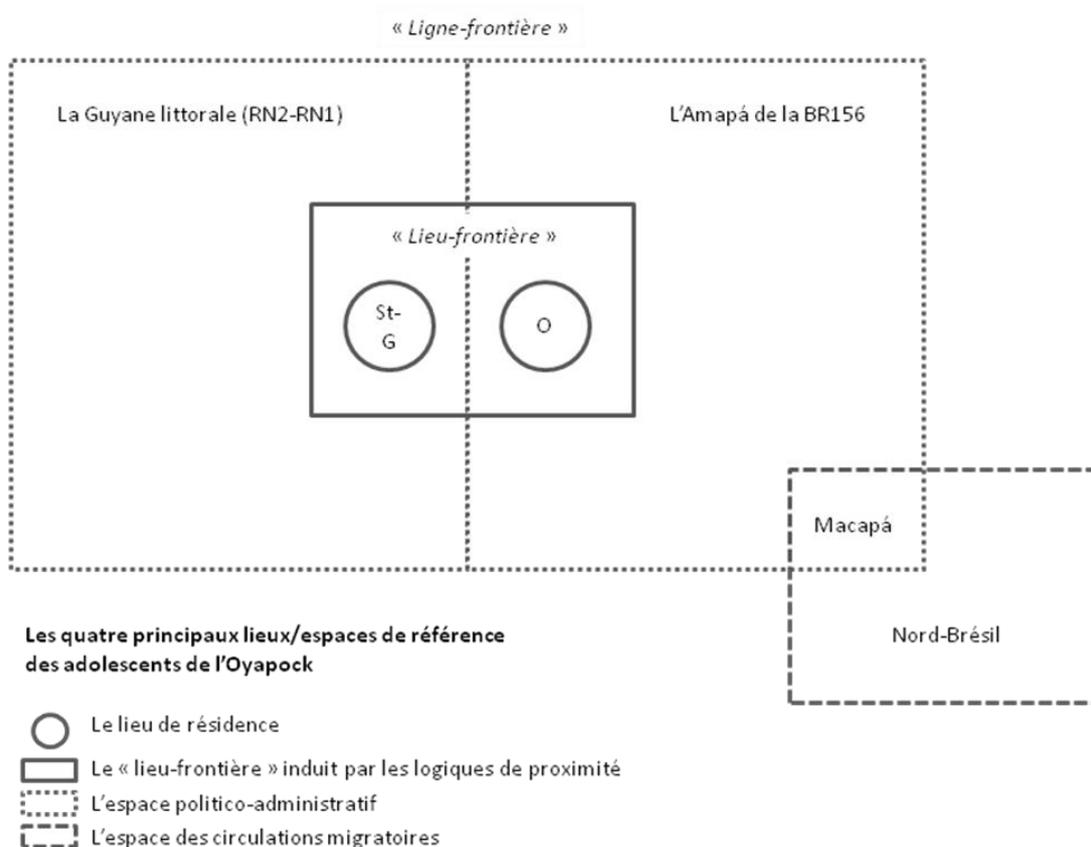


Dans ce contexte, un point de vue égocentré mais externe à l'espace frontalier renvoie ce dernier à un espace en marge. La spécificité de la territorialité frontalière, dont les contours se sont dessinés dans l'analyse des enquêtes menées à Saint-Georges et Oiapoque, en est confortée.

Conclusion du chapitre 11

Malgré leur situation en périphérie des espaces de la Guyane et de l’Amapá par rapport aux pôles Cayenne/Kourou et Macapá/Santana, les bourgs de Saint-Georges et d’Oiapoque semblent au regard de leur attractivité, pouvoir être difficilement présentés comme des marges enclavées. Qu’il s’agisse d’étapes dans un parcours migratoire plus long pour les adolescents enquêtés et leurs parents, ou d’installations définitives, Saint-Georges et Oiapoque sont en tout cas largement redevables du solde migratoire dans leur croissance démographique. Les autres *municípios* de l’Amapá, et en particulier Macapá, ainsi que les États du Pará et du Maranhão, constituent les principaux lieux d’origine des migrants d’Oiapoque et de Saint-Georges. La continuité du phénomène migratoire de part et d’autre de la frontière dessine les contours d’une territorialité frontalière homogène, notamment car elle est extravertie vers ces lieux d’origine.

Figure 10.
L’emboîtement des territorialités frontalières



Pourtant, l'examen des déplacements et des représentations des frontaliers brosse le tableau de territorialités ancrées à l'espace politico-administratif sur lequel les frontaliers vivent, témoignant d'un effet-frontière conséquent. La territorialité frontalière sur l'Oyapock est donc bien multiscalaire (figure 10). Cette dimension s'apprécie au regard des raisons qui poussent les adolescents et leurs familles à se déplacer vers tel ou tel lieu et des représentations qui les accompagnent.

La géographie des représentations, par les liens qu'elle crée entre l'identité des sujets/des populations, leurs images et leurs pratiques spatiales, permet d'apporter de nouvelles nuances à l'identification de mécanismes d'interface à la frontière franco-brésilienne.

Chapitre 12. La frontière dans la relance des relations bilatérales franco-brésiliennes

Limite de souveraineté nationale, la frontière franco-brésilienne renvoie aux pouvoirs nationaux qui s'expriment sur elle. Les aspects socio-économiques des relations transfrontalières que j'ai développés jusqu'ici sont effectivement directement liés à l'appartenance de la Guyane à la France et de l'Amapá au Brésil. Quels rôles et quelles stratégies adoptent ainsi les pouvoirs nationaux français et brésiliens par rapport à cette frontière, notamment dans le cadre de leurs relations bilatérales de manière plus générale ? L'objet principal de ce chapitre est de répondre à cette question, afin d'ouvrir de nouvelles pistes de lecture des effets d'interface de la frontière.

Je consacrerai une première section à identifier le cadre des relations bilatérales entre la France et le Brésil. De fait, celles-ci ont connu une relance importante à partir des années 1990, notamment en termes diplomatiques.

Dans un second temps, je poserai la question de la place des enjeux transfrontaliers dans ces relations bilatérales. Les questions de voisinage semblent relativement secondaires même si l'on constate leur réaffirmation depuis les années 1990. Quelques thématiques ciblées sont en particulier traitées : je m'attarderai sur les questions sécuritaires et environnementales.

J'examinerai enfin dans une dernière section la place de la thématique infrastructurelle dans le cadre des relations bilatérales franco-brésiliennes. En mettant en évidence l'ensemble des freins à la circulation entre Guyane et Amapá que le pont sur l'Oyapock vient réactualiser, j'insisterai sur sa dimension géopolitique essentielle.

1. Une relance générale des relations bilatérales franco-brésiliennes depuis les années 1990

Limite de souveraineté nationale, la frontière franco-brésilienne est soumise en premier lieu à la nature et à l'état des relations existant entre la France et le Brésil. Les années 1990 marquent pour ces deux pays un moment de reprise dans leurs relations bilatérales, fortement affaiblies depuis trente ans. Celle-ci s'amorce sur la base d'un nouvel ordre mondial, au sein duquel les rôles et les enjeux des deux pays se sont modifiés, en faisant notamment intervenir des organisations régionales, en particulier l'Union européenne et le Mercosul.

1.1. Le contexte de la relance des relations bilatérales : des changements de paradigmes dans les politiques extérieures brésilienne et française

Si l'on s'en tient à l'état des relations franco-brésiliennes actuelles, leur faiblesse peut surprendre l'observateur. Autant les ouvrages traitant de la politique extérieure du Brésil que de la politique extérieure de la France dans leur ensemble font peu cas de la France d'un côté, et du Brésil de l'autre. Il serait donc faux de perpétuer l'image d'une relation très étroite basée sur le rappel d'échanges culturels effectivement anciens mais limités à une certaine élite sociale et politique [Lessa, 2000, p. 249 ; Droulers et Raimbert, 2010] : « *Un paradoxe caractérise les relations entre la France et le Brésil : une considérable référence culturelle et politique qui ne se traduit pas dans une coopération scientifique et technologique de grande ampleur et ni dans des relations économiques en croissance* » [Droulers et Raimbert, 2010, p. 3]¹⁵⁸. Il serait néanmoins tout aussi erroné de ne pas relativiser dans le temps l'apparente faiblesse de ces relations. Les années 1990 ont effectivement marqué un tournant dans ces relations, après un « passage à vide » depuis les années 1960, décrit par

¹⁵⁸ En reprenant la synthèse de M. Droulers et C. Raimbert, on peut rappeler quelques influences historiques mutuelles. Dans un premier temps, le positivisme, dont l'impact se traduit au Brésil sur son drapeau affichant la devise « *Ordem e progresso* », le romantisme, le spiritisme, qui s'exportent au Brésil à l'aube du XX^e siècle. À partir des années 1930, les échanges culturels se font par le biais universitaire, avec notamment la Mission universitaire française au Brésil (1935) et la fondation de l'Institut des Hautes études de l'Amérique latine (IHEAL - 1954) à Paris. De nombreux intellectuels brésiliens s'installent par la suite en France pendant la période de la dictature militaire au Brésil. C'est sur ce type d'héritage que l'on peut fonder l'image d'une intense relation franco-brésilienne, qui peut finalement être simplement qualifiée d'anachronique [Droulers et Raimbert, 2010, p. 1-3].

A. Lessa comme un moment de « *négligence cordiale* »¹⁵⁹ [Lessa, 2000, p. 232] pendant lequel des projets furent initiés mais jamais concrétisés. Les années 1990 arrivent comme un moment favorable pour la relance de ces relations et ce, tant du côté brésilien que du côté français.

Du côté du Brésil, la présidence de Fernando Henrique Cardoso (1995-2002) marque un renouveau de la politique extérieure brésilienne qui s'appuie sur la consolidation démocratique, la libéralisation et la stabilité économique, et enfin la mise en place du Mercosul né en 1991 [Lessa, 2000, p. 247-248]. La ligne d'action du président Cardoso est alors la suivante : « *Simple et facile, surtout dans la vision des économistes chargés de la mettre en œuvre, elle [la politique de modernisation] devrait déplacer le pays vers le « Premier monde » par le moyen de deux décisions : ouvrir le marché aux importations et désétatiser l'économie en privatisant les grandes entreprises publiques* » [Rolland, 1998, p. 220]. Dans cette lignée, la création du Mercosul marque les premiers pas d'une politique économique sud-américaine partenariale et prioritaire pour le Brésil. L'ensemble de ces dynamiques sont mises au service d'une politique extérieure qui vise à s'affranchir en partie de l'étiquette « tiers-mondiste » et d'une relation exclusive avec les États-Unis pour jouer en intermédiaire entre des grands ensembles désormais qualifiés de Nord et de Sud.

La politique extérieure française ne connaît pas de modifications conséquentes avec l'arrivée au pouvoir de Jacques Chirac en 1995. La « troisième voie » gaullienne se transforme en doctrine « multipolaire » dans la phraséologie chiraquienne. Les partenaires anciens demeurent, tant sur les plans économique que diplomatique et tant au Nord qu'au Sud, notamment en Afrique francophone. L'intégration européenne de la France se poursuit avec l'entrée en vigueur en 1993 du traité de Maastricht fondant l'Union européenne. Néanmoins, les enjeux de la relation avec le Brésil ont changé en lien avec les mutations sociales, économiques et politiques qui s'y sont engagées. Les conditions sont réunies pour que le Brésil et la France deviennent des partenaires à part entière, sur les plans bilatéral et international, notamment au sein de leur ensemble régional respectif : « (...) déjà engagés dans leurs projets d'intégration régionale, les deux pays voient (...) des opportunités de rapprochement : d'une part, les Français perçoivent le Brésil comme une frontière pour l'ouverture de grands marchés et reconnaissent le pays comme l'économie clé du Mercosud ; d'autre part les Brésiliens voient la France comme l'une des plus importantes pièces de l'intégration économique européenne et comme un élément fondamental de la diversification de ses liens internationaux face à la politique de paroisse menée par les États-Unis » [Lessa, 1999, p. 308].

¹⁵⁹ « *negligência cordial* » [Lessa, 2000, p. 232].

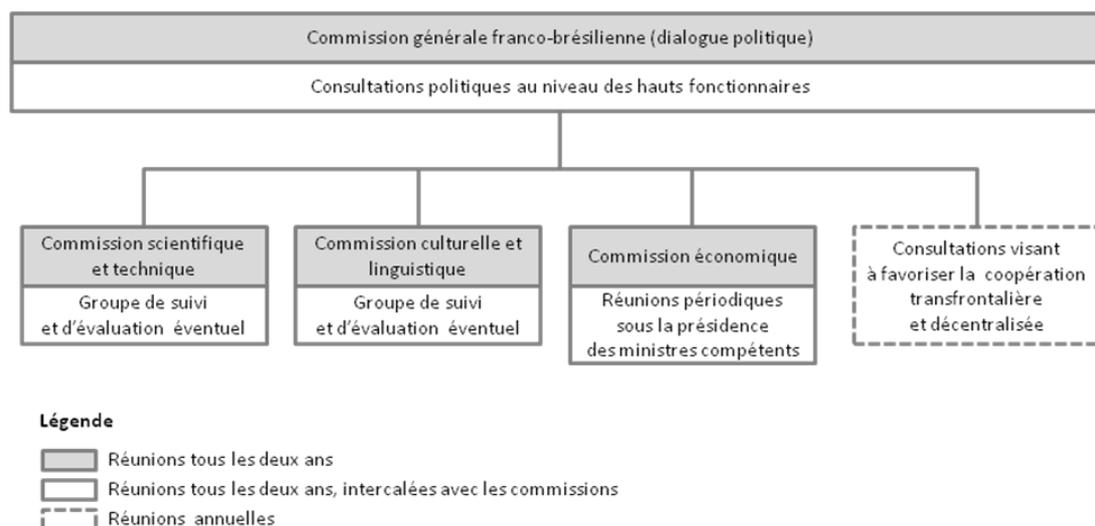
La construction de l'Union européenne et du Mercosul intervient donc en toile de fond des relations France/Brésil. Le dialogue entre les deux groupements régionaux démarre rapidement : ils signent le 27 mai 1992 à Santiago un accord interinstitutionnel afin de promouvoir le transfert de connaissances techniques en matière d'intégration, la formation des ressources humaines et le soutien institutionnel au secrétariat du Mercosul et aux présidences tournantes du conseil du Mercosul. Ces relations se resserrent en 1995 avec la signature le 15 décembre à Madrid d'un accord interrégional de coopération commerciale et de libéralisation des échanges, de coopération économique et de coopération au renforcement de l'intégration. À cette même date, l'Europe communautaire est déjà le premier partenaire commercial du Mercosul ainsi que son premier investisseur direct [Sanchez Cimetti, 1998].

1.2. Les éléments d'un renforcement diplomatique depuis 1996

Dans ce contexte, l'année 1996 marque un tournant dans les relations franco-brésiliennes. Fernando Henrique Cardoso opère en mai 1996 la première visite d'un président brésilien en France depuis Ernesto Geisel en 1976 [Lessa, 2000, p. 249]. Sa visite est l'occasion pour les deux parties de signer huit accords bilatéraux, dont un Accord-cadre de coopération fondateur de ces nouvelles relations. Il se présente comme l'affirmation d'une volonté commune de renforcer et de créer des coopérations dans un certain nombre de domaines, sans lister de sujets d'intervention précis, comme le rappelle l'article 1 : « *Les Parties s'engagent à donner un nouvel élan à leurs relations bilatérales. À cette fin, elles sont résolues à favoriser les contacts politiques à tous les niveaux entre les deux États et à renforcer le développement de leur coopération économique, culturelle, scientifique et technique* ». Son objet est de poser le cadre formel du développement de cette coopération, en instituant un certain nombre d'outils, illustrés par la figure 11. Dans les faits, ces outils de concertation très formels, à l'exception des consultations transfrontalières, sont peu à peu abandonnés au profit de contacts plus informels au niveau technique, et de conversations pluriannuelles au niveau politique et diplomatique¹⁶⁰.

¹⁶⁰ Entretien avec Jean-Claude Reith, sous-direction d'Amérique du Sud-Brésil du Ministère des Affaires étrangères, Paris, 05/09/11.

Figure 11. Le dispositif de coopération mis en place par l'Accord-cadre de coopération



(source : Accord-cadre de coopération entre la France et le Brésil, signé à Paris le 28 mai 1996)

Les années suivantes sont également prolifiques en accords bilatéraux. Plus du tiers des 83 accords signés entre la France et le Brésil depuis l'indépendance de ce dernier l'ont été entre 1996 et 2010¹⁶¹. L'arrivée au pouvoir de Luiz Inácio Lula da Silva en 2003 puis celle de Nicolas Sarkozy en 2007 ne modifient pas la donne, bien au contraire [Bustani, 2010]. La présidence de Luiz Inácio Lula da Silva (2003-2010) renforce le positionnement du Brésil sur la scène internationale, en variant et en multipliant ses partenaires en dehors du continent. Le développement des relations intra-continentales est privilégié, comme on l'a vu auparavant en évoquant la création du Mercosul et de l'UNASUL. La volonté d'écarter les États-Unis du sous-continent est exprimée avec les freins mis à la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) qui échoue en 2006. Les sommets des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) mis en place à partir de 2009, puis des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) en 2011, permettent au Brésil d'initier une politique extérieure originale fondée sur un rapprochement entre grandes puissances émergentes et avec la Russie.

Au contraire de cette relative continuité du côté du Brésil, Nicolas Sarkozy modifie sensiblement le positionnement de la France à l'international : pleine participation de la France aux actions de l'OTAN à partir de mars 2009, annonces d'un désengagement progressif de coopérations et de terrains d'action historiques (comme l'Afrique francophone)... Pour autant les relations avec le

¹⁶¹ Source : base PACTE du ministère des Affaires étrangères français.
 URL : <http://www.doc.diplomatie.fr/pacte/index.html>

Brésil ne s'en affaiblissent pas¹⁶². La fin de présidence de Lula et le début de celle de Nicolas Sarkozy voient effectivement la signature d'un Plan d'action franco-brésilien en décembre 2008, qui définit concrètement les axes de convergence des politiques extérieures française et brésilienne. Il est destiné à relancer le partenariat stratégique franco-brésilien lancé en 2005-2006 par une visite de Lula en France (juillet 2005) puis de Jacques Chirac au Brésil (mai 2006), et constitue le pendant concret de l'Accord-cadre de 1996. Il liste ainsi les actions de coopération prévues sur les plans international, bilatéral et transfrontalier. Je reviendrai sur ce dernier plan par la suite. Le tableau 40 récapitule les axes du Plan d'action.

Tableau 40. Les neuf axes du Plan d'action franco-brésilien

Domaines	Actions
Dialogue politique et gouvernance internationale	Soutien de la candidature du Brésil au Conseil de sécurité de l'ONU et à un G8 élargi Refondation du système financier international
Coopération économique et commerciale	Volonté de renforcement des actions dans le domaine : création d'un groupe de travail sur le sujet
Coopération dans le domaine de la défense	Coopération privilégiée avec partenariats industriels, transferts de technologie, formation et apprentissage portant sur les hélicoptères, les sous-marins, la modernisation de l'armée de terre brésilienne et des réseaux de surveillance territoriale et de communication, l'aéronautique
Coopération dans le domaine de l'espace	Coopération entre les institutions nationales de recherche scientifique du domaine Coopération en matière de systèmes satellitaires de télécommunication, de navigation et de météorologie Etude commune dans le domaine du climat et de l'observation du cycle de l'eau par satellite Coopération dans le cadre des technologies des systèmes orbitaux (plateforme multimission du Brésil)
Coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire	Fourniture d'une expertise française pour des formations Echanges sur les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins de recherche Promotion de partenariat entre les sociétés nucléaires des deux pays Etude commune sur l'entreposage de combustibles nucléaires irradiés Coopération sur les technologies de prospection de l'uranium
Coopération pour le développement durable	Dialogue et recherche d'une position commune autour d'un régime international sur le changement climatique Coopération contre la déforestation Coopération relative au développement durable du biome amazonien, création d'un centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne Coopération dans le domaine des transports économes en émission de gaz à effet de serre
Coopération dans les domaines éducatifs, linguistique, scientifique et technique	Création d'un réseau franco-brésilien d'enseignement professionnel Encouragement de la diffusion réciproque des langues portugaise et française Coopération dans le domaine des biocarburants, des nanotechnologies et des TIC

¹⁶² Sur le plan médiatique, les relations franco-brésiliennes ont aussi été une histoire de personnes sous les présidences de Lula et Nicolas Sarkozy : leur estime mutuelle a été plus d'une fois rappelée par l'un ou par l'autre.

Année de la France au Brésil	Année de la France au Brésil en 2009 suite à l'année du Brésil en France en 2005
Autres domaines de coopération	Protocole de concertation sur les thèmes migratoires Coopération transfrontalière Renforcement de la coopération commune dans les pays tiers, et notamment en Afrique

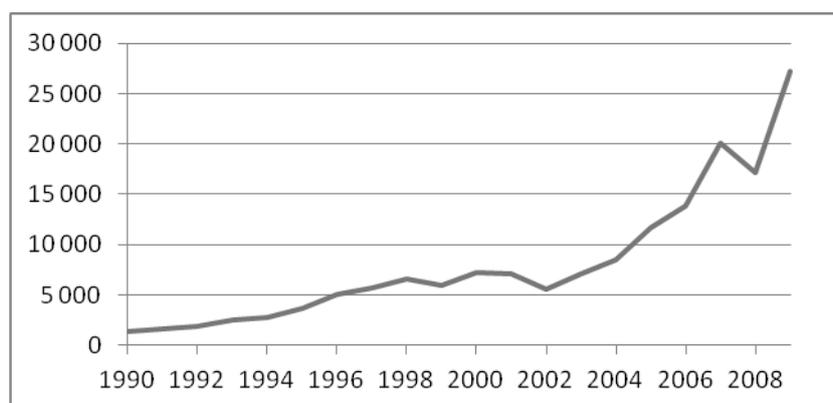
(source : Plan d'action pour la mise en œuvre du partenariat stratégique entre la France et le Brésil, 23 décembre 2008)

De ces neuf axes, il faut noter que peu sont inédits. Pour la plupart, ils se révèlent faire référence à des protocoles déjà signés ou à des coopérations déjà engagées depuis le début de la décennie. On peut également souligner la part importante prise par certains domaines, ainsi la défense, le nucléaire et l'espace¹⁶³, à mettre en comparaison avec le peu de propositions pour le développement de la coopération économique et commerciale. La coopération pour le développement durable constitue un domaine relativement nouveau dans les relations franco-brésiliennes, qui s'est traduit concrètement dans l'adoption d'une position commune au sommet de Copenhague en décembre 2009. Le positionnement de la France aux côtés du Brésil pour l'intégration du Conseil de sécurité de l'ONU et d'un G8 élargi fait aussi figure d'engagement ferme.

Malgré l'ensemble de ces engagements communs, et comme le laisse deviner le Plan d'action, il semble difficile de parler d'une relation économique franco-brésilienne forte [Bustani, 2010, p. 396-397]. Pour autant, même si les chiffres affichés sont encore faibles, elle semble s'être réellement intensifiée depuis 1996, comme le rappelle A. Lessa [2000, p. 251-253], en particulier au niveau des investissements directs (IDE) français au Brésil : les secteurs des industries de transformation (chimie), de la distribution, des services bancaires mais aussi de l'automobile sont notamment concernés à partir des années 1990, autour de grands groupes comme Rhône-Poulenc, Saint-Gobain, Carrefour, Michelin, Accor, Danone, Alstom, Thomson, Air Liquide, Renault, BNP, Société générale... Entre 1990 et 2009, le stock d'investissements français directs au Brésil a été multiplié par 20 (graphe 22) : en 2010, la France est le quatrième investisseur étranger au Brésil en termes de stocks.

¹⁶³ « Notre association dans le domaine de la défense est l'une des facettes les plus visibles de la nouvelle relation entre les deux pays », note effectivement J. M. Bustani, ambassadeur du Brésil en France [Bustani, 2010, p. 396].

Graphe 22. Stocks d'IDE français au Brésil, 1990-2009 (millions de dollars US)

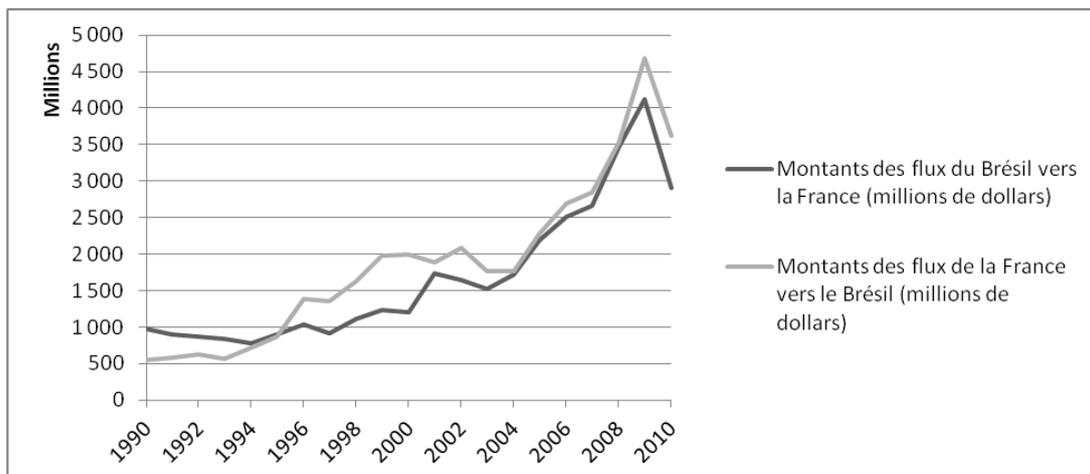


(source : OCDE, 2011)

Depuis 1996, les échanges commerciaux se sont développés également, mais de manière beaucoup plus limitée. Si l'on fait abstraction de la crise de 2009, les échanges commerciaux franco-brésiliens apparaissent relativement équilibrés et plutôt à la hausse depuis les années 1990 (graphe 23). Néanmoins, si l'on rapporte ces échanges à l'ensemble des échanges de la France d'un côté, et du Brésil de l'autre, on s'aperçoit de leur faiblesse dans la balance commerciale respective des deux pays. Les échanges avec la France représentent moins de 3 % des échanges totaux du Brésil en 2010 ; inversement on descend en dessous de la barre des 1 % quand on se rapporte aux échanges totaux de la France en 2010 (graphes 24 et 25). Le Brésil n'est en 2010 que le 19^e client et le 25^e fournisseur de la France mais demeure le principal partenaire de la France en Amérique du Sud, contribuant à plus du tiers des flux commerciaux de la France avec cet espace. D'un autre côté, à la même date, la France est le 9^e fournisseur du Brésil et son 12^e client.

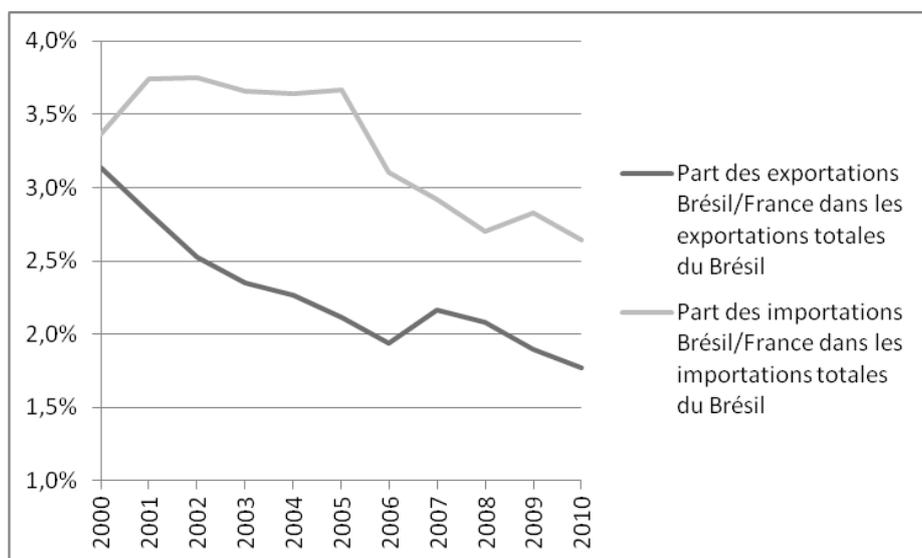
Le Brésil et la France restent bien des partenaires commerciaux à la marge. Dans ce contexte, l'Accord-cadre de coopération de 1996 et le Plan d'action franco-brésilien de 2008 marquent essentiellement des moments de renforcement diplomatique de la relation franco-brésilienne. L'arrivée au pouvoir de Dilma Rousseff au Brésil en janvier 2011 ne permet pas encore d'augurer de changements d'envergure dans cette relation.

Graphe 23. Evolution de la balance commerciale franco-brésilienne, 1990-2010¹⁶⁴



(source : MDIC, 2011)

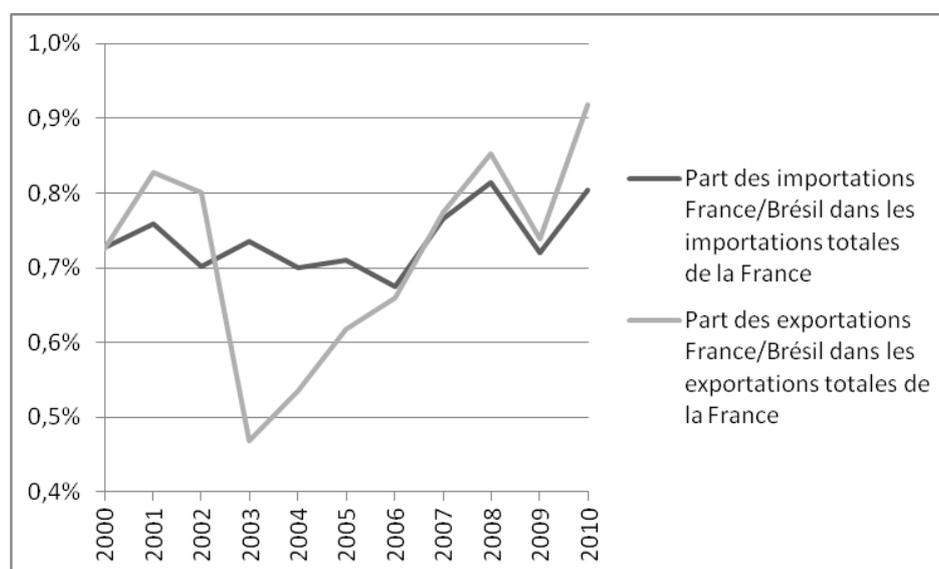
Graphe 24. Part des importations et des exportations Brésil/France dans les échanges commerciaux globaux du Brésil, 2000-2010



(source : MDIC, 2011)

¹⁶⁴ Je présente ici la balance commerciale déduite de données du Ministère du développement, de l'industrie et du commerce extérieur du Brésil (MDIC), et non de données de l'INSEE reprenant celles des Douanes, car ces dernières ne sont pas disponibles en accès libre jusque dans les années 1990. Néanmoins je tiens à indiquer que certains écarts semblent exister entre les deux banques de données : j'ai déjà présenté ce problème lors de l'analyse des échanges transfrontaliers. On prendra donc les chiffres présentés comme un moyen d'évaluer des tendances. Il semble que les deux graphes développés par la suite sont plus pertinents car ils renvoient au même référentiel, d'un côté le MDIC et de l'autre l'INSEE.

Graphe 25. Part des importations et des exportations France/Brésil dans les échanges commerciaux globaux de la France, 2000-2010



(source : INSEE/BDM, 2011)

2. Les enjeux transfrontaliers dans les relations bilatérales, une question secondaire ?

Comment la question transfrontalière intervient-elle dans les relations bilatérales franco-brésiliennes, notamment au regard de leur renforcement depuis les années 1990 ? Par principe, l'état de ces relations conditionne la manière dont cette question peut être abordée. Mais cette dernière renvoie aussi à la manière dont les pouvoirs centraux au Brésil et en France appréhendent les espaces frontaliers de la Guyane et de l'Amapá et les projettent à l'échelle nationale et internationale.

2.1. Un accompagnement en filigrane dans les relations bilatérales

Si l'on s'en tient dans un premier temps aux accords bilatéraux, la question transfrontalière n'émerge, après l'arbitrage de 1900, qu'à la fin du XX^e siècle (tableau 43). En 1980 et 1981 sont effectivement signés deux accords de délimitation de la frontière. Le premier, en date de juillet 1980, définit la frontière sur le thalweg de l'Oyapock, puis sur celui du formateur principal de l'Oyapock, le Keriniutu, et enfin le long d'une ligne de démarcation allant de la source du Keriniutu au point de trijonction des frontières française, brésilienne et surinamienne, matérialisée par sept bornes dont la

localisation est précisément géoréférencée. En janvier 1981, c'est la frontière maritime qui est délimitée, à partir de la baie de l'Oyapock. Quatre-vingt ans plus tard, l'arbitrage suisse se concrétise. L'émergence tardive de cette préoccupation intervient alors que les dynamiques migratoires brésiliennes vers la Guyane prennent de l'ampleur. Avant l'Accord-cadre de coopération de 1996, il s'agit du seul moment de prise en compte de la frontière commune dans les relations bilatérales franco-brésiliennes : « *Bien qu'elle ait surgi dans l'agenda diplomatique pendant un bref moment, la Guyane est tombée dans l'oubli dans la mesure où aucun projet de développement impliquant ce territoire et l'Amapá ne s'est engagé* »¹⁶⁵ [Lessa, 2000, p. 246].

A partir de 1996, la dimension transfrontalière réinvestit le champ des relations bilatérales. L'Accord-cadre lui accorde une place, même si elle est très réduite. Le préambule de l'accord se donne ainsi pour quatrième motivation le souhait de « *développer leurs relations [de la France et du Brésil] de bon voisinage dans la zone frontalière située de part et d'autre de leur frontière commune* » (préambule de l'Accord-cadre de coopération entre la France et le Brésil signé le 28 mai 1996). Comme le mentionne la figure 11, l'article 6 prévoit « *chaque année des consultations visant à favoriser la coopération transfrontalière dans tous les domaines d'intérêt commun* » (article 6 de l'Accord-cadre de coopération entre la France et le Brésil signé le 28 mai 1996). Cet article fonde la commission mixte transfrontalière qui regroupe des représentants des pouvoirs centraux (France et Brésil) et locaux (Guyane et Amapá) ; celle-ci s'est dans les faits réunie six fois entre 1997 et 2010 (tableau 41).

Tableau 41. Dates et lieux des commissions mixtes transfrontalières franco-brésiliennes

Date	Lieu
17-18 septembre 1997	Brasília
18-19 mars 1999	Cayenne
29-30 janvier 2002	Macapá
12 juin 2008	Cayenne
13-14 août 2009	Macapá
31 août-1 ^{er} septembre 2010	Cayenne
24-25 novembre 2011	Macapá

(source : Ministère des Affaires étrangères, 2010)

¹⁶⁵ « *Apesar de ter surgido na mesa das diplomacias por breve momento, a Guiana tornou a ser mergulhada no esquecimento, uma vez que não entabularam-se projetos de desenvolvimento que envolvessem aquele território e o Amapá* » [Lessa, 2000, p. 246].

Les dates des commissions mixtes, dispositif sur lequel je serai amenée à revenir plus précisément par la suite, correspondent en partie à des moments importants de prise en compte de la dimension transfrontalière dans les relations bilatérales. La première commission précède de peu la visite de Fernando Henrique Cardoso à Saint-Georges de l'Oyapock, où il vient rencontrer son homologue français Jacques Chirac en novembre 1997. Il s'agit de la première visite d'un président brésilien en Guyane [Granger, s.d. a, p. 14]. Le lieu de cette rencontre, en lui-même, n'est pas négligeable. Le discours des deux présidents à cette occasion est assez peu descriptif des thématiques qui ont pu être abordées dans leur échange ; les remerciements y ont une place prépondérante. Fernando Henrique Cardoso évoque néanmoins la coopération technologique, le développement de l'enseignement des langues portugaise et française en France et au Brésil ; Jacques Chirac, de son côté, rappelle l'accord Union européenne/Mercosul signé en 1995. La question transfrontalière n'y est concrètement abordée que sous l'angle de l'annonce de construction d'un pont transfrontalier, qui fait écho aux souhaits développés par la région Guyane et l'État de l'Amapá lors de la commission mixte de la même année¹⁶⁶.

La période 1997-2007, entre l'Accord-cadre et le Plan d'action, n'est marquée pour les relations transfrontalières que par deux accords qui ont trait à la construction de ce pont. Le premier est signé le 5 avril 2001 à Brasília et a pour but de mettre en place un dispositif de concertation pour lancer les études, mesurer les financements nécessaires, etc. Le second est signé à Paris le 15 juillet 2005 et développe concrètement l'ensemble des mesures prévues.

En 2008, une nouvelle rencontre présidentielle en Guyane, à Saint-Georges de l'Oyapock, vient relancer un certain nombre de thématiques. Nicolas Sarkozy et Lula s'y retrouvent le 12 février 2008 et y proposent une version « transfrontalière » du Plan d'action qui sera signé en décembre de la même année. Cette visite, outre son aspect à nouveau symbolique, redonne une certaine impulsion à l'implication de l'échelle transfrontalière dans les relations bilatérales¹⁶⁷ ; elle permet la reprise des commissions mixtes transfrontalières se réunissant dès lors chaque année. Néanmoins, si l'on confronte les tableaux 40 et 42 qui récapitulent les engagements pris dans le Plan d'action

¹⁶⁶ Comment expliquer ce peu de thématiques abordées dans l'allocution des deux présidents alors que leur rencontre en Guyane est « historique » ? Peut-être parce qu'ils n'avaient tout simplement pas beaucoup de choses nouvelles à faire avancer par rapport à 1996. C'est en tout cas une des explications possibles qui a été avancée par Alain Rouquié, à l'époque directeur du département Amérique latine au Ministère des Affaires étrangères (et donc en charge de la préparation de la visite de J. Chirac en Guyane), puis ambassadeur de France au Brésil de 2000 à 2003 (entretien à Paris, en date du 21/04/09).

¹⁶⁷ On note combien cette visite a été bien plus productive pour l'avancée des relations transfrontalières que celle de 1997 entre Jacques Chirac et Fernando Henrique Cardoso.

« transfrontalier » de février 2008 et dans le Plan d'action « bilatéral » de décembre 2008, on peut mesurer combien la place des questions transfrontalières reste très secondaire dans les relations bilatérales. Le Plan d'action de décembre 2008 ne cite effectivement la coopération transfrontalière qu'au titre des « *autres domaines de coopération* », dans la même mesure que la coopération commune dans les pays tiers (chapitre 9 du Plan d'action franco-brésilien signé le 23 décembre 2008). Il renvoie directement aux orientations de la déclaration de février, ainsi qu'aux commissions mixtes transfrontalières ; les seuls engagements expressément rappelés sont ceux de la signature d'un accord de lutte contre l'orpaillage clandestin et de la construction du pont sur l'Oyapock (chapitre 9 du Plan d'action franco-brésilien signé le 23 décembre 2008).

Tableau 42. Axes et engagements de l'équivalent « transfrontalier » du Plan d'action

Chapitres	Engagements et actions prévus à l'échelle transfrontalière
I. « Sur le plan international »	Rapprochement France-OTCA
II. « Pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle »	Lancer rapidement les travaux du pont sur l'Oyapock et de ses voies d'accès Développement des liaisons aériennes Brésil-Guyane Promotion de la Guyane au Brésil lors de l'année de la France au Brésil (2009) Développement de l'enseignement du portugais en Guyane Promotion de la coopération éducative entre Amapá et Guyane
III. « Pour protéger et valoriser l'environnement commun »	Promotion de la coopération Parc amazonien de Guyane et Parc <i>Montanhas do Tumucumaque</i> Création d'un centre d'étude et de recherche sur la biodiversité à Oiapoque, études en vue de la création d'une académie franco-brésilienne de la biodiversité
IV. « Pour mener des actions conjointes visant à maintenir l'ordre public le long de la frontière »	Réunion prévue de la commission mixte transfrontalière afin de renforcer la coopération dans les domaines social, consulaire, économique, commercial et environnemental Projet de création d'un centre de coopération policière transfrontalière Actions de coopération prévues dans le domaine de la répression des actions préjudiciables à l'environnement Projet d'accord bilatéral de lutte contre l'orpaillage clandestin Actions de coopération prévues dans le domaine de la lutte contre la pêche illicite
V. « Pour développer de nouveaux outils de coopération »	Renforcer la coopération décentralisée Rôle de l'Agence française de développement dans l'intégration de la Guyane dans son environnement régional Promotion de la coopération dans le domaine de la recherche et de la surveillance satellitaire de la déforestation Promotion de coopération entre instituts de santé pour la lutte contre la dengue, la fièvre jaune et le paludisme Rapprochement des forces armées françaises en Guyane et forces armées brésiliennes

(source : Déclaration conjointe de Nicolas Sarkozy et de Luiz Inácio Lula da Silva à Saint-Georges de l'Oyapock le 12 février 2008)

Le Plan d'action de décembre 2008 replace bien les relations transfrontalières dans le contexte d'un agenda bilatéral bien plus chargé. De ce point de vue, la place de la question transfrontalière dans les relations bilatérales ne semble pas avoir sensiblement évolué depuis l'Accord-cadre de coopération de 1996 où elle apparaissait également en filigrane. Pourtant, la déclaration conjointe de février 2008 à Saint-Georges de l'Oyapock fonde un réel investissement sur cette question, que l'on va à présent évaluer. Les années 2009-2011 marquent dans cette lignée une multiplication d'accords bilatéraux à vocation transfrontalière (tableau 43).

Tableau 43. Les accords bilatéraux à dimension transfrontalière signés entre 1900 et 2010

Date et lieu de signature	Intitulé de l'accord	Domaine concerné
1 ^{er} décembre 1900 Berne (Conseil fédéral suisse)	Sentence arbitrale dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil	Tracé de la frontière
3 et 18 juillet 1980 Paris	Echange de notes relatif à la délimitation de la frontière	Tracé de la frontière
30 janvier 1981 Paris	Traité de délimitation maritime	Tracé de la frontière
25 mai 1996 Paris	Accord-cadre de coopération	Accord général prévoyant un dispositif de consultation transfrontalière
5 avril 2001 Brasília	Accord relatif au projet de construction d'un pont sur le fleuve Oyapock	Infrastructure (volet gouvernance du projet)
15 juillet 2005 Paris	Accord relatif à construction d'un pont routier sur le fleuve Oyapock reliant la Guyane française et l'État de l'Amapá	Infrastructure (volet mise en pratique du projet)
23 décembre 2008 Brasília	Plan d'action pour la mise en oeuvre du partenariat stratégique	Accord général prévoyant des actions de coopération transfrontalière (renvoie à la déclaration conjointe du 12 février 2008 à Saint-Georges)
23 décembre 2008 Brasília	Protocole de coopération pour le développement durable du biome amazonien	Environnement
23 décembre 2008 Brasília	Protocole additionnel relatif à la création d'un Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne (CFBBA)	Environnement
23 décembre 2008 Brasília	Accord dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale dans les zones protégées ou d'intérêt patrimonial	Sécurité et environnement
7 septembre 2009 Brasília	Arrangement administratif relatif à la création d'un mécanisme bilatéral de concertation sur les questions migratoires	Sécurité
7 septembre 2009 Brasília	Protocole additionnel relatif à la création d'un Centre de coopération policière	Sécurité

(source : base PACTE du MAEE, <http://www.doc.diplomatie.fr/BASIS/pacte/webext/bilat/sf>)

Encadré 5

Éléments de droit constitutionnel comparé : la ratification des traités internationaux en France et au Brésil

En France, les articles 52 et 53 de la Constitution régissent la ratification des traités internationaux. L'article 52 prévoit que « *le Président de la République négocie et ratifie les traités* ». L'article 53 prévoit qu'un certain nombre de traités doivent ensuite être approuvés par l'Assemblée nationale avant d'entrer en vigueur : « *Les traités de paix, les traités de commerce, les traités ou accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui engagent les finances de l'État, ceux qui modifient les dispositions de nature législative, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ceux qui comportent cession, échange ou adjonction de territoire, ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi* ».

Au Brésil, l'article 84 de la Constitution prévoit qu'il est de la compétence du Président de la République de « *conclure les traités, conventions et actes internationaux, sujets à un référendum du Congrès national* »¹⁶⁸. L'article 49 prévoit par ailleurs qu'il est de la compétence exclusive du Congrès national de « *décider de façon concluante sur les traités, accords ou actes internationaux qui entraînent des charges ou des engagements graves contre le patrimoine national* »¹⁶⁹.

2.2. Des préoccupations sécuritaires identifiées comme primordiales dans la nouvelle politique transfrontalière

Les engagements pris par la déclaration conjointe de février 2008 peuvent permettre de dessiner le profil de cette frontière à l'échelle bilatérale. Au regard également des accords qui lui sont consécutifs et qui viennent concrétiser certains de ces engagements, trois thématiques principales semblent émerger. La première est infrastructurelle et concerne le pont sur l'Oyapock, auquel je consacrerai une analyse spécifique par la suite ; la seconde est environnementale ; la dernière est sécuritaire.

La place que prend cette dernière dans les relations bilatérales constitue une nouveauté. Elle se décline en deux principaux volets : la lutte contre l'orpaillage illégal, avec un accord signé le 23 décembre 2008, et la question migratoire, qui donne lieu à un arrangement administratif de coopération signé le 7 septembre 2009. Afin de chapeauter l'ensemble des actions à caractère sécuritaire qui pourront être menées conjointement par les deux pays, la création d'un Centre de coopération policière (CCP) est prévue par un protocole également signé le 7 septembre 2009. La création du centre se fait dans le prolongement de l'accord de partenariat et de coopération en matière

¹⁶⁸ « *celebrar tratados, convenções e atos internacionais, sujeitos a referendo do Congresso Nacional* » (article 84, paragraphe VIII de la Constitution).

¹⁶⁹ « *resolver definitivamente sobre tratados, acordos ou atos internacionais que acarretem encargos ou compromissos gravosos ao patrimônio nacional* » (article 49, paragraphe I de la Constitution).

de sécurité publique signé à Brasilia le 12 mars 1997 mais entré en vigueur seulement une décennie plus tard, le 1^{er} septembre 2007. Suivant les termes de cet accord, le Centre de coopération policière cible en particulier la criminalité organisée, le trafic illicite de stupéfiants et l'immigration irrégulière, mais ouvre la porte à tous les domaines qui pourraient se révéler utiles à la sécurité publique transnationale. On peut également noter que la lutte contre la pêche illicite est mentionnée dans la déclaration conjointe de février 2008 et a bien donné lieu à des actions de répression communes.

L'ensemble de ces accords intervient dans le contexte décrit précédemment, notamment en termes migratoires. Cette intervention peut néanmoins apparaître très tardive, au vu de l'historique des migrations brésiliennes que j'ai retracé, ou au vu de celui de la seconde ruée vers l'or. Elle est d'autant plus tardive que certains de ces accords n'ont en octobre 2011 toujours pas été ratifiés par les Assemblées françaises et brésiliennes : c'est le cas de l'accord de lutte contre l'orpillage illégal ratifié par l'Assemblée nationale française en avril 2011 et par le Sénat en juillet 2011, mais non par le Congrès national brésilien composé de la Chambre des députés et du Sénat ; à la mi-octobre 2011, le protocole portant création du Centre de coopération policière a été ratifié par le Congrès national brésilien et par l'Assemblée nationale française, mais est toujours en cours d'examen au Sénat français.

Dans le cas du centre de coopération policière, la ratification n'a néanmoins pas été attendue pour l'inaugurer à Saint-Georges de l'Oyapock, dans les locaux de la gendarmerie : à la suite d'un réseau d'officiers de liaison mis en place entre Macapá, Cayenne et Saint-Georges, il est ouvert le 1^{er} août 2010 et se voit affecter 3 gendarmes français et détacher un policier fédéral brésilien qui devrait y être officiellement affecté une fois le processus de ratification terminé. À plus long terme, l'intégration d'une composante douanière, ainsi que celle de la police civile de l'Amapá pourraient être envisagées¹⁷⁰.

Même s'il semble sage d'attendre leur mise en pratique pour tirer des conclusions, la signature de ces accords par le Brésil témoigne néanmoins d'une prise de position nouvelle dans la mesure où, dans les faits, ce sont ses ressortissants qui sont essentiellement visés. Ces accords de coopération en matière de sécurité marquent donc la reconnaissance pleine et entière, par les deux parties, de cette frontière et de sa fonction de contrôle. Dans la pratique, ils butent encore néanmoins sur l'absence de coopération judiciaire entre les deux pays, qui suppose aujourd'hui de déployer un dispositif administratif long et complexe de commissions rogatoires internationales mobilisant les Ministères

¹⁷⁰ Entretien avec le capitaine Duarte Fernandes, coordonateur du centre de coopération policière, Saint-Georges, 25/10/11.

de la Justice et des Affaires étrangères français et brésiliens pour pouvoir poursuivre une enquête judiciaire dans le pays voisin¹⁷¹.

2.3. La question environnementale, une question internationale plutôt que transfrontalière

Concernant la deuxième thématique annoncée, on peut hésiter à la rattacher aux relations transfrontalières, car si elle touche bien au milieu amazonien partagé, elle renvoie à des enjeux géopolitiques internationaux, que j'ai abordés en présentant la place de la marge guyanaise en France et amapéenne au Brésil. Ces enjeux découlent des changements de perspective globaux qu'a induits le sommet de Rio en 1992. Le Plan d'action franco-brésilien signé en décembre 2008 ne mentionne effectivement pas les questions environnementales dans le volet de la coopération transfrontalière mais dans celui de la « *coopération pour le développement durable* » (chapitre 6 du Plan d'action franco-brésilien signé le 23 décembre 2008). Les deux accords à dimension environnementale signés en même temps que le Plan d'action et parus par décret en 2009 doivent être compris dans ce cadre ambivalent.

Le protocole de coopération pour le développement durable du biome amazonien signé le 23 décembre 2008 a pour but de promouvoir le « *développement durable dans le biome amazonien* » ainsi que la « *valorisation sociale, économique et environnementale des ressources naturelles de la région* » (article 1 du protocole). Il ne cite à aucun moment la Guyane ou l'Amapá, les remplaçant par « *le côté français* », « *le côté brésilien* », ou « *la région* », ou employant les termes de « *populations amazoniennes* » ou « *communautés locales* ». Il concerne bien l'Amazonie au sens large, mais renvoie directement à la place de cet espace dans la géopolitique environnementale globale née du sommet de Rio. Le protocole additionnel relatif à la création d'un Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne (CFBBA), signé le même jour, semble constituer un volet pratique du protocole de coopération pour le développement durable du biome amazonien. Le CFBBA est un centre virtuel, qui s'appuie sur les structures de recherche françaises et brésiliennes préexistantes afin de « *réaliser des projets conjoints en matière de recherche scientifique et technologique, de transferts de technologies, de formation initiale et continue et d'activités connexes dans le domaine de la biodiversité, conformément à la Convention sur la diversité biologique* »

¹⁷¹ Entretien avec Jean-Michel Dupuy, officier de liaison à Macapá, 03/2010 ; entretien avec le capitaine Duarte Fernandes, coordonnateur du centre de coopération policière, Saint-Georges, 25/10/11.

(article 1 du protocole additionnel). Le protocole qui lui donne naissance fait explicitement référence aux implications environnementales, sociales et économiques du CFBBA pour la Guyane et l’Amapá (préambule, articles 2, 3 et 9). La représentation de l’État de l’Amapá et de la Région Guyane au sein du Conseil binational, organe de décision politique du centre, est prévue par l’article 3. La mise en place du centre est supposée être accompagnée d’un plan d’études sur le renforcement de la capacité scientifique et technologique en Guyane, en Amapá et dans les États brésiliens de l’Amazonie (article 9). En ce sens, le CFBBA constitue plus qu’un volet pratique du protocole de coopération pour le développement durable du biome amazonien car il garantit, bien que de manière secondaire, un certain ancrage local et transfrontalier.

La coopération franco-brésilienne relative à l’environnement amazonien est donc essentiellement extravertie vers l’échelle internationale. La prise en compte du niveau transfrontalier, avec le CFBBA, apparaît presque comme une mesure compensatoire, à la lecture de l’article 9 qui a été cité. C’est également la conclusion à laquelle aboutit G. V. da Silva en faisant référence aux deux protocoles : « *Des mesures comme celles projetées dans le domaine de la biodiversité, l’un des domaines les plus stratégiques géopolitiquement aujourd’hui, entraînent une réorientation significative dans l’utilisation politique du territoire transfrontalier* »¹⁷² [Silva, 2010, p. 97].

3. Le pont sur l’Oyapock, un support symbolique pour la relance des relations franco-brésiliennes

La troisième des principales thématiques transfrontalières abordées dans le cadre des relations bilatérales concerne le pont sur l’Oyapock. C’est la première que j’ai citée précédemment car elle est effectivement la première qui ait émergé, en 1997, lors de la rencontre entre Fernando Henrique Cardoso et Jacques Chirac à Saint-Georges de l’Oyapock. Elle porte des enjeux multiscalaires complexes, au travers de l’initiative sud-américaine IIRSA, des engagements franco-brésiliens et de

¹⁷² « *Medidas como as que se projetam para o campo da biodiversidade, um dos campos geopoliticamente mais estratégicos da atualidade, provocam uma reorientação significativa no uso político do território transfronteiriço* » [Silva, 2010, p. 97].

son ancrage physique, sur l'Oyapock¹⁷³. Concrètement, à la suite des deux accords internationaux signés en 2001 et 2005 et des études techniques qui déterminent le choix du tracé et optent pour un pont à haubans de 378 mètres et à deux voies, l'appel d'offres international est remporté en 2009 par le groupement brésilien EGESA/CMT. Les travaux débutent la même année, sous la maîtrise d'ouvrage du Brésil. Son ouverture à la circulation devrait s'effectuer dans le courant de l'année 2012. En octobre 2011, les travaux de l'infrastructure en elle-même sont à leur fin, tout comme ceux de la route d'accès depuis la RN2, ainsi que du pôle d'inspection frontalier du côté français. Par contre, la route d'accès du côté brésilien (deux kilomètres environ entre le pont et le bourg d'Oiapoque) n'est toujours pas bitumée, ni le poste d'inspection brésilien construit (planches de photos 6 et 7).

3.1. De nombreux freins à des échanges pour le moment inexistant

Comme la déclaration conjointe du 12 février 2008, le Plan d'action franco-brésilien ou encore la liste des accords bilatéraux signés entre 1900 et 2010 l'ont illustré, les questions socio-économiques, si elles sont évoquées à la marge de manière générale dans les relations bilatérales, sont apparemment ignorées dans le volet transfrontalier de ces relations. Le projet de pont sur l'Oyapock est chargé, en très grande partie, de les porter. Les deux accords bilatéraux qui ont été signés afin d'élaborer le cadre de sa construction le rappellent effectivement en préambule. L'accord du 5 avril 2001, signé à Brasília et destiné à mettre en place un dispositif de concertation pour le projet, énonce ainsi que les signataires sont « *animés par le désir d'encourager dans tous les domaines les relations transfrontalières bilatérales, souhaitant favoriser les conditions de développement durable de part et d'autre de la frontière* » (préambule de l'accord du 5 avril 2001). L'accord du 15 juillet 2005 signé à Paris, dont la vocation est de mettre en pratique le projet, reprend les mêmes termes pour avancer que les signataires sont « *convaincus que la mise en service d'une liaison routière comportant un pont sur le fleuve Oyapock entre la Guyane française et l'État de l'Amapá favorisera les conditions de développement durable de part et d'autre de la frontière* » (préambule de l'accord du 15 juillet 2005).

Or, j'ai par ailleurs exposé le contexte tant économique qu'infrastructural existant entre Guyane et Amapá. Je rappelle en premier lieu la très grande faiblesse des échanges transfrontaliers au regard

¹⁷³ Depuis mon master, j'ai eu l'occasion de mener un travail spécifique sur ce projet d'infrastructure, mettant en balance ses réalités socio-économique et géopolitique. Je renvoie le lecteur en bibliographie : Boudoux d'Hautefeuille, 2008, 2009 et 2010a.

des échanges globaux de la Guyane et de l’Amapá, qui apparaissent avant tout tournés vers leur « métropole » respective¹⁷⁴. En second lieu, les conditions routières entre Cayenne et Saint-Georges d’un côté, et entre Macapá et Oiapoque, de l’autre, ne permettent pas d’envisager la mise en place d’un trafic conséquent, du moins à moyen terme¹⁷⁵. Pour rappel, la BR156 n’est pas bitumée sur près de 190 kilomètres entre Calçoene et Oiapoque, soit près d’un tiers de la distance Macapá-Oiapoque, même si les travaux ont repris à un rythme soutenu au cours de l’année 2011. La RN2 entre Cayenne et Saint-Georges, ouverte à la circulation depuis 2004 pour la portion depuis Régina, possède encore un revêtement inadapté au trafic de poids lourds¹⁷⁶, et est maillée par plusieurs ponts en bois à une voie limitant le tonnage des véhicules. Dans ce contexte, l’infrastructure qui franchit l’Oyapock, un pont à haubans et à deux voies, apparaît désarticulée du reste du réseau.

Cette réalité infrastructurelle remet notamment en question le projet de report de l’approvisionnement de la Guyane vers le port de Santana en Amapá, qui a longtemps été évoqué comme l’un des motifs de la mise en place du pont transfrontalier [Castro et Porto, 2007 ; Silva, 2008, p. 109-132]. Santana est un port en eaux profondes, alors que Dégrad-des-Cannes, le port de Cayenne, est envasé et nécessite un dragage permanent. Le premier peut accueillir des navires à douze mètres de tirant d’eau, soit deux fois plus que le second. Néanmoins, malgré cette disposition, les infrastructures du port de Santana, notamment pour l’accueil de conteneurs, ne sont pas du tout à la mesure des trafics qui auraient pu être attendus. Aucun projet de restructuration n’y est d’ailleurs prévu en lien avec l’ouverture du pont sur l’Oyapock¹⁷⁷. Les conditions routières et portuaires ont décidé la partie guyanaise (État, chambre de commerce, gestionnaire de Dégrad-des-Cannes), à abandonner, au moins temporairement, cette idée¹⁷⁸.

A cette réalité économique et infrastructurelle défailante, il faut ajouter l’ensemble des réglementations qui régissent les échanges entre la France et le Brésil et qui s’avèrent constituer des freins par avance à leur accroissement (tableau 44). En situation frontalière, la continuité routière

¹⁷⁴ Voir chapitre 8 et 10.

¹⁷⁵ Voir chapitres 6, 7 et 9.

¹⁷⁶ Effectivement, le cahier des charges de la RN2 de Régina à Saint-Georges prévoyait à l’origine une piste en latérite classique. En 1993, l’enquête publique s’est d’ailleurs effectuée sur la base de ce projet de piste. La décision de recouvrir la route a été prise alors que les travaux étaient déjà entamés. Le budget ayant déjà été défini, le choix a été fait d’un simple enduit, type de revêtement superficiel, très léger et peu coûteux, mais aussi peu résistant aux intempéries et au trafic de poids lourds [Boudoux d’Hautefeuille, 2010b, p. 38-49].

¹⁷⁷ Entretien avec Mauro Carlos Ferreira de Magalhães, directeur administratif de la compagnie Docas de Santana, en charge de la gestion du port, Santana, 03/2010.

¹⁷⁸ Entretien avec Jean-François Le Cornec, consul honoraire de France à Macapá, 03/2010.

favorisée par un pont se heurte au contrôle des entrées et des sorties de personnes et de biens. La mise en place d'un pôle d'inspection frontalier (PIF), qui regroupe l'ensemble des services destinés à effectuer ce contrôle est prévue à l'entrée du pont sur l'Oyapock de part et d'autre du fleuve. Du côté français, il regroupera notamment la Police aux frontières (PAF), les Douanes, la Direction des services vétérinaires et le Service de protection des végétaux. Alors que les locaux sont construits et prêts à l'emploi du côté français, le poste brésilien est encore en préfiguration en octobre 2011 ; à terme il accueillerait *a minima* la Police fédérale et la *Receita federal*.

Tableau 44. Les conditions de circulation sur le pont sur l'Oyapock, mesures en vigueur et à venir

	Circulation des personnes	Circulation des véhicules	Circulation des marchandises et produits alimentaires
Mesures en vigueur	Visa obligatoire pour un ressortissant brésilien se rendant en Guyane française, mais non pour un ressortissant français se rendant au Brésil (point de tension entre parties française et brésilienne).	Pas de mesures en vigueur, cas inédit.	Stricte application des normes européennes pour l'entrée sur le territoire guyanais. Normes spécifiques en matière phytosanitaire (liste de produits interdits en Guyane). Application des normes brésiliennes pour l'entrée au Brésil.
Mesures complémentaires prévues à l'ouverture du pont	Réflexion avancée sur la possibilité de créer une carte de circulation transfrontalière pour les habitants de Saint-Georges et d'Oiapoque.	Accords de transit entre la France et le Brésil (question de la réciprocité des droits de trafic entre les deux pays). Protocole additionnel envisagé pour le transport spécifique entre Saint-Georges et Oiapoque.	Accord de franchise douanière pour les résidents de Saint-Georges et d'Oiapoque sur les produits de subsistance (aliments, produits d'entretien de la personne...).

(source : entretiens personnels¹⁷⁹)

Concernant la circulation des personnes, j'ai déjà évoqué la non-réciprocité existant entre Guyane française et Brésil vis-à-vis de l'exigence du visa. Un accord portant sur cette thématique

¹⁷⁹ Tableau élaboré sur la base d'entretiens avec des représentants du Ministère des Affaires étrangères (J.-C. Reith, sous-direction d'Amérique du Sud-Brazil, Paris, 11/01/11), du Ministère de l'outre-mer (B. Morize-Rabaux, chargée de mission droit européen et international, Paris, 12/01/11), du Bureau de la nationalité et de l'immigration de la Préfecture de Guyane (J.-F. Bauvois, directeur, Cayenne, 31/08/10), du Service de protection des végétaux de la Direction de l'agriculture et de la forêt de Guyane (D. Laplace, adjoint du chef de service, Cayenne, 19/07/10), de la Direction des services vétérinaires de Guyane (N. Krieger, directeur, Cayenne, 19/07/10), de la Direction régionale des douanes de Guyane (B. Buttier, directeur des services douaniers, Cayenne, 21/09/10).

pourrait éventuellement suivre l'ouverture à la circulation du pont¹⁸⁰. La mise en place d'un statut de frontalier et d'une carte de circulation transfrontalière pour les résidents d'Oiapoque est discutée du côté français. Ceux-ci pourraient se rendre sans contrainte réglementaire en Guyane, mais dans une limite géographique qui reste encore à déterminer, à Saint-Georges et peut-être jusqu'à Régina. Cette mesure ferait néanmoins perdurer la non-réciprocité, puisqu'elle ne concernerait que les ressortissants brésiliens d'Oiapoque. Elle est donc fortement critiquée du côté du Brésil dont les autorités réclament la suppression pure et simple de l'obligation de visa pour la Guyane. En octobre 2011, alors que les travaux d'avancement du pont sont à leur fin, cette question n'est pas réglée.

La circulation des biens est aussi en question. Dans certains domaines, ce sont des questions inédites qui se posent ; dans d'autres, les normes existent déjà mais doivent être rappelées pour mesurer les freins aux échanges. Avec l'ouverture du pont, la signature d'un accord est ainsi prévue afin de réglementer le transit routier entre la Guyane et le Brésil. Pour le transport de marchandises, cet accord ne devrait pas prévoir de rupture de charge à la frontière, même si dans les faits elle pourrait s'instaurer puisque les normes diffèrent au Brésil et en France (Union européenne) en termes de limites de charge ou de gabarit des camions. Les transporteurs de Guyane et d'Amapá ont signé, le 20 août 2010, une charte interprofessionnelle garantissant cette rupture de charge pour une période transitoire de cinq ans. La question des assurances devrait être laissée au secteur privé qui pourrait élaborer un produit commun.

La circulation des marchandises renvoie de manière générale à une réglementation déjà en vigueur entre Guyane et Brésil, mais qui a peu l'occasion de s'appliquer en raison d'un trafic très limité. La Direction des services vétérinaires (DSV) vérifie la conformité avec les normes en vigueur des produits d'origine animale, le Service de protection des végétaux (SPV) celle des produits végétaux, et les Douanes celle des produits transformés. L'objectif des deux premiers est bien de protéger les filières locales et donc les consommateurs d'un certain nombre de maladies. La DSV et les Douanes appliquent des normes européennes généralistes, alors que le SPV fait respecter une réglementation tout-à-fait spécifique à la Guyane, à cheval entre une réglementation européenne et une réglementation française. Une liste très importante de produits végétaux est ainsi interdite à l'importation en Guyane¹⁸¹. En ce qui concerne l'importation de produits d'origine animale, les freins

¹⁸⁰ Entretien avec Jean-Claude Reith, sous-direction d'Amérique du Sud-Brésil du Ministère des Affaires étrangères, Paris, 11/01/11. Entretien avec Béatrice Morize-Rabaux, chargée de mission droit européen et international au ministère de l'outre-mer, Paris, 12/01/11.

¹⁸¹ Voir liste en annexe. Entretien avec Damien Laplace, adjoint du chef du Service de protection des végétaux, Direction de l'agriculture et de la forêt de Guyane, Cayenne, 19/07/10.

réglementaires européens ont institué des freins économiques. En effet, l'Office alimentaire et vétérinaire européen, basé à Dublin, effectue une veille sur la situation vétérinaire des pays tiers et délivre des agréments à des sites particuliers dans les pays concernés en vérifiant l'ensemble de la chaîne de production. Aujourd'hui, aucun site n'est agréé au nord du Brésil, si ce n'est pour les produits de la pêche. La très grande majorité des sites agréés se trouve au sud du Brésil (carte 37). Autrement dit, les importations de produits animaux depuis le Brésil ne pourront pas nécessairement concurrencer celles en provenance de métropole, par exemple, en raison du coût de l'acheminement depuis le sud du pays, et pour un marché guyanais d'une taille très réduite. Pourtant, la demande existe, puisqu'on considère par exemple que seulement 20 % de la viande bovine consommée en Guyane est produite localement¹⁸².

Les produits transformés font aussi l'objet de normes différentes au Brésil et en France. On se trouve renvoyé sur ce point aux ensembles économiques régionaux dont font partie les deux pays, l'Union européenne et le Mercosul. Pour exemple, la contenance des canettes n'est pas la même, entre les 33 centilitres standards européens et les 35 centilitres brésiliens. La question ne se pose pas seulement sur les conteneurs, mais aussi sur les types de produits. On peut prendre pour exemple le carburant, l'un des produits régulièrement saisi par les Douanes françaises aux abords de la frontière franco-brésilienne : les exigences, en particulier environnementales, concernant sa composition, sont plus élevées en Union européenne qu'au Brésil. Du point de vue de la mission fiscale des Douanes, il est également prévu à l'ouverture du pont la signature d'un accord de franchise douanière pour les résidents de Saint-Georges et d'Oiapoque sur les produits de subsistance (aliments, produits d'entretien de la personne...) ¹⁸³.

L'ensemble de ces freins existant du côté français reste sans commune mesure avec la situation du côté brésilien, dans la mesure où en octobre 2011, le bureau de la *Receita federal* d'Oiapoque n'est toujours pas doté de compétences en matière commerciale pour le dédouanement des marchandises. Ses compétences actuelles se limitent au contrôle et à la répression. L'ensemble des relations commerciales potentielles entre Guyane et Brésil, et en particulier des importations de

¹⁸² Entretien avec Nicolas Krieger, directeur des services vétérinaires de Guyane, Cayenne, 19/07/10.

¹⁸³ Entretien avec Bruno Buttier, directeur des services douaniers à la direction régionale des douanes de Guyane, Cayenne, 21/09/10 ; et entretien avec Béatrice Morize-Rabaux, chargée de mission droit européen et international au ministère de l'outre-mer, Paris, 12/01/11.

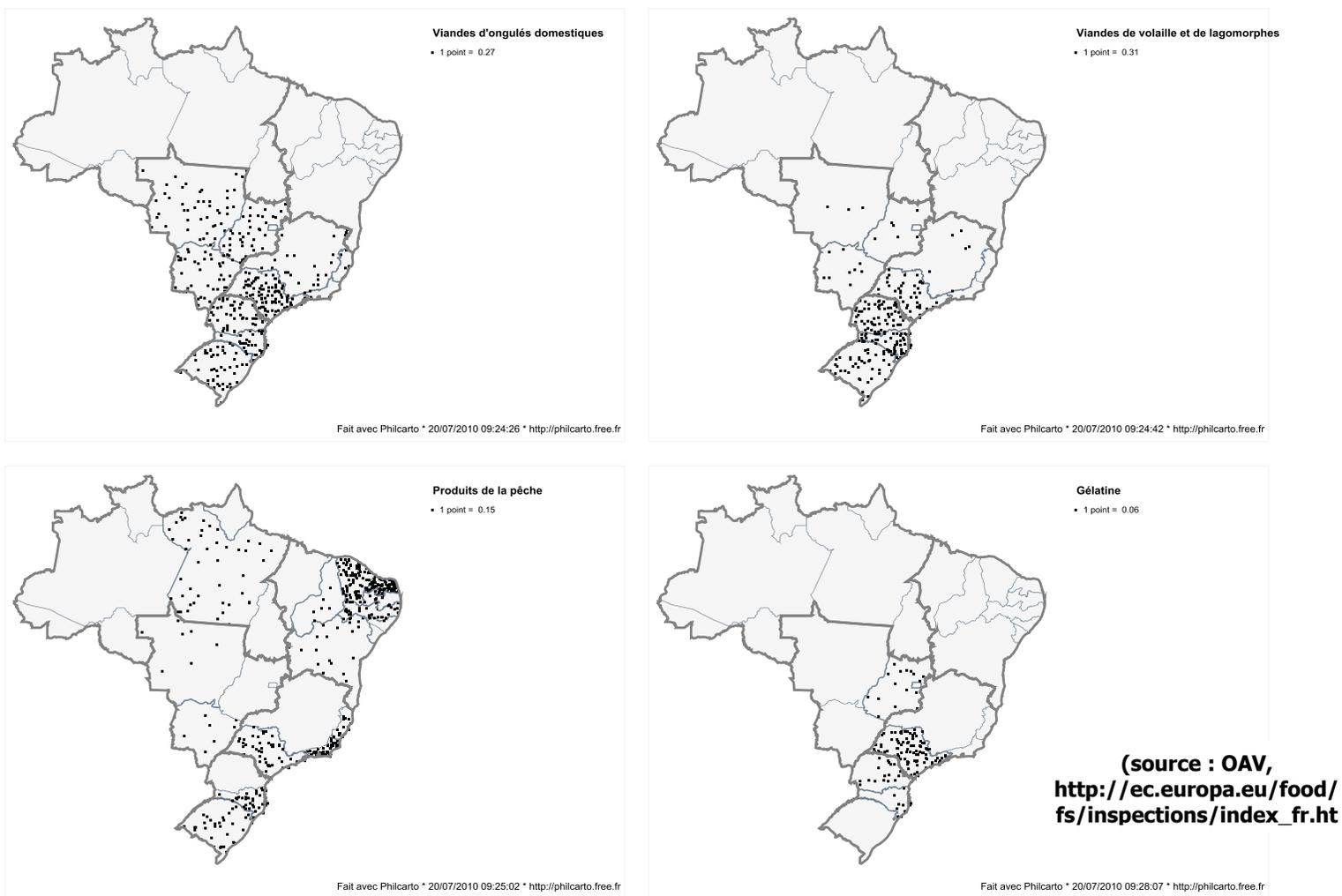
Guyane vers le Brésil soumises à un contrôle plus important que les exportations, reste donc suspendu au changement de statut de ce bureau de la *Receita federal*¹⁸⁴.

L'ensemble des éléments qui ont été présentés illustre la difficulté qui existe à pouvoir considérer le pont sur l'Oyapock comme un levier de développement possible pour la Guyane et l'Amapá, pour le moins à court terme. Leurs échanges économiques sont très limités, les conditions routières ne les encouragent pas, et enfin les différences de réglementation qui s'y appliquent agissent comme des freins. Les accords bilatéraux en cours de négociation apparaissent néanmoins comme des moyens de mieux encadrer ces différences. À l'échelle transfrontalière de Saint-Georges et d'Oiapoque, ces accords constituent même des moyens de les adoucir. En plus des négociations portant sur la carte de circulation transfrontalière et la franchise douanière, cette échelle devrait se trouver effectivement également prise en compte dans les accords de transit [ORC, 2009], dans un accord de sécurité civile et dans un accord de sécurité sociale. Le pont devrait permettre aux ambulances, aux pompiers, aux taxis, de circuler localement entre Saint-Georges et Oiapoque.

Commentaire de la carte 37. La série de cartes présentée ici fait figurer la densité d'établissements brésiliens transformant des produits de nature animale et agréés par l'Union européenne, par États fédérés. On observe une nette localisation des établissements agréés pour les viandes ou les produits transformés des animaux d'élevage comme la gélatine. Les viandes d'ongulés domestiques se retrouvent du sud du Brésil jusqu'au Mato Grosso, tout comme les viandes de volaille et de lagomorphes. Dans les deux cas, la majorité des établissements est située dans l'État de São Paulo et du Paraná, une localisation encore plus nette pour la gélatine. Seuls les produits de la pêche ont des établissements agréés au nord du Brésil, en particulier sur la pointe nord-est, mais aussi dans une moindre mesure dans le Pará. On notera néanmoins que pour l'ensemble des produits étudiés, l'Amapá voisin de la Guyane française ne possède aucun établissement admis par l'Union européenne.

¹⁸⁴ Entretien avec Raquel Nunes Castaneda, auditrice fiscale de la *Receita federal* d'Oiapoque, 25/10/11.

Carte 37. Cartographie des établissements agréés par l'Union européenne au Brésil par État et pour quelques produits de nature animale¹⁸⁵



¹⁸⁵ Les ongulés sont des mammifères dotés de sabots ; les lagomorphes des mammifères possédant deux paires d'incisives supérieures comme les lièvres et les lapins. La gélatine est une gelée obtenue en faisant bouillir les os et les cartilages des animaux.

3.2. Mais pourquoi attendre des impacts socio-économiques d'un projet politique ?

La faiblesse de la charge socio-économique du pont sur l'Oyapock est à mettre en balance avec sa charge géopolitique. Le processus de mise en place du projet est révélateur de cette disproportion : les premières études techniques permettant notamment d'identifier des opportunités socio-économiques n'ont été menées qu'après l'annonce de sa construction par les présidents Jacques Chirac et Fernando Henrique Cardoso en 1997¹⁸⁶. Elles prennent donc acte des décisions présidentielles et renvoient en creux à la nature, avant tout politique, du projet. Par la suite, l'ensemble du processus demeure essentiellement dans les mains des pouvoirs centraux, alors que le projet avait été évoqué quelques mois plus tôt par le Président de la Région Guyane, Antoine Karam, et le Gouverneur de l'État d'Amapá, João Alberto Capiberibe, lors de la première commission mixte transfrontalière (Annexe au procès-verbal de la commission mixte transfrontalière des 17 et 18 septembre 1997 à Brasília). L'accord du 15 juillet 2005 relatif à la construction du pont met les acteurs locaux en forte minorité au sein de la commission intergouvernementale, commission politique chargée d'orienter, d'évaluer et de valider les propositions faites par la commission technique. Du côté français, le Conseil régional, le Conseil général et la commune de Saint-Georges de l'Oyapock font face aux représentants de sept ministères, de la préfecture et des services de gendarmerie et de police. Du côté brésilien, l'État d'Amapá est le seul représentant local face à onze ministères (article 25 de l'accord du 15 juillet 2005).

En 1997, le président Cardoso envisageait bien ce pont à l'échelle des relations bilatérales franco-brésiliennes : *« Je voudrais encore signaler que les discussions que j'ai eues avec le Président de la République, Jacques Chirac, montrent bien que nous avons des points communs, (...) des rapports que nous devons maintenir entre la France et le Brésil, qui vont (...) se*

¹⁸⁶ On peut se référer en particulier aux documents suivants : une *Etude d'insertion du pont sur l'Oyapock dans l'espace transfrontalier* établie conjointement par l'ARUAG (Agence régionale d'urbanisme et d'aménagement de la Guyane), ADP et Marchands de ville pour le compte de la DDE-Guyane en août 2005, une étude intitulée *Liaison routière France-Brésil. Etude socio-économique*, établie en mars 2007 par l'ARUAG, ou encore le dossier d'enquête à la DUP des travaux nécessaires à la réalisation du tronçon routier entre la RN2 et le futur pont (enquête Bouchardeau) élaboré par la DDE-Guyane en octobre 2007. Du côté brésilien, seule l'étude d'impact environnemental du pont soulève quelques éléments de diagnostic de nature socio-économique (volume 3 de l'*Avant-projet d'ingénierie pour la construction du pont sur l'Oyapock entre le Brésil (Oiapoque) et la Guyane française (Saint-Georges)*, élaboré par le Ministère des Transports brésilien en octobre 2008). Pour rappel, l'article 4 de l'accord du 15 juillet 2005 prévoyait les dispositions suivantes concernant les études préalables : *« En matière d'environnement et de droit foncier, chaque Partie conduit les procédures prévues par sa législation, sur les opérations dont elle a la maîtrise d'ouvrage. Une étude d'impact environnemental global est produite avant d'entreprendre les travaux ».*

concrétiser (...) par la construction du pont » (Allocutions de Jacques Chirac et Fernando Henrique Cardoso sur la coopération régionale entre le Brésil et la Guyane française, Saint-Georges de l'Oyapock, 25 novembre 1997). Les déclarations des autorités françaises et brésiliennes qui se succèdent par la suite s'appuient toutes sur cette charge symbolique forte du pont pour appuyer ou même caractériser leurs relations bilatérales. Le projet de loi n°3080 du 10 mai 2006 soumis par le Ministre des Affaires étrangères (P. Douste-Blazy à l'époque) à l'Assemblée nationale française afin de ratifier l'accord du 15 juillet 2005 énonce ainsi, dans la lignée des propos de F. H. Cardoso : « *La construction d'un pont entre nos deux pays, signe d'une volonté commune d'intensifier une relation de partenariat déjà riche, est d'autant plus opportune alors que le Brésil aspire à devenir le leader continental d'un pôle sud-américain de stabilité ainsi qu'une grande puissance émergente, capable de peser dans les affaires du monde* ». Dans le rapport qu'il en fait à l'Assemblée au nom de la Commission des affaires étrangères en octobre 2006, le député Jacques Rémillier est encore plus explicite en consacrant une partie entière à cet enjeu symbolique : « *Le projet de loi qui est soumis aujourd'hui à l'Assemblée nationale autorise l'approbation d'un accord auquel les plus hautes autorités brésiliennes et françaises attachent une grande importance. Le pont qu'il s'agit de construire au-dessus de l'Oyapock n'est pas un simple ouvrage permettant la traversée routière de ce fleuve. Il a véritablement valeur de symbole* » (Rapport n°3358 fait à l'Assemblée nationale sur le projet de loi n°3080). Du côté français, ces déclarations rejoignent l'ensemble du registre symbolique fort développé sur la Guyane par les pouvoirs centraux, que j'ai évoqué par ailleurs¹⁸⁷.

Dans cette lignée, je postule donc que le pont sur l'Oyapock représente un appui symbolique conséquent à la relance des relations bilatérales franco-brésiliennes (photo 8). Plus que son impact potentiel sur le développement de la Guyane et de l'Amapá, cet appui, en soi, semble justifier sa construction. Il permet d'afficher à l'échelle internationale une frontière commune, bien entendu, mais surtout un partenariat privilégié, dont les termes se sont révélés à l'examen presque complètement déconnectés de cette dernière. La symbolisation se fait sous la forme d'une synecdoque particularisante : on prend la partie (le rapprochement infrastructural transfrontalier), pour signifier le tout (le rapprochement diplomatique, économique, etc. bilatéral). Même si cela pose la question de la réappropriation de ce pont en Guyane et en Amapá, dans le champ du réel et non plus de la symbolique, il semble donc justifié d'évaluer cette infrastructure routière davantage au regard d'objectifs géopolitiques que socio-économiques.

¹⁸⁷ Voir chapitre 7.

**Photo 8. Le pont sur l'Oyapock, symbole du renouveau des relations franco-brésiliennes.
Rencontre N.Sarkozy/Lula à Saint-Georges de l'Oyapock le 12 février 2008 devant la maquette du pont**



(source : Agência Brasil)

Je rejoins là directement les analyses de chercheurs qui ont déconstruit l'image techniciste que l'on a des projets d'aménagement, surtout en France, pour en souligner le rôle qu'ils jouent dans l'exercice du pouvoir sur un territoire donné [Offner, 1993 ; Subra, 2008]. Le recours à la symbolique de l'espace est une pratique courante dans cet exercice, dans la mesure où elle permet d'affecter « à des portions d'espace un nom, une identité, une permanence, une raison d'être, une relation particulière avec certaines valeurs et significations » [Monnet, 1998, p. 3]. Dans le cas d'étude, l'enjeu est de mettre en opposition le pont, chargé de la synecdoque que j'ai explicitée, à la frontière. En ce sens, le premier devient un symbole spatial de continuité, se surimposant au second, symbole de discontinuité. Cette manipulation est loin d'être inédite ; il semble qu'on puisse même la qualifier de banale, au vu par exemple du nombre de ponts transfrontaliers dénommés « ponts de l'amitié » dans le monde¹⁸⁸. La charge symbolique n'en est pas pour autant performative. On peut reprendre là les analyses que mène B. Tratjnek sur deux ponts en ex-Yougoslavie, vécus dans la pratique comme des frontières par les habitants de Mostar (Bosnie-Herzégovine) et de Mitrovica

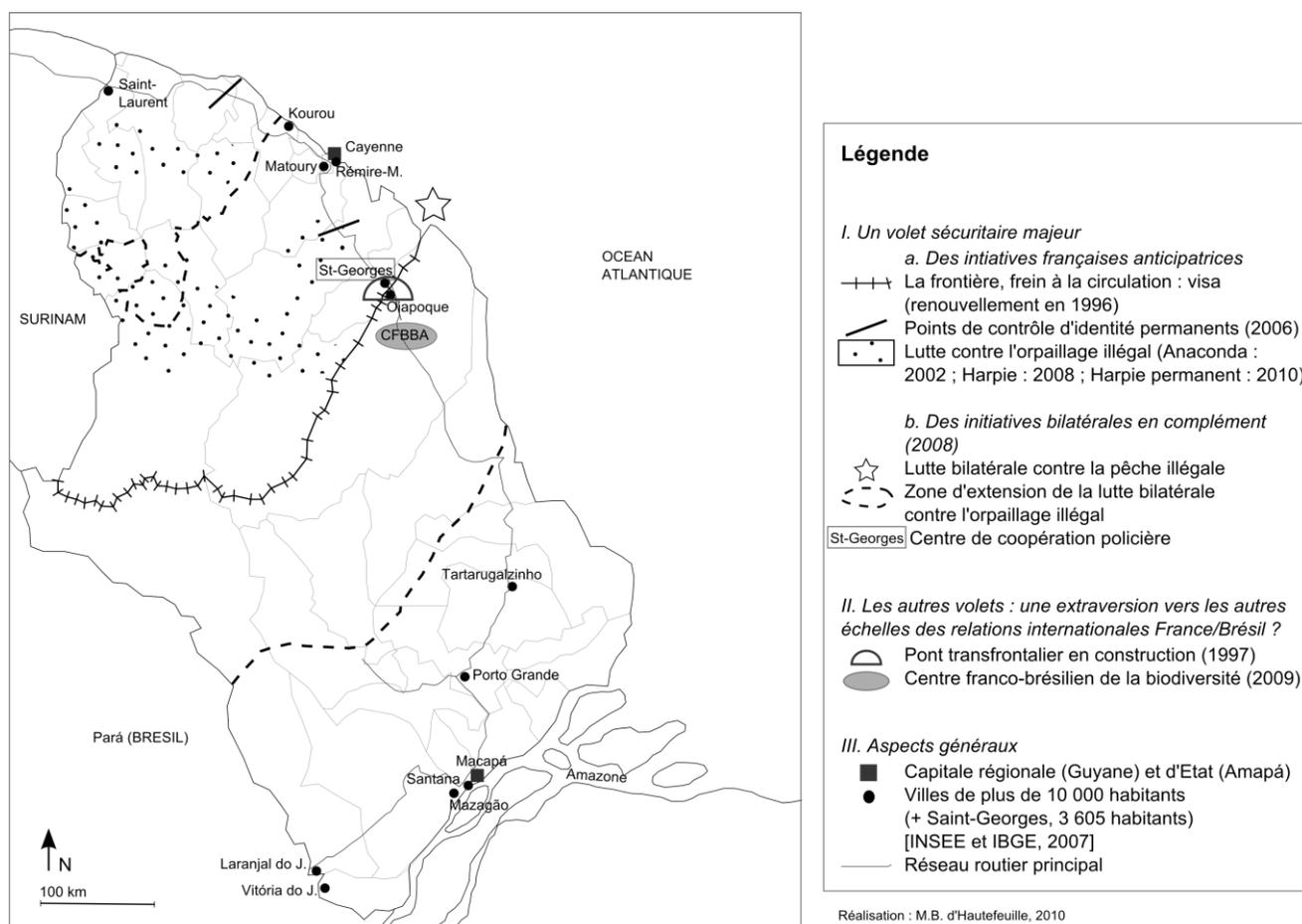
¹⁸⁸ Entre autres, le pont Brésil/Paraguay sur le Paraná entre Foz do Iguacu et Ciudad del Este ; le pont France/Allemagne sur la Sarre entre Grosbliederstroff et Kleinblittersdorf, le pont Thaïlande/Laos sur le Mékong entre Nong Khai et Vientiane ; le pont Chine/Corée du Nord sur le Yalou entre Dandong et Sinuiju...

(Kosovo) : elle y déconstruit « *“le déterminisme du lieu” qui fait envisager le pont avant tout, voire exclusivement, comme une infrastructure permettant l’échange* » [Tratjnek, 2009, p. 1]. Le pont sur l’Oyapock est une infrastructure qui, semble-t-il, joue avant tout le rôle d’un support des relations bilatérales franco-brésilienne plutôt que celui d’un moyen de développer des échanges transfrontaliers, même si l’on ne peut pas préjuger pour autant des effets qu’il pourra aussi avoir en ce sens.

Conclusion du chapitre 12

Depuis les années 1990, la frontière franco-brésilienne a réinvesti les relations bilatérales entre les deux États. Ce changement doit être replacé dans le cadre de la relance de ces relations qui intervient dans le même temps. Les accords bilatéraux à vocation transfrontalière qui sont signés à partir des années 2000 confèrent une double dimension à cette frontière. La première dimension, très concrète, tient aux problématiques sécuritaires entre Guyane et Brésil. En s'appuyant sur les thématiques environnementale et infrastructurelle, il apparaît que la seconde a un caractère symbolique fort (carte 38) : ces deux thématiques renvoient à une volonté d'affichage international par la France et le Brésil d'une frontière commune et de sa localisation amazonienne.

Carte 38. Une synthèse cartographique du volet transfrontalier des relations bilatérales France/Brésil



Les relations bilatérales franco-brésiliennes assument ainsi des éléments très concrets de certaines problématiques transfrontalières ciblées, tout en projetant leur frontière commune dans le champ de la symbolique. En termes géopolitiques, sur le plan des relations internationales, la frontière franco-brésilienne présente bien des effets d'interface. Néanmoins, en faisant passer les enjeux socio-économiques de ces thématiques sur un second plan par rapport aux enjeux géopolitiques, cette interface peut contribuer à court-circuiter les échelles locales guyanaise et amapéenne.

Chapitre 13. L'insertion régionale comme voie de développement pour des marges nationales : enjeux et limites

Si en termes socio-économiques la Guyane et l'Amapá se tournent le dos ; si les relations bilatérales franco-brésiliennes instrumentalisent leurs actions menées sur la frontière, alors quelles sont aujourd'hui les perspectives relationnelles entre ces deux territoires ? On entre là dans le domaine de la gestion intentionnelle, qui a conduit les pouvoirs publics centraux et locaux à se raccrocher aux promesses de l'insertion régionale pour ces marges nationales. Les actions qu'ils cherchent à développer en lien avec ces promesses touchent à deux domaines : celui des relations économiques et celui de la coopération.

Je poserai dans un premier temps le cheminement intellectuel qui conduit à supposer que l'insertion régionale peut participer du développement des associés guyanais et amapéen, et en particulier de leur développement endogène. Ce cheminement et les actions incitatives des pouvoirs centraux et locaux qui en découlent se heurtent encore à une situation économique locale en décalage, qui ne fait envisager aux entreprises une ouverture sur l'environnement régional qu'à très long terme.

Le lancement d'initiatives de coopération intervient dans ce cadre fragile. Si l'insertion économique régionale ne peut être envisagée qu'à très long terme, comment développer des mécanismes de complémentarité et d'échange dans d'autres domaines ? Les conditions et les outils de la coopération entre Guyane et Brésil apparaissent de manière générale comme relativement peu élaborés. On peut mettre en évidence une certaine dichotomie entre les initiatives locales et celles qui s'appliquent localement mais découlent du cadre national et supranational. La deuxième section de ce chapitre portera ainsi le constat de la quasi-absence de coopération d'initiative locale dans un cadre juridique lui-même limitatif. La troisième section évaluera l'émergence de dispositifs de coopération à d'autres échelles mais s'appliquant à l'échelle locale. Alors que l'approche projet est privilégiée, j'évaluerai la perspective d'une approche par la gouvernance.

1. Insertion régionale et développement local : une perspective viable entre Guyane et Brésil ?

La frontière franco-brésilienne se trouve aujourd'hui au cœur des perspectives de développement des marges guyanaise et amapéenne en associat. Une équation a été développée par les pouvoirs nationaux et locaux, selon laquelle leur développement pourrait passer par l'insertion régionale. L'ensemble des termes de cette équation doit être questionné avant de pouvoir mener une analyse des mécanismes de coopération.

1.1. Insertion régionale = développement. Les termes du débat

J'ai eu l'occasion de définir l'insertion régionale comme un modèle de relations « par le bas », où les acteurs locaux, économiques, politiques ou autres, tissent des liens spécifiques et durables avec des partenaires équivalents dans des pays voisins¹⁸⁹. Par ailleurs, j'ai présenté les profils socio-économiques de la Guyane et de l'Amapá, en marge mais fortement dépendants de leur métropole respective¹⁹⁰. Pour rappel, la production en Amapá et en Guyane est déconnectée de la consommation. Bien que l'Amapá se caractérise également comme producteur et exportateur de matières premières, les deux territoires sont avant tout des marchés de consommation. Pour distendre la dépendance aux métropoles, et encourager ainsi un développement plus « endogène », l'intensification des relations économiques de voisinage se présente comme une solution potentielle. Développer ces relations permettrait d'atteindre une taille de marché critique pour produire localement, et ainsi réduire la dépendance aux importations plus lointaines et plus coûteuses. La taille des marchés sur le Plateau des Guyanes est bien l'élément clé appuyant l'équation « insertion régionale = développement ». Pour rappel, aucune des populations du Guyana (772 298 habitants en 2008), du Surinam (514 407 habitants en 2008), de la Guyane française (225 751 habitants en 2008), ou encore de l'Amapá (668 689 habitants en 2010) ne dépasse les 800 000 habitants.

On retrouve du côté brésilien et du côté français un point de vue qui n'est pas tout-à-fait similaire sur cette question, ce qui se traduit en particulier par des différences dans les moyens mis en œuvre pour favoriser l'ouverture des entreprises locales à l'environnement régional.

¹⁸⁹ Voir chapitre 5.

¹⁹⁰ Voir chapitre 8.

Du côté brésilien, le lien entre développement endogène et insertion régionale n'est pas évident, même si les deux démarches sont soutenues par les pouvoirs publics. Le Plan de développement intégré « *Amapá produtivo* » (« Amapá productif ») développé par l'État fédéré depuis 2004 et ciblant les chaînes de production prioritaires constitue effectivement un appui au développement local. Mais il ne se place pas explicitement dans une perspective d'insertion régionale. D'un autre côté, l'État fédéral pour sa part intervient peu dans la sphère économique locale ; il agit surtout sur le cadre général aux échanges, en particulier en matière de circulation et de communication. C'est pourquoi la priorité est mise à la levée des obstacles dans ces domaines. L'investissement dans les infrastructures en particulier est privilégié¹⁹¹, comme on a pu le voir avec le projet d'arc nord, appuyé sur la BR156 et le pont sur l'Oyapock. On a également compris que la question de la libre circulation des personnes (entrée en Guyane de ressortissants brésiliens), qui freine effectivement *a priori* toutes les relations d'affaires Guyane/Brésil, constitue un point de revendication majeur des autorités fédérales brésiliennes.

Le lien entre insertion régionale et développement est beaucoup plus évident en Guyane. Il s'appuie sur un interventionnisme multiniveaux en la matière, mobilisant autant l'État central que les collectivités locales. L'État ne se contente pas de faciliter le cadre des échanges, notamment en termes infrastructurels. Le 6 avril 1990, Michel Rocard, alors premier ministre, tient à Cayenne un discours inédit, encourageant le monde privé guyanais à se tourner vers l'environnement régional. Plus récemment, le Schéma régional de développement économique (SRDE) de la Guyane (2006 – axe 3 des 30 actions prioritaires retenues) et les États généraux de l'outre-mer en Guyane (2009 – axe 2) se sont réapproprié cette perspective. Dans cette lignée, le CIOM de 2009 a permis l'installation de trois commissaires au développement endogène en Guyane, dans les Antilles françaises et dans l'Océan indien, afin de structurer les filières de production locale et assurer la coordination entre les entreprises et les autres intervenants de la sphère économique (mesure 12, atelier 2). La mission annexe du commissaire installé en Guyane en décembre 2010 est de mener à bien la construction d'un « *vaste marché commun du Plateau des Guyanes* » (mesure 6, atelier 1). L'expression est trompeuse puisqu'il ne s'agit pas d'un marché commun au sens de l'Union européenne ou du Mercosul, mais simplement d'un marché économique, sur lequel s'intensifieraient les relations entre Venezuela, Guyana, Surinam, Guyane française et Brésil. Les ambitions affichées sont donc conséquentes, d'autant plus que ce projet de marché économique n'a jamais été évoqué par les autres pays du Plateau des Guyanes, notamment le Brésil. Le commissaire

¹⁹¹ Entretien avec C. Machado, coordinatrice de projets à l'Agence de développement de l'Amapá, Macapá, 03/2010.

se présente comme un accompagnateur des entreprises sur la durée, contribuant à la pérennisation des mécanismes et à l'organisation des échanges extérieurs¹⁹². Le contexte socio-économique guyanais au sein de l'environnement régional se caractérise par un manque de compétitivité, lié à des coûts de production supérieurs sur des produits identiques, par la faible taille des entreprises et par le manque de structuration des secteurs d'activité, qui freinent l'accès aux financements et aux crédits et expliquent leurs compétences à l'export limitées [ItD.Eu et Bobrie Conseil, 2010].

Il est évident que les différences d'approche avec le Brésil sont liées à la structure du tissu économique guyanais par rapport à l'environnement régional et au statut de la Guyane au sein de la République française, qui permet à l'État d'y appliquer des programmes spécifiques de soutien aux entreprises. Il est tout aussi évident que la perspective d'insertion régionale économique n'est envisagée en Guyane et au Brésil que tant que les entreprises locales peuvent être gagnantes, et qu'elle doit donc composer avec de subtils réflexes protectionnistes. L'insertion régionale suppose en effet une réciprocité alors que les entreprises en Guyane et au Brésil vont évidemment adopter des stratégies contradictoires et concurrentielles, cherchant à maîtriser leur marché local et à percer sur les marchés voisins.

1.2. Les effets du cadre supranational sur la perspective de l'insertion économique régionale

L'équation « insertion régionale = développement » est questionnée par les normes et les tarifs définis à l'échelle supranationale. L'ensemble des échanges entre Guyane et Brésil repose sur les pratiques douanières de l'Union européenne et du Mercosul. Depuis 2000, les deux parties cherchent à mettre en place un accord de libre-échange. L'objectif est d'aller plus loin que l'accord de coopération commerciale et de libéralisation des échanges, de coopération économique et de coopération au renforcement de l'intégration, signé le 15 décembre 1995 à Madrid. Il s'agit d'instaurer une zone au sein de laquelle les échanges seraient au moins partiellement libéralisés de manière réciproque. Les tractations sont anciennes, ont été suspendues entre 2004 et 2005, mais sont réputées devoir aboutir en 2012. Les points de blocage ont concerné essentiellement le volet agricole : l'Union européenne reste très protectionniste sur son marché intérieur et cherche à contrebalancer les avantages comparatifs du Mercosul sur certains produits (comme la viande bovine) en continuant à leur appliquer des droits de douane relativement élevés [Programme

¹⁹² Entretien avec C. Claudon, commissaire au développement endogène pour la Guyane, Cayenne, 09/02/11.

Amazonie, 2007, p. 20-22]. Ce cadre de négociations pourrait bien conditionner les perspectives d'insertion économique régionale de la Guyane et des États du nord du Brésil, en ouvrant réciproquement leurs marchés.

Dans ce cadre, les entreprises guyanaises redoutent que ces perspectives leur soient défavorables, puisqu'elles pourraient permettre à des entreprises brésiliennes, dont les coûts de production sont plus faibles, de les concurrencer sur le marché local. Cette crainte renvoie en partie à l'expérience de la mise en pratique des accords de partenariat économique (APE) signés entre l'Union européenne et les pays ACP de la Caraïbe, composés des membres du CARICOM et de la République dominicaine. Les APE, entrés en vigueur en 2008, ont effectivement mis en place un abaissement asymétrique des barrières douanières en ouvrant immédiatement le marché européen mais seulement progressivement celui des États signataires. Les perspectives des APE et de l'accord de libre-échange prévu entre l'Union européenne et le Mercosul diffèrent donc fondamentalement, mais ont pour conséquence d'ouvrir le marché guyanais à la concurrence des États de l'environnement régional. Comme dans les APE, l'accord de libre-échange devrait de ce fait intégrer la situation spécifique des régions ultrapériphériques françaises, en permettant notamment :

- de définir une clause de sauvegarde régionalisée pour certains produits et pour une période déterminée, ce qui permettrait de faire en sorte que les produits sensibles ne soient pas concernés par l'accord,
- de prévoir des compensations éventuelles de l'Union pour les filières susceptibles d'être lésées,
- de maintenir l'octroi de mer, fiscalité appliquée à la plupart des importations dans les DROM pour financer les budgets des collectivités locales et protéger les entreprises locales, reconnue par l'Union comme une taxe interne et non comme un droit de douane¹⁹³.

1.3. Une perspective déconstruite et enrichie

par les acteurs économiques guyanais et du nord du Brésil

Dans la situation actuelle, complexe, le point de vue des acteurs économiques est particulièrement intéressant à évaluer : comment ceux-ci se positionnent-ils par rapport à cette perspective d'insertion régionale, conditionnée par les acteurs institutionnels selon les modalités décrites ? Un rapport de mission d'étude menée par la section Guyane des Conseillers du commerce

¹⁹³ Entretien avec Myriam Aflalo, responsable du département des Affaires européennes et de la coopération régionale, et Julien Marin, chargé de mission coopération régionale au Ministère de l'outre-mer, Paris, 11/01/2011.

extérieur de la France (CCEF)¹⁹⁴ à Macapá et Belém en mai 2011 permet de cerner les positions des sphères économiques de la Guyane d'un côté, de l'Amapá et du Pará de l'autre par rapport à cette perspective d'insertion régionale et par rapport à la construction du pont sur l'Oyapock [Bobrie *et al.*, 2011] :

- Du côté de la Guyane, il souligne combien l'export est secondaire pour les entreprises : la priorité est à la maîtrise du marché local face aux importations de métropole et des Antilles. Modifier les logiques d'importation en se tournant vers le Brésil serait également difficilement rentable en raison des réglementations différentes et des coûts d'acheminement des produits qui proviendraient dans tous les cas du sud du Brésil.
- Du côté des entreprises de l'Amapá et du Pará, le marché guyanais apparaît restreint et donc très peu attractif. Le développement d'actions vers ou depuis la Guyane n'est quasiment pas envisagé. Les acteurs économiques du Pará sont notamment en cours de repositionnement à l'échelle nationale afin d'accroître leur rôle dans les flux internes.

Dans ce cadre, sur la base des positions des acteurs économiques locaux, le rapport conclut sur l'improbabilité à court terme du développement des échanges transfrontaliers, et en tout cas sur l'absence de volonté des entreprises locales en ce sens. Il évoque par contre l'intérêt éventuel des acteurs économiques de part et d'autre de la frontière à atteindre des marchés plus lointains. Les entreprises guyanaises envisagent ainsi des débouchés dans les États du sud du Brésil pour certains produits de niche (épicerie fine ...), tandis que celles des États nord peuvent envisager d'agir sur le marché guyanais si cela permet d'atteindre celui des Antilles françaises. L'insertion économique régionale pourrait se faire non « *pas "sur", mais "par-dessus" le pont* » [Bobrie *et al.*, 2011, p. 17].

2. Coopérer pour s'insérer ? Un constat très mitigé sur les initiatives locales

Si les acteurs économiques locaux ont de faibles capacité et volonté à participer à l'insertion régionale de la Guyane et du nord du Brésil, cette piste est néanmoins poursuivie par les acteurs institutionnels et politiques. La coopération transfrontalière, permettant d'inciter et d'encadrer le

¹⁹⁴ Les conseillers du commerce extérieur sont des cadres ou des chefs d'entreprise français assurant bénévolement une mission publique d'observation, de suivi et d'encouragement du commerce extérieur de la France. Il sont nommés pour trois ans par décret du Premier ministre sur proposition du ministre chargé du commerce extérieur.

traitement commun de problématiques communes, est promue dans ce cadre. Cette coopération territoriale (encadré 6) peut-elle favoriser l'insertion régionale ?

Encadré 6

Éléments de définition : la coopération territoriale

En s'appuyant sur des apports de l'économie politique, M. Bussi propose une définition spécifique de la coopération territoriale : il s'agit d'une « *méthode d'action par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une association territoriale où le pouvoir de décision de chacun est égal et les risques comme les bénéfices sont partagés* » [Bussi, 2009, p. 19]. Pouvoir, risques, bénéfices : la coopération territoriale est bien une affaire politique. M. Bussi renvoie le chercheur travaillant sur cette thématique à se poser la question des motivations de la coopération, par rapport à des approches communautariste, souverainiste et nimbiste¹⁹⁵. La coopération communautaire part du principe « nous coopérons parce que nous nous ressemblons », la coopération stratégique « nous coopérons pour maximiser un gain individuel », et la coopération subsidiaire « nous coopérons au nom d'un ordre ou de valeurs supérieures à notre territoire ». Ces trois formes de coopération peuvent être combinées.

Je commencerai dans cette section par évaluer les initiatives locales en la matière, qui pourraient théoriquement combiner des éléments de coopération communautaire et de coopération stratégique. La section suivante intégrera à la réflexion la dimension subsidiaire de la coopération transfrontalière franco-brésilienne.

2.1. Le cadre juridique de la coopération locale entre Guyane et Brésil

Il convient de revenir sur les dispositions existantes dans les législations nationales, et sur l'évolution de ces dispositions pour comprendre comment les acteurs institutionnels locaux peuvent s'inscrire dans une démarche d'insertion régionale. Cette démarche est juridiquement qualifiée de coopération décentralisée. Elle permet à des autorités territoriales d'établir des relations sur la base de conventions définissant des actions de coopération et leurs modalités techniques et financières. Il ne s'agit donc pas d'un guichet financier, même si des cofinancements des Ministères des Affaires étrangères peuvent être sollicités.

Du côté brésilien, la Constitution fédérale de 1988 ne prévoit pas de possibilité pour que les États fédérés, le district fédéral et les *municípios* développent des relations internationales. Les articles 21 et 84 de la Constitution confèrent à l'Union et au Président de la République cette

¹⁹⁵ Adjectif formé sur l'acronyme « NIMBY », « *Not In My Backyard* », « pas dans mon jardin », renvoyant au comportement de certains riverains concernés par un projet de développement, favorables à ce projet tant qu'il ne les affecte pas.

compétence régaliennne. Malgré une tentative d'amendement en 2005 destinée à autoriser les entités fédérées à célébrer des accords avec des entités étrangères de même nature (donc pas des États souverains) sous réserve de l'autorisation de l'Union, ces entités fédérées n'ont donc aucune marge de manœuvre officielle [Rodrigues, 2008, p. 1020-1021]. Dans les faits pourtant, cette diplomatie de proximité s'effectue quotidiennement dans les domaines de compétences conférés par la Constitution aux entités fédérées, comme l'environnement, la culture ou l'éducation : les conventions qui peuvent alors être conclues ont un caractère bien plus technique que diplomatique [Rodrigues, 2008, p. 1020]. Au Brésil, la coopération décentralisée n'est donc pas régie par la loi. Elle peut néanmoins être encadrée par des accords bilatéraux spécifiques [*Confederação nacional de municípios*, 2009].

En France, la coopération décentralisée est instituée dès 1992 par la Loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République du 6 février, renforcée par la Loi sur l'action extérieure des collectivités territoriales du 25 janvier 2007. Les DROM se voient appliquer ces mesures au même titre que la France métropolitaine. En complément de ces compétences « de droit commun », les DROM possèdent également d'autres spécificités en matière de relations internationales depuis la Loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer (LOOM). La LOOM consacre son titre V à la question de leurs capacités d'action internationale. Les compétences conférées aux collectivités restent limitées : elles reçoivent le pouvoir de négocier et signer des accords internationaux, mais la signature est soumise à l'autorisation des autorités de la République. Par ailleurs les termes de ces accords doivent respecter les axes de la politique étrangère de la France [Chicot, 2005, p. 90-92]. Le Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM) de 2009 s'engage, en complément, à « *accroître les capacités d'action et la visibilité des départements et régions d'outre-mer* » (mesure 42, atelier 6). Concrètement, les collectivités doivent désormais être systématiquement associées aux délégations et aux engagements internationaux qui les concernent ; leur pouvoir de proposition à l'État d'accords régionaux est étendu ; elles ont la possibilité d'ouvrir des représentations (à caractère non diplomatique) dans les pays de leur environnement régional ; leur éventuelle participation à des organisations régionales peut être soutenue par l'État central lorsque cela est juridiquement possible ; enfin, les commissions mixtes transfrontalières sont systématisées (Surinam, Guyana, Saint-Martin, en plus du Brésil).

Malgré ces différences dans leur marge de manœuvre, les autorités territoriales française et brésilienne se retrouvent bien avec des compétences relativement limitées en matière de coopération.

2.2. *État des lieux actuel de la coopération décentralisée Guyane/Brésil.*

Un mécanisme inexploité

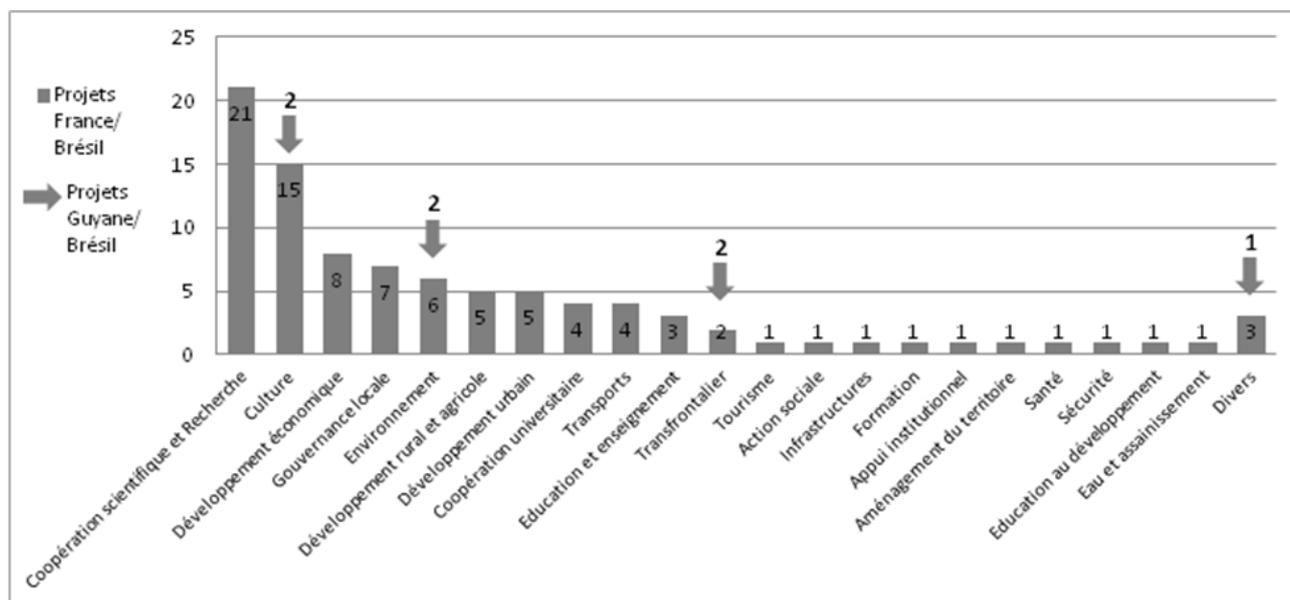
La coopération décentralisée franco-brésilienne est chapeauté par un protocole additionnel à l'accord-cadre de coopération de 1996, signé le 12 février 2008 à Saint-Georges de l'Oyapock par les représentants des Ministères des Affaires étrangères des deux pays. Son article premier souligne le rôle que peut jouer la coopération décentralisée dans les relations transfrontalières : « *Les Parties réaffirment leur détermination à encourager la coopération transfrontalière entre leurs unités subnationales dans tous les secteurs d'intérêt commun et leur volonté d'envisager de nouveaux outils pour encourager leur développement* »¹⁹⁶. En ce qui concerne la coopération transfrontalière, cet accord constitue une simple déclaration d'intentions, au regard de l'état des lieux que l'on peut faire aujourd'hui de la coopération décentralisée Guyane/Brésil.

En effet, la très grande majorité des coopérations décentralisées franco-brésiennes se révèlent conventionnées entre des autorités territoriales de France métropolitaine et du Brésil au sud de l'Amazonie. D'après l'*Atlas français de la coopération décentralisée*, mis en ligne par le Ministère des Affaires étrangères¹⁹⁷, 93 projets de coopération décentralisée ont été menés entre la France et le Brésil depuis 1977, dont la quasi-totalité est encore en cours. Cela correspond à 28 partenaires français et 31 partenaires brésiliens. Sur ces 93 projets, seuls 7 ont été recensés entre la Guyane française et le Brésil (graphe 26 et tableau 45). Dans les faits, sur ces sept projets, la très grande majorité est en sommeil. La coopération du Parc naturel régional de Guyane avec le Parc national du Cabo Orange, remplacée dans le courant de l'année 2011 par une coopération avec l'État d'Amapá via l'Agence de développement de l'Amapá (ADAP), peut être considérée aujourd'hui comme la seule active. Les possibilités offertes par la coopération décentralisée restent donc complètement inexploitées entre Guyane et Brésil.

¹⁹⁶ « *As Partes reafirmam sua determinação em fomentar a cooperação transfronteiriça entre suas unidades subnacionais em todos os setores de interesse comum e sua disponibilidade para contemplar novos instrumentos que favoreçam o seu desenvolvimento* ».

¹⁹⁷ Disponible à l'adresse suivante : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-monde.asp>. Les chiffres que je présente par la suite sont des calculs propres d'après les inventaires de l'atlas.

Graphe 26. Les projets de coopération décentralisée France/Brésil et Guyane/Brésil par thématique



(source : Ministère des Affaires étrangères, 2010)

Tableau 45. Détail des projets de coopération décentralisée Guyane/Brésil en 2010

Partenaire français	Partenaire brésilien	Thématique de coopération	Date de conventionnement/ lancement
Conseil régional de Guyane	État d'Amapá	Multisectoriel	1996
Conseil général de Guyane	État d'Amapá	Transfrontalier	1996
	Parc National du Cabo Orange	Environnement	2005
Syndicat mixte du Parc naturel régional de Guyane	Parc National du Cabo Orange	Environnement	2007
Ville de Cayenne	Ville de Belém	Culture	2007
	Ville de Macapá	Transfrontalier	1986
	Ville de Salvador de Bahia	Culture	1986

(source : Ministère des Affaires étrangères, 2010)

2.3. Quelle volonté politique locale pour coopérer ? Récit des origines et stratégies à l'œuvre depuis les années 1990

Au vu des limites juridiques qui ont été posées et de l'état actuel de la coopération décentralisée entre Guyane et Brésil, il faut noter que l'Amapá est pourtant l'un des États brésiliens les plus cités en exemple pour la diplomatie de proximité qui s'y pratique depuis les années 1990 en lien avec la Guyane française [Rodrigues, 2008, p. 1027]. L'émergence de cette relation fait aujourd'hui l'objet d'un « récit des origines » qui a tendance à brouiller les discours des acteurs actuels, politiques et techniques, de la coopération.

Ce récit des origines s'appuie sur deux « personnages », le gouverneur de l'Amapá de 1994 à 2002, João Alberto Capiberibe (*Partido Socialista Brasileiro* – PSB), et le président du Conseil régional de Guyane de 1992 à 2010, Antoine Karam (Parti socialiste guyanais). Le premier en a livré une version presque épique dans un livre d'entretiens, où il donne la mesure de son volontarisme en la matière, après avoir essayé sans succès de passer par des représentants de l'État fédéral pour prendre des premiers contacts en Guyane : « *Nous avons fait un voyage en Guyane en 1995 (...). Je voulais y aller mais je ne savais pas comment, je voulais aller en Guyane pour discuter avec eux. Et je voulais être invité par les autorités françaises, mais au début c'était compliqué. J'ai un vieil ami français. Il a lui-même un ami qui a un autre ami qui est le directeur du centre hospitalier de Cayenne. Ils étaient en train d'organiser un séminaire médical à Cayenne. J'ai été invité à participer à un conclave de médecins. Imaginez ce que j'allais y dire. (...) Quand je suis arrivé à Cayenne, j'ai pris contact avec notre consul là-bas et j'ai demandé à parler avec les autorités de la Guyane. J'ai alors rencontré quelqu'un de merveilleux, mon homologue. Il s'agit du président du Conseil régional de Guyane, un citoyen qui s'appelle Antoine Karam. Nous avons commencé à discuter, à parler de l'idée de coopération entre les deux peuples, qu'il a trouvée formidable* » [Capiberibe, 2000, p. 27]¹⁹⁸. Suite à leur première rencontre, les deux hommes signent le 11 juin 1996 une déclaration d'intention pour l'État d'Amapá et le Conseil régional, qui cible les thématiques de coopération suivantes : infrastructures et tourisme, environnement et recherche,

¹⁹⁸ « *Nós fizemos uma viagem à Guiana em 1995 (...). Eu queria ir e não tinha como, queria ir à Guiana pra conversar com eles. E queria ser convidado pelas autoridades francesas, mas no início era complicado. Tenho um velho amigo francês. Ele tem um amigo que tem um outro amigo, que é o director do Centro Hospitalar de Cayenne. Eles estavam organizando umas jornadas médicas lá em Cayenne. E eu fui convidado para participar de um conclave de médicos. Imagine o que é que eu ia dizer. (...) Quando cheguei em Cayenne, acionei o nosso cônsul lá e pedi para falar com as autoridades da Guiana. Então encontrei uma figura maravilhosa, que é o meu homólogo. Essa figura é o Presidente do Conselho regional da Guiana, um cidadão chamado Antoine Karam. Começamos a conversar, a falar da idéia de cooperação entre os dois povos e ele achou maravilhoso* » [Capiberibe, 2000, p. 27].

éducation, culture et sport, vallée de l'Oyapock, sécurité et immigration [Granger, s.d. a, p. 15 ; s.d. b, p. 10]. Ils font annexer au procès-verbal de la première commission mixte transfrontalière tenue à Brasília les 17 et 18 septembre 1997 une déclaration similaire reprenant ces thématiques prioritaires. Cette déclaration d'intention donne le jour à quelques programmes emblématiques, qui se révèlent concerner surtout des institutions relevant des États centraux : pour exemple, le programme de lutte contre la mouche de la carambole, le renforcement des dispositifs d'enseignement du français en Amapá (installation d'un centre culturel franco-amapéen à Macapá en 1999) et du portugais en Guyane, ou encore des recherches conjointes menées par des instituts de recherche français et brésiliens en matière de biodiversité ou de télédétection [Granger, s.d. b, p. 11]. La forte médiatisation de cette coopération dans les années 1990, à l'échelle nationale voire internationale¹⁹⁹, lui associe une représentation d'« âge d'or » qui peut tromper l'observateur en l'empêchant de démêler les stratégies politiques à l'œuvre à l'époque et encore aujourd'hui.

La thématique de la coopération est effectivement investie depuis les années 1990 d'une forte charge politique voire politicienne en Guyane et en Amapá. Le « récit des origines » que j'ai brossé en est lui-même symptomatique. Sans prétendre mener une analyse de sociologie politique ou de communication politique, il est important d'apporter quelques éléments en ce sens, qui permettent de mesurer la composante stratégique de la coopération entre Guyane et Amapá.

La coopération, ou du moins le discours sur la coopération, se trouve particulièrement être l'objet de rapports de force entre les autorités locales et centrales. À l'analyse, il apparaît néanmoins que les enjeux diffèrent en Guyane et en Amapá. En Guyane, la coopération a été longtemps présentée par les autorités locales comme une voie d'émancipation par rapport à la métropole. Antoine Karam s'est engagé dès les années 1990 en faveur d'une réforme statutaire qui aurait permis à la Guyane de bénéficier de plus d'autonomie par rapport à la France. C'est notamment sur la base de cet engagement que Nicolas Sarkozy, président de la République française, a autorisé la tenue d'une consultation populaire sur la question en janvier 2010²⁰⁰. Je rappelle que les principaux élus guyanais (les présidents des conseils régional et général, les deux députées, les deux

¹⁹⁹ La médiatisation de cette coopération repose sur celle du Programme de développement durable de l'Amapá (*Programa de desenvolvimento sustentável do Amapá* – PDSA) qui y est appliqué à partir de 1995 sous la houlette de J. A. Capiberibe. Tant l'approche inédite du PDSA que les personnalités soutenant J. A. Capiberibe (comme Alain Ruellan, à l'époque président directeur général de l'IRD, ou Danielle Mitterrand, épouse de François Mitterrand, Président de la République française de 1981 à 1995) contribuent alors à faire connaître les initiatives à l'œuvre dans ces territoires peu connus nationalement.

²⁰⁰ Voir chapitre 8.

sénateurs²⁰¹) se sont alors prononcés publiquement en faveur de cette réforme statutaire. La longue présence d'Antoine Karam à la tête de l'exécutif régional de 1992 à 2010 a sans doute contribué à la continuité de cette perspective associant coopération et autonomie²⁰². En 2010, la présidence du Conseil régional revient à l'opposition (Rodolphe Alexandre, sous la bannière de l'Union pour un mouvement populaire), formée par des personnalités issues de différents horizons politiques et professionnels mais rejetant l'option de l'autonomie accrue proposée par le référendum. Depuis ce changement de bord, la coopération n'est plus un sujet prioritaire ; il semble difficile de ce fait de lui associer une stratégie politique spécifique.

En Amapá, les stratégies politiques locales depuis les années 1990 ont plus instrumentalisé la coopération pour faire pression sur le gouvernement fédéral que pour s'en émanciper. On l'a vu, les autorités fédérées brésiliennes n'ont juridiquement aucune compétence en la matière. J'ai également longuement évoqué la gestion complètement différente que la France et le Brésil font de leurs espaces frontaliers, révélant le caractère plus ou moins stratégique qui leur est conféré à l'échelle nationale²⁰³. L'Amapá a longtemps été une marche pour le Brésil, supposée sécuriser ses limites territoriales. Autrement dit, la coopération transfrontalière d'initiative locale n'est pas perçue favorablement par les autorités fédérales et constitue dès lors un moyen de les inciter à renforcer les dispositifs d'intégration nationale, et donc les investissements, sur place. J. A. Capiberibe lui aussi a déjà cette stratégie en tête lors de sa visite en Guyane en 1996, si l'on se réfère à son livre d'entretien. Le PDSA, appliqué depuis 1995 en Amapá, est ainsi cofinancé par l'État fédéral à partir de 1999 [Capiberibe, 2000]. Un discours différent, politicien et populiste, a également été développé en parallèle par un certain nombre d'hommes politiques locaux dès les années 1990. G. Police l'a précisément analysé dans son ouvrage *€udorado* : en décrivant des « mauvais traitements » subis par les ressortissants brésiliens en Guyane française, ce discours exploite des situations de ressortissants en situation irrégulière en Guyane, généralement impliqués dans l'orpaillage clandestin et de fait subissant des actions de contrôle et de répression de la part des

²⁰¹ Soit à l'époque Antoine Karam, Alain Tien-Long, Chantal Berthelot, Christiane Taubira, Georges Patient et Jean-Etienne Antoinette.

²⁰² L'association des thématiques a été si importante qu'elle a pu pousser Antoine Karam à des positions contradictoires dans le temps, en particulier vis-à-vis du pont sur l'Oyapock. Alors qu'il défendait le projet avec J. A. Capiberibe en 1997 lors de la première commission mixte transfrontalière, il s'en désintéresse à partir de 2001, quand l'État prend unilatéralement la main sur le dossier. En 2001, le Premier ministre Lionel Jospin se rend à Brasília sans aucun élu guyanais pour négocier le premier accord bilatéral relatif à la construction du pont. À partir de là, la classe politique guyanaise engagée en faveur d'une plus grande autonomie élève la voix pour pointer les « risques » que ce pont pourrait faire subir à la Guyane. Entretien avec Antoine Karam, président du Conseil régional de Guyane, Cayenne, 10/12/2009.

²⁰³ Voir chapitre 5.

autorités françaises. G. Police explique la manière dont est escamoté le point de vue français et guyanais sur ces questions (illégalité de la présence brésilienne, pillage des ressources locales) et dont sont amplifiées certaines affaires malheureuses dans lesquelles les forces de l'ordre françaises sont intervenues par les armes dans le cadre de leur mission. Parfois relayé auprès de l'État fédéral, ce discours peut aussi participer du jeu politique interne au Brésil déjà décrit, visant à attirer l'attention sur l'Amapá. Mais concrètement, sa dimension populiste et le soutien des médias locaux dont la collusion est grande avec le monde politique de l'Amapá semblent plus avoir pour but de mobiliser un électorat²⁰⁴. L'élection de Waldez Góes da Silva (*Partido Democrático Trabalhista*), membre de l'opposition de J. A. Capiberibe, à la tête de l'État de l'Amapá en 2002 a contribué à installer durablement ce discours dans l'ensemble du microcosme politique de l'Amapá, en en faisant une thématique prioritaire pour tous [Police, 2010, p. 289-364]. Une partie du clan Capiberibe lui-même se la réapproprie alors : Janete, l'épouse de J. A. Capiberibe, députée *estadual* (1991-2003) et députée fédérale (depuis 2003), et son fils Camilo, député *estadual* (2007-2010) élu nouveau gouverneur de l'État fin 2010, ont également pu jouer dessus²⁰⁵. Cette dernière élection, comme son père sous les couleurs du PSB, vient brouiller les cartes : de fait, il a partiellement participé à véhiculer ce discours, mais se place pourtant dans une tradition politique faisant de la coopération un sujet concret et d'importance pour le développement de l'État d'Amapá. Il est encore tôt pour évaluer l'action de C. Capiberibe en la matière, néanmoins, on peut dire que son élection vient raviver chez les observateurs le souvenir de l'« âge d'or » de la coopération transfrontalière et susciter l'espoir de sa reprise.

L'ensemble de ces éléments de stratégie conditionnent le cadre humain, technique et politique, de la coopération régionale tant en Guyane qu'en Amapá.

²⁰⁴ Rappelons que le vote est obligatoire au Brésil, au contraire de la France.

²⁰⁵ G. Police interprète de la manière suivante cette réappropriation : « *L'incohérence apparente entre les projets visionnaires de João et l'attitude de Janete et Camilo, alignés sur leurs ennemis en matière de discours peu favorables à la France, signifie qu'ils n'ont pas le choix. L'opinion en Amapá est sensible au discours des personnes au pouvoir actuellement [l'ouvrage est paru avant l'élection de Camilo Capiberibe, l'auteur fait alors référence à l'équipe de Waldez Góes], qui avaient abaissé le niveau de priorité de la coopération avec la Guyane, puisque cette politique était un cheval de bataille de l'homme qu'ils avaient réussi à abattre politiquement, João Capiberibe* » [Police, 2010, p. 344].

3. Susciter et accompagner la coopération locale.

Le poids de la composante subsidiaire

La coopération d'initiative locale qui a été mesurée au travers de la coopération décentralisée ne constitue qu'une dynamique à la marge dans le cas guyano-brésilien, au regard des dispositifs de coopération impulsés par les échelles nationales et supranationales. La composante subsidiaire a donc un poids important dans le cas d'étude. Quels sont les outils existants et comment sont-ils appropriés localement ?

3.1. Les outils de coopération locale impulsés par le haut.

Une approche « projet » privilégiée... et de fait limitée

Comme je l'ai déjà présenté auparavant, la gestion des espaces frontaliers/transfrontaliers et des relations transfrontalières locales est envisagée d'une manière très différente en France et au Brésil. Pour rappel, en France, le désengagement de l'État central sur cette question est assez important en comparaison du Brésil. Le rôle incitatif joué par l'Union européenne depuis le milieu du XX^e siècle a permis d'implanter durablement en France une perspective transfrontalière : les structures administratives locales frontalières sont exhortées à tisser des liens avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière, par le biais d'outils basés sur une approche « projet », comme Interreg, ou d'outils plus axés « gouvernance », comme les groupements européens de coopération territoriale (GECT). Au Brésil, cette question reste largement traitée d'un point de vue national, ce qui pose des obstacles importants à l'identification d'une politique transfrontalière réelle. Le Programme de promotion du développement de la bande frontalière (PDFF), principale concrétisation des politiques publiques brésiliennes spécifiques aux espaces frontaliers, vise essentiellement à garantir leur meilleure intégration au territoire national, bien qu'il puisse également soutenir la partie brésilienne dans l'élaboration de projets transfrontaliers²⁰⁶.

Il semble que ces approches très différentes expliquent en grande partie que les outils de la coopération locale soient aujourd'hui essentiellement pilotés du côté français et européen. Les outils existants sont caractérisés par leur approche « projet » prédominante. Deux programmes de

²⁰⁶ Voir chapitre 5.

coopération relevant de l'objectif « Coopération territoriale européenne » 2007-2013 comprennent ainsi dans leur zone éligible de coopération la Guyane et le nord du Brésil : il s'agit du programme Interreg IV Caraïbes et du programme de coopération transfrontalière Amazonie, dont le tableau 46 récapitule les caractéristiques respectives.

Tableau 46. Les programmes de coopération européens incluant la Guyane et le nord du Brésil

Programme Interreg IV Caraïbes	Programme Amazonie
- Echelle de coopération possible entre Guyane et nord du Brésil	
Coopération transnationale	Coopération transfrontalière
- Autres partenaires	
- Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy - Pays et territoires insulaires de la Caraïbe, pays et territoires continentaux latino-américains du Mexique au Brésil en passant par le Plateau des Guyanes	Surinam
- Montant de la participation du FEDER au financement²⁰⁷	
47,8 millions d'euros (19,79 millions pour le volet transnational)	12,8 millions d'euros
- Historique	
Prend la suite d'un Interreg III-B « espace Caraïbe » 2000-2006	Première génération de programme objectif « coopération territoriale européenne » 2007-2013
- Autorité de gestion	
Conseil régional de Guadeloupe	Conseil régional de Guyane
- Axes principaux (autres que l'assistance technique au programme)	
1. Favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance ; renforcer l'attractivité par le désenclavement et la connectivité des territoires 2. Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune durable des ressources et des risques 3. Développer les services communs et les synergies entre les institutions et entre les territoires pour renforcer la cohésion sociale et l'intégration de l'espace Caraïbes	1. Structurer les territoires transfrontaliers et leur gestion pour assurer leur développement 2. Développer les activités économiques transfrontalières et l'attractivité de l'espace de coopération 3. Des sociétés ouvertes et solidaires : stimuler le rapprochement des populations et le développement des services transfrontaliers
- Nombre de projets retenus impliquant partenaires brésiliens et guyanais sur le nombre de projets totaux (au 01/09/11)	
0 sur 35	15 sur 21 (dont 8 tri-nationaux)

(sources : Programme Interreg IV Caraïbes, Programme Amazonie)

²⁰⁷ Le financement du FEDER est nécessairement accompagné d'une contrepartie nationale. Dans le cas du Programme Amazonie, il s'agit de l'État, du Conseil régional de la Guyane, du Conseil général de la Guyane et du Centre national d'études spatiales.

A l'épreuve des faits, le programme Interreg IV Caraïbes se révèle n'avoir jamais concerné l'espace de coopération Guyane/Brésil, malgré les potentialités qu'il offre. Au contraire le programme Amazonie voit la majorité des projets soutenus s'appliquer à cet espace qui pour la partie brésilienne comprend les États fédérés brésiliens de l'Amapá, du Pará et de l'Amazonas. Les conditions d'éligibilité des projets sont classiques à ces programmes²⁰⁸. Les opérations sélectionnées comprennent ainsi des bénéficiaires d'au moins deux pays, dont la Guyane, et elles doivent réunir au moins deux des critères suivants : développement conjoint, mise en œuvre conjointe, dotation conjointe en effectifs et financement conjoint. Il est donc important de noter que la question financière n'est pas en elle-même un obstacle à l'éligibilité des projets au programme Amazonie. La coopération ne passe pas que par l'échelle de l'élaboration du projet, mais aussi par l'échelle décisionnelle : de fait, les États fédérés cités ont, tout comme le Surinam, une voie délibérative aux comités de suivi et de sélection des projets. Dans la pratique, des représentants de l'Amapá et du Pará, mais non de l'Amazonas, ont régulièrement participé à ces comités²⁰⁹. Malgré l'ensemble de ce potentiel, le programme reste finalement limité à un nombre de projets restreint (tableau 47), sur la base d'un financement prédéfini et relativement faible en comparaison des autres programmes de coopération transfrontalière européens.

On relève également un autre outil de coopération basé sur une approche projet et s'appliquant en Guyane, piloté à l'échelle déconcentrée. Le Fonds de coopération régionale (FCR) est un guichet financier institué par la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) n°2000-1207 du 13 décembre 2000, alimenté par des crédits de l'État et des dotations de la Région et du Département, et géré par les préfetures des départements-régions d'outre-mer. S'élevant en moyenne à 630 000 euros par an depuis 2004 en Guyane, le FCR fonctionne en cofinancement des porteurs de projets et a tendance à s'appliquer en complément de financements européens (en particulier du programme Amazonie ou théoriquement du programme Interreg IV Caraïbes) [Programme Amazonie, 2007, p. 32-34]. Les critères d'éligibilité du FCR sont différents de ceux des programmes européens que l'on a cités dans la mesure où les partenaires étrangers doivent nécessairement participer financièrement au projet, même si cela peut se traduire par une valorisation des services ou une participation en nature. Par ailleurs, ces partenaires ne sont pas représentés dans le comité de gestion. En Guyane, ce sont une cinquantaine de projets par an qui

²⁰⁸ Elles sont définies par le Règlement général (CE) n°1083/2006 du 11 juillet 2006 et le règlement FEDER (CE) n°1080/2006 du 5 juillet 2006.

²⁰⁹ Entretien avec Maïta Manguer, chargée de mission au secrétariat technique conjoint du programme Amazonie, Cayenne, 22/02/2011.

sont cofinancés par le FCR, principalement dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé et des sports. Les partenaires brésiliens sont nombreux mais non majoritaires ; le Guyana, le Surinam, Haïti, la République dominicaine, Trinidad et Tobago... ont pu également être représentés²¹⁰.

Tableau 47. Liste des projets soutenus par le programme Amazonie incluant la Guyane et le Brésil à l'issue du comité de suivi du 12 avril 2011

Axe 1	CARET2 – Programme de restauration des tortues marines entre Guyane et Surinam mené par le WWF
	« Oyapock nature » - Programme de coopération entre le Parc naturel régional de Guyane et le Parc national brésilien du Cabo Orange
	SDIS 2 - Programme de coopération entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Guyane et son homologue brésilien de l'Amapá
	Quelônios para sempre – Programme de protection de tortues fluviales au Pará mené par le WWF
	OSE GUYAMAPA – Programme d'observation spatiale de l'environnement transfrontalier entre Guyane et Brésil mené par l'Institut de recherche pour le développement
	Coopération bassin de l'Oyapock – projet en suspens / fonds bloqués
Axe 2	« Orpailleur » - Film support pédagogique sur l'environnement diffusé au Brésil et au Surinam, projet mené par MAT Films
	Projet de produit touristique combiné entre Guyane, Surinam et Brésil, mené par le comité du tourisme de la Guyane
	Panorama sur l'Amazonie - Réalisation de modules documentaires sur la biodiversité, la culture et l'économie en Guyane et au Brésil, menée par Bérénice productions
	Spany – Réalisation d'une infrastructure internet par voie hertzienne liant le Surinam, la Guyane et l'Amapá
	Etude de desserte aérienne interrégionale entre Guyane, Surinam et Brésil menée par la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane
	AMANOQUE - Partenariat transfrontalier pour des échanges audiovisuels avec des chaînes au Brésil et au Surinam, mené par RFO
	Financement des antennes de représentation de la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane à Paramaribo et Macapá
Axe 3	Institut pour l'intégration amazonienne – Création d'un réseau universitaire entre des établissements guyanais et brésiliens, mené par le Pôle universitaire guyanais
	FORPRAM – Projet de développement de la formation professionnelle et à distance entre Guyane, Brésil et Surinam, mené par le GIP-FICP
	Lingua 2000 – Projet d'enseignement du français, du néerlandais ou du portugais au bénéfice d'acteurs de la coopération, mené par le Conseil régional de Guyane
	ECG – Création d'une école de commerce internationale dépendant de la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane

(source : Secrétariat technique conjoint du Programme Amazonie)

Ces outils de coopération s'avèrent donc dans leur ensemble relativement peu développés. Ce diagnostic non d'inefficacité mais de faiblesse de leurs effets invite à essayer d'évaluer en amont les dispositifs de gouvernance existants ou en projet.

²¹⁰ Entretien avec Léone Marimoutou, chargée de mission FCR à la Préfecture de Guyane, Cayenne, 14/05/2008.

3.2. Enjeux et limites des commissions mixtes transfrontalières.

Une simple délocalisation de la prise de décision ?

Les commissions mixtes transfrontalières (CMT), dont j'ai présenté le fondement juridique par ailleurs²¹¹, constituent des moments privilégiés de concertation à la fois verticale et horizontale. En effet, elles permettent théoriquement aux représentants brésiliens et français des autorités centrales et déconcentrées ainsi qu'à ceux des autorités locales (décentralisées et fédérées) d'élaborer conjointement les axes privilégiés de la coopération transfrontalière. Des représentants des secteurs professionnels et de la société civile peuvent être ponctuellement conviés à participer à ces commissions. Chaque commission est l'occasion de faire le bilan des actions préconisées lors de la commission précédente et d'envisager éventuellement de nouvelles actions. Les thématiques de discussion sont larges : elles ont pu toucher aux infrastructures de transport et de communication, à la sécurité et à la coopération policière, aux questions migratoires, aux relations économiques, à l'éducation et à la culture, à l'environnement et à la santé.

Le suivi des CMT depuis 2008²¹² témoigne pourtant de la forte dépendance conjoncturelle des sujets abordés à l'actualité de la relance du projet de construction du pont sur l'Oyapock et des thématiques associées en février 2008, à partir de la rencontre de Nicolas Sarkozy et Lula à Saint-Georges de l'Oyapock. Le tableau 41 présentant l'historique des CMT nous avait donné une idée de cette dépendance : aucune commission ne s'est tenue entre 2002 et 2008. Dans ce cadre, on constate que les CMT de 2008 à 2011 ont ciblé dans une grande part la préparation des accords bilatéraux devant accompagner le pont sur l'Oyapock, présentés par ailleurs²¹³. On retrouve également la préparation et le suivi de la mise en pratique des autres grands accords bilatéraux de la période, en matière de sécurité (coopération policière, lutte contre l'orpaillage illégal, immigration) et d'environnement²¹⁴. On constate bien que les thèmes abordés font appel avant tout aux compétences régaliennes des États français et brésilien. Par certains aspects, les CMT peuvent apparaître comme des réunions délocalisées des autorités centrales, s'appuyant sur la présence des services

²¹¹ Pour rappel, elles sont fondées par l'Accord-cadre de coopération de 1996. Voir chapitre 12.

²¹² Je ne me risque à évoquer ce suivi que depuis 2008 car il ne m'a pas été possible de récupérer les procès-verbaux des CMT antérieures. Par contre, j'ai disposé du procès-verbal de la CMT de 2008 et des relevés de notes de la partie française aux CMT de 2009 et 2010, élaborés par le Ministère des Affaires étrangères. J'ai pu également disposer des expertises d'un certain nombre d'acteurs qui y étaient présents. Enfin, il m'a été possible d'assister en personne à la VII^e CMT, qui s'est tenue les 24 et 25 novembre 2011 à Macapá.

²¹³ Voir chapitre 12.

²¹⁴ Voir chapitre 12.

déconcentrés. On peut s'interroger de ce fait sur l'implication réelle des collectivités locales (France) et des entités fédérées (Brésil) dans ces commissions. L'accord-cadre de coopération de 1996 y minimisait leur rôle potentiel, en précisant simplement que les « *représentants de ces collectivités locales peuvent être associés à ces travaux [ceux de la commission]* » (article 6 de l'Accord-cadre de coopération signé le 15 juillet 1997 à Paris). Néanmoins, on ne peut nier que cette association constitue déjà un élément important pour ces niveaux de décision décentralisés et fédérés, dans la mesure où elle garantit au moins la transparence des négociations entre les autorités centrales portant sur l'échelle transfrontalière. Du fait de la concertation horizontale (France/Brésil) et verticale (autorités centrales, déconcentrées, décentralisées/fédérées) qu'elles impliquent, les CMT peuvent également donner lieu à des jeux de pouvoir au sein même des délégations, voire des jeux d'instrumentalisation de la délégation étrangère pour régler des conflits internes à sa propre délégation. La VI^e CMT, tenue à Cayenne les 31 août et 1^{er} septembre 2010, a donné lieu à ce type de jeux de pouvoir entre des représentants de l'État d'Amapá et de l'État fédéral, les premiers cherchant à obtenir une attention plus grande dans le cadre du Plan d'accélération de la croissance (PAC). Je renvoie là aux stratégies politiques que j'ai eu l'occasion de décrire dans ce chapitre.

Cette VI^e CMT ouvre la voie à une meilleure prise en compte des préoccupations locales au sein des commissions en proposant la mise en place d'un conseil du fleuve Oyapock, sur le modèle de celui qui existe sur le Maroni, entre la Guyane et le Surinam : « *Organisme consultatif, émanant de la CMT, le Conseil du fleuve Oyapock, selon le Préfet, serait une instance très restreinte de 4 à 5 personnes par pays, choisies au niveau local, au plus près du terrain, et aurait vocation à traiter des problèmes concrets de sécurité, de relations transfrontalières, d'immigration, d'éducation, de santé, de développement économique* » (relevé de notes de la partie française à la VI^e CMT, Cayenne, 31 août-1^{er} septembre 2010). Le conseil aurait également vocation à tenir un rôle de gouvernance pour certaines initiatives de développement régional et d'intégration transfrontalière. Dans les faits, en octobre 2011, le conseil du fleuve Oyapock n'a encore jamais été réuni, ni la liste de ses participants définie²¹⁵.

²¹⁵ Dans le cadre général que j'ai brossé, il semble important de noter qu'une initiative parallèle apparente de concertation transfrontalière a été lancée les 3 et 4 juin 2009 par l'Assemblée législative de l'Amapá, et en particulier par la commission des relations extérieures de l'Assemblée, dirigée par le député Paulo José, connu pour sa forte participation aux discours contre les « mauvais traitements » infligés aux ressortissants brésiliens en Guyane française. La manifestation s'est intitulée « *Primeiro encontro internacional transfronteiriço* » (Premières rencontres internationales transfrontalières), mais s'est révélée être une initiative purement amapéenne. Le Guyana, le Surinam et la Guyane française, invités à participer et non co-organisateurs, ont été très peu représentés, notamment en raison de la mauvaise communication de cet événement en dehors de l'Amapá. L'évènement a été interprété par certains participants français comme un moment d'expression de rapports de pouvoir entre les représentants de l'Amapá et ceux

3.3. Vers un changement d'échelle de la coopération ? Les enjeux de gouvernance pour construire une politique transfrontalière locale

Les CMT ne constituent pas un réel outil de gouvernance transfrontalière, dans la mesure où elles ne permettent que des moments ponctuels de dialogue, et font peu de place aux acteurs locaux. La coopération Guyane/nord du Brésil reste une coopération de projets, mise en pratique par leurs porteurs, mais sans le soutien de politiques transfrontalières solides et surtout durables²¹⁶.

Du côté de l'Union européenne, quelques structures pérennes de gouvernance transfrontalière existent, qui pourraient éventuellement inspirer les autorités territoriales. J'ai déjà évoqué les groupements européens de coopération territoriale (GECT), des structures de concertation durables. Institués par le règlement communautaire 1082/2006, les GECT sont dotés d'une personnalité juridique propre et ont pour objectif de mettre en œuvre soit des programmes européens de l'objectif « coopération territoriale » (comme le programme Amazonie), soit des projets de coopération à l'initiative des États et des autorités territoriales concernées. Si le programme ou le projet en est souvent fondateur, ils constituent dans la pratique des structures de concertation pérennes et durables. Néanmoins, ils ne sont pas applicables aux frontières avec des pays tiers de l'Union. La décision du Conseil européen de décembre 2007 de lancer une stratégie dite macro-régionale pour la mer Baltique, puis en juin 2009 pour le Danube a par contre permis de lancer des pistes pour le Plateau des Guyanes. La « macro-région » européenne est un concept qui n'a pas encore été finalisé ; une définition très générale en a été donnée pendant la préparation de la stratégie de l'U. E. pour la région de la mer Baltique : « *une zone couvrant un certain nombre de régions administratives mais avec suffisamment de problématiques en commun pour justifier une seule approche stratégique* »²¹⁷ [Commission des communautés européennes, 2009, p. 5]. L'idée est de répondre à certains objectifs qui pourraient être plus facilement atteints à l'échelle de plusieurs

des autorités fédérales, comme on a pu l'évoquer auparavant, voire comme une démarche électoraliste des députés de l'Amapá. Ceux-ci ont continué en partie à pratiquer des discours populistes. Entretien avec Amélie Dassé, conseillère en développement à l'international de la CCI de Guyane, responsable de l'antenne de Macapá, 23/03/2010 et Jean-François Le Cornec, consul honoraire de France à Macapá, 03/2010. Voir également Police, 2010, p. 414-423. Une nouvelle « rencontre » prévue en novembre-décembre 2011 à Cayenne toujours à l'initiative de la commission des relations extérieures de l'Assemblée législative de l'Amapá a été annulée, en raison de la détérioration des relations transfrontalières entre les autorités locales : le président de la région Guyane considérant alors que les élus de l'Amapá ne s'investissaient pas suffisamment auprès du Sénat fédéral pour procéder à la ratification de l'accord bilatéral de lutte contre l'orpaillage clandestin.

²¹⁶ « *Les programmes ont permis de pallier le manque de politiques* », analyse Olivia Victor, responsable du service de la coopération et des relations internationales à la région Guyane. Cayenne, entretien du 29/03/2011.

²¹⁷ « *an area covering a number of administrative regions but with sufficient issues in common to justify a single strategic approach* » [Commission des communautés européennes, 2009, p. 5].

régions et de plusieurs États, comme dans les domaines de l'environnement, des infrastructures, de la recherche... La macro-région est un dispositif très léger qui n'engage volontairement ni législation ni fonds européens spécifiques. À partir d'un plan d'action commun, la stratégie macro-régionale doit favoriser la mise en réseau des acteurs pouvant alors faire appel à d'autres types de dispositifs préexistants. Elle est ouverte aux pays tiers. Depuis l'élaboration de ces premières stratégies macro-régionales, la Commission a proposé de l'appliquer au Plateau des Guyanes, en s'appuyant tout d'abord sur un projet pilote de coopération dans le bassin de l'Oyapock découlant du *Memorandum of Understanding* sur la coopération en matière de politique régionale signé avec le Ministère de l'Intégration nationale brésilien le 29 novembre 2007 à Brasília. Ce projet pilote se propose d'élaborer un plan d'action transfrontalier partagé, permettant de solliciter les fonds nationaux et européens existants (Programme Amazonie, FCR, Programme de développement de la bande frontalière...). Le protocole d'accord sur ce projet-pilote, qui couvre volontairement des intentions politiques et ne présente aucune valeur juridique, est en cours d'élaboration depuis 2009²¹⁸. Il ne constitue donc aujourd'hui qu'un horizon lointain pour l'émergence d'une gouvernance transfrontalière.

Pour autant, n'est-ce pas avoir les « yeux plus gros que le ventre » que de proposer une gouvernance transfrontalière aujourd'hui, alors même que l'approche projet n'a que de faibles effets ? Les défis d'une approche de la coopération Guyane/nord du Brésil par la gouvernance sont nombreux. En premier lieu, cette approche laisse entendre que les partenaires brésiliens et français auraient la même définition de la coopération, ou tout du moins comprendraient bien celle des autres. Or on a vu et revu que les politiques et techniciens français et brésiliens n'ont pas les mêmes référentiels en la matière, la vision des premiers étant « européenne » (réalité transfrontalière), celle des seconds étant nationale (réalité frontalière). En deuxième lieu, elle suppose un investissement politique local mettant au second plan les stratégies annexes d'instrumentalisation de la coopération à l'échelle interne. Comme G. Police l'a explicité pour la partie brésilienne, elles constituent un obstacle très conséquent²¹⁹. En troisième lieu, elle nécessite des compétences et de

²¹⁸ Entretiens avec Myriam Aflalo, responsable du département des Affaires européennes et de la coopération régionale au Ministère de l'outre-mer, Paris, 11/01/2011, puis responsable du service de la coopération à la préfecture de Guyane, Cayenne, 04/2011 et 10/2011.

²¹⁹ A tel point que son ouvrage qui se veut garder une distance scientifique vis-à-vis de son objet, prend néanmoins parfois l'accent d'une « mise en garde » des acteurs guyanais par rapport aux intérêts financiers en jeu pour la partie brésilienne dans la coopération : « *Une coopération équitable (...) intégrerait du côté brésilien des regards, images et représentations privilégiant la solidarité, le soutien, la collaboration équilibrée, le souci de la Guyane et non pas sa mise à profit* » [Police, 2010, p. 491].

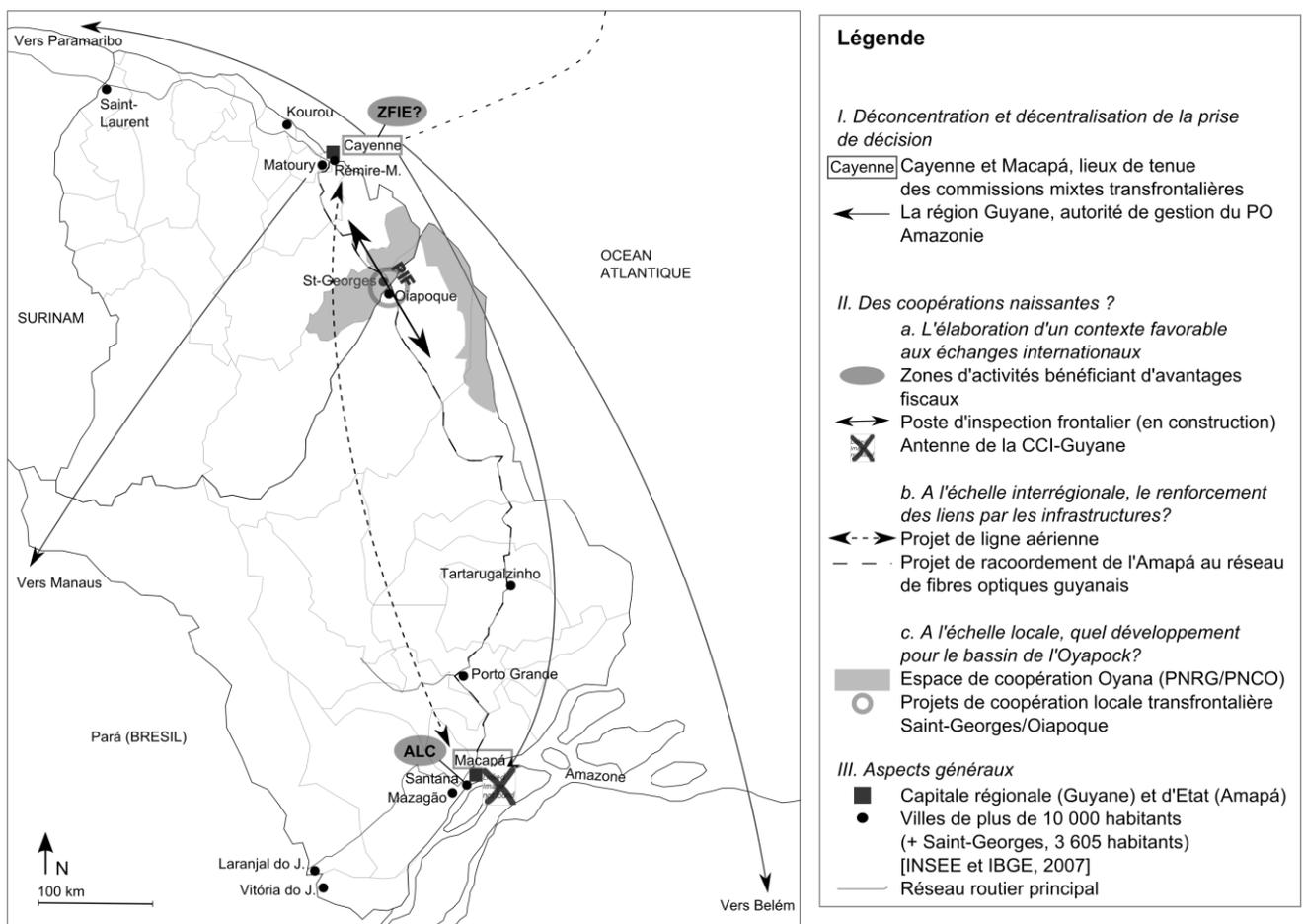
l'expérience que les autorités territoriales de la Guyane et du nord du Brésil n'ont pas : pour monter ce type d'approche, de solides capacités institutionnelles, techniques, juridiques sont requises²²⁰. On peut donc seulement envisager que l'approche projet actuelle permette de développer dans le temps une certaine « culture » du partenariat dans l'environnement régional, pouvant conduire à plus long terme à une prise de position politique en faveur d'une vraie gouvernance transfrontalière.

²²⁰ Pour rappel, en 2010, la Région Guyane ne comptait que 3 personnes dans son service coopération (une chef de service, une secrétaire, une chargée de mission Interreg) ; à la même date, le service de coopération de l'État d'Amapá n'était composé que d'une personne.

Conclusion du chapitre 13

L'insertion régionale constitue aujourd'hui une ligne politique directrice pour le développement de la Guyane et de l'Amapá, qui traverse les échelles de décision locales et nationales. Cette insertion est envisagée prioritairement en termes économiques, en particulier en Guyane, alors même qu'il s'agit de l'un des types d'échanges les moins étoffés actuellement entre les deux territoires en raison de leur situation d'associat par rapport à leur métropole. L'objectif est d'atténuer les effets négatifs de cette situation sur la production locale et ses coûts. Les dynamiques formelles de coopération dans d'autres domaines pallient pour le moment les difficultés posées par cette perspective d'insertion économique (carte 39), mais accusent plusieurs déséquilibres : entre les parties française et brésilienne d'un côté, et entre les échelles locale et nationale/supranationale de l'autre.

Carte 39. Une synthèse cartographique des relations transfrontalières locales institutionnalisées



Le premier de ces déséquilibres renvoie à la gestion différenciée des espaces frontaliers en Union européenne et au Brésil, qui explique que la partie française (Guyane, France, Union européenne) soit motrice en la matière. Le statut particulier de l'enclave guyanaise et les crises de son mode de développement sous serre justifient également ce premier déséquilibre. Le second déséquilibre témoigne d'un investissement local aujourd'hui très restreint malgré le volontarisme politique des années 1990 ; les quelques dispositifs mis en place du côté français, avec le moteur européen pour le Programme Amazonie, sont impulsés à d'autres échelles de décision. Leur approche projet prioritaire peut être considérée comme une manière concrète d'amorcer des dynamiques et une culture de coopération pouvant éventuellement déboucher sur des pratiques de gouvernance transfrontalière. Avec cette perspective d'insertion régionale, la frontière franco-brésilienne demeure donc dans l'état actuel des choses une interface... intentionnelle.

Conclusion de la partie III

Il est difficile d'identifier des mécanismes d'interface entre Guyane et Amapá ou Brésil de manière plus générale, malgré leurs mutations que j'ai diagnostiquées, en tant que marges.

Le différentiel socio-économique joue en faveur d'un mouvement migratoire soutenu depuis le Brésil vers la Guyane, mais non en faveur d'échanges économiques. Cette situation renvoie directement aux types de développement pratiqués en Guyane et en Amapá. L'absence d'appareil de production et de transformation dans les deux territoires justifie l'inexistence d'échanges commerciaux. D'un autre côté, les spécificités de l'économie de transferts en Guyane contribuent à entretenir une grande partie des flux migratoires. La frontière franco-brésilienne constitue donc un cas d'étude où le différentiel semble n'engendrer qu'un dynamisme partiel. Dans ce cadre, l'échelle des dynamiques transfrontalières doit être nuancée. La distance y imprime des effets importants : on peut opposer les logiques de proximité développées entre Saint-Georges et Oiapoque à celles qui existent à une échelle plus petite entre Guyane et Amapá. L'étude des mobilités et des représentations des adolescents de l'Oyapock a renforcé cette nuance.

Sur le plan de la gestion, les échelles de décision nationales ont fait de cette frontière tant au Brésil qu'en France un soutien à la relance de leur relations bilatérales depuis les années 1990. Cela implique qu'en dehors de décisions à caractère sécuritaire, orientées essentiellement en direction de la protection du territoire guyanais, on peut avancer que les autres accords bilatéraux ont des objectifs géopolitiques extravertis vers d'autres échelles que l'échelle locale : ainsi peut-il en apparaître des accords sur la thématique environnementale, ou encore des accords relatifs à la construction du pont sur l'Oyapock. L'évaluation *ex ante* de ses impacts socio-économiques souligne en effet l'importance des freins physiques et réglementaires aux échanges qu'il actualise, et renvoie à la réalité des échanges déjà explicitée. Aux échelles de décision locale, l'objectif de l'insertion régionale auquel doit participer la frontière constitue une voie de développement complexe à mettre en œuvre, entre les relations transfrontalières informelles et privées et les relations bilatérales. La coopération transfrontalière institutionnalisée qui se définit comme un moyen d'initier cette insertion présente un bilan relativement mitigé, avec des dispositifs assez peu nombreux et sous-utilisés dans le cas de la coopération décentralisée. La jeunesse de cette démarche doit néanmoins être rappelée.

Ainsi donc, l'écart entre la pratique et la gestion intentionnelle de la frontière est conséquent ; il conditionne des effets d'interface très limités.

CONCLUSION GENERALE

Que nous a appris l'étude du cas de la frontière franco-brésilienne, et que nous apporte-t-elle dans le cadre de la recherche en géographie des frontières ? Structure élémentaire de l'espace, cette frontière a connu des mutations récentes qui lui permettent de définir aujourd'hui des marges à différentes échelles, qui n'ont plus pour vocation de faire tampon, mais de mettre en contact. La confrontation au terrain des hypothèses que j'ai posées permet de caractériser les effets de ces mutations et d'évaluer les capacités de mise en interface de la frontière. Cette conclusion aura pour objectif de remettre en perspective le cas d'étude dans différents contextes.

1. Raccrocher la frontière franco-brésilienne à un modèle

Les effets territoriaux de la frontière franco-brésilienne peuvent-ils permettre de la raccrocher à un modèle spécifique ? En reprenant la typologie d'A. Cuisinier-Raynal [2001], il apparaît qu'elle se situe à la croisée de plusieurs modèles. Elle ne définit plus une zone tampon spontanée (cas guyanais) ni promue (cas amapéen), modèles historiques auxquels on pouvait identifier ses effets jusque dans les années 1990. Peut-on pour autant y déceler les modèles d'interface qu'A. Cuisinier-Raynal développe ? Une ouverture en ce sens a déjà été faite par le *Grupo Retis* de l'Université fédérale de Rio de Janeiro dans sa proposition de restructuration du Programme de développement de la bande frontalière réalisée en 2005 pour le Ministère de l'intégration brésilien. Le *Grupo Retis* s'appuie sur la typologie élaborée par A. Cuisinier-Raynal pour définir la section Saint-Georges/Oiapoque de la frontière comme un modèle de capillaire²²¹. Ce modèle se définit en fonction de plusieurs critères : les échanges sont diffus et spontanés, de type transactionnel basique voire établis sur de simples relations familiales ou culturelles, s'appuient sur de fins réseaux de communication au niveau local et l'État n'y intervient qu'en marge soit par ignorance, soit par tolérance [Cuisinier-Raynal, 2001, p. 219-220 ; *Ministério da Integração nacional*, 2005, p. 146 et 148-149]. L'assimilation des effets territoriaux propres au tronçon de frontière étudié au modèle du capillaire est néanmoins problématique, au vu de l'ensemble des résultats que j'ai développés : en

²²¹ Voir carte en annexe 7.

effet, l'action des États français et brésilien sur la frontière est effective et importante, ne serait-ce qu'au regard de la construction du pont transfrontalier. Peut-on dès lors la rattacher à un modèle de synapse, dans la mesure où les infrastructures routières (RN2, BR156, pont transfrontalier) structurent aujourd'hui le tronçon de frontière Saint-Georges/Oiapoque en le détachant du reste du bassin de l'Oyapock ? Là encore, la réponse est négative au vu des très faibles échanges transfrontaliers, en particulier commerciaux, existant entre la Guyane et l'Amapá.

2. Entre marge et interface, un modèle hybride

La frontière franco-brésilienne se présente donc comme un cas d'étude hybride, synthétisé dans les figures 12 et 13. Ce caractère renvoie en premier lieu aux évolutions en cours. La présente thèse a été réalisée alors que différents éléments ne sont perceptibles que depuis peu, que d'autres occupent le devant de l'actualité et que d'autres sont encore en cours d'élaboration. Pour reprendre l'exemple des infrastructures, le pont sur l'Oyapock voit sa construction annoncée en 1997, ses travaux commencer en 2009, et il n'est toujours pas inauguré au début de l'année 2012. Le tronçon de la RN2 reliant Régina à Saint-Georges est ouvert à la fin 2003 ; les travaux de bitumage de la BR156 entre Calçoene et Oiapoque reprennent en 2011. La situation a été étudiée « à chaud », en pleine évolution, ce qui explique en partie le caractère hybride du cas d'étude. En ce sens, on pourrait considérer qu'il constitue une étape transitoire, et qu'à plus long terme les effets de la frontière pourraient la rattacher à tel ou tel modèle spécifique. On pourrait porter un constat de mutations inachevées. La barrière étant mince entre ce constat et une perspective téléologique sur la « vie de la frontière », je ne m'aventurerai pas sur le terrain glissant des prévisions. Je reprends à mon compte les propos de M. Grawitz sur le travail du géographe : « *Fondamentalement, le géographe ne donne pas de certitudes et travaille sur des données qui, même chiffrées, n'en demeurent pas moins en partie qualitatives dans leur interprétation. (...) Le géographe est prudent, un peu par nature, mais surtout par scrupule scientifique. Au nom de la contingence et de la complexité des éléments qu'il considère, il répugne à faire des prévisions* » [Grawitz, (1962) 1993, p. 218].

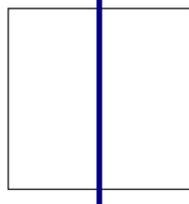
D'autres éléments sont néanmoins suffisamment stables ou durables dans le temps pour contribuer à expliquer également ce caractère hybride : ils renvoient en effet au différentiel socio-économique et politique radical que marque la frontière. Au-delà des constats chiffrés, les politiques publiques pratiquées en direction des espaces frontaliers des deux côtés, et en direction de la Guyane et de l'Amapá de manière plus générale, sont en question, mobilisant de manière transversale les échelles nationales, supranationales et locales. Du côté français se superposent ainsi

notamment une politique européenne spécifique à l'égard des régions ultrapériphériques et de leurs frontières tierces, une géopolitique française de valorisation symbolique d'une frontière commune avec le Brésil à l'échelle internationale, une politique migratoire française stricte en Guyane, ainsi que l'amorce aux échelles décisionnelles française et guyanaise d'une politique de développement endogène corrélée à l'insertion régionale et supposée, à plus long terme, faire sortir la Guyane d'une économie de transferts. Du côté brésilien cohabitent notamment l'intégration sud-américaine en construction, les politiques nationales brésiliennes visant au rééquilibrage du territoire par des investissements dans les espaces frontaliers, une politique étrangère identifiant la France comme un partenaire à privilégier, une transition relative du statut de marche de l'Amapá à l'échelle nationale à celui de marge stratégique permettant d'ancrer par les infrastructures l'Amazonie au continent, enfin le soutien au développement endogène à l'échelle décisionnelle amapéenne. Voilà résumés en quelques mots les motifs relativement durables de l'hybridation du cas d'étude de la frontière franco-brésilienne : des effets historiques de marge tampon demeurent, dans le même temps où se renforcent des effets de capillaire et où s'amorcent des effets de synapse. Ces effets variés se manifestent à des échelles territoriales différentes, ce qui explique que l'on puisse faire un « grand écart » entre par exemple la place de la frontière dans les relations bilatérales franco-brésiliennes et l'absence de relation commerciale entre Guyane et Brésil.

Pour avoir une cohérence quelconque, les résultats obtenus doivent donc se penser de manière multiscalaire. On peut retenir trois principales échelles territoriales de relations entre Guyane et Brésil qui se superposent et interagissent. En premier lieu, les relations informelles qui dessinent une insertion régionale de la Guyane et de l'Amapá par le fait migratoire et non par les échanges économiques. En second lieu, le couloir des relations franco-brésiliennes qui fait de la frontière une interface symbolique. Entre ces effets d'interface « par le bas » et « par le haut », la construction d'un espace de coopération local entre Guyane et Amapá ou Guyane et Brésil peine à se réaliser.

Les effets de cette frontière s'inscrivent donc dans une forte dialectique d'ouverture et de fermeture, et peuvent être de ce fait évalués à première vue comme contradictoires voire paradoxaux, si l'on ne prend pas la peine de remonter à leurs origines et à leurs échelles territoriales d'application. Le cas du pont sur l'Oyapock, symbole de continuité renforçant pourtant la discontinuité du fait des mécanismes de contrôle qui l'accompagnent, en est exemplaire.

Figure 12. Le modèle de la frontière franco-brésilienne. Les huit structures élémentaires de l'espace



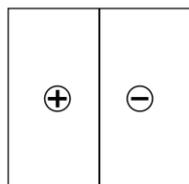
1. Le fleuve-frontière

L'Oyapock est à la fois axe de circulation pour les populations riveraines et frontière politique entre France et Brésil.



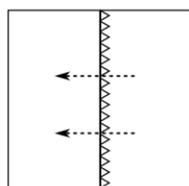
2. Une organisation spatiale duale

Comme dans les Guyanes de manière générale, l'espace se différencie entre un couloir structurant, canalisant les activités et les hommes dans la prolongation de l'axe littoral, et le milieu naturel forestier protégé. Si ce n'est sur les politiques publiques qui font perdurer cette différenciation, la frontière n'a pas d'incidence sur cette appropriation spatiale qui constitue un héritage historique.



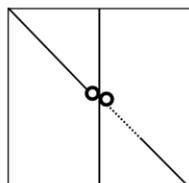
3. Le différentiel socio-économique

La frontière politique marque un écart de niveau de vie important entre Guyane française et nord du Brésil. Cet écart renvoie au rattachement institutionnel, politique et économique de la première au continent européen et du second au continent sud-américain.



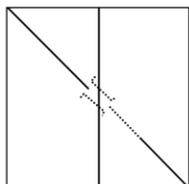
4. Ouverture/fermeture aux mobilités

La frontière franco-brésilienne se caractérise par une asymétrie fonctionnelle : son rôle de régulation des mobilités est différent du côté français et du côté brésilien. Du côté français les conditions d'entrée sont nombreuses et complexes (obligation de visa notamment) alors même qu'une pression migratoire relative s'exerce sur la Guyane ; du côté brésilien l'ouverture est souple et les flux entrants très limités.



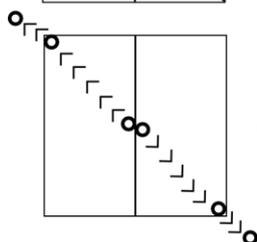
5. Le désenclavement routier des pôles frontaliers

Le désenclavement routier de Saint-Georges et d'Oiapoque (BR156 en cours de bitumage) les rattache au couloir structurant de la Guyane et de l'Amapá. Il ouvre ces territoires respectivement vers l'est et le nord et fait des deux bourgs des "têtes de pont" vers le Brésil et la France.



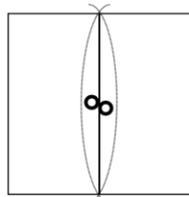
6. Le pont transfrontalier, symbole international ou intégration infrastructurelle?

Le pont sur l'Oyapock, qui vient parachever la continuité routière entre Guyane et Amapá et ainsi participer à l'intégration infrastructurelle s'opérant sur le continent avec l'IIRSA, constitue un marquage symbolique fort de la frontière à l'échelle des relations internationales. La France et le Brésil soulignent leur proximité physique en appui à leur proximité diplomatique et économique.



7. Des marges en associat emboîtées

La frontière différencie deux systèmes politiques qui opèrent un rattachement fort des espaces locaux aux échelles nationale de la France et du Brésil et supra-nationale de l'Union européenne et des Mercosul et Unasul, malgré la distance physique. Ce rattachement contribue à cloisonner les espaces locaux (Guyane/Amapá, Saint-Georges/Oiapoque).

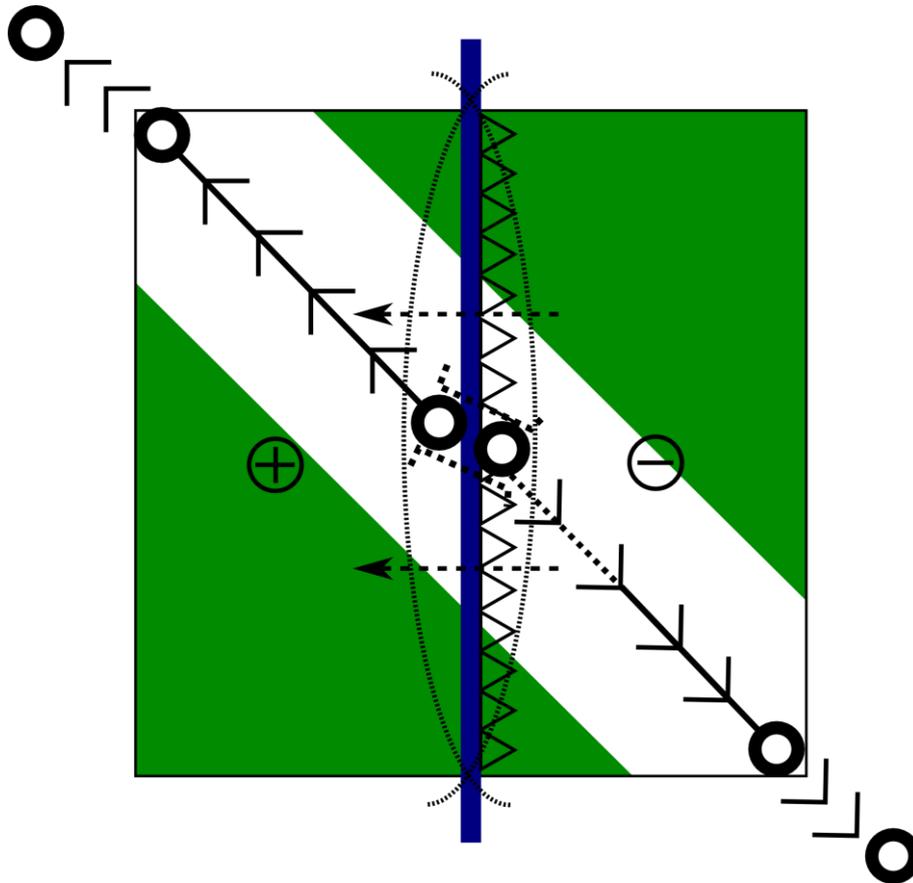


8. La poche transfrontalière

Les dynamiques sociales et économiques souterraines existant entre Saint-Georges et Oiapoque, mais aussi entre la Guyane et Oiapoque (impacts de l'orpaillage et des différents flux touristiques (achat, loisir...) sur les activités économiques du bourg) et le nord du Brésil et Saint-Georges (impacts sur le solde migratoire du bourg) permettent d'identifier une poche transfrontalière entre les deux bourgs.

Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011

Figure 13. Le modèle de la frontière franco-brésilienne. Synthèse



Réalisation : M. B. d'Hautefeuille, 2011

3. Les apports d'un cas limite à la recherche en géographie des frontières

En raison du fort différentiel que marque la frontière et des spécificités que j'ai explicitées, il est complexe de tirer du cas franco-brésilien des éléments de problématique susceptibles de s'appliquer à la recherche en géographie des frontières de manière plus générale. Néanmoins, je vois plusieurs pistes en ce sens, notamment comparatives, qui mériteraient d'être creusées.

3.1. Première perspective de recherche : l'infrastructure transfrontalière et ses enjeux socio-économiques et géopolitiques

Le cas d'étude offre des pistes solides de recherche sur les infrastructures transfrontalières. En décryptant les enjeux du projet de pont sur l'Oyapock, j'ai posé certains liens existant entre ce type d'infrastructure, développement et géopolitique, qui pourraient trouver une pertinence bien plus générale.

En premier lieu, le lien fait entre l'infrastructure transfrontalière et le développement renvoie à la déconstruction d'un déterminisme à vocation politique. Le pont sur l'Oyapock a ainsi été présenté comme un outil pour le développement des échanges entre Guyane et Amapá, voire sur le Plateau des Guyanes. Il est supposé participer à l'insertion régionale et à la structuration des deux territoires. Or la faiblesse actuelle et ancienne de ces échanges et les obstacles physiques et réglementaires qui accompagnent le pont sont autant d'éléments qui font douter de cet objectif économique, au moins sur les court et moyen termes. L'exemple du pont sur l'Oyapock permet d'avancer que l'intégration transfrontalière « physique » ne préjuge pas de l'intégration économique et ne fait que la conditionner. En ce sens, l'infrastructure transfrontalière peut apparaître comme un cas particulier du déterminisme « infrastructure = développement ». De nombreuses recherches déconstruisent déjà ce déterminisme, avancé par les décideurs politiques et les aménageurs : « *Nous devons construire une voie rapide, une piste d'aviation ou l'équivalent, parce que si nous ne le faisons pas nous n'aurons pas cet entrepreneur que nous voulons attirer, ou bien les entreprises que nous avons déjà ne pourront pas se développer ici, ou même rester ici. L'argumentation prend différentes formes, parfois on met en évidence les emplois qui naîtront de cet investissement, ou la croissance du taux de chômage qui en résulterait sans lui* »²²² [Black, 2001, p. 2]. Refusant la chaîne de causalité, des auteurs maintiennent un lien entre infrastructures de transport et développement, en passant par la notion de congruence [Offner, 1993]. En ce sens, la mise en place d'une infrastructure de transport n'est donc une condition ni suffisante ni *sine qua non* au développement socio-économique : « *Les investissements dans les infrastructures de transport agissent en complémentarité à d'autres conditions sous-jacentes plus importantes, qui doivent aussi*

²²² « *We must build the highway or the airport runway or whatever, because if we do not we will not get that manufacturer we want to attract, or the firm(s) we have will not expand here, or stay here. The argument takes many forms, sometimes the focus is on employment that will result from the investment, or the unemployment that will result without it* » [Black, 2001, p. 2].

être remplies si l'on souhaite qu'un nouveau développement économique ait lieu »²²³ [Banister et Berechman, 2001, p. 210]. Ce déterminisme si bien ancré dans les discours et peut-être dans les mentalités pare l'infrastructure de vertus incantatoires ou performatives. C'est ainsi que l'on peut expliquer le « grand écart » existant entre discours politiques et réalité socio-économique dans le cas du pont sur l'Oyapock et plus généralement de l'insertion régionale Guyane/Amapá²²⁴.

En second lieu, le cas franco-brésilien souligne également le rôle géopolitique de l'infrastructure transfrontalière. J'ai montré combien dans les faits le pont sur l'Oyapock n'était pas qu'une infrastructure supposée permettre les échanges. Elle vient aussi (et surtout) en appui de la relance des relations bilatérales franco-brésiliennes en symbolisant, par une synecdoque particularisante, leur frontière commune, et donc leur proximité diplomatique, à l'échelle internationale. Cet aspect de la déconstruction du projet de pont renvoie à différentes recherches mettant en exergue la dimension géopolitique de l'aménagement [Subra, 2008 ; Tratjnek, 2009...]. La symbolique du lieu [Monnet, 1998] « frontière » et son instrumentalisation par l'aménagement constitue une seconde perspective de recherche à laquelle invite l'étude du cas franco-brésilien. Aujourd'hui, il apparaît que l'étude des représentations que véhiculent les aménagements frontaliers ou transfrontaliers soit pour beaucoup orientée vers la construction de murs (Chypre, Israël/Territoires palestiniens, Mexique/États-Unis, Espagne/Maroc, Botswana/Zimbabwe, Maroc/Sahara occidental...). Si le mur est la figure de la séparation, le pont serait celle du rapprochement ou de l'ouverture. En ce sens, ils ne constituent donc pas seulement une réponse à des problématiques locales liées aux différents flux qui traversent les frontières, mais peuvent aussi être instrumentalisés afin d'appuyer d'autres volets des relations internationales. Des écarts et des contradictions peuvent donc exister entre, d'une part, les symboles évoqués et leurs raisons d'être à l'aune des relations internationales, d'autre part, leur réalité et leurs effets locaux. En travaillant dans une perspective multiscalaire, on peut dépasser la logique continuité/discontinuité associée aux deux types d'aménagement, comme le cas du pont sur l'Oyapock a permis de l'explicitier.

²²³ « *Transport infrastructure investment acts as a complement to other more important underlying conditions, which must also be met if further economic development is to take place* » [Banister et Berechman, 2001, p. 210].

²²⁴ Faut-il considérer ce « grand écart » comme généralisable à de nombreux autres domaines que les infrastructures ? Très certainement. Dans la conclusion de son ouvrage de synthèse sur l'outre-mer, J.-P. Doumenge dénonce avec virulence cette stratégie politique déconnectée de la réalité, qu'il assimile aux pays en voie de développement de manière générale : « *Comme souvent dans le tiers-monde, on se gargarise outre-mer de slogans à la mode, persuadés que le « verbe », par la force de celui qui l'exprime, est directement « action », alors même que la réalisation de toute action nécessite un effort d'apprentissage et de vulgarisation, après que le stade de l'expérimentation ait été franchi avec succès* » [Doumenge, 2000, p. 207].

3.2. Deuxième perspective de recherche : quatre contextes géographiques à interroger

Si l'on renverse la perspective, le cas de la frontière franco-brésilienne est déroutant du fait de la multiplicité des références géographiques qu'il suppose de mobiliser. J'en retiendrai quatre principales qu'il permet d'enrichir.

La première est celle des frontières de l'Union européenne, et notamment de ses frontières tierces. Même si elle n'est pas intégrée à l'espace Schengen, la Guyane fait partie intégrante de l'Union en tant que région ultrapériphérique, et ses frontières se voient en conséquence appliquer des fonctionnalités propres à ce type de frontières. Surveillance et contrôle des entrées et sorties sont évidemment concernés, l'État français prenant le relais en matière de circulation des personnes. Mais l'appartenance européenne de la Guyane se traduit aussi dans la promotion de la coopération transfrontalière locale. Forte de son expérience en la matière à ses frontières internes et externes, l'Union y incite au développement d'initiatives destinées à compenser le renforcement des discontinuités locales aux frontières induit par la formation du bloc européen. Le Programme Amazonie fait ainsi figure de laboratoire expérimental de la coopération transfrontalière à une frontière tierce de l'Union... sur le continent sud-américain. En ce sens, l'étude du cas franco-brésilien contribue à l'évaluation de la gestion des frontières tierces de l'Union.

La seconde référence géographique est sud-américaine (encadré 7). J'ai commencé cette thèse en évoquant brièvement les recherches de quatre jeunes chercheurs français sur d'autres frontières du continent (frontières du Pérou, frontière Paraguay/Brésil, frontière Bolivie/Brésil, frontières Nicaragua/Costa Rica et Costa Rica/Panamá), et en soulignant qu'ils s'étaient également consacrés à un diagnostic de mutation de marges nationales se voyant conférer des éléments d'interface. L'inscription sud-américaine de la frontière franco-brésilienne renvoie ainsi à ces dynamiques continentales, même s'il s'agit de l'une des seules frontières tierces existantes si l'on se réfère à l'Unasul en construction (avec les frontières Guyane française/Suriname et Colombie/Panamá). Avec le pont sur l'Oyapock, elle est concernée par l'IIRSA qui confère aux infrastructures transnationales un rôle moteur pour l'intégration continentale. La référence sud-américaine est aussi amazonienne, dans la mesure où elle partage avec les autres frontières amazoniennes des problématiques historiques d'enclavement liées notamment aux contraintes du milieu et aux constructions nationales dans la sous-région. Le cas franco-brésilien peut donc également jouer comme un marqueur du processus d'intégration continentale sud-américain.

Encadré 7

Quelques pistes pour explorer la référence géographique sud-américaine. Réflexions comparatives autour des cas Paraguay/Brésil et Bolivie/Brésil

A l'échelle latino-américaine, la frontière franco-brésilienne est souvent assimilée aux frontières que le Brésil partage avec le Paraguay et la Bolivie et ce, en lien avec l'influence du Brésil dans ces trois pays voisins : « *L'influence brésilienne dans deux pays s'accroît tous les jours. En Bolivie, moins bien placée pour jouer sur la rivalité entre plusieurs grands pays, l'objectif brésilien est la riche région de Santa Cruz, dont le développement depuis vingt ans a été rapide, avec la découverte du pétrole et du gaz, l'essor de la production de sucre, de riz et de coton. Appuyant parfois les aspirations séparatistes de la province, les Brésiliens lui ont offert des débouchés et des moyens de transport qui évitent le franchissement des Andes (route, chemin de fer, zone franche à Santos), détachant de plus en plus cette zone stratégique de son cadre national. Au Paraguay, la construction du « pont de l'Amitié », de la route Asunción-Paranaguá, ainsi que l'offre de facilités fiscales et douanières, vont dans le même sens et risquent de reporter l'ensemble du commerce paraguayen du fleuve, et donc de l'Argentine, vers la route et le Brésil. Enfin mais ce n'est pas le cas le moins intéressant, en Guyane française le même afflux de Brésiliens se dessine déjà, et sera facilité par l'amélioration de réseaux routiers de part et d'autre de la frontière » [Velut dir., 2005, p. 333].*

Peut-on pour autant assimiler le modèle de la frontière France-Brésil tel qu'il a été décrit au niveau du tronçon Saint-Georges/Oiapoque à ceux des frontières Bolivie-Brésil ou Paraguay-Brésil ? En s'appuyant sur les travaux de L. Perrier-Bruslé pour la Bolivie [2004, 2005], S. Souchaud pour le Paraguay [2001, 2002, 2004] et du *Grupo Retis* pour l'ensemble des frontières du Brésil [*Ministério da Integração Nacional*, 2005], on peut tirer différents éléments de comparaison, synthétisés dans le tableau 48.

Tableau 48. Exemples comparatifs. Les frontières Paraguay/Brésil et Bolivie-Brésil

	Paraguay	Bolivie
Population brésilienne	1 ^{er} groupe de nationalité étrangère, estimé de 4 à 10 % de la population totale du pays	0,2 % de la population totale du pays, soit 15 % de la population étrangère, est née au Brésil
Origine géographique des migrants	États sud du Brésil (Rio Grande do Sul, Santa Catarina, Paraná)	États frontaliers (Mato Grosso, Roraima, Acre)
Contexte historique de la migration	A partir des années 1960 et 1970, mise à disposition des terres par l'État paraguayen pour les colons brésiliens considérés comme les promoteurs de l'agriculture moderne	Début XX ^e puis années 1940 : migration brésilienne dans le Pando (exploitation du caoutchouc) Années 1970 : nouvelle vague de <i>seringueiros</i> brésiliens (avancée du front pionnier de l'élevage dans l'Acre) ; débordement vers la Bolivie de la zone de collecte de la noix du Brésil Années 1990 : vague migratoire dans la région de Santa Cruz pour l'exploitation de la filière soja
Principale activité économique des migrants	Colonisation agricole : monoculture intensive du soja (maîtrise de la filière)	Dichotomie frontière est et frontière nord : colonisation agricole par la filière soja <i>versus</i> extractivisme amazonien historique
Impacts de la migration sur l'organisation spatiale du pays	En 40 ans, Ciudad del Este devient la 2 ^e agglomération du pays (zone franche, 1998) Rééquilibrage vers l'est du pays	En 50 ans, Santa Cruz devient la 2 ^e agglomération du pays Volonté nationale de rééquilibrage territorial : forte migration bolivienne andine <i>versus</i> migration brésilienne
Interconnexion routière principale	Pont de l'Amitié (1965) et BR 277 vers Curitiba	Première route connectant Bolivie-Brésil en 1985 (Guayaramerin) Corridor interocéanique (rejoignant la BR262 au Brésil) en construction

(sources : Souchaud, 2001, 2002 et 2004 ; Perrier-Bruslé, 2004 et 2005)

Ces deux exemples offrent donc visiblement des points communs avec le cas de la frontière franco-brésilienne : la forte présence brésilienne dans ces pays voisins est accompagnée d'un développement des infrastructures transfrontalières, notamment routières. L'intégration régionale sud-américaine participe également au changement de rôle des frontières. C'est ainsi que le *Grupo Retis*, dans son application des modèles d'A. Cuisinier-Raynal aux frontières du Brésil, identifie des tronçons comparables au cas franco-brésilien aux frontières avec la Bolivie et le Paraguay [*Ministério da Integração Nacional*, 2005, p. 149-151 ; voir annexe 7]. Les bipôles de Puerto-Suárez/Corumbá (frontière terrestre), de Guayaramerin/Guajará-Mirim (frontière fluviale), de Cobija/Brasileia (frontière fluviale avec pont) entre la Bolivie et le Brésil ou de Porto Murtinho et Puerto Palma Chica (frontière fluviale) entre le Brésil et le Paraguay pourraient être comparés à Saint-Georges/Oiapoque. Malgré ces situations comparables sur certains tronçons de frontière, les différences entre les cas de la Guyane française, de la Bolivie et du Paraguay demeurent importantes. La migration est d'une nature très différente en Guyane (pas de colonisation agricole, niveau de vie très bas des migrants d'origine amazonienne) ; la diversité des origines des migrants y est également très importante (Surinam et Haïti en particulier). Le différentiel socio-économique est « en faveur » de la Guyane et non des États nord du Brésil. Les infrastructures transfrontalières entre Bolivie/Brésil ou Paraguay/Brésil ont par ailleurs un rôle économique structurant majeur pour les trois pays concernés, alors que les effets de l'interconnexion Guyane/Brésil sont aujourd'hui difficiles à anticiper du fait de l'absence d'une demande autre que politique.

Ces quelques constats comparatifs permettent de mesurer combien les mutations des effets territoriaux des frontières, de mise en marge à mise en interface, peuvent prendre des formes très variées en Amérique du Sud et en particulier aux frontières du Brésil. De fait, les trois cas étudiés se rejoignent sur les effets de ces mutations mais non sur leurs motivations.

La troisième référence est celle des frontières affichant dans le monde un fort différentiel socio-économique, parfois qualifiées de « Nord-Sud ». J'ai montré en quoi les effets de la frontière franco-brésilienne doivent être rattachés à ce différentiel. L'étude de ce cas a pour intérêt de nuancer un modèle très (trop ?) souvent illustré par le cas Mexique/États-Unis. On y retrouve une dynamique migratoire importante, relativement à la démographie des territoires concernés, dans le sens « Sud » vers « Nord », même s'il faut garder à l'esprit qu'elle s'inscrit dans un cadre de mobilité plus vaste, propre à l'Amazonie. On n'y retrouve pas par contre de dynamiques d'échanges économiques, qu'ils soient formels ou informels. Les logiques de complémentarité et/ou de concurrence n'y sont perceptibles qu'à la marge. Aucune politique en ce sens n'a été mise en place jusqu'ici, non par laisser-aller des pouvoirs publics mais par manque d'opportunité. On se trouve en effet renvoyé au type de développement pratiqué en Guyane et en Amapá, tournés vers leurs métropoles respectives. En conséquence, on peut considérer que le cas franco-brésilien offre des pistes pour identifier des sous-types au modèle Nord-Sud.

Enfin, la dernière référence a également un caractère mondial : elle concerne les fragments enclavés de territoires nationaux et leurs frontières. J'ai essayé de montrer comment tant la Guyane que l'Amapá pouvaient être caractérisés comme des associés, selon la définition qu'en donne A. Reynaud [1981, p. 74-76] : il s'agit de périphéries intégrées à la France et au Brésil, mais très éloignées par rapport aux centres de décisions nationaux. Le phénomène est évidemment bien plus

important pour la Guyane, enclavée par l'océan Atlantique alors que l'Amapá ne l'est « que » par l'Amazonie. La frontière franco-brésilienne constitue donc une frontière de fragment national enclavé. En ce sens, il apparaîtrait particulièrement enrichissant de faire le lien avec d'autres cas, un exercice que je n'ai malheureusement pas pu pratiquer dans ma thèse, ainsi par exemple la province angolaise du Cabinda entre océan Atlantique, République démocratique du Congo et République du Congo, l'enclave britannique de Gibraltar à la pointe sud de l'Espagne, les villes espagnoles de Ceuta et Melilla sur la côté nord du Maroc, ou encore le territoire russe de Kaliningrad, entre Pologne, Lituanie et mer Baltique... Les frontières d'un fragment national enclavé se voient reporter des fonctions classiques des frontières nationales, mais peuvent aussi posséder d'autres spécificités. Les enjeux de sécurisation et de contrôle peuvent être renforcés par crainte de la difficulté à maîtriser un territoire très éloigné du centre de décision. D'un autre côté, cet éloignement peut justifier que des politiques de cohésion et de continuité nationales soient pratiquées en priorité en direction de ces fragments enclavés, souvent au détriment de leurs relations avec leur environnement régional immédiat. Je ne fais qu'évoquer des pistes d'analyse comparative, vérifiées dans le cas franco-brésilien, qui mériteraient d'être creusées. Cette référence géographique est à mettre directement en relation avec celle du modèle Nord-Sud, dans la mesure où elle contribue à expliquer les spécificités des effets du différentiel franco-brésilien. Le cas d'étude pourrait ainsi illustrer un sous-type « frontière de fragment national enclavé » du même modèle.

A l'issue de cette thèse, il m'apparaît que l'inclusion du cas franco-brésilien à des réseaux de recherche basés sur l'un ou plusieurs de ces référentiels géographiques, et sur les problématiques qui le ou les accompagnent, aurait tout son sens.

Cette thèse a cherché à poser quelques jalons pour développer une approche géographique des mutations des effets de la frontière franco-brésilienne. Les perspectives de recherche que j'ai évoquées pourraient permettre d'enrichir cette approche.

BIBLIOGRAPHIE

Le lecteur pourra naviguer dans la bibliographie en se référant soit aux thématiques (bibliographie thématique), soit aux auteurs et ouvrages (bibliographie alphabétique) qui ont éveillé son intérêt. Les références précédées d'un astérisque n'ont pas été citées dans le corps du texte mais ont eu une place importante dans la réflexion. En troisième et dernier lieu ont été listés les sites internet consultés pour bâtir les analyses statistiques et cartographiques.

Bibliographie thématique

1. Géographie générale

1.1. Concepts, épistémologie, méthode

- *ALEXANDRE F. et GENIN A. dir. (2008), *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours : Presses universitaires François Rabelais.
- ALLIX J.-P. (1996), *L'espace humain. Une invitation à la géographie*, Paris : Seuil.
- ANTHEAUME B. et GIRAUT F. (2002), « Les marges au cœur de l'innovation territoriale ? Regards croisés sur les confins administratifs (Afrique du Sud, France, Maroc, Niger, Togo...) », *Historiens et Géographes*, n°379, p. 39-58.
- ANTHEAUME B. et GIRAUT F. dir. (2005), *Le territoire est mort : vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris : IRD.
- ANTHEAUME B. et GIRAUT F. (2005), « Au nom du développement, une (re)fabrication des territoires », in Antheaume B. et Giraut F. dir., *Le territoire est mort : vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris : IRD, p. 9-36.
- *BAILLY A. et BEGUIN H. ([1982] 1998), *Introduction à la géographie humaine*, Paris : Armand Colin.
- BAILLY A. et FERRAS R. ([1997] 2010), *Éléments d'épistémologie de la géographie*, Paris : Armand Colin.

- BRUNET R. (1990), « Le déchiffrement du monde », in Brunet R. et Dollfus O. dir., *Mondes nouveaux*, Paris : Hachette/Reclus, p. 9-271.
- CARROUE L. (2002), « Les espaces économiques : entre contiguïtés spatiales, territoires fonctionnels et réseaux », in Dossier des images économiques du Monde., *Limites et discontinuités en géographie*, Paris : SEDES, p. 67-81.
- *CLAVAL P. (1978), *Espace et pouvoir*, Paris : PUF.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E. ([1977] 1992), *L'acteur et le système*, Paris : Seuil.
- DEBARBIEUX B. et VANIER M. dir. (2002), *Ces territorialités qui se dessinent*, Paris : Editions de l'Aube/DATAR.
- DEBRIE J. et STECK B. (2001), « L'enclavement, réévaluation théorique et application à l'Afrique de l'Ouest », *L'Espace géographique*, vol. 1, n°1, p. 26-36.
- DI MEO G. et BULEON P. dir. (2005), *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*, Paris : Armand Colin.
- *DORY D., DOUZANT-ROSENFELD D. et KNAFOU R. dir (1993), *Matériaux pour une sociologie de la géographie*, Paris : l'Harmattan.
- GARDIN J., RAYMOND R. et METTOUX A.-P. (2004), « Quelle sociologie pour les géographes, quelle géographie pour les sociologues ? », *Strates* [En ligne] URL : <http://strates.revues.org/417>
- GAY J.-C. ([1995] 2004), *Les discontinuités spatiales*, Paris : Economica.
- GRAWITZ M. ([1962] 1993), *Méthodes des sciences sociales*, Paris : Dalloz.
- GROUPE DE RECHERCHE « INTERFACES » (2008), « L'interface : contribution à l'analyse de l'espace géographique », *L'Espace géographique*, n° 3, p. 193-207.
- *KNAFOU R. dir.(1997), *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris : Belin.
- *LACOSTE Y. ([1976] 1982), *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris : Maspéro.
- *LEVY J. (1997), « L'espace légitimé », in Knafou R. dir., *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris : Belin, p. 335-351.
- MONNET J. (1998), « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne] URL : <http://cybergeo.revues.org/index5316.html>
- PROST B. (2007), « Marge et dynamique territoriale », *Géocarrefour*, vol. 79/2, p. 175-182.
- RACINE J.-B., RAFFESTIN C. et RUFFY V. (1980), « Echelle et action, contributions à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie », *Geographica Helvetica*, vol. 35, n°5, p. 87-94.

- *RAFFESTIN C. (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : LITEC.
- REYNAUD A. (1981), *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris : Presses universitaires de France.
- *REYNAUD A. (1997), « Une perspective cavalière », in Knafou R. dir., *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris : Belin, p. 353-369.
- ROLLAND-MAY C. (2001), « Périphéries, bordures, marges territoriales : sous les mots, les concepts », in Groupe de recherche RITMA, *Regards croisés sur les territoires de marge(s)*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, p. 39-60.
- *SCHEIBLING J. ([1994] 2011), *Qu'est-ce que la géographie ?*, Paris : Hachette.

1.2. Géographie thématique (transports, géopolitique, représentations, migrations, développement...)

- BAILLY A.S. et DEBARBIEUX B. ([1984] 1995), « Géographie et représentations spatiales », in Bailly A. S. et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Masson.
- BANISTER D. et BERECHMAN Y. (2001), « Transport investment and the promotion of economic growth », *Journal of Transport Geography*, n°9, p. 209-218.
- BATTISTELLA D. (2009), *Théories des relations internationales*, Paris : Presses de Sciences Po.
- BLACK W.R. (2001), « An unpopular essay on transportation », *Journal of Transport Geography*, n°9, p. 1-11.
- BUSSI M. (2009), « La coopération territoriale, un déficit théorique », in Bussi M. dir., *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre, p. 11-29.
- BUSSI M. dir. (2009), *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre.
- CAPDEPUY V. (2007), « La limite Nord-Sud », *Mappemonde*, n°88 [En ligne] URL : http://mappemonde.mgm.fr/actualites/lim_ns.html.
- DAVID J. (1986), « Enseignement de la géographie et représentations spatiales : première approche », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 61, n°2, p. 189-194.
- FOURNAND A. (2003), « Images d'une cité. Cartes mentales et représentations spatiales des adolescents de Garges-lès-Gonesse », *Annales de géographie*, n°633, p. 537-550.
- GERVAIS-LAMBONY P. et LANDY F. (2007), « On dirait le Sud », *Autrepart, revue de sciences sociales au Sud*, n°41 [En ligne] URL : <http://www.autrepart.ird.fr/editos/editos/edito41.htm>
- *GIBLIN B. dir. (2005), *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris : Fayard.

- GOULD P. et WHITE R. ([1974] 1986), *Mental maps*, Londres : Routledge.
- GRATALOUP C. (2008), « Mondialisation », *Hypergéô* [En ligne] URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article417#>.
- *GUENGANT J.-P. (1996), « Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n°2, p. 105-119.
- GUMUCHIAN H. (1991), *Représentations et aménagement du territoire*, Paris : Anthropos.
- HERMET G. (1996), *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris : Seuil.
- *LACOSTE Y. dir. ([1993] 1995), *Dictionnaire de géopolitique*, Paris : Flammarion.
- LASSERRE F. et GONON E. (2002), *Espaces et enjeux, méthodes d'une géopolitique critique*, Paris : L'Harmattan.
- *LASSERRE F. et GONON E. (2008), *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris : Armand Colin.
- LEVY J. et LUSSAULT M. dir. (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin.
- LIMA S. (2009), « La décentralisation comme phénomène planétaire, vecteur de recompositions et de coopérations territoriales », in Bussi M. dir., *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont Saint-Aignan : Publications des Universités de Rouen et du Havre, p. 31-51.
- LOROT P. (1995), *Histoire de la géopolitique*, Paris : Economica.
- MA MUNG E. dir. (1998), *Bilan des travaux sur la circulation migratoire*, rapport issu d'une convention d'étude entre MIGRINTER (UMR 6588, CNRS/Université de Poitiers) et la Direction de la population et des migrations du Ministère de la solidarité et de l'emploi.
- NOIN D. ([1979] 2005), *Géographie de la population*, Paris : Armand Colin.
- OFFNER J.-M. (1993), « Les « effets structurants » du transport : mythe politique, mystification scientifique », *L'Espace géographique*, n°3, p. 233-242.
- PAULET J.-P. (2002), *Les représentations mentales en géographie*, Paris : Economica.
- SIMON G. (1995), *Géodynamique des migrations internationales*, Paris : PUF.
- SIMON G. (2006), « Migrations, la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n°2 [En ligne] URL : <http://remi.revues.org/index2815.html>
- *SUBRA P. (2007), *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris : Armand Colin.
- SUBRA P. (2008), « L'aménagement, une question géopolitique ! », *Hérodote*, n°130, p. 222-250.
- TARRIUS A. (2002), *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris : Balland.

TRATJNEK B. (2009), « Des ponts entre les hommes : les paradoxes de géosymboles dans les villes en guerre », *Les Cafés géographiques. Vox geographi* [En ligne] URL : http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1768

1.3. Géographie des frontières. Approche générale et autres études de cas

BENNAFLA K. et PERALDI M. dir. (2008), « Frontières et logiques de passage. L'ordinaire des transgressions », *Cultures et conflits, sociologie politique de l'international*, n°72, p. 7-12.

BROMBERGER C. et MOREL A. (2001), « L'ethnologie à l'épreuve des frontières culturelles », in Bromberger C. et Morel A. dir., *Limites floues, frontières vives*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'Homme, p. 3-24.

BRUNET-JAILLY E. (2005), « Theorizing Borders : An Interdisciplinary Perspective », *Geopolitics*, n°10, p. 633-649.

CIA (2011), *The World Factbook*. [En ligne] URL : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>

CLAVAL P. (1974), « L'étude des frontières et la géographie politique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 18, n°43, p. 7-22.

CUISINIER-RAYNAL A. (2001), « La frontière au Pérou entre fronts et synapses », *L'Espace géographique*, n°3, p. 213-229.

DIAZ OLVERA L., LE NIR M., PLAT D. et RAUX C. (1995), *Les effets-frontière : évidences empiriques, impasses théoriques*, Lyon : LET.

FOUCHER M. (1986), *L'invention des frontières*, Paris : Fondation pour les études de défense nationale.

FOUCHER M. ([1988] 1991), *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, Paris : Fayard.

FOUCHER M. (2007), *L'obsession des frontières*, Paris : Perrin.

*GENIEYS W. et VALARIE P. (2001), « Par-delà les frontières étatiques : jeux et enjeux de politiques autour du projet d'aqueduc Languedoc-Roussillon et Catalogne », *Pôle Sud*, vol. 15, n°1, p. 95-106.

*GONON E. (2003), « Frontière et territoire, une symbiose incertaine », in Lasserre F. et Lechaume A. dir., *Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 65-74.

*GREGORIS M. et RENARD J.-P. (1998), « Flux et organisation des espaces urbanisés transfrontaliers », in Jacquot H. et Marcou G. dir., *L'urbanisme transfrontalier, Droit et pratiques*, Paris-Montréal : L'Harmattan.

- GRUPE FRONTIERE (2004), « La frontière, un objet spatial en mutation », *EspacesTemps.net* [En ligne] URL : <http://espacestemp.net/document842.html>
- GUICHONNET P. et RAFFESTIN C. (1974), *Géographie des frontières*, Paris : Presses universitaires de France.
- GUILLOT F. (2009), *Les asymétries frontalières. Essai de géographie sociale et politique sur les pratiques sociales et les rapports sociaux. Les cas États-Unis/Mexique, Espagne/Maroc, Israël/Liban/Palestine*, thèse de doctorat de géographie, Université de Caen Basse-Normandie.
- GUYOT S. (2006), « Géopolitique des parcs (trans)frontaliers en Afrique Australe », *Les Cahiers d'outre-mer* [En ligne] URL : <http://com.revues.org/index75.html>
- HAMEZ G. (2004), *Du transfrontalier au transnational : approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-I.
- *HAMMAN P. (2004), « La coopération urbaine transfrontalière ou l'Europe « par le bas » ? », *Espaces et sociétés*, n°116-117, p. 235-258.
- *JACQUOT H. et MARCOU G. dir. (1998), *L'urbanisme transfrontalier, Droit et pratiques*, Paris-Montréal : L'Harmattan.
- KOLOSSOV V. (2005), « Border Studies : Changing Perspectives and Theoretical Approaches », *Geopolitics*, n°10, p. 606-632.
- LACASSE J.-P. (1974), « Les nouvelles perspectives de l'étude des frontières politiques : revue de quelques contributions récentes », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 18, n°43, p. 187-200.
- *LECOQUIERRE B. (2009), « Par-delà les frontières, vers de nouvelles formes de coopération territoriales », in Bussi M. dir., *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre, p. 75-88.
- LERESCHE J.-P. et SAEZ G. (1997), « Identités territoriales et régimes politiques de la frontière », *Pôle Sud*, n°7, p. 27-47.
- MEDINA-NICOLAS L. (2004a), *Le dilemme des frontières en Amérique centrale : marges symboliques ou espaces en construction. Le cas des frontières Nicaragua-Costa Rica et Costa Rica-Panamá*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris X.
- MEDINA-NICOLAS L. (2004b), « L'étude des frontières : un état des lieux à travers la production doctorale française », *Annales de géographie*, n°635, p. 74-86.
- MEDINA-NICOLAS L. (2007), « La route interaméricaine au prisme de l'intégration régionale : vers un décloisonnement progressif des frontières de l'Amérique centrale », *Flux*, n°70, p. 20-32.

- MEDINA-NICOLAS L. (2009), « Les frontières de l'isthme centraméricain, de marges symboliques à des espaces en construction », *Espaces et sociétés*, n°138, p. 35-50.
- MINGHI J. V. (1963), « Boundary Studies in Political Geography », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 53, n°3, p. 407-428.
- *MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (2007), *Etude sur l'observation statistique des territoires transfrontaliers*, rapport d'expertise pour la DIACT, Paris : MOT.
- *MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE ET CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS (2010), *Guide des projets transfrontaliers. Guide opérationnel et financier à l'attention des porteurs de projets*, Paris : MOT.
- *MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (2011), « La société civile et la coopération transfrontalière », *Les Cahiers de la MOT*, n°8, Paris : MOT.
- PERRIER-BRUSLE L. (2004), « La Bolivie à la conquête de l'Est. Flux migratoires et intégration territoriale des marges orientales », *Géocofluences* [En ligne] URL : <http://geoconfluences.ens-yon.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient3.htm>
- PERRIER-BRUSLE L. (2005), *La dernière frontière. Loin des Andes, trop près du Brésil. La frontière orientale et la construction du territoire en Bolivie*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-I.
- *PETIT J. (2003), « Les territoires de passage à l'épreuve des aménagements transfrontaliers dans les Andes de la Puna », *Revue de géographie alpine*, vol. 91, n°3, p. 71-81.
- PICOUET P. et RENARD J.-P. (2007), *Les frontières mondiales, origines et dynamiques*, Nantes : Editions du Temps.
- *PIERMAY J.-L. (2005), « La frontière et ses ressources : regards croisés », in Antheaume B. et Giraut F. dir., *Le territoire est mort, vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris : IRD, p. 203-221.
- PRADEAU C. (1994), *Jeux et enjeux des frontières*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux.
- PRESCOTT J. R. V. (1987), *Political Frontiers and Boundaries*, London : Allen & Unwin.
- RAFFESTIN C. (1974), « Eléments pour une problématique des régions frontalières », *L'Espace géographique*, n°1, p. 12-18.
- RAFFESTIN C. (1986), « Eléments pour une théorie de la frontière », *Diogenès*, vol. 34, n°134, p. 3-21.
- RAFFESTIN C. (1992), « Autour de la fonction sociale de la frontière », *Espaces et sociétés*, n°70/71, p. 157-164.
- REITEL B., ZANDER P., PIERMAY J.-L. et RENARD J.-P. dir. (2002), *Villes et frontières*, Paris : Anthropos.

- *RENARD J.-P. (2000), « Modèle et frontière », *Hommes et Terres du Nord*, n°3, p. 138-147.
- RENARD J.-P. (2002), « La frontière, limite géopolitique majeure mais aussi aire de transition », in Dossier des images économiques du Monde, *Limites et discontinuités en géographie*, Paris : SEDES, p. 40-66.
- RENARD J.-P. dir. (1997), *Le géographe et les frontières*, Paris : L'Harmattan.
- RENARD J.-P. et PICOUET P. (1993), « Frontières et territoires », *Documentation photographique*, n°7016, Paris : La Documentation française.
- *DE RUFFRAY S. et al. (2008), *La comparaison des territoires transfrontaliers à l'échelle nationale. Vers une typologie fondée sur les types d'intégration*, rapport final pour l'UMS Riate et la DIACT, Paris.
- *DE RUFFRAY S. et al. (2011), *Enjeux des territoires frontaliers à l'échelle nationale. Vers la détermination et la délimitation de pôles transfrontaliers*, rapport d'expertise pour la DIACT, Paris.
- *SAEZ G., LERESCHE J.-P. et BASSAND M. (1997), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière. Actions publiques territoriales*, Paris-Montréal : L'Harmattan.
- SASSEN S. (2011), « New Bordering Capabilities versus Traditional Borders », communication au colloque BRIT XI « Mobile Borders », Université de Genève/Université Joseph-Fourier de Grenoble, 6-9 septembre 2011.
- SOUCHAUD S. (2001), « Nouveaux espaces en Amérique du Sud : la frontière paraguayobrésilienne », *Mappemonde*, n°61, p. 19-23.
- SOUCHAUD S. (2002), *Pionniers brésiliens au Paraguay*, Paris : Karthala.
- VAN HOUTUM H. (2005), « The Geopolitics of Borders and Boundaries », *Geopolitics*, n°10, p. 672-679.
- VELASCO-GRACIET H. et BOUQUET C. dir. (2006), *Tropisme des frontières : approche pluridisciplinaire*, Paris : L'Harmattan.
- *VELASCO-GRACIET H. et BOUQUET C. dir. (2007), *Regards géopolitiques sur les frontières*, Paris : L'Harmattan.
- WACKERMANN G. (2003), *Les frontières dans un monde en mouvement*, Paris : Ellipses.

2. Contexte d'étude

2.1. Frontière France/Brésil. Autres travaux dédiés

- AROUCK R. de C. (2000), « Brasileiros na Guiana francesa. Novas migrações internacionais ou exportação de tensões sociais na Amazônia ? », *Lusotopie 2000*, p. 67-78.

- AROUCK R. de C. (2002), *Brasileiros na Guiana francesa. Fronteiras e construções de alteridades*, Bélem : NAEA/UFPA.
- ARUAG/ADP/Marchands de ville (2005), *Etude d'insertion du pont sur l'Oyapock dans l'espace transfrontalier*, Cayenne : ARUAG.
- ARUAG (2007), *Liaison routière France-Brésil. Etude socio-économique*, Cayenne : ARUAG.
- BLANCODINI P. et TABARLY S. (2010), « Les frontières externes et les limites internes en Guyane, entre fragmentation, ruptures et interfaces », *Géocofluences* [En ligne] URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient9.htm>
- *BOBRIE CONSEIL et STRATAGEM (2003), *Coopération économique Guyane-Amapá. Mirages et réalités*, rapport d'expertise pour la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane, Cayenne : Bobrie Conseil et Stratagem.
- BOBRIE P., BOULLANGER B., BOURGUIGNON G., BYRON P., ESTEVES P., LABONNE G. (2011), *Mission d'étude sur les impacts socio-économiques générés par le pont sur l'Oyapock*, Cayenne : section Guyane des conseillers du commerce extérieur de la France.
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2008), *La frontière, enjeu de pouvoir multiscalair. Les échelles nationale, régionale et locale françaises face au franchissement de la frontière franco-brésilienne de l'Oyapock*, mémoire de master 2 d'urbanisme, Université Paris-XII.
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2009), « A fronteira num jogo de poder multiescalar. A França, a Guiana e a ponte sobre o Oiapoque », *PRACS*, n°2 [En ligne] URL : <http://www.pracs.com.br/numeros/2/partigosn2.html>
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2010a), « La frontière et ses échelles : les enjeux d'un pont transfrontalier entre la Guyane française et le Brésil », *Cybergeo : revue européenne de géographie* [En ligne] URL : <http://cybergeo.revues.org/index23405.html>
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2011), « Une lecture critique de l'institutionnalisation des relations transfrontalières. Les enjeux de l'approche multiscalair. Le cas de la frontière entre la France et le Brésil », *Questions de communication*, série « Actes », n°12, p. 59-73.
- CALMONT A. (1978), « Histoire des pays de l'Oyapock », *Revue guyanaise d'histoire et de géographie*, n°8, p. 1-35.
- CARVALHO G. (2006), *Oiapoque : uma parabólica na floresta – Estado, integração e conflitos na fronteira do Amapá com a Guiana Francesa*, Belém : Edition indépendante.
- CASTRO M. L. de et PORTO J. (2007), « Ponte Brasil-Guiana francesa : os paradoxos da integração em um contexto multi-escalar », *OIKOS, Revista de economia heterodoxa*, n°7, p. 51-75.
- COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES DE L'OUTRE-MER (2011), *Guyane-Amapá. Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges*, Cayenne : CEROM.

- DE CONTE M. I. (2007), *A ponte sobre o rio Oiapoque : uma ponte “transoceânica” entre o Brasil e a França, o Mercosul e a União Européia ?*, mestrado de géographie, Université de São Paulo.
- DAVY D., BOUDOUX d’HAUTEFEUILLE M., NICOLLE S. et GRENAND F. (sous presse), « Du manioc et un pont : un Observatoire Hommes/Milieus sur la frontière franco-brésilienne », in Porto J. L. R. et Sotta E. D. dir., *Reformatações fronteiriças no Platô das Guianas : (re)territorialidades de cooperações em construção*, Macapá : Publit, p. 46-58.
- *DE FRANCE M. (2009), *Atlas des migrations nord-brésiliennes vers la Guyane*, Projet ANR « Dynamique des circulations migratoires et mobilités transfrontalières entre Guyane, Surinam, Brésil, Guyane et Haïti », Paris : IRD.
- GRANGER S. (s.d. a), « La Guyane française dans les projets géopolitiques portugais et brésiliens », article non publié.
- GRANGER S. (s.d. b), « La coopération transfrontalière Guyane-Amapá : un exemple d’intégration Nord-Sud ? », article non publié.
- *IEDOM (2006), « Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers », *Les notes de l’institut d’émission*, Cayenne : IEDOM.
- LEZY E. (1998), « France-Brésil : histoire d’une merveilleuse rupture », *Cahiers des Amériques latines*, n°28-29, p. 61-81.
- MARTINS C. C. (2008), *Relações bilaterais Brasil/França : a nova perspectiva brasileira para a fronteira Amapá/Guiana francesa no contexto global*, mestrado de sciences sociales, Université de Brasília.
- MASTEAU A. (1997), *La frontière franco-brésilienne de l’Oyapock, Guyane-Amapá. Essai de géographie politique et culturelle*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-III.
- OLIVEIRA B. S. (2011), *Dinâmicas sociais na fronteira entre o Estado do Amapá e a Guiana francesa*, mestrado en développement régional, Université fédérale de l’Amapá.
- ORC SARL (2009), *Etude sur le transport frontalier entre Saint-Georges de l’Oyapock en Guyane et Oiapoque au Brésil*, rapport pour la DDE-Guyane, Cayenne : ORC SARL.
- PAUL-GUERS C. (2008), « O rio Oyapoque : povos indígenas e fronteiras », *Revista Mosaico*, vol. 1, n°2, p. 169-177.
- PINTO M. J. S. (2008), *O fetiche do emprego : um estudo sobre as relações de trabalho de Brasileiros na Guiana francesa*, thèse de doctorat de développement durable, Université fédérale du Pará.
- PINTO M. J. S., OLIVEIRA B. S., SOARES C. L. (2010), « Novos aglomerados populacionais na fronteira : o caso Vila Brasil e Vila Vitória », in Porto J. L. R. et Nascimento D. M. dir.,

Interações fronteiriças no Platô das Guianas : novas construções, novas territorialidades, Rio de Janeiro : Publit, p. 161-183.

- POLICE G. (2010), *€udorado. Le discours brésilien sur la Guyane française*, Matoury : Ibis rouge.
- PORTO J. (2009), « Condição fronteiriça amapaense : da defesa nacional à integração (inter)nacional », *III Seminário nacional sobre defesa e fronteira na Amazônia*, 22-23 juin 2009, Université fédérale du Pará.
- PORTO J. (2010), « Reflexões sobre a condição periférico/estratégica da fronteira amapaense », *II Seminário « Reforma do Estado e Território. Políticas Territoriais Contemporâneas na Europa e no Brasil »*, 11-12 novembre 2010, Porto Alegre.
- PORTO J. et SILVA G. V. (2009), « Novos usos e (re)construções da condição fronteiriça amapaense », *Novos Cadernos NAEA*, vol. 12, n°2, p. 253-267.
- PORTO J. et SILVA G. V. (2010), « De periferia a espaço estratégico : a construção da condição fronteiriça amapaense », *V workshop da Associação portuguesa para o desenvolvimento regional*, Université de Coimbra.
- ROMANI C. (2003), « *Clevelândia, Oiapoque – Aqui começa o Brasil!* » *Trânsitos e confinamentos na fronteira com a Guiana Francesa (1900-1927)*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Campinas.
- SERGES D. (2009), « De la rencontre culturelle à l'interculturalité : modalités de reconnaissances de la « brésilianité » en Guyane française ? », *Hommes et Migrations*, n°1281, p. 102-111.
- SILVA G. V. (2008), *Usos contemporâneos da fronteira franco-brasileira : entre os ditames globais e a articulação local*, mestrado de géographie, Université fédérale du Rio Grande do Sul.
- SILVA G.V. (2010), « Interações Espaciais Amapá (BR)-Guiana Francesa (FR). Uso Político do Território e Cooperação Transfronteiriça », in Porto J. L. R. et Nascimento D. M. dir., *Interações fronteiriças no Platô das Guianas : novas construções, novas territorialidades*, Rio de Janeiro : Publit, p. 73-103.
- SOARES A. P. A. (1995), *Travessia : analise de uma situação de passagem entre Oiapoque e Guiana francesa*, mestrado de géographie, Université de São Paulo.
- THERY H. (2003), « Une Guyane brésilienne ? », *Cahiers des Amériques latines*, n°43, p. 103-119.
- *VIDAL L. B. (2007), *Povos Indígenas do Baixo Oiapoque. O encontro das águas, o encruzo dos saberes e a arte de viver*, Rio de Janeiro : Museu do Índio.
- VIDAL DE LA BLACHE P. (1901), « Le contesté franco-brésilien », *Annales de géographie*, vol. 10, n°49, p. 68-70.
- ZECCHINI P. (2001), *Dynamique d'une immigration : les Brésiliens en Guyane française*, mémoire de maîtrise de géographie, Université d'Aix-Marseille I.

2.2. Contextualisation nationale française : ultrapériphérie, outre-mer français, frontières françaises et Guyane

- *ADELAÏDE-MERLANDE J. (2002), *Histoire contemporaine de la Caraïbe et des Guyanes. De 1945 à nos jours*, Paris : Karthala.
- AUBY J.-F. (2008), « La continuité territoriale », in Mélin-Soucramanien F. dir., *L'outre-mer français, un « modèle » pour la République ?*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, p. 147-153.
- *AYANGMA S. (2009), *L'aménagement territorial et ses effets sur le patrimoine des communautés autochtones de la Guyane française*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-VII.
- BARRET J. dir. (2008), *Atlas illustré de la Guyane*, Cayenne : Laboratoire de cartographie de la Guyane/IESG.
- BENJAMIN D. et GODARD H. (1999), *Les outre-mers français : des espaces en mutation*, Gap : Ophrys.
- BINOCHE-GUEDRA J. (1992), *La France d'outre-mer 1815-1962*, Paris : Masson.
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2010b), *Routes et développement en espace amazonien. Une évaluation socio-économique à partir de trois cas d'étude guyanais*, rapport d'expertise pour le WWF-France, Cayenne.
- BRIAL F. (1997), *Décentralisation territoriale et coopération internationale. Le cas de l'outre-mer français*, Paris-Montréal : L'Harmattan.
- BURGUIERE A. et REVEL J. dir. (2000), *Histoire de la France. L'espace français*, Paris : Seuil.
- CALMONT A. (2004), « Le renouveau de l'exploitation aurifère en Guyane. Risques socio-environnementaux et enjeux », in David G. dir., *Espaces tropicaux et risques : du local au global*, Actes des X^e journées de géographie tropicale, Orléans, 24-26 septembre 2003, Orléans : Presses universitaires d'Orléans / IRD, p. 292-304.
- *CALMONT A. (2007), « Dynamiques migratoires en Guyane : des politiques migratoires de développement au développement des migrations spontanées », in Mam Lam Fouck S. dir., *Comprendre la Guyane aujourd'hui : un département français dans la région des Guyanes*, Matoury : Ibis rouge, p. 107-128.
- *COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES DE L'OUTRE-MER (2008), *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?*, Cayenne : CEROM.
- CHARDON J.-P. (1978), « Circulation-Transports », *Atlas des départements d'outre-mer, 4. La Guyane*, planche 27, Paris : CNRS/ORSTOM.

- CHICOT P.-Y. (2005), *Les compétences internationales des collectivités territoriales françaises. L'action extérieure des départements-régions des Antilles et de la Guyane*, Paris : L'Harmattan.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2004), *Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques*, Communication de la Commission, 26/05/2004, Bruxelles : C. E.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2008), *Les Régions ultrapériphériques : un atout pour l'Europe*, Communication de la Commission, 17/10/2008, Bruxelles : C. E.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2009), *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions concerning the European Union Strategy for the Baltic Sea Region*, 10/06/2009, Bruxelles : C. E..
- COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK (2008), *Rapport de présentation du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock (diagnostic territorial préalable)*, document provisoire, ARUAG.
- COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK (2011), *Projet d'aménagement et de développement durable du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock*, document provisoire, ARUAG.
- COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES DE L'OUTRE-MER (2008), *Guyane, un développement sous contraintes*, Cayenne : CEROM.
- CONSEIL REGIONAL DE LA GUYANE (2002), *Schéma d'aménagement régional de la Guyane*, approuvé par décret n°2002-745 du 2 mai 2002, Cayenne : Conseil régional de la Guyane.
- CONSEIL REGIONAL DE LA GUYANE (2006), *Schéma régional de développement économique*, Cayenne : Conseil régional de la Guyane.
- CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER (2009b), *Mesures du CIOM déclinées par territoire*, 06/11/2009, Paris : CIOM.
- CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER (2009a), *Mesures transversales*, 06/11/2009, Paris : CIOM.
- *DDE GUYANE (1992), *Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du tronçon Régina/Saint-Georges de la Panaméricaine atlantique (P2A)*, 6 pièces, Cayenne : DDE.
- DDE GUYANE (2007), *Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock d'une liaison*

routière entre la RN2 et le pont sur l'Oyapock, ainsi qu'à l'attribution du statut de route nationale, Cayenne : DDE.

- DIREN GUYANE (2009), *Atlas des paysages de Guyane*, Vu d'ici et ARUAG, Cayenne : DIREN.
- DOMENACH H. et PICOUET M. (1988), *Dynamique de la population et migration en Guyane*, Cayenne : ORSTOM.
- DOUMENGE J.-P. (2000), *L'outre-mer français*, Paris : Armand Colin.
- *ELFORT M. (2002), « De la décentralisation à l'autonomie : la Guyane », *Revue française d'administration publique*, n°101, p. 25-37.
- ELFORT M. (2005), « Continuité territoriale et desserte aérienne. Le cas de la Guyane française », *La Semaine Juridique*, n°24, p. 951-956.
- *EMERAUDE (2001), *Etude sur les incidences socio-économiques de l'ouverture de la RN2 sur l'espace transfrontalier de l'est guyanais*, rapport d'expertise pour le Conseil régional de la Guyane, Cayenne : Emeraude.
- *EMERI C., SAINTON J.-P., RENO F. et MERION J. (2000), *La question statutaire en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique : éléments de réflexion*, Pointe-à-Pitre : Jasor.
- ESPAGNE, FRANCE, PORTUGAL, REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES (2010), *Memorandum de l'Espagne, de la France, du Portugal et des Régions ultrapériphériques. Une vision rénovée de la stratégie européenne à l'égard de l'ultrapériphérie*, 07/05/2010.
- ÉTATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER (2009), *Rapport général des États généraux en Guyane*, Cayenne : EGOM.
- GAY J.-C. (2008), *L'outre-mer français, un espace singulier*, Paris : Belin.
- GODARD dir. (1998), *Les outre-mers, atlas de France*, Paris : Reclus/La Documentation française.
- GRANGER S. (2008), « La Guyane, un territoire caraïbe en voie de sud-américanisation », *EchoGéo*, n°6 [En ligne] URL : <http://echogeo.revues.org/index6503.html>.
- GRENAND F. et GRENAND P. (1977), « Les populations amérindiennes », *Atlas des départements d'outre-mer, 4. La Guyane*, planche 20, Paris : CNRS/ORSTOM.
- GRENAND P. (1978), « Histoire des Amérindiens », *Atlas des départements d'outre-mer, 4. La Guyane*, planche 17, Paris : CNRS/ORSTOM.
- GRENAND P. et GRENAND F. (1979), « Les Amérindiens de Guyane française aujourd'hui. Eléments de compréhension », *Journal de la société des Américanistes*, n°66, p. 361-382.
- GRENAND P. et GRENAND F. (1985), « Eléments d'histoire amérindienne », *Ethnies*, n°1-2, p. 11-14.
- HENRY A. (1986), *La Guyane française : son histoire, 1604-1946*, Cayenne : Guyane Presse Diffusion.

- HURAUULT J.-M. (1972), *Français et Indiens en Guyane*, Paris : 10/18.
- IEDOM (2010), *Guyane, rapport annuel 2009*, Cayenne : IEDOM.
- INSEE (2006), *Atlas des populations immigrées en Guyane*, Cayenne : INSEE.
- ITD.EU et BOBRIE CONSEIL (2010), *Etude sur les enjeux de l'intégration économique régionale pour les PME/PMI de la Guyane*, 2 volumes, rapport pour l'AFD, Cayenne : ITD.Eu et Bobrie Conseil.
- JOLIVET M.-J. (1975), « L'orpaillage », *Atlas des départements d'outre-mer, 4. La Guyane*, planche 19, Paris : CNRS/ORSTOM, p. 3-4.
- *JONES B. et STEPHENSON E. (1994), « Politique et société à la Guyane », in Burton R. et Reno F. dir., *Les Antilles-Guyane au rendez vous de l'Europe : le grand tournant ?*, Paris : Economica, p. 101-121.
- *JOS E. et PERROT D. dir. (1994), *L'outre-mer et l'Europe communautaire : quelle insertion ? Pour quel développement ?*, Paris : Economica.
- *JOS E. et PERROT D. dir. (1999), *La Caraïbe face au défi de la mondialisation. Marchés et nations dans l'aire Caraïbe/Amérique*, Paris : Montchrestien.
- KONE T. (2010), *L'agriculture à Saint-Georges de l'Oyapock. Bilan et perspectives*, rapport d'étude, Cayenne : OHM Oyapock/CNRS.
- *LAMOUR G. (2000), *Une route en Guyane française. Impact et enjeux de la RN2 de Régina à Saint-Georges de l'Oyapock*, mémoire de maîtrise de géographie, Université Paris X.
- LEMAIRE X. (2000), *La France en Guyane ou le pouvoir ultrapérimérique*, thèse de doctorat de sociologie, EHESS.
- *LEZY E. (1989), *Guyane, de l'autre côté des images*, Paris : L'Harmattan.
- MAM LAM FOUCK S. dir. (1997), *L'identité guyanaise en question : les dynamiques interculturelles en Guyane française*, Matoury : Ibis rouge.
- MAM LAM FOUCK S. ([1997] 2002), *Histoire générale de la Guyane française des débuts de la colonisation à la fin du XX^e siècle. Les grands problèmes guyanais*, Matoury : Ibis rouge.
- *MAM LAM FOUCK S. dir. (2007), *Comprendre la Guyane aujourd'hui : un département français dans la région des Guyanes*, Matoury : Ibis rouge.
- MANGAL D. (2010), *La Guyane, pour un développement durable amazonien*, Matoury : Ibis rouge.
- MIEVILLY S. (2002), *Pourquoi maintenir les DOM dans la République française ? Analyse géopolitique à partir du cas guyanais*, Matoury : Ibis rouge.

- MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER (2011), *Suivi de la mise en oeuvre des décisions du Conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009*, débat à l'Assemblée nationale, 18/05/2011, Paris : MOM.
- *MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE ([2002] 2007), *Atlas de la coopération transfrontalière. Dynamiques transfrontalières et projets de territoires*, Paris : MOT.
- MISSION PARLEMENTAIRE SUR LA POLITIQUE TRANSFRONTALIERE (2010), *Rapport de mission. Les frontières, territoires de fractures, territoires de coutures...* [En ligne] URL : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000399/0000.pdf>
- NORDMAN D. (1997), « Des limites d'État aux frontières nationales », in Nora P. dir., *Les lieux de mémoire. La Nation*, Paris : Gallimard, p. 1125-1146.
- NORDMAN D. (1998), *Frontières de France, de l'espace au territoire. XVI^e-XIX^e siècle*, Paris : Gallimard.
- *OGEFA-AU&S (1998), *Impact socio-économique de la continuité routière Saint-Georges de l'Oyapock/Saint-Laurent du Maroni*, rapport d'expertise pour la DDE Guyane et le CETE Normandie-Centre, Cayenne : OGEFA-AU&S.
- ORRU J.-F. (2001a), *Les communautés isolées de Guyane et la France, de la colonisation à la globalisation*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-III.
- ORRU J.-F. (2001b), « Inventaire historique de l'activité d'orpillage en Guyane française », in Carmouze J.-P., Lucotte M. et Boudou A. dir., *Le mercure en Amazonie. Rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*, Paris : IRD Editions, p. 409-424.
- ORRU J.-F. (2001c), « Typologie des exploitations aurifères de Guyane et spécificités du contexte socio-économique local », in Carmouze J.-P., Lucotte M. et Boudou A. dir., *Le mercure en Amazonie. Rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*, Paris : IRD Editions, p. 425-446.
- ORRU J.-F. (2007), « Territoire et développement : entre déterminisme naturel, héritage historique et enjeux de développement durable », in Mam Lam Fouck S. dir., *Comprendre la Guyane aujourd'hui : un département français dans la région des Guyanes*, Matoury : Ibis rouge, p. 145-159.
- PERVILLE G. (1993), *De l'Empire français à la décolonisation*, Paris : Hachette.
- PIANTONI F. (2002), *Pouvoir national et acteurs locaux : l'enjeu des mobilités dans un espace en marge(s). Le cas de la Guyane française*, thèse de doctorat de géographie, Université de Poitiers.
- PIANTONI F. (2004), « Les mobilités en Guyane française : catalyseur et fonction-miroir des discontinuités territoriales », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, p. 343-359.
- PIANTONI F. (2009a), *L'enjeu migratoire en Guyane française*, Matoury : Ibis rouge.

- PIANTONI F. (2009b), « La question migratoire en Guyane française : histoire, société et territoires » *Hommes et migrations*, n°1278, p. 198-216
- REGIONS EUROPEENNES ULTRAPERIPHERIQUES (2010), *Contribution conjointe des Régions ultrapériphériques, « Pour une insertion régionale des RUP réussie »*, Santa Cruz de Tenerife, 05/10/2010.
- REPUBLIQUE FRANCAISE (1958), *Constitution*, Paris : République française.
- ROGER O. (1999), *Les enjeux et effets d'un projet d'infrastructure routière. L'exemple du désenclavement de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock en Guyane française à la frontière du Brésil*, maîtrise d'aménagement, Université de Pau et des pays de l'Adour.
- ROHAN J. de, DUPONT B., BERTHOU J. et ANTOINETTE J.-E. (2011), *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée du 15 au 19 décembre 2010 en Guyane*, n°271, Paris : Sénat.
- SARKOZY N. (2008), *Discours de M. le Président de la République*, Camopi, le 11 février 2008.
- SARKOZY N. (2009), *Déclaration sur le Plan d'actions en faveur de l'outre-mer*, Paris, le 6 novembre 2009.
- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2007), *Les orientations de la politique de l'immigration*, troisième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.
- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2008), *Les orientations de la politique de l'immigration*, quatrième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.
- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2009), *Les orientations de la politique de l'immigration*, cinquième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.
- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2010), *Les orientations de la politique de l'immigration*, sixième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.
- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2011), *Les orientations de la politique de l'immigration*, septième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.

*TAGLIONI F. (2007), « La périphéricité : du concept au lobby politique », *L'Espace politique*, n°2, p. 5-11.

TSAYEM-DEMAZE M. (2008), « Le parc amazonien de Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne] URL : <http://www.cybergeo.eu/index17203.html>.

UNION EUROPEENNE (1992), *Traité sur l'Union européenne*, 26^e déclaration, signé le 7 février 1992 à Maastricht.

UNION EUROPEENNE (1997), *Traité d'Amsterdam*, signé le 2 octobre 1997 à Amsterdam.

UNION EUROPEENNE (2007), *Traité de Lisbonne*, signé le 13 décembre 2007 à Lisbonne.

2.3. Contextualisation nationale brésilienne : Amazonie brésilienne, frontières brésiennes et Amapá

*ALBALADEJO C. et TULET J.-C. dir. (1996), *Les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne, la formation de nouveaux territoires*, Paris : L'Harmattan.

*ALBALADEJO C. et ARNAULD DE SARTRE X. dir. (2005), *L'Amazonie brésilienne et le développement durable, Expériences et enjeux en milieu rural*, Paris : L'Harmattan.

BECKER B. K. (1999), « Os eixos de integração e desenvolvimento e a Amazônia », *Revista Território*, n°6, p. 29-42.

*BECKER B. K. (2001), « La dimension géopolitique du processus d'occupation de l'Amazonie brésilienne », in Carmouze J.-P., Lucotte M. et Boudou A. dir., *Le mercure en Amazonie. Rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*, Paris : IRD, p. 447-472.

BECKER B. K. (2001), « Revisão das políticas de ocupação da Amazônia : é possível identificar modelos para projetar cenários ? », *Parcerias estratégicas*, n°12, p. 135-159.

BECKER B. K. (2005), « Geopolítica da Amazônia », *Estudos avançados*, n°19, p. 71-86.

BECKER B. K. (2006), « Amazonie brésilienne, nouvelle géographie, nouvelle politique régionale et nouvelle échelle d'action », *Géocarrefour*, vol. 81, n°3, p. 203-206.

BECKER B. K. (2009), *Amazônia. Geopolítica na virada do III milênio*, Rio de Janeiro : Garamond.

BRANDÃO JÚNIOR A. de O. et al. (2007), « Desmatamento e estradas não-oficiais da Amazônia », *Anais do XIII Simpósio Brasileiro de Sensoriamento Remoto*, Florianópolis, Brésil, 21-26 avril 2007, INPE, p. 2357-2364.

*CARLOS A. (2009), *Geografia do Amapá. A (re)produção do espaço amapaense e seus contrastes*, Macapá : Edition indépendante.

- *CARVALHO G. (2005), « BR-156 no Amapá : Estado, integração e conflitos sócio-ambientais », versão de parte do projeto de Mestrado apresentado ao Núcleo de Altos Estudos Amazônicos, Belém : NAEA/UFPA.
- CAPIBERIBE J. A. (2000), *Amapá, um Norte para o Brasil : Diálogo com o governador João Alberto Capiberibe*, São Paulo : Editora Cortez.
- CHELALA C. A. (2008), *A magnitude do Estado na socioeconomia amapaense*, Rio de Janeiro : Publit.
- *CLAVAL P. (2004), *La fabrication du Brésil. Une grande puissance en devenir*, Paris : Belin.
- *COY M. (1996), « Différenciation et transformation de l'espace au nord du Mato Grosso. Contribution à un modèle dynamique des fronts pionniers en Amazonie brésilienne », in Albaladejo C. et Tulet J.C. dir., *Les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne. La formation de nouveaux territoires*, Paris : L'Harmattan, p. 103-127.
- *DIAS MORAIS P. et DIAS MORAIS J. (2005), *O Amapá em perspectiva : uma abordagem histórico-geográfica*, Macapá : Editora Grafica J.M.
- *DIAS MORAIS P. et SANTOS DO ROSÁRIO I. (1999), *Amapá, de capitania a território*, Macapá : Editora Grafica J.M.
- DROULERS M. (1995), *L'Amazonie*, Paris : Nathan.
- DROULERS M. (2004), *L'Amazonie, vers un développement durable*, Paris : Armand Colin.
- DROULERS M. (2006), *Brésil : une géohistoire*, Paris : Presses universitaires de France.
- DROULERS M. et BROGGIO C. (2001), « L'espace et le développement au Brésil : de la géophagie à la géosophie ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 42, n°167, p. 673-688.
- DROULERS M. et LE TOURNEAU F.-M. (2000), « Amazonie : la fin d'une frontière ? », *Caravelle, Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, n°75, p. 109-135.
- DRUMMOND J. A. et PEREIRA M. A. P. (2007), *O Amapá nos tempos do manganês. Um estudo sobre o desenvolvimento de um Estado amazônico 1943-2000*, Rio de Janeiro : Garamond.
- *FORESTA R.A. (1992), « Amazonia and the politics of geopolitics », *Geographical review*, vol. 82, n°2, p. 128-142.
- GODFREY B.J. et BROWDER J.O. (1996), « Disarticulated urbanization in the Brazilian Amazon », *Geographical Review*, vol. 86, n°3, p. 441- 445.
- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (1991), *Constituição*, Macapá : Governo do Amapá.
- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (2003), *Plano plurianual 2004-2007, Amapá – Desenvolvimento com justiça social*, Macapá : Governo do Amapá..
- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (2004), *Plano Amapá produtivo*, Macapá : Governo do Amapá..

- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (2007), *Plano plurianual 2008-2011*, Macapá : Governo do Amapá..
- LE TOURNEAU F.-M. (2002), « La représentation du peuplement en pays pionnier : l'Amazonie brésilienne », *L'Espace géographique*, n°2, p. 145-152.
- LE TOURNEAU F.-M. (2007), « Présence des forces armées et question de la souveraineté en Amazonie brésilienne », *Problèmes d'Amérique latine*, n°63, p. 99-121.
- LIMA R. A. P. De (2003), *Antropización, dinámicas de ocupación del territorio y desarrollo en la Amazonía brasileña : el caso del Estado de Amapá*, thèse de doctorat de géographie, Université autonome de Barcelone.
- LIMA R. A. P. De et PORTO J. (2008), « Ordenamento territorial amapaense : dinâmicas de um Estado brasileiro na fronteira Amazônia », *X Coloquio internacional de Geocrítica*, 26-30 mai 2008, Université de Barcelone.
- MARTINS FAURE L. (2010), *Dynamiques spatiales en zone frontalière. Contribution à un diagnostic de l'économie des petits exploitants agricoles du nord de l'Amapá*, rapport d'étude, Cayenne : OHM Oyapock/CNRS.
- MEIRA S. (1989), *Fronteiras setentrionais, Três séculos de lutas no Amapá*, Belo Horizonte : Editora Itatiaia/Editora da USP.
- MINISTERIO DA INTEGRACAO NACIONAL (2005), *Proposta de reestruturação do Programa de Desenvolvimento da Faixa de Fronteira. Bases de uma política integrada de desenvolvimento regional para a faixa de fronteira*, Brasília : Ministério da Integração nacional.
- MINISTERIO DA INTEGRACAO NACIONAL (2009), *Programa de Promoção do Desenvolvimento da Faixa de Fronteira – PDFF*, Brasília : Ministério da Integração nacional.
[En ligne] URL :
http://www.integracao.gov.br/programas/programasregionais/fronteira.asp?area=spr_fronteira
- MINISTERIO DO PLANEJAMENTO (2000), *Conhecendo mais sobre o Avanço Brasil, Plano plurianual 2000-2003*, annexe, Brasília : Ministério do Planejamento.
- MINISTERIO DO PLANEJAMENTO (2003), *Brasil de todos, Plano Plurianual 2004-2007, anexo 1 « Orientação estratégica de governo »*, Brasília : Ministério do Planejamento.
- MINISTERIO DO PLANEJAMENTO (2007), *Desenvolvimento com inclusão social e educação de qualidade, Plano plurianual 2008-2011*, volume 1, Brasília : Ministério do Planejamento.
- MONBEIG P. (1952), *Pionniers et planteurs de l'État de São Paulo*, Paris : Armand Colin.
- *PEBAYLE R. (1985), « Perceptions spatiales et comportements aménageurs au Brésil », *Annales de géographie*, vol. 94, n°524, p. 432-451.

- *PORTO J. et COSTA M. (1999), *A área de livre comércio de Macapá e Santana : questões geoeconômicas*, Macapá : O Dia.
- PORTO J. (2005), « Transformações espaciais e institucionais do Amapá: conflitos e perspectivas », *Anais do X Encontro de Geógrafos da América Latina*, 20-26 mars 2005, Université de São Paulo.
- PORTO J. ([2003] 2006), *Amapá : Principais transformações econômicas e institucionais (1943-2000)*, Macapá : Edition indépendante.
- REPÚBLICA FEDERATIVA DO BRASIL (1979), Loi n°6.634 du 2 mai 1979, Brasília : République du Brésil.
- REPÚBLICA FEDERATIVA DO BRASIL (1988), *Constituição*, Brasília : République du Brésil.
- *RODRIGUES DOS SANTOS F. (1998a), *História do Amapá*, 4^e édition, Macapá : Editora Valcan.
- *RODRIGUES DOS SANTOS F. (1998b), *História do Amapá. Da autonomia territorial ao fim do Janarismo 1943-1970*, Macapá : Fundecap/GEA.
- RÜCKERT A. A. (2007), « A política nacional de ordenamento territorial, Brasil. Uma política territorial contemporânea em construção », *Scripta nova*, vol. 11, n°245 [En ligne] URL : <http://www.ub.edu/geocrit/sn/sn-24566.htm>
- *RUELLAN A. et VERFAILLIE B. (2005), *Amazonie, le chemin de l'espoir*, Paris : Descartes & Cie.
- *RUELLAN A., CABRAL M. et MOULIN N. dir. (2007), *Desenvolvimento sustentável no Amapá : uma visão crítica*, Brasília : Fundação João Mangabeira.
- SANTOS E. R. C. (2010), « Configuração geográfica e interação espacial no Amapá », *Anais XVI Encontro Nacional dos Geógrafos. Crise, práxis e autonomia : espaços de resistência e de esperanças*, 25-31 juillet 2010, Porto Alegre.
- *SARNEY J. et COSTA P. (1999), *Amapá : a terra onde o Brasil começa*, Brasília : Senado Federal.
- SEVILLA J.-J. (1990a), « Poudre d'or, poudre aux yeux... », in Uztarroz R. et Sévilla J.-J. dir., « Amazonie. La foire d'empoigne », *Autrement*, hors-série n°49, p. 86-96.
- SEVILLA J.-J. (1990b), « L'agonie de Serra Pelada », in Uztarroz R. et Sévilla J.-J. dir., « Amazonie. La foire d'empoigne », *Autrement*, hors-série n°49, p. 104-108.
- SOUZA C. (2005), « La République fédérale du Brésil », in Kincaid J. et Alan Tarr G. dir., *Origines, structures et changements constitutionnels dans les pays fédéraux* [En ligne] URL : http://www.forumfed.org/pubs/dmlivre1_3.pdf

- *DE SOUZA JORGE S. P. et DRUMMOND J. A. (2006), « La politique foncière comme instrument d'organisation territoriale : le cas de l'Amapá », *Cahiers du Brésil contemporain*, n°63-64, p. 175-203.
- STEIMAN R. (2008), *Áreas protegidas nas zonas de fronteira internacional da Amazônia brasileira*, thèse de doctorat de géographie, Université fédérale de Rio de Janeiro.
- THERY H. (1990), « La conquête de l'espace brésilien », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, vol. 25, n°1, p. 13-28.
- THERY H. (1996), *Pouvoir et territoire au Brésil. De l'archipel au continent*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme.
- *THERY H. (1997a), « De quelques modèles amazoniens », *Cahiers des Amériques latines*, n°24, p. 77-92.
- *THERY H. dir. (1997b), *Environnement et développement en Amazonie brésilienne*, Paris : Belin.
- THERY H. ([1985] 2005a), *Le Brésil*, Paris : Armand Colin.
- THERY H. (2005b), « Situações da Amazônia no Brasil e no continente », *Estudos Avançados*, n°19, p. 37-49.
- THERY H. et APARECIDA DE MELLO N. (2003), « L'État brésilien et l'environnement en Amazonie : évolutions, contradictions et conflits », *L'Espace géographique*, n°1, p. 3-20.
- *THERY H. et APARECIDA DE MELLO N. (2004), *Atlas du Brésil*, Montpellier : RECLUS/CNRS-GDR Libergéo / Paris : Documentation française.
- TILKIN-GALLOIS D. et GRUPIONI D. F. (2003), *Povos indígenas no Amapá e Norte do Pará : quem são, onde estão, quantos são, como vivem e o que pensam ?*, São Paulo : Iepé.
- TOSTES J. A. (2006), *Planos diretores no Estado do Amapá. Uma contribuição para o desenvolvimento regional*, Macapá : Edition indépendante.
- UZTARROZ R. (1990), « Le dernier avatar du positivisme », in Uztarroz R. et Sevilla J.J. dir., « Amazonie. La foire d'empoigne », *Autrement*, Hors-série n°49, p. 18-43.
- VAN DIJCK P. (2003), « The impact of Arco Norte on northern Amazonia and the Guiana shield : methodological reflections », *Revista europea de estudios latinoamericanos y del Caribe*, n°75, p. 101-108.
- VASCONCELOS J. R. de (2001a), *Matriz do Fluxo de Comércio Interestadual de Bens e Serviços no Brasil – 1998*, Texto para discussão n°783, Brasília : IPEA.
- VASCONCELOS J. R. de (2001b), *Matriz do Fluxo de Comércio Interestadual de Bens e Serviços no Brasil – 1999*, Texto para discussão n°817, Brasília : IPEA.
- VASCONCELOS J. R. de et de Oliveira M. A. (2006), *Análise da matriz por atividade econômica do comércio interestadual no Brasil – 1999*, Texto para discussão n°1159, Brasília : IPEA.

2.4. Amérique latine et Plateau des Guyanes. Dynamiques continentales ou comparatives

- *AMILHAT-SZARY A.-L. (2003), « L'intégration continentale aux marges du Mercosur : les échelles d'un processus transfrontalier et transandin », *Revue de géographie alpine*, n°3, p. 47-56.
- *AMILHAT-SZARY A.-L. (2005), « Géopolitique et frontières en Amérique latine », in Hardy S. et Médina-Nicolas L. dir., *L'Amérique latine*, Nantes : Editions du Temps, p. 11-33.
- ASSOCIATION OF EUROPEAN BORDER REGIONS (2010), *Final report. Cross-border cooperation in Latin America, contribution to the regional integration process*, rapport pour la Commission européenne, Gronau : AEBR.
- *BATAILLON C., DELER J.-P. et THERY H. (1991), *Géographie universelle, tome 3 : Amérique latine*, Paris : Hachette/Reclus.
- BERNO DE ALMEIDA A.W. et CARVALHO G. dir., *O Plano IIRSA na visão da sociedade civil pan-amazônica*, Belém : Actionaid.
- *BLANQUER J.-M. (2005), « Les Guyanes et les Amériques entre continentalisation et océanisation », in Blanquer J.-M. et Zagefka P., *Amérique latine*, Paris : La Documentation française, p. 69-79.
- CASTRO E. (2009), « Integração sul-americana do IIRSA. Visão do Estado e dos atores da Pan-Amazônia », in Berno de Almeida A.W. et Carvalho G. dir., *O Plano IIRSA na visão da sociedade civil pan-amazônica*, Belém : Actionaid, p. 107-141.
- *DABENE O. dir. (2006), *Atlas de l'Amérique latine*, Paris : Autrement.
- *DESSE R.-P. et DUPUY H. (2008), *Mercosur : vers la « grande Amérique latine » ?*, Paris : Ellipses.
- DUMONT G.F. (2005), « L'aménagement du territoire en Amérique latine », in Wackermann G. dir., *L'Amérique latine*, Paris : Ellipses, p. 176-200.
- *GIROT P. O. éd. (1994), *World Boundaries, Volume 4, The Americas*, London : Routledge.
- IEPE (2008), *Construire un réseau d'acteurs transnationaux dans la sous-région du Plateau des Guyanes (Surinam, Guyane française, Amapá et nord-Pará). Propositions de développement durable pour les peuples autochtones*, rapport de la première réunion transfrontalière, Macapá, 10-13/11/2008.
- IEPE et OHM Oyapock (2009), *Articulation en réseau des acteurs de la région transfrontalière (Surinam, Guyane française, Amapá et nord-Pará au Brésil) en vue d'actions de développement durable en faveur des communautés indigènes*, rapport de la seconde réunion transfrontalière, Saint-Georges et Oiapoque, 01-04/12/2009.

- IIRSA (2009), *Construyendo un futuro común. Integración suramericana a través de las infraestructuras* [En ligne] URL : <http://www.iirsa.org>
- LEZY E. (2000), *Guyane, Guyanes : une géographie sauvage de l'Orénoque à l'Amazonie*, Paris : Belin.
- PEBAYLE R. (1994), « Les Brésilguayens, migrants brésiliens au Paraguay », *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 10, n°2, p. 73-86.
- PEREIRA M. C. (2006), « Processos migratórios na fronteira Brasil-Guiana », *Estudos avançados*, vol. 20, n°57, p. 209-219.
- PIEDRA-CALDERÓN A. F. (2007), *A Organização do Tratado de cooperação amazônica e a consolidação do processo de integração sul-americana*, mestrado en sciences politiques, Université fédérale du Rio Grande do Sul.
- *PRADEAU C. (2003), « Brésil et cône Sud : des frontières entre regnum et dominium », *Les Cahiers d'outre-mer*, n°222 [En ligne] URL : <http://com.revues.org/index845.html>
- PREMIER SOMMET DES PRESIDENTS SUD-AMERICAINS (2000), *Communiqué de Brasília*.
- REPUBLIQUE DE BOLIVIE, REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL, REPUBLIQUE DE COLOMBIE, REPUBLIQUE D'EQUATEUR, REPUBLIQUE COOPERATIVE DU GUYANA, REPUBLIQUE DU PEROU, REPUBLIQUE DU SURINAM, REPUBLIQUE DU VENEZUELA (1978), *Traité de coopération amazonienne*, signé le 3 juillet 1978 à Brasília.
- *DE REYNAL V. et MUCHAGATA M. (2005), « Amazonies », in Wackermann G. dir., *L'Amérique latine*, Paris : Ellipses, p. 93-116.
- *SILVA G. V. (2009), « Integração física sul-americana. Redes técnicas, território e escala de ação no Planalto das Guianas », in Berno de Almeida A.W. et Carvalho G. dir., *O Plano IIRSA na visão da sociedade civil pan-amazônica*, Belém : Actionaid, p. 213-248.
- SOUCHAUD S. (2004), « Tendances de l'immigration au Paraguay. Premiers résultats du Recensement 2002 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°3 [En ligne] URL : <http://remi.revues.org/2037>
- STEIMAN R. (2000), « Brasil e América do Sul : Questões Institucionais de Fronteira », *Atlas da Fronteira Continental do Brasil*, Rio de Janeiro : Grupo Retis de Pesquisa - UFRJ. [En ligne] URL : <http://acd.ufrj.br/gruporetis/pdf/REBECAlegislatlas.pdf>
- DE THEIJE M. et HEEMSKERK M. (2009), « Moving Frontiers in the Amazon : Brazilian Small-Scale Gold Miners in Suriname », *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, n°87, p. 5-25.
- *THUAL F. (1996), *Géopolitique de l'Amérique latine*, Paris : Economica.
- UNASUL (2008), *Traité constitutif*, signé le 23 mai 2008 à Brasília.

VAGNOUX I. (2003), *Les États-Unis et le Mexique. Histoire d'une relation tumultueuse*, Paris : L'Harmattan.

VELUT S. dir. (2005), *L'Amérique latine*, Paris : SEDES/CNED.

VIDS et IEPE (2010), *Troisième rencontre transfrontalière des peuples amérindiens du Brésil, de la Guyane française et du Surinam*, rapport, Galibi, 07-10/12/2010.

3. Relations internationales France/Brésil

3.1. Littérature scientifique

*BOZO F. (1997), *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris : La Découverte.

BUSTANI J.M. (2010), « Le Brésil au XXI^e siècle et le partenariat stratégique avec la France », *Politique étrangère*, n°2, p. 385-397.

*CARELLI M., THERY H. et ZANTMAN A. (1987), *France-Brésil : bilan pour une relance*, Paris : Entente.

*CHABOT L. (2002), « Les relations économiques de la France avec l'Amérique latine et la concurrence Europe/États-Unis », in Van Eewen D. dir., *L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation : dimension des relations internationales*, Aix-en-Provence-CREALC Paris : Karthala, p. 159-167.

*COLARD C. ([1981] 1999), *Les relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris : Armand Colin.

*CONSTANT F. (2002), « La France dans la Caraïbe : changement de paradigme politique et nouveaux référentiels de l'action publique », in Van Eewen D. dir., *L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation : dimension des relations internationales*, Aix-en-Provence-CREALC Paris : Karthala, p. 313-331.

DROULERS M. et RAIMBERT C. (2010), « Une relance des relations France/Brésil ? », in Rolland D. et Lessa A. C. dir., *Relations internationales du Brésil, les chemins de la puissance. Volume 2*, Paris : L'Harmattan, p. 177-189.

*JEDLICKI C. (2001), « Le Mercosur dans la politique extérieure brésilienne de ces dernières décennies », *Revue Tiers Monde*, vol. 42, n°168, p. 817-840.

*KOURLIANDSKY J.-J. (2002), « Union européenne et Amérique latine : mécanismes d'élaboration d'une politique », in Van Eewen D. dir., *L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation : dimension des relations internationales*, Aix-en-Provence-CREALC Paris : Karthala, p. 41-53.

*LAFER C. (2000), « Brazilian international identity and foreign policy : Past, present and future », *Daedalus*, vol. 129, n°2, p. 207-238.

- LESSA A. C. (1999), « L'Europe occidentale, la France et les partenariats stratégiques du Brésil, de 1944 au début des années 1990 », in De Queiros Mattoso Katia, Muzart-Fonseca dos Santos I. et Rolland D. dir., *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI^e-XX^e siècle*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 303-310.
- LESSA A. C. (2000), *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Brasília.
- LESSA A. C., COUTO L. F., FARIAS R. de S. (2009), « Política externa planejada : os planos plurianuais e a ação internacional do Brasil, de Cardoso a Lula (1995-2008) », *Revista Brasileira de Política Internacional*, n°52, p. 89-109.
- *POSTEL-VINAY K. (1998), « La transformation spatiale des relations internationales », in Smouts M.C. dir., *Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 163-181.
- *DE QUEIROS MATTOSO K., MUZART-FONSECA DOS SANTOS I. et ROLLAND D. dir. (1999), *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI^e-XX^e siècle*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- RODRIGUES G. M. A. (2008), « Relações internacionais federativas no Brasil », *Dados - Revista de Ciências Sociais*, vol. 51, n°4, p. 1015-1034.
- ROLLAND D. dir. (1998), *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris : L'Harmattan.
- SANCHEZ CIMETTI G. (1998), « Le Mercosul et l'Union européenne : aires secondaires et stratégies communautaires », in Rolland D. dir., *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris : L'Harmattan, p. 199-215.
- *SMOUTS M.C. dir. (1998), *Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Paris : Presses de Sciences Po.
- *SOMBRA SARAIVA J.F. (1999), « L'option européenne du Brésil face aux relations avec les États-Unis depuis les années trente », in De Queiros Mattoso K., Muzart-Fonseca Dos Santos I. et Rolland D. dir., *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI^e-XX^e siècle*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 293-302.
- *VAN EEUWEN D. dir. (2002), *L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation. Dimension des relations internationales*, Aix-en-Provence-CREALC Paris : Karthala.

3.2. Textes et discours officiels

- ASSEMBLEE NATIONALE FRANCAISE (2006), *Projet de loi n°3080*, enregistré le 10 mai 2006, Paris : Assemblée nationale.

- CHIRAC J. et CARDOSO F. H. (1997), *Allocutions sur la coopération régionale entre le Brésil et la Guyane française*, Saint-Georges de l'Oyapock, le 25 novembre 1997.
- CONFEDERAÇÃO NACIONAL DE MUNICÍPIOS (2009), *A Cooperação Descentralizada e Federativa Franco-Brasileira*, Brasília : CNM.
- CONSEIL FEDERAL SUISSE (1900), *Sentence du Conseil fédéral suisse dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil du 1^{er} décembre 1900*, Berne : Conseil fédéral suisse.
- DNIT (2008), *Avant-projet sommaire d'ingénierie pour la construction du pont sur l'Oyapock entre le Brésil (Oiapoque) et la Guyane française (Saint-Georges)*, 4 volumes, Département national d'infrastructure des transports du Ministère des transports de la République fédérative du Brésil, Brasília : DNIT.
- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES (2011), *Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures*, Paris : MAEE [En ligne] URL : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-monde.asp>
- PROGRAMME AMAZONIE (2007), *Programme de coopération transfrontalière Guyane-Brésil-Suriname 2007-2013*, Bruxelles : C. E.
- PROGRAMME INTERREG IV « CARAÏBES » (2007), *Programme de coopération entre les régions de Guadeloupe-Guyane-Martinique et les pays et territoires voisins de la Caraïbe et d'Amérique 2007-2013*, Bruxelles : C. E.
- REMILLER J. (2006), *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de loi n° 3080, n°3358*, Paris : Assemblée nationale.
- REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL ET COMMISSION EUROPEENNE (2007) *Memorandum of Understanding on regional policy cooperation*, signé à Brasília le 29 novembre 2007.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (1980), *Accord sous forme d'échange de notes relatif à la délimitation de la frontière*, signé à Paris les 3 et 18 juillet 1980.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (1981), *Traité de délimitation maritime*, signé à Paris le 30 janvier 1981.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (1996), *Accord-cadre de coopération*, signé à Paris le 25 mai 1996.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (1996), *Accord sous forme d'échange de lettres relatif à la suppression de l'obligation de visa de court séjour*, signé à Paris le 28 mai 1996.

- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2001), *Accord relatif au projet de construction d'un pont sur le fleuve Oyapock*, signé à Brasília le 5 avril 2001.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2005), *Accord relatif à construction d'un pont routier sur le fleuve Oyapock reliant la Guyane française et l'État de l'Amapá*, signé à Paris le 15 juillet 2005.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Protocole additionnel à l'Accord-cadre de coopération sur la coopération décentralisée*, signé à Saint-Georges de l'Oyapock le 12 février 2008.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Plan d'action pour la mise en œuvre du partenariat stratégique*, signé à Brasília le 23 décembre 2008.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Protocole de coopération pour le développement durable du biome amazonien*, signé à Brasília le 23 décembre 2008.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Protocole additionnel relatif à la création d'un Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne (CFBBA)*, signé à Brasília le 23 décembre 2008.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Accord dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale dans les zones protégées ou d'intérêt patrimonial*, signé à Brasília le 23 décembre 2008.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2009), *Arrangement administratif relatif à la création d'un mécanisme bilatéral de concertation sur les questions migratoires*, signé à Brasília le 7 septembre 2009.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2009), *Protocole additionnel relatif à la création d'un Centre de coopération policière*, signé à Brasília le 7 septembre 2009.
- SARKOZY N. et LULA DA SILVA L. I. (2008), *Plan d'action franco-brésilien. Déclaration conjointe*, Saint-Georges de l'Oyapock, le 12 février 2008.

Bibliographie alphabétique

- *ADELAÏDE-MERLANDE J. (2002), *Histoire contemporaine de la Caraïbe et des Guyanes. De 1945 à nos jours*, Paris : Karthala.

- *ALBALADEJO C. et TULET J.-C. dir. (1996), *Les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne, la formation de nouveaux territoires*, Paris : L'Harmattan.
- *ALBALADEJO C. et ARNAULD DE SARTRE X. dir. (2005), *L'Amazonie brésilienne et le développement durable, Expériences et enjeux en milieu rural*, Paris : L'Harmattan.
- *ALEXANDRE F. et GENIN A. dir. (2008), *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Tours : Presses universitaires François Rabelais.
- ALLIX J.-P. (1996), *L'espace humain. Une invitation à la géographie*, Paris : Seuil.
- *AMILHAT-SZARY A.-L. (2003), « L'intégration continentale aux marges du Mercosur : les échelles d'un processus transfrontalier et transandin », *Revue de géographie alpine*, n°3, p. 47-56.
- *AMILHAT-SZARY A.-L. (2005), « Géopolitique et frontières en Amérique latine », in Hardy S. et Médina-Nicolas L. dir., *L'Amérique latine*, Nantes : Editions du Temps, p. 11-33.
- ANTHEAUME B. et GIRAUT F. (2002), « Les marges au cœur de l'innovation territoriale ? Regards croisés sur les confins administratifs (Afrique du Sud, France, Maroc, Niger, Togo...) », *Historiens et Géographes*, n° 379, p. 39-58.
- ANTHEAUME B. et GIRAUT F. dir. (2005), *Le territoire est mort : vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris : IRD.
- ANTHEAUME B. et GIRAUT F. (2005), « Au nom du développement, une (re)fabrication des territoires », in Antheaume B. et Giraut F. dir., *Le territoire est mort : vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris : IRD, p. 9-36.
- AROUCK R. de C. (2000), « Brasileiros na Guiana francesa. Novas migrações internacionais ou exportação de tensões sociais na Amazônia ? », *Lusotopie 2000*, p. 67-78.
- AROUCK R. de C. (2002), *Brasileiros na Guiana francesa. Fronteiras e construções de alteridades*, Belém : NAEA/UFPA.
- ARUAG/ADP/Marchands de ville (2005), *Etude d'insertion du pont sur l'Oyapock dans l'espace transfrontalier*, Cayenne : ARUAG.
- ARUAG (2007), *Liaison routière France-Brésil. Etude socio-économique*, Cayenne : ARUAG.
- ASSEMBLEE NATIONALE FRANCAISE (2006), *Projet de loi n°3080*, enregistré le 10 mai 2006, Paris : Assemblée nationale.
- ASSOCIATION OF EUROPEAN BORDER REGIONS (2010), *Final report. Cross-border cooperation in Latin America, contribution to the regional integration process*, rapport pour la Commission européenne, Gronau : AEBR.

- AUBY J.-F. (2008), « La continuité territoriale », in Mélin-Soucramanien F. dir., *L'outre-mer français, un « modèle » pour la République ?*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, p. 147-153.
- *AYANGMA S. (2009), *L'aménagement territorial et ses effets sur le patrimoine des communautés autochtones de la Guyane française*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-VII.
- *BAILLY A. et BEGUIN H. ([1982] 1998), *Introduction à la géographie humaine*, Paris : Armand Colin.
- BAILLY A. et DEBARBIEUX B. ([1984] 1995), « Géographie et représentations spatiales », in Bailly A. S. et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Masson.
- BAILLY A. et FERRAS R. ([1997] 2010), *Eléments d'épistémologie de la géographie*, Paris : Armand Colin.
- BANISTER D. et BERECHMAN Y. (2001), « Transport investment and the promotion of economic growth », *Journal of Transport Geography*, n°9, p. 209-218.
- BARRET J. dir. (2008), *Atlas illustré de la Guyane*, Cayenne : Laboratoire de cartographie de la Guyane/IESG.
- *BATAILLON C., DELER J.-P. et THERY H. (1991), *Géographie universelle, tome 3 : Amérique latine*, Paris : Hachette/Reclus.
- BATTISTELLA D. (2009), *Théories des relations internationales*, Paris : Presses de Sciences Po.
- BECKER B. K. (1999), « Os eixos de integração e desenvolvimento e a Amazônia », *Revista Território*, n°6, p. 29-42.
- *BECKER B. K. (2001), « La dimension géopolitique du processus d'occupation de l'Amazonie brésilienne », in Carmouze J.-P., Lucotte M. et Boudou A. dir., *Le mercure en Amazonie. Rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*, Paris : IRD, p. 447-472.
- BECKER B. K. (2001), « Revisão das políticas de ocupação da Amazônia : é possível identificar modelos para projetar cenários ? », *Parcerias estratégicas*, n°12, p. 135-159.
- BECKER B. K. (2005), « Geopolítica da Amazônia », *Estudos avançados*, n°19, p. 71-86.
- BECKER B. K. (2006), « Amazonie brésilienne, nouvelle géographie, nouvelle politique régionale et nouvelle échelle d'action », *Géocarrefour*, vol. 81, n°3, p. 203-206.
- BECKER B. K. (2009), *Amazônia. Geopolítica na virada do III milênio*, Rio de Janeiro : Garamond.
- BENJAMIN D. et GODARD H. (1999), *Les outre-mers français : des espaces en mutation*, Gap : Ophrys.

- BENNAFLA K. et PERALDI M. dir. (2008), « Frontières et logiques de passage. L'ordinaire des transgressions », *Cultures et conflits, sociologie politique de l'international*, n°72, p. 7-12.
- BERNO DE ALMEIDA A.W. et CARVALHO G. dir., *O Plano IIRSA na visão da sociedade civil pan-amazônica*, Belém : Actionaid.
- BINOCHE-GUEDRA J. (1992), *La France d'outre-mer 1815-1962*, Paris : Masson.
- BLACK W.R. (2001), « An unpopular essay on transportation », *Journal of Transport Geography*, n°9, p. 1-11.
- BLANCODINI P. et TABARLY S. (2010), « Les frontières externes et les limites internes en Guyane, entre fragmentation, ruptures et interfaces », *Géoconfluences* [En ligne] URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/frontier/FrontScient9.htm>
- *BLANQUER J.-M. (2005), « Les Guyanes et les Amériques entre continentalisation et océanisation », in Blanquer J.-M. et Zagefka P., *Amérique latine*, Paris : La Documentation française, p. 69-79.
- *BOBRIE CONSEIL et STRATAGEM (2003), *Coopération économique Guyane-Amapá. Mirages et réalités*, rapport d'expertise pour la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane, Cayenne : Bobrie Conseil et Stratagem.
- BOBRIE P., BOULLANGER B., BOURGUIGNON G., BYRON P., ESTEVES P., LABONNE G. (2011), *Mission d'étude sur les impacts socio-économiques générés par le pont sur l'Oyapock*, Cayenne : section Guyane des conseillers du commerce extérieur de la France.
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2008), *La frontière, enjeu de pouvoir multiscale. Les échelles nationale, régionale et locale françaises face au franchissement de la frontière franco-brésilienne de l'Oyapock*, mémoire de master 2 d'urbanisme, Université Paris-XII.
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2009), « A fronteira num jogo de poder multiescalar. A França, a Guiana e a ponte sobre o Oiapoque », *PRACS*, n°2 [En ligne] URL : <http://www.pracs.com.br/numeros/2/partigosn2.html>
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2010a), « La frontière et ses échelles : les enjeux d'un pont transfrontalier entre la Guyane française et le Brésil », *Cybergeo : revue européenne de géographie* [En ligne] URL : <http://cybergeo.revues.org/index23405.html>
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2010b), *Routes et développement en espace amazonien. Une évaluation socio-économique à partir de trois cas d'étude guyanais*, rapport d'expertise pour le WWF-France, Cayenne.
- BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M. (2011), « Une lecture critique de l'institutionnalisation des relations transfrontalières. Les enjeux de l'approche multiscale. Le cas de la frontière entre la France et le Brésil », *Questions de communication*, série « Actes », n°12, p. 59-73.
- *BOZO F. (1997), *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris : La Découverte .

- BRANDÃO JÚNIOR A. de O. *et al.* (2007), « Desmatamento e estradas não-oficiais da Amazônia », *Anais do XIII Simpósio Brasileiro de Sensoriamento Remoto*, Florianópolis, Brésil, 21-26 avril 2007, INPE, p. 2357-2364.
- BRIAL F. (1997), *Décentralisation territoriale et coopération internationale. Le cas de l'outre-mer français*, Paris-Montréal : L'Harmattan.
- BROMBERGER C. et MOREL A. (2001), « L'ethnologie à l'épreuve des frontières culturelles », *in* Bromberger C. et Morel A. dir., *Limites floues, frontières vives*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'Homme, p. 3-24.
- BRUNET R. (1990), « Le déchiffrement du monde », *in* Brunet R. et Dollfus O. dir., *Mondes nouveaux*, Paris : Hachette/Reclus, p. 9-271.
- BRUNET-JAILLY E. (2005), « Theorizing Borders : An Interdisciplinary Perspective », *Geopolitics*, n°10, p. 633-649.
- BURGUIERE A. et REVEL J. dir. (2000), *Histoire de la France. L'espace français*, Paris : Seuil.
- BUSSI M. (2009), « La coopération territoriale, un déficit théorique », *in* Bussi M. dir., *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre, p. 11-29.
- BUSSI M. dir. (2009), *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre.
- BUSTANI J.M. (2010), « Le Brésil au XXI^e siècle et le partenariat stratégique avec la France », *Politique étrangère*, n°2, p. 385-397.
- CALMONT A. (1978), « Histoire des pays de l'Oyapock », *Revue guyanaise d'histoire et de géographie*, n°8, p. 1-35.
- CALMONT A. (2004), « Le renouveau de l'exploitation aurifère en Guyane. Risques socio-environnementaux et enjeux », *in* David G. dir., *Espaces tropicaux et risques : du local au global*, Actes des Xe journées de géographie tropicale, Orléans, 24-26 septembre 2003, Orléans : Presses universitaires d'Orléans / IRD, p. 292-304.
- *CALMONT A. (2007), « Dynamiques migratoires en Guyane : des politiques migratoires de développement au développement des migrations spontanées », *in* Mam Lam Fouck S. dir., *Comprendre la Guyane aujourd'hui : un département français dans la région des Guyanes*, Matoury : Ibis rouge, p. 107-128.
- CAPDEPUY V. (2007), « La limite Nord-Sud », *Mappemonde*, n°88 [En ligne] URL : http://mappemonde.mgm.fr/actualites/lim_ns.html.
- CAPIBERIBE J. A. (2000), *Amapá, um Norte para o Brasil : Diálogo com o governador João Alberto Capiberibe*, São Paulo : Editora Cortez.

- *CARELLI M., THERY H. et ZANTMAN A. (1987), *France-Brésil : bilan pour une relance*, Paris : Entente.
- *CARLOS A. (2009), *Geografia do Amapá. A (re)produção do espaço amapaense e seus contrastes*, Macapá : Edition indépendante.
- CARROUE L. (2002), « Les espaces économiques : entre contiguïtés spatiales, territoires fonctionnels et réseaux », in Dossier des images économiques du Monde., *Limites et discontinuités en géographie*, Paris : SEDES, p. 67-81.
- *CARVALHO G. (2005), « BR-156 no Amapá : Estado, integração e conflitos sócio-ambientais », versão de parte do projeto de Mestrado apresentado ao Núcleo de Altos Estudos Amazônicos, Belém : NAEA/UFPA.
- CARVALHO G. (2006), *Oiapoque : uma parabólica na floresta – Estado, integração e conflitos na fronteira do Amapá com a Guiana Francesa*, Belém : Edition indépendante.
- CASTRO M. L. de et PORTO J. (2007), « Ponte Brasil-Guiana francesa : os paradoxos da integração em um contexto multi-escalar », *OIKOS, Revista de economia heterodoxa*, n°7, p. 51-75.
- CASTRO E. (2009), « Integração sul-americana do IIRSA. Visão do Estado e dos atores da Pan-Amazônia », in Berno de Almeida A.W. et Carvalho G. dir., *O Plano IIRSA na visão da sociedade civil pan-amazônica*, Belém : Actionaid, p. 107-141.
- *CHABOT L. (2002), « Les relations économiques de la France avec l'Amérique latine et la concurrence Europe/États-Unis », in Van Eewen D. dir., *L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation : dimension des relations internationales*, Aix-en-Provence-CREALC Paris : Karthala, p. 159-167.
- CHARDON J.-P. (1978), « Circulation-Transports », *Atlas des départements d'outre-mer, 4. La Guyane*, planche 27, Paris : CNRS/ORSTOM.
- CHELALA C. A. (2008), *A magnitude do Estado na socioeconomia amapaense*, Rio de Janeiro : Publit.
- CHICOT P.-Y. (2005), *Les compétences internationales des collectivités territoriales françaises. L'action extérieure des départements-régions des Antilles et de la Guyane*, Paris : L'Harmattan.
- CHIRAC J. et CARDOSO F. H. (1997), *Allocutions sur la coopération régionale entre le Brésil et la Guyane française*, Saint-Georges de l'Oyapock, le 25 novembre 1997.
- CIA (2011), *The World Factbook*. [En ligne] URL : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>
- CLAVAL P. (1974), « L'étude des frontières et la géographie politique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 18, n°43, p. 7-22.

- *CLAVAL P. (1978), *Espace et pouvoir*, Paris : PUF.
- *CLAVAL P. (2004), *La fabrication du Brésil. Une grande puissance en devenir*, Paris : Belin.
- *COLARD C. ([1981] 1999), *Les relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris : Armand Colin.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2004), *Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques*, Communication de la Commission, 26/05/2004 ; Bruxelles : C. E.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2008), *Les Régions ultrapériphériques : un atout pour l'Europe*, Communication de la Commission, 17/10/2008, Bruxelles : C. E.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (2009), *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions concerning the European Union Strategy for the Baltic Sea Region*, 10/06/2009, Bruxelles : C. E.
- COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK (2008), *Rapport de présentation du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock (diagnostic territorial préalable)*, document provisoire, ARUAG.
- COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK (2011), *Projet d'aménagement et de développement durable du Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock*, document provisoire, ARUAG.
- *COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES DE L'OUTRE-MER (2008), *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?*, Cayenne : CEROM.
- COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES DE L'OUTRE-MER (2008), *Guyane, un développement sous contraintes*, Cayenne : CEROM.
- COMPTES ECONOMIQUES RAPIDES DE L'OUTRE-MER (2011), *Guyane-Amapá. Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges*, Cayenne : CEROM.
- CONFEDERAÇÃO NACIONAL DE MUNICÍPIOS (2009), *A Cooperação Descentralizada e Federativa Franco-Brasileira*, Brasília : CNM.
- CONSEIL REGIONAL DE LA GUYANE (2002), *Schéma d'aménagement régional de la Guyane*, approuvé par décret n°2002-745 du 2 mai 2002, Cayenne : Conseil régional de la Guyane.
- CONSEIL REGIONAL DE LA GUYANE (2006), *Schéma régional de développement économique*, Cayenne : Conseil régional de la Guyane.
- CONSEIL FEDERAL SUISSE (1900), *Sentence du Conseil fédéral suisse dans la question des frontières de la Guyane française et du Brésil du 1^{er} décembre 1900*, Berne : Conseil fédéral suisse.

- CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER (2009b), *Mesures du CIOM déclinées par territoire*, 06/11/2009, Paris : CIOM.
- CONSEIL INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER (2009a), *Mesures transversales*, 06/11/2009, Paris : CIOM.
- *CONSTANT F. (2002), « La France dans la Caraïbe : changement de paradigme politique et nouveaux référentiels de l'action publique », in Van Eewen D. dir., *L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation : dimension des relations internationales*, Aix-en-Provence-CREALC Paris : Karthala, p. 313-331.
- DE CONTE M. I. (2007), *A ponte sobre o rio Oiapoque : uma ponte "transoceânica" entre o Brasil e a França, o Mercosul e a União Européia ?*, mestrado de géographie, Université de São Paulo.
- *COY M. (1996), « Différenciation et transformation de l'espace au nord du Mato Grosso. Contribution à un modèle dynamique des fronts pionniers en Amazonie brésilienne », in Albaladejo C. et Tulet J.C. dir., *Les fronts pionniers de l'Amazonie brésilienne. La formation de nouveaux territoires*, Paris : L'Harmattan, p. 103-127.
- CROZIER M. et FRIEDBERG E. ([1977] 1992), *L'acteur et le système*, Paris : Seuil.
- CUISINIER-RAYNAL A. (2001), « La frontière au Pérou entre fronts et synapses », *L'Espace géographique*, n°3, p. 213-229.
- *DABENE O. dir. (2006), *Atlas de l'Amérique latine*, Paris : Autrement.
- DAVID J. (1986), « Enseignement de la géographie et représentations spatiales : première approche », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 61, n°2, p. 189-194.
- DAVY D., BOUDOUX d'HAUTEFEUILLE M., NICOLLE S. et GRELAND F. (sous presse), « Du manioc et un pont : un Observatoire Hommes/Milieus sur la frontière franco-brésilienne », in Porto J. L. R. et Sotta E. D. dir., *Reformatações fronteiriças no Platô das Guianas : (re)territorialidades de cooperações em construção*, Macapá : Publit, p. 46-58.
- *DDE GUYANE (1992), *Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du tronçon Régina/Saint-Georges de la Panaméricaine atlantique (P2A)*, 6 pièces, Cayenne : DDE.
- DDE GUYANE (2007), *Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock d'une liaison routière entre la RN2 et le pont sur l'Oyapock, ainsi qu'à l'attribution du statut de route nationale*, Cayenne : DDE.
- DEBARBIEUX B. et VANIER M. dir. (2002), *Ces territorialités qui se dessinent*, Paris : Editions de l'Aube/DATAR.

- DEBRIE J. et STECK B. (2001), « L'enclavement, réévaluation théorique et application à l'Afrique de l'Ouest », *L'Espace géographique*, vol.1, n°1, p. 26-36.
- *DESSE R.-P. et DUPUY H. (2008), *Mercosur : vers la « grande Amérique latine » ?*, Paris : Ellipses.
- *DIAS MORAIS P. et DIAS MORAIS J. (2005), *O Amapá em perspectiva : uma abordagem histórico-geográfica*, Macapá : Editora Grafica J.M.
- *DIAS MORAIS P. et SANTOS DO ROSÁRIO I. (1999), *Amapá, de capitania a território*, Macapá : Editora Grafica J.M.
- DIAZ OLVERA L., LE NIR M., PLAT D. et RAUX C. (1995), *Les effets-frontière : évidences empiriques, impasses théoriques*, Lyon : LET.
- DIREN GUYANE (2009), *Atlas des paysages de Guyane*, Vu d'ici et ARUAG, Cayenne : DIREN.
- DI MEO G. et BULEON P. dir. (2005), *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*, Paris : Armand Colin.
- DNIT (2008), *Avant-projet sommaire d'ingénierie pour la construction du pont sur l'Oyapock entre le Brésil (Oiapoque) et la Guyane française (Saint-Georges)*, 4 volumes, Département national d'infrastructure des transports du Ministère des transports de la République fédérative du Brésil, Brasília : DNIT.
- DOMENACH H. et PICOUET M. (1988), *Dynamique de la population et migration en Guyane*, Cayenne : ORSTOM.
- *DORY D., DOUZANT-ROSENFELD D. et KNAFOU R. dir (1993), *Matériaux pour une sociologie de la géographie*, Paris : L'Harmattan.
- DOUMENGE J.-P. (2000), *L'outre-mer français*, Paris : Armand Colin.
- DROULERS M. (1995), *L'Amazonie*, Paris : Nathan.
- DROULERS M. (2004), *L'Amazonie, vers un développement durable*, Paris : Armand Colin.
- DROULERS M. (2006), *Brésil : une géohistoire*, Paris : Presses universitaires de France.
- DROULERS M. et BROGGIO C. (2001), « L'espace et le développement au Brésil : de la géophagie à la géosophie ? », *Revue Tiers Monde*, vol. 42, n°167, p. 673-688.
- DROULERS M. et LE TOURNEAU F.-M. (2000), « Amazonie : la fin d'une frontière ? », *Caravelle, Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien*, n°75, p. 109-135.
- DROULERS M. et RAIMBERT C. (2010), « Une relance des relations France/Brésil ? », in Rolland D. et Lessa A. C. dir., *Relations internationales du Brésil, les chemins de la puissance. Volume 2*, Paris : L'Harmattan, p. 177-189.
- DRUMMOND J. A. et PEREIRA M. A. P. (2007), *O Amapá nos tempos do manganês. Um estudo sobre o desenvolvimento de um Estado amazônico 1943-2000*, Rio de Janeiro : Garamond.

- DUMONT G.F. (2005), « L'aménagement du territoire en Amérique latine », in Wackermann G. dir., *L'Amérique latine*, Paris : Ellipses, p. 176-200.
- *ELFORT M. (2002), « De la décentralisation à l'autonomie : la Guyane », *Revue française d'administration publique*, n°101, p. 25-37.
- ELFORT M. (2005), « Continuité territoriale et desserte aérienne. Le cas de la Guyane française », *La Semaine Juridique*, n°24, p. 951-956.
- *EMERAUDE (2001), *Etude sur les incidences socio-économiques de l'ouverture de la RN2 sur l'espace transfrontalier de l'est guyanais*, rapport d'expertise pour le Conseil régional de la Guyane, Cayenne : Emeraude.
- *EMERI C., SAINTON J.-P., RENO F. et MERION J. (2000), *La question statutaire en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique : éléments de réflexion*, Pointe-à-Pitre : Jasor.
- ESPAGNE, FRANCE, PORTUGAL, REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES (2010), *Memorandum de l'Espagne, de la France, du Portugal et des Régions ultrapériphériques. Une vision rénovée de la stratégie européenne à l'égard de l'ultrapériphérie*, 07/05/2010.
- ÉTATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER (2009), *Rapport général des États généraux en Guyane*, Cayenne : EGOM.
- *FORESTA R.A. (1992), « Amazonia and the politics of geopolitics », *Geographical review*, vol. 82, n°2, p. 128-142.
- FOUCHER M. (1986), *L'invention des frontières*, Paris : Fondation pour les études de défense nationale.
- FOUCHER M. ([1988] 1991), *Fronts et frontières, un tour du monde géopolitique*, Paris : Fayard.
- FOUCHER M. (2007), *L'obsession des frontières*, Paris : Perrin.
- FOURNAND A. (2003), « Images d'une cité. Cartes mentales et représentations spatiales des adolescents de Garges-lès-Gonesse », *Annales de géographie*, n°633, p. 537-550.
- *DE FRANCE M. (2009), *Atlas des migrations nord-brésiliennes vers la Guyane*, Projet ANR « Dynamique des circulations migratoires et mobilités transfrontalières entre Guyane, Surinam, Brésil, Guyane et Haïti », Paris : IRD.
- GARDIN J., RAYMOND R. et METTOUX A.-P. (2004), « Quelle sociologie pour les géographes, quelle géographie pour les sociologues ? », *Strates* [En ligne] URL : <http://strates.revues.org/417>
- GAY J.-C. ([1995] 2004), *Les discontinuités spatiales*, Paris : Economica.
- GAY J.-C. (2008), *L'outre-mer français, un espace singulier*, Paris : Belin.

- *GENIEYS W. et VALARIE P. (2001), « Par-delà les frontières étatiques : jeux et enjeux de politiques autour du projet d'aqueduc Languedoc-Roussillon et Catalogne », *Pôle Sud*, vol. 15, n°1, p. 95-106.
- GERVAIS-LAMBONY P. et LANDY F. (2007), « On dirait le Sud », *Autrepart, revue de sciences sociales au Sud*, n° 41 [En ligne] URL : <http://www.autrepart.ird.fr/editos/editos/edito41.htm>
- *GIBLIN B. dir. (2005), *Nouvelle géopolitique des régions françaises*, Paris : Fayard.
- *GIROT P. O. éd. (1994), *World Boundaries, Volume 4, The Americas*, London : Routledge.
- GODARD dir. (1998), *Les outre-mers, atlas de France*, Paris : Reclus/La Documentation française.
- GODFREY B.J. et BROWDER J.O. (1996), « Disarticulated urbanization in the Brazilian Amazon », *Geographical Review*, vol. 86, n°3, p. 441- 445.
- *GONON E. (2003), « Frontière et territoire, une symbiose incertaine », in Lasserre F. et Lechaume A. dir., *Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 65-74.
- GOULD P. et WHITE R. ([1974] 1986), *Mental maps*, Londres : Routledge.
- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (1991), *Constituição*, Macapá : Governo do Amapá.
- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (2003), *Plano plurianual 2004-2007, Amapá – Desenvolvimento com justiça social*, Macapá : Governo do Amapá..
- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (2004), *Plano Amapá produtivo*, Macapá : Governo do Amapá..
- GOVERNO DO ESTADO DO AMAPÁ (2007), *Plano plurianual 2008-2011*, Macapá : Governo do Amapá..
- GRANGER S. (s.d. a), « La Guyane française dans les projets géopolitiques portugais et brésiliens », article non publié.
- GRANGER S. (s.d. b), « La coopération transfrontalière Guyane-Amapá : un exemple d'intégration Nord-Sud ? », article non publié.
- GRANGER S. (2008), « La Guyane, un territoire caraïbe en voie de sud-américanisation », *EchoGéo*, n°6 [En ligne] URL : <http://echogeo.revues.org/index6503.html>.
- GRATALOUP C. (2008), « Mondialisation », *Hypergéó* [En ligne] URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article417#>.
- GRAWITZ M. ([1962] 1993), *Méthodes des sciences sociales*, Paris : Dalloz.
- *GREGORIS M. et RENARD J.-P. (1998), « Flux et organisation des espaces urbanisés transfrontaliers », in Jacquot H. et Marcou G. dir., *L'urbanisme transfrontalier, Droit et pratiques*, Paris-Montréal : L'Harmattan.

- GRENAND F. et GRENAND P. (1977), « Les populations amérindiennes », *Atlas des départements d'outre-mer, 4. La Guyane*, planche 20, Paris : CNRS/ORSTOM.
- GRENAND P. (1978), « Histoire des Amérindiens », *Atlas des départements d'outre-mer, 4. La Guyane*, planche 17, Paris : CNRS/ORSTOM.
- GRENAND P. et GRENAND F. (1979), « Les Amérindiens de Guyane française aujourd'hui. Eléments de compréhension », *Journal de la société des Américanistes*, n°66, p. 361-382.
- GRENAND P. et GRENAND F. (1985), « Eléments d'histoire amérindienne », *Ethnies*, n°1-2, p. 11-14.
- GROUPE DE RECHERCHE « INTERFACES » (2008), « L'interface : contribution à l'analyse de l'espace géographique », *L'Espace géographique*, n° 3, p. 193-207.
- GROUPE FRONTIERE (2004), « La frontière, un objet spatial en mutation », *EspacesTemps.net* [En ligne] URL : <http://espacestems.net/document842.html>
- *GUENGANT J.-P. (1996), « Migrations internationales et développement : les nouveaux paradigmes », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 12, n°2, p. 105-119.
- GUICHONNET P. et RAFFESTIN C. (1974), *Géographie des frontières*, Paris : Presses universitaires de France.
- GUILLOT F. (2009), *Les asymétries frontalières. Essai de géographie sociale et politique sur les pratiques sociales et les rapports sociaux. Les cas États-Unis/Mexique, Espagne/Maroc, Israël/Liban/Palestine*, thèse de doctorat de géographie, Université de Caen Basse-Normandie.
- GUMUCHIAN H. (1991), *Représentations et aménagement du territoire*, Paris : Anthropos.
- GUYOT S. (2006), « Géopolitique des parcs (trans)frontaliers en Afrique Australe », *Les Cahiers d'outre-mer* [En ligne] URL : <http://com.revues.org/index75.html>
- HAMEZ G. (2004), *Du transfrontalier au transnational : approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-I.
- *HAMMAN P. (2004), « La coopération urbaine transfrontalière ou l'Europe « par le bas » ? », *Espaces et sociétés*, n°116-117, p. 235-258.
- HENRY A. (1986), *La Guyane française : son histoire, 1604-1946*, Cayenne : Guyane Presse Diffusion.
- HERMET G. (1996), *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris : Seuil.
- HURAUULT J.-M. (1972), *Français et Indiens en Guyane*, Paris : 10/18.
- *IEDOM (2006), « Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers », *Les notes de l'institut d'émission*, Cayenne : IEDOM.
- IEDOM (2010), *Guyane, rapport annuel 2009*, Cayenne : IEDOM.

- IEPE (2008), *Construire un réseau d'acteurs transnationaux dans la sous-région du Plateau des Guyanes (Surinam, Guyane française, Amapá et nord-Pará)*. Propositions de développement durable pour les peuples autochtones, rapport de la première réunion transfrontalière, Macapá, 10-13/11/2008.
- IEPE et OHM Oyapock (2009), *Articulation en réseau des acteurs de la région transfrontalière (Surinam, Guyane française, Amapá et nord-Pará au Brésil) en vue d'actions de développement durable en faveur des communautés indigènes*, rapport de la seconde réunion transfrontalière, Saint-Georges et Oiapoque, 01-04/12/2009.
- IIRSA (2009), *Construyendo un futuro común. Integración suramericana a través de las infraestructuras* [En ligne] URL : <http://www.iirsa.org>
- INSEE (2006), *Atlas des populations immigrées en Guyane*, Cayenne : INSEE.
- ITD.EU et BOBRIE CONSEIL (2010), *Etude sur les enjeux de l'intégration économique régionale pour les PME/PMI de la Guyane*, 2 volumes, rapport pour l'AFD, Cayenne : ITD. Eu et Bobrie Conseil.
- *JACQUOT H. et MARCOU G. dir. (1998), *L'urbanisme transfrontalier, Droit et pratiques*, Paris-Montréal : L'Harmattan.
- *JEDLICKI C. (2001), « Le Mercosur dans la politique extérieure brésilienne de ces dernières décennies », *Revue Tiers Monde*, vol. 42, n°168, p. 817-840.
- JOLIVET M.-J. (1975), « L'orpailage », *Atlas des départements d'outre-mer, 4. La Guyane*, planche 19, Paris : CNRS/ORSTOM, p. 3-4.
- *JONES B. et STEPHENSON E. (1994), « Politique et société à la Guyane », in Burton R. et Reno F. dir., *Les Antilles-Guyane au rendez vous de l'Europe : le grand tournant ?*, Paris : Economica, p. 101-121.
- *JOS E. et PERROT D. dir. (1994), *L'outre-mer et l'Europe communautaire : quelle insertion ? Pour quel développement ?*, Paris : Economica.
- *JOS E. et PERROT D. dir. (1999), *La Caraïbe face au défi de la mondialisation. Marchés et nations dans l'aire Caraïbe/Amérique*, Paris : Montchrestien.
- KOLOSSOV V. (2005), « Border Studies : Changing Perspectives and Theoretical Approaches », *Geopolitics*, n°10, p. 606-632.
- KONE T. (2010), *L'agriculture à Saint-Georges de l'Oyapock. Bilan et perspectives*, rapport d'étude, Cayenne : OHM Oyapock/CNRS.
- *KOURLIANDSKY J.-J. (2002), « Union européenne et Amérique latine : mécanismes d'élaboration d'une politique », in Van Eewen D. dir., *L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation : dimension des relations internationales*, Aix-en-Provence-CREALC Paris : Karthala, p. 41-53.

- *KNAFOU R. dir. (1997), *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris : Belin.
- LACASSE J.-P. (1974), « Les nouvelles perspectives de l'étude des frontières politiques : revue de quelques contributions récentes », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 18, n°43, p. 187-200.
- *LACOSTE Y. ([1976] 1982), *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris : Maspéro.
- *LACOSTE Y. dir. ([1993] 1995), *Dictionnaire de géopolitique*, Paris : Flammarion.
- *LAMOUR G. (2000), *Une route en Guyane française. Impact et enjeux de la RN2 de Régina à Saint-Georges de l'Oyapock*, mémoire de maîtrise de géographie, Université Paris X.
- LASSERRE F. et GONON E. (2002), *Espaces et enjeux, méthodes d'une géopolitique critique*, Paris : L'Harmattan.
- *LASSERRE F. et GONON E. (2008), *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris : Armand Colin.
- *LECOQUIERRE B. (2009), « Par-delà les frontières, vers de nouvelles formes de coopération territoriales », in Bussi M. dir., *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont-Saint-Aignan : Publications des universités de Rouen et du Havre, p. 75-88.
- LEMAIRE X. (2000), *La France en Guyane ou le pouvoir ultrapériphérique*, thèse de doctorat de sociologie, EHESS.
- LERESCHE J.-P. et SAEZ G. (1997), « Identités territoriales et régimes politiques de la frontière », *Pôle Sud*, n°7, p. 27-47.
- LE TOURNEAU F.-M. (2002), « La représentation du peuplement en pays pionnier : l'Amazonie brésilienne », *L'Espace géographique*, n°2, p. 145-152.
- LE TOURNEAU F.-M. (2007), « Présence des forces armées et question de la souveraineté en Amazonie brésilienne », *Problèmes d'Amérique latine*, n°63, p. 99-121.
- LESSA A. C. (1999), « L'Europe occidentale, la France et les partenariats stratégiques du Brésil, de 1944 au début des années 1990 », in De Queiros Mattoso Katia, Muzart-Fonseca dos Santos I. et Rolland D. dir., *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI^e-XX^e siècle*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 303-310.
- LESSA A. C. (2000), *A parceria bloqueada. As relações entre França e Brasil, 1945-2000*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Brasília.
- LESSA A. C., COUTO L. F., FARIAS R. de S. (2009), « Política externa planejada : os planos plurianuais e a ação internacional do Brasil, de Cardoso a Lula (1995-2008) », *Revista Brasileira de Política Internacional*, n°52, p. 89-109.

- *LEVY J. (1997), « L'espace légitimé », in Knafou R. dir., *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris : Belin, p. 335-351.
- LEVY J. et LUSSAULT M. dir. (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin.
- *LEZY E. (1989), *Guyane, de l'autre côté des images*, Paris : L'Harmattan.
- LEZY E. (1998), « France-Brésil : histoire d'une merveilleuse rupture », *Cahiers des Amériques latines*, n°28-29, p. 61-81.
- LEZY E. (2000), *Guyane, Guyanes : une géographie sauvage de l'Orénoque à l'Amazonie*, Paris : Belin.
- LIMA R. A. P. de (2003), *Antropización, dinámicas de ocupación del territorio y desarrollo en la Amazonía brasileña : el caso del Estado de Amapá*, thèse de doctorat de géographie, Université autonome de Barcelone.
- LIMA R. A. P. de et PORTO J. (2008), « Ordenamento territorial amapaense : dinâmicas de um Estado brasileiro na fronteira Amazônia », *X Coloquio internacional de Geocrítica*, 26-30 mai 2008, Université de Barcelone.
- LIMA S. (2009), « La décentralisation comme phénomène planétaire, vecteur de recompositions et de coopérations territoriales », in Bussi M. dir., *Un monde en recomposition. Géographie des coopérations territoriales*, Mont Saint-Aignan : Publications des Universités de Rouen et du Havre, p. 31-51.
- LOROT P. (1995), *Histoire de la géopolitique*, Paris : Economica.
- MAM LAM FOUCK S. dir. (1997), *L'identité guyanaise en question : les dynamiques interculturelles en Guyane française*, Matoury : Ibis rouge.
- MAM LAM FOUCK S. ([1997] 2002), *Histoire générale de la Guyane française des débuts de la colonisation à la fin du XXe siècle. Les grands problèmes guyanais*, Matoury : Ibis rouge.
- *MAM LAM FOUCK S. dir. (2007), *Comprendre la Guyane aujourd'hui : un département français dans la région des Guyanes*, Matoury : Ibis rouge.
- MA MUNG E. dir. (1998), *Bilan des travaux sur la circulation migratoire*, rapport issu d'une convention d'étude entre MIGRINTER (UMR 6588, CNRS/Université de Poitiers) et la Direction de la population et des migrations du Ministère de la solidarité et de l'emploi.
- MANGAL D. (2010), *La Guyane, pour un développement durable amazonien*, Matoury : Ibis rouge.
- MARTINS C. C. (2008), *Relações bilaterais Brasil/França : a nova perspectiva brasileira para a fronteira Amapá/Guiana francesa no contexto global*, mestrado de sciences sociales, Université de Brasília.

- MARTINS FAURE L. (2010), *Dynamiques spatiales en zone frontalière. Contribution à un diagnostic de l'économie des petits exploitants agricoles du nord de l'Amapá*, rapport d'étude, Cayenne : OHM Oyapock/CNRS.
- MASTEAU A. (1997), *La frontière franco-brésilienne de l'Oyapock, Guyane-Amapá. Essai de géographie politique et culturelle*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-III.
- MEDINA-NICOLAS L. (2004a), *Le dilemme des frontières en Amérique centrale : marges symboliques ou espaces en construction. Le cas des frontières Nicaragua-Costa Rica et Costa Rica-Panamá*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris X.
- MEDINA-NICOLAS L. (2004b), « L'étude des frontières : un état des lieux à travers la production doctorale française », *Annales de géographie*, n°635, p. 74-86.
- MEDINA-NICOLAS L. (2007), « La route interaméricaine au prisme de l'intégration régionale : vers un décloisonnement progressif des frontières de l'Amérique centrale », *Flux*, n°70, p. 20-32.
- MEDINA-NICOLAS L. (2009), « Les frontières de l'isthme centraméricain, de marges symboliques à des espaces en construction », *Espaces et sociétés*, n°138, p. 35-50.
- MEIRA S. (1989), *Fronteiras setentrionais, Três séculos de lutas no Amapá*, Belo Horizonte : Editora Itatiaia/Editora da USP.
- MIEVILLY S. (2002), *Pourquoi maintenir les DOM dans la République française ? Analyse géopolitique à partir du cas guyanais*, Matoury : Ibis rouge.
- MINGHI J. V. (1963), « Boundary Studies in Political Geography », *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 53, n°3, p. 407-428.
- MINISTERE DE L'OUTRE-MER (2011), *Suivi de la mise en oeuvre des décisions du Conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009*, débat à l'Assemblée nationale, 18/05/2011, Paris : MOM.
- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES (2011), *Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures*, Paris : MAEE [En ligne] URL : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-monde.asp>
- MINISTERIO DA INTEGRACAO NACIONAL (2005), *Proposta de reestruturação do Programa de Desenvolvimento da Faixa de Fronteira. Bases de uma política integrada de desenvolvimento regional para a faixa de fronteira*, Brasília : Ministério da Integração nacional.
- MINISTERIO DA INTEGRACAO NACIONAL (2009), *Programa de Promoção do Desenvolvimento da Faixa de Fronteira – PDFF*, Brasília : Ministério da Integração nacional [En ligne] URL : http://www.integracao.gov.br/programas/programasregionais/fronteira.asp?area=spr_fronteira

- MINISTERIO DO PLANEJAMENTO (2000), *Conhecendo mais sobre o Avança Brasil, Plano plurianual 2000-2003*, annexe, Brasília : Ministério do Planejamento.
- MINISTERIO DO PLANEJAMENTO (2003), *Brasil de todos, Plano Plurianual 2004-2007, anexo 1 « Orientação estratégica de governo »*, Brasília : Ministério do Planejamento.
- MINISTERIO DO PLANEJAMENTO (2007), *Desenvolvimento com inclusão social e educação de qualidade, Plano plurianual 2008-2011*, volume 1, Brasília : Ministério do Planejamento.
- *MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE ([2002] 2007a), *Atlas de la coopération transfrontalière. Dynamiques transfrontalières et projets de territoires*, Paris : MOT.
- *MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (2007b), *Etude sur l'observation statistique des territoires transfrontaliers*, rapport d'expertise pour la DIACT, Paris : MOT.
- *MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE ET CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS (2010), *Guide des projets transfrontaliers. Guide opérationnel et financier à l'attention des porteurs de projets*, Paris : MOT.
- *MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (2011), « La société civile et la coopération transfrontalière », *Les Cahiers de la MOT*, n°8, Paris : MOT.
- MISSION PARLEMENTAIRE SUR LA POLITIQUE TRANSFRONTALIERE (2010), *Rapport de mission. Les frontières, territoires de fractures, territoires de coutures...* [En ligne] URL : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000399/0000.pdf>
- MONBEIG P. (1952), *Pionniers et planteurs de l'État de São Paulo*, Paris : Armand Colin.
- MONNET J. (1998), « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne] URL : <http://cybergeo.revues.org/index5316.html>
- NOIN D. ([1979] 2005), *Géographie de la population*, Paris : Armand Colin.
- NORDMAN D. (1997), « Des limites d'État aux frontières nationales », in Nora P. dir., *Les lieux de mémoire. La Nation*, Paris : Gallimard, p. 1125-1146.
- NORDMAN D. (1998), *Frontières de France, de l'espace au territoire. XVIe-XIXe siècle*, Paris : Gallimard.
- OFFNER J.-M. (1993), « Les « effets structurants » du transport : mythe politique, mystification scientifique », *L'Espace géographique*, n°3, p. 233-242.
- *OGEFA-AU&S (1998), *Impact socio-économique de la continuité routière Saint-Georges de l'Oyapock/Saint-Laurent du Maroni*, rapport d'expertise pour la DDE Guyane et le CETE Normandie-Centre, Cayenne : OGEFA-AU&S.

- OLIVEIRA B. S. (2011), *Dinâmicas sociais na fronteira entre o Estado do Amapá e a Guiana francesa, mestrado en développement régional*, Université fédérale de l'Amapá.
- ORC SARL (2009), *Etude sur le transport frontalier entre Saint-Georges de l'Oyapock en Guyane et Oiapoque au Brésil*, rapport pour la DDE-Guyane, Cayenne : ORC SARL.
- ORRU J.-F. (2001a), *Les communautés isolées de Guyane et la France, de la colonisation à la globalisation*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-III.
- ORRU J.-F. (2001b), « Inventaire historique de l'activité d'orpaillage en Guyane française », in Carmouze J.-P., Lucotte M. et Boudou A. dir., *Le mercure en Amazonie. Rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*, Paris : IRD Editions, p. 409-424.
- ORRU J.-F. (2001c), « Typologie des exploitations aurifères de Guyane et spécificités du contexte socio-économique local », in Carmouze J.-P., Lucotte M. et Boudou A. dir., *Le mercure en Amazonie. Rôle de l'homme et de l'environnement, risques sanitaires*, Paris : IRD Editions, p. 425-446.
- ORRU J.-F. (2007), « Territoire et développement : entre déterminisme naturel, héritage historique et enjeux de développement durable », in Mam Lam Fouck S. dir., *Comprendre la Guyane aujourd'hui : un département français dans la région des Guyanes*, Matoury : Ibis rouge, p. 145-159.
- PAUL-GUERS C. (2008), « O rio Oyapoque : povos indígenas e fronteiras », *Revista Mosaico*, vol. 1, n°2, p. 169-177.
- PAULET J.-P. (2002), *Les représentations mentales en géographie*, Paris : Economica.
- *PEBAYLE R. (1985), « Perceptions spatiales et comportements aménageurs au Brésil », *Annales de géographie*, vol. 94, n°524, p. 432-451.
- PEBAYLE R. (1994), « Les Brésilguayens, migrants brésiliens au Paraguay », *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 10, n°2, p. 73-86.
- PEREIRA M. C. (2006), « Processos migratórios na fronteira Brasil-Guiana », *Estudos avançados*, vol. 20, n°57, p. 209-219.
- PERRIER-BRUSLE L. (2004), « La Bolivie à la conquête de l'Est. Flux migratoires et intégration territoriale des marges orientales », *Géoconfluences* [En ligne] URL : <http://geoconfluences.ens-yon.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient3.htm>
- PERRIER-BRUSLE L. (2005), *La dernière frontière. Loin des Andes, trop près du Brésil. La frontière orientale et la construction du territoire en Bolivie*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris-I.
- PERVILLE G. (1993), *De l'Empire français à la décolonisation*, Paris : Hachette.
- *PETIT J. (2003), « Les territoires de passage à l'épreuve des aménagements transfrontaliers dans les Andes de la Puna », *Revue de géographie alpine*, vol. 91, n°3, p. 71-81.

- PIANTONI F. (2002), *Pouvoir national et acteurs locaux : l'enjeu des mobilités dans un espace en marge(s). Le cas de la Guyane française*, thèse de doctorat de géographie, Université de Poitiers.
- PIANTONI F. (2004), « Les mobilités en Guyane française : catalyseur et fonction-miroir des discontinuités territoriales », *Espace, Populations, Sociétés*, n°2, p. 343-359.
- PIANTONI F. (2009a), *L'enjeu migratoire en Guyane française*, Matoury : Ibis rouge.
- PIANTONI F. (2009b), « La question migratoire en Guyane française : histoire, société et territoires » *Hommes et migrations*, n°1278, p. 198-216
- PICOUET P. et RENARD J.-P. (2007), *Les frontières mondiales, origines et dynamiques*, Nantes : Editions du Temps.
- PIEDRA-CALDERÓN A. F. (2007), *A Organização do Tratado de cooperação amazônica e a consolidação do processo de integração sul-americana, mestrado en sciences politiques*, Université fédérale du Rio Grande do Sul.
- *PIERMAY J.-L. (2005), « La frontière et ses ressources : regards croisés », in Antheaume B. et Giraut F. dir., *Le territoire est mort, vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris : IRD, p. 203-221.
- PINTO M. J. S. (2008), *O fetiche do emprego : um estudo sobre as relações de trabalho de Brasileiros na Guiana francesa*, thèse de doctorat de développement durable, Université fédérale du Pará.
- PINTO M. J. S., OLIVEIRA B. S., SOARES C. L. (2010), « Novos aglomerados populacionais na fronteira : o caso Vila Brasil e Vila Vitória, in Porto J. L. R. et Nascimento D. M. dir., *Interações fronteiriças no Platô das Guianas : novas construções, novas territorialidades*, Rio de Janeiro : Publit, p. 161-183.
- POLICE G. (2010), *€udorado. Le discours brésilien sur la Guyane française*, Matoury : Ibis rouge.
- *PORTO J. et COSTA M. (1999), *A área de livre comércio de Macapá e Santana : questões geoeconômicas*, Macapá : O Dia.
- PORTO J. (2005), « Transformações espaciais e institucionais do Amapá: conflitos e perspectivas », *Anais do X Encontro de Geógrafos da América Latina*, 20-26 mars 2005, Université de São Paulo.
- PORTO J. ([2003] 2006), *Amapá : Principais transformações econômicas e institucionais (1943-2000)*, Macapá : Edition indépendante.
- PORTO J. (2009), « Condição fronteiriça amapaense : da defesa nacional à integração (inter)nacional », *III Seminário nacional sobre defesa e fronteira na Amazônia*, 22-23 juin 2009, Université fédérale du Pará.

- PORTO J. (2010), « Reflexões sobre a condição periférico/estratégica da fronteira amapaense », *II Seminário « Reforma do Estado e Território. Políticas Territoriais Contemporâneas na Europa e no Brasil »*, 11-12 novembre 2010, Porto Alegre.
- PORTO J. et SILVA G. V. (2009), « Novos usos e (re)construções da condição fronteiriça amapaense », *Novos Cadernos NAEA*, vol. 12, n°2, p. 253-267.
- PORTO J. et SILVA G. V. (2010), « De periferia a espaço estratégico : a construção da condição fronteiriça amapaense », *V workshop da Associação portuguesa para o desenvolvimento regional*, Université de Coimbra.
- *POSTEL-VINAY K. (1998), « La transformation spatiale des relations internationales », in Smouts M.C. dir., *Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 163-181.
- PRADEAU C. (1994), *Jeux et enjeux des frontières*, Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux.
- *PRADEAU C. (2003), « Brésil et cône Sud : des frontières entre regnum et dominium », *Les Cahiers d'outre-mer*, n°222 [En ligne] URL : <http://com.revues.org/index845.html>
- PREMIER SOMMET DES PRESIDENTS SUD-AMERICAINS (2000), *Communiqué de Brasília*.
- PRESCOTT J. R. V. (1987), *Political Frontiers and Boundaries*, London : Allen & Unwin.
- PROGRAMME AMAZONIE (2007), *Programme de coopération transfrontalière Guyane-Brésil-Suriname 2007-2013*, Bruxelles : C. E.
- PROGRAMME INTERREG IV « CARAÏBES » (2007), *Programme de coopération entre les régions de Guadeloupe-Guyane-Martinique et les pays et territoires voisins de la Caraïbe et d'Amérique 2007-2013*, Bruxelles : C. E.
- PROST B. (2007), « Marge et dynamique territoriale », *Géocarrefour*, vol. 79/2, p. 175-182.
- *DE QUEIROS MATTOSO K., MUZART-FONSECA DOS SANTOS I. et ROLLAND D. dir. (1999), *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI^e-XX^e siècle*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- RACINE J.-B., RAFFESTIN C. et RUFFY V. (1980), « Echelle et action, contributions à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie », *Geographica Helvetica*, vol. 35, n°5, p. 87-94.
- RAFFESTIN C. (1974), « Eléments pour une problématique des régions frontalières », *L'Espace géographique*, n°1, p. 12-18.
- *RAFFESTIN C. (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : LITEC.
- RAFFESTIN C. (1986), « Eléments pour une théorie de la frontière », *Diogène*, vol. 34, n°134, p. 3-21.

- RAFFESTIN C. (1992), « Autour de la fonction sociale de la frontière », *Espaces et sociétés*, n°70/71, p. 157-164.
- REGIONS EUROPEENNES ULTRAPERIPHERIQUES (2010), *Contribution conjointe des Régions ultrapériphériques, « Pour une insertion régionale des RUP réussie »*, Santa Cruz de Tenerife, 05/10/2010.
- REITEL B., ZANDER P., PIERMAY J.-L. et RENARD J.-P. dir. (2002), *Villes et frontières*, Paris : Anthropos.
- REMILLER J. (2006), *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de loi n° 3080*, n°3358, Paris : Assemblée nationale.
- *RENARD J.-P. (2000), « Modèle et frontière », *Hommes et Terres du Nord*, n°3, p. 138-147.
- RENARD J.-P. (2002), « La frontière, limite géopolitique majeure mais aussi aire de transition », in Dossier des images économiques du Monde, *Limites et discontinuités en géographie*, Paris : SEDES, p. 40-66.
- RENARD J.-P. dir. (1997), *Le géographe et les frontières*, Paris : L'Harmattan.
- RENARD J.-P. et PICOUET P. (1993), « Frontières et territoires », *Documentation photographique*, n°7016, Paris : La Documentation française.
- REPUBLIQUE DE BOLIVIE, REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL, REPUBLIQUE DE COLOMBIE, REPUBLIQUE D'EQUATEUR, REPUBLIQUE COOPERATIVE DU GUYANA, REPUBLIQUE DU PEROU, REPUBLIQUE DU SURINAM, REPUBLIQUE DU VENEZUELA (1978), *Traité de coopération amazonienne*, signé le 3 juillet 1978 à Brasília.
- REPÚBLICA FEDERATIVA DO BRASIL (1979), Loi n°6.634 du 2 mai 1979, Brasília : République du Brésil.
- REPÚBLICA FEDERATIVA DO BRASIL (1988), *Constituição*, Brasília : République du Brésil.
- REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL ET COMMISSION EUROPEENNE (2007) *Memorandum of Understanding on regional policy cooperation*, signé à Brasília le 29 novembre 2007.
- REPUBLIQUE FRANCAISE (1958), *Constitution*, Paris : République française.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (1980), *Accord sous forme d'échange de notes relatif à la délimitation de la frontière*, signé à Paris les 3 et 18 juillet 1980.
- REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (1981), *Traité de délimitation maritime*, signé à Paris le 30 janvier 1981.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (1996), *Accord-cadre de coopération*, signé à Paris le 25 mai 1996.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (1996), *Accord sous forme d'échange de lettres relatif à la suppression de l'obligation de visa de court séjour*, signé à Paris le 28 mai 1996.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2001), *Accord relatif au projet de construction d'un pont sur le fleuve Oyapock*, signé à Brasília le 5 avril 2001.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2005), *Accord relatif à construction d'un pont routier sur le fleuve Oyapock reliant la Guyane française et l'État de l'Amapá*, signé à Paris le 15 juillet 2005.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Protocole additionnel à l'Accord-cadre de coopération sur la coopération décentralisée*, signé à Saint-Georges de l'Oyapock le 12 février 2008.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Plan d'action pour la mise en œuvre du partenariat stratégique*, signé à Brasília le 23 décembre 2008.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Protocole de coopération pour le développement durable du biome amazonien*, signé à Brasília le 23 décembre 2008.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Protocole additionnel relatif à la création d'un Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne (CFBBA)*, signé à Brasília le 23 décembre 2008.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2008), *Accord dans le domaine de la lutte contre l'exploitation aurifère illégale dans les zones protégées ou d'intérêt patrimonial*, signé à Brasília le 23 décembre 2008.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2009), *Arrangement administratif relatif à la création d'un mécanisme bilatéral de concertation sur les questions migratoires*, signé à Brasília le 7 septembre 2009.

REPUBLIQUE FRANCAISE ET REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL (2009), *Protocole additionnel relatif à la création d'un Centre de coopération policière*, signé à Brasília le 7 septembre 2009.

*DE REYNAL V. et MUCHAGATA M. (2005), « Amazonies », in Wackermann G. dir., *L'Amérique latine*, Paris : Ellipses, p. 93-116.

- REYNAUD A. (1981), *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*, Paris : Presses universitaires de France.
- *REYNAUD A. (1997), « Une perspective cavalière », in Knafou R. dir., *L'état de la géographie. Autoscopie d'une science*, Paris : Belin, p. 353-369.
- RODRIGUES G. M. A. (2008), « Relações internacionais federativas no Brasil », *Dados - Revista de Ciências Sociais*, vol. 51, n°4, p. 1015-1034.
- *RODRIGUES DOS SANTOS F. (1998a), *História do Amapá*, 4^e édition, Macapá : Editora Valcan.
- *RODRIGUES DOS SANTOS F. (1998b), *História do Amapá. Da autonomia territorial ao fim do Janarismo 1943-1970*, Macapá : Fundecap/GEA.
- ROGER O. (1999), *Les enjeux et effets d'un projet d'infrastructure routière. L'exemple du désenclavement de la commune de Saint-Georges de l'Oyapock en Guyane française à la frontière du Brésil*, maîtrise d'aménagement, Université de Pau et des pays de l'Adour.
- ROHAN J. de, DUPONT B., BERTHOU J. et ANTOINETTE J.-E. (2011), *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission effectuée du 15 au 19 décembre 2010 en Guyane*, n°271, Paris : Sénat.
- ROLLAND D. dir. (1998), *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris : L'Harmattan.
- ROLLAND-MAY C. (2001), « Périphéries, bordures, marges territoriales : sous les mots, les concepts », in Groupe de recherche RITMA, *Regards croisés sur les territoires de marge(s)*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, p. 39-60.
- ROMANI C. (2003), « *Clevelândia, Oiapoque – Aqui começa o Brasil!* » *Trânsitos e confinamentos na fronteira com a Guiana Francesa (1900-1927)*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Campinas.
- RÜCKERT A. A. (2007), « A política nacional de ordenamento territorial, Brasil. Uma política territorial contemporânea em construção », *Scripta nova*, vol. 11, n°245 [En ligne] URL : <http://www.ub.edu/geocrit/sn/sn-24566.htm>
- *RUELLAN A. et VERFAILLIE B. (2005), *Amazonie, le chemin de l'espoir*, Paris : Descartes & Cie.
- *RUELLAN A., CABRAL M. et MOULIN N. dir. (2007), *Desenvolvimento sustentável no Amapá : uma visão crítica*, Brasília : Fundação João Mangabeira.
- *DE RUFFRAY S. et al. (2008), *La comparaison des territoires transfrontaliers à l'échelle nationale. Vers une typologie fondée sur les types d'intégration*, rapport final pour l'UMS Riate et la DIACT, Paris.

- *DE RUFFRAY S. *et al.* (2011), *Enjeux des territoires frontaliers à l'échelle nationale. Vers la détermination et la délimitation de pôles transfrontaliers*, rapport d'expertise pour la DIACT, Paris.
- *SAEZ G., LERESCHE J.-P. et BASSAND M. (1997), *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière. Actions publiques territoriales*, Paris-Montréal : L'Harmattan.
- SANCHEZ CIMETTI G. (1998), « Le Mercosul et l'Union européenne : aires secondaires et stratégies communautaires », in Rolland D. dir., *Le Brésil et le monde. Pour une histoire des relations internationales des puissances émergentes*, Paris : L'Harmattan, p. 199-215.
- SANTOS E. R. C. (2010), « Configuração geográfica e interação espacial no Amapá », *Anais XVI Encontro Nacional dos Geógrafos. Crise, práxis e autonomia : espaços de resistência e de esperanças*, 25-31 juillet 2010, Porto Alegre.
- SARKOZY N. (2008), *Discours de M. le Président de la République*, Camopi, le 11 février 2008.
- SARKOZY N. (2009), *Déclaration sur le Plan d'actions en faveur de l'outre-mer*, Paris, le 6 novembre 2009.
- SARKOZY N. et LULA DA SILVA L. I. (2008), *Plan d'action franco-brésilien. Déclaration conjointe*, Saint-Georges de l'Oyapock, le 12 février 2008.
- *SARNEY J. et COSTA P. (1999), *Amapá : a terra onde o Brasil começa*, Brasília : Senado Federal.
- SASSEN S. (2011), « New Bordering Capabilities versus Traditional Borders », communication au colloque BRIT XI « Mobile Borders », Université de Genève/Université Joseph-Fourier de Grenoble, 6-9 septembre 2011.
- *SCHEIBLING J. ([1994] 2011), *Qu'est-ce que la géographie ?*, Paris : Hachette.
- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2007), *Les orientations de la politique de l'immigration*, troisième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.
- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2008), *Les orientations de la politique de l'immigration*, quatrième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.
- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2009), *Les orientations de la politique de l'immigration*, cinquième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.

- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2010), *Les orientations de la politique de l'immigration*, sixième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.
- SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL DE CONTROLE DE L'IMMIGRATION (2011), *Les orientations de la politique de l'immigration*, septième rapport au Parlement établi en application de l'article L. 111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, Paris : SGCICI.
- SERGES D. (2009), « De la rencontre culturelle à l'interculturalité : modalités de reconnaissances de la « brésilianité » en Guyane française ? », *Hommes et Migrations*, n°1281, p. 102-111.
- SEVILLA J.-J. (1990a), « Poudre d'or, poudre aux yeux... », in Uztarroz R. et Sévilla J.-J. dir., « Amazonie. La foire d'empoigne », *Autrement*, hors-série n°49, p. 86-96.
- SEVILLA J.-J. (1990b), « L'agonie de Serra Pelada », in Uztarroz R. et Sévilla J.-J. dir., « Amazonie. La foire d'empoigne », *Autrement*, hors-série n°49, p. 104-108.
- SILVA G. V. (2008), *Usos contemporâneos da fronteira franco-brasileira : entre os ditames globais e a articulação local*, *mestrado de géographie*, Université fédérale du Rio Grande do Sul.
- *SILVA G. V. (2009), « Integração física sul-americana. Redes técnicas, território e escala de ação no Planalto das Guianas », in Berno de Almeida A.W. et Carvalho G. dir., *O Plano IIRSA na visão da sociedade civil pan-amazônica*, Belém : Actionaid, p. 213-248.
- SILVA G.V. (2010), « Interações Espaciais Amapá (BR)-Guiana Francesa (FR). Uso Político do Território e Cooperação Transfronteiriça », in Porto J. L. R. et Nascimento D. M. dir., *Interações fronteiriças no Platô das Guianas : novas construções, novas territorialidades*, Rio de Janeiro : Publit, p. 73-103.
- SIMON G. (1995), *Géodynamique des migrations internationales*, Paris : PUF.
- SIMON G. (2006), « Migrations, la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n°2 [En ligne] URL : <http://remi.revues.org/index2815.html>
- *SMOUTS M.C. dir. (1998), *Les nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Paris : Presses de Sciences Po.
- SOARES A. P. A. (1995), *Travessia : analise de uma situação de passagem entre Oiapoque e Guiana francesa*, *mestrado de géographie*, Université de São Paulo.
- *SOMBRA SARAIVA J.F. (1999), « L'option européenne du Brésil face aux relations avec les États-Unis depuis les années trente », in De Queiros Mattoso K., Muzart-Fonseca Dos Santos I. et Rolland D. dir., *Le Brésil, l'Europe et les équilibres internationaux, XVI^e-XX^e siècle*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 293-302.

- SOUCHAUD S. (2001), « Nouveaux espaces en Amérique du Sud : la frontière paraguayobrésilienne », *Mappemonde*, n°61, p. 19-23.
- SOUCHAUD S. (2002), *Pionniers brésiliens au Paraguay*, Paris : Karthala.
- SOUCHAUD S. (2004), « Tendances de l'immigration au Paraguay. Premiers résultats du Recensement 2002 », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°3 [En ligne] URL : <http://remi.revues.org/2037>
- SOUZA C. (2005), « La République fédérale du Brésil », in Kincaid J. et Alan Tarr G. dir., *Origines, structures et changements constitutionnels dans les pays fédéraux* [En ligne] URL : http://www.forumfed.org/pubs/dmlivre1_3.pdf
- *DE SOUZA JORGE S. P. et DRUMMOND J. A. (2006), « La politique foncière comme instrument d'organisation territoriale : le cas de l'Amapá », *Cahiers du Brésil contemporain*, n°63-64, p. 175-203.
- STEIMAN R. (2000), « Brasil e América do Sul : Questões Institucionais de Fronteira », *Atlas da Fronteira Continental do Brasil*, Rio de Janeiro : Grupo Retis de Pesquisa - UFRJ. [En ligne] URL : <http://acd.ufrj.br/gruporetis/pdf/REBECAlegislatlas.pdf>
- STEIMAN R. (2008), *Áreas protegidas nas zonas de fronteira internacional da Amazônia brasileira*, thèse de doctorat de géographie, Université fédérale de Rio de Janeiro.
- *SUBRA P. (2007), *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris : Armand Colin.
- SUBRA P. (2008), « L'aménagement, une question géopolitique ! », *Hérodote*, n°130, p. 222-250.
- *TAGLIONI F. (2007), « La périphéricité : du concept au lobby politique », *L'Espace politique*, n°2, p. 5-11.
- TARRIUS A. (2002), *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris : Balland.
- DE THEIJE M. et HEEMSKERK M. (2009), « Moving Frontiers in the Amazon : Brazilian Small-Scale Gold Miners in Suriname », *European Review of Latin American and Caribbean Studies*, n°87, p. 5-25.
- THERY H. (1990), « La conquête de l'espace brésilien », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, vol. 25, n°1, p. 13-28.
- THERY H. (1996), *Pouvoir et territoire au Brésil. De l'archipel au continent*, Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme.
- *THERY H. (1997a), « De quelques modèles amazoniens », *Cahiers des Amériques latines*, n°24, p. 77-92.
- *THERY H. dir. (1997b), *Environnement et développement en Amazonie brésilienne*, Paris : Belin.
- THERY H. (2003), « Une Guyane brésilienne ? », *Cahiers des Amériques latines*, n°43, p. 103-119.

- THERY H. ([1985] 2005a), *Le Brésil*, Paris : Armand Colin.
- THERY H. (2005b), « Situações da Amazônia no Brasil e no continente », *Estudos Avançados*, n°19, p. 37-49.
- THERY H. et APARECIDA DE MELLO N. (2003), « L'État brésilien et l'environnement en Amazonie : évolutions, contradictions et conflits », *L'Espace géographique*, n°1, p. 3-20.
- *THERY H. et APARECIDA DE MELLO N. (2004), *Atlas du Brésil*, Montpellier : RECLUS/CNRS-GDR Libergéo / Paris : Documentation française.
- *THUAL F. (1996), *Géopolitique de l'Amérique latine*, Paris : Economica.
- TILKIN-GALLOIS D. et GRUPIONI D. F. (2003), *Povos indígenas no Amapá e Norte do Pará : quem são, onde estão, quantos são, como vivem e o que pensam ?*, São Paulo : Iepé.
- TOSTES J. A. (2006), *Planos diretores no Estado do Amapá. Uma contribuição para o desenvolvimento regional*, Macapá : Edition indépendante.
- TRATJNEK B. (2009), « Des ponts entre les hommes : les paradoxes de géosymboles dans les villes en guerre », *Les Cafés géographiques. Vox geographi* [En ligne] URL : http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1768
- TSAYEM-DEMAZE M. (2008), « Le parc amazonien de Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne] URL : <http://www.cybergeo.eu/index17203.html>.
- UNASUL (2008), *Traité constitutif*, signé le 23 mai 2008 à Brasília.
- UNION EUROPEENNE (1992), *Traité sur l'Union européenne*, 26^e déclaration, signé le 7 février 1992 à Maastricht.
- UNION EUROPEENNE (1997), *Traité d'Amsterdam*, signé le 2 octobre 1997 à Amsterdam.
- UNION EUROPEENNE (2007), *Traité de Lisbonne*, signé le 13 décembre 2007 à Lisbonne.
- UZTARROZ R. (1990), « Le dernier avatar du positivisme », in Uztarroz R. et Sevilla J.J. dir., « Amazonie. La foire d'empoigne », *Autrement*, Hors-série n°49, p. 18-43.
- VAGNOUX I. (2003), *Les États-Unis et le Mexique. Histoire d'une relation tumultueuse*, Paris : L'Harmattan.
- VAN DIJCK P. (2003), « The impact of Arco Norte on northern Amazonia and the Guiana shield : methodological reflections », *Revista europea de estudios latinoamericanos y del Caribe*, n° 75, p. 101-108.
- *VAN EEUWEN D. dir. (2002), *L'Amérique latine et l'Europe à l'heure de la mondialisation. Dimension des relations internationales*, Aix-en-Provence-CREALC Paris : Karthala.
- VAN HOUTUM H. (2005), « The Geopolitics of Borders and Boundaries », *Geopolitics*, n°10, p. 672-679.

- VASCONCELOS J. R. de (2001a), *Matriz do Fluxo de Comércio Interestadual de Bens e Serviços no Brasil – 1998*, Texto para discussão n° 783, Brasília : IPEA.
- VASCONCELOS J. R. de (2001b), *Matriz do Fluxo de Comércio Interestadual de Bens e Serviços no Brasil – 1999*, Texto para discussão n° 817, Brasília : IPEA.
- VASCONCELOS J. R. de et de Oliveira M. A. (2006), *Análise da matriz por atividade econômica do comércio interestadual no Brasil – 1999*, Texto para discussão n° 1159, Brasília : IPEA.
- VELASCO-GRACIET H. et BOUQUET C. dir. (2006), *Tropisme des frontières : approche pluridisciplinaire*, Paris : L’Harmattan.
- *VELASCO-GRACIET H. et BOUQUET C. dir. (2007), *Regards géopolitiques sur les frontières*, Paris : L’Harmattan.
- VELUT S. dir. (2005), *L’Amérique latine*, Paris : SEDES/CNED.
- *VIDAL L. B. (2007), *Povos Indígenas do Baixo Oiapoque. O encontro das águas, o encruzo dos saberes e a arte de viver*, Rio de Janeiro : Museu do Índio.
- VIDAL DE LA BLACHE P. (1901), « Le contesté franco-brésilien », *Annales de géographie*, vol. 10, n°49, p. 68-70.
- VIDS et IEPE (2010), *Troisième rencontre transfrontalière des peuples amérindiens du Brésil, de la Guyane française et du Surinam*, rapport, Galibi, 07-10/12/2010.
- WACKERMANN G. (2003), *Les frontières dans un monde en mouvement*, Paris : Ellipses.
- ZECCHINI P. (2001), *Dynamique d’une immigration : les Brésiliens en Guyane française*, mémoire de maîtrise de géographie, Université d’Aix-Marseille I.

Références Internet citées (cartographie et statistiques)

ALBA : <http://www.alianzabolivariana.org/>

ANTAQ : <http://www.antaq.gov.br/>

Banque mondiale – ICP : http://siteresources.worldbank.org/ICPEXT/Resources/ICP_2011.html

Banque mondiale – Statistiques : [http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/0,,
menuPK:476823~pagePK:64165236~piPK:64165141~theSitePK:469372,00.html](http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/0,,menuPK:476823~pagePK:64165236~piPK:64165141~theSitePK:469372,00.html)

BRGM Guyane : <http://gisguyane.brgm.fr/>

CAN : <http://www.comunidadandina.org/>

CARICOM : <http://www.caricom.org/>

CCIG : <http://www.guyane.cci.fr/>

CELADE : www.eclac.cl/celade/

Commission européenne – Politique régionale : http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.cfm

Commission européenne – OAV : http://ec.europa.eu/food/fs/inspections/index_fr.html

DDE-Guyane : <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/la-dde-de-la-guyane-r2.html>

DNIT : <http://www.dnit.gov.br/>

État de l’Amapá : <http://www.amapa.gov.br/>

IBAMA : <http://www.ibama.gov.br/>

IBGE : <http://www.ibge.gov.br/home/>

IEDOM : <http://www.iedom.fr/iedom/>

IIRSA : <http://www.iirsa.org>

IMAZONGEO : <http://www.imazongeo.org.br/imazongeo.php>

Infraero : <http://www.infraero.gov.br/>

INSEE : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>

MDIC : <http://www.mdic.gov.br/sitio/>

MAEE – Base Pacte : <http://www.doc.diplomatie.fr/pacte/>

Ministère de l’outre-mer : <http://www.outre-mer.gouv.fr/>

MERCOSUL : <http://www.mercosur.int/>

OCDE : http://www.oecd.org/document/0,3746,fr_2649_201185_46462787_1_1_1_1,00.html

ONF Guyane : <http://www.onf.fr/guyane/@@index.html>

OTCA : <http://www.otca.info/portal/>

Portal da Transparência do Governo Federal : <http://www.portaltransparencia.gov.br/>

PNUD (rapports sur le développement humain) : <http://hdr.undp.org/fr/>

Région Guyane : <http://www.cr-guyane.fr/>

SEMA – Amapá : <http://www.sema.ap.gov.br/>

SIGPlan (Ministério do Planejamento) : <http://www.sigplan.gov.br>

SUDOC : <http://www.sudoc.abes.fr>

UNASUL : <http://www.pptunasur.com>

TABLE DES CARTES

Carte 1	La frontière franco-brésilienne. Eléments de situation entre Guyane et Amapá	p. 51
Carte 2	Le territoire national français	p. 77
Carte 3	Les étapes de la fixation des frontières terrestres du Brésil	p. 85
Carte 4	Revendications territoriales françaises et brésiliennes lors de l'arbitrage suisse de 1900	p. 95
Carte 5	La <i>Faixa de Fronteira</i> brésilienne et ses <i>municípios</i>	p. 107
Carte 6	Les dynamiques d'intégration et de coopération régionales sud-américaines	p. 112
Carte 7	Les dix régions d'intervention de l'IIRSA	p. 113
Carte 8	Principales actions prévues par l'IIRSA pour la période 2005-2010	p. 115
Carte 9	Aire d'influence de l'axe 10 de l'IIRSA, telle que présentée par l'IIRSA	p. 118
Carte 10	Les programmes européens de coopération transfrontalière – Objectif 3 de la programmation 2007-2013	p. 125
Carte 11	Principaux investissements programmés du Programme d'accélération de la croissance et du Plan pluriannuel 2008-2011 en termes d'infrastructures dans la région Nord du Brésil	p. 135
Carte 12	Synthèse. L'Amazonie brésilienne, de l'intégration nationale à l'intégration continentale	p. 136
Carte 13	Les territoires fédéraux du Brésil au XX ^e siècle	p. 138
Carte 14	L'organisation spatiale actuelle de l'Amapá	p. 141
Carte 15	Le réseau routier brésilien au nord de l'Amazone : projets et réalités	p. 144
Carte 16	Les investissements du PAC dans la région Nord	p. 146
Carte 17	La place de l'Amapá en Amazonie brésilienne	p. 150
Carte 18	L'organisation spatiale actuelle de la Guyane	p. 164
Cartes 19 et 20	La desserte aérienne de la Guyane et de l'Amapá	p. 175
Carte 21	Les échanges de l'Amapá avec les autres États du Brésil en 1999	p. 183
Carte 22	Le peuplement du bassin de l'Oyapock	p. 191
Carte 23	Les populations du bassin de l'Oyapock	p. 198
Carte 24	Dispositifs de gestion du milieu autour du bassin de l'Oyapock et impacts sur son organisation spatiale	p. 209
Carte 25	Scénario de développement privilégié dans le SAR par le Conseil régional de Guyane	p. 217
Carte 26	Lieu de naissance des résidents de l'Amapá non natifs de l'État (2000)	p. 243
Carte 27	Lieu de résidence antérieur des résidents de l'Amapá (2000), ne vivant pas dans l'État en 1995	p. 243
Carte 28	Lieu de naissance des résidents du Pará non natifs de l'État (2000)	p. 244
Carte 29	Lieu de résidence antérieur des résidents du Pará (2000), ne vivant pas dans l'État en 1995	p. 244
Carte 30	La population née au Brésil des autres pays sud-américains	p. 248
Carte 31	Entrée et présence des ressortissants brésiliens en Guyane	p. 255
Carte 32	Une synthèse cartographique des flux de personnes et de marchandises traversant la frontière	p. 273
Cartes 33 et 34	La mobilité des adolescents de Saint-Georges et d'Oiapoque dans la sous-région	p. 283

Cartes 35 et 36	Estimation correcte à plus ou moins 25 % des distances entre le lieu d'enquête et diverses localités, par effectif d'enquêtés et lieu d'enquête	p. 284
Carte 37	Cartographie des établissements agréés par l'Union européenne au Brésil par État et pour quelques produits de nature animale	p. 317
Carte 38	Une synthèse cartographique du volet transfrontalier des relations bilatérales France/Brésil	p. 322
Carte 39	Une synthèse cartographique des relations transfrontalières locales institutionnalisées	p. 347

TABLE DES FIGURES

Figure 1	L'espace transfrontalier, une réalité d'emboîtement de logiques d'échelles définies par les acteurs	p. 35
Figure 2	Marge et interface, des structures élémentaires de l'espace. Un essai d'adaptation des modèles d'A. Cuisinier-Raynal	p. 46
Figure 3	Une frontière définissant des marges emboîtées et en miroir	p. 100
Figure 4	Les deux lignes régulières conteneurisées desservant hebdomadairement la Guyane par voie maritime	p. 173
Figure 5	Un schéma de l'organisation spatiale de la Guyane et de l'Amapá : des logiques similaires entre littoral et intérieur	p. 206
Figure 6	Une représentation des effets de la frontière selon les échelles territoriales étudiées (années 1940 à 2010)	p. 221
Figure 7	Scenarii d'organisation du bipôle Saint-Georges/Oiapoque : une relation déséquilibrée	p. 272
Figure 8 et 9	Cartes mentales. Enquête n°20/Oiapoque et enquête n°15/Saint-Georges	p. 286
Figure 10	L'emboîtement des territorialités frontalières	p. 291
Figure 11	Le dispositif de coopération mis en place par l'Accord-cadre de coopération	p. 297
Figure 12	Le modèle de la frontière franco-brésilienne. Les huit structures élémentaires de l'espace	p. 354
Figure 13	Le modèle de la frontière franco-brésilienne. Synthèse	p. 355

TABLE DES GRAPHES

Graphe 1	La frontière, ligne, zone ou point ? Approche à travers la production doctorale française depuis 1970	p. 27
Graphe 2	Angles d'attaque des thèses françaises de géographie portant sur les frontières depuis 1970	p. 28
Graphe 3	La croissance de la population de l'Amazonie brésilienne 1920-2010	p. 132
Graphe 4	La croissance de la population de l'Amapá 1950-2010	p. 142
Graphe 5	Les investissements du PAC spécifiques à l'Amapá	p. 147
Graphe 6	Croissance relative de la population des États de l'Amazonie brésilienne, 1920-2010	p. 148
Graphe 7	La croissance démographique de la Guyane 1954-2007	p. 160
Graphe 8	Les échanges relatifs de la Guyane avec la France métropolitaine, la Martinique et la Guadeloupe, et avec l'extérieur, 2009	p. 180
Graphe 9	Répartition par produits des exportations et des importations de la Guyane	p. 181
Graphe 10	Les échanges relatifs de l'Amapá avec les autres États du Brésil et avec l'extérieur, 1998, 1999 et 2009	p. 182
Graphe 11	Les entrées et les sorties d'étrangers au Brésil en 2010 : données statistiques de la police fédérale d'Oiapoque	p. 257
Graphe 12	Comparaison du commerce extérieur de la Guyane et de l'Amapá	p. 259
Graphes 13 et 14	Part des échanges Guyane/Brésil et Amapá/Guyane dans les échanges globaux de la Guyane et de l'Amapá	p. 261
Graphe 15	La structure des échanges par section de la nomenclature douanière et en valeur (euros) au niveau du bureau de douanes de Saint-Georges en 2010	p. 264
Graphe 16	La structure comparée des importations Guyane/Brésil et au niveau du bureau de douanes de Saint-Georges par section de la nomenclature douanière et en proportion, 2010	p. 266
Graphe 17	La structure comparée des exportations Guyane/Brésil et au niveau du bureau de douanes de Saint-Georges par section de la nomenclature douanière et en proportion, 2010	p. 266
Graphes 18 et 19	Lieux de naissance des personnes enquêtées et de leurs parents (Saint-Georges et Oiapoque)	p. 280
Graphes 20 et 21	Lieux de naissance des personnes enquêtées et de leurs parents (Cayenne et Macapá)	p. 290
Graphe 22	Stocks d'IDE français au Brésil, 1990-2009	p. 300
Graphe 23	Evolution de la balance commerciale franco-brésilienne, 1990-2010	p. 301
Graphe 24	Part des importations et des exportations Brésil/France dans les échanges commerciaux globaux du Brésil, 2000-2010	p. 301
Graphe 25	Part des importations et des exportations France/Brésil dans les échanges commerciaux globaux de la France, 2000-2010	p. 302
Graphe 26	Les projets de coopération décentralisée France/Brésil et Guyane/Brésil par thématique	p. 333

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1	Une typologie des études contemporaines sur les frontières d'après V. Kolossov	p. 23
Tableau 2	La frontière, organisme vivant. Les phases de son évolution selon J.-P. Renard	p. 42
Tableau 3	Liste indicative des principales structures rencontrées au cours de la thèse	p. 61
Tableau 4	Le territoire national français	p. 76
Tableau 5	Les frontières terrestres de la France	p. 76
Tableau 6	Les frontières terrestres du Brésil	p. 83
Tableau 7	Les principaux traités de fixation de la frontière franco-brésilienne avant l'arbitrage de 1900	p. 91
Tableau 8	Synthèse. Les frontières et la frontière franco-brésilienne dans les constructions nationales française et brésilienne	p. 96
Tableau 9	Les pays amazoniens	p. 109
Tableau 10	L'OTCA par rapport au Mercosul et à l'Union européenne	p. 111
Tableau 11	Les outils des RUP pour leur insertion régionale 1989-2013	p. 122
Tableau 12	Les programmes de coopération européens impliquant les RUP	p. 123
Tableau 13	Synthèse. Le cadre contemporain des politiques publiques aux frontières en France et au Brésil	p. 126
Tableau 14	Les cinq grandes orientations pour l'outre-mer des mesures du premier CIOM	p. 156
Tableaux 15 et 16	Les poids démo-économiques de la Guyane en France et de l'Amapá au Brésil	p. 171
Tableau 17	Les résultats de la consultation populaire de janvier 2010 en Guyane	p. 178
Tableau 18	Comparaison des dépenses de l'État en Guyane avec quelques autres régions françaises	p. 185
Tableau 19	Les transferts de l'État central brésilien vers l'Amapá (État fédéré et <i>municípios</i>)	p. 186
Tableau 20	Superficie et population des unités administratives de l'Oyapock	p. 190
Tableau 21	Les populations amérindiennes du bassin de l'Oyapock et de l'Uaçá	p. 192
Tableau 22	Les parcs nationaux frontaliers du bassin de l'Oyapock	p. 208
Tableau 23	Indicateurs démographiques - Oiapoque	p. 212
Tableau 24	Indicateurs démographiques – Saint-Georges	p. 215
Tableau 25	Les écarts de niveau de richesse entre Guyane et Amapá : le PIB par habitant en dollars courants par parité de pouvoir d'achat en 2008	p. 234
Tableau 26	Les écarts de développement humain entre Guyane et Amapá : l'indice de développement humain en 2000 et 2005	p. 234

Tableau 27	L'évolution de la population brésilienne comparée en Guyane 1967-2007	p. 238
Tableau 28	Entrées et sorties de l'Amapá selon le lieu de naissance en 1991 et 2000	p. 240
Tableau 29	Entrées et sorties de l'Amapá selon le lieu de résidence 5 ans avant le recensement, en 1991 et 2000	p. 240
Tableau 30	Entrées et sorties du Pará selon le lieu de naissance en 1991 et 2000	p. 241
Tableau 31	Entrées et sorties du Pará selon le lieu de résidence 5 ans avant le recensement, en 1991 et 2000	p. 241
Tableau 32	La population étrangère en Guyane au regard du droit du séjour	p. 251
Tableau 33	Les échanges Guyane/Amapá par source	p. 262
Tableau 34	Nomenclatures douanières	p. 263
Tableau 35	Les saisies douanières opérées par la brigade de Saint-Georges en 2010	p. 268
Tableau 36	Lieux, dates d'enquête et effectifs	p. 277
Tableau 37	Part des personnes enquêtées et de leurs parents qui ne sont pas nés sur les lieux de l'enquête (Saint-Georges et Oiapoque)	p. 279
Tableau 38	Quelques caractéristiques des cartes mentales obtenues (Oiapoque et Saint-Georges)	p. 287
Tableau 39	Mobilité des adolescents enquêtés vers Oiapoque, Saint-Georges, Cayenne et Macapá, par lieu de résidence et d'enquête, en effectifs et pourcentage	p. 289
Tableau 40	Les neuf axes du Plan d'action franco-brésilien	p. 298
Tableau 41	Dates et lieux des commissions mixtes transfrontalières franco-brésiliennes	p. 303
Tableau 42	Axes et engagements de l'équivalent « transfrontalier » du Plan d'action	p. 305
Tableau 43	Les accords bilatéraux à dimension transfrontalière signés entre 1900 et 2010	p. 306
Tableau 44	Les conditions de circulation sur le pont sur l'Oyapock, mesures en vigueur et à venir	p. 313
Tableau 45	Détail des projets de coopération décentralisée Guyane/Brésil	p. 333
Tableau 46	Les programmes de coopération européens incluant la Guyane et le nord du Brésil	p. 339
Tableau 47	Liste des projets soutenus par le programme Amazonie incluant la Guyane et le Brésil à l'issue du comité de suivi du 12 avril 2011	p. 341
Tableau 48	Exemples comparatifs. Les frontières Paraguay/Brésil et Bolivie-Brésil	p. 359

TABLE DES ENCADRES

Encadré 1	Eléments de définition. Qu'entend-on par géographie sociale ?	p. 24
Encadré 2	Eléments de définition. Un point de vue géohistorique sur la mondialisation	p. 30
Encadré 3	Eléments de définition. Les mobilités	p. 235
Encadré 4	Eléments de définition. La géographie des représentations	p. 276
Encadré 5	Eléments de droit constitutionnel comparé : la ratification des traités internationaux en France et au Brésil	p. 307
Encadré 6	Eléments de définition. La coopération territoriale	p. 330
Encadré 7	Quelques pistes pour explorer la référence géographique sud-américaine. Réflexions comparative autour des cas Paraguay/Brésil et Bolivie/Brésil	p. 359

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1	Vue aérienne du bourg d'Oiapoque	p. 223
Photo 2	Vue aérienne du bourg de Saint-Georges	p. 223
Planche de photos 3	Vues du bourg d'Oiapoque	p. 224
Planche de photos 4	Entre Oiapoque et Saint-Georges, le fleuve Oyapock	p. 225
Planche de photos 5	Vues du bourg de Saint-Georges	p. 226
Planche de photos 6	Les accès routiers à la frontière – BR156 et RN2	p. 227
Planche de photos 7	La construction du pont transfrontalier	p. 228
Photo 8	Le pont sur l'Oyapock, symbole du renouveau des relations franco-brésiliennes. Rencontre N. Sarkozy/Lula à Saint-Georges de l'Oyapock le 12 février 2008 devant la maquette du pont	p. 320

LISTE DES SIGLES

ADAP	<i>Agência de Desenvolvimento do Amapá</i> – Agence de développement de l’Amapá
AFD	Agence française de développement
AEBR	<i>Association of European Border Regions</i> – Association des régions frontalières européennes
ALBA	<i>Alianza Bolivariana para los Pueblos de nuestra América</i> – Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique
ALCMS	Aire de libre-commerce de Macapá-Santana
ALE	Accord de libre-échange
ANR	Agence nationale de la recherche
ANTAQ	<i>Agência Nacional de Transportes Aquaviários</i> – Agence nationale des transports par voie d’eau
APE	Accord de partenariat économique
APL	<i>Arranjos produtivos locais</i> – Chaînes de production locales
ARUAG	Agence régionale d’urbanisme et d’aménagement de la Guyane
BID	Banque interaméricaine de développement
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAF	<i>Corporación Andina de Fomento</i> – Corporation andine de développement
CAN	Communauté andine des nations
CARICOM	<i>Caribbean Community</i> – Communauté caribéenne
CCEF	Conseiller du commerce extérieur de la France
CCEG	Communauté de communes de l’est guyanais
CCIG	Chambre de commerce et d’industrie de la Guyane
CCP	Centre de coopération policière
C. E.	Commission européenne
CELADE	Centre latino-américain et caribéen de démographie
CEROM	Comptes économiques rapides de l’outre-mer
CESEDA	Code de l’entrée et du séjour des étrangers et du droit d’asile
CFBBA	Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne
CIA	<i>Central Intelligence Agency</i>
CIOM	Conseil interministériel de l’outre-mer
CMT	Commission mixte transfrontalière
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CSG	Centre spatial guyanais
DAF	Direction de l’agriculture et de la forêt
DIREN	Direction régionale de l’environnement
DDE	Direction départementale de l’équipement
DFA	Département français d’Amérique
DNIT	<i>Departamento Nacional de Infraestrutura de Transportes</i> – Département national des infrastructures de transport
DROM	Département-région d’outre-mer
DSV	Direction des services vétérinaires
DUP	Déclaration d’utilité publique
EGOM	États généraux de l’outre-mer

ENID	<i>Eixos Nacionais de Integração e Desenvolvimento</i> – Axes nationaux d’intégration et de développement
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ESA	<i>European Spatial Agency</i> – Agence spatiale européenne
FAG	Forces armées en Guyane
FCR	Fonds de coopération régionale
FED	Fonds européen pour le développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FONPLATA	Fonds pour le développement du bassin de la Plata
FUNAI	<i>Fundação Nacional do Índio</i> – Fondation nationale de l’Indien
GETC	Groupement européen de coopération territoriale
IBAMA	<i>Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renováveis</i> – Institut brésilien de l’environnement et des ressources naturelles renouvelables
IBGE	<i>Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística</i> – Institut brésilien de géographie et de statistique
ICMS	<i>Imposto sobre circulação de mercadorias e serviços</i> – Impôt sur la circulation des marchandises et des services
IDE	Investissement direct à l’étranger
IDH	Indice de développement humain
IEDOM	Institut d’émission des départements d’outre-mer
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
IIRSA	Initiative pour l’intégration de l’infrastructure régionale sud-américaine
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPEA	<i>Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada</i> – Institut de recherche économique appliquée
IRD	Institut de recherche pour le développement
LOOM	Loi d’orientation pour l’outre-mer
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
Mercosul	<i>Mercado Comum do Sul</i> – Marché commun du Sud
MDIC	<i>Ministério do Desenvolvimento, Indústria e Comércio exterior</i> – Ministère du développement, de l’industrie et du commerce extérieur
OAV	Office alimentaire et vétérinaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONF	Office national des forêts
ONU	Organisation des Nations unies
OTAN	Organisation du traité de l’Atlantique nord
OTCA	Organisation du traité de coopération amazonienne
PAC	Programme d’accélération de la croissance
PADD	Projet d’aménagement et de développement durable
PAF	Police aux frontières
PDFF	<i>Programa de Promoção do Desenvolvimento da Faixa de Fronteira</i> – Programme de promotion du développement de la bande frontalière
PDP	<i>Plano diretor participativo</i> – Plan directeur participatif
PDSA	<i>Programa de Desenvolvimento Sustentável do Amapá</i> – Programme de développement durable de l’Amapá
PIB	Produit intérieur brut
PIF	Pôle d’inspection frontalier
PLU	Plan local d’urbanisme
PME	Petites et moyennes entreprises

PNCO	<i>Parque Nacional do Cabo Orange</i> – Parc national du Cabo Orange
PNOT	<i>Política Nacional de Ordenamento Territorial</i> – Politique nationale d'aménagement du territoire
PNRG	Parc naturel régional de Guyane
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POS	Plan d'occupation des sols
POSEI	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité
PPA	Plan pluriannuel
PSB	<i>Partido Socialista Brasileiro</i> – Parti socialiste brésilien
RMI	Revenu minimum d'insertion
RUP	Région ultrapériphérique
SAR	Schéma d'aménagement régional
SEMA	<i>Secretaria de Estado do Meio Ambiente</i> – Secrétariat d'État (fédéré) de l'environnement
SIVAM	<i>Sistema de Vigilância da Amazônia</i> – Système de surveillance de l'Amazonie
SPV	Service de protection des végétaux
SPVEA	Superintendance du Plan de valorisation économique de l'Amazonie
SRDE	Schéma régional de développement économique
SUDAM	Superintendance du développement de l'Amazonie
SUDOC	Système universitaire de documentation
SUFRAMA	Superintendance de la Zone franche de Manaus
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises
TCA	Traité de coopération amazonienne
TI	Terre indigène
UAG	Université des Antilles-Guyane
U. E.	Union européenne
Unasul	<i>União de Nações Sul-Americanas</i> – Union des nations sud-américaines
UNIFAP	Université fédérale de l'Amapá
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZAE	Zone d'activités économiques
ZDUC	Zone de droits d'usage collectifs
ZFIE	Zone franche industrielle et d'exportation
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

TABLE DES MATIERES

NOTE POUR LA LECTURE.....	11
INTRODUCTION GENERALE	13
PARTIE I. DEMARCHE DE RECHERCHE, ENTRE DEBAT ET TERRAIN	17
Chapitre 1. Les géographes et les frontières	19
1. La géographie des frontières, du « où ? » au « comment ? ».....	20
1.1. <i>Comprendre le changement de perspective.....</i>	20
1.2. <i>Les apports de l'interdisciplinarité pour penser la frontière en fonction de ses effets.....</i>	24
1.3. <i>Les caractéristiques de cette nouvelle approche dans la recherche sur les frontières. Une approche bibliométrique à travers la production doctorale française en géographie humaine</i>	26
2. Le rôle des mutations de l'objet de recherche dans le changement de perspective disciplinaire. Une approche par les acteurs.....	29
2.1. <i>L'État, fait fondateur de la frontière</i>	30
2.2. <i>Des logiques privées qui jouent avec les frontières</i>	31
2.3. <i>De nouveaux acteurs institutionnels. Perspectives nées de l'intégration supranationale et de la décentralisation</i>	32
2.4. <i>Mondialisation-État-frontière. Des paradigmes pour expliquer des tensions multiscalaires</i>	33
Conclusion du chapitre 1.....	36
Chapitre 2. Interroger les effets des frontières. De la théorie au terrain	37
1. La frontière dans une dialectique de limite et de discontinuité.....	39
1.1. <i>La frontière comme limite</i>	39
1.2. <i>La frontière comme discontinuité.....</i>	40
2. Compositions et recompositions territoriales aux frontières.....	41
2.1. <i>La relativité de l'échelle territoriale et de la temporalité.....</i>	42
2.2. <i>La marge, un système territorial de limite</i>	43
2.3. <i>L'interface, un système territorial qui se joue de la discontinuité.....</i>	44
2.4. <i>De la frontière en marge à la frontière en interface, le rôle de l'État.....</i>	45
3. Entre France et Brésil, un terrain pour étudier des mutations territoriales frontalières en cours	47

3.1. <i>Frontières en marge, frontières en interface, une recherche d'actualité en Amérique latine</i>	47
3.2. <i>Le cas de la frontière franco-brésilienne</i>	49
Conclusion du chapitre 2.....	52
Chapitre 3. Dans les coulisses de la recherche	53
1. Quelle méthodologie pour la recherche ?.....	54
1.1. <i>Méthodologie en géographie</i>	54
1.2. <i>Méthodologie en géographie des frontières</i>	55
1.3. <i>Questions retenues pour la frontière franco-brésilienne</i>	56
2. Les outils mobilisés.....	57
2.1. <i>La littérature scientifique « de terrain »</i>	57
2.2. <i>La littérature grise, source de première et de seconde main</i>	59
2.3. <i>Entretiens</i>	60
2.4. <i>Observations participantes</i>	62
2.5. <i>Analyses statistiques</i>	63
2.6. <i>Une enquête</i>	64
3. Le cheminement de la recherche.....	65
3.1. <i>Un cheminement hypothético-inductif</i>	65
3.2. <i>Antécédents</i>	66
3.3. <i>Accumuler de la donnée (décembre 2008-juin 2010)</i>	67
3.4. <i>Analyser et organiser (juin 2010-décembre 2010)</i>	70
3.5. <i>Rédiger (janvier 2011-décembre 2011)</i>	71
Conclusion du chapitre 3.....	73
Chapitre 4. Qu'est-ce qu'une frontière en France et au Brésil ? Éléments de conceptualisation historique et culturelle	74
1. Frontières et construction nationale en France : des rapports complexes.....	75
1.1. <i>Les frontières de la France aujourd'hui : quelques chiffres</i>	75
1.2. <i>La fixation des frontières de la France : une histoire longue et complexe récemment stabilisée</i>	78
1.3. <i>Les héritages idéologiques de la Révolution française dans la construction nationale française</i>	80
2. Frontières du Brésil : quand la définition du territoire national précède son appropriation	82
2.1. <i>Les frontières du Brésil aujourd'hui : quelques chiffres</i>	82
2.2. <i>La fixation des frontières du Brésil : une stratégie essentiellement diplomatique</i> .	
.....	83
2.3. <i>De l'enveloppe à l'appropriation du territoire, les fondements de la construction nationale brésilienne</i>	86
3. La fixation de la frontière franco-brésilienne : la rencontre de deux « modèles » de construction nationale	88

3.1. <i>La rive nord de l'Amazonie dans la colonisation portugaise et française de l'Amérique du Sud (XVI^e siècle-1713)</i>	88
3.2. <i>De la marge « escarmouchée » au contesté franco-brésilien (1713-1900)</i>	90
3.3. <i>La résolution du contesté, étape de confrontation des modèles (1900- ...)</i>	92
Conclusion du chapitre 4.....	96

Conclusion de la partie I..... 97

PARTIE II. ELEMENTS DE MUTATION DE MARGES FRONTALIERES EMBOITEES ET EN MIROIR..... 99

Chapitre 5. Une mutation promue. Le cadre des politiques publiques nationales et supranationales d'intégration des marges frontalières..... 101

1. Les politiques publiques françaises et brésiliennes face aux frontières. Des stratégies différentielles révélées par le rôle de l'État central.....	102
1.1. <i>Une exclusivité de l'Union européenne sur les frontières françaises ?</i>	102
1.2. <i>Des zones frontalières clés dans les politiques publiques brésiliennes</i>	104
1.3. <i>Bilan : un investissement différencié de la France et du Brésil dans la gestion de leurs espaces frontaliers</i>	108
2. La mise en place de processus sud-américains de coopération et d'intégration régionale et leurs impacts indirects sur les frontières amazoniennes.....	108
2.1. <i>L'émergence d'un espace de coopération amazonien transnational. Les nouvelles perspectives engendrées par le Traité de coopération amazonienne</i>	110
2.2. <i>Les enjeux des dynamiques récentes du processus d'intégration régionale sud-américaine</i>	111
2.3. <i>Vers une diffusion du « modèle » européen de politiques publiques transfrontalières en Amérique du Sud ?</i>	115
2.4. <i>Les évolutions transnationales sud-américaines confrontées à la spécificité guyanaise</i>	117
3. Des politiques européennes pour une meilleure insertion des Régions ultrapériphériques dans leur environnement régional	119
3.1. <i>Une prise en compte renouvelée de l'environnement régional des régions ultrapériphériques</i>	119
3.2. <i>Interreg, un outil réactivé pour les RUP et la Guyane</i>	122
Conclusion du chapitre 5.....	126

Chapitre 6. Une frontière extrême-nord pour le Brésil. L'Amapá dans l'évolution de la place de l'Amazonie au Brésil 128

1. Mise en contexte : la marge amazonienne au Brésil, 1930-2010.....	129
1.1. <i>Les enjeux de l'intégration nationale</i>	129
1.2. <i>Un changement de perspective : l'Amazonie comme interface pour l'intégration continentale du Brésil</i>	132

2. L’Amapá, du Territoire fédéral à l’État fédéré : une inscription spatiale stratégique évolutive, 1943-2010.....	137
2.1. Une naissance institutionnelle dépendante d’enjeux de géopolitique externe pour l’Amazonie.....	137
2.2. Les paradoxes du développement socio-économique relatif de l’Amapá (1943-2010) et leurs impacts sur l’organisation actuelle du territoire.....	139
2.3. De l’espace à sécuriser à l’espace à connecter, mutation des enjeux de géopolitique externe pour l’Amapá. Une illustration par les infrastructures routières.....	143
2.4. Synthèse. Situer l’Amapá au sein de la marge amazonienne, aujourd’hui : frontière de préservation, polarité de l’embouchure du fleuve Amazone, interface en gestation.....	148
Conclusion du chapitre 6.....	151

Chapitre 7. Une frontière ultramarine pour la France. La Guyane, une marge enclavée à facettes socio-économique et géopolitique différenciées 152

1. L’outre-mer dans la politique extérieure et intérieure de la France : changements de paradigmes depuis la décolonisation.....	153
1.1. Une place dans la République française pour des confettis d’empire.....	153
1.2. Une nouvelle feuille de route pour l’outre-mer : les implications des États généraux et du premier Conseil interministériel de l’outre-mer (2009).....	155
2. Economie et aménagement de la marge ultramarine guyanaise depuis la départementalisation.....	157
2.1. Peuplement et développement en Guyane depuis la départementalisation (1946-2010) : le renoncement de l’économie de production au profit de l’économie de consommation.....	158
2.2. L’articulation continentale de la Guyane, un enjeu secondaire mais émergent dans l’aménagement du territoire guyanais. Un point de vue routier.....	161
3. Une marge stratégique ? Une géopolitique discursive appuyée sur un recours aux symboles.....	165
3.1. Le CSG : la vitrine technologique.....	165
3.2. Un pied en Amazonie : la vitrine environnementale.....	166
3.3. Une frontière avec le Brésil : à suivre.....	168
Conclusion du chapitre 7.....	169

Chapitre 8. Les caractéristiques actuelles de l’intégration nationale. La Guyane et l’Amapá, deux espaces en « associat » 170

1. Des poids socio-économiques nationaux mineurs.....	171
2. La question de l’enclavement géographique et de la continuité territoriale nationale....	172
3. Une réalité institutionnelle de forte intégration au Brésil et à la France.....	176
3.1. L’Amapá, un statut générique d’État de la fédération brésilienne.....	176
3.2. La Guyane, entre assimilation et spécificité institutionnelles.....	177
4. Des caractéristiques communes de forte dépendance économique.....	179

4.1. Une logique d'échanges essentiellement nationale.....	179
4.2. Une économie locale fortement soutenue par l'État central.....	184
Conclusion du chapitre 8.....	187

Chapitre 9. Une logique insulaire à l'échelle de la Guyane et de l'Amapá pour le bassin de l'Oyapock ?..... 188

1. Le bassin de l'Oyapock. Quelques données d'ensemble d'ordre administratif et démographique.....	189
2. Un « bassin de vie » oyapockois. Peuplement et logique fluviale dominante avant les années 1980-1990.....	190
2.1. Des logiques découlant du peuplement amérindien de l'Oyapock	192
2.2. Les autres héritages de peuplement du bassin de l'Oyapock : peuplements dirigés décalés depuis la France et le Brésil, peuplement spontané de la ruée vers l'or. Effets de l'enclavement sur l'émergence de logiques fluviales.....	195
3. Une organisation spatiale duale du bassin qui s'accroît fortement depuis les années 1980-1990 : du littoral à l'intérieur, des logiques différenciées	201
3.1. Éléments de compréhension de la lecture spatiale « littoral »/« intérieur » : une hiérarchie fluviale ancienne, confirmée par l'implantation d'axes routiers	202
3.2. La définition d'un espace raccroché au « littoral » dans le bassin de l'Oyapock : une approche par le désenclavement routier	204
3.3. L'estuaire, le haut Oyapock et la ligne de partage des eaux : la définition d'un « intérieur »... préservé ?.....	207
4. La place du bipôle Saint-Georges/Oiapoque dans l'organisation de la sous-région (années 1980 à 2011)	210
4.1. Oiapoque, une polarité en devenir pour l'Amapá.....	210
4.2. Saint-Georges, un pôle de l'est pour la Guyane	214
Conclusion du chapitre 9.....	220

Conclusion de la partie II..... 221

PARTIE III. UNE FRONTIÈRE EN INTERFACE ? ENTRE REALITÉ SOCIO-ECONOMIQUE ET SUPPORT GEOPOLITIQUE..... 229

Chapitre 10. La réalité du différentiel socio-économique. Des effets limités et sectorisés sur les flux traversant la frontière

1. Le différentiel socio-économique, élément de définition de la frontière franco-brésilienne	232
2. Les réalités de la pénétration humaine depuis le nord du Brésil.....	234
2.1. La définition d'une migration « économique »	235
2.2. Une continuité de la migration depuis le nord du Brésil entre Amapá et Guyane	239
2.3. Un cadre mixte pour penser la migration brésilienne vers la Guyane française : de l'expansion du front pionnier à la migration Sud-Nord.....	245

2.4. <i>Frontière, droit de l'entrée et du séjour et géographie de la présence brésilienne en Guyane</i>	249
2.5. <i>De la Guyane vers le Brésil, mobilités régulières plutôt que migrations</i>	256
3. Une absence remarquable d'échanges économiques	258
3.1. <i>Une évaluation des flux en valeur. Des relations de voisinage à la marge et déséquilibrées</i>	258
3.2. <i>La structure des échanges</i>	263
3.3. <i>Quelques éléments de nuance : les échanges informels, un trou noir ?</i>	267
4. Les effets du différentiel socio-économique et des flux transfrontaliers sur le déséquilibre du bipôle Saint-Georges/Oiapoque. <i>Quelques scénarii</i>	269
Conclusion du chapitre 10.....	273

Chapitre 11. Une approche singulière de la problématique de l'interface. Mobilités et représentations spatiales d'adolescents entre Guyane et Amapá 275

1. Une enquête spécifique pour le cas d'étude	276
2. Les contours d'une territorialité frontalière extravertie et non enclavée	278
2.1. <i>Marge nationale et attractivité régionale : la confirmation d'une zone frontalière drainante, perméable et extravertie</i>	278
2.2. <i>Du lieu-frontière à la ligne-frontière. L'identification de tendances à la continuité et à la discontinuité dans les pratiques spatiales</i>	280
2.3. <i>Représentations de la frontière : l'effet de la distance sur les distorsions spatiales</i>	285
3. Un point de vue égocentré externe à l'espace frontalier. Le voisinage ignoré dans les mobilités des adolescents de Cayenne et Macapá.....	288
Conclusion du chapitre 11	291

Chapitre 12. La frontière dans la relance des relations bilatérales franco-brésiliennes..... 293

1. Une relance générale des relations bilatérales franco-brésiliennes depuis les années 1990.....	294
1.1. <i>Le contexte de la relance des relations bilatérales : des changements de paradigmes dans les politiques extérieures brésilienne et française</i>	294
1.2. <i>Les éléments d'un renforcement diplomatique depuis 1996</i>	296
2. Les enjeux transfrontaliers dans les relations bilatérales, une question secondaire ?	302
2.1. <i>Un accompagnement en filigrane dans les relations bilatérales</i>	302
2.2. <i>Des préoccupations sécuritaires identifiées comme primordiales dans la nouvelle politique transfrontalière</i>	307
2.3. <i>La question environnementale, une question internationale plutôt que transfrontalière</i>	309
3. Le pont sur l'Oyapock, un support symbolique pour la relance des relations franco-brésiliennes.....	310
3.1. <i>De nombreux freins à des échanges pour le moment inexistants</i>	311
3.2. <i>Mais pourquoi attendre des impacts socio-économiques d'un projet politique ? ..</i>	318

Conclusion du chapitre 12.....	322
Chapitre 13. L’insertion régionale comme voie de développement pour des marges nationales : enjeux et limites.....	324
1. Insertion régionale et développement local : une perspective viable entre Guyane et Brésil ?	325
1.1. <i>Insertion régionale = développement. Les termes du débat</i>	325
1.2. <i>Les effets du cadre supranational sur la perspective de l’insertion économique régionale.....</i>	327
1.3. <i>Une perspective déconstruite et enrichie par les acteurs économiques guyanais et du nord du Brésil.....</i>	328
2. Coopérer pour s’insérer ? Un constat très mitigé sur les initiatives locales.....	329
2.1. <i>Le cadre juridique de la coopération locale entre Guyane et Brésil.....</i>	330
2.2. <i>État des lieux actuel de la coopération décentralisée Guyane/Brésil. Un mécanisme inexploité</i>	332
2.3. <i>Quelle volonté politique locale pour coopérer ? Récit des origines et stratégies à l’œuvre depuis les années 1990.....</i>	334
3. Susciter et accompagner la coopération locale. Le poids de la composante subsidiaire	338
3.1. <i>Les outils de coopération locale impulsés par le haut. Une approche « projet » privilégiée... et de fait limitée</i>	338
3.2. <i>Enjeux et limites des commissions mixtes transfrontalières. Une simple délocalisation de la prise de décision ?</i>	342
3.3. <i>Vers un changement d’échelle de la coopération ? Les enjeux de gouvernance pour construire une politique transfrontalière locale.....</i>	344
Conclusion du chapitre 13.....	347
Conclusion de la partie III.....	349
CONCLUSION GENERALE	351
1. Raccrocher la frontière franco-brésilienne à un modèle	351
2. Entre marge et interface, un modèle hybride	352
3. Les apports d’un cas limite à la recherche en géographie des frontières	355
3.1. <i>Première perspective de recherche : l’infrastructure transfrontalière et ses enjeux socio-économiques et géopolitiques</i>	356
3.2. <i>Deuxième perspective de recherche : quatre contextes géographiques à interroger.....</i>	358
BIBLIOGRAPHIE.....	363
Bibliographie thématique	363

1. Géographie générale.....	363
1.1. Concepts, épistémologie, méthode	363
1.2. Géographie thématique (transports, géopolitique, représentations, migrations, développement...)	365
1.3. Géographie des frontières. Approche générale et autres études de cas	367
2. Contexte d'étude	370
2.1. Frontière France/Brésil. Autres travaux dédiés.....	370
2.2. Contextualisation nationale française : ultrapériphérie, outre-mer français, frontières françaises et Guyane.....	374
2.3. Contextualisation nationale brésilienne : Amazonie brésilienne, frontières brésiennes et Amapá	380
2.4. Amérique latine et Plateau des Guyanes. Dynamiques continentales ou comparatives	385
3. Relations internationales France/Brésil.....	387
3.1. Littérature scientifique	387
3.2. Textes et discours officiels.....	388
Bibliographie alphabétique	390
Références Internet citées (cartographie et statistiques)	417
TABLE DES CARTES	419
TABLE DES FIGURES	420
TABLE DES GRAPHES	421
TABLE DES TABLEAUX.....	422
TABLE DES ENCADRES	424
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	424
LISTE DES SIGLES	425

TABLE DES MATIERES	429
---------------------------------	------------

ANNEXES.....	439
---------------------	------------

Annexe 1. Méthodologie de l'analyse bibliométrique des thèses de géographie portant sur les frontières entre 1970 et 2010.....	440
1. Fondements scientifiques	440
2. La méthodologie et ses biais	440
Annexe 2. Vue aérienne de l'espace transfrontalier.....	445
Annexe 3. Synthèse statistique.....	447
Annexe 4. Questionnaire d'enquête cartes mentales – Exemple pratiqué à Saint-Georges	448
Annexe 5. Exemples commentés de cartes mentales	451
Annexe 6. Liste des végétaux interdits à l'entrée en Guyane française.....	455
Annexe 7. Application par le <i>Grupo Retis</i> des modèles d'A. Cuisinier-Raynal à la <i>Faixa de Fronteira</i> du Brésil	457
Annexe 8. Compte rendu de la VII^e commission mixte transfrontalière	458

ANNEXES

Annexe 1	Méthodologie de l'analyse bibliométrique des thèses de géographie portant sur les frontières entre 1970 et 2010	p. 440
Annexe 2	Vue aérienne de l'espace transfrontalier	p. 445
Annexe 3	Synthèse statistique	p. 447
Annexe 4	Questionnaire d'enquête cartes mentales – Exemple pratiqué à Saint-Georges	p. 448
Annexe 5	Exemples commentés de cartes mentales	p. 451
Annexe 6	Liste des végétaux interdits à l'entrée en Guyane française	p. 455
Annexe 7	Application par le Grupo Retis des modèles d'A. Cuisinier-Raynal à la <i>Faixa de Fronteira</i> du Brésil	p. 457
Annexe 8	Compte rendu de la VII ^e commission mixte transfrontalière	p. 458

Annexe 1. Méthodologie de l'analyse bibliométrique des thèses de géographie portant sur les frontières entre 1970 et 2010

1. Fondements scientifiques

Au-delà de ses usages bien connus pour l'évaluation des chercheurs, la bibliométrie est un outil couramment pratiqué en sociologie des sciences pour étudier l'activité des scientifiques, l'importance de certains champs, la manière dont ils sont étudiés ou encore les liens que différentes disciplines tissent entre elles. Ainsi, le développement progressif de la sociologie de la géographie s'est fait avec ce type d'outils, en particulier depuis les années 1990 [Dory, Douzant-Rosenfeld et Knafou dir., 1993 ; Knafou dir., 1997].

L'idée de cette approche bibliométrique de l'étude des frontières depuis les années 1970 a été inspirée par un article de Lucile Médina-Nicolas, intitulé « L'étude des frontières : un état des lieux à travers la production doctorale française », paru en 2004 dans les *Annales de géographie*. Dans cet article, l'auteur part du principe que l'étude des frontières a connu un réel glissement de perspective à partir des années 1970.

Son travail, basé sur un panel de disciplines des sciences sociales et humaines explique qu'entre 1945 et 1969, 25 thèses ont été soutenues sur le thème des frontières, dont 23 en Droit. Les questions de conflits et de tracés sont alors au cœur des recherches.

Elle se focalise par la suite plus précisément sur les thèses soutenues en géographie depuis 1970. Entre 1970 et 2001, elle répertorie 35 thèses de géographie abordant la problématique des frontières politiques ; elle propose alors d'en déduire un certain nombre de pistes pour caractériser la recherche française sur les frontières depuis les années 1970.

2. La méthodologie et ses biais

A l'origine, mon objectif était d'actualiser son travail pour les thèses de géographie, en le complétant de 2001 à 2010. Or, après vérification, il s'est révélé tout-à-fait impossible, avec les bases de données dont nous disposons actuellement, de recouper précisément les données auxquelles elle aboutissait entre 1970 et 2001. Le choix a donc été fait, tout en bénéficiant de son analyse, de travailler sur les données que j'avais obtenues de mon côté.

La recherche s'est faite sur le catalogue en ligne SUDOC, qui signale, selon les dires de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), « *toutes les thèses française de façon exhaustive depuis 1972 (...); pour les thèses plus anciennes le catalogue est complété progressivement (par des conversions rétrospectives de fichiers papier)* ».

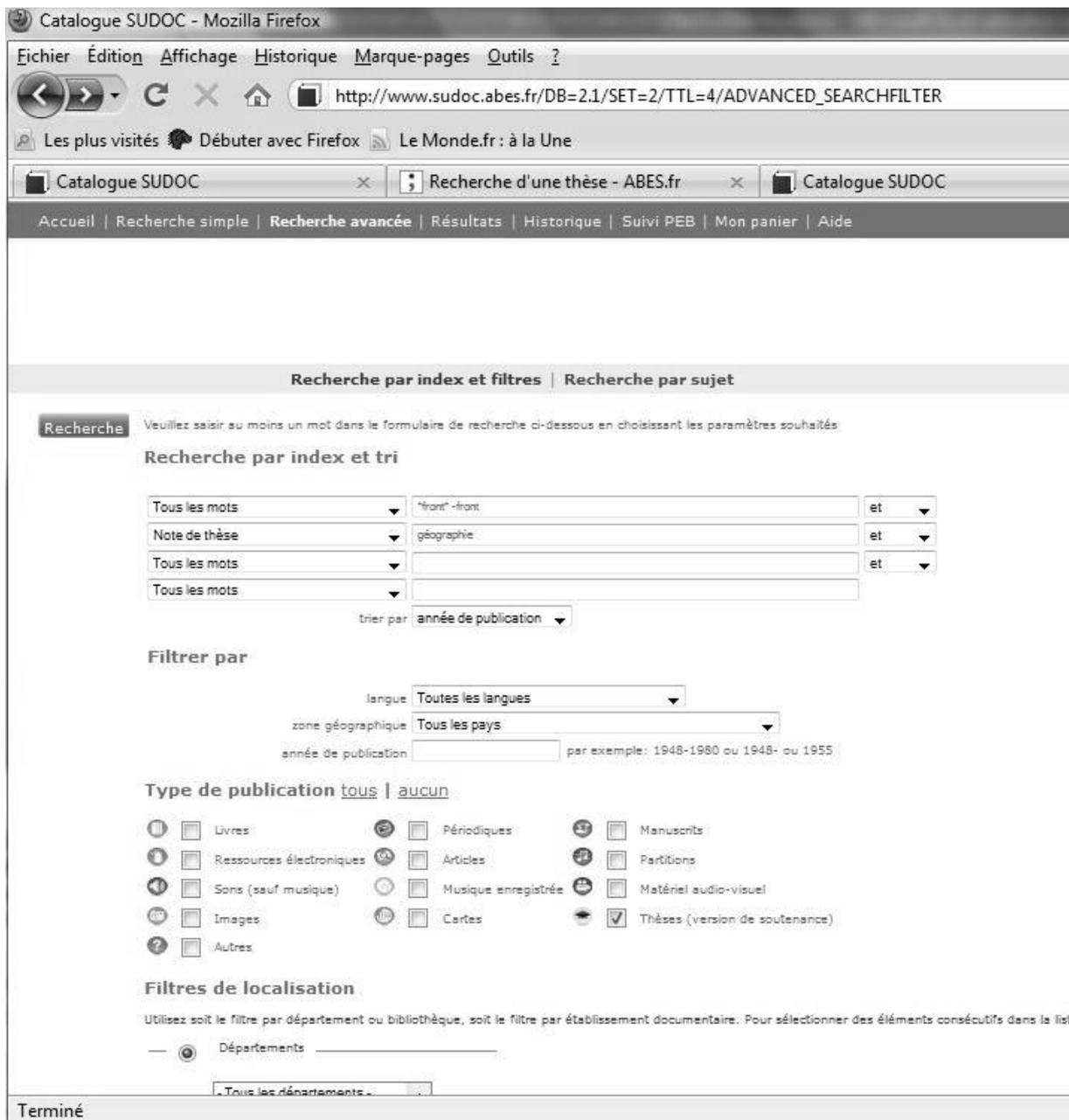
La recherche s'est faite sur les critères suivants : « *Tous les mots : *front* -front ET Note de thèse : géographie ET Type de publication : Thèse (version de soutenance)* ». Autrement dit, j'ai demandé au catalogue d'identifier toutes les thèses répertoriées comme des thèses de géographie dont la notice comprend la suite de lettres « front » en excluant le mot « front » en lui-même, ce qui permettait de ne pas prendre en compte notamment la thématique des fronts pionniers qui ne concerne pas nécessairement les frontières politiques. J'ai obtenu sur cette base dans un premier temps 109 résultats, qu'il a fallu retravailler manuellement (thèses citées deux ou trois fois, thèses mal répertoriées, thèses de géographie physique que j'ai décidé également d'exclure). À l'issue de ce travail, le catalogue a permis d'identifier 72 thèses de géographie humaine, soutenues entre 1970 et 2010. Par rapport aux résultats de Lucile Médina-Nicolas, quelques différences sont sensibles : en particulier, parmi les 35 qu'elle recense, 12 n'ont pas été retrouvées par la nouvelle recherche. Mais d'autres ont été identifiées qu'elle n'avait alors pas repérées. Il est probable que ces différences tiennent notamment au mode de référencement des thèses. En particulier, certaines thèses qu'elle cite ne sont pas identifiées par le SUDOC comme des thèses de géographie ; la mention de la discipline a parfois tout simplement été oubliée²²⁵. Néanmoins, malgré toutes ces limites, j'ai choisi de conserver les résultats obtenus pour l'analyse, plutôt que de chercher à tout prix une exhaustivité semblant bien difficile à atteindre. Dans tout les cas, il faut bien se souvenir de ce biais de la recherche.

Une autre précaution importante à prendre en examinant les résultats est d'avoir en tête que le travail ne prend en compte que la production doctorale. Autrement dit, même s'il est évident qu'en raison de leur encadrement théorique et humain, les doctorants s'inscrivent dans les recherches « de leur temps », les recherches en géographie des frontières, entre 1970 et 2010, ont bien entendu pu s'enrichir de multiples travaux susceptibles éventuellement de ne pas valider complètement les résultats qui vont être avancés ici. Par ailleurs, il est également très important de garder à l'esprit le

²²⁵ C'est le cas en particulier de la thèse d'Antoinette Masteau sur la frontière franco-brésilienne de l'Oyapock, soutenue en 1997 à l'Université Paris III et intitulée *La frontière franco-brésilienne de l'Oyapock, Guyane-Amapá. Essai de géographie politique et culturelle*.

biais national qui existe dans cette recherche, menée uniquement à partir de la production doctorale française. Néanmoins, comme on l'a vu, il semble que la géographie des frontières soit une branche de la géographie qui a évolué de manière similaire au moins en Europe et aux États-Unis.

Capture d'écran. La requête des thèses de géographie des frontières soutenues entre 1970 et 2010



Capture d'écran. Les résultats de la requête

The screenshot shows the SUDOC database search results page. The browser is Mozilla Firefox, and the URL is <http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/SET=2/TTL=4/CMD?ACT=SRCHM&ACT0=SRCH&MATCFILTER=Y&MATCSET=Y&NOSCAI>. The search criteria are "rechercher (et)" and "Tous les mots", sorted by "année de publication". The results list shows 109 results, with the first five displayed:

1. [Echanges transfrontaliers et organisation de l'espace dans le bassin du lac Tchad \(Nigéria, Cameroun, Niger, Tchad\)](#) [Texte imprimé] Afouda, Alix Servais (1961-....) / [s.n.] / 2010
2. ["Pai Thai, pai fang nan" \[Ressource électronique\] : "Aller en Thaïlande, aller de l'autre côté". Construction d'un espace sanitaire transfrontalier : le recours aux soins des Laotiens en Thaïlande](#) Bochaton, Audrey (1980-....) / [S. n.] / 2009
3. [Les recompositions territoriales dans la région de la Baltique orientale \(Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie\)](#) [Texte imprimé] Orcier, Pascal (1979-....) / [s.n.] / 2009
4. [Les asymétries frontalières \[Texte imprimé\] : Essai de géographie sociale et politique sur les pratiques sociales et les rapports sociaux : Les cas États-Unis Mexique, Espagne Maroc, Israël Liban Palestine](#) Guillot, Fabien (1975-....) / [s.n.] / 2009
5. [Le conflit frontalier entre le Japon et la Russie dans les "Territoires du Nord" et ses conséquences sur les peuples concernés](#) [Texte imprimé]

The page also includes a sidebar with "Services" (Mon panier / Export) and "Affiner la recherche" (Type de publication, Langue de publication, Pays de publication). The bottom of the page shows the taskbar with several open applications and the system clock at 10:02.

Annexe 2. Vue aérienne de l'espace transfrontalier

Annexe 3. Synthèse statistique

Ce tableau synthétise les principales données statistiques relatives à la Guyane et à l’Amapá exploitées dans le corps du travail. Les pourcentages indiqués entre parenthèses se rapportent à la population totale du territoire concerné. Par ailleurs, les dates auxquelles les données ont été établies sont également mentionnées dès que nécessaire. Les chiffres sont extraits des bases de données de l’INSEE et de l’IEDOM pour la Guyane, de l’IBGE, du MDIC, et du *Portal da Transparência do Governo federal* pour l’Amapá.

	Guyane	Amapá
Superficie	83 534 km ²	142 828 km ²
Nombre d’habitants années 1950	27 863 (1954)	37 477 (1950)
Nombre d’habitants années 2000	219 266 (2008)	668 689 (2010)
Densité (années 2000)	2,6 hab./km ² (2008)	4,7 hab./km ² (2010)
Taux de variation de la population au cours des années 2000	4 % entre 1999 et 2008	3,44 % entre 2000 et 2010
PIB (2008)	3 095 millions d’euros	6 765 millions de <i>reais</i> , soit 2 543,5 millions d’euros
PIB/habitant (2008)	14 155 euros	10 117 <i>reais</i> , soit 4 322 euros
PIB/habitant en dollars courants par parité de pouvoir d’achat (2008)	14 934 dollars	8 113 dollars
Montant des importations (2009)	993 millions d’euros (ensemble des autres régions françaises compris)	80 millions de <i>reais</i> , soit 29 millions d’euros
Montant des exportations (2009)	115 millions d’euros (ensemble des autres régions françaises compris)	364 millions de <i>reais</i> soit 132 millions d’euros
Solde de la balance commerciale (2009)	- 878 millions d’euros	+ 284 millions de <i>reais</i> soit + 103 millions d’euros
Dépenses (Guyane) et transferts (Amapá) de l’État central	1 159 millions d’euros (2008)	2 milliards de <i>reais</i> (2009) soit 725 millions d’euros
IDH	0,753 (2000)	0,862 (2005)
Population née à l’extérieur	NR	153 980 habitants (2000), (32,4 %)
Population de plus de 5 ans vivant 5 ans plus tôt dans le territoire	169 712 habitants (2008)	432 450 habitants (2000)
Population étrangère	81 524 habitants (2007) (38,3 %)	479 habitants (2000) (0,1 %)
Population brésilienne	19 258 habitants (2007) (9 %)	476 553 habitants (2000) (99,9 %)
Taux de chômage	30,1 %	NR
Population de moins de 18 ans	89 640 (2008) (41 %)	267 274 (2010) (40 %)

Annexe 4. Questionnaire d'enquête cartes mentales – Exemple pratiqué à Saint-Georges

Enquête sur les représentations des espaces de la Guyane et de l'Amapá Saint-Georges de l'Oyapock

Rappel

L'objectif de cette enquête est de mieux comprendre comment les territoires de la Guyane et de l'Amapá sont perçus de part et d'autre de la frontière. Il s'agit d'un questionnaire **anonyme** qui ne cherche en aucun cas à tester ou vérifier des connaissances. Il n'y a pas de « vraie » ou de « fausse » réponse attendue.

1. Profil personnel

Quel âge avez-vous ? | _____ |

Quelle est votre nationalité ? | _____ |

Quel est votre lieu de naissance (ville / et pays ou État) ? | _____ | | _____ |

Si vous n'êtes pas né en Guyane, à quel âge y êtes vous arrivé ? | _____ |

Depuis combien de temps habitez-vous Saint-Georges¹ ? | _____ |

Quelle est la nationalité de votre mère ? | _____ |

Quel est le lieu de naissance de votre mère (ville/ et pays ou État) ? | _____ | | _____ |

Quelle est la nationalité de votre père ? | _____ |

Quel est le lieu de naissance de votre père (ville/et pays ou État) ? | _____ | | _____ |

Quelles langues parlez-vous à la maison ? | _____ |

2. Expérience des territoires

En Guyane

Avez-vous déjà été à **Cayenne** ? Oui Non

Si vous pouvez, évaluez le nombre de fois par mois ou par an : | _____ |

Pour quelle(s) raison(s) (famille, amis, courses, tourisme...) ? | _____ |

| _____ |

¹ Si vous n'habitez pas Saint-Georges, barrez et rectifiez.

Avez-vous déjà été à **Kourou** ? Oui Non

Si vous pouvez, évaluez le nombre de fois par mois ou par an : | _____ |

Pour quelle(s) raison(s) ? | _____ |

| _____ |

Avez-vous déjà été à **Saint-Laurent du Maroni** ? Oui Non

Si vous pouvez, évaluez le nombre de fois par mois ou par an : | _____ |

Pour quelle(s) raison(s) ? | _____ |

| _____ |

Citez les autres communes de Guyane dans lesquelles vous êtes déjà allé : | _____ |

| _____ |

Citez celles dans lesquelles vous n'êtes jamais allé mais que vous connaissez : | _____ |

| _____ |

Au Brésil

Avez-vous déjà été à **Oiapoque** ? Oui Non

Si vous pouvez, évaluez le nombre de fois par semaine, par mois ou par an : | _____ |

Pour quelle(s) raison(s) ? | _____ |

| _____ |

Avez-vous déjà été à **Macapá** ? Oui Non

Si vous pouvez, évaluez le nombre de fois par mois ou par an : | _____ |

Pour quelle(s) raison(s) ? | _____ |

| _____ |

Avez-vous déjà été en Amapá dans un autre município qu'Oiapoque et Macapá ? Oui Non

Si oui lesquels ? | _____ |

Citez les autres municípios d'Amapá que vous connaissez mais dans lesquels vous n'êtes jamais allé :

| _____ |

| _____ |

Avez-vous déjà été dans un ou plusieurs autres États du Brésil que l'Amapá ? Oui Non

Si oui lesquels ? | _____ |

Pour quelle(s) raison(s) ? | _____ |

| _____ |

Métropole

Avez-vous déjà été en **France métropolitaine** ? Oui Non

Si vous pouvez, évaluez le nombre de fois par an, ou le nombre de fois total où vous y êtes déjà allé : | _____ |

Pour quelle(s) raison(s) ? | _____ |

| _____ |

3. Estimation des distances (si l'une des villes mentionnées vous est inconnue, dites-le et sautez la question)

A combien de kilomètres de Saint-Georges estimez-vous que **Macapá** est situé ? | _____ |

Et combien de temps pensez-vous qu'il faut pour se rendre à Macapá depuis Saint-Georges ? | _____ |

A combien de kilomètres de Saint-Georges estimez-vous que **Porto Grande** est situé ? | _____ |

Et combien de temps pensez-vous qu'il faut pour se rendre à Porto Grande depuis Saint-Georges ? | _____ |

A combien de kilomètres de Saint-Georges estimez-vous que **Calçoene** est situé ? | _____ |

Et combien de temps pensez-vous qu'il faut pour se rendre à Calçoene depuis Saint-Georges ? | _____ |

A combien de kilomètres de Saint-Georges estimez-vous que **Régina** est situé ? | _____ |

Et combien de temps pensez-vous qu'il faut pour se rendre à Régina depuis Saint-Georges ? | _____ |

A combien de kilomètres de Saint-Georges estimez-vous que **Cayenne** est situé ? | _____ |

Et combien de temps pensez-vous qu'il faut pour se rendre à Cayenne depuis Saint-Georges ? | _____ |

A combien de kilomètres de Saint-Georges estimez-vous que **Kourou** est situé ? | _____ |

Et combien de temps pensez-vous qu'il faut pour se rendre à Kourou depuis Saint-Georges ? | _____ |

A combien de kilomètres de Saint-Georges estimez-vous que **Saint-Laurent** est situé ? | _____ |

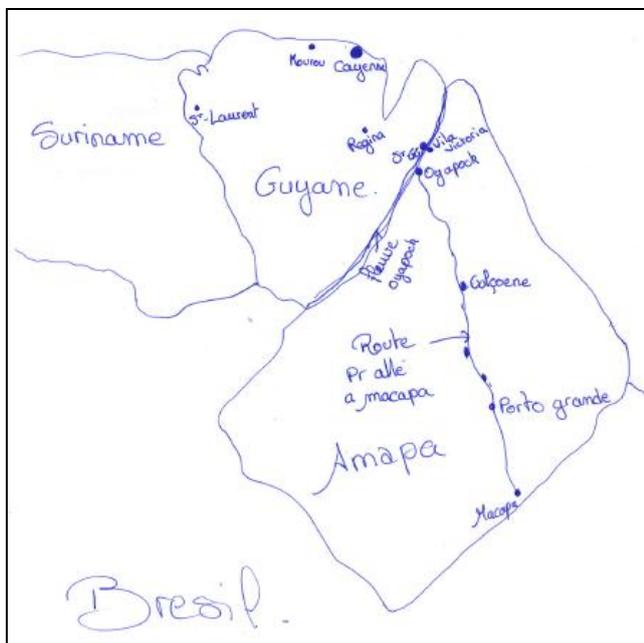
Et combien de temps pensez-vous qu'il faut pour se rendre à Saint-Laurent depuis Saint-Georges ? | _____ |

4. Votre représentation géographique de la Guyane et de l'Amapá

Pas de consigne. Vous pouvez utiliser si vous le souhaitez le dos de cette page, dans le sens que vous voulez.

Annexe 5. Exemples commentés de cartes mentales

L'exercice de carte mentale demandé aux élèves en complément du questionnaire est complexe à interpréter. En amont, son intitulé et les conditions dans lesquelles il est réalisé (en salle de classe) biaisent les représentations graphiques qu'ils vont produire. En aval, les résultats obtenus sont si variés que l'identification d'éléments récurrents apparaît comme une méthode explicative à privilégier (cf chapitre 11). Voici quelques autres exemples de cartes mentales commentés.



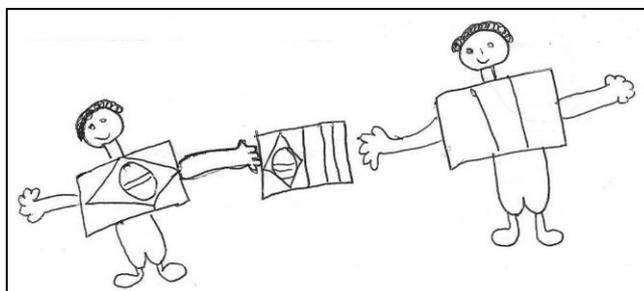
Enquête n°31/Saint-Georges

Éléments du profil

- Nationalité brésilienne
- Arrivé du Pará avec ses parents neuf ans auparavant (à l'âge de 7 ans)
- Mobilité régulière sur les territoires guyanais et amapéen (plusieurs fois par mois à Cayenne et Oiapoque ; plusieurs fois par ans à Kourou, Saint-Laurent, Macapá), retours réguliers dans le Pará.
- Incapacité à estimer les distances en kilomètres (absence de réponse) mais très bonne estimation des temps de trajet pour toutes les localités.

Commentaire

Il s'agit d'un contre-exemple aux cartes mentales présentées dans le chapitre 11. Le jeune enquêté se situe à plus petite échelle en représentant le Surinam et le nord du Brésil, marque une continuité entre Surinam, Guyane et Amapá (continuité fluviale entre les deux derniers), et mentionne de nombreuses localités. On notera qu'il représente la BR156 et la souligne par un commentaire. Cette carte s'apparente à un croquis pédagogique de la sous-région.



Enquête n°6/Saint-Georges

Éléments du profil

- Nationalité brésilienne
- Né sur l'Oyapock bord brésilien, origines amérindiennes, installé à Saint-Georges presque depuis sa naissance.
- Mobilité très limitée en Guyane (n'a été que 2 fois à Cayenne), mais régulière sur le bord brésilien de l'Oyapock (plusieurs fois par semaine) et sur Macapá (plusieurs fois par an).
- Incapacité à estimer les distances en kilomètres (absence de réponse) ; temps de trajet estimé correct pour Macapá et Cayenne.

Commentaire

La représentation n'est pas géographique ; le dessin naïf représente l'« amitié » France/Brésil par le biais de la fusion de leurs drapeaux respectifs.

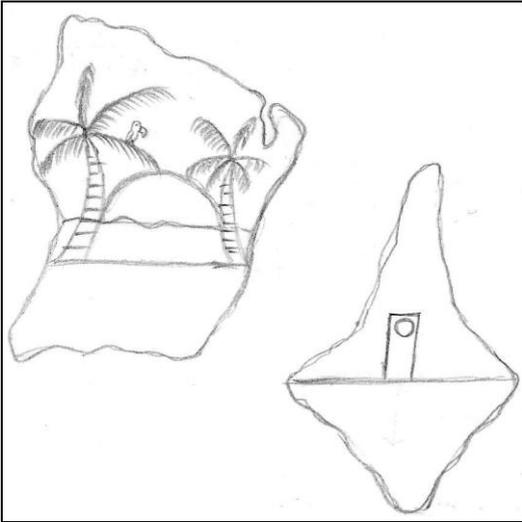
Enquête n°46/Saint-Georges

Éléments du profil

- Nationalité brésilienne
- Né à Macapá, arrivé avec sa mère sept ans auparavant à l'âge de 6 ans.
- Mobilité très limitée en Guyane (une fois par an à Cayenne), mais régulière sur le bord brésilien de l'Oyapock (plusieurs fois par mois). Une fois par an à Macapá. Déplacements au Brésil pour raisons familiales.
- Incapacité à estimer les distances en kilomètres (réponses erronées) ; temps de trajet estimé correct pour Macapá, Régina et Cayenne.

Commentaire

La représentation synthétise les contours géographiques de la Guyane et de l'Amapá avec le dessin d'un site touristique supposé les symboliser : pour la Guyane, un coucher de soleil sur une plage ; pour l'Amapá, le monument Marco Zero de Macapá situé sur la ligne de l'Equateur. On note l'absence de continuité territoriale entre Guyane et Amapá et le sudimensionnement de la Guyane par rapport à l'Amapá.



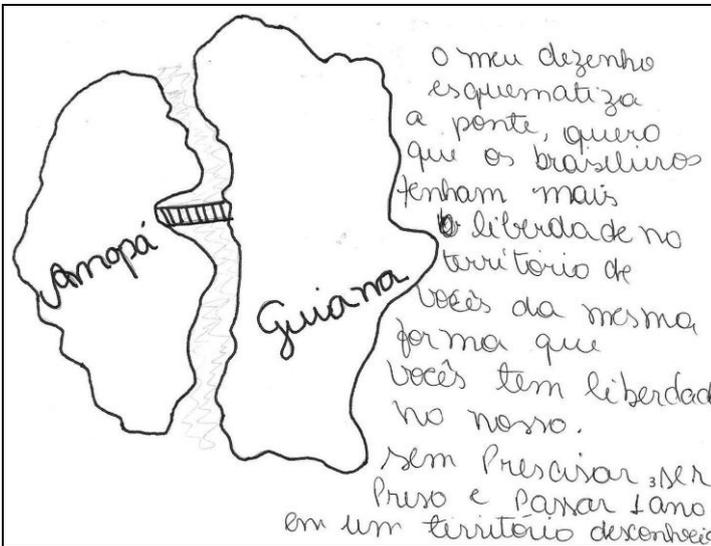
Enquête n°27/Oiapoque

Éléments du profil

- Nationalité brésilienne
- Né dans le Pará de parents originaires du Maranhão, arrivé 4 ans auparavant à l'âge de 11 ans.
- Mobilité régulière à Macapá (plusieurs fois par an) et à Saint-Georges (plusieurs fois par mois).
- Incapacité à estimer les distances et les temps de trajet vers la Guyane (réponses erronées) ; temps et distances corrects pour Macapá et Calçoene.

Commentaire

Les contours des territoires sont vagues (patatoïdes), mais la continuité est représentée par le fleuve et le pont transfrontalier. Le commentaire associé est essentiel à la compréhension : le pont a été choisi car l'auteur souhaite la réciprocité dans l'autorisation de circuler librement en Guyane ou au Brésil. Il s'adresse directement à moi en tant que ressortissante française. Il s'agit donc d'une représentation engagée.



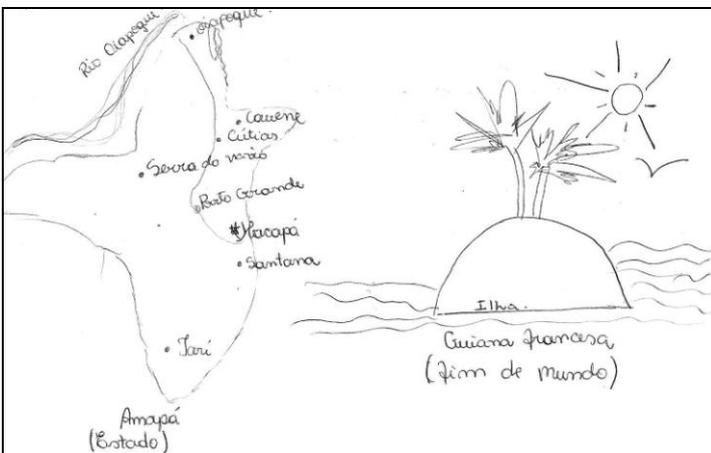
Enquête n°2/Macapá

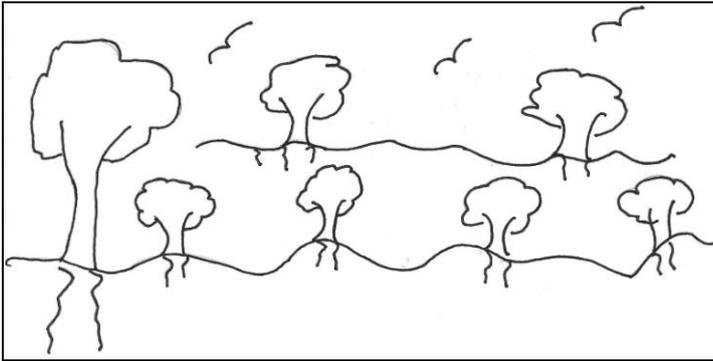
Éléments du profil

- Nationalité brésilienne
- Né à Macapá de parents originaires de Macapá et Belém.
- Mobilité très rare en Amapá (une fois à Porto Grande, jamais à Oiapoque) ainsi que dans d'autres États fédérés. Ne connaît pas la Guyane.
- Absence de réponse sur les estimations de distances et de temps de trajet.

Commentaire

L'enquête offre un contraste important entre les représentations de la Guyane et de l'Amapá : celle de l'Amapá s'apparente à un croquis géographique (routes, localités, fleuve Oyapock, titre donné au croquis), tandis que celle de la Guyane est un dessin d'une île, dont le titre indique « Guyane française (fin du monde) ». La méconnaissance complète du territoire guyanais doit être prise en compte pour comprendre ce contraste.





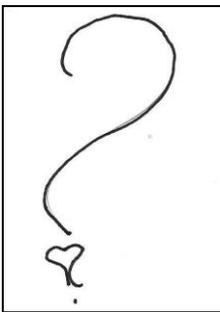
Enquête n°19/Macapá

Éléments du profil

- Nationalité brésilienne
- Né à Macapá de parents originaires de Macapá.
- Mobilité relativement rare en Amapá, bien que nombre de municípios aient été déjà visités (jamais à Oiapoque). Ne connaît pas la Guyane.
- Absence de réponse sur les estimations de distances et de temps de trajet.

Commentaire

Le jeune enquêté a préféré le dessin au croquis géographique. Il assimile clairement la sous-région à son couvert forestier.



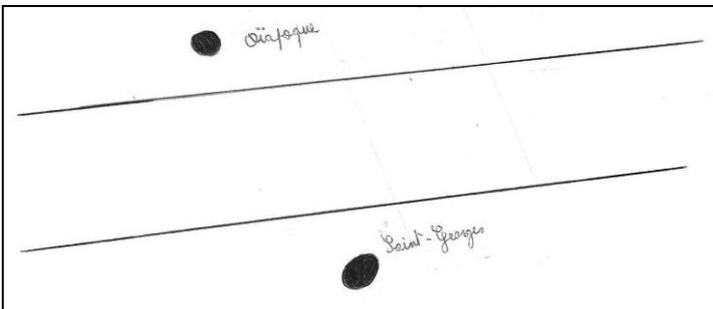
Enquête n°40/Macapá

Éléments du profil

- Nationalité brésilienne
- Vit à Macapá depuis 5 ans, né d'une mère française et d'un père brésilien.
- Mobilité régulière en Amapá, sur l'ensemble du territoire. Deux séjours en Guyane avec sa mère (Cayenne).
- Absence de réponse sur les estimations de distances et de temps de trajet.

Commentaire

L'enquêté exprime son incompréhension de l'exercice...



Enquête n°14/Cayenne

Éléments du profil

- Nationalité française
- Né à Cayenne de parents originaires de Guyane et de Martinique.
- Mobilité régulière en Guyane sur le littoral. Ne connaît pas Saint-Georges ni le Brésil.
- Incapacité à estimer les distances et les temps de trajet vers l'Amapá (réponses erronées) ; temps et distances corrects pour la Guyane.

Commentaire

L'enquêté propose un croquis à l'échelle des bourgs frontaliers : il les représente tous deux en les séparant par le fleuve Oyapock.

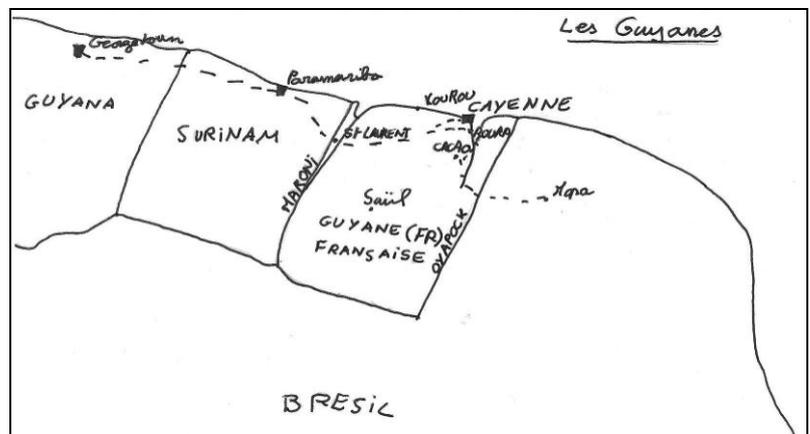
Enquête n°32/Cayenne

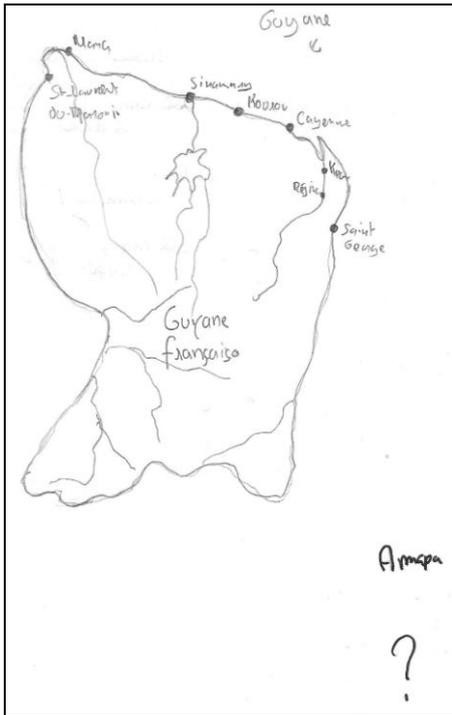
Éléments du profil

- Nationalité française
- Arrivé en Guyane depuis un mois, originaire de France métropolitaine, comme ses parents.
- Depuis son arrivée, mobilité relativement régulière en Guyane (tourisme). Connaît Saint-Georges, pas le Brésil.
- Relativement bonne estimation des distances et des temps de trajet vers les localités de Guyane et vers Macapá.

Commentaire

L'enquêté propose un croquis à l'échelle du plateau des Guyanes. Il cite le Guyana, le Surinam, la Guyane mais non l'Amapá bien qu'il représente le Brésil. Il indique des localités, la route littorale du Guyana à la Guyane ainsi que les fleuves Oyapock et Maroni. La mention de « Mapa » (aujourd'hui bourg d'Amapá) au Brésil renvoie à une connaissance historique de la sous-région (contesté franco-brésilien).





Enquête n°50/Cayenne

Éléments du profil

- Nationalité française
- Né en Guyane à Cayenne de parents originaires du Guyana et de nationalité guyanienne.
- Mobilité régulière en Guyane (Saint-Georges, Kourou, Saint-Laurent). Au Brésil, connaît Oiapoque (tourisme).
- Relativement bonne estimation des distances et des temps de trajet vers l'ensemble des localités de Guyane, mais non de l'Amapá (absence de réponse et réponses erronées).

Commentaire

L'enquête présente un contraste net entre les représentations de la Guyane et de l'Amapá : un croquis géographique détaillé de la Guyane (fleuves, localités, barrage de Petit Saut), et un point d'interrogation pour l'Amapá. L'enquête ne saurait exprimer plus clairement son absence de connaissances et d'expériences concernant ce territoire.

Annexe 6. Liste des végétaux interdits à l'entrée en Guyane française

VEGETAUX et PRODUITS VEGETAUX INTERDITS A L'IMPORTATION EN GUYANE

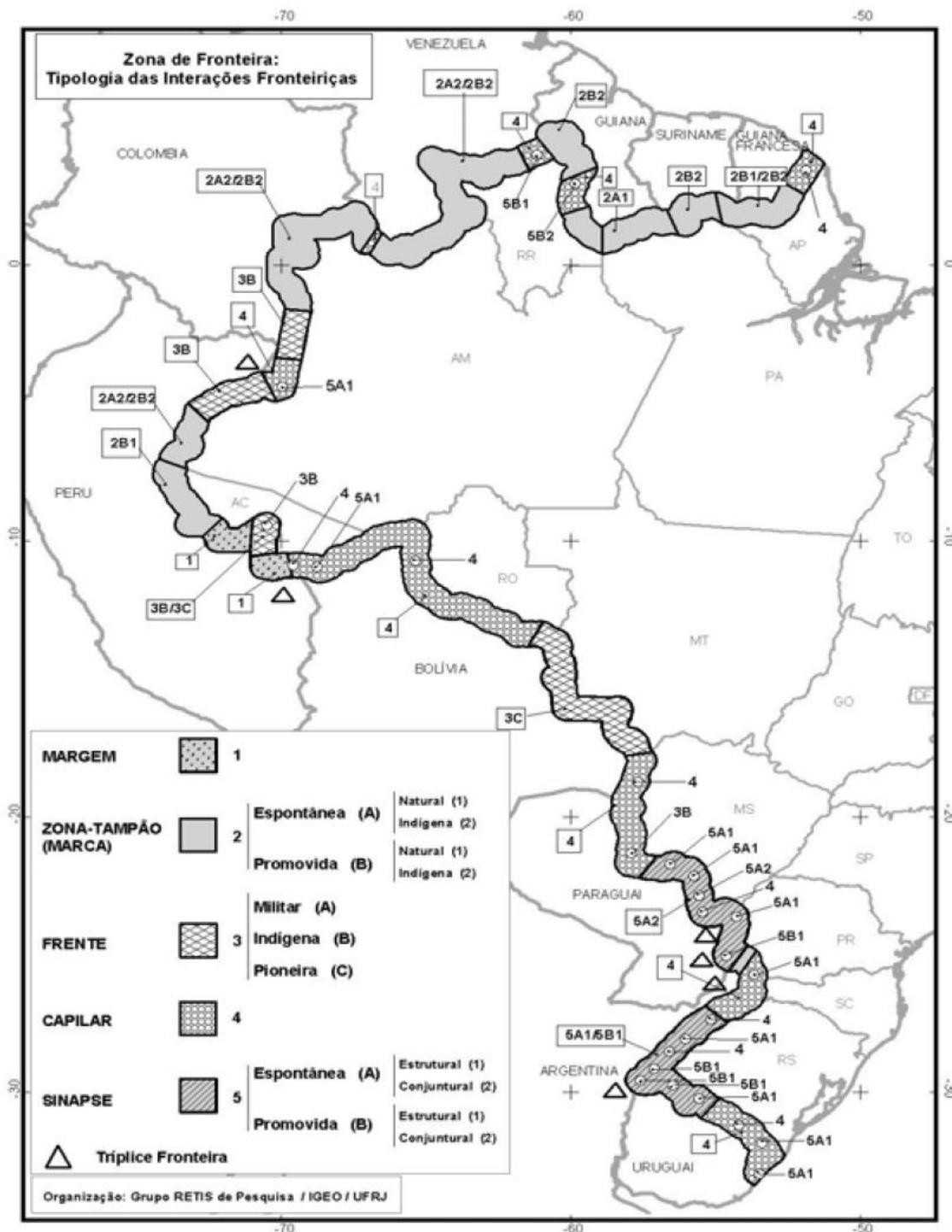
(Synthèse non exhaustive de législation phytosanitaire Arrêté du 03/09/90-Annexe III/A)

DESIGNATION DES CATEGORIES ET VEGETAUX	ORIGINES (ou provenances) INTERDITES
TERRE :	
Terre et tous végétaux, produits végétaux et milieu de culture avec terre	Toutes origines
TOUT MATERIEL VEGETAL (à l'exception des fruits) appartenant aux genres et espèces suivantes :	
Cuscutes (Cuscuta spp.).	Toutes origines
Canne à sucre (Saccharum spp.).	Toutes origines
Bambou (Bambusa spp.).	Toutes origines
Palmiers: tous genres et espèces de la famille.	Toutes origines
Rosacées à pépins: toutes espèces des genres Cotoneaster, Crataegus, Chaenomeles, Cydonia, Malus, Pyrus, Pyracantha, Sorbus, Stranvaesia.	Toutes origines
Vigne: boutures non racinées et greffons, plants de vigne greffés ou racinés.	Toutes origines sauf plants certifiés C.E.
TOUT MATERIEL VEGETAL (à l'exception des semences et des fruits) appartenant aux genres et espèces suivantes :	
Agrumes des genres Citrus, Fortunella, Poncirus, Citropsis, Aeglopsis, Afragele, Pamburus, Clansena, Arracaria et leurs hybrides.	Toutes origines
Arbre à pain (Artocarpus comunis) et espèces voisines (Artocarpus spp.).	Toutes origines
Avocats (Persea spp.).	Toutes origines
Bananiers et autres musacées des espèces et hybrides des genres Musa, Strelitzia, Ensete, Heliconia, Orchidantha, Ravenala.	Toutes origines
Cotonnier (Gossypium spp.).	Toutes origines
Cucurbitacées: concombres (Cucumis sativus), melons (Cucumis melo), pastèques (Citrullus spp.), courgettes, courges et citrouilles (Cucurbita spp.) et genres voisins.	Toutes origines
Manguier (Mangifera spp.).	Toutes origines
Manioc (Manihot spp.).	Toutes origines
Soja (Glycine spp.).	Toutes origines
Papayer (Carica papaya).	Toutes origines
Passiflora (Passiflora spp. et Tacsonia spp.).	Toutes origines
Riz (Oryza spp.), sauf grain consommation et ensemencement.	Toutes origines
Solanées: aubergines (Solanum melongena), Piments et poivrons (Capsicum spp.), tomates (Lycopersicum spp.), espèces voisines.	Toutes origines
RACINES VIVANTES, PLANTULES, PLANTS, BOUTURES, GREFFONS appartenant aux genres et aux espèces suivantes :	
Ananas (Ananas spp.).	Toutes origines autres que Hawaï, Rép. Dominicaine, Martinique et Guadeloupe
Autres Broméliacées.	Toutes origines sauf CE
Anthuriums et autres aracées.	Toutes origines sauf CE
RACINES ET TUBERCULES pour plantation :	
Manioc (Manihot spp.).	Toutes origines
Patate douce (Ipomea batata).	Toutes origines
Patate bord de mer (Ipomea pescapreae) et espèces voisines.	Toutes origines
RACINES ET TUBERCULES pour plantation ou consommation :	
Igname (Dioscorea spp.).	Brésil, Côte d'Ivoire, Dominique, Guadeloupe, Guatemala, Haïti, U.S.A, Jamaïque, Martinique, Nigeria, Porto-Rico, Togo,

FRUITS FRAIS :	
Avocats.	Toutes origines, <u>sauf</u> îles de la Caraïbe
Bananes et autres fruits de la famille des musacées.	Toutes origines, <u>sauf</u> Dominique, Martinique, Guadeloupe
Fruits à pain et voisins du genre Artocarpus sp.	Toutes origines, <u>sauf</u> îles de la Caraïbe
Goyaves.	Toutes origines
Mangues.	Birmanie, Inde, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Guinée, Pakistan, Philippines, Thaïlande
Maracudja, ou fruit de la passion, pomme-liane et autres fruits des espèces du genre Passiflora.	Toutes origines
Noix de coco recouvertes de leur coque (coïr), germées ou non.	Toutes origines
FRUITS FRAIS et ECORCES :	
<p>Agrumes : fruits frais et écorces fraîches des genres et hybrides Citrus, Fortunella, Poncirus, Citropsis, Aeglopsis, Afraegle, Pamburus, Clansena, Arracaria, Kumquat.</p> <p>Origines interdites : Arabie Saoudite, Afghanistan, Argentine, Bengladesh, Bouthan, Birmanie, Brésil, Cambodge, Chine, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Emirats arabes unis, Floride, Formose, Gabon, Ile Maurice, Ile de la Réunion, Iles Seychelles, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Laos, Iles Comores, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mélanésie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Nouvelle Zélande, Paraguay, Pakistan, Philippines, Polynésie, Singapour, Sri Lanka, Territoires de l'océan Indien, Thaïlande, Uruguay, Vietnam, Yémen, Zaïre</p>	Origines interdites: voir liste ci-contre
SEMENCES :	
Avocats: graines.	Toutes origines <u>autres que</u> les îles de la Caraïbe
Cyperus: semences.	Toutes origines
Palmiers (tous genres et espèces de la famille). Graines et fruits destinés à l'ensemencement.	Toutes origines
Xanthium spp.	Toutes origines
BOIS :	
Tous Bois non écorcés.	Toutes origines
<p>Extrait de l'arrêté du 22/11/2002 (métropole) relatif à l'importation vis à vis des pays tiers. Insertion spécifique des points 12 et 19 de l'annexe IIIA :</p>	
TUBERCULES DE CONSOMMATION :	
Pomme de Terre	Tous Pays tiers, <u>sauf</u> rare exception
VEGETAUX :	
Végétaux de la famille des graminées destinées à la plantation, à l'exception des semences et des végétaux des espèces herbacées et ornementales vivaces des sous-familles de Bambusoideae, Panicoidea, des genres [...],	Toutes origines, <u>sauf</u> Pays Européens et Méditerranéens

(source : Service de protection des végétaux, Direction de l'agriculture et de la forêt de Guyane, 19/07/2010)

Annexe 7. Application par le *Grupo Retis* des modèles d'A. Cuisinier-Raynal à la *Faixa de Fronteira* du Brésil



(source : *Ministério da Integração Nacional*, 2005, p. 148)

Annexe 8. Compte rendu de la VII^e commission mixte transfrontalière

COMPTE RENDU

Madeleine B. d'Hautefeuille 01/12/11

Date 24 et 25 novembre 2011

Événement VII^e réunion de la commission mixte transfrontalière (CMT) France/Brésil

Lieu Macapá

Langues Portugais et français, traduction simultanée

1. Composition des délégations

- Délégation brésilienne : menée par le gouverneur Capiberibe. Représentant le gouvernement fédéral, le ministre Santiago Mourão, responsable du département Europe du MRE, ainsi que la ministre Ana Lelia Beltrame, consule générale du Brésil en Guyane. À leurs côtés à la table des débats, se sont fait remarquer le 24 novembre, le député fédéral Bala Rocha, et le 24 et 25 novembre, le Prefeito d'Oiapoque, Aguinaldo Rocha.

Divers députés estaduais et fédéraux ont également été présents à divers moments sans prendre spécifiquement la parole.

- Délégation française : menée par l'ambassadeur de France au Brésil, Yves Saint-Geours. Accompagné de E. Béton-Délègue, responsable du département Amérique latine-Caraïbes au MAEE, D. Labbé, Préfet de Guyane, J.-F. Le Cornec, consul honoraire de France à Macapá, et C. Taubira, députée de Guyane. Absents remarquables durant l'ensemble de la CMT : Conseil régional de Guyane et mairie de Saint-Georges. À l'exception de trois représentants du CG, ce sont uniquement des représentants de l'État en Guyane (services déconcentrés) qui se sont prononcés comme experts durant la CMT.

- Les chefs de délégation étaient là pour cadrer les échanges. Ce sont essentiellement les « experts » (représentants de divers services) qui se sont exprimés de part et d'autre au cours de la CMT, selon les thématiques.

2. Compte rendu des débats

- Accueil des délégations.

C. Capiberibe pour la délégation brésilienne. « La coopération va plus vite que les institutions. Sortir l'Amapá de son isolement ».

Y. Saint-Geours pour la délégation française. « Faire du pont un lien physique autant qu'un lien psychologique et intellectuel. Anticiper l'avenir avec la coopération actuelle ».

- Présentation des délégations française et brésilienne.

Intervention de E. Béton-Délègue. « Difficulté d'avoir une diplomatie à l'échelle internationale et à l'échelle transfrontalière avec le Brésil dans le même temps. Attention à ne pas faire que de la diplomatie de la parole ».

Intervention de D. Labbé. « Grandes similitudes entre Amapá et Guyane. Notamment la jeunesse. La Guyane sort d'une relation bijective avec la métropole. S'ancrer sur le continent sud-américain. Le pont est un symbole de ces liens ».

Intervention de S. Mourão.

- Thème 1. Infrastructures et intégration

a) Avancement des travaux du pont

L'ensemble des travaux est fini du côté français (tronçon de route accès au pont), il ne reste plus que la signalisation à installer.

Problème du tronçon manquant entre le pont et le bourg d'Oiapoque : 2km non bitumés, poste d'inspection frontalier pas encore construit. La partie brésilienne informera par canal diplomatique la partie française quand les travaux seront finis et quand ils seront « prêts » à inaugurer le pont.

Avancée des travaux de la BR156 : le bitumage a repris depuis quelques mois entre Calçoene et Oiapoque. Attente de la fin de la saison des pluies pour reprendre les travaux.

Les commissions technique et intergouvernementale doivent se réunir bientôt pour régler les paiements (la France devant rembourser 50 % des travaux du pont). Mais aucune date n'a encore été définie, bien que les deux parties s'accordent sur l'urgence qu'il y a à régler cette question financière.

b) Pont aérien entre la Guyane et l'Amapá

Point d'information de la CCIG. Evoque l'étude qu'elle a fait réaliser par un cabinet canadien sur la faisabilité de nouvelles lignes aériennes régionales Surinam-Guyane-Brésil. L'étude est terminée, mais la présentation a été reportée au début 2012. Les partenaires brésiliens et les compagnies aériennes seront évidemment conviés pour la restitution de cette étude.

La partie brésilienne rappelle qu'il existe aujourd'hui au niveau de l'État d'Amapá des réflexions pour transformer l'aéroport d'Oiapoque en aéroport international. Le Plan aéroportuaire de l'État est en cours de révision. Il pourrait donc être intéressant d'inclure Oiapoque dans le « pont » aérien régionale Guyane-Brésil.

c) Accord routier

Il est convenu qu'une rencontre physique ou en visio sera programmée au mois de décembre 2011 entre le MAEE et le MRE pour discuter du texte de l'accord.

d) Haut débit et fibre optique

Un groupe de travail sur cette question a été mis en place. La réunion d'installation s'est tenue le 20 septembre dernier à Brasilia.

La partie française n'a néanmoins pas encore validé le procès-verbal de la réunion car il lui est apparu que la position de la partie brésilienne était confuse : celle-ci évoquait dans le même temps un projet de rattachement direct de l'Amapá à un câble sous-marin depuis Miami, et un projet de liaison terrestre via la Guyane. La partie française souhaite donc savoir quelle est la priorité de la partie brésilienne. Dans tous les cas, la partie française souligne la nécessité de réunir de nouveau un deuxième groupe de travail. Une étude pourra alors être présentée.

La partie brésilienne clarifie sa position. C'est la liaison terrestre qui est priorisée. Le 19/10, une déclaration d'intention a été obtenue de l'entreprise Oi afin de faire parvenir une ligne de fibre optique jusqu'à Oiapoque. La fin des travaux serait espérée pour juin 2012. La partie brésilienne insiste sur l'importance de favoriser le dialogue direct entre les entreprises. Elle souhaite également savoir quand la ligne pourrait atteindre Saint-Georges du côté français.

Les parties conviennent que la deuxième rencontre du groupe de travail doit avoir lieu avant mars 2012.

e) Energie et interconnexion énergétique

Partie brésilienne. Problématique importante à Oiapoque. Projet de petite centrale hydroélectrique sur le saut Cafesoca, de 5MW, prévue pour pouvoir atteindre 15MW si extension.

L'Amapá devrait par ailleurs être bientôt rattaché au réseau national (barrage de Tucuruí). Autrement dit, le Brésil pourrait se positionner pour revendre de l'énergie à la Guyane. Un dialogue a déjà été établi avec EDF. La France n'aurait qu'à construire la ligne de transmission Saint-Georges/Cayenne.

La partie française manifeste son inquiétude pour les impacts environnementaux éventuels du projet sur le saut Cafesoca, elle demande des informations et propose qu'une réunion spécifique soit organisée sur cette thématique. La partie française informe par ailleurs la partie brésilienne qu'un Schéma Energie & changement climatique est en cours d'élaboration en Guyane, en partenariat entre la Région et la Préfecture. Il impactera la stratégie énergétique de la Guyane.

f) Services postaux

Actuellement le Brésil n'a que trois points d'entrée pour le courrier international : São Paulo, Rio et Curitiba. Le courrier venant de Guyane française à destination du Brésil, par exemple de l'Amapá, prend aujourd'hui l'avion jusqu'à Belém, puis Rio, avant de faire le chemin inverse jusqu'en Amapá. La proposition suivante est faite : que les courriers jusqu'à 500g puissent échapper à ce système. Ils seraient récupérés à Saint-Georges ou Oiapoque par la poste brésilienne ou française selon le cas, qui pourrait les redistribuer. Par la suite, si le trafic augmente, il pourrait être envisagé de créer un centre international à Macapá.

- Thème 2. Développement du bassin de l'Oyapock

a) Conseil du fleuve

Conseil du fleuve : instance décidée à la Vie CMT, mais qui ne s'est toujours pas réunie. La partie française réexplique le projet qui existe déjà avec le Surinam sur le Maroni. Deux réunions se sont déjà tenues à ce sujet entre la Préfecture de Guyane et l'Agence de développement de l'Amapá (ADAP), les 8 juillet et 23 novembre 2011. Les deux parties se sont mises d'accord sur les participants : 50 % d'administration et 50 % de société civile. Le conseil du fleuve traitera de questions variées avec pour point commun d'être locales : conséquences de l'ouverture du pont, éducation, santé... La partie brésilienne a demandé également que soit traitée la question des droits de l'Homme.

Il est prévu de fixer une date avant la fin décembre pour organiser une première réunion du conseil espérée en janvier.

La partie brésilienne (notamment MRE) s'interroge sur la viabilité juridique du conseil : faudra-t-il qu'un accord bilatéral soit signé ?

Un document faisant état des avancées du projet sera annexé au p.v. de la CMT.

b) Stratégie de développement du bassin de l'Oyapock

Projet auquel la partie française réfléchit depuis plusieurs années (Préfecture et Région) dans le cadre du MoU sur la coopération en matière de politique régionale signé en 2007 entre la Commission européenne et le Brésil.

La Préfecture de Guyane et l'ADAP doivent se rencontrer les 13 et 14 décembre prochains à Saint-Georges et Oiapoque pour échanger sur le projet de Stratégie ainsi que sur le PPA participatif de l'Amapá en cours d'élaboration.

L'AFD présente son étude « Guyane-Amapá. Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges ».

Financement des projets qui pourront émerger de la stratégie : côté français, solliciter les fonds du PO Amazonie, côté brésilien du PDFF. Si besoin d'investissements, l'AFD est prêt à intervenir sur emprunts.

L'ADAP explique en quoi consiste le PDFF, le programme de promotion du développement de la bande frontalière (*faixa de fronteira*). Le *Núcleo da Faixa de Fronteira* de l'Amapá (NFAP) a été créé cette année, il s'est réuni dernièrement : en effet, ses participants doivent élaborer un Plan de développement spécifique pour le NFAP. Actuellement, la Commission permanente pour le développement et l'intégration de la *Faixa de Fronteira* (CDIF) est à Foz d'Iguaçu pour une réunion prévue avec tous les *Núcleos* du Brésil.

Les chefs de délégation souhaitent que le projet de stratégie pour le bassin de l'Oyapock soit communiqué rapidement, et que soit impérativement clarifiée son articulation aux sources de financement. Pour la prochaine CMT le projet doit être au clair.

c) Développement du commerce

d) Activités de la CCIG en Amapá

La CCIG souligne le manque de connaissance mutuelle des institutions et des organismes en charge des questions commerciales.

Le représentant de la Recette fédérale rappelle qu'elle est en attente de la construction du poste douanier prévu à l'entrée du pont pour que le bureau d'Oiapoque ait la compétence commerciale de dédouanement (ce qu'il n'a pas à présent, les seuls points d'entrée et de sortie des marchandises en Amapá aujourd'hui étant Santana et Macapá). La recette fédérale n'attend donc que ce poste puisque le personnel compétent est déjà arrivé (trois auditeurs fiscaux qui opèrent en roulement).

La CCIG rappelle que 4 à 5 missions d'entrepreneurs guyanais en Amapá ont été effectuées cette année. Quelques contrats ont été signés (grande distribution : approvisionnement en boissons). Le protocole SUFRAMA-CCIG signé en 2010 est rappelé (appui à la CCI pour mettre en place une zone franche en Guyane).

Le député fédéral Bala Rocha rappelle le projet d'aire de libre-commerce (ALC) qu'il défend pour Oiapoque (projet déposé au Congrès). Il souligne l'importance de trouver des alternatives au commerce de l'or dans la sous-région.

e) Projet d'accord franchise douanière Saint-Georges/Oiapoque

L'accord a été paraphé en juin 2010 par la France et le Brésil. Il ne reste qu'un point d'achoppement : la définition du périmètre concerné par l'accord, qui sera corrélé à la question de la mise en place d'un document de circulation transfrontalière entre les deux bourgs (voir thème 3).

f) Infrastructures permettant de passer les sauts

La DEAL de Guyane fait un point d'information. Une étude est en cours en Guyane sur l'accès fluvial dans les communes de l'intérieur (notamment Maroni et Oyapock). Une hiérarchisation des programmes d'aménagement a été effectuée, en cherchant à privilégier les aménagements les plus légers possibles (stratégies de contournement des sauts). Les premières conclusions de l'étude sont attendues pour le mois de décembre. Les premières réunions techniques avec la partie brésilienne pourraient être tenues au moment de l'installation du conseil du fleuve.

La partie brésilienne réagit en s'inquiétant des impacts environnementaux de ces aménagements.

g) Développement de la pêche

Proposition de la partie française de former des pêcheurs amapéens sur les standards internationaux à respecter.

Le député fédéral Bala Rocha ainsi que le maire d'Oiapoque insistent sur le fait que l'activité de la pêche pourrait se substituer à l'orpaillage (clandestin) comme ressource locale à Oiapoque. Le député souhaite qu'un accord sur la pêche soit signé afin de développer les formations et lutter conjointement contre la pêche illégale. Il souhaiterait un appui financier, politique et technique de la France sur cette question, afin de développer des alternatives pour Oiapoque. Il rappelle que le DNIT a fait des études pour créer un port fluvial à Oiapoque.

Le directeur de la mer de Guyane rappelle que la Préfecture est engagée dans un processus de régularisation de la communauté des pêcheurs brésiliens (en situation irrégulière) de Saint-Georges.

Les chefs de délégation concluent en soulignant qu'il est encore nécessaire de travailler plus sur cette thématique avant de prendre des décisions. Les idées doivent être mieux articulées pour la prochaine CMT.

E. Béton-Délégué rappelle que le sujet a été déjà évoqué à la dernière CMT, et que visiblement, rien n'a avancé.

h) Mouche de la carambole

Il s'agit de la principale barrière sanitaire pour le Brésil.

La partie brésilienne souhaite relancer le protocole de coopération avec la Guyane qui s'est arrêté en 2005. En 2009, une mission tripartite avec un chercheur brésilien, un chercheur français et un chercheur nord-américain a été menée entre Guyane et Amapá sur la décision des parties brésilienne et française. Les deux parties ne sont aujourd'hui pas d'accord sur les résultats de la mission :

- La partie française défend la recommandation faite par les experts, qui présentait le meilleur rapport coût/effets, en ciblant dans un premier temps l'éradication en Amapá.

- La partie brésilienne souhaite au contraire que la lutte se fasse conjointement entre Amapá et Guyane française.

La partie française découvre le point de vue de la partie brésilienne sur cette question lors de la CMT puisqu'elle était en attente d'une réponse de la partie brésilienne aux recommandations des experts depuis plusieurs mois.

- Thème 3. Questions migratoires

Une nouvelle réunion du groupe de travail est prévue le 8 décembre à Cayenne, destinée à laisser travailler à présent les techniciens sur les questions juridiques, puisqu'un accord de base a déjà été trouvé en septembre, lors de la dernière réunion du groupe.

Le dispositif devra évidemment être présenté avant l'ouverture du pont.

Le projet est donc celui d'un document de circulation transfrontalière. Le seul point d'achoppement restant est celui du périmètre concerné. En effet, il devra concerner les résidents des bourgs de Saint-Georges et d'Oiapoque, et non des commune/município de Saint-Georges et d'Oiapoque dont la superficie est très vaste.

Le député fédéral Bala Rocha considère qu'une carte de circulation transfrontalière n'est pas suffisante. Il souhaiterait que tous les Brésiliens puissent se rendre à Saint-Georges, et pas simplement les résidents d'Oiapoque, car selon lui il y a un potentiel touristique à Saint-Georges pour l'ensemble des Brésiliens. Le visa ne serait obligatoire que pour se rendre sur Cayenne, mais pas sur Saint-Georges ; le contrôle pourrait être fait à 1 ou 2 kilomètres du bourg sur la RN2.

Le Préfet de Guyane rappelle que l'expérience de la carte de circulation transfrontalière a déjà été pratiquée par le Brésil à d'autres frontières, mais qu'il s'agirait d'une première en France.

- Thème 4. Coopération dans le domaine de la sécurité et de la justice

a) Coopération dans la lutte contre l'orpaillage illégal

Le député fédéral B. Rocha devant repartir sur Brasília, il est décidé de traiter ce thème en premier.

La question centrale entre les parties française et brésilienne est la ratification par le Congrès national brésilien de l'accord qui avait été signé en 2008 sur la question par Lula et N. Sarkozy. Les deux chambres françaises l'ont ratifié cette année.

Bala Rocha (qui est le rapporteur du texte au Congrès) revient sur les circonstances de signature de cet accord : les élus et le peuple de l'Amapá n'ont pas été consultés sur cet accord [Ndlr : ce qui n'est pas étonnant, s'agissant d'un accord bilatéral France/Brésil]. Ainsi, avant de le faire ratifier, il considère qu'il faut effectuer un travail d'information auprès des élus et du peuple. Il souhaite réaliser deux audiences publiques sur la question à Brasília et Macapá, et effectuer une visite de terrain avec des représentants du Congrès à Oiapoque. « Si les Français veulent des réponses sur l'orpaillage, les Brésiliens veulent des réponses sur l'assainissement, l'économie, la pêche, l'énergie... dans la région

d'Oiapoque ». B. Rocha reprend son discours habituel, à savoir qu'il faut pouvoir compenser financièrement les pertes que va connaître la région si l'activité d'orpaillage clandestin est combattue. Il insiste notamment sur le sort des piroguiers. 200 hommes seraient concernés. Il dénonce le fait qu'il n'y a pas eu d'étude socio-économique menée en amont du projet de pont, alors que dans le cas des travaux de la BR156 par exemple, ce type d'étude a bien été mené en faveur des communautés amérindiennes. Il propose la création d'un fonds social pour les piroguiers qui serait conjointement alimenté par la France et le Brésil.

Le représentant de l'IBAMA va au contraire dans le sens de la partie française, en reconnaissant l'orpaillage illégal comme un « crime organisé » (reprend les paroles de D. Labbé à l'ouverture de la CMT). Pour lutter contre ce crime, il propose l'utilisation conjointe d'images radar, plus efficaces que les images satellite dans la région (problème de la couverture nuageuse). Il rappelle que l'or extrait illégalement en Guyane française se retrouve légalisé dans les comptoirs d'or à Oiapoque.

Le représentant de la Police fédérale (delegado du Consulat de Cayenne) dénonce un « mythe » qui existerait en France, selon lequel le Brésil serait « de connivence » avec les orpailleurs illégaux en Guyane.

Le maire d'Oiapoque souligne que les orpailleurs vont en Guyane française car ils n'ont pas de débouchés au Brésil. Il insiste sur l'importance de faire des investissements « sociaux » à Oiapoque. Il souligne la différence qui existe entre les « pauvres orpailleurs » qui ont pour seul souci d'entretenir leur famille et les « bandits » qui vont en Guyane pour « propager le crime ».

Christiane Taubira répond à la partie brésilienne en expliquant en premier lieu comment se déroule la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane. Elle démystifie le traitement des orpailleurs (pas de « mauvais traitements »...). Elle harangue la partie brésilienne, fait appel à l'honneur du Brésil, etc. pour insister sur la nécessité de ratifier l'accord.

Le représentant de la gendarmerie explique que plus de 4000 opérations de lutte ont été menées cette année. 2000 ressortissants brésiliens en situation irrégulière travaillant sur des chantiers d'orpaillage ont été expulsés. Un traitement différent est réservé au chef de chantier et à l'ouvrier : le chef de chantier est placé en garde à vue et déféré à Cayenne tandis que l'ouvrier est généralement seulement expulsé. Il souligne la criminalité connexe à l'activité. Avec les opérations de lutte, les conditions de vie sur les sites sont de plus en plus difficiles. Il s'agit d'une criminalité brésilienne, tant du point de vue des auteurs que des victimes. 98 % des victimes sont brésiliennes. Ainsi, le représentant insiste sur le fait que la partie brésilienne devrait être beaucoup plus mobilisée sur cette question, les ressortissants brésiliens étant les premières victimes de l'orpaillage illégal en Guyane française. Il évoque succinctement les difficultés rencontrées par la coopération judiciaire (commissions rogatoires internationales).

Le représentant des forces armées en Guyane décrit le dispositif du REI sur l'Oyapock : 200 hommes aujourd'hui y sont présents. Ils souhaitent pouvoir coordonner leurs actions avec le peloton de Clevelândia. Le représentant propose que soit mis en place des officiers de liaison au sein du régiment de Saint-Georges et du peloton de Clevelândia.

Le député Bala Rocha revient sur l'accord et dénonce son probable effet placebo. Pour lui, ce n'est pas un accord qui va résoudre le problème de l'orpaillage clandestin.

C. Capiberibe revient sur les demandes récentes du président du Conseil régional de Guyane (souhait que les élus de l'Amapá s'engagent politiquement sur la question de la lutte contre l'orpaillage illégale, afin que l'accord soit ratifié ; « menace » de ne pas participer à la CMT). C. Capiberibe regrette l'absence de R. Alexandre. Il ne pense pas qu'il y aura de difficultés pour que cet accord soit ratifié. Il rappelle qu'au niveau de l'Amapá, il pense important d'informer ses administrés des termes de cet accord avant qu'il soit ratifié. Il partage donc avec B. Rocha la volonté d'organiser une audience publique à Macapá.

b) Création du CCP

Le responsable du CCP rappelle l'historique de sa mise en place. Suite au protocole signé en 2009 par la France et le Brésil, le CCP a été officiellement installé le 1^{er} août 2010 dans les locaux de la gendarmerie de Saint-Georges. La ratification du Sénat français est attendue incessamment (la partie brésilienne et l'Assemblée nationale française ont effectivement déjà ratifié le protocole). Depuis le début de l'année, le CCP a traité 2300 affaires. L'une de ses activités est d'assurer le transfert d'informations entre les forces de l'ordre françaises et brésiliennes. Pour le moment, le CCP n'intègre que la Police fédérale, la Gendarmerie et la PAF. À plus long terme, la police civile de l'Amapá et la composante douanière pourraient être intégrées.

c) Coopération judiciaire

En 2010, un magistrat français a été nommé à Brasília, ce qui a permis d'avancer sur la question des mineurs en danger. Il manque aujourd'hui un lien transfrontalier, entre les magistrats français de la Guyane française et les magistrats brésiliens de l'Amapá. La partie française propose d'organiser des stages d'échange entre eux. Elle propose aussi la désignation en Guyane et en Amapá de deux magistrats référents qui puissent faire le lien. Les thématiques prioritaires pourraient être les suivantes : délinquance des mineurs, proxénétisme, prostitution des mineurs. Ces suggestions vont être annexées au p.v. de la CMT.

La partie brésilienne ne s'est pas exprimée sur ce thème.

d) Défense civile

Un plan d'assistance mutuelle a été élaboré par la défense civile de l'Amapá et de la Guyane. La signature de ce plan ne pourra se faire qu'après la signature de l'accord bilatéral sur la question, en cours d'élaboration (signature qui devrait intervenir avant l'ouverture du pont).

e) Protection des ressources halieutiques et lutte contre la pêche illégale

Une déclaration d'intention en la matière a été élaborée par la Direction de la mer de Guyane et l'ICMBio (Parc du Cabo Orange). Elle est signée par le Préfet de Guyane et le chef du PNCO.

Le représentant de l'ICMBio rappelle qu'aujourd'hui, les bateaux qui pêchent en Amapá sont essentiellement affrétés depuis le Pará (marins et armateurs du Pará), et que le produit de la pêche est également revendu dans le Pará.

f) Répression et prévention des drogues

Une visite du ministre de la Justice brésilien est prévue à Cayenne les 6 et 7 décembre prochain pour évoquer la lutte contre le trafic de drogue.

La partie française explique qu'il y a trois ans, la Guyane n'était qu'un lieu de passage. On constate aujourd'hui une hausse de la consommation locale. Cette année, un atelier de transformation de cocaïne en crack a été découvert à Saint-Georges et démantelé ; il a pu alimenter l'ensemble du bassin de l'Oyapock.

- Thème 5. Développement humain

a) Condition des garimpeiros

Le représentant du ministère des mines et de l'énergie brésilien expose les résultats d'un rapport relatif à l'orpaillage artisanal au Brésil. Les actions promues par le rapport sont les suivantes : appui à la régularisation de ces orpailleurs et de leur activité, incitation à la mise en place de coopératives, incitation à l'usage de matériel spécialisé et de solutions techniques sans mercure, souci de protection environnementale. Le rapport est laissé aux chefs de délégation. Le représentant insiste donc sur le fait que le Brésil est engagé dans une nouvelle démarche d'appui à la structuration de la filière, ce qui pourrait constituer un débouché pour les orpailleurs illégaux en Guyane.

La Consule du Brésil en Guyane explique que des actions en ce sens ont déjà été mises en pratique. Les associations des garimpeiros d'Oiapoque et de Lourenço ont déjà « accueilli » des ex-orpailleurs illégaux de Guyane française et réitèrent leur « invitation ». Elle évoque également la semaine du travailleur brésilien en Guyane qui s'est tenue au mois de novembre. À cette occasion, la maison du travailleur migrant a été inaugurée à Oiapoque : son objectif est d'informer les futurs migrants sur le droit du séjour et du travail en Guyane.

Pour la partie française, C. Taubira explique les techniques d'extraction d'or autorisées en Guyane. Très intéressée d'apprendre que ce programme du ministère des mines et de l'énergie va pouvoir attirer au Brésil des orpailleurs clandestins en Guyane.

Le Préfet de Guyane souhaite visiter cette maison du travailleur migrant d'Oiapoque et demande à la Consule s'il serait possible d'organiser une visite avec elle.

La Consule du Brésil à Cayenne rappelle que la mise en place du programme du ministère des mines et de l'énergie répond à une proposition qui avait été faite deux ans auparavant à la Ve CMT par C. Ostorero (SMSE), qui avait alors également évoqué la possibilité de former les orpailleurs brésiliens à certaines techniques d'extraction, etc.

Le maire d'Oiapoque insiste à nouveau sur la nécessité de soutenir les investissements à Oiapoque (tourisme, agriculture...).

b) Enseignement réciproque des langues nationales

c) Création d'écoles binationales

Il existe de nombreux dispositifs de stages de langue, notamment pour les professeurs, entre Guyane et Amapá. La 2^e langue étrangère enseignée en Amapá est le français. En raison d'accords Mercosul, la première est l'espagnol.

Deux écoles binationales sont en projet sur Oiapoque : une école estadual et une école technique fédérale. Il est également prévu d'y construire une annexe du centre de langue Danielle Mitterrand de Macapá, avec des ressources fédérales.

À Saint-Georges, une section expérimentale franco-brésilienne a été mise en place en classe de CM2. La section se poursuit en 2011 en classe de 6^e. Par ailleurs, des enseignants travaillent en Guyane à des manuels bilingues en histoire/géographie.

La partie française souhaite qu'un accord soit signé afin que les diplômes sanctionnant ces cursus soient reconnus en France et au Brésil. Le projet d'accord est en cours d'examen au ministère de l'éducation nationale français. Un problème important se pose à ce niveau : la partie brésilienne souhaite que la certification des diplômes soit locale, ce qui est impensable pour la partie française, pour laquelle cette certification doit être nationale.

L'ambassadeur Saint-Geours propose qu'un groupe de travail sur la question de l'enseignement soit créé. Il regrette l'absence du rectorat de Guyane à la CMT. Il craint que les projets se recoupent trop, entre les deux écoles brésiennes prévues et la section de Saint-Georges.

d) Formation professionnelle et échange de stagiaires

Un accord de partenariat (échanges d'élèves et de professeurs) doit être signé entre l'ECG de Guyane et l'UNIFAP et UEAP de l'Amapá. Une délégation de l'UNIFAP est venue à l'ECG en octobre.

Il reste à régler le problème des calendriers scolaires qui ne correspondent pas en Guyane et en Amapá pour permettre l'échange de stagiaires. Les différents partenaires envisagent un premier cours qui ferait s'exprimer un professeur brésilien et un professeur français sur les impacts socio-environnementaux du pont sur l'Oyapock.

e) Jeux inter-Guyanes

L'Amapá est très intéressé à y participer. Faudra-t-il signer un protocole pour participer ? En l'absence du rectorat, la partie française ne sait pas quoi répondre à la partie brésilienne.

f) Culture

Différents projets sont évoqués, en cours ou déjà réalisés :

- DRAC Guyane. Promotion des artistes brésiliens en Guyane, comme aux Transamazoniennes ou au Kayenn Jazz festival ; réseau des musées d'Amazonie ; promotion de l'exposition sur le pont sur l'Oyapock ; études archéologiques en cours sur le site de la Montagne d'Argent.
- Secrétariat d'État à la culture de l'Amapá. Projet en cours « Amazônia, cultura sem fronteiras ».
- MAEE : projet « Caraïbes en création ».

g) Santé (points g, h, i, j, k)

Une déclaration d'intention a été élaborée entre l'ARS de Guyane et le ministère de la santé brésilien. Se pose le problème de la signature de la déclaration d'intention du côté brésilien : qui peut signer ? L'État d'Amapá manifeste son intérêt pour signer également. Le problème n'est pas résolu à l'issue de la CMT.

L'ARS de Guyane a mis en place un coordinateur santé en charge du VIH sur l'Oyapock, basé à Saint-Georges, mais intervenant également à Oiapoque. Le représentant de l'ARS souhaite que puisse être établie une liste de correspondances entre les vaccins français et brésiliens.

Le représentant du Conseil général de Guyane propose que soit amorcée une démoustication conjointe des rives de l'Oyapock, qui se fait aujourd'hui sans concertation entre les deux parties.

La partie brésilienne est intéressée de connaître les médicaments utilisés en zone de frontière du côté français.

Une réunion du groupe santé est d'ores et déjà prévue les 7, 8 et 9 février 2012 à Cayenne.

- Thème 6. Technologie, recherche, innovation, environnement

a) Protocoles CFBBA et biome

Concernant le CFBBA, le premier appel à projet ANR/CNPq a été lancé. 36 projets ont été déposés, dont 16 portent sur la biodiversité amazonienne. Les résultats de l'appel à projet seront publiés avant la fin 2011. À priori, il n'y aura pas d'appel à projet en 2012.

L'appel à projet Guyamaz a été conçu comme un moyen d'ancrer l'appel CFBBA dans l'espace transfrontalier : il est destiné à favoriser la formation et les échanges (soutenu par l'AIRD et la Fondation Tumucumaque). 10 projets sont en cours d'évaluation. Les résultats seront annoncés à Macapá le 8 ou le 9 février 2012.

Le représentant de l'EMBRAPA rappelle que l'appel à projet ANR/CNPq n'a pas pris en compte les recommandations du groupe de gestion du CFBBA qui avait pourtant défini des lignes directrices en août 2009 à Macapá. Il n'a pas pris en compte de nombreux aspects de la recherche en Guyane et en Amapá, ce qui fait que les équipes locales n'ont pas eu les moyens de répondre. Dans la mesure où le CFBBA est un centre virtuel, il pourrait se trouver n'importe où, à Paris, Brasília, etc... Le représentant ne veut pas dire qu'il faudrait baisser le niveau d'évaluation pour permettre aux équipes locales de répondre, évidemment, mais il souhaiterait néanmoins que la réalité transfrontalière soit l'un des sujets de recherche.

Concernant le protocole biome, quatre axes de travail avaient été validés en août 2009 : aménagement du territoire, évaluation des ressources naturelles, bois, gestion et utilisation durable de la biodiversité. Un deuxième comité biome s'est réuni en mai 2011. Préalablement à ce comité, la DEAL de Guyane avait organisé une rencontre technique et scientifique en avril 2011 avec les partenaires français et brésiliens. La représentante de la DEAL insiste sur la nécessité de maintenir des échanges réguliers. La prochaine réunion du comité mixte biome est prévue au premier trimestre 2012. La date précise n'est pas fixée.

b) Campus international de l'UNIFAP

La partie brésilienne expose le projet, né d'une volonté d'ancrer localement le CFBBA et de l'insatisfaction des chercheurs locaux. Le campus devrait être construit en 2012. 4 matières vont dans un premier temps y être enseignées : lettres, physique, mathématiques, et ??? [Ndlr : oubli de la quatrième matière]. Le développement d'autres matières est envisagé à terme : sciences sociales, formation infirmier. Dans le même temps, un volet important du campus sera consacré à la formation indigène.

Actuellement, deux programmes de mestrado de l'UNIFAP travaillent sur l'espace frontalier : le mestrado de développement durable, et le mestrado de politiques publiques environnementales.

Le représentant de l'IRD-Guyane évoque la mise en place du campus international de Montabo à l'IRD qui constituerait le pendant guyanais du campus d'Oiapoque.

c) Protection du milieu marin et lutte contre les pollutions marines

La partie française propose d'organiser au second semestre 2012 un exercice de lutte commune contre les pollutions marines. Actuellement, problématique commune en Guyane et en Amapá avec des projets de forage pétrolier. La partie brésilienne ne répond pas à la proposition, en l'absence d'un référent sur la question.

La représentante de la DEAL de Guyane explique que des accords de recherche sur la protection du milieu marin ont été signés entre la Guyane, le Venezuela et le Surinam. Le Brésil est invité à s'insérer dans la dynamique. Avant que cela puisse se faire, la protection des espèces marines est un sujet qui peut continuer à être travaillé dans le cadre du groupe de travail biome.

d) Coopération scientifique

Un représentant de l'UNIFAP et le secrétaire d'État à la science et à la technologie de l'Amapá évoquent leur prochain voyage en Guyane pour participer au séminaire de l'OHM Oyapock du CNRS. G. V. Silva (UNIFAP) évoque le projet d'observatoire qu'il mène du côté brésilien.

L'IEF rappelle la coopération entamée avec le PNRG sur la filière açai (formation).

L'IRD expose les projets Atipa et OSE Guyamapa.

e) Coopération entre aires protégées

Déclaration d'intention qui n'a toujours pas été signée par la Région Guyane. Les autres signataires français et brésilien (DEAL Guyane et ICMBio) sont en attente. Pas de représentant de la Région pour répondre sur ce point.

Même sans cette signature, les parties proposent l'organisation d'une réunion technique avec les agents des aires protégées de Guyane et d'Amapá.

Le représentant du PNMT rappelle sa relation de coopération avec le PAG. Le parc connaît une forte pression car il doit justifier son existence auprès de la population de l'Amapá en raison de sa superficie.

Le représentant du PNCO regrette qu'il ait été mis fin au partenariat Oyana avec le PNRG. Il justifie cet arrêt par le déséquilibre des ressources des deux structures. Le PNCO n'a que trois agents. Du fait de ce manque de ressources humaines, le PNCO traite directement avec des opérateurs, en particulier en matière d'écotourisme. Ainsi, plusieurs opérateurs de Guyane française viennent faire découvrir le PNCO à des touristes. Aujourd'hui les relations sont bonnes entre les communautés locales (Vila Velha) et les touristes ; le flux de touristes est très réduit. Un projet est en cours pour faire découvrir Counani.

L'IEF évoque un partenariat avec le GRET et le FFEM qui avait été signé sous le gouvernement précédent et qui n'a pas encore été mis en place.

f) Inclusion de la baie de l'Oyapock dans le programme MAB de l'UNESCO

Point d'information de la partie française : le projet, mené par le PNRG, est en cours d'élaboration.

g) Coopération bilatérale dans le domaine sanitaire, végétal et animal

Pour le moment il n'existe pas de coopération en la matière. Il est proposé qu'une réunion sur la thématique soit organisée entre les partenaires français, guyanais, amapéens et brésiliens avant l'ouverture du pont transfrontalier.

Inventaire régional des ressources halieutiques

Un partenariat PESCAP/Ifremer existe. Du côté brésilien les financements viennent du ministère de la pêche. L'objectif de ce partenariat est d'élaborer une banque de données qui pourrait permettre de fonder une politique commune vis-à-vis de la ressource.

- Thème 7. Autres thématiques d'intérêt commun

a) POA 2007-2013

Point d'information de la partie française. Plus de 90 % du programme a été déjà engagé. Le souci est que les 17 millions d'euros du programme sont prévus pour financer la seule partie française. Il existe donc des difficultés pour mener à bien certains projets, même si le co-financement n'est pas une obligation. La CE envisage de mettre en place des fonds miroirs dans les pays tiers pour les programmes transfrontaliers, afin de résoudre cette difficulté. À suivre.

La partie française souligne l'importance de se préparer à la prochaine période de programmation 2014-2020.

Le prochain comité de suivi se tiendra au début de l'année 2012.

Pour C. Capiberibe, le POA est un outil majeur du rapprochement Guyane/Amapá.

b) Tourisme et éco-tourisme

Le SETUR expose les projets touristiques développés actuellement par l'Amapá. Le gouvernement fédéral a lancé une campagne contre le tourisme sexuel. Il évoque le projet PTCA (produit touristique combiné Amazonie), soutenu par le POA, et qui a été suspendu depuis 2008 pour des raisons administratives.

Sur ce projet, la préfecture de Guyane explique combien il est difficile de travailler conjointement avec la partie brésilienne et surinamienne. Elle propose de scinder le projet en deux, en relançant dans un premier temps le volet Guyane/Brésil.

L'AFD refait des offres de soutien (par des prêts) au gouverneur de l'Amapá sur cette thématique, en soulignant son expérience en matière de développement urbain.

c) Agriculture

L'État d'Amapá souhaite que soient régularisés les échanges de produits végétaux qui existent entre Saint-Georges et Oiapoque.

La partie française répond que les exigences sanitaires à respecter pour l'entrée en Guyane ne peuvent pas être abaissées.

Point redondant avec le projet de franchise douanière entre Saint-Georges et Oiapoque (voir thème 2, point d).

- Clôture de la CMT

C. Capiberibe fait intervenir le sénateur Randolfe Rodrigues, la députée fédérale Dalva Figueiredo et un deuxième député fédéral. Il leur a demandé spécifiquement d'être présents afin de répondre au message du président du Conseil régional de Guyane... qui n'est pas venu.